HISTOIRE UNIVERSELLE

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

CÉSAR CANTU

TRADUITE

PAR EUGÈNE AROUX

ANCIEN DÉPUTÉ

ET PIERSILVESTRO LEOPARDI

REVUE PAR

MM. AMÉDÉE RENÉE, BAUDRY, CHOPIN, DEHÈQUE, DELATRE
LACOMBE ET NOEL DES VERGERS

TROISIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE PAR L'AUTEUR

revue et traduite

D'APRÈS LA HUITIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION ITALIENNE

PAR M. LACOMBE

SOUS LES YEUX DE L'AUTEUR

TOME NEUVIÈME



A PARIS

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXII

HISTOIRE UNIVERSELLE.

LIVRE X.

DIXIÈME ÉPOQUE (800-1096).

SOMMAIRE.

Louis le Débonnaire et ses enfants. — Les Carlovingiens en France. — Incursions des Sarrasins. — Les Normands en France; conversion de la Scandinavie. — Les Normands en Angleterre. — Les Normands en Italie. — Les Slaves. Les Normands et les Slaves en Russie. — Race finnoise; Hongrois. — Fin des Carlovingiens; Capétiens. — Féodalité. — Italie. — Royaume de Germanie, Othon le Grand; les Italiens. — Les Othon; maison de Franconie. — L'Église. — Grégoire VII. — Empire d'Orient; schisme. — Espagne; le Cid. — Empire arabe. — Les Turcs; l'Inde. — Culture intellectuelle des Orientaux; Ferdoucy. — Lettres et sciences. — Beaux-arts. — Épilogue.

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS LE DÉBONNAIRE ET SES FILS.

On a coutume de dire que l'édifice construit par Charlemagne disparut avec lui, et qu'il ne resta rien d'un si grand empire, comme il arriva de celui de Napoléon, à la chute duquel la révolution reprit librement sa course triomphale, arrêtée un moment par un bras si vigoureux. Sans doute, l'influence de Charlemagne fut due en grande partie à ses qualités personnelles; son génie lui avait inspiré l'idée de s'opposer aux nouvelles invasions des Germains et des Arabes, ainsi qu'au morcellement intérieur de l'Europe, en formant un grand tout des États chrétiens, en soumettant les races étrangères, en extirpant les croyances ennemies, en employant la guerre offensive et la conquête. Avec un esprit supérieur à son temps, avec une activité prodigieuse, qui lui im-

posait comme une nécessité de coordonner, de réformer, il se servit des débris de la civilisation romaine, de la liberté des peuples restés sur le sol germanique, des nouvelles institutions de ceux qui l'avaient quitté, pour élever un État réunissant les formes de l'ancienne administration impériale, la *puissance de la cour,* comme disaient les contemporains, les assemblées nationales de la Germanie et le patronage militaire. Il fut tout ensemble chef de guerriers, président des champs de mai, empereur romain, et le fardeau ne parut pas au-dessus de ses forces; mais, parmi ses fils, lequel était capable de gouverner un empire qui s'étendait de l'Elbe à l'Èbre, de la mer du Nord à la Calabre? Lui-même n'avait-il pas déjà senti la secousse donnée par le Septentrion aux chaînes sous lesquelles il le tenait courbé? n'avait-il pas rencontré en Corse les vaisseaux des Arabes d'Espagne courant la Méditerranée, depuis qu'il leur avait fermé tout autre chemin? et les Arabes de Kairouan pouvaient-ils se soustraire à la famine autrement qu'en se livrant à la piraterie? Charles avait comprimé les nations, et maintenant les nations vont réagir.

Le lien d'unité qu'il avait imposé devait donc se relâcher; mais il n'est pas vrai pour cela qu'il n'en restât rien. Ce qui tirait sa vie de l'activité du monarque périt; il n'y eut plus un centre d'où partît et où remontât tout le mouvement : les assemblées générales devinrent plus rares et moins puissantes; les *missi dominici*, l'administration uniforme, le pouvoir unique qui était accepté par tous déchurent; mais on vit subsister ce qui était local, à savoir les comtes, les ducs, les vicaires, les centeniers, les bénéficiers, ainsi que l'ordre dans lequel le gouvernement central avait disposé la propriété et les magistratures, en les arrachant à la confusion où elles étaient précédemment, en les poussant vers l'indépendance héréditaire, c'est-à-dire vers la féodalité. L'impulsion qu'il avait donnée aux intelligences ne s'arrêta point; elles continuèrent après lui à s'avancer dans la voie des progrès, et l'empire d'Occident, bien qu'affaibli, n'en continua pas moins d'exister.

Les deux invasions menaçantes ont été arrêtées, l'une aux Pyrénées, l'autre au Wéser. Des débris du vaste empire, il se forme des royaumes capables de faire face à l'ennemi; comme ils ne sont plus obligés de se tenir constamment sur la défensive pour garantir un territoire aux frontières mobiles, ils se donnent des institutions plus ou moins régulières, à l'abri de confins déter-

minés. De nouveaux barbares surviennent, mais par mer; redoutables plutôt à cause de ravages partiels que par les effets durables de leurs incursions, ils peuvent bien affliger les nations, mais non les détruire.

Charles avait prévu ce nouveau fléau. Nous avons déjà dit que, se trouvant dans la Narbonnaise, quelques pirates normands poussèrent audacieusement leurs barques jusque dans le port; mais, instruits bientôt de sa présence, ils remirent sur-le-champ à la voile. Charles, appuyé sur le balcon, d'où ses regards s'étendaient sur la mer, resta quelque temps silencieux en laissant couler ses larmes; puis, s'adressant à ses leudes étonnés : *Savez-vous*, dit-il, *pourquoi je pleure? ce n'est pas que je craigne ces gens-là; mais je m'afflige de ce que, moi vivant, ils aient osé aborder sur ce rivage, et je prévois combien de maux ils causeront à mes fils et à leurs peuples* (1).

Charles avait à s'effrayer plus encore des périls intérieurs que de ceux du dehors. Son coup d'œil pénétrant n'avait pas manqué de reconnaître combien les grands étaient portés à s'attribuer toute la propriété, soit en dépouillant par la fraude ou par la violence ceux qui dépendaient d'eux, soit en les surchargeant de corvées et de services militaires, afin que, réduits aux abois, ils invoquassent la servitude comme refuge. On pouvait régler cette tendance, mais non l'empêcher. Il avait réuni des nations d'origine diverse; mais si les Mérovingiens n'avaient pas réussi à fondre les Francs avec les Gaulois et les Aquitains, ni même les Francs de Neustrie avec ceux d'Austrasie, il était plus difficile encore d'effacer les indestructibles barrières du Rhin et des Alpes; de même, on ne pouvait croire que les peuples assujettis de la Saxe, de la Bretagne, de la Bavière, de l'Espagne, de l'Italie se fussent identifiés avec les conquérants, et bien moins encore les tributaires qui habitaient sur l'Oder, sur la Theiss et sur le Garigliano. Le partage fait par Charles affaiblissait les siens, tandis qu'il ne satisfaisait ni les vœux, ni le besoin des races; or, c'est d'après le caractère de ces races que nous verrons bientôt l'empire se dissoudre, la féodalité l'emporter sur la monarchie, l'unité faire

(1) Chron. Mon. S. Gall. II, 22. *Scitis, o fideles mei, quod tantopere ploraverim? Non hoc timeo quod isti magis mihi aliquid nocere prævaleant; sed nimium contristor quod, me vivente, ausi sunt littus istud attingere; et maximo dolore torqueor quia prævideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis.*

place au morcellement, chaque baron devenir le centre d'une société restreinte et presque indépendante, les grands et les évêques occupés non plus à protéger le trône des Carlovingiens, mais à s'en disputer les débris.

Les avantages d'un grand empire ne sauraient être compris qu'à l'aide de raisonnements subtils et de calculs d'association d'une portée supérieure aux idées simples de nations nouvelles, étrangères aux habitudes d'union, n'ayant que des rapports sociaux limités et peu nombreux. Son mécanisme compliqué laisse les peuples ou tyrannisés par les gouvernants, ou négligés par le monarque éloigné d'eux, à moins que la direction ne lui soit imprimée par une administration beaucoup mieux réglée qu'elle ne saurait l'être dans un État de formation récente, où manque encore l'expérience. Tant que les comtes, les *missi dominici*, les évêques, les *scabini* reçurent l'impulsion de Charlemagne, ils se murent avec harmonie et rapidité; après sa mort, et son habileté incomparable ne pouvant se transmettre avec le titre impérial, cette machine trop rapidement assemblée, et poussée par un bras hardi sur une route non encore aplanie, dut naturellement s'écrouler. Malheureux le roi qui arrive au moment où va éclater une révolution dont il n'est pas cause, mais qu'il ne peut réprimer et ne sait pas diriger !

Tel fut le sort de Louis le Débonnaire, sous lequel se fractionna l'empire de Charlemagne en trois grands royaumes, d'Italie, de France et de Germanie, sans compter ceux de moindre étendue, les uns et les autres d'une durée plus ou moins courte. Les différentes nations avaient perdu leurs familles princières : les chefs saxons avaient été convertis au christianisme ou exterminés; le dernier roi lombard mourut dans le cloître de Corbie; la dynastie des Agilolfinges s'était éteinte violemment dans la personne de Tassillon. Les peuples cherchèrent donc des chefs ailleurs, et comme tels se présentèrent les fils de Louis, qui parurent se mettre à la tête d'une rébellion parricide, quand ils ne faisaient que réaliser le vœu de peuples aspirant à une existence nationale.

En Italie, le sceptre passe des Carlovingiens dans des mains italiennes, auxquelles il est bientôt arraché par les étrangers. Les Saxons, qui se substituent en Allemagne à la race de Charles, ont les plus grandes peines à établir quelque accord entre les différentes populations teutoniques qui aspirent au commandement, et les tribus slaves destinées à obéir; ils attirent à la Germanie ce titre d'empire que Charles avait fait revivre, et qui s'y

conserva jusqu'à nos jours pour s'éteindre aux mains de François II d'Autriche (1). La France elle-même échappe à la descendance de Pépin, qui disparaît au fond des cloîtres, où ce roi avait laissé mourir les Mérovingiens.

La première bande des barbares est à peine entrée dans la voie de l'ordre et de la civilisation, qu'il en apparaît d'autres derrière elle, les Slaves au nord-est, les Normands au nord-ouest, qui fondent deux grandes puissances, la Russie et l'Angleterre. La division empêche de résister à leur invasion, qui produit des divisions nouvelles.

Le pouvoir de Mahomet s'est affaibli dans l'Arabie; mais il acquiert dans la Perse une force à laquelle ce pays ne s'était jamais élevé depuis le temps de Cyrus. D'autres musulmans menacent l'Italie et l'empire d'Orient, débris languissant de l'ancienne civilisation placé sur les confins d'une barbarie nouvelle; ceux d'Espagne, arrêtés par les Cantabres, se livrent à la culture des arts et des sciences qui adoucissent leurs mœurs.

Au milieu de ces événements grandit l'autorité ecclésiastique, la seule qui sait organiser dans le bouleversement au sein duquel se régénèrent les familles et les sociétés. Les pontifes arrivent à l'apogée de leur puissance. Tel est le tableau que nous nous efforcerons de tracer.

Louis, fils de Charlemagne, mérita mieux le surnom de Pieux, qui lui fut donné par ses contemporains, que celui de Débonnaire, que lui a maintenu la postérité (2). D'un caractère bienveillant, il

(1) En 1806, il renonça au titre d'empereur romain, et prit celui d'empereur héréditaire d'Autriche (François Ier).

(2) Les Italiens l'appellent, à la manière latine, *Pio*, dans le sens de doux, comme Virgile en parlant d'Énée; les Allemands entendent ce surnom dans le sens religieux, et le traduisent par *Fromm;* les Français, par DÉBONNAIRE.

Les historiens de ce temps sont :

THEGANUS, *De gestis Hlodovici*. De bonne foi, quoique parfois peu impartial.

ASTRONOMUS, *De vita Hlodovici Cæsaris*. « Cette biographie de Louis le Débonnaire par l'Astronome, écrivain du neuvième siècle, est, dit l'abbé Le Gendre, ce que nous avons de meilleur sur le règne de ce prince. »

NITHARD, *De dissentionibus filiorum Ludovici Pii*. Il était proche parent de Charlemagne, et partisan de Charles le Chauve.

ERMOLDUS NIGELLUS, *Carmen in honorem Ludovici*.

M. Pertz, bibliothécaire du roi de Hanovre, a publié dans les *Monumenta Germaniæ* (vol. V), parmi beaucoup d'autres documents relatifs à cette époque,

eut les mœurs et les vertus d'un particulier, et manqua des qualités nécessaires à l'homme public pour faire le bien qu'il désirait. Élevé avec soin par saint Guillaume de Toulouse, il eut pour la religion un amour fervent et candide, au point de considérer les prêtres comme supérieurs à toute grandeur humaine. Son père le força de se livrer de bonne heure aux affaires, et lui confia le gouvernement de l'Aquitaine, où il montra tant d'affection pour le peuple que les Francs en éprouvèrent de la jalousie; un sentiment de justice lui fit restituer aux grands de ce pays les biens immenses dont les avaient dépouillés son aïeul et son père. Par une précaution délicate, il séjournait alternativement durant l'hiver, à Doué, Chasseneuil, Audiac et Ebreuil, afin que sa résidence n'imposât à aucune de ces villes un fardeau trop onéreux. Il soulagea ses sujets de plusieurs impôts, et les exempta de fournir des fourrages aux troupes, quoiqu'ils ne cessassent jamais de se plaindre.

Jeune encore, il exerça son courage contre les Arabes d'Espagne ennemis de la religion et du pays, et leur enleva Barcelone. Parvenu au trône, il renvoie dans le cloître les moines
814. Adalhard et Wala, neveux et ministres de Charlemagne. Affligé des exemples d'incontinence donnés par son père et ses sœurs, il fait arrêter les complices de ces princesses, et les envoie elles-mêmes dans des monastères, pour y vivre des riches revenus que Charlemagne leur avait assignés. Il expulse du palais cette tourbe de femmes (1) qui avaient changé le château de Héristal

la chronique de FLODOARD, contemporain des derniers Carlovingiens et de Hugues Capet, retrouvée par lui en Hollande.

RIMBERT, archevêque de Hambourg au temps de Louis le Germanique, dans sa Vie de saint Anscarius.

LE MOINE DE SAINT-GALL, qui écrit d'après la tradition vulgaire.

RODOLPHE DE FULDE, *Annales saxonnes*. Le seul qui paraisse avoir lu Tacite.

ABBON DE SAINT-GERMAIN, *De bellis Parisiacis*. Il raconte le siége de Paris par les Normands.

RÉGINON, *Chronique jusqu'à l'an* 907.

Les lettres des empereurs et rois, de Servatus Lupus, d'Hincmar, et les Capitulaires.

Voyez aussi F. FUNK, *Ludwig der Fromme*, *Geschichte der Auflösung des grossen Frankenreichs;* Francfort, 1832. Nous recommandons surtout l'*Histoire du moyen âge* de M. DES MICHELS, dont on ne saurait assez apprécier l'ordre dans l'exposition des faits.

(1) *Moverat ejus animum jamdudum, quamquam natura mitissimum, illud quod sororibus illius in contubernio exercebatur paterno; quo*

en un harem d'empereur byzantin ou de calife; cependant, il garde à la cour et laisse sur le trône d'Italie ses frères naturels.

De toutes parts s'élèvent des plaintes, comprimées jusqu'alors par la puissance du grand empereur ou par l'éclat de ses victoires, et Louis s'apprête à faire droit aux réclamations. Déjà, pour restituer aux Aquitains ce qui leur avait été ravi indûment, il s'était réduit à un tel dénûment que, suivant l'expression d'un de ses biographes, il ne lui restait plus à donner que sa bénédiction (1). Il délivra les Saxons et les Frisons de la loi tyrannique qui laissait les évêques et les gouverneurs désigner arbitrairement les héritiers, et leur rendit le droit de succession; dès lors ils devinrent aussi dévoués à son égard qu'ils s'étaient montrés hostiles à son prédécesseur. Aux chrétiens d'Espagne, réfugiés dans les Marches, il assura les terres que leur avait assignées Charles et que leur contestaient les ministres impériaux (2).

Pépin et Lothaire, ses fils, furent envoyés par lui, l'un en Bavière, l'autre en Lorraine, avec mission de veiller de près au bien de ces deux provinces et de faire qu'il leur restât au moins l'apparence d'un gouvernement propre. Les commissaires impériaux ayant trouvé, en inspectant les provinces, une masse d'abus, de spoliations, de vexations envers les personnes, il voulut y remédier; puis, afin que les grands ne convoitassent pas les propriétés d'autrui, il leur fit des largesses sur ses biens personnels, et défendit de faire des legs aux églises au détriment des proches parents (3).

Il fit une tentative pour réduire les monnaies à l'uniformité dans toute l'étendue de l'empire (4). Louis prit sous sa protec-

sola domus paterna inurebatur nævo... Misit qui aliquos, stupri immanitate et superbiæ fastu, reos majestatis caute ad adventum usque suum observarent. — Omnem cœtum femineum, qui permaximus erat, palatio excludi judicavit, præter paucissimas. Sororum autem quæque in sua, quæ a patre acceperat, concessit. (ASTRON., c. 21, 23.)

(1) Idem, c. 7.

(2) *Capitul., pro Hispanis.*

(3) *Capitul.* de 816.

(4) « Au sujet de la monnaie, ayant déjà prescrit, il y a trois années, que toutes les monnaies particulières disparussent, nous voulons désormais qu'il soit connu de tous, afin que sans aucune excuse on puisse arriver promptement à cette réforme, que nous avons décidé de donner jusqu'à la fête de saint Martin pour l'exécution de ce commandement, qui est confiée à chaque comte dans sa circonscription. En conséquence, à partir de ce jour, aucune autre monnaie ne sera reçue que celle de notre royaume. » (Ap. CANCIAN, III, 176.)

tion les Juifs dispersés dans l'univers et accablés d'opprobre par l'ignorance ou une superstition cruelle (1). Moins maltraités, grâce à lui, ils continuèrent le commerce que seuls, on peut le dire, ils entretenaient avec l'Orient. D'autres marchands furent aussi encouragés, bien que la prospérité du commerce fût gravement entravée par les priviléges accordés aux navires de l'Église, qui parcouraient, affranchis de tous droits, les côtes et les fleuves.

Le nouvel empereur se montra docile envers l'Église, et il se-
816. conda le zèle de ses chefs pour la purger des mauvaises herbes, qui ne portent ni fleur ni fruit. Étienne IV, appelé à la papauté en remplacement de Léon III, après avoir fait jurer au peuple romain fidélité à Louis, envoya des ambassadeurs pour s'excuser d'avoir pris possession de la tiare sans attendre qu'il eût confirmé son élection; puis il vint le trouver en personne, et, dans la ville de Reims, il mit sur la tête de *l'élu du peuple et de l'oint du Seigneur* une riche couronne qu'il avait apportée de Rome. L'empereur, lors de leur première entrevue, se prosterna trois fois devant le saint-père, et renouvela la donation faite par Charlemagne; mais ensuite il adressa ses plaintes au peuple romain,
817. quand, après le règne fort court d'Étienne, Pascal Ier fut élu et intronisé sans attendre la sanction impériale.

Dans deux conciles tenus à Aix-la-Chapelle, il s'efforça de rétablir la discipline ecclésiastique, et d'amener à l'unité, ce qui était le but de son père, les ordres religieux, en imposant à tous la réforme de saint Benoît d'Aniane (2); il fit même parvenir à chaque supérieur de couvent un poids et une mesure pour la ration journalière des moines. Par ses ordres, un dixième du revenu de l'église épiscopale dut être consacré à l'entretien des pauvres et à secourir les voyageurs; il imposa aux chanoines l'o-

(1) Agobard écrivit à Louis une violente diatribe *De insolentia Judæorum*; *Script. rer. fr.*, t. VI, p. 363. L'évêque de Toulouse pouvait souffleter trois fois par an l'avocat des Juifs. V. S. THEODORI, ap. *Script. rer. fr.*, t. IX, p. 115.

(2) *Lodovicus fecit componi ordinarique librum, canonicæ vitæ normam, gestantem; misit... qui transcribi facerent... itidemque constituit Benedictum abbatem, et cum eo monachos strenuæ vitæ, qui per omnia monachorum euntes redeuntes monasteria, uniformem cunctis traderent monasteriis, tam viris quam feminis, vivendi secundum regulam sancti Benedicti incommutabilem morem.* (ASTRONOM., c. 28; ap. *Script. rer. fr.*, VI, p. 100.)

bligation de travailler et d'instruire les jeunes gens, ceux qui végètent dans de stériles loisirs étant indignes de vivre aux dépens de l'Église. On ne devait plus voir, aux termes de ses décrets, de couvents de femmes gouvernés par des clercs, ni ceux de l'un et de l'autre sexe confiés à la direction de personnes laïques, qui ne tardaient pas à en faire des propriétés privées ; les évêques auraient dû cesser de chausser l'éperon et de ceindre l'épée (1). Sachant aussi combien la liberté des élections était chose importante, il laissa au clergé et aux moines le soin de choisir les évêques et les abbés, loi que Charlemagne s'était imposée, mais qu'il avait souvent violée.

Il détermina ce que les monastères devaient à l'État comme propriétaires de terres. Sur les quatre-vingt-quatre plus considérables disséminés tant en France qu'en Allemagne, quatorze furent astreints au service militaire et à des subsides en argent ; seize étaient tenus à de simples dons, et les autres ne devaient que des prières (2).

Les hommages qui de toutes parts affluaient aux pieds de Louis semblaient favoriser les heureux commencements de ce règne. Bernard vint le premier d'Italie pour renouveler en personne le serment de fidélité envers son oncle ; Grimoald reconnut qu'il tenait de lui la principauté de Bénévent, et promit en tribut six mille sous d'or ; les princes danois le choisirent pour prononcer comme arbitre dans les différends nés au sujet de la succession du terrible Godefried ; les Wilses s'en remirent à lui du soin de décider entre deux fils de leur krol, qui se disputaient la couronne. Les Slaves orientaux et les Obotrites lui rendirent hommage ; il renouvela la paix ou plutôt la trêve avec le calife de Cordoue. L'empereur Léon l'Arménien l'appelait de Byzance pour le secourir contre les Bulgares, et déterminait avec lui les confins entre Partage. les Dalmates romains sujets de l'empire grec, et les Dalmates slaves relevant de l'empire franc.

Préludes trompeurs de prospérité ! Les promesses, perfides ou vaines, ne tardèrent pas à faillir. Les grands, refrénés jusqu'alors dans leurs tendances arbitraires, se préparèrent à défendre par la force une tyrannie dont ils tiraient leur puissance et leur richesses, et la conduite de Louis leur vint en aide.

(1) Voyez les actes de ce concile, et les lettres de Louis, ap. *Script. rer. francic.*, t. VI, p. 334.

(2) *Constit. de monasteriis*, de 817.

A l'exemple de son père, et pour mieux pourvoir au gouvernement, il résolut de partager l'empire et de s'associer un de ses fils. Après avoir consulté la diète à ce sujet, après être resté trois jours à prier, à jeûner et à distribuer des aumônes, il donna à Pépin, son second fils, le royaume d'Aquitaine, avec la Gascogne, la Marche de Toulouse, Carcassonne, Autun, l'Avallonnais et le Nivernais ; à Louis, le troisième, la Bavière, en y joignant la Bohême, la Carinthie et l'Avarie; Lothaire, l'aîné, fut destiné à porter le titre d'empereur et à régner sur l'Italie après la mort de son père, avec la suprématie sur les royaumes de ses frères, pour qu'il n'y eût en définitive qu'un seul État, et non trois. Les princes ne pouvaient faire la paix ou la guerre sans son consentement, ni céder des places, ni conclure des mariages; il devait être leur héritier, au cas où ils mourraient sans enfants, et, s'ils en laissaient, au lieu de partager le royaume entre eux, le peuple devait élire l'un d'eux, et Lothaire le reconnaître en lui assurant l'intégrité de ses États. Si, de son côté, Lothaire mourait sans postérité, la nation pouvait conférer la couronne impériale à l'un de ses frères, à des conditions propres à garantir l'unité et le salut commun (1).

Déplorable arrangement qui, en associant l'indivisibilité de l'empire avec le droit électif du peuple, préparait des dissensions inévitables. Le premier qui entra dans la lice fut Bernard ; malgré sa naissance illégitime, les serments prêtés à Louis et la constitution elle-même, qui attribuait la prééminence au frère sur le petit-fils, il prétendit à l'empire comme né du second fils de Charlemagne et comme roi d'Italie. Il était poussé par les Italiens, qui, mécontents de se trouver réunis à un empire étranger, formèrent une ligue de princes et de villes; puis, fortifiant les passages qui donnaient accès dans leur pays, ils élevèrent pour la première fois ce cri d'affranchissement qui ne cessa plus, quoique toujours en vain, de protester contre la domination des barbares.

Bernard passa les Alpes avec ses alliés ; mais à peine les Francs s'approchèrent-ils que toute cette ardeur s'évanouit, à tel point
818. qu'il fut obligé de se confier à l'impératrice Hermengarde et de se jeter aux pieds de l'empereur. Transféré à Aix-la-Chapelle, Bernard fut condamné à mort par les grands vassaux, ainsi que ses amis, lâchement dénoncés par lui-même. Anselme, archevêque de Milan, Walfode et Théodulfe, évêques de Crémone et d'Or-

(1) *Charta divisionis*, ap. *Script. rer. francic.*, t. IV.

léans, furent dégradés dans un synode, puis envoyés en exil. Théodulfe s'y livra à la poésie, ne cessant de se lamenter comme Ovide, de protester de son innocence, et de se plaindre que les garanties accordées au serf le plus vil fussent refusées à un évêque (1) : il oubliait qu'il s'agissait d'un crime d'État.

L'empereur fit grâce de la vie aux autres ; mais, à la suggestion d'Hermengarde, il permit qu'on leur brûlât les yeux avec un fer rouge, opération à la suite de laquelle succomba Bernard, et l'empereur le pleura !

Devenu soupçonneux, il relégua dans des monastères les fils naturels de Charlemagne, qui lui avaient été recommandés tendrement par son père ; il en éprouva bientôt du repentir, et voulut en faire publiquement pénitence. Il convoqua dans le palais d'Attigny les grands et les évêques, et, après s'être accusé 822. août.
publiquement de cruauté, d'inertie, de négligence, il demanda pardon à Dieu et à la nation. On n'avait jamais vu, depuis Théodose, un monarque céder ainsi à l'empire de la conscience ; mais cet acte d'humilité magnanime parut de la faiblesse. Les évêques songèrent à abuser d'un pouvoir dont ils connaissaient désormais l'importance ; les grands jugèrent que la majesté de l'empire était avilie, et qu'on avait fait insulte à l'équité prétendue de la condamnation émanée d'eux ; les fils de Louis perdirent tout respect pour leur père, et de cet acte commence la décadence des Carlovingiens.

Louis, après la mort d'Hermengarde, mère de ses trois fils, 819.
avait épousé Judith, qui, parmi les jeunes filles réunies de ses vassaux, lui avait paru la plus attrayante. Née d'une mère saxonne et d'un comte bavarois, elle sembla venger sur les Francs les maux des deux nations dont elle tirait son origine. Instruite dans les lettres, cultivant les arts (2), la musique, la danse, elle soumit

(1) *Servus habet propriam, et mendax ancillula legem,*
Upilio, pastor, nauta, subulcus, arans.
Proh dolor ! amisit hanc solus episcopus, ordo
Qui labefactatur nunc sine lege sua.
Non ibi testis inest, judex nec idoneus ultus...
(Carmen ad Ajulfum episc.)

(2) *Si agitur de venustate corporis, pulchritudine superas omnes quas visus vel auditus nostræ parvitatis comperit reginas... In divinis et liberalibus studiis, ut tuæ eruditionis cognovi facundiam, obstupui.* L'évêque Fricolfe, ap. *Script. rer. francic.*, VI, 335 ; et Walafrid, ibid., 268.

son époux à l'influence des méridionaux, pour lesquels il avait déjà du penchant, ce qui acheva de le rendre odieux aux Francs. Bernard, duc de Septimanie, fils de saint Guillaume de Toulouse qui avait été le précepteur de Louis, fut appelé dans le conseil, et devint le favori de Judith : bientôt les trois frères naturels de l'empereur parvinrent aux plus hautes dignités ecclésiastiques; Wala et Adalhard furent rappelés de leur retraite, et le premier placé auprès de Lothaire, auquel on avait assigné, et l'Italie, qui se fit couronner à Rome par le pape Pascal.

823. Un quatrième fils, qui depuis fut Charles le Chauve, étant né à Louis de son mariage avec Judith, il ne voulut pas qu'il fût moins bien traité que ses frères; il lui conféra donc à Worms le titre de roi et la souveraineté de l'Allemagne (l'*Alsace* et la *Souabe*), de la Rhétie et de la Bourgogne helvétique, détachées de la portion de Lothaire, lequel y avait donné son consentement; mais il en eut bientôt regret, s'unit à ses frères pour traverser les projets paternels, et c'est ainsi que s'accrurent les animosités. Les supplices étaient impuissants à réprimer les soulèvements : les Bretons s'insurgeaient dans l'Armorique, les Basques s'alliaient avec les Sarrasins, les Slaves septentrionaux avec les Danois, et ceux de la Pannonie avec les Bulgares.

Au sein même de la France étaient les Bretons, « nation farouche, chrétienne de nom seulement, étrangère à la foi et au « culte de l'Évangile, ne s'inquiétant ni des orphelins, ni des veuves, ni des églises : là le frère a commerce avec la sœur et ravit « la femme de son frère; tous vivent dans l'inceste et dans les « souillures, habitent au milieu des bois, couchent dans des cavernes comme des bêtes féroces, ne subsistent que de rapines (1). » Lorsque Louis envoya vers Mornan, leur prince, qui avait pris le nom de roi, pour l'invite à se soumettre, il répondit au porteur du message : *Va, et dis à ton maître que je n'habite pas sur un territoire qui lui appartienne, et que je ne*

Organa dulcisono percurrit pectine Judith.
O si Sapho loquax, vel nos inviseret Holda,
Ludere jam pedibus...
Quidquid enim tibimet sexus substraxit egestas
Reddidit ingenii culta atque exercita vita.

(1) Poëme d'Hermoldus Nigellus, v. 43-54, inséré par D. Bouquet dans sa *Collection des Historiens de France*, tome V; Nigellus est d'accord avec les récits contemporains.

veux pas de ses lois. Si les Francs me déclarent la guerre, je me prépare à les recevoir. Mornan fut tué dans une bataille ; son successeur promit fidélité au roi des Francs, et fut assassiné. Si les Bretons se tinrent parfois tranquilles chez eux, ils ne furent jamais pacifiques.

Les Basques avaient reconquis leur indépendance aussitôt après la mort de Charlemagne, et ils se soutinrent dans la Navarre contre les armes de Louis, qui ne furent pas d'abord plus heureuses que celles de son père à Roncevaux ; ils finirent cependant par être mis en déroute, et les Arabes, qu'ils avaient appelés à leur secours, se virent repoussés. Les Slaves, défaits aussi, furent contraints de marcher contre les Danois. Les Obotrites, les Sorabes, les Wilses subirent le joug des Francs, et leurs chefs vinrent déposer leur hommage aux pieds de Louis.

Les Romains, qui s'indignaient d'être placés sous la dépendance d'un empereur barbare, cherchèrent plusieurs fois à s'en affranchir par des soulèvements et des complots, dont Lothaire, par prudence, ne voulut pas les châtier. Treize vaisseaux normands firent un tel butin sur trois cents lieues de côtes, qu'ils durent mettre leurs prisonniers à terre ; puis ils menacèrent de nouveau le pays, dont ils ne s'éloignèrent qu'en voyant les populations armées en masse pour les repousser. A la guerre se joignaient la famine et la peste pour ravager la France, en proie au *triple fléau du Dieu trois fois Dieu* (1).

Le peuple accusait le roi de ces désastres. Les grands voyaient avec envie Bernard régner en maître sur l'esprit de l'empereur, qui, outre son comté de Barcelone, l'investit des fonctions de chambellan et de celles de gouverneur du jeune Charles le Chauve, dont la médisance publique lui attribuait la naissance ; ils se liguèrent donc contre ce favori avec ceux qui avaient secondé dans sa rébellion Bernard, roi d'Italie, seigneurs dépouillés pour la plupart, évêques et comtes ambitieux. A leur tête était Wala, abbé de Corbie, qui voulait ou feignait de vouloir sauver le trône menacé. Ainsi se manifestait cet esprit de division réprimé avec peine jusqu'alors, et qui devait finir par dissoudre l'empire.

Les deux empereurs, voyant l'orage gronder, ordonnèrent, 829.
par un ban, à tous les arimans (2) de se tenir en armes pour re-

(1) .... *Trini terra flagella Dei.*
(Chron. episc. Albig.)

(2) Nous rappelons que c'était une certaine classe d'hommes libres.

pousser les ennemis. Des commissaires envoyés dans les différentes provinces furent chargés de s'adresser aux hommes les plus influents, et de les obliger, sous peine d'encourir l'accusation de félonie, de déclarer, s'il était venu à leur connaissance que les comtes et les officiers publics avaient commis des actes contraires au bien public et à l'honneur des souverains. Des prières et un jeûne de trois jours furent ordonnés; les évêques reçurent l'invitation de se réunir en concile pour trouver remède aux maux publics, occasionnés par la colère de Dieu contre des tyrans qui cherchaient à troubler la paix des chrétiens et à désunir l'empire.

Mais beaucoup, dans le clergé même, s'occupaient de tirer parti des troubles. Les grands étaient enhardis par la peur du monarque; afin de déterminer ses fils eux-mêmes à faire cause commune avec eux, ils leur persuadèrent que Judith pouvait les faire dépouiller en faveur de Charles, que Bernard n'avait pas d'autre but, et qu'ils devaient délivrer leur père de la tyrannie de cet ambitieux. Ils furent écoutés; la faction grandit, et la guerre civile éclata.

830. Il fut facile de décider l'armée rassemblée contre les indomptables Bretons, et qui s'apprêtait malgré elle pour une expédition sans gloire ni butin, à diriger ses armes d'un autre côté. Pépin amena de l'Aquitaine ses troupes sur Orléans, ville principale de la Gaule romaine, et de là à Compiègne, où les princes s'étaient donné rendez-vous. Bernard s'enfuit dans son duché, Judith dans un couvent, et Louis arrêté fut confié à la garde de Lothaire jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur son sort dans l'assemblée générale.

Les moines qu'on lui avait donnés pour compagnons, se firent médiateurs entre lui et ses adversaires, lorsqu'il leur eut promis de relever l'honneur de l'empire et la dignité du culte. Ils menèrent un rapprochement entre l'empereur, Pépin et Louis de Bavière; Lothaire lui-même ne sut pas résister à la voix paternelle, et leur réconciliation, jointe aux bonnes dispositions des Germains en faveur de Louis, apaisa le soulèvement.

L'empereur commua en une réclusion dans des cloîres la peine de mort prononcée contre les chefs de la révolte : ce fut autant d'ennemis pour l'avenir. Judith reprit le rang d'impératrice, après avoir attesté son innocence par un serment prêtré sur les saintes reliques. Bernard demanda à prouver la sienne

l'épée à la main, mais personne ne releva le gant; les trois fils rebelles retournèrent dans leurs royaumes avec le pardon de Louis.

Peu de temps après, Pépin et Bernard reprirent leurs projets ambitieux. Tous deux furent mis en jugement, et déclarés, Bernard coupable de félonie, Pépin indigne du trône. L'empire dut être partagé entre Lothaire et Charles; mais le nom du premier ne figura point dans les actes publics, et une partialité aussi évidente pour le fils du second lit ne pouvait qu'amener la guerre. Pépin s'échappe, insurge les Aquitains, et appelle ses frères aux armes; Wala et d'autres grands s'élancent hors du cloître, et le peuple les seconde, séduit par de belles promesses. Agobard, le meilleur écrivain du temps, fut chargé de rédiger la proclamation, dans laquelle il accusa la cour, en invitant chacun à combattre pour Dieu, le roi et la monarchie : *Juste Seigneur du ciel et de la terre, pourquoi as-tu permis que ton serviteur l'empereur descendît à une telle négligence que de fermer ses yeux aux maux qui l'entourent, d'aimer qui le hait et de haïr qui l'aime? Selon des personnes bien instruites, il a près de lui quelques ambitieux qui veulent exterminer ses fils pour s'emparer de l'empire et se partager le royaume. Ce royaume, si Dieu n'y pourvoit, tombera aux mains des étrangers, ou sera divisé entre plusieurs tyrans* (1).

Les trois frères se trouvèrent réunis près d'Ochsfeld dans la haute Alsace, en un lieu nommé depuis le Champ du Mensonge (*Lugenfeld*, *locus mentitus*). Le pape Grégoire IV, venu d'Italie avec Lothaire, prononça l'excommunication contre ceux qui n'obéiraient pas à ce prince; en outre, il écrivit avec hauteur aux évêques demeurés fidèles à Louis, et dès lors le monarque, qui s'était mis en marche contre les rebelles, fut retenu par des scrupules de conscience. Le pontife se rendit lui-même à son camp pour entendre sa justification; mais la désertion de l'armée fit soupçonner de la part de Grégoire de secrètes menées. Louis tomba alors dans un tel abattement qu'il dit au petit nombre de ceux qui lui restaient fidèles : *Allez-vous-en avec mes fils; je ne souffrirai pas que personne perde la vie à cause de moi.*

833.

Il se livra à ses ennemis avec sa femme et l'enfant de sa pré-

(1) AGOBARD, *Liber apologeticus*, apud *Scriptores rer. francic.*, t. VI, p. 249.

dilection. Judith fut envoyée dans un cloître, le royaume partagé entre les trois frères, et Louis conduit par l'empereur Lothaire à Compiègne pour y être jugé par l'assemblée, qui lui enjoignit d'abdiquer. Sur son refus, il fut livré au pouvoir ecclésiastique, pour être dégradé solennellement.

Nous avons déjà vu un synode déposer le roi Wamba; mais en Espagne ces réunions étaient de vraies assemblées nationales, représentant le vœu suprême, c'est-à-dire celui du peuple. Cet acte ne saurait non plus être confondu avec la déposition prononcée par certains pontifes, comme celle de Henri par Grégoire VII, ou de Frédéric par Innocent III. Il constitue une iniquité inexcusable; non que l'autorité ecclésiastique ne pût, selon le droit du temps, déposséder un souverain, mais parce que Louis fut condamné pour des fautes dont la preuve n'existait pas, sur lesquelles même on ne l'entendit point; quant à celles dont il s'était rendu coupable, il en avait déjà fait pénitence volontaire devant le concile d'Attigny, sans recevoir l'imposition des mains et sans revêtir l'habit de pénitent.

Les prêtres, enorgueillis par l'humiliation à laquelle l'empereur s'était alors soumis spontanément, voulurent cette fois faire étalage de leur autorité suprême dans une circonstance solennelle. L'empereur déposé fut conduit dans l'église Saint-Médard de Soissons; là, on lui mit dans la main un écrit longuement rédigé, contenant les accusations portées contre lui, lesquelles, en substance, le constituaient coupable de sacrilége et d'homicide : on lui reprochait d'avoir violé les conseils paternels et ses propres serments en maltraitant ses frères et en laissant tuer son neveu; d'avoir causé du scandale et troublé les consciences de ses sujets en exigeant d'eux un serment différent de celui qu'on avait prêté à ses fils après le traité conclu avec eux, d'où il résultait que les parjures retombaient sur lui; d'avoir appelé aux armes en carême, et convoqué l'assemblée nationale pour le jeudi saint; d'avoir banni et spolié plusieurs fidèles, soit laïques ou ecclésiastiques venus pour lui exposer la vérité; d'avoir ordonné enfin des expéditions sans le consentement de la nation, en prenant ainsi sur lui la responsabilité des dommages qui en avaient été la conséquence (1).

Louis se confessa en pleurant devant Ebbon, archevêque de

(1) *Acta exauctorationis Ludovicii Pii*, apud *Scriptores rer. francic.*, VI, 245.

Reims, et implora la pénitence publique pour réparer les scandales qu'il avait causés. Après lui avoir ôté le baudrier militaire, on le revêtit du cilice, cérémonie qui le rendait pour toujours inhabile à régner (1) ; il fut ensuite conduit par son fils, en cet état d'abaissement, dans cette même ville où Charlemagne lui avait mis la couronne sur la tête.

Tout le monde compatit au sort de l'infortuné Louis, dès le moment où, cessant d'être empereur, il redevenait homme. Lothaire, qui s'était fait l'instrument de la dégradation de son père ; Ebbon, qui, tiré de la servitude et revêtu du manteau archiépiscopal par Louis, venait de le couvrir d'un cilice (2), inspiraient un sentiment d'horreur. Le peuple murmurait, les grands conjuraient. Louis de Bavière et Pépin d'Aquitaine, rougissant de la honte paternelle et jaloux de Lothaire, qui marchait au pouvoir suprême, élevèrent la voix pour exprimer l'indignation commune. Lothaire, afin d'éloigner son père des fidèles Germains, le transféra à Paris ; mais ceux-là même qu'il y convoqua comme vassaux se déclarèrent ses ennemis, et le sang était prêt
à couler quand il s'enfuit. Louis demeura donc libre, mais il ne 834.
voulut pas reprendre le pouvoir impérial avant que le baudrier 2 mars.
de guerre lui eût été rendu par l'Église. La cérémonie accomplie, il remonta sur le trône, en y apportant l'indulgence et l'oubli. Judith fut rendue à la couche royale, Louis et Pépin à la Bavière et à l'Aquitaine ; Lothaire, resté seul en armes, fut vaincu et pardonné.

Afin d'humilier Lothaire et de récompenser ses deux frères, les provinces restées disponibles furent partagées entre eux et Charles. Il n'est fait aucune mention, dans l'acte qui fut dressé, ni de l'Italie ni de Lothaire, à qui elle avait été dévolue, pas plus que d'un empereur présomptif ou de soumission due par les princes à leur frère aîné. Louis se réservait la faculté d'ac-

(1) C'était une loi du royaume. Voyez BALUZII *Capitul.*, I, 980.

(2) *Hebo, Remensis episcopus, qui erat ex originalium servorum stirpe. Oh ! qualem remunerationem reddidisti ei ! Vestivit te purpura et pallio, et tu eum induisti cilicio... Patres tui fuerunt pastores caprarum, non consiliarii principum... Sed tentatio piissimi principis... sicut et patientia beati Job. Qui beato Job insultabant reges fuisse leguntur ; qui istum vero affligebant legales servi ejus erant ac patrum suorum. Omnes enim episcopi molesti fuerunt ei, et maxime hi quos ex servili conditione honoratos habeat, cum his qui ex barbaris nationibus ad hoc fastigium perducti sunt.* (THEGANUS, c. 44.)

c[illegible] ou de diminuer les possessions de ses fils, selon les circonstances (1).

838. 18 novembre. Quand l'empereur, à la mort de Pépin, eut assigné l'Aquitaine à Charles, son fils préféré, Louis de Bavière courut aux armes pour obtenir toute la Germanie, sur la droite du Rhin. L'empereur s'associa encore une fois Lothaire, pour s'en faire un appui contre Louis, à la condition toutefois qu'il partagerait ses États avec le fils de Judith. Dans la diète de Worms, on fit une nouvelle distribution du royaume, avec deux parts égales qui avaient pour confins la Meuse, le Jura et le Rhône. Lothaire
839. choisit la partie orientale, Charles la Neustrie et l'Aquitaine; la Bavière seule restait à Louis.

Ce dernier, ne pouvant se résigner à ce traitement, appelle à son aide les Saxons et les Thuringiens, afin de former un noyau de nations allemandes; d'un autre côté, les Aquitains, jaloux d'avoir un roi national, proclament un fils de Pépin. Louis le Débonnaire se vit donc forcé de reprendre les armes contre son
840. propre sang; mais avant la fin de cette guerre, il expira dans une île du Rhin, près de Mayence. Cédant aux prières de l'archichapelain Drogon, son frère naturel, il pardonna à ses enfants : *Je pardonne à Louis*, dit-il; *mais qu'il songe à lui-même, lui qui, foulant aux pieds la loi de Dieu, a traîné son père au tombeau par ses cheveux blancs.*

En voulant combiner l'unité de l'empire avec le système de division en usage sous les Mérovingiens, Louis avait suscité toutes ces guerres civiles, et les grands en profitaient pour accroître leur pouvoir au détriment de l'autorité royale; elles ne finirent pas avec lui, parce que ce n'étaient plus des querelles de famille. Lothaire restait en armes, il est vrai, en présence de Louis; mais derrière eux campaient deux races ennemies : avec celui-ci les Germains, avec celui-là les Italiens et les Romains de la Narbonnaise et de l'Aquitaine. Tous étaient mus par une pensée nationale, celle de détruire l'unité violente imposée par Charlemagne.

Lothaire, une fois couronné empereur, quitte à la hâte l'Italie, pour que les pays de l'autre côté des Alpes ne fassent rien de contraire à ses intérêts; en même temps qu'il flatte Charles, auquel il promet de le traiter en fils, il soutient le fils de Pépin,

(1) *Præceptum duc. Ludovici, de divisione regni.* (Apud *Scriptores rer. francic.*, VI, 411.)

qui peut lui prêter appui sans lui donner ombrage. La faction de ce prince, qui avait repris vigueur en Aquitaine, seconda Lothaire dans ses projets; entrant dans la Neustrie, il gagnait les seigneurs, et Charles, après avoir eu beaucoup de peine à tirer sa mère de Bourges, se trouva réduit à un petit nombre d'amis; mais ses partisans, faisant preuve d'une fidélité désormais trop rare, jurèrent de mourir plutôt que de l'abandonner, et bien que réduits à ne posséder que leurs armes et le cheval qu'ils montaient, ils parvinrent à se soutenir. Louis, qui avait réparé ses pertes, se réunit à Charles, dont le courage ne se démentit pas. L'empereur ayant refusé de s'en remettre, pour statuer sur leurs différends, à la décision d'un concile d'évêques et de laïques, ils se trouvèrent en présence à Fontenay ou Fontanet, près d'Auxerre, d'un côté Louis de Bavière et Charles le Chauve, de l'autre Lothaire et Pépin; là ils en appelèrent au *jugement de Dieu*. La bataille entre les descendants des Welches et ceux des Teutons, qui devait décider de l'indépendance des nations agrégées à l'empire, tourna en faveur de Louis et de Charles; mais des deux côtés tomba un nombre égal des plus vaillants guerriers, et l'Europe, épuisée de braves, resta exposée aux incursions de nouveaux ennemis (1). Tandis que les vainqueurs, affaiblis et étourdis de leur triomphe inattendu, perdaient trois jours à prier, à jeûner, à partager les dépouilles et les dignités des vaincus, à récompenser les fidèles avec les biens de l'Église, Lothaire, sans se reconnaître vaincu, recherchait l'alliance des Saxons. Il leur rendit leur culte et leurs anciennes lois, donna la liberté aux es-

Bataille de Fontenay, 841. 25 juin.

(1) *Tant y eut d'occis de chascune partie, que mémoire d'homme ne recorde mie qu'il y eust oncques en France si grande occision de chrestiens.* Chronique de Saint-Denys (*Scriptores rer. francic.*, VIII, 127).

Angilbert, poëte et guerrier, qui se trouva à la bataille, nous a laissé ces vers, *De bello Fontaneto :*

Maledicta dies illa !
Nec in anni circulis
Numeretur, sed radatur
Ab omni memoria.
Jubar solis illi desit
Auroræ crepusculo.
Noxque illa, nox amara,
Noxque dura nimium,
In qua fortes ceciderunt
Prælio doctissimi !

claves, des terres aux hommes libres; ce qui produisit un bouleversement général et une déplorable anarchie. Bien plus, il ouvrit l'empire aux Normands, en assignant en fief à Arald ou Arold, leur roi, qui avait embrassé le christianisme pour l'abandonner bientôt, l'île de Walcheren et ses dépendances.

Revenu avec ces auxiliaires, il refoula Charles le Chauve des rives de la Meuse jusqu'à la Seine; mais celui-ci, reprenant l'avantage, fit sa jonction avec Louis, et tous deux, réunis à Strasbourg, sanctionnèrent leur alliance par un serment auquel ils cherchèrent à intéresser leurs peuples en le prononçant non dans
842 l'idiome du clergé, comme tous les actes d'alors, mais dans le langage vulgaire de la Gaule et de la Germanie, dont il est resté le monument littéraire le plus ancien (1).

(1) Il nous a été conservé par Nithard (*Scriptores rer. francic.*, t. VII, p. 27 et 34). Louis s'exprima ainsi :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvamen dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvari eo cist meon fradre Karlo et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum hom per dreit son fradre salvar dist, ino qui il mi altresi fazed; et ab Ludher nul plaid nunquam prendrai, qui meon vol cist meon fradre Karlo in damno sit.

Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut dorénavant, en tant que Dieu me donnera du savoir et du pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici présent par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi, et jamais avec Lothaire je ne ferai aucun accord qui, de ma volonté, soit au détriment de mon frère Charles.

Charles répéta alors la même formule de serment, reproduite littéralement dans la langue que parlaient les peuples soumis à Louis :

In Godes nami, ind um tes christianes folches, ind unserere bedhero gehaltinissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizei indi madh furgibt so haldt id tesan minan bruodher soso man mit rethu sinan bruder seal, inthin thaz er mig soso ma duo; indi mit Lutheren inno kleinnin thing ne geganga zhe minam willon imo ce scadhen weren.

Chacun des deux peuples fit ensuite dans sa langue le serment suivant :
Si Lodhuvigs sagrament que son fadre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit, si io returnar non lint pois, ne io ne neuls cui eo returnar int poiz in nulla adjudha contra Lodhuvig nun li iver.

Si Louis garde le serment qu'il a prêté à son frère Charles, et si Charles mon seigneur, de son côté, ne le tient pas; si je ne puis l'y ramener, ni moi,

Lothaire s'était aussi aliéné le clergé du moment où, se fiant plus dans les intrigues diplomatiques que dans la force des armes, il avait fait alliance avec les Saxons et les Arabes. « Aussi les « évêques prononcèrent que le jugement de Dieu avait rejeté « Lothaire, et transféré l'empire aux plus dignes; mais avant « de permettre à Charles et à Louis d'en prendre possession, ils « leur demandèrent s'ils entendaient régner selon les exemples « de leur frère dépossédé, ou selon la volonté de Dieu. Sur leur « réponse qu'ils se régleraient eux et leurs peuples, de tout le sa- « voir et de tout le pouvoir que leur accorderait Dieu selon sa « sainte volonté, les évêques reprirent : *Au nom de l'autorité « divine, prenez le royaume et gouvernez-le selon la volonté « de Dieu. Nous vous le conseillons, nous vous y exhortons, « nous vous le commandons.* Les deux frères choisirent chacun « douze des leurs, à l'arbitrage desquels ils s'en remirent pour « le partage du royaume (1). » 843.

Mais le royaume était alors menacé de toutes parts : l'Aquitaine se trouvait en proie à la guerre civile; les Bretons et les Normands dévastaient la Neustrie; les Sarrasins, le duché de Gothie, la Provence et l'Italie; les Saxons s'insurgeaient au delà du Rhin, et les Slaves épiaient l'occasion de se jeter sur leur proie. A la même époque, un hiver des plus rigoureux amena la famine; les seigneurs qui avaient survécu à la bataille de Fontenay, en conservaient un souvenir plein de terreur, et les peuples gémissaient harassés de tant de guerres intestines. La paix fut donc conclue à Verdun; l'empereur se contenta d'un tiers de l'héritage paternel et d'une faible augmentation de territoire, sans prétendre à aucune supériorité qui pût diminuer l'indépendance de ses frères. Traité de Verdun. 843.

Dans ce partage, une portion de la France revint à chacun des trois frères, la partie orientale restant séparée entièrement de la partie occidentale, bien que leurs habitants conservassent l'ancien nom national jusqu'à l'instant où il fut remplacé par d'autres dénominations particulières. Les Gaulois adoptèrent celui

ni aucun autre de ceux que je puis y ramener, je ne lui donnerai aucune aide contre Louis.

Oba Karl then eid then er sineno bruodher Ludhwige gesuor geleistit, in Luduwig min herro then er imo gesuor forbrihchit, ob ina ih nes irwenden ne mag, nah ih, nah thero, nah hen then ih es irwenden mag, windhar Karle imo ce follusti ne wirdhit.

(1) NITHARD, l'un des commissaires désignés, liv. IV, ch. 1.

de Français ; les Lombards, celui d'Italiens; les différents peuples germaniques, celui d'Allemands, qui d'abord indiquait les tribus suèves. L'étrange configuration du royaume de Lothaire, qui, comprenant Rome et Aix-la-Chapelle, serpentait entre les possessions de ses frères, tenait ceux-ci dans la sujétion, mais ne lui permettait ni d'acquérir de la force ni de fondre en une seule nation des peuples divers.

Chacun des trois souverains courut dans le pays qui lui était échu en partage, pour y apaiser les troubles survenus. Les Saxons, prenant le nom de Sttelinges, chassaient leurs seigneurs afin de revenir à leurs anciennes lois, conformément aux promesses de Lothaire ; puis, s'alliant avec les Esclavons, ils menaçaient le nom chrétien et les États de Louis, lequel réprima leur audace en faisant mettre leurs chefs à mort. Lothaire tomba sur les vassaux de la Meuse, qui s'étaient déclarés pour Charles. A son tour, Charles envoyait des troupes pour renverser Pépin II d'Aquitaine ; puis, afin de se concilier les vassaux de la Neustrie, qui presque tous étaient redevables de leurs bénéfices au comte Adelard, il épousait Irmintrude, nièce de cet ancien ministre.

Les vassaux étaient en réalité des ennemis qui survivaient après chaque paix et avaient perdu l'habitude d'obéir ; tout château abritait un rebelle ou un adversaire, si bien qu'il devenait impossible de faire la guerre et d'administrer. Sur ces entrefaites, les Lombards de Bénévent s'insurgeaient; les Arabes Aglabites (1), maîtres de la Sicile, faisaient de nouveau entendre à Rome les menaces de l'Afrique, tandis que d'autres ravageaient la Provence. A l'exemple des Saxons, les Slaves relevèrent la tête, quelques-uns envahissant le Frioul, tandis que les Moraves, les Bohêmes, les Oborites semblaient se préparer à venger sur les Francs orientaux leurs défaites précédentes; mais Louis profita de leurs divisions pour les défaire et les soumettre.

La politique faisait taire par intervalles les ressentiments entre les fils de Louis le Débonnaire, et les amenait à réunir leurs efforts pour triompher des révoltes. Ils se promirent no-
847. tamment, dans la diète de Mersen, de se soutenir réciproquement contre leurs ennemis, de respecter les droits héréditaires de leurs fils, à la condition que ceux-ci reconnaîtraient la suprématie de leurs oncles. En outre, il fut convenu que les vassaux

(1) Descendants d'Aglab. C'est le nom d'une dynastie arabe qui régna jusqu'en l'an 298 de l'hégire, époque où elle fut chassée par les Fatimites.

ne pourraient être dépossédés, et que le peu d'hommes libres qui restaient seraient jugés d'après les anciennes lois, mais qu'ils devraient aussi se recommander à un seigneur, dont ils ne se détacheraient que par de justes motifs.

Ils cherchaient, par cet enchaînement de sujétions, à tenir le pays tranquille; mais cet effort révèle l'accroissement de la puissance des seigneurs, qui secouaient de plus en plus le joug, et qui, enhardis par les priviléges obtenus, réprouvaient les rois dans leurs actes; si bien que Charles et Lothaire furent réduits tous deux à déclarer publiquement, à Liége, qu'ils avaient mal gouverné jusqu'alors, en promettant de mieux se comporter à l'avenir.

Les rois tentèrent de s'opposer, à l'aide de quelques capitulaires, au démembrement de leur autorité; une charte de réforme donnée par Charles à Coulaines, dans laquelle il cherche à remédier aux causes de la guerre, mérite une mention particulière: elle prescrit de restituer aux églises leurs biens et leurs priviléges; il y est recommandé au peuple de respecter le roi et les seigneurs; aux évêques et aux vassaux, de s'opposer aux associations illégales qui sapent la monarchie; la promesse est renouvelée aux grands de ne pas les dépouiller de leurs bénéfices, sinon *par droit et jugement*. Permis à chacun de choisir la loi qu'il veut suivre; mais ce fut une inspiration malheureuse que d'associer les évêques à l'autorité séculière, comme garantie de concorde, et d'inviter tout fidèle à dénoncer les erreurs dans lesquelles le roi pourrait tomber.

Cette dernière mesure ouvrait une immense carrière à des réclamations sans résultat, tandis que ni les évêques ni les comtes ne secondaient le roi pour assurer la paix. Les premiers réunissaient des conciles, et prononçaient des harangues pleines de l'esprit évangélique, mais sans autre conclusion que d'exhorter le roi à restituer aux églises et aux monastères les biens distribués à des laïques, réclamations qui alarmaient les possesseurs de ces terres. Les comtes s'étaient tout à fait séparés de la couronne, et les trois monarques frères vécurent dans une alternative continuelle de réconciliations et de guerres.

Soit lassitude, soit remords, Lothaire se retira dans l'abbaye de 855.
Prum (1), pour s'occuper de son salut; mais, dans son dernier acte de souveraineté, il méconnut encore la volonté de son père, qui

(1) Aujourd'hui dans les États prussiens, province rhénane.

avait statué que les possessions de Lothaire ne devraient pas être partagées entre ses fils. En effet, il assigna à Louis II le royaume d'Italie et la couronne impériale; à Lothaire II, l'Austrasie en deçà du Rhin, qui de son nom fut appelée *Lotharingia* Lorraine (1); à Charles, les provinces du Rhône formant jadis le royaume de Bourgogne, qui fut alors appelé royaume de Provence (2).

Ces trois fils de Lothaire ne suivirent que trop cet instinct de discordes domestiques inné dans leur famille, et les deux aînés se mirent en devoir de dépouiller le plus jeune; mais les Bourgui-
858. gnons, désirant conserver leur indépendance, le soutinrent durant les alternatives de querelles, de concessions, d'accords et de violations de la foi jurée qui se succédèrent.

Enfin Charles de Provence mourut sans enfants, et son héritage fut partagé entre ses frères Louis II et Lothaire II, qui prirent le Rhône pour limite.

862. Le règne du roi de Lorraine fut troublé par une passion déréglée pour Gualdrade; afin de la posséder, il accusa Theutberge d'inceste et de stérilité, en alléguant qu'il ne l'avait épousée que par crainte de sa famille. Le pape Nicolas, proclamant qu'il faut résister aux rois quand ils ne gouvernent pas selon la justice, cite Lothaire pour qu'il vienne se disculper. Ce prince, obéissant à sa conscience ou à la prépondérance que les papes avaient acquise dans le monde entier, se rendit à Rome avec sa complice; le pontife reçut les pénitents au mont Cassin, et, après les avoir confessés et absous, il leur donna la communion, en les menaçant de mort s'ils avaient fait un faux serment; mais Lothaire
869. en revenant, mourut à Plaisance, et l'on vit dans cette fin prématurée le châtiment du parjure.

Bien que le pape eût enjoint aux Lorrains de se soumettre à Louis II, sous peine d'excommunication, son décret resta sans valeur, et la succession de Lothaire fut disputée entre ses frères et Charles le Chauve, lequel finit par s'en emparer, outre qu'il
875. obtint la couronne impériale lorsque la descendance du fils aîné de Louis le Débonnaire fut éteinte.

Le royaume de Charlemagne est désormais séparé nettement

(1) Cette province fut divisée ensuite en Lorraine de la Moselle, qui est la Lorraine actuelle, et en basse Lorraine, qui devint les Pays-Bas.

(2) Lyonnais, Genève, Dauphiné, Savoie, Provence.

en trois États : La France, l'Allemagne, l'Italie (1) ; de même qu'à la chute de Napoléon (le parallèle revient fréquemment entre ces deux grands hommes) les nations recouvrèrent leur indépendance, ou en conçurent l'espoir, ainsi les peuples contemporains de Charlemagne se virent avec joie rendus à une existence propre. Ce démembrement ne pourrait être déploré que par ceux qui aiment les vastes États, restent attachés au passé par intérêt ou système, et réputent anarchie la dissolution des grandes monarchies. Une répugnance mutuelle entre les races associées sans fusion sépara les peuples, mais ne les morcela point encore. Les principaux devinrent un centre pour les autres, et au système personnel qui domina à l'avénement de Charlemagne, succéda par degrés l'unité territoriale. Mais les barons s'agitent de toutes parts pour conquérir l'indépendance; de tous côtés se montrent de nouveaux barbares, et partout grandit la puissance papale. Ce sont là des faits qu'il nous faut envisager séparément.

CHAPITRE II.

LES CARLOVINGIENS EN FRANCE. (840-888.)

A Charles le Chauve commence la série des rois de France, 840.
dans la signification actuelle de ce titre. Ce prince réunit à une

(1) *Tableau synchronique des trois royaumes principaux.*

ALLEMAGNE.	ITALIE.	FRANCE.
887. ARNULF, roi de Carinthie reçoit l'hommage des rois de France, d'Italie, de Bourgogne; donne la Lorraine à son fils naturel ZVENTIBOLD.	888. BÉRENGER Ier, duc de Frioul, et Guy, duc de Spolète, se disputent la couronne impériale. 889. GUI est couronné empereur à Rome, et s'associe son fils LAMBERT. 894. ARNULF, appelé à Rome, est contraint de se retirer.	887. EUDES, comte de Paris, couronné roi à l'exclusion de Charles le Simple. Il soumet RAINULF, roi d'Aquitaine, et se reconnait vassal d'ARNULF. 893. CHARLES LE SIMPLE est sacré à Reims, et se déclare prétendant.
896. Arnulf accourt d'Italie contre les Moraves, et fait alliance avec les Hongrois. 899. LOUIS L'ENFANT, dernier des Carlovingiens en Germanie. 912. CONRARD de Franconie. 919. HENRI Ier L'OISELEUR. 936. OTHON LE GRAND. 962. OTHON II.	896. Il revient, et est couronné empereur. LAMBERT se réconcilie avec BÉRENGER. Anarchie. 922. RODOLPHE II de Bourgogne. 951. OTHON épouse ADÉLAÏDE, veuve de Lothaire. 973. OTHON II empereur, épouse THÉOPHANIE de Constantinople.	896. CHARLES et EUDES s'accordent. 898. CHARLES demeure seul roi; mais il est dépossédé par les grands feudataires. 922. ROBERT, duc de France, est élu roi. 923. RODOLPHE de Bourgogne. 936. LOUIS d'Outre-mer. 954. LOTHAIRE.
983. OTHON III.	983. OTHON III.	986. LOUIS le Fainéant. 987. HUGUES CAPET. 996. ROBERT II.
1002. HENRI II.	1002. HENRI le Saint.	1031. HENRI Ier. 1060. PHILIPPE Ier.

grande ambition dans ses entreprises l'incapacité de les diriger. Lâche dans la soumission, enfant dans la résistance, faible dans la main du clergé, nul lorsqu'il s'en détache, son règne est sans cesse troublé par des incursions extérieures et par des discordes intestines. Les Normands s'avancèrent jusqu'à Nantes et à Bordeaux, qu'ils prirent; ils menacèrent Paris, et s'offrirent comme auxiliaires à Pepin II. Ce prince, dépouillé lors du traité de Verdun, avait eu recours aux armes; il fut aidé par le duc des Gascons, qui s'était rendu indépendant en Navarre, et par Bernard, duc de Septimanie, qui, après avoir été cause des troubles précédents, s'armait, à l'instigation d'Abdel-Raman II, contre un roi qui passait pour son fils. Quoi qu'il en soit, Charles le surprit, et le fit condamner à mort. Pépin obtint de garder la Septimanie, une grande partie de l'Aquitaine et une indépendance à peine voilée par l'hommage; mais, comme il ne pouvait rester en repos, Charles invita ses frères à joindre leurs efforts aux siens, et le rejeta au delà des Pyrénées. Charles ne se fut pas plutôt éloigné que Pépin reparut et reprit le pays, aidé des Saxons, des Arabes et des Normands, avec lesquels il s'était allié; on disait même qu'il avait renié le Christ et juré sur un cheval par le nom de Wodan (1). Les Aquitains, indignés, se soulevè-
852. rent contre lui, et le livrèrent à Charles, qui le fit tonsurer et renfermer dans un monastère de Saint-Médard, à Soissons.

Mais les Aquitains, pour ne pas retomber sous la sujétion d'étrangers, demandèrent pour roi Louis, second fils du roi de Germanie; puis Pépin, s'étant enfui du cloître, ranima le zèle de ses partisans. Charles lui-même mit son fils en avant comme troisième prétendant, et, pendant dix ans, les forces et les vœux des Aquitains furent divisés entre ces princes, appuyés par des alliés aussi redoutables pour les amis que pour l'ennemi. Enfin
864. Pépin, pris de nouveau et jugé comme traître à sa patrie et à sa foi, fut renfermé dans un monastère, et les fils de Charles le Chauve reçurent la couronne d'Aquitaine; mais leur autorité fut peu assurée au milieu de ces comtes de Poitiers, de Toulouse, de Barcelone qui aspiraient à une existence indépendante.

Bretagne. Les Bretons s'agitaient aussi sous leur duc Noménoé qui, à la paix, refusa de renoncer à l'indépendance acquise durant la guerre, et favorisa les rébellions des autres. Après s'être emparé
845. de Rennes, d'Angers, du Mans, et avoir vaincu Charles à Ballon,

(1) Le même qu'Odin, le premier des dieux du Nord.

il songea à se faire roi, et s'adressa à cet effet au pape Léon IV, qui l'autorisa seulement à ceindre son front du cercle d'or, selon l'usage des ducs. Mécontent de ce procédé, il devint hostile au
clergé, détacha sa province de l'Église de Tours, et se mit à guer- 848.
royer de plus belle; mais la mort l'arrêta à Vendôme. Ses fils
Erispoé et Salomon eurent le titre de roi; mais, à leur mort, 851.
Charles abolit de nouveau ce royaume.

A l'intérieur, tout baron aspirait à devenir un petit roi, sans se soucier de paraître à la cour du monarque, où l'on voyait, au lieu des anciens leudes, des Aquitains, des Irlandais et des Lombards, ce qui augmentait la puissance du clergé. Les principaux propriétaires étaient les abbés des monastères (1), autour desquels se formaient des villages et des bourgades; les siéges épiscopaux donnaient du lustre aux villes; les regards se tournaient donc plutôt vers Reims au nord et vers Lyon au midi que vers Laon, dont la crainte des incursions normandes avait fait choisir les hauteurs pour la résidence des rois. Les évêques et les moines avaient joué le principal rôle dans les discordes fraternelles des descendants de Charlemagne; ils avaient dirigé les assemblées, rédigé les traités, dans lesquels se trouve toujours quelque stipulation pour les couvents, avec des exhortations en faveur des orphelins. Ce pouvoir, acquis sans le secours des armes, croissait de jour en jour, parce que le clergé seul offrait l'exemple de l'ordre au milieu du bouleversement général.

Cependant, si Charles abandonnait aux évêques une part de l'autorité temporelle, c'était moins par dévotion que par la force des circonstances. Il conféra aux prêtres un droit d'inquisition contre les malfaiteurs (2), qu'ils durent traduire, en cas d'obstination, devant les évêques, auxquels il recommandait de moraliser les brigands qui infestaient le royaume, et, s'ils persistaient, de lancer contre eux l'anathème; il ordonnait l'emploi des reli-

(1) Vandégisile, comte des Gascons, fait don à l'église d'Alaon de tous les biens appartenant à sa famille dans le canton de Toulouse, l'Agenois, le Quercy, le pays d'Arles, de Périgueux, la Saintonge, et le Poitou, c'est-à-dire dans le tiers de la France. L'abbaye de Saint-Riquier possédait la ville de ce nom, avec treize autres, trente villages et des fermes innombrables. Les offrandes faites annuellement au tombeau de ce saint s'élevaient, chaque année, à près de deux millions. *Acta SS. ordinis S. Bened.*, sect. IV, p. 104.

(2) *Ut unusquisque presbyter imbreviteț in sua parochia omnes malefactores, et eos extra Ecclesiam faciat... Si se emendare noluerint, ad episcopi præsentiam perducantur*. (Capit. Caroli Calvi, apud *Scriptores rer. francic.*, VII, 630.)

ques et des serments contre les voleurs. En un mot, l'autorité royale n'attendait de secours que du pouvoir ecclésiastique; en effet, les évêques empêchèrent souvent une injustice ou une guerre, et, placés entre la monarchie qui périssait, la féodalité qui s'élevait et la papauté qui grandissait, ils soutinrent les rois.

Hincmar. 806-882. Hincmar, né dans la France septentrionale, et tiré du monastère de Saint-Denis par Louis le Débonnaire, pour s'occuper de la réforme des monastères et remplir près de lui les fonctions exercées dans les cours par les religieux, avait contribué à l'élévation de Charles, qui le nomma à l'âge de trente-neuf ans archevêque de Reims. Il en occupa le siége pendant trente-neuf ans, assista à trente-neuf conciles qu'il présida pour la plupart, écrivit une infinité de lettres aux principaux personnages du temps, et nous a laissé soixante-dix ouvrages, outre ceux qui ont péri; il ne se montra ni servile envers les Carlovingiens dans leur puissance, ni arrogant à leur égard lorsqu'ils furent malheureux. Doué d'une vive intelligence pratique, il se gardait de sacrifier à une logique rigoureuse la possibilité des applications et les choses du moment; aussi donna-t-il des conseils qui auraient pu empêcher la monarchie de s'écrouler. On l'a souvent comparé à Bossuet pour sa condescendance sans bassesse envers les rois, et pour son opposition sans schisme envers les papes. De même que l'évêque de Meaux a écrit la *Politique sacrée*, Hincmar composa un livre *De persona regis et de regio ministerio*, pour expliquer à Charles le Chauve ce verset: *J'interrogerai les princes sur ma loi*. Bossuet admet que *Dieu forme les princes guerriers*; Hincmar amène le christianisme à justifier les guerres, et tous deux se prêtent au caractère belliqueux du roi auquel ils s'adressent et à l'esprit de leur siècle. Les Carlovingiens étaient faibles, et par ce motif Hincmar modère leur disposition à la clémence, en leur rappelant que Dieu n'épargna point son propre fils; Bossuet, au contraire, sous un roi qui s'irrite des obstacles, élève au ciel la clémence, *joie du genre humain et gloire d'un prince*. Hincmar sut résister avec énergie aux rois qui prétendaient donner les évêchés, et voulaient que les Églises se soumissent à eux. L'évêque de Lorraine, dévoué à l'empereur Lothaire, avait soutenu que le roi ne dépendait que de Dieu, et que les évêques ne pouvaient l'excommunier. « Parole non de catholique, dit Hincmar, qui « combat cette doctrine, mais de blasphémateur plein de l'es« prit du démon. David, roi et prophète, ayant péché, fut repris « par Nathan, son inférieur; il sut qu'il était homme, et re-

« vint au salut par une pénitence rigoureuse. Saül apprit de « Samuël qu'il était déchu du trône. L'autorité apostolique « prescrit aux rois d'obéir à ceux qui sont au-dessus d'eux dans « le Seigneur. »

Il va même jusqu'à attaquer l'autorité royale dans sa base d'hérédité : « Nous savons avec certitude que la noblesse pater- « nelle ne suffit pas pour assurer les suffrages du peuple aux fils « des princes quand les vices l'ont emporté sur les priviléges « naturels ; le coupable est alors privé non-seulement de la di- « gnité de son père, mais encore de la liberté. »

C'était avec cette hauteur que les évêques s'adressaient aux rois. Hincmar se rendit, à la tête d'une députation du clergé, auprès de Louis de Bavière pour le dissuader d'occuper la Neustrie, et offrir le pardon à l'envahisseur armé, à la condition qu'il ferait pénitence des maux qu'il avait causés au royaume. Le récit que les évêques firent au concile, à leur retour, est une singulière révélation de la puissance ecclésiastique : « Le roi Louis nous donna audience à Worms le 4 juin, et nous dit : *Je vous prie, si je vous ai offensés, de me le pardonner, afin que je vous parle avec sécurité.* Hincmar, qui s'était placé le premier à sa droite, répondit : *Nous aurons donc bientôt fait, puisque nous venons précisément vous offrir le pardon que vous demandez.* Grimoald, chapelain du roi, et l'évêque Théodoric, ayant fait quelques observations à Hincmar, il repartit : *Vous n'avez rien fait contre moi qui m'ait laissé dans l'âme un ressentiment condamnable ; autrement, je n'oserais m'approcher de l'autel pour offrir le sacrifice au Seigneur.* Théodoric reprit : *Faites donc comme le seigneur roi vous en prie, et pardonnez-lui.* Hincmar dit alors : *Quant à moi et à ma propre personne, je vous ai pardonné et vous pardonne ; mais en ce qui concerne les offenses contre l'Église qui m'est confiée, et contre mon peuple, je ne puis que vous donner des conseils et vous offrir le secours de Dieu, afin que vous obteniez son absolution, si vous le voulez.* Les évêques s'écrièrent : *Vous dites bien!* et tous nos frères s'étant trouvés d'accord en cela, cette indulgence seule lui fut accordée, et rien de plus ; car nous nous attendions qu'il demanderait nos conseils sur le salut qui était offert, et alors nous lui aurions suggéré sa conduite, selon la teneur de l'écrit qui nous avait été donné ; mais il nous répondit, de son trône, qu'il ne traiterait point au sujet de cet écrit avant de s'être consulté avec ses évêques. »

Lorsque Charles le Chauve porta plainte devant le concile de Toul contre Wenilon, qui, après avoir été nommé par lui à l'évêché de Sens, s'était fait son adversaire pour favoriser Louis le Germanique, le roi s'exprima ainsi : « Par son élection, « celle des évêques et des fidèles de notre royaume, expri- « mant leur consentement par des acclamations, Wenilon, « dans son propre diocèse, dans la cité d'Orléans, dans la basi- « lique de Sainte-Croix, en présence des autres archevêques et « évêques, m'a consacré roi, selon la tradition ecclésiastique; il « m'a oint du saint chrême, m'a donné le diadème et le sceptre « royal, et m'a fait monter sur le trône. Après cette consécration, « je ne pouvais être renversé du trône, ni supplanté par per- « sonne, du moins sans avoir été entendu et jugé par les évêques, « par le ministère desquels j'ai été consacré roi, et qui ont été « nommés les trônes de Dieu. Dieu repose sur eux, et c'est par « eux qu'il prononce ses décrets; j'ai toujours été et je suis « encore à présent prêt à me soumettre à leurs corrections pa- « ternelles et à leurs jugements (1). »

Est-il possible d'avouer en termes plus humbles la suprématie que le droit public d'alors attribuait à l'autorité ecclésiastique sur le pouvoir laïque? Les évêques concouraient en effet, avec les grands, à élire le roi et à lui imposer la constitution; s'il la violait, ils le tenaient pour déchu ; l'observait-il, ils l'assistaient de leurs conseils, d'hommes et d'argent.

Mais ils étaient impuissants, par leur éducation et leur ministère, à refréner les incursions ennemies, et Hincmar lui-même en faisait l'aveu au pape : *Le peuple se plaint de nous, et dit : Défendez par vos prières le royaume contre les Normands et les autres envahisseurs, sans vous mêler de notre défense; si, pour cette défense, vous voulez notre bras, faites que le pape nous donne un roi capable de nous garantir des païens* (2).

869. Le clergé se déclare donc lui-même non moins incapable que le roi de faire face à des dangers imminents; aussi voit-on dans les mouvements de chacun le découragement qui naît de la disproportion entre le but et les moyens d'y parvenir.

Quand Lothaire II mourut, les Lorrains, voulant un chef plus

(1) BALUZE, *capitulaires* de l'année 859, p. 127. — Hincmar écrivait à Louis III : *Ego cum collegis meis et cæteris Dei ac progenitorum vestrorum fidelibus,* VOS ELEGI *ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi* (HINCMAR). Voyez MICHELET, *Histoire de France*, t. I, p. 387.

(2) HINCMARI *Ep., ann.* 870, *R. fr.*, VII, 340.

capable de repousser les Normands, demandèrent pour les gouverner Charles, qui avait de plus en sa faveur le testament de Louis le Débonnaire; il fut donc proclamé roi de Lorraine par les évêques.

Louis le Germanique consentit d'abord à un partage, dans lequel Charles eut la partie occidentale et méridionale, où se trouvaient Lyon, Besançon, Vienne, Viviers, Uzès, Toul, Verdun et Cambrai; mais, poussé par l'ambition, il envahit la Provence, et, après s'être emparé du Viennois, il en investit Boson, son favori, abbé de Saint-Maurice dans le Valais, chambellan réservé à de plus grands honneurs. Traité de Mersen. 870. 9 août.

Quand le pape invita les grands à faire rendre la Lorraine à celui qui en était l'héritier légitime, Hincmar adressa au pontife une lettre qui fut considérée comme le premier fondement des *libertés gallicanes*. Le même pontife ayant appelé devant son tribunal un évêque déjà condamné par un concile, Hincmar lui répondit au nom de Charles : *Hé quoi ! quand jamais a-t-on entendu dire qu'un roi dût envoyer à Rome un homme jugé légalement? Roi de France et issu de sang royal, je ne suis pas considéré comme le vicaire des évêques, mais comme le maître de cette terre. Saint Léon et le concile de Rome ont écrit que les rois établis par Dieu pour commander sur la terre, ont accordé aux évêques de régler les affaires selon les décrets souverains. A plus forte raison ne sont-ils pas les fermiers des évêques* (1).

Adrien apaisa chez Charles cet accès de fermeté par des paroles conciliatrices, en lui promettant l'empire s'il survivait à Louis; ce qui arriva. Charles le Chauve franchit alors les Alpes, et, comme Charlemagne, il reçut dans Rome la couronne impériale le jour de Noël, puis, à son retour, celle d'Italie. 875. Charles le Chauve, empereur.

Revenu en France, il fit sanctionner par son clergé ses nouveaux honneurs ; prenant alors en mépris, par un orgueil puéril, les usages, la manière de se vêtir et le langage des Francs, il se montrait dans l'église, aux jours de fête, avec la dalmatique, une ceinture tombant jusqu'aux pieds, la tête enveloppée de soie et ornée du diadème (2).

(1) Hincmari *Epist.*, *ann.* 872, t. II, p. 701.

(2) *Ann. Fuld.*, ap. *Script. rer. francic.*, VII, 181. Baluze, dans les *Notes aux capitulaires*, p. 1280, donne quelques anciennes effigies des rois francs. Dans le nombre est celle de Charles le Chauve, assis sur le trône royal avec la

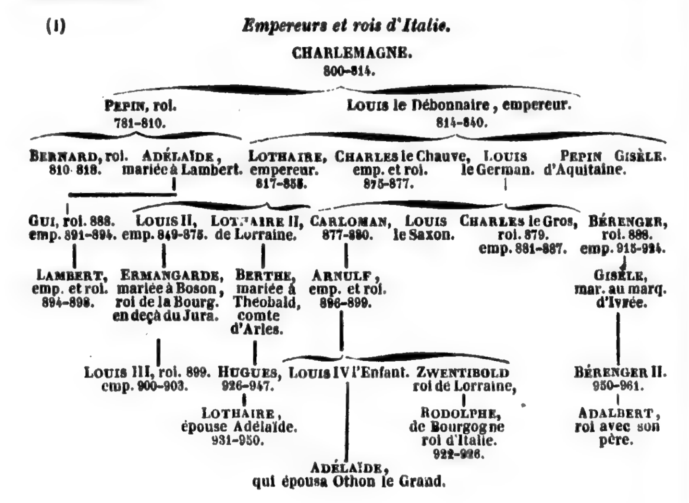
Charles chercha aussi à étendre son royaume jusqu'au Rhin; mais Louis dit le Saxon, fils du Germanique, s'avança contre lui les armes à la main. Le jugement de Dieu se manifesta en sa faveur dans les épreuves du fer rouge, de l'eau bouillante et de
876. la croix, mais plus encore dans la victoire d'Andernach.

Charles, ayant acheté la paix des Normands au prix de cinq mille livres d'or, et la fidélité douteuse des barons moyennant des priviléges, avait passé les Alpes, quand il apprit que son neveu Carloman, frère aîné de Louis, s'avançait à la tête des Bavarois et des Slaves; à cette nouvelle, il revint sur ses pas, ou même prit la fuite, et mourut au pied du mont Cenis. Louis le Bègue qui, depuis dix ans, régnait dans l'Aquitaine dont son frère rebelle avait été dépouillé, mit alors sur sa tête la couronne
877. 6 octobre. paternelle (1).

La même fatalité qui avait poussé les Mérovingiens à des guerres fratricides, semblait peser sur les Carlovingiens, dont l'histoire est un tissu de trahisons et de combats entre parents. A la mort de chaque prince s'élèvent des querelles pour sa succession; parfois les grands appellent au trône un étranger ou un de leurs

couronne d'or aux quatre fleurons, dont le cercle est orné de perles et de pierres précieuses; il s'en échappe, au-dessus des oreilles, deux branches se terminant en fleurs qui se replient autour de la tête et tombent en manière de bandelettes.

(1)



pairs, qui peu après laisse le champ libre à d'autres prétendants. Rien ne pouvait être plus favorable aux seigneurs pour les aider à s'affranchir de la domination des rois, qui, impuissants à les réprimer, étaient réduits à les flatter.

Louis le Bègue distribua à ses partisans des abbayes, des Louis le Bègue.
comtés, des bénéfices, tant pour les récompenser que pour s'en faire un contre-poids aux grands seigneurs des provinces ; mais ceux-ci, mécontents, formèrent une ligue à Avernay. Le roi, renfermé dans le château de Compiègne, dut alors étendre ou confirmer leurs franchises, promettre et donner une grande partie des domaines royaux, ainsi que des abbayes ; enfin des seigneurs consentirent à ce qu'il fût couronné. Le nouveau roi reconnut dans cette solennité l'élection populaire, en s'exprimant ainsi : *Moi, Louis, constitué roi par la miséricorde de Dieu et par l'élection du peuple, je promets devant l'Église et tous les ordres de l'État, d'observer exactement les lois et les règlements donnés par nos pères au peuple dont le gouvernement m'est confié, selon le conseil commun de mes fidèles et les inviolables décrets de mes prédécesseurs.*

Les troubles intérieurs au milieu desquels il mourut, l'empê- 879.
chèrent d'aspirer à la couronne impériale.

Une faction déclara indignes de régner Louis III et Carloman ses fils, comme nés d'une mère répudiée, et appela Louis, roi de Saxe, qui reçut l'hommage des grands à Verdun ; Boson, beau-frère de Charles le Chauve, et l'abbé Hugues, firent oindre les deux jeunes princes et offrir la Lorraine entière au Saxon, qui, satisfait de ce lot, retourna dans ses États, où l'armée qu'il avait mise sur pied l'aida à repousser les Normands.

Boson avait travaillé pour lui bien plus que pour ses pupilles. Il aspirait au titre de roi de la Bourgogne transjurane, qu'il gouvernait en qualité de duc ; les évêques le lui offrirent, en le remerciant d'avoir accepté la tutelle du peuple et de l'Église. Il se fit sacrer à Lyon ; son nouveau royaume, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, le Vivarais, le pays d'Uzès et la Franche-Comté, eut pour se consolider, outre l'appui de Jean VIII, son père adoptif, sa propre valeur et son habileté.

Les deux rois de France ayant défait les Normands près de
Fontevrault et de Saucourt (1), affermi la foi chancelante de 881.

(1) Le chant dans lequel cette victoire fut célébrée, nous a été conservé :
Einen Kunig weiz ich

leurs vassaux, et repoussé Louis de Saxe, qui était revenu sur ses prétentions, se partagèrent le royaume. Vivant en bonne intelligence entre eux, ainsi qu'avec les rois allemands, ils s'occupèrent de réprimer les usurpations des grands, et de recou-
882. vrer les domaines royaux; mais Louis mourut d'une chute de cheval, s'étant fracassé la tête en poursuivant une jeune fille.

884. Carloman abandonna le siége de Vienne pour recueillir l'héritage de son frère; il humilia Boson, contint les Normands, mais ne tarda point à mourir. La couronne aurait dû revenir à Charles, fils posthume de Louis le Bègue; cependant, comme le royaume avait besoin d'un vaillant défenseur, les grands l'offri-
Charles le Gros. rent à Charles le Gros, déjà roi de Germanie, de Lorraine, de Saxe, de Bavière, de Lombardie, et empereur. L'héritage de Charlemagne se trouva donc réuni aux mains de ce prince, dont l'impéritie aurait eu déjà trop d'une seule couronne. Après avoir acheté bassement la paix des Normands de la Meuse en se rendant leur tributaire, il maria Gizèle (*Gizla*), fille de Lothaire II, à Godefroy, leur chef, qu'il fit ensuite assassiner; les compagnons de la victime s'unirent alors aux Normands de la Seine pour assaillir Paris. Charles marcha contre eux, et campa sur les hau-
886. teurs de Montmartre; mais abandonné par ses vassaux, il acheta leur retraite à prix d'argent, en leur permettant d'aller ravager la Bourgogne. La lâcheté de cet acte mit en relief la généreuse résistance opposée à l'ennemi par Eudes, comte de Paris. Ainsi, d'une part, sa conduite pusillanime lui aliénait le peuple, et de l'autre, les ecclésiastiques lui devenaient hostiles, parce qu'il les avait contraints de contribuer pour la rançon payée à Godefroy.
887. Le mécontentement alla si loin, qu'il fut déposé comme empereur, et, bien qu'il lui restât la France et l'Italie, il vécut impuissant et méprisé. Il se déshonora même dans son intérieur, en accusant l'évêque Luitard d'adultère avec sa femme, qui se justifia en jurant non-seulement qu'elle était chaste, mais intacte même de la part de son époux.

Ses panégyristes ne trouvent eux-mêmes à admirer que sa résignation dans les revers qui affligèrent la fin de ce règne. « C'é-
« tait un spectacle de pitié propre à montrer le néant des choses
« humaines, que de voir ce Charles sur qui la fortune avait ac-

Heisset herr Ludwig :
Der gene Gott dienet, etc.

Au nord de la Somme, on parlait donc allemand.

« cumulé sans combats ni dangers tant de royaumes, qu'il ne « le cédait à aucun monarque, depuis Charlemagne, pour la di- « gnité, le pouvoir, la richesse ; que de le voir désormais offert « par elle comme par un exemple de la fragilité humaine, en lui « enlevant tout à coup et avec ignominie les prospérités dont elle « l'avait comblé sans mesure. Tombé du trône dans l'indigence, « réduit à pourvoir à ses besoins de chaque jour, il supplia Ar- « nulf de lui accorder de quoi vivre, et en obtint quelques re- « venus en Allemagne pour son entretien. Charles mourut quel- 888.
« ques jours avant les ides de janvier, et fut enseveli dans le « monastère de Reichenau. Prince très-chrétien, ayant la crainte « de Dieu, et gardant au fond de son cœur les commandements « de l'Église, il fut libéral d'aumônes, occupé sans cesse à prier « et à psalmodier ; c'est pourquoi toute chose arriva d'abord selon « son désir. Dépouillé ensuite de tous ses biens, il supporta « cette épreuve avec résignation, pour mériter la couronne im- « mortelle (1). »

Le royaume de Charlemagne fut alors démembré tout à fait, et les Francs allemands restèrent séparés des Francs latins (2). La stérilité de huit rois et la fin rapide de six avaient jusqu'alors remédié au partage entre les Carlovingiens, conclu à Verdun ; mais, à l'avenir, toutes les nations qui avaient obéi à Charlemagne élurent des rois nationaux, sans égard à la descendance de ce monarque. Le titre d'empereur fut disputé entre Gui, duc de Spolète, et Bérenger, duc de Frioul. Eudes, comte de Paris, fut porté au trône de France, et reconnu par les évêques ainsi que par Arnulf, roi de Germanie, à la condition toutefois qu'il se reconnaîtrait son vassal.

Cette puissance, si formidable il y avait à peine un demi-siècle, était donc descendue bien bas. Les contemporains, qui déploraient cette prompte décadence, considéraient l'époque précédente, non-seulement comme héroïque, mais comme prodigieuse : ce fut alors que l'on commença à accumuler sur Charlemagne et ses paladins ce luxe de fictions merveilleuses, comme si l'on eût voulu stimuler par leur exemple la nonchalance de leurs successeurs. Le moine de Saint-Gall racontait à Charles le Gros que Pépin le Bref avait abattu d'un coup de cimeterre la tête d'un

(1) *Annales Metens.*, *anno* 887; ap. *Script. rer. francic.*, VIII, 67.
(2) *Hic divisio facta est inter Teutones-Francos et Latinos-Francos.* Chron. regn. Franc. ap. *Script. rer. francic.*, VIII, 231.

lion; que Charlemagne avait exterminé en Saxe tout ce qui dépassait la hauteur de son épée; que ses soldats enlevaient sept, huit, et jusqu'à neuf barbares enfilés à leur lance comme des grenouilles (1); que Louis le Débonnaire brisait, pour se jouer, les glaives des Normands; il ajoutait que Charlemagne ayant envoyé vers un de ses fils renfermé dans un monastère, pour lui demander comment il fallait gouverner, celui-ci, pour toute réponse, se mit à arracher les orties et les mauvaises herbes.

Mais la leçon que le moine de Saint-Gall voulait donner à ses contemporains était tardive. Les mauvaises herbes avaient jeté d'assez profondes racines pour étouffer la monarchie au pied de laquelle elles avaient pris naissance. Chaque fois qu'il arrivait aux rois d'avoir besoin du bras ou de l'argent des seigneurs, ils devaient leur prodiguer les priviléges au détriment de la couronne, et une concession en entraînait bientôt une plus grande.

Dans les capitulaires émanés des successeurs de Charlemagne, on sent que la puissance royale tombe : ne dérivant plus de l'empereur seulement, divergeant dans leur but, ce sont souvent des questions ou des conseils, des actes des évêques ou du pape, des conventions entre princes dans leurs querelles si fréquentes, ou même des transactions avec les seigneurs. Au lieu d'embrasser les intérêts généraux, ils s'arrêtent souvent à des intérêts particuliers, et se bornent à faire droit sur des griefs, en s'exprimant avec cette hésitation qu'inspire l'incertitude de l'obéissance. Déjà, par l'édit de Mersen, Charles le Chauve avait donné garantie aux seigneurs pour l'inamovibilité de leurs fonctions publiques, et obligé tout homme libre à se mettre sous le patronage d'un seigneur, éteignant ainsi le peu qui restait de la liberté germanique, et constituant une noblesse dominante. L'autorité royale parut se relever quelque temps après, quand le même monarque, pourvoyant par l'édit de Pistes (2) à chaque branche de l'adminis-
864. tration, s'exprima en roi, et ordonna que tous les châteaux élevés sans le consentement souverain fussent démolis; mais il ne fut pas écouté, et nous le voyons, dans le capitulaire de Tusy (865), s'ef-

(1) *Quid mihi ranunculi isti? Septem vel octo, vel certe novem de illis hasta mea perforatos et nescio quid murmurantes, huc illucque portare solebam.* (MOINE DE SAINT-GALL, II, 20.)

(2) Cet édit de Pistes, en 37 articles, qui rappelle les Capitulaires, renferme notamment un règlement sur la fabrication et la valeur des monnaies, qui est un des plus anciens et des plus curieux monuments de notre législation.

forcer d'empêcher les réunions séditieuses, sévir contre les crimes politiques, et appeler les citoyens à défendre la paix publique. Toutefois, au lieu de recourir à des moyens efficaces pour s'assurer leur assistance, il se bornait à exiger des hommes libres et des centeniers, des serments sur les reliques ; or ces serments, prêtés partout, furent bientôt violés, tandis que les ordres qu'il donnait pour l'abolition des péages nouveaux et des corvées trop onéreuses, restaient méconnus.

Lorsque ensuite il voulut conduire en Italie les seigneurs, peu disposés à entreprendre une expédition lointaine et sans profit, au moment où les Normands se montraient si redoutables, Charles, pour les décider, leur sacrifia, par l'édit de Kiersy sur l'Oise, les plus beaux priviléges du royaume. Ainsi, non content d'assurer de nouveau à ses vassaux leur rang et leurs fonctions, il leur permit de les transmettre à leurs fils et même à des parents ; en outre, il garantit à tous les fils des comtes qui le suivraient en Italie, la survivance de la dignité paternelle ; allant plus loin, il déclara, pour lui et ses successeurs, que les fidèles pourraient résister à main armée à l'ordre du roi, quand il leur commanderait une chose injuste. Dès ce moment, les seigneurs deviennent propriétaires et maîtres de leurs dignités comme de leurs fiefs, et le système féodal s'affermit sur les ruines du pouvoir royal. Capitul. de Kiersy.

Les usurpations ne firent depuis lors qu'aller croissant, et quelques seigneurs secouèrent toute dépendance. Boson transmit à ses fils la Bourgogne transjurane, que le comte Rodolphe Welf, couronné ensuite à Saint-Maurice dans le Valais, rendit indépendante du Jura aux Alpes Pennines. La Navarre se proclama libre sous Fortunio, fils de Garcias Ximénès, qui avait commencé cette révolution. Les autres seigneurs employaient leur bras à la défense du pays, puis ils se servaient des armes qu'ils avaient dirigées contre l'ennemi pour s'affranchir eux-mêmes ; ils se conciliaient ainsi la faveur du peuple, qui retrouvait en eux, avec satisfaction, la vigueur qu'avaient perdue les Carlovingiens dégénérés. Les Sarrasins rencontraient pour s'opposer à eux, sans parler des deux nouveaux royaumes de la Provence, le Roussillon affranchi par Gérard, célèbre dans les romans de chevalerie, l'évêché de Grenoble, la vicomté de Marseille. La famille de Waïfre ou Guaifer s'était relevée dans la Gascogne ; dans l'Aquitaine, les maisons de Gothie, de Poitiers et de Toulouse. Reinier, premier comte de Mons et du Hainaut, dispute la Lor-

raine aux Allemands, et laisse son nom dans le roman du *Renard* comme type de l'astuce qui l'emporte sur la force brutale ; les comtes ou, comme on les appelait alors, les *forestiers* de Flandre, et ceux de Vermandois, combattent contre les Belges et les Allemands.

Mais les batailles les plus terribles sont contre les Normands et les Sarrasins, dont nous allons retracer successivement les expéditions.

CHAPITRE III.

INCURSIONS DES SARRASINS.

Charlemagne, dont l'épée redoutable avait arrêté les hordes errantes, mais sans savoir leur opposer une digue suffisante, n'eut pas plutôt fermé les yeux, que la Scandinavie lança au dehors ses formidables pirates ; les Slaves sortirent de leur obscurité, et les Hongrois, race étrangère aux nations germaniques, poussèrent leurs coursiers contre les frontières de l'empire carlovingien.

Ces peuples ne trouvaient pas, comme au déclin de l'empire des Romains, des peuples qui, affaiblis par la servitude et les vices qu'elle engendre, regardaient avec indifférence les efforts tentés par une métropole éloignée ; mais des générations jeunes, armées pour défendre leurs foyers, et associées dans l'unité puissante du christianisme. L'âme se réjouit à observer comment elles parvinrent soit à repousser les agresseurs, soit à les policer et à en faire des instruments de cette civilisation qu'ils menaçaient.

Les Arabes, détournés de la Grèce par la valeur ressuscitée de l'empire byzantin, s'étendirent vers la Perse. En France, ils avaient été arrêtés par Charles Martel ; puis les comtes d'Aquitaine, de Barcelone, de Navarre, veillaient sur cette frontière, secondés en outre par l'intrépidité des Basques, par le royaume d'Oviédo qui grandissait, et plus encore par la discorde qui s'était mise entre les nouveaux maîtres de l'Espagne. De même qu'on avait vu les Francs combattre sous les enseignes d'émirs révoltés contre les califes, les Arabes vinrent soutenir les comtes rebelles contre les Carlovingiens et dévaster le pays. Mais bientôt Barcelone devint pour eux une barrière qu'ils ne dépassèrent

plus ; du reste, si quelque bande de coureurs poussa jusque sur le sol français, il n'en résulta qu'un dégât passager, bien vengé du reste par les chrétiens.

Mais des pirates sarrasins sortaient désormais des ports d'où jadis faisaient voile les flottes puniques, et parcourant la Méditerranée, qu'ils regardaient comme leur domaine, ils interrompaient tout commerce ; tantôt se jetant sur les côtes, tantôt remontant le cours des fleuves, partout ils menaçaient les propriétés et les personnes (1).

S'étant jetés sur la Sardaigne, où ils massacrèrent la garnison,
les Sarrasins enlevèrent le corps de saint Augustin et occupèrent
un certain nombre de postes, bien qu'il ne paraisse pas qu'ils
se fussent emparés de l'île entière. Une partie de la population
fut emmenée en Afrique, où elle fonda la colonie de Sardonia,
dans les environs de Kairouan (2); le reste des habitants se réfu-
gia dans les montagnes, et les villes tombèrent en ruines, comme
les routes et les aqueducs se dégradèrent. Charlemagne, après
avoir pris les armes pour leur enlever les Baléares et les autres
grandes îles de cette mer, fit croiser dans leurs eaux une flotte
destinée à repousser les envahisseurs : mesure impuissante ; car, 810.
avant de mourir, il put apprendre que Nice et Centumcellæ (3)
avaient été saccagées. Louis avait à peine succédé à son père, que
des ambassadeurs venaient de Cagliari implorer son assistance (4) 815.
contre les pirates ; mais il ne pouvait leur accorder que de la pitié.
Cependant les papes continuèrent la guerre contre les Sarrasins
de Sardaigne ; le comte de Gênes recouvra la Corse, à laquelle on
donna pour gouverneur Boniface, marquis de Toscane, qui, dé-
barquant avec son frère Bernard, entre Utique et Carthage, leur
livra sur le rivage cinq combats, dans lesquels il demeura vain-
queur (5) ; mais son courage ne fut point secondé, et d'ailleurs les
Sarrasins ne se laissaient pas abattre par des défaites.

Ces incursions ne ressemblaient point à celles des septentrionaux. Les indigènes, autrefois, s'étaient mis à couvert des barbares, en se retirant du côté de la mer ; maintenant les Sarra-

(1) Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France, en Savoie, en Suisse*, etc.; Paris, 1836.

(2) Cette ville, de la régence de Tunis, fut pendant plusieurs siècles la capitale de l'Afrique musulmane.

(3) Aujourd'hui *Civita-Vecchia*.

(4) Éginhard, *ad annum* 815 ou 820.

(5) L'Astronome, *de Vita Ludov.*, c. 42.

sins les refoulent dans l'intérieur des terres, en portant sur les côtes l'attaque et le ravage. Maîtres des grandes îles et du détroit de Gibraltar, les Sarrasins dominèrent dans le bassin occidental de la Méditerranée, comme ils le faisaient déjà dans le bassin oriental; ainsi se trouvait remis en question le problème, autrefois résolu par la destruction de Carthage, à qui de l'Orient ou de l'Occident appartiendrait la souveraineté des mers.

La Provence se trouvait surtout exposée à leurs incursions, et, dans les premières, ils détruisirent le monastère de Lérins, foyer d'activité et de science, ainsi que les colonies marseillaises d'Antibes, de Saint-Tropez et d'Hyères; ils s'établirent le long de la mer de Toulon à Nice, et, enhardis par le succès, ils attaquèrent les villes.
838-848. Marseille fut saccagée deux fois en dix ans (1), et ces contrées, dans lesquelles les générations précédentes s'étaient efforcées d'allier, en quelque sorte, la richesse du sol et des habitants avec la beauté du ciel, sont depuis lors perdues pour l'histoire. Ils firent de l'île de la Camargue leur point de relâche, pour s'élancer de là le long du Rhône, dont l'embouchure n'était pas encore obstruée, et deux fois ils pillèrent la ville d'Arles; mais quand ils y revinrent quelques années après, Gérard de Roussillon les surprit, les mit en déroute, et non moins actif que vaillant, il leur ôta l'envie de revenir à la charge.

879. La nécessité de s'opposer à ces ennemis, toujours menaçants, servit de prétexte à Boson pour se faire roi de Provence; mais, après sa mort, et lorsque Gérard eut pris l'habit de moine, les Sarrasins se représentèrent, non plus pour piller, mais pour conquérir : ce qui nous paraît plus vraisemblable que le récit de Luitprand (2). Selon lui, vingt Sarrasins venant d'Espagne, poussés par hasard sur la côte de Provence, surprirent Fraxi-
892. net (3), dont ils égorgèrent les habitants; puis, s'étant fortifiés dans cette position inaccessible, ils secondèrent les paysans d'alentour dans leurs massacres fratricides, et dévastèrent tout le pays situé derrière eux. Aidés de nouveaux compagnons, ils dominèrent militairement le pays, sans dépendre ni des califes d'Espagne ni des émirs d'Afrique. La flotte romaine, qui était

(1) Les religieuses du monastère de Saint-Victor, dans les faubourgs de cette ville, se coupèrent le nez, pour échapper à la brutalité des mécréants; de là vint à ce monastère le nom de *Denarrados*.

(2) Liv. I, c. I.

(3) *Fraxinetum*, aujourd'hui le bourg de *la Garde-Fresnet*, au sud de Draguignan (Var).

mouillée dans le port de Fréjus, encore ouvert à cette époque, n'échappa aux flammes que par la fuite. Les Sarrasins de Fraxinet franchirent les Alpes maritimes restées sans défense, et, mettant le feu à Acqui et à d'autres villes, ils semèrent l'épouvante en Italie. Postés sur les Alpes et fortifiés dans le monastère de Saint-Maurice, ils se jetèrent de là, durant un demi-siècle, sur la Bourgogne, sur l'Italie et jusque sur la Souabe, interrompant le commerce, attaquant et exterminant les pieuses caravanes, composées surtout d'Anglo-Saxons qui se rendaient en pèlerinage
au seuil sacré des Apôtres ; ils mirent Gênes à feu et à sang, et of- 934.
frirent ce nouvel appât à l'avidité d'autres aventuriers d'Espagne ou d'Afrique (1).

Hugues, roi de Provence, eut recours, pour se débarrasser de ces voisins incommodes, à l'empereur Romain Ier, au neveu duquel il maria sa fille Berthe, et les vaisseaux byzantins, les seuls qui pussent alors tenir tête à ces pirates, lancèrent le feu grégeois sur leurs galères. Quand ils virent que la mer leur était fermée, ils abandonnèrent Fraxinet, et se retirèrent dans la forêt qui s'étend en arrière et la conservé leur nom (*forêt des Maures*). Hugues, n'osant pas s'y aventurer pour les en chasser, traita avec eux, et leur promit amitié à la condition qu'ils se chargeraient de défendre les Alpes helvétiques contre Bérenger, son rival, qui se préparait à attaquer l'Italie. Ils revinrent donc à Fraxinet, et reprirent le cours de leurs brigandages, sans pour cela empêcher Bérenger d'aller soutenir ses prétentions au delà des Alpes.

Conrad, qui succéda à Hugues sur le trône d'Arles, laissa aux 937.
Sarrasins les places dont ils étaient en possession ; mais Berthe, sa mère, suppléant par son activité à l'indolence de son fils, veillait sur les ennemis et construisait des châteaux pour les empêcher de s'agrandir. Puis, soit effet de son habileté, soit hasard, une bande de Hongrois vint donner au milieu de ces Africains, et les uns et les autres se détruisirent mutuellement.

Quelques seigneurs recherchèrent l'appui des Sarrasins pour se rendre indépendants ; d'autres prirent les armes contre eux, pour se créer une seigneurie des terres dont ils les auraient chassés. Mayeul de Valensoles, issu d'une famille illustre, à qui sa piété et son savoir avaient valu le titre d'abbé de Cluny, tomba dans les mains de ces mécréants à son retour de Rome,

(1) LUITPRAND, IV, 2.

et sa rançon lui coûta toutes les richesses de son monastère. L'indignation causée par cet événement ranima la haine généreuse de la domination étrangère. Le comte Guillaume ayant réuni les seigneurs, dont les forces se perdaient à agir isolément, les conduisit contre les Sarrasins, qui succombèrent ; les uns furent
972. noyés dans la mer, les autres n'échappèrent à la mort ou à la servitude qu'en se faisant chrétiens. Cet exploit valut à Guillaume le nom de Père de la patrie, et la Gaule resta, après deux siècles et demi, délivrée de la présence des Sarrasins.

Les indigènes, qui s'étaient réfugiés dans les montagnes, revinrent sur le sol paternel dès que le fléau de Fraxinet eut disparu ; une bonne partie des terres furent données aux églises, qui devinrent de nouveau l'asile de la charité et du savoir. Le reste, subdivisé et cultivé par des mains libres, attendu que le cimeterre arabe avait exterminé les feudataires, ne tarda point à offrir de nouveau l'aspect de la prospérité. Les seigneurs qui avaient combattu pour la délivrance de la contrée, et qui maintenant avaient droit à l'hommage, appelèrent des gens du dehors pour le peupler, et cultiver les terres moyennant une légère redevance ; les habitants se formèrent alors en communes, et jouirent de franchises dont ils donnèrent l'exemple à ceux qui les avoisinaient (1).

(1) « Cette population de propriétaires cultivateurs, qui ne connut jamais le poids du joug féodal, a toujours conservé l'amour du travail et la sobriété, qui sont pour elle des vertus nécessaires ; elle a toujours ignoré cette servilité obséquieuse qui vit encore dans les campagnes de la vieille France, et le souvenir des musulmans n'a pas peu contribué à nourrir parmi elle cette ferveur de croyance, que n'a pas attiédie une récente et douloureuse persécution. Ce souvenir vit encore en Provence dans les classes les plus ignorantes et les moins soucieuses des temps passés. Il n'est pas de laboureur qui n'ait, au moins une fois dans sa vie, heurté avec sa bêche quelqu'une de ces larges briques sous lesquelles reposent les générations africaines qui ont dominé sur la Provence ; lorsque le voyageur demande ce que furent les ruines qu'il aperçoit sur la montagne, les femmes et les enfants lui répondent : *C'est là qu'était notre village du temps des Sarrasins.* Au milieu de ces ruines s'élève ordinairement une chapelle confiée à la garde d'un pieux ermite ; cette chapelle fut jadis l'église du village qui n'est plus. Elle semble protéger les cendres des ancêtres, que leurs descendants vont visiter chaque année, le jour où la fête de la paroisse vient leur rappeler ce pieux devoir. Cette commémoration de la vieille patrie précède toujours des jeux où la gaieté préside, excitée par le son d'un instrument sarrasin (le tambourin), et il n'est pas rare qu'une danse de même origine (la mauresque) donne encore plus de solennité à la fête. Ces fêtes religieuses et ces bruyantes joies sont le plus vivant

Néanmoins, on vit souvent encore les barbaresques faire des incursions sur ces rivages, jusqu'au moment où Louis XIV creusa le beau port de Toulon, et en fit un arsenal maritime; mais ce n'est que dans ces dernières années que la bannière française, arborée sur les murs d'Alger, a garanti pour toujours la tranquillité des côtes de la Méditerranée.

Les invasions si étendues et si prolongées des Sarrasins ne permettent pas de croire qu'ils aient pu tirer de la lisière de l'Afrique septentrionale un si grand nombre d'hommes; il est plutôt à supposer que beaucoup, parmi ceux qui étaient opprimés en Europe, se joignirent à eux, notamment les Slaves, vaincus sur plusieurs points, et toujours avides d'aventures et de butin. L'usage inhumain de vendre les esclaves semble s'être ravivé alors, et beaucoup de vaincus étaient exposés sur les marchés, surtout en France. Les Sarrasins les achetaient pour en faire des ennuques; or, cette voie une fois ouverte à un lucre ignoble, ils accoururent se fournir de ces malheureux à l'embouchure de tous les fleuves, où on les amenait du centre de la Germanie. Verdun en Lorraine était un atelier très-actif de mutilations de ce genre, et, bien que les ecclésiastiques fulminassent contre un pareil trafic, on enlevait jusqu'à des enfants baptisés; les Vénitiens n'étaient pas des derniers à l'exercer. Le pape Zacharie leur racheta, en 750, beaucoup de jeunes garçons qu'ils emmenaient hors de l'Italie; puis, en 771, on mit le feu, dans le port de Civita-Vecchia, aux navires grecs qui allaient mettre à la voile avec un chargement de cette nature. Ces enfants, qui grandissaient dans l'islamisme, remplissaient les rangs des ennemis de la chrétienté, ainsi que quelques prisonniers adultes, qui rachetaient leur vie au prix de leur foi encore mal affermie, ou violemment imposée.

Sicile.

La fertile Sicile n'était jamais tombée sous la domination des Lombards, toujours impuissants sur mer; l'empire grec en tirait des grains, la faisait gouverner par un patrice, et, bien qu'il ne sût pas la défendre, il prétendait qu'elle lui fournît, à elle seule, autant que jadis l'Italie entière. Lors de la désastreuse visite de Constantin dans l'île, outre la spoliation qu'elle eut à souffrir, il lui fallut encore subvenir à l'entretien de la cour. L'Église romaine, qui avait dans la Sicile de vastes propriétés, en expor-

témoignage de la domination étrangère et de la glorieuse délivrance. » (DES MICHELS, *Hist. gén. du moyen âge*, t. II, p. 398.)

tait chaque année une grande quantité de produits, sans jamais y envoyer rien; puis, quand la guerre des images eut éclaté, ces grands biens firent retour au fisc, et la Sicile fut soumise à la juridiction spirituelle du patriarche de Constantinople.

Les empereurs tenaient beaucoup à cette île qui, indépendamment de sa richesse, était comme une sentinelle avancée dans le voisinage des domaines qui leur restaient en Calabre; mais, comme la mer était sillonnée continuellement par des navires francs et sarrasins, la sujétion des patrices devenait moindre de jour en jour, et leur dépendance ne consistait guère que dans le payement des impôts. Elpidius, l'un d'eux, après avoir levé la tête contre Irène, se réfugia chez les Sarrasins qui, à sa suggestion, firent plusieurs débarquements en Sicile, sans toutefois s'y établir à demeure.

Euphémius, tribun, c'est-à-dire gouverneur de l'île au nom de Michel le Bègue, s'étant épris d'une jeune fille consacrée au Seigneur, l'enleva; l'empereur, bien qu'il se fût rendu coupable d'un sacrilége pareil, ordonna qu'on fît subir au tribun
827. un châtiment sévère. Euphémius recourut à Ziadat-Allah ben-Ibrahim, roi aglabite de Kairouan, auquel il promit foi de vassal et un tribut s'il l'aidait à conquérir sa patrie et le titre d'empereur. Le prince musulman lui confia cent voiles et dix mille combattants, commandés par l'émir Abd el-Cam, qui ayant débarqué en Sicile, y bâtit une ville de son nom (*Alcamo*), près des ruines de Sélinonte. Euphémius, proclamé roi de l'île, espérait que les nombreux mécontents le favoriseraient; mais, sous les murailles de Syracuse, il fut tué par deux frères de celle qu'il avait outragée.

Les Siciliens, reprenant alors courage pour sauver leur patrie, battent les Sarrasins restés sans appui; mais bientôt l'ennemi revient à la charge, et demeure maître de la partie occiden-
831. tale de l'île. Palerme, ville *très-célèbre et très-peuplée*, soutint un siége terrible qui réduisit ses soixante-dix mille habitants à trente mille; mais, repeuplée par les Arabes fugitifs d'Espagne (1), elle devint la résidence des émirs envoyés par les princes de Tunis, pour achever la conquête et l'organiser. Mahomet, fils d'Abd-Allah aglabite, premier émir, tua neuf cents Romains à la bataille d'Enna (*Castrogianni*); ce fut dans le châ-

(1) Voir Amari, *Fragments de textes dans les Archives historiques*.

teau de cette ville, pris par son successeur Al-Abbas, que fut ouverte la première mosquée. Vingt ans après, le patrice Théodote tombait sur les remparts de Messine. Syracuse rappela, par une résistance héroïque et désespérée qui dura dix mois, les temps où elle brisait la puissance d'Athènes; mais la lâcheté du navarque Adrien rendit inutiles tant d'efforts. Les vainqueurs massacrèrent les chefs des assiégés, transportèrent la plèbe en Afrique pour y pleurer la liberté, la patrie, et la ville, avec ses temples magnifiques, fut réduite en ruines (1). 851.

Enorgueillis par cette conquête, les émirs refusèrent obéissance aux princes aglabites; mais, lorsque, vingt-cinq ans après, ceux-ci les eurent domptés, Ibrahim, roi de Kairouan, débarqua en personne dans la Sicile, et prit Taormine, défendue 908. en vain par d'étroits défilés, par des hauteurs escarpées, et par le fort que les anciens rois avaient élevé au-dessus de la ville. Les Sarrasins construisirent sur cet emplacement le bourg et la forteresse de Mola. A la même époque, d'autres Sarrasins ravageaient Lemnos, dont ils enlevaient toute la population. Quand les villes de la Calabre envoyèrent demander humblement pardon à Ibrahim d'avoir prêté appui aux rebelles, le roi africain leur enjoignit de se préparer à l'esclavage, et d'annoncer son arrivée *dans la cité du vieux Pierre.*

Cosenza néanmoins l'arrêta sur la route; puis, comme il mourut sur ces entrefaites, la discorde se mit entre les vainqueurs, les fils des premiers conquérants ne se trouvant pas liés envers les rois fatimites de Tripoli, qui avaient usurpé le trône des Aglabites. De là, une guerre durant laquelle les chrétiens renouvelèrent, de temps à autre, de généreuses tentatives pour secouer un joug détesté; les Agrigentins, surtout, se soutinrent quatre ans, et furent à la veille de prendre Palerme; mais vaincus 937. à la fin, ils baignèrent de leur sang les débris de leur ancienne magnificence.

(1) Theodosii *monachii Epist., de excidio Syracusarum. in R. Ital. scr.*, I, deuxième partie, p. 262. — *Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aglabites*, etc., par Ibn-Khaldoun, qui écrivait à Tunis de 1352 à 1406, et que de Hammer a appelé le Montesquieu arabe. M. Noël Des Vergers, membre correspondant de l'Institut, en a donné le texte et une traduction. On y voit la lutte des Berbères contre les Aglabites, et comme épisode la domination de ceux-ci en Sicile. — T. G. Wenrich, *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus, Sicilia maxime, Sardinia atque Corsica, gestarum commentarii;* Leipzig, 1845. — Martorana, *Notizie storiche dei Saracini siciliani;* Palerme, 1832.

Italie. L'Italie devait donc concevoir de vives appréhensions au sujet de ces dangereux voisins, qui, après avoir déjà pillé souvent ses côtes, la menaçaient, de Palerme, d'agressions nouvelles et plus terribles. Les ducs de Bénévent et les villes de la Campanie, que ne protégeaient plus les Grecs, au lieu de se mettre d'accord afin de pourvoir à la sûreté commune, se faisaient la guerre, et
842. allèrent même jusqu'à réclamer l'assistance des musulmans dans leurs inimitiés. Les Arabes d'Afrique occupèrent Bari, ceux d'Espagne Tarente, mêlant leur sang à celui des chrétiens dans ces luttes fratricides.

D'autres s'étaient établis dans l'île de Ponza; mais Sergius, consul de Naples, ayant réuni les bâtiments de Gaëte, de Sor-
846. rente, d'Amalfi, les en chassa. L'émir revint pour laver cette honte. Après s'être emparé du château de Misène, il débarqua à Centumcellæ (Civita-Vecchia), et marcha droit sur Rome; ignorant l'ancienne gloire de cette métropole du monde et détestant sa grandeur nouvelle, il incendia les faubourgs (1), et profana l'église des Saints-Apôtres. Léon IV, élu tumultueusement au siége vacant, se mit à la tête des troupes et des citoyens, ranimés par son noble courage, et repoussa les Sarrasins jusqu'à la mer; puis il entoura d'une double muraille la basilique de Saint-Pierre et le quartier du Vatican, appelé depuis *Cité Léonine* (Civitas Leonina). Il fortifia aussi Orta et Améria, réunit dans la nouvelle ville de Léopolis les habitants de Centumcellæ, et établit à Porto une colonie de Corses, qui jurèrent de vivre et de mourir sous l'étendard de Saint-Pierre.

Les Sarrasins se dirigèrent alors sur Fondi, qu'ils saccagèrent et d'où ils emmenèrent en esclavage ceux des habitants qu'ils ne
852. massacrèrent pas; ayant mis le siége devant Gaëte, ils repoussèrent jusqu'au mont Cassin une armée de Spolétains envoyée contre eux par Lothaire, et le berceau des bénédictins périssait, si un torrent n'eût débordé. Gaëte fut sauvée par la valeur de Césaire, jeune fils du consul Sergius, qui entra dans le port avec les flottes de Naples et d'Amalfi, destinées au commerce, mais toujours prêtes à défendre la patrie commune.

Les Sarrasins s'éloignaient chargés de butin, quand ils furent surpris par une violente tempête qui les engloutit tous (2); mais

(1) L'incendie de Borgo-Vecchio a fourni le sujet d'un des tableaux de Raphaël au Vatican.

(2) « Au moment où ils approchèrent de Palerme, ils rencontrèrent une barque dans laquelle se trouvaient deux hommes, l'un vêtu en clerc, l'autre

d'autres pillaient Luni, les côtes de la Ligurie, la Calabre, la Pouille, et pénétraient dans le duché de Bénévent. L'empereur Louis II, sollicité par l'évêque de Capoue et l'abbé du Mont-Cassin, vint à leurs secours; après avoir tué l'émir Amalmater, il se fit livrer par force tous les Sarrasins qui se trouvaient dans Bénévent, et leur trancha la tête; mais, tandis qu'il perdait le temps à rétablir la paix entre les ducs de Bénévent et de Salerne, les musulmans, plus audacieux que jamais, dévastèrent le Midi. Un tremblement de terre ayant renversé les murailles d'Isernia, le farouche Massar, que l'on excitait à profiter de l'occasion pour se procurer un butin facile, répondit : *Hé quoi! le Seigneur est irrité contre cette ville, et je voudrais aggraver ses maux!*

L'empereur Louis agit moins généreusement lorsque Massar tomba en son pouvoir; car il ordonna son supplice. Mais un chef encore plus terrible que ce musulman, Soldan, vint renforcer Bari, d'où il repoussa tous les assaillants; puis, il réduisit en cendres Alife, Telesia, Sepino, Boviano, Isernia, Venafro, et fit grâce à Bénévent, moyennant un tribut. Le mont Cassin fut défendu par ses nombreux vassaux, et les bénédictins du Vulturne se rachetèrent au prix de trois mille pièces d'or.

Ces exploits accomplis, Soldan sort de Bari avec trente-six 856.
vaisseaux, et va dévaster l'Illyrie grecque, pillant les villes qui s'étaient soutenues contre les Slaves; mais les Ragusains prolongèrent assez leur résistance pour que Basile le Macédonien envoyât à leur secours une flotte, devant laquelle s'enfuirent les Sarrasins.

Les Italiens s'aperçurent que le seul moyen de purger leur sol de la présence de l'étranger était l'union. Louis publia le ban de guerre, qu'il adressa à tous les comtes, vassaux et hommes libres : « Que quiconque possède en biens meubles la valeur de « son wehrgeld se rende à l'armée : les pauvres défendront les « côtes et les places frontières; les prélats, les comtes ou gas- « talds, sortiront avec tous leurs *ministériels*, sans réserve ou

en moine, qui dirent aux musulmans : *D'où venez-vous, et où allez-vous? — Nous revenons de la ville de Pierre; nous avons saccagé son oratoire, ravagé le pays, battu les Francs, brûlé les couvents de Saint-Benoît. Et vous, qui êtes vous? — Qui nous sommes? tout à l'heure vous le saurez.* Et aussitôt éclata une tempête furieuse, qui engloutit tous les vaisseaux. » *Hist. monachi anonymi*, apud MURATORI, II, 266.

« privilége; les évêques ne laisseront chez eux aucun laïque. « Les hommes libres qui refuseront de prendre les armes per- « dront biens et patrie ; les comtes et vassaux, leurs honneurs et « bénéfices. Il en sera de même des comtes, seigneurs, abbés « et abbesses qui n'enverraient pas à l'armée leurs vassaux et « serfs. Les comtes veilleront à ce que la population se renferme « dans les châteaux ; que tout homme de guerre apporte avec lui « une armure complète, des vêtements pour un an et des vivres « jusqu'à la récolte. Celui qui dérobera des armes ou des ani- « maux domestiques payera triple composition, et sera con- « damné à l'*harnescar* (1), au fouet si ce sont des esclaves. « L'effraction, l'adultère, l'incendie et l'homicide seront punis « de mort. »

866. Toute l'Italie fut en armes. Louis se rendit au mont Cassin pour demander les prières des religieux; mais il fut d'abord contraint de combattre les Campaniens, sur la foi desquels il ne pouvait compter, et la ruine de Capoue lui servit à effrayer les autres. Il ravagea le territoire de Naples qui, avec l'indifférence d'une cité occupée uniquement de faire prospérer son commerce, était remplie de Sarrasins comme Palerme, et fournissait à l'ennemi des armes, des vivres, un asile même. Marchant ensuite contre les musulmans, il les repoussa de place en place, et les réduisit à n'avoir plus sur la terre ferme que Tarente et Bari; mais,
867. comme la flotte grecque qui lui avait été promise n'arrivait pas, il fut contraint de rétrograder. Les Sarrasins le poursuivirent à leur tour, et s'avancèrent jusqu'au monastère de Saint-Michel, sanctuaire des Lombards, sur le mont Gargano; mais l'armée que
870. Louis avait laissée dans la Pouille ne cessa de les harceler. Bari fut reprise trois ans après, et Soldan ne dut la vie qu'à la générosité de Louis, cédant aux instances du prince de Bénévent, dont la fille s'était trouvée prisonnière de ce musulman, qui l'avait respectée.

Ce prince envoya alors assiéger Tarente, en pressant l'empereur Basile de lui prêter le secours de sa flotte, pour nettoyer la mer Tyrrhénienne des bâtiments ennemis; mais, comme les Grecs s'attribuaient le mérite de la victoire, que s'arrogeaient à tort, disaient-ils, des barbares obéissant au faux empereur d'Occident, Louis leur répondit : « Semblables en nombre aux saute-

(1) A porter une selle sur les épaules, à la vue de toute l'armée. Les prêtres portaient un missel.

« relles qui obscurcissent l'air, vous avez fait de grands prépa-
« ratifs, il est vrai ; mais, tombant comme celles-ci, après un vol
« très-court, vous avez abandonné le champ de bataille pour dé-
« pouiller les chrétiens de l'Esclavonie, nos sujets. Nos guer-
« riers étaient peu nombreux, parce que, las d'attendre, je les
« renvoyai, n'en retenant que l'élite, et le blocus fut continué.
« Nous vainquîmes les trois plus puissants émirs des Sarrasins;
« nous épouvantâmes les infidèles, et, si vous m'aviez secondé
« par mer, nous aurions recouvré la Sicile. Frère, hâte les se-
« cours maritimes que tu as promis, respecte tes alliés, et défie-
« toi des flatteurs. »

Basile, se considérant comme insulté par le ton de cette lettre et par le titre de frère, ne répondit pas à l'appel qui lui était fait, et l'expédition avorta. Les Francs, habitués en Italie à s'aliéner après la victoire ceux-là même au profit desquels ils avaient vaincu, irritèrent à tel point les Bénéventins par leurs excès, qu'Adelgise, leur duc, sollicité d'ailleurs par Soldan, se déclara pour les empereurs d'Orient, qui recouvrèrent alors les principales villes de la Calabre, du Samnium et de la Lucanie. Louis étant accouru pour s'opposer à cette trahison, fut fait prisonnier (1). 871.

(1) Alors fut composé ce chant :

Audite, omnes fines terræ, horrore cum tristitia,
Quale scelus fuit factum Benevolento civitas.
Lhuduvicum comprenderunt, sancto pio Augusto.
Beneventani se adunarunt ad unum consilium,
Adalferio loquebatur, et dicebant principi :
Si nos eum vivum dimittemus, certe nos peribimus.
Scelus magnum præparavit in istam provinciam,
Regnum nostrum nobis tollit, nos habet pro nihilum.
Plura mala nobis fecit : rectum est moriad.
Deposuerunt sancto pio de suo palatio;
Adalferio illum ducebat usque ad pretorium,
Ille vero gaude visum tamquam ad martyrium.
Exierunt Sado et Saducto, inoviabant imperio;
Et ipse sancte pius incipiebat dicere :
Tamquam ad latronem venistis cum gladiis et fustibus.
Fuit jam namque tempus vos allevavit in omnibus,
Modo vero surrexistis adversus me consilium,
Nescio pro quid causam vultis me occidere,
Generacio crudelis veni interficere,
Ecclesiæque sanctis Dei venio diligere,
Sanguine veni vindicare quod super terram fusus est.
Kalidus ille temtador, ratum atque nomine
Coronam imperii sibi in caput ponet, et dicebat populo
Ecce sumus imperator, possum vobis regere,

Ces victoires tournèrent au profit des Sarrasins, qui envoyèrent de Sicile une armée immense à Salerne, et marchèrent sur
872. Capoue, pour venir en aide à leurs colonies ravivées; celle de Tarente reprit Bari, la Pouille fut parcourue par les musulmans, et si Naples, Gaëte, Amalfi, n'étaient pas leurs alliées, elles ne leur étaient pas hostiles. Louis, qui avait recouvré la liberté, leur fit de nouveau la guerre; mais il vit, avant de mourir, les Sarrasins, maîtres de l'Italie méridionale, menacer d'incendier Salerne et Bénévent. Lors de la prise de Salerne, l'émir Abdila installa son lit sur l'autel de l'église des saints Fortunatus et Caïus, et y sacrifiait chaque nuit la virginité d'une religieuse, jusqu'au moment où une poutre tomba sur lui et l'écrasa. Pendant le siége de Bénévent, un citoyen qui s'était glissé en bas des murailles pour aller demander de l'assistance, est pris à son retour. Les Arabes lui font de magnifiques promesses pour le déterminer à tromper les siens, et des menaces terribles s'il refuse; amené au pied des remparts, il s'écrie : *Courage, tenez bon! il vous arrive des libérateurs. Je vais périr, mais je vous recommande ma femme et mes enfants;* il est mis en morceaux.

875. Les musulmans, d'accord avec les indigènes, purent s'établir sur la côte de la Campanie, et Soldan, sans tenir compte du pardon obtenu, reparut plus terrible que jamais. Les monastères du mont Cassin et de Vulturne, mal défendus par les prières et les vassaux, furent livrés aux flammes. Le pays des fiers Sabins ne sut rien opposer à ces incursions dévastatrices, qui s'étendirent jusqu'aux délicieux coteaux de Tivoli, jusqu'aux rives sacrées du Tibre; durant deux années, les campagnes de Rome restèrent stériles pour leurs habitants épouvantés.

Jean VIII chercha à réveiller le courage et la compassion chez le vain et inepte Charles le Chauve, auquel il écrivait : — « Le « sang chrétien coule, et ceux qui échappent au feu ou au glaive « sont entraînés esclaves dans un éternel exil. Villes, bourgs, « villages, périssent, et sont vides d'habitants; les évêques, dis-

Læto animo habebat de illo quo fecerat;
A demonio vexatur, ad terram ceciderat,
Exierunt multæ turmæ videre mirabilia.
Magnus Dominus Jesus Christus judicavit judicium :
Multa gens paganorum exit in Calabria,
Super Salerno pervenerunt, possidere civitas.
Juratum est ad sancte Dei reliquie
Ipse regnum defendendum, et alium requirere.

« persés, ne trouvent de refuge qu'au seuil des Apôtres, laissant « leurs églises servir de repaire aux bêtes fauves. C'est vraiment « l'heure de s'écrier : *Heureuses celles dont les flancs sont sté- « riles et dont les mamelles n'ont pas allaité!* Qui me donnera « des ruisseaux de larmes pour pleurer la ruine de la patrie? La « reine des nations, la mère des Églises, est désolée et solitaire. « Oh! jour de tribulation et d'angoisse! jour de misère et de cala- « mités! » Il adressait les mêmes instances à d'autres princes, pour qu'ils vinssent empêcher la race d'Agar de réduire l'Italie en servitude et de ruiner la religion. Charles commande au duc de Spolète de porter secours au pape; mais le comte de Naples, sourd aux menaces et aux excommunications, refusa de rompre l'alliance qu'il avait conclue avec les musulmans. Rome ne put donc échapper au péril qu'en se soumettant à un tribut annuel de 25,000 pièces d'argent; elle vit même les barons du voisinage s'allier avec les Sarrasins, dans le but d'établir leur domination sur Rome même.

Par bonheur, les Sarrasins de Sicile en étant venus à une rupture avec ceux d'Afrique, durent suspendre leurs expéditions après avoir emporté Syracuse. Alors les Grecs, encouragés par ces dis-
sensions et par l'anarchie qui suivit la mort de Charles, crurent 878.
le moment opportun pour l'emporter tant sur les Occidentaux que sur les musulmans, et recouvrer l'Italie. Leur flotte parut bientôt sur les côtes orientales, et le navarque Nazare détruisit celle qui défendait Palerme. Les villes du littoral de la Lucanie et de la Pouille se trouvèrent ainsi délivrées, et Reggio, Tarente, Bari, changèrent de maîtres, non sans souffrir de nouveaux dommages.

Cependant, les Siciliens et les Italiens ne cessaient pas de s'employer à l'expulsion des Sarrasins. Aténulfe, prince de Bénévent et de Capoue, fit, de concert avec toutes les villes de la Campanie, un effort vigoureux qui ne fut pas couronné de succès;
enfin, la seule voix qui pût appeler la chrétienté à se réunir pour 900.
une même entreprise se fit entendre, et Jean X réussit à associer l'Orient et l'Occident pour ce prélude des croisades. Constantin Porphyrogénète expédia, sous les ordres d'un patrice, une flotte à laquelle se rallièrent celles des républiques italiennes, en même temps que les Lombards se joignirent aux troupes grecques des vassaux de l'empereur Bérenger. Les Sarrasins, assiégés vers le Garigliano, se défendirent trois mois. Quand ils ne purent ré-
sister davantage, ils mirent le feu à leur colonie, et tentèrent 916.

de s'enfuir à la faveur de la confusion ; mais ils furent pris et exterminés. La domination des musulmans en Italie cessa dès lors, bien qu'ils y revinssent de temps à autre ; quelque-unes même
969. s'établirent encore, soit sur le mont Gargano, d'où le pape Jean XIV les débusqua avec l'aide du roi dalmate Sviatopolk (1), soit à Cosenza, où ils eurent trop souvent occasion de se rassasier du sang italien toutes les fois qu'ils furent appelés par des discordes intestines.

Tandis que la flotte des Pisans réduisait dans Reggio les Sarrasins de la Calabre, Benoît VIII, meilleur guerrier que pape, réunissait tous les évêques et les vicomtes des églises, et mar-
1016. chait contre ceux qui s'étaient cantonnés à Luni. La bataille dura trois jours, et le quatrième, les infidèles furent mis en déroute ; on trouva dans le butin un diadème évalué mille livres d'or, dont le pape fit présent à l'empereur Henri II, et parmi les prisonniers, la femme du chef sarrasin, qui fut mise à mort. Son mari, irrité, envoya au pape un sac de châtaignes, comme symbole de l'armée avec laquelle il ne tarderait pas à revenir ; le pape lui en fit remettre un de millet, pour indiquer avec combien de guerriers il se proposait de l'assaillir. En effet, à sa suggestion,
1022. les flottes de Pise et de Gênes abordèrent en Sardaigne, et, favorisées par la population chrétienne, en chassèrent les Sarrasins ; mais, comme ils revenaient d'Afrique chaque printemps, qu'ils surprirent et saccagèrent Gênes, s'emparèrent de Tarente, et plus tard vinrent jusque sous les murs de Salerne, les chrétiens, pour en finir, firent une descente en Afrique, se rendirent maîtres de Bone, menacèrent Carthage, et Musett (*Moug-héid-édim*) fut obligé de faire la paix. Peu d'années après, l'indomptable vieillard reprit les armes, égorgea les garnisons pisanes et s'empara de toute la Sardaigne, Cagliari exceptée ; puis, surprenant Pise durant la nuit, il était sur le point de s'en emparer, lorsqu'une femme de la famille des Sismondi, nommée Cinzica, appelle aux armes le peuple, qui repousse l'ennemi (2). Les nobles de Pise firent alors un effort suprême, et, secondés par Gênes, par les Malaspina, marquis de Lunigiana, et par le comte Centilio de Mutica en Espagne, ils équipèrent une flotte ; les troupes, après

(1) PLATINA, *Vita Joh. XIII* (XIV).

(2) Ce fait, s'il est vrai, donna naissance à la fête du Pont, bataille qui se livrait sur le pont de l'Arno, et qui, de figurée qu'elle était, tournait trop souvent à la réalité.

avoir débarqué, battirent les Sarrasins, emmenèrent Musett prisonnier, et la Sardaigne fut partagée entre les vainqueurs. 1050.

En 1063, les Pisans revinrent en Sicile; étant entrés dans le port de Palerme, ils y trouvèrent six bâtiments de transport, dont cinq furent livrés aux flammes; mais ils emmenèrent avec eux le plus considérable, et ce fut avec le produit de son riche chargement qu'ils commencèrent à élever leur cathédrale (1). Les Sarrasins renoncèrent à dominer sur l'Italie; mais, dans la suite, un empereur chrétien, Frédéric II, en prit à sa solde pour les opposer au pape.

La Corse porte encore dans ses armes un Maure, les yeux bandés, indice de l'ancienne domination; et la tradition veut qu'un Romain, du nom de Colonna, l'ait reconquise sur les Sarrasins pour s'en faire un royaume.

En Sicile, la flotte qui avait été envoyée par Constantin Porphyrogénète fut défaite apres quelques avantages; alors les Sarrasins pour se venger, en quelque sorte, des espérances qu'elle avait fait concevoir aux chrétiens, emmenèrent de l'île, en Afrique, trente des habitants les plus considérables, et firent circoncire quinze mille enfants, avec le fils de leur émir. Nicéphore Phocas tenta de recouvrer la Sicile, et Manuel, son cousin, prit Syracuse, Himera, Taormine, Lentini. L'ennemi était déjà réduit à se réfugier dans les montagnes, quand Manuel osa s'aventurer dans les défilés, où il fut vaincu, fait prisonnier et mis à mort. L'émir Aboul-Kassan reprit toutes les villes conquises, et rasa jusqu'aux fondements la généreuse Taormine (2).

Sicile.

965.

868.

Les Siciliens ne continuèrent pas moins de tenir tête aux étrangers, dont ils tuèrent même l'émir dans une bataille; mais les inimitiés des Sarrasins entre eux, et la conduite incertaine des Grecs, tantôt alliés, tantôt ennemis des uns ou des autres, prolongèrent les misères de l'île, incapable de repousser, à l'aide de

(1) Cette expédition des Pisans et les autres précédemment rapportées, résultent d'inscriptions tracées dans leur cathédrale.

(2) Au milieu des ruines qui attestent d'une façon si déplorable l'ancienne magnificence de Taormine, le théâtre est surtout remarquable pour les voûtes et les niches qui, disposées avec beaucoup d'art pour multiplier la voix des acteurs, répètent encore le cri d'admiration des étrangers et le gémissement des Italiens. L'œil y jouit d'un spectacle sans pareil, en suivant d'un côté la pente qui va s'inclinant jusqu'à la mer, et de l'autre la colline qui s'élève jusqu'aux cimes fumantes du mont Gibel, dont le nom atteste encore la domination sarrasine (*Gebel*).

ses seules ressources, un ennemi qui, comme Antée, tirait toujours de nouvelles forces de la Libye, sa terre natale.

Gouvernement.

Les gouverneurs grecs s'étaient retirés sur le continent de l'Italie, en y transportant le nom de Sicile, d'où vient celui des *Deux-Siciles*. Les Sarrasins sortaient souvent de Palerme et de leurs autres forteresses pour dévaster les campagnes, détruire les moissons, enlever les esclaves et les indigènes. Lorsqu'une ville se rendait, ils la forçaient ou d'embrasser la foi de Mahomet, ou de payer tribut au vainqueur. La première fougue de la conquête une fois passée, ils se contentaient du tribut; en effet, on dit que les Arabes laissèrent aux villes qui se rendirent leurs anciennes institutions, et qu'ils prenaient le conseil des évêques pour les lois à établir (1); il est certain que les *Straticò* ou ducs conservèrent la juridiction criminelle jusqu'au temps des princes de la maison de Souabe. Un émir commandait à toute l'île; un alcade, dépendant de lui, commandait dans chaque ville ou district, et les cadis rendaient la justice : despotisme fractionné, et par cela même plus oppressif.

Il est probable que les institutions données à ce royaume s'étendirent aussi aux autres pays soumis aux Fatimites. Il serait donc très-important de les retrouver; celles que publia l'abbé Vella, comme faites en l'an 216 de l'hégire, avec l'intervention des plus éclairés parmi les vaincus, furent d'abord accueillies comme authentiques par les érudits, et Canciani les inséra dans son *Recueil* des lois des barbares; mais on reconnut ensuite que ce document était supposé. Réduits dès lors à une extrême disette de renseignements, nous dirons que l'île qui, depuis les Carthaginois, avait formé deux provinces, celle de Syracuse et celle de Palerme, fut alors divisée en trois vallées, dont chacune contenait plusieurs districts.

Les revenus de l'État consistaient dans un tribut payé par les possesseurs de terres, que les vainqueurs soumirent à une taxe dite *getia*, en abolissant celle que les Romains avaient établie

(1) FR. TESTA, *Diss. de ortu et progressu juris siculi.*

ALPHONSO AIROLDI, *Cod. diplom. della Sicilia sotto il governo degli Arabi*, t. I, Ire partie, p. 384, note.

EBN KHALDOUN, *Hist. de l'Afrique sous la dynastie des Aglabites, et de la Sicile sous la domination musulmane*. Texte arabe et français, par NOEL DES VERGERS; Paris, 1841.

CARMELO MARTORANA, *Notizie storiche dei Saracini siciliani;* Palerme, 1832.

sur les animaux servant aux travaux des champs. Les terres enlevées aux Grecs ne furent pas réservées comme domaine public, mais partagées entre les soldats les plus méritants, la plus grande part revenant aux blessés, au gouverneur et aux trois capitaines des provinces.

Ces possessions, à la différence des fiefs, pouvaient être aliénées avec certaines formalités, et moyennant le consentement du seigneur principal.

La propriété, les successions et, en général, l'état civil, furent réglés de telle sorte que les Normands trouvèrent peu à y changer. La servitude des colons, à la manière romaine, disparut avec les anciens maîtres du sol; dès lors, le travail de bras libres effaça les traces de la fainéantise grecque. Beaucoup de terrains furent défrichés; le coton, le mûrier, la canne à sucre (1), le frêne qui produit la manne, le pistachier, furent introduits et cultivés. De somptueux édifices s'élevèrent, enrichis de marbres et de mosaïques; aujourd'hui encore, la tradition indique les vastes jardins de l'émir, avec leurs viviers de marbre (*mar marto*). C'était ainsi que les Aglabites, puis les Obéidites, profitaient de la paix, qui dura longtemps; car les empereurs d'Orient et les États d'Italie n'avaient pas de forces suffisantes pour la troubler.

Mais les Arabes avaient beau l'enrichir des fruits de l'Asie et de l'Afrique, élever les eaux par les canaux souterrains (*giarre*) pour en fournir aux habitations et arroser les jardins, la Sicile, se souvenant d'avoir été chrétienne et italienne, ne pouvait se résigner à une domination qui offensait l'orgueil national et l'honneur domestique. Les Sarrasins étaient donc obligés d'élever, pour leur sûreté, de nombreuses fortifications, désignées encore aujourd'hui par le nom de *Cala* ou de *Calata*. Les monuments de l'ancienne grandeur du pays se changèrent en citadelles; abrités dans les temples de Sélinonte, dans le théâtre de Taormine, les brigands d'Afrique harcelaient les patriotes siciliens, et s'élançaient pour enlever des femmes et des enfants destinés au service ou à la garde du sérail.

(1) La canne à sucre prospéra en Sicile. En 1419, l'université de Palerme affectait des eaux à sa culture; en 1449, Pierre Speciale en plantait les environs de Ficarazzi; en 1550, un voyageur décrit comme en pleine activité les fabriques de sucre. Il y en avait principalement à Carini, Trabia, Buonfornello, Roccella, Pietro-di-Roma, Malvicini, Olivieri, Casalnuovo, Schiso, Casalbiano, Verdura, Sabuci, Modica. Frédéric II obligea les juifs venus du Garb à cultiver, près de Palerme, l'indigo et d'autres plantes exotiques.

Les khalifes reconnurent bientôt qu'ils ne pouvaient tenir l'île en sujétion ; le fatimite Almazor, en 947, la donna donc, comme un fief, à Assan ebn-Ali, dont la dynastie, dite des Kelbites, fit grandement prospérer Palerme.

Bientôt, là comme ailleurs, les scheiks et les chefs de famille acquirent une puissance au détriment de celle de l'émir, et le pays se trouva divisé en un grand nombre de petites seigneuries, toujours en lutte entre elles. Ebn-el-Thammouna, qui dominait sur Syracuse et Catane, avait épousé Maïmouna, sœur d'Ali-ben-Naamb, seigneur d'Enna et de Girgenti. Un jour qu'il s'était enivré, il lui fit ouvrir les veines ; mais lorsqu'elle fut guérie, non sans peine, elle s'enfuit vers son frère qui défit et déposséda son bourreau. Ebn-el-Thammouna se réfugia auprès du Normand Roger, dont la vaillance devenait de plus en plus célèbre dans la Calabre, et l'excita à tenter la conquête de l'île. L'aventurier normand l'écouta volontiers, et son courage infatigable dompta les Sarrasins, qui perdirent Syracuse en 1088, malgré quelques secours venus de l'Afrique ; trois ans après, Enna et Girgenti tombèrent au pouvoir de Roger. Beaucoup de riches musulmans quittèrent le pays ; ceux qui restèrent conservèrent leurs biens et l'exercice de leur culte, mais ils furent privés de certains droits, comme d'avoir des boutiques, des moulins, des fours et des bains publics.

CHAPITRE IV.

NORMANDS. — *Islande.* — *Edda.* — *Sagas* (1).

Parmi les peuples venus de l'Asie pour occuper le nord de l'Europe, et désignés par le nom commun de Teutons ou de Daces (*Deutsch*), ceux qui se transplantèrent sur le territoire de

(1) *Chroniques anglo-normandes. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant les onzième et douzième siècles, publié pour la première fois, d'après les manuscrits de Londres, de Cambridge, de Douai, de Bruxelles et de Paris,* par FRANCISQUE MICHEL. Rouen, 1836.

DEPPING, *Histoire des expéditions maritimes des Normands ;* Paris, 1826, 2 vol. in-8.

MALLET, *Introduction à l'Histoire de Danemark.*

CH. COQUEREL, *Résumé de l'histoire de Suède ;* deuxième édit., 1825.

LICQUET, *Histoire de Normandie ;* Rouen, 1835.

l'empire romain, prirent le nom de Germains et de Francs ; ceux qui s'établirent dans la péninsule scandinave et dans les îles environnantes furent appelés Normands, hommes du Nord (*North mann*). Quels étaient avant eux les habitants de la Scandinavie ? c'est chose très-obscure, comme tout ce qui concerne les peuples primitifs. On sait seulement que la péninsule danoise fut nommée Chersonèse cimbrique, de ces mêmes Kimris ou Cimbres qui parcoururent d'abord l'Europe, puis se fixèrent dans la Gaule belgique et dans l'île de Bretagne, où leur race subsiste encore dans la Cambrie ou pays de Galles (1). Peut-être le reste de la Scandinavie était-il habité par des Finnois (*Jotni*), qui se trouvèrent ensuite refoulés dans la Finlande et la Laponie.

La Scandinavie, ainsi appelée de la Scanie, la partie la plus méridionale de la Suède, la seule que les Romains connussent, forme une vaste péninsule contiguë au nord-est avec la Finlande, partagée, dans sa longueur, par une chaîne de montagnes, et dont les côtes sont baignées par la mer Glaciale, par celle du Nord et par la Baltique. Elle s'ouvre, au midi, comme pour embrasser l'autre péninsule opposée, habitée d'abord par les Kimris, puis par les Jutes, et qui tient, par le Schleswig, au Holstein et au Lauenbourg, anciennes résidences des Angles, et par ces pays, à l'Allemagne. Des golfes et des caps entrecoupent les rivages, qu'entourent une infinité d'îles, parmi lesquelles il en est d'assez étendues, comme la Fionie, Seeland, Laaland ; celles-ci,

GRABERG DE HENSO, *Essai sur les Scaldes.*

RHUS, l'*Edda*. Dans l'Introduction, il fait un exposé des mœurs de la Norwége et de l'Islande.

HEIBERF, *Mythologie du Nord, d'après l'Edda et les poésies d'Oelenschlager ;* Copenhague.

Edda rhythmica, seu antiquor, vulgo sæmundina dicta ; Copenhague, 1837.

ÉDÉLESTAND DU MÉRIL, *Prolégomènes à l'histoire de la poésie scandinave ;* Paris, 1839.

BERGMANN, *Poëmes islandais.* Traduct. de la *Voluspa*, du *Wafthrudnismale* et du *Lokassena*. L'Edda entière a été traduite en français par mademoiselle DU PUGET ; 1840.

X. MARMIER, *Histoire de la littérature en Danemark et en Suède*, 1840.

WHEATON, *Hist. des peuples du Nord, ou des Danois et des Normands*, traduite en français par Paul Guillot ; Paris, 1844.

GEFFROY, *Histoire des États scandinaves* (Suède, Norwége, Danemark) ; Paris, 1851.

(1) Voy. tome VII, 270, 1.

avec le Jutland, forment aujourd'hui le Danemark, tandis que la péninsule compose les deux royaumes de Suède et de Norwége.

Dans la partie la plus voisine du pôle, le soleil reste en été sur l'horizon pendant plusieurs semaines, et pendant plusieurs semaines aussi il disparait en hiver. Le reste de l'année, des scènes magnifiques de neige et de glaces, qui s'embrasent et se colorent aux rayons des aurores boréales, alternent avec les pompes d'une végétation vigoureuse, que développent rapidement les ardeurs d'un été très-court.

Odin passe pour avoir conduit sur la Baltique les Germains, qui formèrent les peuples connus depuis sous les noms de Suédois, de Norwégiens et de Danois; mais le temps où s'accomplit cet événement est si incertain, que les érudits ont supposé trois migrations à de longs intervalles. Les nouveaux peuples se mêlèrent avec les indigènes; les Goths, qui s'étaient fixés dans les îles, prirent le nom de Danes, et la population du Jutland, plus ancienne sur le sol, engendra ces Saxons et ces Angles qui conquirent la Grande-Bretagne. Le mélange des Teutons et des Scandinaves se fait particulièrement sentir dans les parties méridionales, et la distinction entre les Suédois et les Goths, comme races conquérantes et vaincues, se maintint longtemps en Suède.

Il est dit dans une saga que Thor, chef très-puissant d'une tribu, et prêtre dans le voisinage du golfe de Botnie, ayant invité ses enfants à un sacrifice solennel, Nor et Gor s'y présentèrent, mais sans leur charmante sœur Goa. Les deux frères se mirent donc à sa recherche, Nor par terre, Gor par mer. Le premier, traversant les monts, trouva une plaine immense et une nation guerrière, commandée par Rolf de la montagne, qui avait enlevé sa sœur; mais informé de sa puissance, il n'osa l'affronter, et lui laissa celle dont il s'était emparé. Poursuivant alors sa route, il découvrit le pays entre l'Océan et les Alpes Dofrines, et l'appela *Nor-veg,* c'est-à-dire voyage de Nor.

La chasse et la pêche, auxquelles les invitaient les forêts et les lacs de leurs pays, étaient, plus que l'agriculture, l'exercice favori des hommes du Nord. Les femmes étaient respectées parmi eux, et apprenaient à tracer les caractères runiques, interdits aux esclaves; cultivant parfois la poésie, plus souvent occupées de la médecine et de la chirurgie, elles interprétaient les songes, prédisaient l'avenir et devinaient le caractère par l'inspection

de la physionomie, sans négliger toutefois les soins domestiques ; car les reines elles-mêmes préparaient les aliments, brodaient, faisaient le pain et la cervoise. La femme mariée portait à la ceinture le trousseau de clefs, symbole de l'autorité domestique. Si deux personnes de sexe différent, se rencontrant en voyage, étaient réduites à partager la même couche, l'homme plaçait son épée au milieu du lit, et c'en était assez. Ainsi le rapportent les sagas.

Les Danois et les Scandinaves obéissaient à des rois supérieurs (*ober kongar*), et à des rois tributaires (*unter kongar*) ; venaient ensuite les *iarls* ou comtes, qui avaient au-dessous d'eux des vassaux appelés *herses* (1), et conduisaient à la guerre les hommes libres, les *bœndes*. Les rois étaient librement élus dans certaines familles issues d'Odin. Les jeunes gens de race royale qui restaient sans domaines, se mettaient à faire la course, avec le titre de rois de la mer (*soekongar*), ou prenaient le commandement de quelque station maritime sur les côtes pillées par leurs compagnons, avec le titre de *wikings*.

Maîtres absolus sur leurs terres, les pères transmettaient leurs propriétés à leurs fils aînés ; car, dans ce climat avare que l'art n'avait pas dompté, il était impossible de morceler le sol, auquel il fallait une culture en grand. Les cadets, repoussés de la maison paternelle, cherchaient sur la mer leurs moyens d'existence et la liberté.

Les rois de Danemark, qui se vantaient de descendre de Skiold,
fils d'Odin, étaient aussi tout à la fois pontifes, juges et généraux.
Différents chefs, s'étant rendus indépendants, livrèrent le pays 590.
à l'anarchie jusqu'au moment où Widfarne les subjugua tous, et
étendit ses conquêtes sur le sol même de la Suède. Cette gran-
deur dura peu, et le royaume alla déclinant jusqu'à Lodbrog Ra-
ghnar, qui fut pris et tué par le Saxon OElla, roi du Northum-
berland. Gorm le Vieux, son neveu, réunit les différents États 794.
danois, sur lesquels régna son fils Harald à la Dent Bleue
(*Blaatand*). 930-80.

En Suède, Yngue, petit-fils d'Odin, fonda le temple national
d'Upsal, où ses descendants régnèrent heureusement jusqu'à Yn-
giald, qui, attaqué par le Danois Widfarne, mit le feu à la ville,
et se brûla avec sa famille. Un de ses successeurs, Harald aux 863.

(1) En allemand, *Herren*, barons.

Beaux Cheveux (*Häarfäger*), réunit les principautés de la Norwége en un seul royaune, qu'il transmit à ses fils.

Les Normands sont le peuple qui joue le plus grand rôle dans l'histoire après les Hellènes, auxquels ils ressemblent par leur caractère aristocratique, par leurs monarchies tempérées, par un besoin d'action incessant, par l'orgueil, par l'audace, par le goût inné du luxe, qui chez eux devança la civilisation, au lieu d'en être la suite. Aussi, ont-ils formé l'aristocratie des temps modernes, comme les Grecs celle des temps anciens; mais ils restèrent de beaucoup au-dessous de ceux-ci dans le sentiment de l'ordre et du beau.

Ils tenaient des Francs et des autres Germains par une stature élevée, un beau visage, un noble maintien (1). Les mœurs farouches que leur inspirait la religion d'Odin, *le père du carnage, le ravageur, l'incendiaire,* n'étaient pas tempérées chez eux par le contact de nations plus civilisées. Souillant leur culte de superstitieuses atrocités, ils sacrifiaient des hommes, et se renvoyaient de l'un à l'autre des enfants qu'ils recevaient sur la pointe de leur lances.

Arrivés au terme de leur vie aventureuse, ils faisaient jeter au feu tout ce qu'ils possédaient, afin que leurs fils fussent obligés de se procurer d'autres richesses en courant la mer. Une fois sur les flots, ils se sentaient par moments pris d'une fièvre de courage, d'une sorte de frénésie (2), et, se plaçant sur la poupe, ils affrontaient les plus terribles dangers. Bardur, roi d'Ulfsdal, disait : *Je n'espère rien des idoles. J'ai couru divers pays pour ma part, j'ai rencontré des géants et des esprits, et ils n'ont rien pu contre moi; aussi c'est dans mes seules forces que je me confie.* Un législateur modéra ces excès de vaillance, en ordonnant d'attaquer l'ennemi quand il était seul, de se défendre contre deux, de ne pas en éviter trois, de se retirer seulement contre quatre (3). Mais comment tenir en bride une valeur qui défiait jusqu'aux êtres surnaturels et se riait de la mort même? Quand Lodbrog, fait prisonnier par le Saxon Œlla, fut jeté dans une fosse pleine de vipères, il entonna fièrement son *Chant de mort.* En voici les strophes les plus remarquables :

(1) Ermoldus Nigellus, *de gestis Ludov. Pii.*

(2) Ceux qui en étaient atteints s'appelaient *Bersekir* (*pugiles rabiosi*). *Furore bersekico si quis grassetur* disent les sagas, auxquelles nous empruntons encore d'autres traditions.

(3) Depping, I, 2.

« Nous avons combattu avec l'épée! Il n'y a pas longtemps « que nous sommes allés combattre un énorme serpent dans la « terre des Goths; Thora (1) fut mon salaire, et les guerriers « m'appelèrent Lodbrog (2), en souvenance de ma victoire. « Alors je triomphais; l'acier luisant de mon sabre frappa le « dragon de plusieurs blessures mortelles.

« Nous avons combattu avec l'épée! J'étais jeune encore « quand, à l'orient, dans le détroit d'Eirar, nous avons creusé « un fleuve de sang pour les loups, et convié l'oiseau aux pieds « jaunes à un large banquet de cadavres; la mer était rouge « comme une blessure qui vient de s'ouvrir, et les corbeaux na- « geaient dans le sang.

« Nous avons combattu avec l'épée! Au sortir de l'enfance, « je tenais déjà ma lance haute; à peine comptais-je vingt hi- « vers, que l'épée frissonnait dans ma main. Vers l'orient, nous « avons vaincu huit puissants iarls; ce jour-là, l'aigle trouva « une ample pâture.....

« Nous avons combattu avec l'épée! J'ai vu près d'Aier- « glane (3) d'innombrables cadavres charger le pont des vais- « seaux; nous avons continué la bataille six jours entiers sans « que l'ennemi succombât; le septième, au lever du soleil, nous « célébrâmes la *messe des épées* (4); Valthiof fut forcé de plier « sous nos armes.

« Nous avons combattu avec l'épée! Des torrents de sang « pleuvaient de nos armes à Barthafyrth (5); le vautour n'en « trouva plus dans les cadavres; l'arc résonnait, et les flèches se « plantaient dans les cottes de mailles; la sueur coulait sur la « lame des épées, qui versaient du poison dans les blessures et « moissonnaient les guerriers comme le marteau d'Odin.....

« Nous avons combattu avec l'épée! Pourquoi la mort n'est-elle « pas plus près du guerrier qui se précipite sur le tranchant des

(1) Fille de Herrauth, iarl de Gothland, ou roi de Suède, suivant SAXO GRAMMATICUS, IV, p. 169. Ne voit-on pas ici commencer l'esprit de chevalerie?

(2) SAXO GRAMM. traduit ce nom par *villosa femoralia* (chausses à poils).

(3) L'Angleterre.

(4) Cette allusion railleuse au saint sacrifice de la messe a fait douter de l'antiquité de ce chant. D'autres l'ont crue une faute des copistes, qui auraient écrit *Oddamessa* au lieu d'*Oddasenna;* mais il n'y a rien d'étonnant à ce que vers la fin du neuvième siècle les rites chrétiens fussent connus dans le Nord.

(5) Probablement Perth, autrefois Bertha en Écosse.

« sabres? Celui qu'ils ne frappent point regrette souvent d'avoir « trop vécu, et cependant il est difficile d'exciter le lâche à la « lutte du cimeterre; le cœur lui bat en vain dans la poi- « trine.

« Nous avons combattu avec l'épée! Je tiens pour juste que, « dans la rencontre des glaives, un homme seul s'oppose à un « homme, et que le guerrier ne recule point devant un guerrier : « Tel fut l'ouvrage du héros. Qui mérite l'amour des jeunes filles « se jette hardiment dans la mêlée des sabres.

« Nous avons combattu avec l'épée! Il m'est prouvé mainte- « nant que c'est le destin qui nous mène; nul n'enfreint les décrets « des Nornes. Je ne pensais pas que ma vie appartînt à Œlla (1), « quand je poussais mes vaisseaux sur les vagues, et que je « laissais derrière moi, dans les mers de Scotland, de la curée « pour les poissons.

« Nous avons combattu avec l'épée! Cela me réjouit l'âme, « que le père de Baldur m'ait préparé un banc dans sa salle de « banquet; bientôt nous boirons la bière dans le crâne de nos « ennemis; le héros ne déplore point sa mort dans le palais du « père des mondes, et il n'arrive point à la porte d'Odin avec des « paroles de désespoir à la bouche (2).

« Nous avons combattu avec l'épée! Bientôt les armes acérées « des fils d'Aslauga (3) recommenceraient de sanglantes batailles, « s'ils savaient quels tourments me déchirent quand ces mille « serpents enfoncent leurs dards empoisonnés dans mes chairs. « La mère que j'ai donnée à mes fils leur a transmis un noble « cœur.

« Nous avons combattu avec l'épée! La mort me saisit, la « morsure des vipères a été profonde; je sens leurs dents au fond « de ma poitrine. Bientôt, j'espère, le glaive me vengera dans « le sang d'Œlla; mes fils frémiront à la nouvelle de ma mort, « la colère leur rougira le visage, et d'aussi hardis guerriers ne « prendront point de repos avant de m'avoir vengé (4).

(1) Roi de Northumberland. Le supplice de Raghnar eut lieu, selon la Chronique saxonne, à l'embouchure de la Wear; suivant SIMÉON DUNELM, à l'embouchure de la Tyne.

(2) Telles étaient la foi, l'espérance et la charité des héros du Nord, au neuvième siècle.

(3) Raghnar eut cinq fils d'Aslauga : Yvar ou Hingvar, Biaurn, Hvitserk, le même probablement que des historiens nomment Hubba et Uppe; Raugnvallth, Sigourth.

(4) Ces vœux ne furent que trop exaucés en 867. Voyez MATHÆUS WESTM.

« Nous avons combattu avec l'épée ! Cinquante et une fois « j'ai planté ma bannière sur le champ de bataille; au sortir de « l'enfance, j'appris à rougir ma lance; jamais je n'ai craint « que les guerriers ne trouvassent un chef plus vaillant. Mainte- « nant les Ases m'invitent à leurs banquets; ma mort n'est « pas à plaindre.

« Il faut finir : voici les Dyses (1), qu'Odin m'envoie pour me « conduire à son palais; joyeux, je m'en vais avec les Ases boire « l'hydromel à la place d'honneur; les heures de ma vie sont « écoulées, et je souris à la mort (2). »

Flor. Hist., p. 314. — SIMÉON DUNELM. ap. TWYSDEN, p. 14, et J. BROMTOM. *ib.*, p. 802.

(1) Les Dyses ou Dysers, messagères d'Odin, conduisaient les âmes à son céleste palais. Une semblable mission est attribuée aux anges des chrétiens :

Droit en paradis l'emportèrent
Les anges qui le couronnèrent,
Et à Dieu puis le présentèrent,
Et moult grant joie en demenèrent.

Passion de saint Étienne, publiée par M. JUBINAL, *Mystères inédits*, t. I, p. 359.

(2)
Invitant me deæ
Quas ex Othini aula
Othinus mihi misit.
Lætus cervisiam cum Asis
In summa sede bibam.
Vitæ elapsæ sunt horæ ;
Ridens moriar.

Dans ce sourire qui brave la mort, il y a quelque chose d'héroïque et de sublime.

Ainsi finit ce chant funèbre, *Lodbrog's quida*. On attribue à Lodbrog les vingt-trois premières strophes; on croit que les suivantes furent composées après sa mort par sa femme Aslauga. La meilleure édition de ce poëte fort célèbre est celle qu'en a donnée M. Rafn avec traduction danoise, latine, française, et avec commentaire : *Krâkumdl, sive epicedium Ragnaris Lodbroci, regis Daniæ ;* Copenhague, 1826.

Voy. aussi : HALLMUND, ap. *Grettisaga*, c. 49 ; ASBIORN PRUDI, ap. *Orm Storolfsonarsaga.* — BARTHOLINUS, p. 158, et le *Gunnars-slagr* dans l'appendice de l'Edda, t. II. C'est partout des guerriers du Nord qui chantent en mourant.

Ainsi meurent les prisonniers sogdiens dans Quinte-Curce, VII, 10 : *Ex captivis Sogdianorum ad regem triginta nobilissimi, corporum robore eximio, perducti erant; qui, ut per interpretem cognoverunt, jussu regis ipsos ad supplicium trahi, carmen lætantium more canere cœperunt.* Chateaubriand nous dit que les sauvages de l'Amérique du Nord chantaient dans les supplices. Voy. *Atala* et *les Natchez.*

De ce mépris de la mort si énergiquement exprimé par un scalde, il est

Des gens de ce caractère bravaient également les ances ennemies et la fureur des tempêtes. Champions (*kœmper*) dévoués à un chef (*half*), ils devaient combattre et mourir avec lui, ne point s'abriter contre la tourmente, ne pas panser leurs blessures que la bataille n'eût cessé. Les *vierges au bouclier* les suivaient dans leurs expéditions, excitaient leur courage, et le récompensaient par des embrassements auxquels tous pouvaient aspirer.

Le roi de mer commandait le bâtiment sur les flots, et sur terre la bande armée ; il ordonnait et exécutait les manœuvres des voiles et des rames, lançait trois javelots à la cime du grand mât, et les recevait successivement sans que son coup portât à faux; jamais il n'avait dormi sous un toit ni bu près du foyer. Obéi comme le plus brave à l'instant du péril, il siégeait avec les autres à l'heure du banquet, vidant à la ronde les larges coupes, où la bière fut bientôt remplacée par le vin des coteaux du Rhin. Le souvenir de leurs compagnons, qui avaient péri en si grand nombre au milieu des tempêtes, ne décourageait pas ces pirates intrépides; ils chantaient : « La force de la tem« pête aide le bras de nos rameurs, l'ouragan est à notre service, « et nous jette où nous voulons aller. » Ils ensevelissaient leurs braves sur la plage que recouvre la marée, comme si le fracas des vagues devait leur être plus agréable que le silence des vallons, et leur ombre se réjouir lorsque, en se levant de sa couche humide, elle verrait les fils d'Odin de retour après de longues et périlleuses expéditions.

Le *chemin des cygnes*, comme disent leurs chants, leur fournissait ce que leur refusait la terre mal cultivée ou stérile, ou la pêche insuffisante pour remédier aux famines qui, de temps à autre, désolaient la contrée. Lors de celle qui se fit sentir dans le Jutland, sous le kongar Snio, on adopta le parti féroce d'égorger les vieillards et les enfants; mais une mère s'étant opposée avec l'énergie du désespoir à cette résolution barbare, il fut décidé

curieux de rapprocher le témoignage que rend un poëte romain à la valeur des guerriers scandinaves :

Certe populi quos respicit Arctos
Felices errore suo, quos ille, timorum
Maximus, haud urget lethi metus; inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum rediluræ parcere vitæ.

(LUCAIN, Pharsale, I, 59.)

que l'on tirerait au sort ceux qui devraient sortir du pays. Quelques-uns prétendent que cet usage (nous l'avons rencontré chez les Sabins (1) et les Germains) devint une loi, en vertu de laquelle, tous les cinq ans, les enfants mâles furent obligés de s'exiler dans chaque famille, à l'exception de l'aîné.

Peut-être sont-ce les mêmes qui, au temps des Romains, infestaient les côtes de la Gaule belgique et de la Bretagne. Ces expéditions se régularisèrent par la suite, chaque pays fournissant un nombre déterminé de bâtiments, si bien que Frolo III en eut jusqu'à mille sous ses ordres. C'est ainsi qu'ils trafiquaient dans la Baltique, ou qu'ils pillaient sur les rivages de l'Océan, terribles par le son du cor, qu'ils appelaient tonnerre, et par leurs bâtons ferrés, qu'ils nommaient étoiles du matin. Devenus plus audacieux par leurs navigations, ils entreprirent des voyages qui furent à peine renouvelés depuis l'invention de la boussole. Ils conquirent les Hébrides, à l'ouest de l'Écosse, et découvrirent
trente-cinq îles, qu'ils nommèrent Féroë, des troupeaux de brebis 893.
(*faar*) qui en faisaient la richesse; le Mainland et les quarante-
cinq îles qui l'entourent, îles renommées pour la pêche des harengs, 984.
furent encore découverts par eux, de même que les Orcades, dont ils exterminèrent les Pètes (peut-être les Pictes) ou Papæ indigènes. Éric Rauda (2), faisant voile de l'Islande, aussi découverte
par eux, aborda sur une côte à laquelle l'herbe qui la couvrait 982.
fit donner le nom de Groënland (*pays vert*); c'est l'île qui, dépeuplée ensuite au commencement du quinzième siècle, ne reçut de nouvelles colonies qu'en 1720-36. Leif trouva au sud un continent riche en blés sauvages, en plantes ressemblant à des vignes, et dont les fleuves abondaient en saumons. Ce pays, qu'il appela Winland (3), était probablement la Caroline, qui aurait été connue cinq siècles avant Christophe Colomb (4).

(1) *Ver sacrum*. Voy. tome II.

(2) C'est-à-dire *tête rousse*.

(3) La côte orientale de l'Amérique du Nord fut ainsi nommée Winland ou Winenland à cause des vignes sauvages qu'on y rencontra. (HUMBOLDT, *Géographie des plantes*.)

(4) L'*Heimskringla* de Snorr Sturleson dit que le jour le plus court y durait huit heures; il aurait donc été à 49° d'élévation, ce qui correspondrait à Gaspé sur la rive orientale du Saint-Laurent. Les missionnaires, qui y abordèrent dans le seizième siècle, trouvèrent qu'on y adorait une croix, et que les indigènes gardaient le souvenir d'un saint homme qui avait guéri leurs pères avec le signe de cette croix. Consulter un mémoire de M. Rafn de Copenhague, sur les voyages entrepris par les Européens dans l'Amérique septentrionale

Sous le règne d'Alfred le Grand arriva en Angleterre Other, qui possédait sur ses domaines, compris dans le cercle polaire, vingt bœufs, autant de moutons et de porcs, six cents rennes et plusieurs chevaux pour labourer ses terres, qui jamais ne restaient en friche. Il s'était beaucoup adonné à la pêche de la baleine, et en avait pris jusqu'à soixante dans un jour, dont quelques-unes de cinquante brasses de longueur. Un certain nombre de Finnois, ses vassaux, lui payaient tribut selon leur richesse, mais c'étaient le plus généralement quinze peaux de martre ou de loutre, cinq rennes, une pelisse de peau d'ours, des plumes d'oiseaux, une baleine, deux câbles de cent vingt brasses faits avec du cuir de baleine. Ce héros de la mer avait doublé le cap Nord et navigué jusqu'à l'embouchure de la Dwina. Wulfstan alla d'Edabia, dans le Schleswig, à Trusc près d'Elbing. D'après les itinéraires de ces deux navigateurs, traduits par le roi Alfred à la suite de sa version de Paul Orose, le nord de l'Europe était divisé en sept pays, la Suède, la Gothie, le Danemark, la Norwége, la Biamrie ou Permie sur la mer Blanche, le Finmark ou Laponie (car la Finlande ne fut connue que dans le douzième siècle), la Queenland sur le golfe de Bothnie, que nous nommons aujourd'hui Norland et Ostrobothnie, et qui passait alors pour être habitée par des Amazones.

Les Normands ne manquaient pas, avant d'établir une colonie ou un point de relâche, de consulter les dieux; puis, une fois le lieu de leur nouvelle résidence déterminé, ils le consacraient en portant du feu à l'entour. Le chef de la colonie partageait les terres entre ses compagnons; il jouissait de la même autorité qu'il avait exercée comme roi de mer dans la traversée, et la transmettait à ses descendants. Le petit État (*härad*), composé de la bande guerrière, tenait ses assemblées (*häradsthing*) dans le temple, et son chef prononçait, comme prêtre, au nom des dieux nationaux.

Islande. 961. Il est rapporté que Naddod, à son retour des îles Féroë, fut jeté sur des côtes arides et sauvages, qu'il nomma d'abord *Sneeland* (terre de neige); un autre leur donna plus tard le nom

avant Christophe Colomb, inséré dans les *Nil's Register*, novembre 1828. On a trouvé en 1824, sur la côte occidentale du Groënland, à 73° de latitude nord, une inscription runique portant : *Erling Sigvalson, Biorne Hordeson et Enside Addon élevèrent ce monceau de pierres et nettoyèrent ce lieu le samedi avant gagniday* (25 avril) 1135. Voy. livre XIV du présent ouvrage.

d'*Island* (île de glace). Quelques années après, quand Harald aux Beaux Cheveux se rendit maître de la Norwége, un certain nombre d'*unter kongars* et d'*iarls*, qui la gouvernaient, émigrèrent dans cette île sous la conduite d'Ingolfr, en y portant leurs usages, leurs lois, leurs croyances et leur langage. 900.

D'autres exilés arrivèrent ensuite de la Scandinavie dans cet asile de la liberté et de l'indépendance ; orgueilleux de leur origine, ils se faisaient répéter et répétaient eux-mêmes, avec leurs généalogies, les aventures de leurs aïeux et de leurs amis. L'Islande devint ainsi une autre Scandinavie, comme si la Providence eût voulu y conserver le type de l'ancien monde septentrional.

Au bout de soixante hivers, l'île comptait autant d'habitants qu'elle en pouvait nourrir. La pêche fut pour elle une source de richesse, à une époque où le carême était observé rigoureusement, et où le banc de Terre-Neuve était encore inconnu. Ses habitants construisaient leurs navires avec le bois que les fleuves enlevaient aux forêts vierges de l'Amérique et de l'Asie septentrionale, et que la mer poussait périodiquement sur leurs rivages. Ils se gouvernaient en commun sous un magistrat électif à vie, portant le titre d'organe de la loi, *loeg-sögömadr* ou *lagman*, tout ensemble administrateur, juge et président des assemblées. Le pays était divisé en quatre provinces, subdivisées en districts, ayant chacun leurs assemblées. Cette république, fondée sous le cercle polaire par des gens qui ne connaissaient d'autre droit que la force, avait des lois claires, précises et un ordre merveilleux ; elle se maintint indépendante durant trois siècles (1).

Plus tard, quand des dissensions intestines et l'influence du 1261.
clergé, d'accord avec celui de la Norwége, eurent déterminé les Islandais à se donner au roi de ce pays, le monarque promit de conserver les anciennes lois ; puis, comme d'ordinaire, il n'en fit rien. Ils durent se contenter d'un code, dans lequel leurs anciennes coutumes furent en partie mêlées aux décisions souveraines, et qui est encore en vigueur sous le nom de *Gragas* (2).

(1) La piraterie n'y fut pas sans gloire, ni la barbarie sans culture. (Des Michels, *Hist. gén. du moyen âge*, t. I, p. 440).

(2) Hin forna logbok islendenga sem nefnist Gralas. *Codex juris Islandorum antiquissimus qui nominatur Gragas, ex duobus manuscriptis pergamenis quæ sola supersunt, etc., nunc primum editus... præmissa commentatione historica et critica de hujus juris origine et indole, ab* J.F. G. Schlegel *conscripta* ; Copenhague, 1829, 2 vol. in-4°.

998. Le christianisme fut introduit de bonne heure en Islande par Olaf ou Olaüs, roi de Norwége ; comme le peuple résistait, Olaf menaça, dans la ferveur d'une conversion récente, de mutiler ou de mettre à mort tous les habitants de l'île qui aborderaient dans ses États. La nécessité du commerce et des communications obligea donc les Islandais à recevoir un missionnaire saxon, avec lequel revint un noble nommé Hialti, banni récemment pour avoir dit que Odin et Frigga étaient des idoles à tête de chien, qui aboyaient d'une façon horrible. Beaucoup se convertirent alors, mais un plus grand nombre résistèrent ; une guerre civile était près d'éclater, scandale nouveau pour cette île, quand les principaux chrétiens s'adressèrent à Thorgeir (*vautour de Thor*), premier magistrat du pays, en lui demandant des lois convenables. Thorgeir faisait depuis quinze ans observer, par conviction et par devoir, la religion nationale. Toutefois, grandement préoccupé des innovations introduites, « il se renferma chez lui, « dit l'historien islandais, et s'étant jeté sur son lit, y resta la tête « enveloppée, la journée entière, dans un silence absolu. Le len- « demain, il convoqua tous les citoyens à l'assemblée législative, « et, se présentant devant eux, il dit qu'il prévoyait la ruine « imminente de la république si tous ne vivaient sous les mêmes « lois; les discordes intestines, l'interdiction du commerce avec « le Danemark et la Norwége lui paraissaient annoncer que l'île « redeviendrait un désert. Afin donc de prévenir ces calamités, « il conseilla d'embrasser la religion qui prévalait ailleurs ; d'or- « donner que tous les Islandais reçussent le baptême ; de dé- « fendre le culte public des anciennes divinités, sous peine de « bannissement, en accordant toutefois la faculté de les adorer « en secret; de ne rien changer du reste quant aux enfants (1) et « aux banquets de chair de cheval. » Les propositions de Thorgeir furent adoptées unanimement, et, au bout d'un petit nombre d'hivers, les Islandais s'étaient habitués aux règles du christianisme. En 1057, Isleifr fut établi comme premier évêque à Skalholt, après avoir été consacré par Adalbert, évêque de Brême. De nouvelles lois abolirent entièrement les institutions idolâtres, l'usage de manger du cheval et de baptiser dans les eaux thermales de Langardali.

(1) Il entendait la faculté d'exposer les enfants mal conformés. Lors des fêtes principales, on offrait à Odin, à Thor et à Freya, [illegible] chevaux, 99 faucons et 99 chiens de chasse.

Dès l'an 999, Haller fondait une école à Hankadalr ; Sœmund, une autre en 1080 dans sa retraite poétique ; Isleifr, en 1057, et Ogmundr, en 1107, celles de Skalholt et de Hoolum, où l'on enseignait à lire, à écrire, le chant d'église, un peu de latin et de théologie. Les riches envoyaient leurs enfants continuer leurs études en Allemagne, en France, en Italie.

L'ancienne langue de la Scandinavie, appelée danoise (*dœnsk tungu*), puis langue du Nord (*norrœna tungu*, *norrænt mal*), transportée en Islande avec l'élégance que comportait la noblesse des émigrés, y fut conservée dans une pureté jalouse, tandis que les communications avec d'autres peuples l'altérèrent en Danemark et en Norwége. Quand, de nos jours, l'attention se reporta sur cette langue, on trouva que si la prononciation avait subi quelque modification sur les côtes et dans les ports, et si certaines expressions danoises s'y étaient naturalisées, elle se trouvait dans l'intérieur des terres telle encore qu'elle y fut d'abord apportée. Il n'est pas de paysan qui n'entende les livres islandais les plus anciens. Cet idiome, d'une construction simple, n'a ni les syllabes dures des langues germaniques, ni le sifflement perpétuel de l'anglais ; très-ingénieux à créer des mots nouveaux par la composition, il possède trois genres comme le grec, l'article déterminé comme le danois, l'affixe aux substantifs, la déclinaison pour les noms propres à la manière latine ; il est franc, hardi dans sa marche, doux et sonore dans les accents, expressif dans les nuances les plus délicates de la pensée ; il offre des rapports étonnants avec le grec, le persan et les langues slaves.

Runes.

Les monuments littéraires les plus anciens de l'Islande sont les runes. Laissant de côté les questions agitées parmi les érudits au sujet de leur interprétation, nous nous bornerons à dire que l'alphabet runique était simple, et composé de quinze ou seize caractères, antérieurs certainement à l'époque des missions ; ils servaient à rédiger des inscriptions de batailles, des épitaphes ou calendriers, et parfois même de longues compositions.

Odin, à qui l'invention de ces lettres était attribuée, enseigna leur puissance magique pour guérir les maladies, dissiper les nuages, arrêter un dard dans son vol, briser les chaînes des prisonniers, éteindre les incendies, ranimer les morts, inspirer à volonté l'amour ou la haine.

Un *n*, dont le nom est *nath*, nécessité, tracé sur le revers de la main ou sur les ongles, préservait des trahisons féminines. Un *th*, *thur*, géant, inspirait l'épouvante à toute femme qui

y jetait les yeux. La valkyrie Brunhilde promit à Sigourd de lui indiquer différentes runes : celles de la victoire, qui, tracées sur l'épée, assurent le triomphe; celles de l'amour, qui enchaînent le cœur des jeunes filles; celles de la mer, qui garantissent des naufrages. Il y avait ensuite celles qui passaient pour funestes, propices, médicinales; on en inscrivait donc sur la proue des navires, sur les coupes de corne, sur des baguettes, sur la personne même. Égil, à qui l'on présente une coupe empoisonnée, s'ouvre la veine, y trace, avec le sang qui en jaillit, des paroles runiques, et la coupe éclate en morceaux. Amené auprès d'une femme malade abandonnée des médecins, il la fait lever, et découvre dans son lit une baguette couverte de caractères runiques. Lorsqu'il l'a brûlée et lui en a substitué une autre avec des lettres différentes, la malade recouvre aussitôt la santé. Les missionnaires chrétiens firent la guerre à cette superstition, qui pourtant continua jusque dans le quatorzième siècle (1).

Le pays n'ayant point de villes où les hommes et la culture intellectuelle pussent se concentrer, les habitants vivant isolés les uns des autres et les moyens de communication étant rares et difficiles, toute émulation, toute sympathie, tout applaudissement y manquaient. Dans leur littérature, cependant, on ne trouve ni l'imitation des auteurs étrangers ou nationaux, ni l'empressement d'une génération entière à suivre les traces laissées par un homme de génie. Leur poésie, libre de réminiscences qui l'écartent de son but, est née pour la nation à qui elle s'adresse; la nature du pays et l'ignorance de ce qui se passe dans les contrées voisines la préservent de la contagion du dehors. Leurs

Scaldes. poëtes étaient appelés *scaldes;* ce n'étaient pas des chanteres vagabonds, mais des compositeurs, des diplomates, des ambassadeurs, instruits de tout ce qui se savait ou se faisait, admis au conseil comme aux banquets des rois. Les formes de leur poésie sont exemptes de la négligence qu'on s'attend à trouver dans de premiers essais; elle procède, au contraire, avec beaucoup d'art, tellement enchaînée que les mots y répondent aux mots, les lettres aux lettres. Parfois les idées les plus simples sont voilées de mystère, et les paroles ont besoin d'être remises en ordre d'après certaines règles, moyennant lesquelles ce qui était une simple

(1) BRYNJULF, *Periculum runologicum;* Copenhague, 1824. — LILJEGREN, *Run-Læra;* Stockholm, 1832. Voyez le tome VI.

ritournelle musicale devient une strophe; il en résulte donc un sens aussi artistement construit que les mots (1).

Ils reconnaissent comme légitimes cent trente-six variétés de vers, qui se réunissent en quatrains dont chacun est divisé en deux hémistiches de six ou de sept syllabes, celles-ci ayant trois ou quatre lettres, attendu qu'ils ne comptent pas seulement les voyelles, mais aussi les consonnes. Si le premier hémistiche commence par une voyelle, la même doit servir pour le second; s'il commence par une consonne, ce sont les deux premières qui doivent être les mêmes, sans parler de plusieurs autres lettres qu'il faut ramener. Ces retours de lettres semblables tiennent lieu de la rime, qui fut introduite en 1150 par Einar Skulason, poëte de la cour du roi de Suède Suerker Ier. Ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que des chefs-d'œuvre littéraires naquirent chez un peuple séquestré dans un pays aride et rigoureux, vivant de la pêche et d'un mince commerce, mais pourtant adonné à la

(1) En voici un exemple :

Haki Kraki hoddum broddum
Saerdi naerdi seggi leggi
Veiter neiter vella pella
Bali stali beittist heittist.
Haki Kraki hamde framde,
Geirum eirum gotna flotna
Hreiter neiter hodda brodda
Brendist endist bale stale.

Ce qu'il faut construire ainsi :

Haki broddum saerdi leggi;
Kraddi hoddum naerdi seggi;
Veiter pella bali beittist;
Neiter vella stati heittist.
Haki hamde geirum gotna;
Kraki framde eirum flotna;
Neiter brodda endist stale;
Heiter hodda brendist bale.

Voici maintenant le sens : « Hakon frappa les hommes avec les flèches; Kraki flatta les hommes avec l'argent; les flammes dévorèrent celui qui donnait des habits de soie; le roi que l'or rendait heureux fut frappé par l'acier.

« Hakon dompta les hommes avec l'épée; Kraki enrichit les marins avec l'or; celui qui portait l'acier tranchant périt par l'acier; celui qui répandait l'or périt par le feu. »

On trouve ainsi à l'origine de la poésie ces difficultés auxquelles elle se complaît parfois dans sa décrépitude.

jurisprudence, à l'histoire naturelle, aux mathématiques (1).

Le premier scalde dont il soit fait mention est Thorwald Hialteson, poëte d'Éric le Vertueux, roi de Suède; le dernier est Sturle Thordson, auteur d'un poëme en l'honneur de Birger Jarl, et de la *Sturlunga-saga*, histoire de l'Islande et de sa propre famille. Des femmes firent aussi des vers, et Inguna Seimond remporta la palme parmi celles qui cultivèrent anciennement la poésie. Erpur Luitand était conduit au supplice pour crime de rébellion, quand il se mit à chanter un de ses poëmes en l'honneur du roi Hund; le charme en fut si puissant, que le peuple et les soldats demandèrent sa grâce tout d'une voix.

Le scalde Égill avait perdu depuis peu son fils Gunnar, quand Bandvar, l'aîné, fit naufrage. Le malheureux père, ayant trouvé son cadavre, le porta sur son cheval jusqu'à la colline de Skalagrim, ouvrit la colline, et l'y déposa. Il avait une chaussure étroite et une casaque rouge serrée du haut et s'élargissant sur les flancs; son sang circula avec tant de violence que sa chaussure et sa casaque en éclatèrent. De retour chez lui, il se renferma dans sa chambre, où il se coucha, et personne n'osait lui adresser un mot. Il resta ainsi trois jours sans prendre de nourriture; le troisième jour, Ausgerda, sa femme envoya un serviteur à cheval à Torgude, fille bien-aimée d'Égill, qui vint aussitôt. Sa mère lui ayant demandé si elle avait soupé, elle éleva la voix et répondit : *Je n'ai pas encore goûté de pain, et je ne mangerai plus que je ne sois rendue dans le séjour de Fréya.* Elle pria ensuite son père de lui ouvrir, *parce que*, dit-elle, *je veux que nous fassions ce voyage ensemble.* Égill la fit entrer, et elle se jeta à la renverse sur l'autre lit : *C'est bien à toi, ma fille, de vouloir être la compagne de ton père; c'est une grande preuve de tendresse.* — *Comment*, répondit-elle, *pourrais-je survivre à un tel malheur?* Ils restèrent muets tous deux quelque temps; puis Égill reprit : *Veux-tu prendre quelque nourriture, ma fille?* — *Je mâche de l'herbe marine, dans l'espoir d'abréger ainsi une vie que j'aurais horreur de voir se prolonger.* — Le père alors : *Est-ce du poison?* — *Oui, et il est puissant. En veux-tu aussi?* Il en prit. Peu après Torgude demanda quelque chose à boire, et en offrit à son père, qui prit une corne et avala la liqueur dont elle était

(1) Einad (*Syllabus auctorum islandicorum*) compte deux cent cinquante poëtes avant la Réforme, sans y comprendre ceux qui sont moins connus.

pleine. *Ah! nous avons été trompés*, s'écria Torgude; *c'était du lait.* Égill frémit à ces mots et mordit la corne. Torgude reprit alors : *Que faire maintenant que notre intention est déçue? Il nous restera assez de vie pour que tu puisses composer un chant sur Bandvar, et moi je le graverai sur un bâton.* Égill essaya, et, à mesure que la composition avançait, sa douleur s'adoucissait, et son âme retrouvait du calme. Lorsqu'il l'eut terminée, il l'apporta à sa famille, s'assit sur son siége élevé, et prépara le breuvage de deuil qu'il est d'usage de boire à la mémoire des morts; puis il renvoya Torgude de la demeure conjugale après l'avoir comblée de dons.

Tels sont les récits qu'on lit dans les anciennes sagas (1), dont le recueil est appelé *Edda*, nom dérivé d'une racine qui signifie aïeule ou loi (2). On prétend que la première Edda fut composée par Sœmund Sigfuson, au onzième siècle; il ne parait pas vraisemblable cependant qu'un prêtre ait voulu, un siècle à peine après l'introduction du christianisme, recueillir ces traditions mythologiques sans même y ajouter un mot d'improbation ou l'expression d'un sentiment chrétien. Cette ancienne Edda s'égara et ne fut retrouvée qu'en 1643. Mais, vers l'an 1200, Snorre Sturleson, grammairien islandais, avait fait en prose un résumé de ce recueil, ou plutôt une seconde Edda en trois parties. La première contient l'ancienne mythologie; la seconde, intitulée *Heimskringla* (*terrarum orbis*) des paroles par lesquelles elle commence, comprend les sagas historiques, extraites de quatorze écrivains antérieurs; elles forment, jusqu'à l'année 1778, un cours d'histoire qui fut continué jusqu'en 1362 par Sturle Thordson, puis par un compilateur anonyme. La troisième partie, ou *Kalda*, est un vocabulaire de phrases et une espèce d'art poétique et métrique d'après les anciens modèles, où sont cités quatre-vingts scaldes, parmi lesquels on rencontre des princes et des rois.

C'est une tâche digne de la constance des érudits, et qui peut être féconde, que d'y chercher quelques traditions historiques,

(1) X. Marmier, *Revue des deux mondes*, 1836. Dans presque toutes les langues teutoniques on trouve le mot suédois *saga* plus ou moins altéré : en danois c'est *sige;* en hollandais, *zeggen;* en anglo-saxon, *sœggan* ou *sergan;* en anglais, *say;* en allemand, *sagen.* C'est *ce qui se dit*, ce qui se transmet, la tradition populaire.

(2) D'autres le font venir de *Odde*, nom d'une terre de Sœmund ; de *odr*, sagesse, chant, enthousiasme; de *œdi*, enseigner, etc.

et surtout les sentiments, les croyances des peuples du Nord; mais celui qui cherche le beau y trouve des images dont la teinte âpre, nébuleuse, atroce, est trop différente de notre manière de sentir. Quand on rencontre des idées hardies, des expressions vigoureuses, des traits vraiment poétiques, il faut les dégager d'allusions si vagues, d'usages si disparates, que l'imagination est étouffée sous un long commentaire avant que le plaisir ait pu éclore.

Dans le *Vafthrudnis-mal*, le *tote* ou géant Vafthrudnir, un des êtres qui, dès le principe des choses, possédaient la sagesse, donne l'hospitalité à Odin, qui se présente à lui inconnu, et lui propose une lutte de doctrines, à la suite de laquelle le vaincu perdra la tête. Le géant propose une multitude de questions et d'énigmes sur la mythologie au dieu, qui les résout aussitôt. Le dieu propose à son tour des énigmes au géant, qui les explique toutes, à l'exception de la dernière, pour laquelle il s'avoue vaincu et perd son royaume.

Dans le *Lokasenna*, les dieux sont réunis par Agir à un banquet où Lok, génie du mal, espèce de Momus scandinave, dépité de ne pas avoir été convié au festin, se met à apostropher chacun, révélant les fautes de l'un et de l'autre avec l'effronterie du Momus de Lucien, jusqu'au moment où Thor arrête sa malignité en le menaçant de son terrible marteau.

Nous avons mis ailleurs l'Edda à contribution, pour en déduire le système religieux des anciens Germains (1), tandis que d'autres se sont efforcés de le rattacher à celui des peuples orientaux. L'Edda, au surplus, n'est pas d'accord avec elle-même dans ses cosmogonies, et c'est peut-être là un indice de la différence existant entre la doctrine indigène et celles qui, plus tard, auront été importées et fondues avec elle dans la nouvelle compilation.

Bien avant que le monde fût créé, il existait un lieu appelé *Nifleheim*, au milieu duquel était un abîme d'où s'élançaient des torrents d'eaux si froides, que la glace s'accumulait sur les bords. Au midi, il y en avait un autre nommé *Muspelheim*, tout feu et lumière. A son extrémité habitait Surtr le tout-puissant, armé de la foudre, qui, à la fin des choses, viendra vaincre les autres dieux et détruire la terre par les flammes. Les étincelles qui en sortaient fondaient en les touchant les glaces

(1) Tome VI.

du Niflehelm, et les gouttes, s'animant à mesure qu'elles tombaient, produisirent une race de géants. Ymer, le premier d'entre eux, se propagea en faisant sortir de son aisselle gauche un homme et une femme, et il se nourrit du lait d'une vache née de la glace liquéfiée, qui se repaissait en léchant les roches couvertes de givre et de sel. Le premier jour qu'elle se mit à lécher ainsi, il sortit de la pierre une chevelure d'homme, le lendemain la tête, puis tout le corps. Ce fut un homme robuste et beau, nommé Buré, qui engendra Borr, lequel épousa Bestla, issue du premier couple, dont il eut Odin, Vili et Vé ; ceux-ci, devenus dieux du ciel, tuèrent Ymer, dont le sang produisit un déluge dans lequel se noya toute sa race, à l'exception de Bergelmer ou Vieux de la montagne, qui, s'étant sauvé dans une barque avec sa femme, engendra une nouvelle race.

Les trois dieux, ayant pris le cadavre d'Ymer, firent la terre avec la chair ; la mer qui l'entoure, ainsi que les fleuves, avec le sang ; les monts avec les os, et avec le crâne la voûte du ciel, auquel ils attachèrent un certain nombre d'étincelles tirées du Muspelheim. Les dieux eurent pour habitation l'*Asgard* ou le *Walhalla*, les hommes le *Midgard*, sous lequel s'ouvre l'*Udgard*, séjour des géants primitifs (1). L'arc-en-ciel est le pont par lequel communiquent les habitants des deux premiers royaumes.

L'unité dans la création est encore ici décomposée en une trinité de démiurges, dont Odin était le plus connu; comme créateur de l'âme humaine, il pouvait la renvoyer plusieurs fois dans des corps d'homme. La vitalité était considérée comme venant de lui, la raison de Vili, les sens de Vé. Une secte hétérodoxe vénérait Thor, protecteur des Norwégiens et des Finnois. Odin avait commis à Forséti le jugement des morts, à l'exception de ceux qui mouraient en combattant, le Walhalla s'ouvrant immédiatement pour eux. Les individus qui n'obtenaient pas l'entrée du paradis avaient pour séjour l'*Helheim*, monde glacé et ténébreux, ordonné comme le nôtre, dans lequel ils continuaient les occupations dont ils avaient l'habitude dans cette vie ; ce qui faisait remplir les tombeaux d'armes, de bijoux et d'ustensiles divers. Là régnait Hel, déesse moitié blanche et moitié noire,

(1) FINN MAGNUSEN, *Eddalären og dens Oprindelse, eller nojagting* ; etc., système de l'Edda et son origine, ou exposition des fables et opinions des anciens habitants du Nord, sur l'existence, la nature et la destination de la terre, etc. ; Copenhague, 1824.

comme Hécate, que parfois on voyait, de nuit, fendre les airs montée sur une cavale (1). Au delà de l'Helheim s'étendait un autre empire souterrain, obéissant à Ran, déesse de la mer, et à Oegir, son époux, qui, avec leurs neuf fils, causaient les naufrages et cherchaient à faire sombrer les vaisseaux.

Les Scandinaves croyaient à l'inspiration de certaines femmes, les regardant même comme des divinités qui venaient assister aux accouchements. De ce nombre fut Valau-Vola, dont les prédictions sont appelées *Voluspa* (2), et dans lesquelles l'univers est divisé en neuf régions. Ce nombre neuf est solennel dans les traditions des scaldes; Heimdall, protecteur de la terre, avait eu neuf mères; les Valkyries et les Dysers apparaissaient toujours aux hommes au nombre de neuf; les noces de Freïr et de Gerda durèrent neuf nuits, et neuf jours aussi le voyage d'Hermodr dans le Nifleheim, pour délivrer Baldr; la grande solennité qui se célébrait à Upsal revenait tous les neuf ans; les sacrifices se comptaient et les chants se distribuaient par neuvaines; on traçait neuf sillons de charrue autour du feu sacré pour connaître l'avenir, et la Scandinavie n'a pas encore oublié son respect pour ce nombre révéré.

Le goût des récits et du merveilleux n'y cessa pas non plus avec les temps anciens et les migrations successives. Les Islandais revenant chaque année sur les côtes de la Baltique et sur celles de la Norwége, pour recueillir un héritage dans leur ancienne patrie, pour visiter des parents, pour venger une injure restée sans expiation, ravivaient les vieilles traditions et en amassaient de nouvelles. D'autres fois, c'était le marchand norwégien qui venait en Islande échanger les productions du sol natal contre les laines et le poisson du pays. Arrivant en automne, il ne repartait qu'à la saison nouvelle; accueilli en attendant dans la chaumière islandaise (*bar*), et devenu l'hôte de

(1) Cette cavale s'appelait *Mare;* de là le *night-mare* des Anglais et le *cauchemar* des Français.

(2) On doit à M. Bergmann, de Strasbourg, une édition avec traduction, notes et glossaires, de trois poëmes de l'Edda. Elle porte le titre de *Poëmes islandais* (*Voluspa, Vafthrudnis-mal, Lokasenna*); Paris, imp. roy., 1838. — La *Voluspa*, ou visions de Vola, représente la mythologie scandinave, de l'origine des choses jusqu'à la destruction et à la renaissance du monde, chantée par la prophétesse Vola, en montrant que la justice finit par triompher de la force et de l'astuce; tout y est sombre et moral, et semble annoncer la chute des dieux scandinaves. Nous avons parlé tout à l'heure du *Lokasenna* et du *Vafthrudnis-mal*, ce dialogue si curieux entre Odin et le iote Vafthrudnir.

la famille, il s'acquittait envers elle en racontant, durant les longues soirées d'hiver, ses voyages, ses périls sur la mer orageuse, puis les exploits des rois et des héros norwégiens. De son côté, l'Islandais qui sortait de sa patrie, avait beau trouver de fertiles contrées, des beautés courtoises, des *iarls* généreux, il n'oubliait pas l'humble toit de sa cabane enfumée. Il voyait, à son retour, ses compatriotes se presser autour de lui avec une avidité naïve, pour entendre des récits qui semblaient les transporter, d'un pays dépourvu de tout agrément naturel, dans les champs de l'imagination. Lorsqu'un bâtiment abordait, tous accouraient sur le rivage, s'informant d'où il venait, si ceux qui le montaient n'avaient rien à raconter de la Suède, de la Norwége et du Danemark. De cette manière, les traditions de ces pays venaient chaque année s'amasser dans cette île comme dans des archives de famille, en se revêtant de ce vague, de cet idéal qu'elles empruntaient à l'éloignement, mais en conservant, même assez tard, le caractère primitif, qui se trouvait altéré sur le continent par le contact des peuples germaniques.

Ces traditions donnèrent naissance à d'autres sagas ou chants historiques, recueillis de ville en ville, de la bouche de scaldes voyageurs, dans la cabane du pêcheur comme sous la tente du guerrier et dans la salle du prince, puis répétés devant un auditoire attentif.

Bien qu'ils ne fussent pas sacrés comme le barde, ni privilégiés comme les anciens scaldes, ces rapsodes du Nord étaient partout bien accueillis; lorsqu'ils avaient réveillé à la cour le souvenir des antiques héros, le prince leur faisait don de l'anneau d'or et de l'épée ciselée. Thorstein étant allé visiter Harald, roi de Norwége, lui raconta une histoire qui dura trois jours, et le roi lui ayant demandé où il l'avait apprise, *Dans mon pays*, répondit-il. *Je vais chaque année a l'Alting, et je recueille les récits de notre célèbre Haldor* (1).

Les sagas sont donc des traditions orales, simples de forme comme de sujet, transmises de père en fils, œuvre de la famille et du peuple; en aucun pays, elles ne furent aussi nombreuses ni aussi durables qu'en Islande. Torfée en compte cent quatre-vingt-sept; Muller en a analysé cent cinquante-six (2), et il

(1) Torfée ou Torfason, historiographe du Danemark au dix-septième siècle.

(2) *Saga bibliotek med Anmerkuinger og indledende afhandlinger*; Co-

croit que les premières, qui contiennent les chants des scaldes, remontent au douzième siècle; les autres ne vont pas au delà du dix-septième. Tandis qu'ailleurs les traditions sont le résultat de patientes recherches de la part des érudits, elles sont là le livre des familles. Dans l'étroite cabane de l'Islandais, tous se livrent à leur travail autour de la lampe alimentée par l'huile de baleine, tandis que le chef de famille, assis près de la lumière, se met à lire les sagas en les accompagnant d'explications et de commentaires pour les jeunes gens et les serviteurs. C'est un mérite pour celui qui sait déclamer d'une manière pathétique, et un plus grand encore si le *thulr* (le lecteur) y joint la connaissance du passé. La jeune laitière apprend de son père à les lire l'hiver dans les étables, afin de pouvoir les redire en plein air quand revient le tardif printemps.

Les parois des maisons, les ciselures sur bois et sur acier, les dessins des tapisseries, reproduisent les scènes ou les vers des sagas, qui sont ainsi conservées et répandues de mille manières.

Lors donc que la Société royale de Copenhague songea à réunir ces derniers fragments de la tradition septentrionale, vieux témoins de la civilisation et de la langue primitive du Nord, elle n'eut pas à chercher d'autres collaborateurs que les paysans islandais.

« Que saurions-nous, dit Rask (1), du développement intel-
« lectuel, de l'organisation et de l'état du Nord dans les temps
« reculés sans les sagas et le livre des lois ? Là où ils ne viennent
« pas à notre secours, nous tâtonnons dans les ténèbres, comme
« il arrive pour la réunion des diverses principautés danoises

penhague, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage comprend le résultat des recherches antérieures, surtout de celles qu'on doit à Magnusen, qui avait réuni tous les manuscrits inédits épars chez les prêtres et chez les paysans islandais. Il en avait fait don, en mourant, à l'université, avec une somme pour les publier et pour l'entretien de deux étudiants islandais qui s'occuperaient des antiquités du Nord. En 1772, une commission royale fut instituée pour la publication de ces manuscrits, et l'on fit l'édition des Sagas avec la version latine. D'autres savants, danois surtout, se sont livrés à ce genre d'études.

(1) *Veiledning cil det islandske sprag.*, X. Ce professeur de Copenhague, l'un des plus savants philologues, a dirigé ses patientes et doctes études sur les antiquités islandaises, et institué, en 1816, une société de bibliophiles islandais (*Islands bokmenta Felag*), qui a publié plusieurs ouvrages sur ce pays. Lui-même a fait paraître l'Edda et les sagas, la meilleure grammaire scandinave et le dictionnaire islandais-latin.

« sous la domination de Gorm, et pour d'autres événements de « première importance. Nous ne connaîtrions rien non plus ni « de la vie, ni des travaux, ni des leçons d'Odin si nous n'avions « l'Edda et les chants des scaldes. »

C'est précisément dans les sagas dérivées de ces sources primitives, qu'il faut chercher l'histoire des pirates, dont les incursions désolèrent l'Europe au moyen âge; de ces Angles et de ces Normands, fondateurs de la puissance britannique; de Rurik, qui commença l'empire de Russie; de Tancrède de Hauteville, qui fonda un royaume dans la plus riante contrée de l'Italie. Les sagas ont généralement un caractère héroïque; mais on s'attendrait vainement à y trouver des fées bienveillantes, de ces assauts de courtoisie dans les tournois dont nos romans de chevalerie sont remplis; les peintures sont en rapport avec des natures rudes et incultes. Quand les vents attiédis font dissoudre et fondre les glaces qui l'ont enchaîné longtemps au rivage, l'Islandais quitte le sol natal sur un bateau fragile et s'abandonne aux flots avec ses compagnons. Rencontre-t-il un vaisseau, il l'aborde, lui livre combat; la mer est teinte de sang, et bientôt les coupes circulent au milieu des chants de triomphe, pour célébrer la victoire des plus forts ou des plus heureux. Parfois, deux vaillants chefs passent la journée entière à lutter en combat singulier, sans que l'un l'emporte sur l'autre; alors, bannissant de leur cœur magnanime toute trace de courroux, ils montent sur le même bâtiment, et s'en vont de compagnie en quête d'aventures; puis, s'élançant bientôt sur la première plage où les ont poussés le vent et la fortune, ils se mettent à saccager et à tuer à l'envi l'un de l'autre. Le butin a pour eux moins d'attraits que la bataille et le sang; le sang et la guerre inspirent leurs chants; le merveilleux consiste pour eux dans des récits tantôt de combattants qui agitent huit bras armés, tantôt de géants qu'un seul cheval ne saurait porter, tantôt de boucliers enchantés forgés par des nains, tantôt d'épées qui tranchent l'acier comme de la toile. Mœurs.

Heureux le guerrier qui obtient un éloge de ces chantres inspirés! L'étranger demande en arrivant à l'Alting : *Où est cet homme fameux dans les sagas?* Ses fils brûlent de l'égaler; à peine ont-ils pu se procurer un bateau et quelques compagnons, qu'ils s'élancent sur la mer, courant au butin et au carnage. Tombent-ils dans le combat, Odin les attend dans le Walhalla.

Un paysan, passant le soir près de la grotte où est enseveli Gunnar, entend du bruit, et aperçoit une lumière au milieu des blocs massifs qui recouvrent le héros. Revenu avec le fils de ce dernier, ils voient quatre lumières étinceler dans le tombeau, tandis que le défunt, couché sur ses armes, répète son chant funèbre comme Lodbrog dans la fosse des serpents.

Asmundr, après un long combat, renverse son adversaire, et, le tenant d'une main robuste, lui dit : *Je ne puis te tuer, parce que je n'ai pas mon épée au côté. Me promets-tu de m'attendre? je vais la chercher. — Je te le promets,* dit-il. L'autre part, et trouve à son retour son rival encore étendu sur le sol, attendant tranquillement la mort.

Amundr, aveugle de naissance, vient à l'Alting demander à Litingr satisfaction de la mort de son père; comme celui-ci la lui refuse, il s'écrie : *Que ne puis-je cesser d'être aveugle, afin de pouvoir me venger.* A peine est-il entré dans la tente que ses yeux acquièrent la faculté de voir. *Gloire à Dieu!* dit-il; *je comprends ce qu'il attend de moi;* saisissant alors sa hache, il tombe sur son ennemi, le tue, et ses yeux se referment soudain, couverts d'une éternelle obscurité.

Les femmes elles-mêmes respirent la vengeance et la fierté; elles encouragent leurs frères au combat; parfois, se couvrant du casque et de la cuirasse, elles vont elles-mêmes défendre leur honneur. Une jeune fille alla heurter au tombeau de son père pour lui demander son redoutable glaive, afin de le venger; après l'avoir obtenu, elle attaqua les ennemis et les vainquit. Tornbiörg, fille d'un roi de Suède, combat courageusement dans les rangs des soldats; son père lui ayant donné le gouvernement d'une province, elle prend un nom d'homme et se voit saluée du titre de roi. Elle combat avec tous les champions qui demandent sa main, et, après les avoir vaincus, elle les fait tuer ou mutiler; enfin, il en est un qui parvient à triompher d'elle : alors, retournant auprès de son père, elle dépose ses armes à ses pieds et lui dit : *Je vous rends le pouvoir que vous m'avez confié; je renonce à la gloire à laquelle j'aspirais, et je redeviens femme.*

Il y a plus de charme dans la figure d'Ingerborg, l'amante de Hialmar. Ce jeune guerrier, mourant sur le champ de bataille, donne au fidèle Oddr son anneau pour le lui porter; en recevant le triste message, elle y fixe ses regards, et, sans proférer une parole, elle tombe pour ne plus se relever.

Les mœurs présentées dans les sagas offrent un tableau re-

poussant : ce ne sont que séductions, adultères, incestes. Le temps qui n'est pas employé à la guerre se consume dans la débauche ; les vengeances des puissants sont exécutées par des sicaires (*berserkir*). Les superstitions jouent un grand rôle, notamment les songes, les pressentiments, les sorcières et les trolls (1), puis les nains rusés, les formidables géants et un peuple de sylphes, auquel le christianisme imprima quelque chose de diabolique (2) ; mais ils étaient considérés d'abord comme des êtres bienfaisants. Les *scheffres* et les fées, leur descendance, sont des êtres suspendus entre l'idéal et le réel, entre les ténèbres et la lumière ; les uns habitent les eaux (les *ondines*), les autres le feu (les *salamandres*). Il en est qui rôdent dans les buissons ; puérils, capricieux, serviables, malins, ils cherchent à mêler leurs enfants avec ceux des hommes, afin qu'ils participent à la rédemption, ils s'indignent quand on les compare aux démons, et sont dans la joie s'ils obtiennent d'entrer dans les églises et de prononcer les paroles sacrées.

Nous ne devons pas passer sous silence d'autres productions scandinaves d'une nature singulière, comme *Rymbegla* et le *Kong-skugg-sio*, ou miroir du roi. Le premier est un calendrier ecclésiastique composé de petits chapitres distincts sur les fêtes, la division du temps, le cours du soleil, les âges du monde : mélange de vérités et de fables, d'ancien et de moderne, le tout exposé avec une foi égale. Cet ouvrage ne peut servir qu'à nous informer des erreurs et des superstitions du moyen âge (3). Le second comprend deux longues dissertations sur le commerce et la cour, que devaient suivre deux autres sur les prêtres et les cultivateurs. Il est écrit par Suerrer, roi de Norwége, ou par un de ses ministres, homme habile et très-instruit. Crédule, selon

(1) Les trolls, très-puissants dans la magie, étaient de trois sortes. Les premiers étaient des monstres gigantesques ; les seconds, de beaucoup inférieurs en force, l'emportaient par l'intelligence et par la connaissance des secrets de la nature et de l'avenir ; ce qui les fit parvenir à vaincre les premiers et à devenir dieux. Les troisièmes sont un mélange des deux autres races, mais inférieurs à toutes deux.

(2) Les *alfes*, génies scandinaves, dans l'ancien langage du Nord, étaient appelés *alfr*, et au pluriel *alfar* ; en vieil allemand, *Elbe*. En allemand moderne, on les nomme *Elfe* ; en suédois, *elfvar* ; en danois, *elve* ; en anglais *elves* ; en irlandais et en gallois, *cheffro* et *donechi*, le bon peuple, les êtres bienfaisants.

(3) *Rymbegla, sive rudimentum computi ecclesiastici* ; Copenhague, 1780.

l'usage du temps, il descend à des détails minutieux soit en ce qui concerne la vie du marchand, soit relativement aux graves frivolités du palais ; bien qu'incomplet, il fournit de nombreux renseignements sur la géographie, l'histoire et les mœurs. Il y a un bien autre mérite dans l'ouvrage d'Are le savant (*frodr*), prêtre islandais qui, en écrivant une chronique de sa patrie, composa avec une critique merveilleuse pour son siècle la plus ancienne histoire du Nord.

Lorsqu'en l'année 1261, l'Islande se réunit à la Norwége, la littérature déclina, et le pays, devenu province tributaire, eut à se débattre contre la puissance étrangère. Ayant eu connaissance de la littérature allemande au temps des empereurs de Souabe, les Islandais adoptèrent les aventures chevaleresques, sauf à changer les noms et les usages traditionnels; de là sortit un cycle poétique, qui dura jusqu'en 1350, époque à laquelle l'île fut dépeuplée par la peste (1).

CHAPITRE V.

LES NORMANDS EN FRANCE. — CONVERSION DE LA SCANDINAVIE. — ROYAUMES SCANDINAVES.

Tandis que les uns conservaient sur le sol de l'Islande les traditions paternelles, d'autres, suivant les anciennes habitudes de leurs ancêtres, couraient les mers, cherchant des aventures et du gain. Ni les glaces ni les tempêtes ne sauraient les arrêter ; à peine ont-ils touché un rivage que la première forêt qu'ils rencontrent se convertit, sous leurs haches, en une flottille avec laquelle ils remontent le cours des fleuves inconnus ; rencontrent-ils des ponts, des écluses, des obstacles naturels, ils prennent leurs barques sur leurs épaules, et passent outre. Réunissant la ruse à l'intrépidité, conquérants et chicaneurs comme les anciens Romains, chevaliers et scribes, tondus comme les prêtres et respectueux envers eux, ils volent et trafiquent tour à tour, mettant

(1) Plus tard, l'Islande a été un lieu de pêche. Il a été parfois question de transporter dans le Jutland ses rares habitants et de la laisser déserte; mais aujourd'hui elle est reconnue comme très-propice pour les pêches polaires, et ses mines très-productives le seraient plus encore si l'exploitation n'en était entravée par la compagnie instituée par Christian II, qui en a le privilége.

leur vaillance au service de qui paye le mieux, prompts à tourner leurs armes contre ceux pour lesquels ils ont combattu, ou à s'emparer du pays qu'ils avaient été appelés à défendre.

Tels étaient les hommes qui, durant deux siècles, menacèrent l'Europe, puis fondèrent des royaumes considérables : migration différente de celles qui avaient eu lieu antérieurement; car ce n'était plus un peuple entier changeant de patrie, comme cela s'exécute par terre, mais un petit nombre de guerriers sans femmes, épousant les filles des vaincus, qui apprenaient à leurs enfants la langue maternelle. Quelques-uns, se dirigeant à l'orient, fondèrent l'empire russe ; d'autres, faisant voile vers l'Italie, en firent disparaître les derniers restes de la domination grecque ; d'autres encore, voguant vers le midi et l'occident, rouvrirent les plaies ouvertes par les Saxons leurs frères dans l'Armorique et la Bretagne.

Peut-être est-il vrai que les victoires de Charlemagne sur les Saxons en déterminèrent beaucoup à se réfugier chez les Normands, qu'ils excitèrent par vengeance à porter la guerre aux Francs; mais il est certain que ces bandes de corsaires se recrutaient parmi les hommes, très-nombreux, qu'indignait le joug de la servitude, ou parmi ceux que la paix privait d'occasions de signaler leur valeur.

Stimulés par leurs conseils ou enhardis par leurs secours, ils 830.
commencèrent à désoler la France, non plus en pillant pour fuir aussitôt, mais avec une insistance qui laissait apercevoir l'idée d'y conquérir une demeure. Ils l'obtinrent en effet quand Louis le Débonnaire, plus dévot qu'habile à lire dans l'avenir, accorda au Danois Harald une province, en récompense de son baptême; ce fut un appât pour d'autres auxquels n'était échu dans leur patrie qu'un héritage, celui de la mer. Les bateaux armés dont Charlemagne avait garni l'embouchure des fleuves furent laissés à l'abandon; bien plus, ses fils même firent appel aux Normands dans leurs guerres fraternelles. Pépin II, le prétendant d'Aquitaine, ne craignit pas d'abjurer, pour leurs dieux, la religion dont les ministres avaient sacré son aïeul. Carloman recourut à eux contre son propre père; Louis le Germanique s'en fit une arme contre son frère, et Hugues, bâtard de Lothaire, espérait avec leur aide acquérir la couronne de Lorraine.

Lorsque les forces de la France eurent été brisées à la bataille 841.
de Fontenay, ces pirates assaillirent audacieusement tout ce qui s'étend de l'embouchure de l'Elbe à celle du Guadalquivir ; mais

les fleuves de l'Aquitaine n'étaient pas aussi faciles à remonter, et le pays entre l'Elbe et le Wéser leur offrait peu d'attrait. Après avoir saccagé Hambourg, ils prirent position sur l'Elbe, et défirent en bataille rangée le duc Brunon, auquel ils tuèrent onze comtes et deux évêques; mais bientôt les Saxons les vainquirent à leur tour à Norden, et les forcèrent à se retirer.

En Espagne, ils osèrent livrer Séville aux flammes, et marcher de là sur Cordoue et Alicante. Durant treize jours, ils saccagèrent Lisbonne; mais les tempêtes du golfe de Gascogne, la valeur des chrétiens de la Galice et les armes des califes arabes les éloignèrent de ces côtes. Toutefois, ils revinrent de temps à autre, et saccagèrent la mosquée d'Algésiras; Alphonse le Grand dut fortifier la ville d'Oviédo, pour mettre à l'abri les objets précieux des gens des environs.

La France, contrée riche et plus voisine, accessible par plusieurs fleuves, épuisée par l'anarchie, les attirait davantage. Les seigneurs qui avaient survécu aux guerres intestines, étaient avilis; puis, l'occasion parut belle à ceux qui étaient chargés de la défense des côtes pour secouer, avec l'aide de ces aventuriers, jusqu'à l'apparence de la sujétion.

Les barques des Normands remontaient en serpentant le cours des fleuves, et leurs cornes d'ivoire (1), leur *tonnerre*, répandaient une telle épouvante, que les habitants des rives s'enfuyaient avec leurs troupeaux dans les villes et les abbayes du voisinage, pour se mettre sous l'abri des remparts et des reliques : protection insuffisante contre ces dévastateurs avides, qui, révérant moins les choses sacrées qu'ils ne convoitaient les richesses des églises, attaquaient, tuaient, incendiaient. Les monastères de Fleury, Saint-Martin de Tours, Saint-Germain des Prés à Paris furent ruinés. L'abbé de Saint-Denis paya une fois une rançon d'un million et demi, ce qui n'empêcha point son abbaye d'être détruite. Personne n'osait ensemencer les champs; les bêtes fauves reprenaient possession des bois et des routes. Toutes les contrées à travers lesquelles les fleuves de l'ancienne Gaule descendent à l'Océan furent réduites par ces forbans à cet état de désolation. Quelquefois ils s'avançaient même dans l'intérieur des terres; Bigorre et Tarbes ne furent pas à l'abri de leurs ex-

(1) *Tubam eburneam* tonitruum *nuncupatam*... (D. MORICE, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, p. 119.)

cursions. Enfin, attirés par l'abondance autant que par la facilité du butin, ils s'établirent à demeure sur les fleuves les plus favorables à leurs incursions, la Loire, la Seine, la Garonne, l'Escaut 850.
et la Meuse.

La province que Louis le Débonnaire avait assignée à Harald Station de l'Escaut.
dans le pays des Frisons vit accourir d'autres aventuriers, charmés de la trouver aussi bien appropriée à leur manière de naviguer et de combattre. Après s'être emparés de Dorstadt, marché principal des Frisons, avoir dépeuplé Utrecht, brûlé Anvers, rasé Witta à l'embouchure de la Meuse, ils formèrent un établissement dans l'île de Walcheren; ayant obtenu de l'empereur Lothaire la cession légale de ce qu'ils avaient acquis, ils s'agrandirent en s'étendant sur le pays de Louvain, dont ils firent leur place d'armes. Baudouin Ier, qui tenait ce pays en duché, défendit courageusement la Flandre; mais la basse Lorraine,
la Frise, la Neustrie septentrionale restèrent à découvert. Un Ru- 870.
rik, différent du fondateur de l'empire russe, obtint de Charles le Chauve le duché de Frise. Rodolphe ravagea l'Allemagne jusqu'au moment où il fut tué dans une bataille par Louis le Germanique.
Rollon ou Roll, après avoir dévasté la Hollande et battu les Francs 876.
sur l'Escaut, sortit de l'île de Walcheren pour aller menacer les bords de la Seine. Le plus terrible de tous fut Godefroy, qui, ayant réuni dans l'Est-Anglie les Danois qui ne voulaient pas se soumettre au christianisme imposé par Alfred le Grand, débarqua sur les rives de la Meuse et de l'Escaut, dont il resta maître, après avoir tué dans les Ardennes le fils naturel de Louis le Germanique. Ce monarque ne put les empêcher de se fortifier à Ni-
mègue, et de fonder une nouvelle colonie à Ascaloa (*Esloo*) près 881.
de Maestricht, en conservant tout le pays entre la Meuse et la Somme; bien que défaits ensuite par Louis III à Saucourt en Vimeux, ils n'en gardèrent pas moins Anvers, Gand et la plus grande partie de la Flandre.

Godefroy sortit d'Ascaloa pour venger cette défaite, et l'incendie de Tongres, de Cologne, de Bonn, de Juliers, de Trèves, de Metz, épouvanta l'Europe. La magnifique chapelle de Charlemagne à Aix dut servir d'écurie aux coursiers danois, et son palais dévasté resta ouvert à tous vents.

Un tel outrage réveilla Charles de sa torpeur, et fit cesser la résistance de ses barons, qui, à son appel, se présentèrent devant Ascaloa. Godefroy se montra disposé à obtenir au moyen
d'un traité ce qu'il ne pouvait avoir par les armes; mais s'é- 882.

tant rendu à une conférence, il fut assassiné, et son frère Sigefroy ravagea, pour le venger, les bords de l'Oise; bien que Carloman s'humiliât jusqu'à lui payer douze livres d'argent, il ne se tint pas pour satisfait, et aida les Normands de la Seine à mettre le siége devant Paris; puis, à son retour, il tua l'archevêque de Mayence, qui voulut s'opposer à son passage. Plus heureux dans ses dispositions, le roi Alphonse, l'ayant attaqué avec courage, le fit tomber sous ses coups, et seize bannières enlevées aux Normands expulsés attestèrent que la concorde suffisait pour en triompher.

Mais c'est précisément ce qui manquait en France, où roi, barons, peuple, se regardant entre eux d'un œil de jalousie, se faisaient obstacle l'un à l'autre. Si le roi publiait l'hériban, les seigneurs y voyaient une tentative pour recouvrer la suprématie royale; ils s'agitaient et n'obéissaient pas. Les habitants s'étant armés pour défendre leurs foyers, les grands en prirent ombrage, et ils aimèrent mieux l'ennemi (1). Déjà, du vivant de Louis, les Normands s'étaient postés sur la Loire, dont les bords avaient déjà trop à

Station de la Loire. [illegible]

souffrir du voisinage des turbulents Bretons; puis, s'étant emparés de Nantes, ils prirent pour station principale l'île de Bière sous Saint-Florent. Là parut Hasting, le plus redoutable des rois de mer. En effet, au bruit de sa valeur impétueuse, accourut de la Scandinavie une bouillante jeunesse, qui le mit en état d'équiper la flotte la plus formidable que ce peuple eût encore armée; ce fut avec ces forces qu'il détruisit Nantes et toutes les villes assises le long du fleuve. Avide d'aventures plus lointaines,

867. il se mit en route pour aller saccager Pise à la tête de cent voiles, et prit Lucques, croyant s'emparer de Rome. Revenu en France, il trouva pour adversaire Robert le Fort, à qui Charles le Chauve avait confié la Marche d'Anjou; mais il le tua dans une bataille, et poussa jusqu'à Clermont en Auvergne. Il alla alors aider les Danois qui envahissaient l'Angleterre; mais, comme il

876. en fut repoussé par Alfred le Grand, il regagna encore la France, où il porta de nouveau l'épouvante et la dévastation.

En France, chacun avait senti la nécessité de pourvoir à la défense du pays; mais, comme on ne pouvait former une

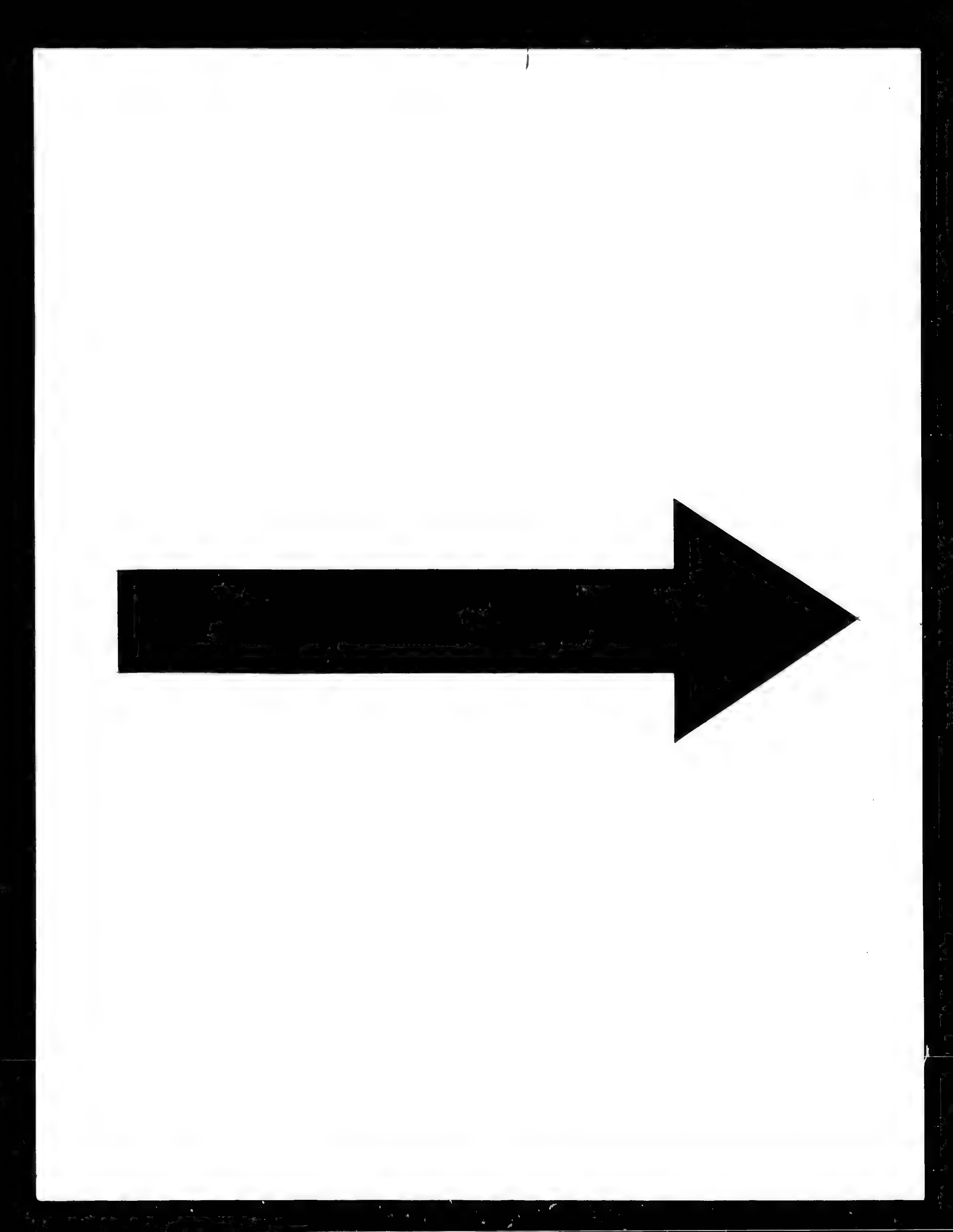
(1) *Vulgus promiscuum inter Sequanam et Ligerim, inter se conjurans adversus Danos in Sequana consistentes, fortiter resistit. Sed quia incaute suscepta est eorum conjuratio, a potentioribus nostris facile interficiuntur.* (Annal. Bertiniani, ap. *Script. rer. francic.*, VII, 74.)

armée des forces communes, villes et barons prirent leurs mesures séparément. Dès lors, au lieu de plaines ouvertes, les corsaires trouvèrent partout des châteaux et des troupes de gens de guerre, devant lesquelles il leur fallait plier. Ce fut alors que Hasting et les autres chefs acceptèrent des possessions stables, que beaucoup se firent baptiser, et que ces pirates, s'attachant 879.
au sol, devinrent une barrière contre de nouvelles incursions.

Déjà Oger (Autcair) avait remonté la Seine jusqu'à Rouen, Station de la Seine. 841.
cet avant-poste de Paris. Regnar vint [illegible] les faubourgs de Paris même, et Charles le Chauve [illegible] successeur 845.
de ce chef sept mille livres d'argent pour [illegible] à se retirer : aveu d'impuissance qui augmenta [illegible] des envahisseurs et découragea les peuples. Aussi vit-on [illegible] rates reparaître ; ils s'établirent dans l'île d'Oissel, au-dessus de Rouen, et allèrent brûler de nouveau les faubourgs de Paris, où leur chef 858. Décembre.
Biörn Côte de Fer, fils du roi Lodbrok, vint recevoir un gros tribut de Charles le Chauve. Il aurait fallu du fer, et non de l'or ; mais les opprimés, qu'il aurait été nécessaire d'armer pour la défense de la patrie, inspiraient plus de crainte que les ennemis. Les Normands s'étaient cantonnés jusque dans l'île de Saint-Denis, où ils s'arrêtèrent à peine, et partirent dès qu'ils eurent reçu quatre mille livres d'or.

Au moment où leur expédition en Angleterre les tenait éloignés, Charles leva des troupes, mit de lourds impôts, et s'apprêta à une défense vigoureuse. Les Scandinaves n'en dévastèrent pas moins la Neustrie à leur retour, et Sigefroy mit le siége devant 885.
Paris avec sept cents bateaux. La place fut défendue par Hugues, abbé de Saint-Germain, l'évêque Gozlin et le comte Eudes ; 886.
Charles le Gros ne parut sur les hauteurs de Montmartre que pour acheter à prix d'argent la retraite des Normands, lâcheté qui ne contribua pas peu à renverser du trône de France la race des Carlovingiens. Paris et Sens furent les seules villes de la France occidentale où les Normands ne pénétrèrent pas. Sigefroy fut ensuite défait et tué par Arnulfe à Louvain.

Radholf, par abréviation Rolf, Roll ou Rollon, fils d'un iarl Rollon.
puissant de la Norwége, était d'une taille si haute que, ne trouvant aucun cheval à son usage, il cheminait toujours à pied. Il fut banni par le roi Harold, auquel la mère de l'exilé adressa cette prophétie : *Tu chasses en ennemi un homme de noble race; écoute donc ce que je te prédis. Il est dangereux d'attaquer le loup, et quand on l'a une fois irrité, gare aux troupeaux qui*



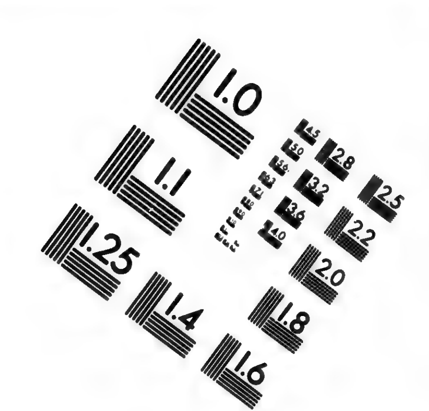
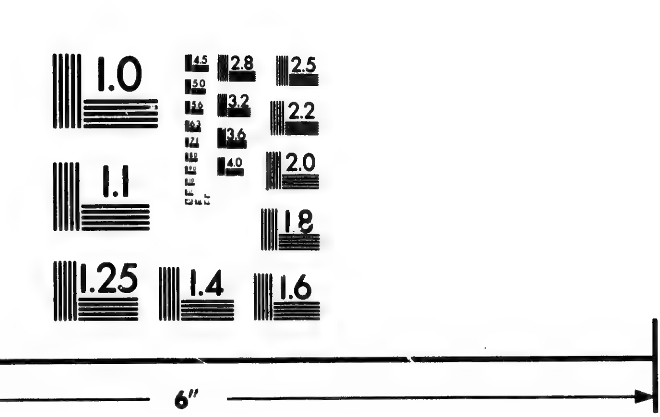
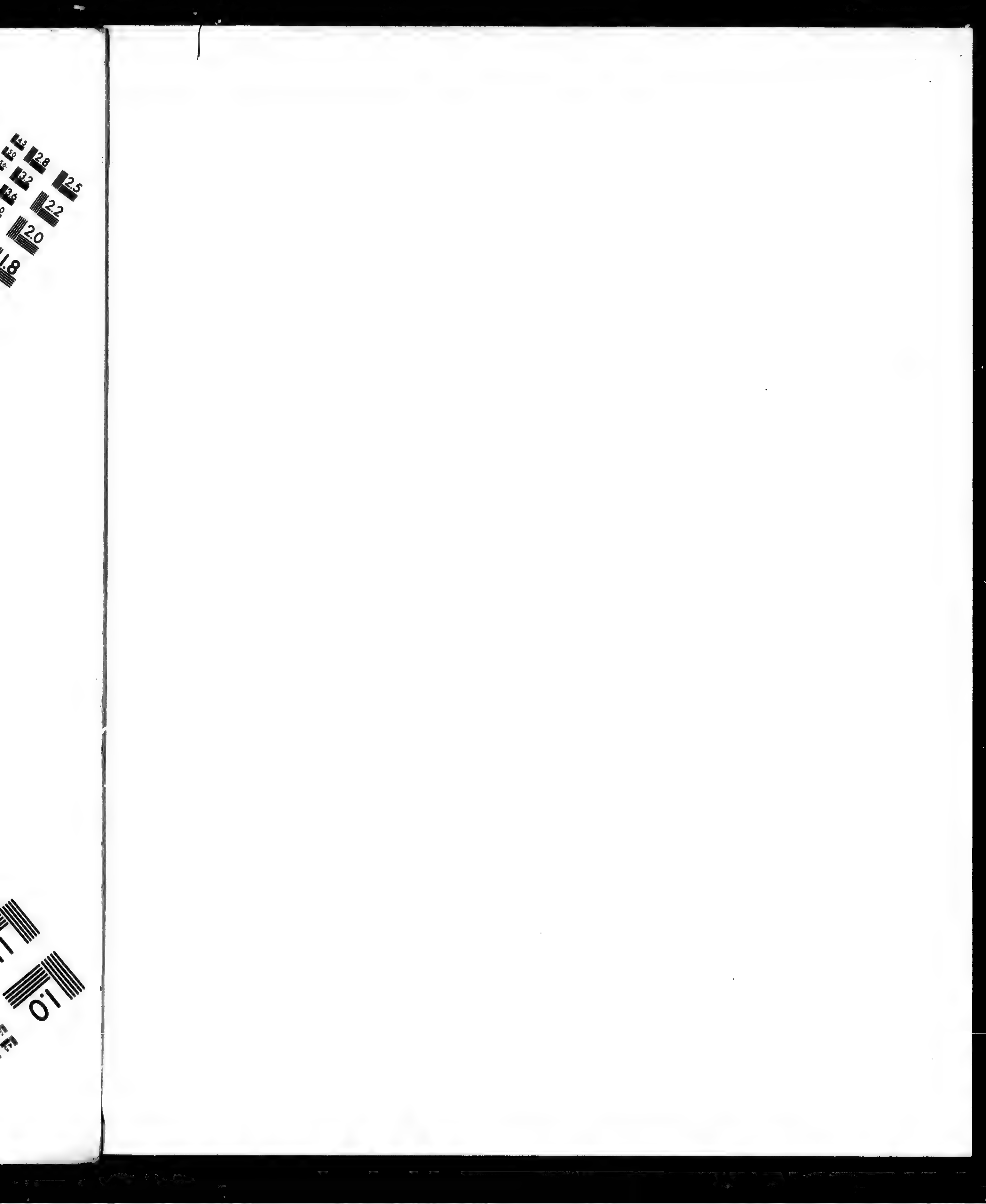


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





vont par la forêt! Roll se retira dans l'île de Walcheren; puis lorsqu'il vit la station de la Seine vacante, il se transporta à Rouen, et reçut un tribut de Charles; laissant apparaître la volonté non plus de ravager, mais de se fixer dans le pays, qui prenait déjà le nom de Normandie, il accordait sûreté dans Rouen aux colons des bords de la Seine. Tantôt allié, tantôt ennemi de ses compatriotes, selon qu'il y trouvait son avantage, il étendit peu à peu sa domination. Charles le Simple lui accorda, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la Neustrie et la Bretagne, avec la main de Gizla (*Gisèle*), sa fille, à la condition d'embrasser le christianisme. Rollon, mettant donc ses mains dans celles du roi, prononça cette formule : *Dorénavant je suis votre féal et votre homme, et je jure de conserver fidèlement votre vie, vos membres et votre honneur royal.*

912. — Duché de Normandie.

Lorsqu'il s'agit de baiser le pied du monarque en signe d'hommage, *Je ne le ferai jamais*, dit le farouche guerrier; puis, comme on insistait, il fit signe à un des siens, qui prit le pied du roi comme pour l'approcher de sa bouche, mais en le levant si haut, que Charles tomba à la renverse. Ainsi, jusque dans l'hommage, il y avait une insulte pour le petit-fils de Charlemagne. Tel fut le commencement du duché de Normandie, qui réprima la turbulence des Bretons, et soumit les Normands de la Loire à une autorité régulière. Rollon distribue les terres au cordeau entre les siens, sans égard pour les anciens propriétaires; les colons y accoururent, parce qu'ils ne trouvaient sûreté que là, et parce que, affranchis de leurs anciennes servitudes, ils se voyaient cultivateurs libres de terres libres aussi.

Rollon, pour assurer la stabilité de sa colonie, lui donna des lois délibérées du consentement des principaux de sa nation, lois tirées moins des coutumes scandinaves que de celles des Francs; dans le même but, il réprima les malfaiteurs avec une grande sévérité. On ne saurait que l'admirer pour avoir imposé à des gens, l'écume de tous les pays, une constitution où régnait l'égalité, sans distinction de vainqueurs et de vaincus, de Gaulois et de Francs, sans qu'il y en eût même dans le langage.

Malgré le baptême reçu, Thor continua de partager avec le Christ les hommages des Normands; Rollon lui-même, sentant sa fin approcher, ordonna un sacrifice humain pour apaiser la divinité de sa patrie. Des monastères et des églises s'élevèrent, il est vrai, mais les évêques ne furent pas admis d'abord dans l'assemblée des barons; plus tard, le clergé devint très-puissant,

et, comme partout, apporta avec lui la civilisation. Les cathédrales de la Normandie sont au nombre des monuments d'art les plus anciens et les plus magnifiques du moyen âge ; les champs qui les entouraient furent fertilisés, et la Seine retenue dans son lit.

Là s'arrêta le torrent scandinave qui, depuis un siècle, ravageait la France. Les différentes colonies errantes encore ou mal affermies se réunirent à celle-ci, qui bientôt rivalisa avec le royaume. Le désert qui s'était formé ailleurs le long des côtes n'avait plus rien pour attirer de nouveaux envahisseurs, ou, s'ils pénétraient dans les terres, ils venaient se heurter contre les feudataires qui, maîtres désormais d'un domaine leur appartenant en propre, voulaient le défendre de tous leurs efforts.

Conversion de la Scandinavie.

Mais la plus forte barrière fut le christianisme, semblable aux lianes qui enlacent le gravier mobile d'un fleuve, et le convertissent en digue solide. Les deux religions scandinave et slave, mêlées dans le Nord, avaient reçu une nouvelle force des prêtres, qui avaient propagé activement la haine contre les chrétiens : haine tellement violente que ces barbares, aveuglés, défendirent leur culte avec plus d'obstination que leur liberté (1). Quelques-uns des princes, néanmoins, en visitant les pays chrétiens, l'Angleterre et la *grande ville* (*mikla gaard*), comme ils appelaient Constantinople, y avaient acquis des notions sur le christianisme, et plusieurs même s'étaient fait baptiser. Bien qu'ils n'observassent pas à leur retour la croyance nouvelle, on remarquait qu'ils renonçaient à la polygamie, à manger de la chair de cheval et d'oiseaux de proie, victimes ordinaires offertes aux dieux scandinaves.

Nous avons déjà vu le Saxon Willibrod échouer dans ses efforts, et Charlemagne ne pouvoir même obtenir l'admission des missionnaires. Quand Harald Klak, roi du Jutland méridional, 826. renversé du trône, eut trouvé protection à la cour de Louis le Débonnaire, il accepta le baptême, plus par politique que par conviction, et permit à Ebbon, archevêque de Reims, de prêcher dans le royaume qu'il venait de recouvrer. Après Ebbon, saint Anschaire alla poursuivre son œuvre ; laissant l'école de Corbie, il se proposa de *réchauffer par le verbe de Dieu les glaces de l'aquilon*, et fit dans la Scandinavie ce que saint Boniface avait fait en Ger-

(1) Muenter, sur le baptême du roi Harald et l'établissement du christianisme dans les provinces danoises ; 1830.

manie. Il envoya, pour recevoir de l'instruction, quelques enfants, nés serfs, à Hadeby dans le Schleswig, d'où ils propagèrent le vrai culte en ruinant celui d'Odin ; appelé ensuite en Suède par le roi Biörn, il établit l'église de Sigitouna. L'empereur Louis
831. fonda pour lui l'archevêché de Hambourg, auquel il fut nommé en présence de la diète d'Ingelheim ; puis, il se rendit, accompagné de trois délégués royaux, à Rome, où il reçut le pallium avec le titre de légat en Danemark, en Suède, en Norwége, en Islande, au Groënland, dans les îles Féroë, provinces à conquérir à la loi du Christ. Il les parcourut en achetant des enfants ou en payant leur rançon pour les baptiser, et en instituant des églises. L'empereur, pour accroître son autorité, lui donna le titre de son ambassadeur dans le Nord. Modeste au milieu de ses succès, il voulait que sa famille vécût du travail de ses mains. Lorsque la ville de Hambourg fut détruite par les Normands, il trouva chez une veuve de sang noble l'asile que lui refusait l'évêque de Brême, dont le diocèse fut ensuite ajouté à celui d'Anschaire.

Si les résultats de la prédication ne répondaient point au zèle des apôtres, la faute en était aux rois de ces pays, qui redoutaient un piége dans le lien qui devait les rattacher à l'Allemagne. Gorm le Vieux, roi d'Islande, s'employa activement pour extirper le christianisme. Il faut ajouter les incursions à la suite desquelles Hambourg succomba sous les coups des Slaves, Brême sous ceux des Hongrois. Des missionnaires ne cessaient pas néanmoins de sortir de la Germanie et surtout de Corbie. La conversion du duc de Normandie servit d'exemple à plusieurs de ses pareils ; Othon I[er] contraignit Harald Blaatand, fils de Gorm, à recevoir le baptême avec les seigneurs danois ; enfin, Kanut le Grand fit prévaloir le christianisme dans ses États, en Angleterre, en Écosse, en Suède et en Danemark. Dans l'année 1030, il entreprit le pèlerinage de Rome, où il se rendit à pied, avec sa suite, la besace au cou, le bourdon à la main, et de là il écrivit une lettre qui atteste quel changement le christianisme opérait dans ces esprits farouches.

« Kanut, roi de l'Angleterre et du Danemark ; aux évêques, « aux primats et à tout le peuple anglais, salut.

« Je vous fais savoir que je suis allé dernièrement à Rome pour « obtenir la rémission de mes péchés et pour le salut de mes « magistrats ; je remercie humblement le Dieu tout-puissant, qui « m'a permis de visiter les tombes de ses bienheureux apôtres

« Pierre et Paul, et tous les lieux saints hors de Rome et dans « Rome, et de les honorer en personne. J'ai entrepris ce voyage « parce que j'ai appris de la bouche des sages que saint Pierre « l'apôtre avait reçu du Seigneur l'immense pouvoir de lier et de « délier, et qu'il est le gardien du royaume du ciel.

« Il s'est tenu ici, dans la solennité pascale, une grande réu« nion de nobles personnages, où j'ai vu le pape Jean, l'empereur « Conrad et tous les premiers des nations depuis le mont Gar« gano jusqu'à la mer qui nous avoisine. Tous m'ont accueilli « avec distinction et m'ont honoré de riches présents, vases d'or « et d'argent, avec des métaux et de riches costumes.

« J'ai entretenu l'empereur, le seigneur pape et les autres « princes des besoins de mes sujets, anglais et danois; j'ai cher« ché à obtenir pour eux justice et sécurité dans les voyages « qu'ils font à Rome, en demandant surtout qu'ils ne fussent pas « arrêtés par des barrières et des péages.

« Je me suis plaint aussi au pape des sommes immenses ex« torquées à mes archevêques quand ils se rendaient, suivant « l'usage, auprès du siége apostolique pour obtenir le pallium; « un décret a été rendu pour supprimer cet impôt. En outre, j'ai « promis à Dieu de m'amender moi-même et de gouverner « avec justice. Si, dans ma jeunesse, j'ai péché contre l'équité, « je ferai désormais tous mes efforts pour me corriger. J'ordonne « donc à mes conseillers et magistrats de ne favoriser aucune « injustice par crainte de ma personne ou par égard aux mécon« tents; mais, s'ils tiennent à ma bienveillance et à leur propre « vie, qu'ils ne fassent tort ni aux riches ni aux pauvres; que « chacun jouisse de ce qu'il possède, et qu'on ne le trouble pas « dans son bien pour grossir mon trésor, car je ne veux pas de « l'argent produit de l'iniquité. »

Kanut ramena de Rome des prêtres, qui achevèrent de convertir les Danois.

Le Norwégien Hakon, aux beaux cheveux, s'était converti au christianisme en Angleterre; mais il ne put le faire adopter aux siens. *Si nous jeûnons aujourd'hui, comment nous restera-t-il assez de force pour travailler demain?* disaient les esclaves et les habitants. *Quand tu devins notre roi, nous croyions redevenir libres, et maintenant tu veux que nous abandonnions le culte de nos vaillants ancêtres, pour nous soumettre à une servitude étrangère!*

Il fut donc lui-même contraint de goûter de la chair des che-

vaux offerts en sacrifice, et de boire en l'honneur d'Odin, de Thor et de Bragi. Olaf, qui, jeune encore, avait connu le christianisme dans la Saxe et la Grèce, fut poussé, en faisant la course, dans une des Sorlingues, où il trouva un ermite qui le baptisa, et lui prédit qu'il serait roi de Norwége. Il le devint en effet avec l'appui d'une faction, et cherchant à convertir ce peuple, il choisit pour patron saint Martin; mais il eut beau mettre en œuvre les prédications, les caresses, les violences, donner aux nouveaux baptisés les biens des récalcitrants, que souvent il martyrisait, il trouva peu de dévots. Il eut même recours au jugement de Dieu; après avoir abattu d'un coup de son épée un pion de dame sur la tête du neveu d'un de ses vassaux, il contraignit celui-ci d'en faire autant pour démontrer la vérité du culte des idoles. On expulsa cet apôtre violent, et la tâche qu'il avait entreprise fut mieux remplie par Olaf le Grand, puis menée à fin par Kanut, son vainqueur.

Olaf Skotkonung (1) fit adopter en Suède, vers l'an 1000, la religion de la civilisation et du progrès; mais, soixante-quinze ans après, Yngué fut chassé par le peuple furieux pour avoir démoli le sanctuaire d'Upsal, et les restes de l'idolâtrie ne furent entièrement extirpés qu'au douzième siècle (2).

Les femmes étaient les premières qui embrassaient le christianisme; or, comme les hommes, pour le corps et l'esprit, sont formés par les mères, il s'étendait dans les familles. Bientôt cessa la piraterie générale; les duels, moins fréquents, furent remplacés par les discussions pacifiques devant les tribunaux; le sort des prisonniers et des esclaves s'améliora, la servitude domestique fut abolie, la vie des enfants respectée, et les études s'introduisirent dans les cloîtres (3). La religion, qui modifie ses bien-

(1) Le surnom de ce roi attesta son zèle pour le culte nouveau; il fut appelé Skotkonung, ou roi du tribut, à cause d'une taxe annuelle qu'il payait au pape pour subvenir à la guerre contre les infidèles.

(2) Les trois premières Églises de Suède furent celles de Byrke (836), de Norlanden (1055) et de Sigtouna (1064?), qui disparurent dans le moyen âge. Puis vinrent les évêchés de Lincöping (1101?), de Skara, de Strengnaess, d'Arosia ou Westeräns, de Wexiö (1020), d'Aebo (1172), d'Upsal.

(3) Malte-Brun faisait mention dans le *Journal des Débats*, en 1810, des bienfaits que le christianisme produit encore aujourd'hui aux extrémités de la Suède et dans la Laponie. « On peut citer plus de vingt ministres qui, chacun dans leur canton, ont répandu par leur exemple les principes d'une bonne agriculture, et excité le goût de toutes les entreprises utiles. Dans l'Angermanie (*Wester-Nordland*), on me parla partout de la femme d'un ministre morte à l'âge de cent ans, qui introduisit la filature du lin, inconnue

faits selon les lieux, institua, au lieu des *confréries du sang*, qui naguère se formaient pour soutenir une querelle jusqu'à la mort de tous les associés, les *guildes* pacifiques et industrieuses, élément des communes et de la prospérité commerciale des septentrionaux, ainsi que les compagnies guerrières, telles que la confrérie de Roskild pour la destruction de la piraterie scandinave.

Les trois royaumes de la Scandinavie reçurent alors une organisation régulière. Harald Blaatand, premier roi du Danemark, Danemark. 930.
établit sa résidence à Roskild; mais, trop violent dans son désir du bien, il s'aliéna les esprits, et les mécontents, guidés par son propre fils, Suénon, le tuèrent dans une bataille. Suénon Tingskög 980.
(*barbe fourchue*) rétablit le paganisme, soumit la Norwége par la force, et fit éprouver d'horribles dommages à l'Angleterre, que ses armes conquirent; mais il finit par revenir au christianisme. Il eut pour successeur Harald III, puis Kanut le Grand, 1014.
déjà roi d'Angleterre, qui assura la prospérité du pays en lui donnant avec le christianisme l'industrie, le commerce et un code criminel, dit *Withenlog*. La race des rois Skioldungs se trouvant 1041.
éteinte à la mort de son fils Kanut III, Magnus, roi de Norwége, devait lui succéder; mais Suénon II, Estrithson, parent du premier, se révolta, et fonda la nouvelle dynastie des Estrithides. 1047.
Comme il se reconnaissait surtout redevable du trône à Adalbert, archevêque de Brême, il accrut la puissance des ecclésiastiques, ce qui ne leur fit pas fermer les yeux sur ses excès; car l'évêque de Roskild l'obligea à une pénitence publique pour avoir fait tuer plusieurs seigneurs dans l'église, et Adalbert cassa le mariage incestueux qu'il avait contracté.

La Norwége fut violemment agitée par des discordes intestines Norwége.
et par des guerres contre les Danois. Olaf, roi de mer, s'en rendit maître avec l'aide d'une faction; il promulgua le code dit *Christenret*, abattit le temple de Thor, auquel il substitua l'église de 994.
Hlada, bâtit pour sa résidence Drontheim, sur l'emplacement de la ville scandinave de Nidaros, et eut recours à la force brutale pour extirper l'idolâtrie. Sigrida, reine d'Upsal, aussi fière que belle, vint pour le voir et l'épouser; mais, sur son refus de recevoir le baptême, il la traita de chienne, lui jeta son gant à la

encore il y a soixante ans, et qui maintenant entretient une aisance merveilleuse dans un pays aussi maltraité de la nature, et situé à soixante-quatre degrés de latitude. »

face, et la fit plonger dans la mer. La reine, outragée, apporta
1000. sa vengeance en dot à Suénon Tingskög, roi de Danemark, qui
vainquit cet apôtre farouche, et la Norwége fut partagée entre
Saint Olaf. 1018. les Suédois et les Danois; mais, tandis que les uns et les autres
étaient occupés en Angleterre, Olaf II, qui s'était aguerri au
1029-30. métier de pirate, les chassa de sa patrie. Remonté sur le trône
paternel, il propageait le christianisme par des moyens plus convenables,
l'instruction et l'exemple, quand Kanut le Grand le
contraignit, moins par la force qu'en séduisant ses ministres,
à lui céder la couronne. Olaf, dépossédé, s'acheminait vers Jérusalem
pour se faire moine, lorsqu'une vision l'encouragea à
tenter de nouveau la chance des armes; s'étant donc mis à la tête
de trente mille braves qui avaient pour signe de ralliement la
croix imprimée sur leur casque et sur leur bouclier, et pour cri
de guerre: *En avant, soldats du Christ, de la croix et du roi!*
il attaqua la Norwége, emmenant avec lui trois scaldes pour
chanter ses victoires. Deux périrent à ses côtés; le troisième vit
Olaf tomber vaincu, et chanta ses louanges avant d'arracher la
flèche de la blessure dont il mourut. Olaf fut considéré comme
un saint, et, pendant plusieurs siècles, les Norwégiens et les Suédois
l'honorèrent comme leur patron.

Ce culte était, comme ailleurs et en d'autres temps, une protestation
des Norwégiens contre la domination de leurs vainqueurs,
qui les opprimaient et les humiliaient au point que le
témoignage d'un Danois valait celui de dix Norwégiens. Kanut
emmena avec lui l'élite de la jeunesse, par honneur en apparence,
mais en réalité pour s'en faire des otages; puis, son fils
Suénon lassa tellement la patience des vaincus, qu'ils mirent sur
le trône Magus, fils de saint Olaf. Ce prince eût tiré une ven-
1036. geance terrible de la mort de son père, si le scalde Sigwater
n'eût apaisé ses ressentiments. On voit que les poëtes du Nord
savaient alors combattre au premier rang, et, ce qui est plus
rare encore, dire aux rois la vérité.

Magnus eut pour successeur son frère Harald III le Sévère,
1047. qui mourut au moment où il s'apprêtait à conquérir l'Angleterre,
puis Magnus II, puis Olaf III le Pacifique, qui s'efforça d'adou-
1066-69. cir les mœurs des siens, favorisa le commerce et l'esprit d'association,
propagea la liberté par des affranchissements, fonda
Berghen, port important, ainsi que les villes de Stavanger et de
Kongell, dans l'intérieur des terres.

Suède. L'histoire de Suède commence à s'éclaircir avec Biörn IV le

Vieux, auquel succéda Olaf II, puis Éric VI le Victorieux, qui 964.
subjugua le Danemark, la Finlande, l'Esthonie, la Livonie, la Courlande. Son fils Olaf III Skötkonung, c'est-à-dire roi dans 1001.
le sein maternel, changea le titre de roi d'Upsal en celui de roi de Suède; les Norwégiens ayant détruit l'antique Sigtouna, résidence d'Odin, il construisit la nouvelle. Il fut converti par Sigourd, qui, avec d'autres missionnaires venus d'Angleterre, propagea le christianisme; Skara dans la Westrogothie devint la métropole de la religion nouvelle. Ses fils Anond Jacques et 1026-51.
Émond III étendirent la religion et la civilisation. La descendance de Lodbrog finissant avec eux, Stenkill, gendre d'Anond 1036.
et mari de la veuve d'Émond, fut le chef de la nouvelle dynastie.

Près d'Upsal s'élèvent trois tertres (*hgôgar*) coniques et très-rapides, qui sont les tombeaux des anciens rois. Un autre, terminé en plate-forme, porte le nom de hauteur de la justice (*tings-hog*), parce que le roi, assis sur son trône, rendait des jugements solennels au commencement de chaque année; il avait en face de lui le gouverneur de l'Upland, accompagné des autres grands du royaume, et derrière eux venait le peuple armé. Près de là, dans la prairie de Mora, le peuple se réunissait autour du marteau de Thor, puis autour de la croix, afin de procéder à l'élection du roi, en présence des juges assis sur des blocs massifs que l'on conserve encore; le chef qui avait réuni les suffrages prononçait le serment d'usage, après s'être placé sur la plus haute de ces pierres.

CHAPITRE VI.

LES NORMANDS EN ANGLETERRE.

Nous avons vu les Anglo-Saxons s'établir dans la Bretagne, et s'adoucir en se soumettant à l'Église, qui, au lieu du glaive homicide, mettait dans leurs mains un bâton bénit et orné de fleurs, et leur faisait fonder des monastères, loin de les pousser à renverser des cités (1). La race des anciens Kimris restait indé-

(1) Voy. liv. VIII, chap. XI. Nous suivons surtout l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, de M. Augustin Thierry.

pendante derrière un retranchement qu'Offa, roi de Mercie, avait fait tirer de la Wye jusqu'aux vallées de la Dee. Les Pictes
610. et les Scots, ayant attiré Egfred, roi du Northumberland, au milieu de leurs montagnes, lui firent éprouver une défaite sanglante; poussant alors jusqu'à la Tweed, ils arborèrent le dragon rouge en face du dragon blanc des envahisseurs, qui ne pénétra pas plus avant, et le mélange des indigènes avec les étrangers établis au delà de ce fleuve forma depuis le peuple écossais.

Les sept royaumes anglo-saxons, qui embrassaient le reste de l'île, guerroyaient l'un contre l'autre sans qu'aucun d'eux parvînt à soumettre ses rivaux. Les combattants ne déposaient les armes qu'après avoir reconnu que l'usage en était inutile ou nuisible, et le vaincu devait céder tout ce que le vainqueur osait lui demander. Les rois de Kent, de Northumberland et de Mercie parurent un moment devoir l'emporter sur les autres; mais Egbert, roi du Wessex et du Sussex, fut le seul qui obtint cette supériorité; parmi les dominateurs de l'île, il se trouva l'unique prince qui appartînt à la descendance d'Odin. En effet, la Mercie obéissait conjointement avec l'Est-Anglie, Kent et Essex, à l'usurpateur Bernulf; le Northumberland, dont les princes avaient péri, était déchiré par les factions. Contraint de s'exiler à la suite de troubles intérieurs, Egbert se rendit à la cour de Charlemagne, et, dans ce centre de la civilisation, il apprit les arts de la guerre et de la paix. Rétabli sur le trône, il s'apprêtait à soumettre les Bretons de Cornouailles, quand Bernulf envahit ses États; tombant donc sur lui avec les forces qu'il avait toutes prêtes à marcher, il le vainquit et le tua. Peu de temps après, les Northumbriens, fatigués de l'anarchie, jurèrent fidélité à Egbert, qui leur permit, ainsi qu'aux habitants de Mercie et de l'Est-Anglie, d'avoir des princes nationaux, tenus de lui rendre hommage et de lui payer tribut. Dès lors il se trouva l'unique maître de l'île.

787. Il semblait que le pays, ramené à l'unité nationale, dût renaître à la prospérité, lorsque survint un nouveau fléau. Sous Britrik, roi du Wessex, trois vaisseaux abordèrent à l'un des ports de

Voici les dynasties des rois d'Angleterre :

Anglo-saxonne.
Egbert. 787.
Ethelwolf. 836.
Ethebald. 856.
Ethelbert. 860.
Ethelred Ier. 866.
Alfred le Grand. 871.
Édouard l'Ancien. 900.
Athelstan. 925.
Edmond Ier. 941.
Edred. 946.
Edwy. 955.
Edgar. 957.
Édouard II. 975.
Ethelred II. 978.
Edmond II. 1016.

Danoise.
Suénon. 1013.
Kanut le Grand. 1017.
Harold et Hardikanut. 1034.
Hardikanut seul. 1040.
Édouard le Confesseur. 1042.
Harold II. 1066.

Normande.
Guillaume Ier. 1066.
Guillaume II. 1087.

la côte orientale; les hommes qui les montaient tuèrent le magistrat venu pour s'informer de ce qu'ils voulaient, saccagèrent les environs, et remirent à la voile : c'était un détachement de ces Normands qui faisaient trembler Paris et Constantinople, et qui préparaient de longs malheurs à ceux de leurs frères qui les avaient précédés sur les plages britanniques.

Bientôt ils vinrent avec une flotte nombreuse débarquer sur 809.
la côte de Cornouailles, et les habitants, en haine des Saxons, leur firent un bon accueil; d'autres ne tardèrent pas à les suivre, et aucun rivage de l'île ne fut à l'abri de leurs invasions.

Sous le règne d'Éthelwolf, fils d'Egbert, il ne s'écoula pas 836.
une année sans qu'ils reparussent, mettant le pays au pillage et prenant la fuite; puis, en 851, ils hivernèrent dans l'île, et, comme Athelstan, frère ou fils et collègue d'Éthelwolf, avait remporté sur eux quelques avantages, ils appelèrent à leur aide d'autres pirates, qui arrivèrent au printemps avec trois cent cinquante vaisseaux, et envahirent le midi et l'orient de l'Angleterre. Après avoir incendié Londres et Cantorbéry, ils s'avancèrent jusqu'à Surrey; mais enfin Éthelwolf les défit à Okely. Ce roi, qui associait le courage à la dévotion, fit don au clergé d'un dixième des domaines de la couronne. Il envoya son fils Alfred à Rome pour y recevoir la confirmation et l'onction royale du pape Léon IV; il s'y rendit lui-même ensuite en pè- 855.
lerinage, et y resta un an, faisant de généreux présents aux églises, et promettant un tribut annuel de cent *mancuses* (1) pour le pape et de deux cents pour l'entretien des lampes des saints apôtres. A son retour, il trouva son royaume agité par son fils Éthelbald, auquel, après la mort d'Athelstan, il céda diverses provinces; par testament, il partagea ses domaines entre ses fils, qui se les virent disputer par d'autres envahisseurs.

Les rois de mer ne cessaient pas leurs incursions. Lodbrog Ra- 858.
ghnar, après avoir conquis et reperdu les îles danoises, se mit à faire la course; après plusieurs débarquements heureux en France, dans la Frise et la Saxe, il conçut la pensée de substituer à ses légères barques deux bâtiments d'une grande dimension, pour se jeter en Angleterre. Quand il s'approcha des côtes, ses 866.
gros bâtiments, mal dirigés par les siens, qui n'avaient pas l'habitude de les manœuvrer, se brisèrent sur les bas-fonds. OEIla, roi du Northumberland, tomba sur les naufragés, qu'il tailla

(1) La mancuse valait 1 fr. 75 c.

en pièces, et, s'étant emparé de leur chef, il le fit périr dans une fosse remplie de vipères, sans pouvoir abattre son courage.

Le chant de mort de Lodbrog (1), répété dans son pays, excita les siens à la vengeance. Huit rois de mer et vingt chefs de second
867. ordre débarquèrent sur la côte de l'Est-Anglie. Accueillis avec soumission dans ces parages, ils s'y pourvurent de vivres; puis, marchant sur York, capitale de la Northumbrie, ils ravagèrent le pays, et prirent vivant le roi OElla, qui expia cruellement le supplice infligé à Lodbrog.

Les fils de ce chef intrépide, Ingvar et Ubba, songèrent alors à s'établir dans le pays; ils fortifièrent York, partagèrent les terres entre leurs compagnons, et se préparèrent à conquérir
869. toute l'Angleterre. Les huit rois se mirent donc en marche pour exécuter de concert cette grande entreprise; mais, arrivés près de l'abbaye de Crogland, ils rencontrèrent une bande de paysans armés qui, sous la conduite d'un frère convers nommé Tolius, venaient combattre pour le Christ, après s'être fortifiés par le saint viatique. Trois des chefs danois furent tués dans le rude combat livré à l'ennemi par ces généreux Saxons, qui presque tous périrent accablés par le nombre. Quelques-uns d'entre eux, échappés à la mort, coururent au couvent annoncer que tout était perdu. Alors l'abbé ordonne aux moines les plus jeunes de mettre en sûreté les reliques et les livres, tandis qu'il restera à prier Dieu avec les vieillards et les enfants. Le chant des psaumes retentissait encore quand les Danois arrivent; ils massacrent ceux qui sont restés, après les avoir torturés pour leur faire révéler l'endroit où se trouvaient les trésors du couvent, et, pour les découvrir, ils brisent les tombeaux de marbre, et dispersent les ossements qu'ils renferment. Reçus à coups de flèches dans le couvent de Péterborough, ils tuèrent quatre-vingt-quatre moines qui s'y trouvaient, et la bibliothèque leur servit à incendier l'édifice. Edmond, roi de l'Est-Anglie, fait prisonnier par les envahisseurs et sommé de leur rendre hommage, refusa de se plier
870. à cette humiliation; alors ils le prirent pour but de leurs flèches, et sa constance lui valut les honneurs du martyre.

La Northumbrie et l'Est-Anglie, une fois conquises, ils eurent bientôt occupé la Mercie, et il ne resta des huit anciens royaumes que Wessex. Un état de choses si critique détermina les seigneurs saxons à abandonner les fils du roi Ethelred, troi-

(1) Voyez ci-dessus, chap. IV.

sième fils d'Éthelwolf, mort en combattant les Danois, pour appeler au trône ou plutôt au commandement général son frère Alfred. Ce prince avait connu et s'était assimilé, dans deux voyages qu'il avait faits à Rome, une civilisation différente de celle de son pays; il comprenait le latin et savait jouer de la harpe. Prenant en dédain les institutions nationales, il conçut le projet de les réformer avec cet arbitraire dont les anciens lui offraient l'exemple, mais qui n'était pas tolérable pour ses contemporains. Il agissait donc de son chef, sans consulter les assemblées générales, se montrait très-rigide envers les juges prévaricateurs et ineptes, mais ne savait pas déployer envers le peuple cette affabilité qui fait excuser jusqu'à la tyrannie. Alfred le Grand. 871.

Aussi, quand les Danois l'attaquèrent au milieu de l'hiver, ce fut en vain qu'il envoya par les villes et les hameaux son messager de guerre, portant une flèche et une épée nue, en criant : *Que quiconque ne veut pas être tenu pour un homme de rien (un-nithing) sorte de sa maison et accoure!* le peuple resta sourd à l'appel, et Alfred dut abandonner ses amis et ses trésors pour prendre la fuite. Le roi Gotrun s'empara de son royaume, et fit endurer mille maux aux Saxons qui ne s'exilèrent pas. 878.

Alfred se réfugia alors, inconnu à tous, sur les frontières de Cornouailles, auprès d'un bouvier, qui lui faisait gagner son pain au prix des plus humbles services. Doué de cette force d'âme et de cette volonté qui fait les héros, au lieu de se laisser abattre par l'infortune, il y puisa de nouvelles forces. Il réfléchit sur lui-même et ses défauts, pour s'en corriger; son amour pour sa nation se raviva aux chants des anciens bardes et aux sagas des scaldes, et il résolut de sauver son pays. Au bout de quelques mois, ayant rencontré quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, il apprit d'eux que l'oppression des Danois faisait regretter le gouvernement précédent; il se mit donc à leur tête et se posta dans un îlot au milieu des marais formés par le confluent des deux rivières de Tone et de Parret. Là, fortifié contre une surprise, il menait la vie d'un bandit, tombant de temps à autre sur quelque détachement de Danois, et leur enlevant les fruits du pillage. Dans sa retraite, il commença à recruter peu à peu ceux qui avaient en horreur le joug étranger, ou s'étaient rendus coupables de résistance à la volonté du maître; puis lui-même, travesti en barde, osa s'introduire parmi les ennemis, observer leurs forces, et raviver en même temps les espé-

rances de ceux qui lui restaient fidèles. Quand l'entreprise lui
879. parut mûre, il releva la bannière du cheval blanc et se jeta sur les Danois, qui, surpris à l'improviste par l'apparition d'une armée saxonne, tombèrent en partie sous le glaive, en partie se réfugièrent dans les forts, où ils furent assaillis par le peuple, qui de toutes parts se levait en masse.

Le royaume d'Est-Anglie fut laissé à Gotrun, qui consentit à être baptisé, et reçut le nom d'Athelstan. Les Normands qui embrassèrent le christianisme obtinrent la liberté et des terres. Les pays libres de Sussex et de Kent proclamèrent Alfred, dont tout le pays reconnut les lois; alors disparut l'ancienne division en royaumes, qui furent désormais associés dans les revers et les triomphes.

Alfred songea aussitôt à remettre le pays en bon état de défense, et surtout à lui donner une flotte : il fut bien inspiré;
883. car le terrible Hasting accourut de France avec trois cent trente vaisseaux, et, secondé par les Danois de l'Est-Anglie, parjures à leurs serments, lui prépara de nouvelles luttes; néanmoins, avec le temps et de la patience, il en sortit vainqueur, après avoir assisté à cinquante-six batailles.

896. Dans les intervalles que lui laissait la guerre, il s'occupait à civiliser son peuple; ce qui l'a fait comparer à Charlemagne. En effet, quoiqu'il ait agi dans une sphère plus restreinte et avec moins d'influence pour la civilisation générale, son histoire offre plus d'intérêt que celle du héros franc; car on y voit apparaître la grandeur de l'homme invincible aux revers, modéré dans la prospérité, toujours doux et modeste. L'étonnement et comme un secret effroi accompagnent le nom de Charlemagne; celui d'Alfred ne rappelle que des bénédictions. De même que Charles eut Éginhard pour ami, le héros anglais eut le Gallois Asser, qui écrivit son histoire (1), ouvrage moins littéraire que celui du Franc, mais naïf et véridique. Alfred accorda aussi sa faveur à Grimaud de Reims et au célèbre philosophe Jean Scot; il institua des écoles élémentaires, auxquelles tous ses sujets devaient envoyer leurs enfants, et d'autres établissements où l'instruction était plus élevée, notamment l'école d'Oxford, qu'il dota richement.

C'était chose bien nécessaire, car les couvents les plus floris-

(1) La vie du roi Alfred a été publiée à Londres en 1574 et réimprimée l'année suivante à Zurich. La meilleure édition est celle de 1722; Oxford, in-4°.

sants, ces asiles de la science, avaient été réduits en cendres, et, comme Alfred l'écrit lui-même, on trouvait à peine en deçà de l'Humber (1) quelqu'un qui entendît les prières les plus ordinaires, ou sût traduire un passage latin; on eût en vain cherché un homme instruit au midi de la Tamise. Afin de remédier à une si grande ignorance, il mit en langue vulgaire les livres qui lui parurent les plus utiles à répandre : les *Fables d'Ésope*, l'*Histoire ecclésiastique* de Bède le Vénérable (2) et celle de Paul Orose, en y ajoutant des notes sur la Germanie et sur les pays soumis aux Slaves. Il adressa à chaque évêque un exemplaire du Pastoral de Grégoire le Grand traduit, et une écritoire, accompagnant cet envoi de la défense de séparer jamais l'un de l'autre et de les laisser sortir de l'église. Il composa lui-même des livres d'instruction, des morceaux de vers et de prose, incultes dans la forme, mais remarquables par une certaine richesse d'imagination.

Il avait toujours du parchemin auprès de lui, pour noter les sentences de l'Écriture qui le frappaient, et surtout celles des psaumes, dont il composa un manuel, qu'il feuilletait sans cesse. A défaut d'horloges, il mesurait la journée en brûlant des chandelles d'une égale grosseur, donnant un tiers de son temps à la nourriture, au sommeil, aux exercices du corps, un tiers aux affaires, le reste à l'étude. L'art de faire le verre, qui avait été apporté de Rome en Angleterre par saint Benoît Bishop, deux siècles auparavant, s'étant perdu, il fit faire des lanternes de corne. Il dépensait la moitié de ses revenus en œuvres pies, et cette moitié, il la divisait en quatre parties, dont une était affectée à deux monastères qu'il avait fondés, une aux écoles, une à quelque couvent situé même hors de l'Angleterre, la dernière aux pauvres de toute espèce. Une grande partie du surplus était employée en constructions, qui devenaient à la fois une occupation pour les indigents et un stimulant pour les riches. Il attira, en leur assurant des priviléges, des artisans et des commerçants dans les villes, des colons sur les terres désertes; les

(1) L'Humber (*Abus*), grande rivière d'Angleterre qui se jette dans la mer du Nord.

(2) Elle comprenait la traduction latine d'un hymne de Cadmon, poëte anglo-saxon, mort en 680; mais Alfred y substitua l'original, qui est resté le plus ancien monument de cette langue.

récits du Scandinave Other (1) lui inspirèrent même l'idée de faire explorer les mers du Nord.

Il créa une marine et fit dresser le tableau des richesses de l'État. Maître de tout le pays, il voulut recueillir les lois de ses prédécesseurs et donner un code ; au commencement de ce travail, il transcrit quarante-huit lois tirées de l'Exode, en ajoutant qu'elles n'ont pas été abrogées par le Christ, dont la loi se réduit à ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît à nous-mêmes. « Un grand nombre de conciles et de rois ont cherché à réprimer les sentiments et les actes contraires à ce précepte ; mais leurs décrets se contredisent souvent ; c'est pourquoi, après avoir consulté mon conseil, j'en ai adopté quelques-uns et repoussé d'autres, sans oser en ajouter de particuliers faits par moi. » Il protégea l'autorité royale par des lois nombreuses ; plusieurs de celles qui furent publiées par lui appartiennent à Ina, roi de Wessex ; à Offa, roi de Mercie ; à Éthelbert, roi de Kent. Ses successeurs ajoutèrent d'autres lois au Code saxon, qui se trouvait composé de règles, de lois, de constitutions et de jugements de la cité de Londres.

Alfred établit dans ses États, ou pour mieux dire renouvela la distribution teutonique en districts ou comtés (*shires*), en centuries et décuries de famille (*hundred*, *decennary*). Les chefs de chaque circonscription répondaient des délits de ceux qui relevaient d'eux, statuaient sur leurs différends avec l'assistance des pères de famille, et soumettaient les cas les plus graves à l'assemblée des députés des centuries, qui se réunissait chaque mois. Le centenier, président de la réunion, choisissait douze chefs de famille qui, après avoir juré de décider selon la justice, se livraient à l'examen de la cause, et prononçaient les peines qui, le plus souvent, consistaient en amendes. C'est là le premier germe du jury, qui fait la sûreté de l'Anglais et que tant de nations sont réduites à lui envier ; en outre, il y avait chaque année une assemblée des centeniers. Les tribunaux de comté (*shiremots*), composés de tous les vassaux de la couronne (*thanes*) en armes, selon l'usage germanique, siégeaient à Pâques et à la Saint-Michel, sous la présidence de l'évêque ou du gouverneur (*alderman*). Un shérif percevait les amendes, et veillait, investi d'une autorité militaire, aux intérêts du fisc ;

(1) Voyez ci-dessus.

dans la suite, assisté de douze prud'hommes, il fut chargé de prononcer sur les affaires de peu d'importance.

Le roi convoquait deux fois par an, et le plus souvent à Londres, les grands du royaume, évêques, abbés, comtes, aldermans et thanes possédant neuf mille six cents acres; peut-être appelait-il encore les députés des différents bourgs, à l'exclusion des paysans et des esclaves : dans cette réunion se discutaient les intérêts généraux (*wittenagemot*) (1). L'autorité législative restait donc aux *sages*, c'est-à-dire à l'aristocratie, et les jugements à la commune.

Parfois, on réunissait des synodes présidés par le roi, dans lesquels les nobles et les évêques étaient appelés à délibérer sur les affaires de l'Église et de l'État. Le prêtre n'était obligé d'assister qu'à ces synodes. Le droit d'asile fut restreint de plus en plus.

Les épreuves du feu continuaient, et l'on infligeait la peine de mort pour les délits les plus graves, mais non pas facilement, « car l'œuvre de Dieu ne doit pas être détruite pour peu de chose (2). » D'autres délits et même l'homicide non qualifié s'expiaient au moyen de pénitences. Le juge qui avait prononcé une sentence injuste payait au roi une amende de cent vingt sous et perdait son emploi. Chose étonnante! après tant d'invasions et de guerres, Alfred se vantait d'avoir laissé des bracelets d'or suspendus sur la voie publique sans que personne y touchât; dans son testament, il dit que les Anglais doivent être libres comme leurs pensées. Voilà ce qu'eut le pouvoir de faire en des temps si difficiles, dans l'espace de cinquante-deux ans de vie et de vingt-neuf de règne, un homme qui, pendant vingt-cinq ans, fut en proie à une maladie incurable!

Après la mort d'Alfred, on trouva diverses maximes qu'il avait adressées à ses sujets : « Le devoir d'un chevalier est de prendre

(1) Wittenagemot, c'est-à-dire assemblée des sages, est le nom d'un corps politique auquel succéda le parlement en Angleterre; sous l'heptarchie saxonne, chaque royaume avait son wittenagemot.

(2) Meyer (*Origine des institutions judiciaires*) veut démontrer que le jury ne fut pas introduit en Angleterre avant l'invasion des Normands, et qu'il ne commença même que sous Henri III.

Le jury anglais est une espèce de tribunal composé d'un nombre déterminé de personnes, nommées sur une liste des habitants les plus notables; convoqué pour examiner une question de droit et de fait, il discute sur l'indemnité, sur les dommages à réparer, sur les dépenses et les intérêts. Sa décision unanime (*verdict*), doit servir de règle au juge à l'égard de la procédure.

« des précautions efficaces contre la peste et la famine, de veiller « à ce que l'Église jouisse de la paix, à ce que le cultivateur « puisse moissonner tranquillement ses champs et conduire sa « charrue, pour le bien de tous.

« Un fils vertueux est la consolation de son père. Si tu as un « enfant, enseigne-lui, lorsqu'il est jeune encore, ce que l'homme « doit observer, afin qu'il s'y conforme étant grand; ton fils « sera alors ta récompense. Mais si tu le laisses au gré de ses ca- « prices, une fois qu'il aura grandi, il t'affligera, et il maudira « celui aux soins duquel il était confié; il méprisera tes exhor- « tations, et mieux aurait valu pour toi de n'avoir pas eu de fils « que de l'avoir mal élevé. »

Il disait aussi que « la dignité d'un roi n'est véritable qu'au- « tant qu'il se considère non comme roi, mais comme citoyen « dans le royaume du Christ, c'est-à-dire dans l'Église; qu'il ne « s'élève pas au-dessus des lois des évêques, mais se soumet « avec humilité et docilité à la loi du Christ, proclamée par « eux. »

Les grands biens dont sa nation lui fut redevable lui ont fait attribuer plusieurs institutions d'origine incertaine. Et de même qu'on a réuni sur Arthur toutes les prouesses de guerre, on a rattaché à Alfred, comme à un type idéal, les actes législatifs les plus divers.

La prospérité qu'il avait procurée à l'Angleterre dura peu.
900. Sa succession fut disputée à son fils Édouard par Éthelbald, qui, repoussé par la nation, s'enfuit chez les Danois du Northumberland, se fit idolâtre pour se les concilier, et les guida contre ses compatriotes. Il fut défait et tué par Édouard, qui poursuivit ses victoires contre les Danois. Le vaillant Athelstan, son suc-
925. cesseur, prit York, et força les colons de race scandinave de jurer, selon la formule consacrée, de vouloir ce qu'il voudrait. Sa redoutable épée brisa une ligue qui s'était formée contre lui entre les Danois et les Bretons du pays de Galles et de Cornouailles. « Le roi Athelstan, le chef des chefs, celui qui donne des « colliers aux braves, et son frère, le noble Edmond, ont com- « battu à Brunan-burgh avec le tranchant de l'épée. Ils ont « fendu le mur des boucliers, ils ont abattu les fameux guerriers « scots et les hommes des navires. Olaf s'est enfui avec peu de « gens, et il a pleuré sur les flots. L'étranger ne racontera point « cette bataille assis à son foyer, entouré de sa famille; car ses « parents y ont succombé, et les amis n'en sont pas revenus. Les

« rois du Nord, dans leurs conseils, se lamenteront de ce que « leurs guerriers ont voulu jouer au jeu du carnage avec les fils « d'Édouard (1). »

Athelstan accorda le titre de noble (*thane*) à tout commerçant qui ferait à ses frais deux voyages de long cours. L'empereur Othon lui ayant demandé une de ses sœurs en mariage, sa rude courtoisie le porta à les lui envoyer toutes deux, afin qu'il choisit celle qui lui plairait davantage.

Edmond, son frère et son successeur, ayant porté secours à 941.
Malcolm Ier, roi d'Écosse, obtint de lui, en récompense, l'hom-
mage féodal. Un jour de fête, il dînait à Glocester quand un
chef de bandits, Léolf, entra dans la salle et voulut s'asseoir à
la table du roi ; dans la lutte qui s'engagea, Edmond fut tué.
Édred, son frère, lui succéda, puis Edwyc, qui s'aliéna ses su- 946.
jets par sa tyrannie ainsi que par ses amours avec Éthelgiva et 955.
sa fille, amours continués malgré les reproches du peuple et les remontrances du clergé. Lors de la cérémonie de son couronnement, il laissa là les évêques pour aller avec sa maîtresse ; mais Dunstan, archevêque de Cantorbéry, l'arracha de ses bras, en cherchant à lui inspirer une honte généreuse. Cette femme prit alors le prélat en haine et le fit exiler ; mais l'archevêque Odon (2) envoya des gens armés pour l'enlever de la cour, et, après l'avoir fait défigurer, il la déporta en Irlande ; comme elle osa revenir, il donna ordre qu'on lui coupât les jarrets, puis qu'elle fût mise à mort. Telles étaient alors la rigidité et la puissance d'un évêque.

Edwyc perdit une partie du royaume ; mais Edgar, son fils, Edgar.
la recouvra. Les moines l'ont représenté comme un saint ; les faits attestent que ce fut un prince pacifique. Afin d'assurer la tranquillité du royaume, il sortait au printemps avec sa flotte, quand les rois de mer se remettaient en course, et les tenait en respect. Au lieu du tribut que payaient les princes de Galles, il leur imposa une redevance de trois cents têtes de loup chaque année, ce qui amena l'entière destruction de ces animaux dans l'île. Le moine Dunstan avait été l'âme des conseils d'Édred, le censeur sévère d'Edwyc ; il agissait de même avec Edgar,

(1) *Chron. sax.*, dans GIBSON.

(2) *Summus pontifex Odo, vir grandævitatis maturitate fultus, et omnium iniquitatum inflexibilis adversarius.* (Vita Dunstani, in collect. Baronii.)

employant son influence à protéger contre les autres grands, la pureté des mœurs, la sainteté du mariage. Le roi ayant abusé d'une novice, Dunstan lui imposa une pénitence sévère; puis il lui conseilla de déployer une grande rigueur contre ceux qui tombaient en faute, contre les prêtres qui allaient à la chasse, se livraient au trafic, à l'incontinence, et d'extirper les restes du paganisme, la nécromancie, les enchantements. Il défendit aux prêtres de célébrer plus de trois messes par jour, et détermina les peines canoniques : sept ans de pénitence pour l'homicide accompli, trois pour le désir de le commettre, et ainsi de suite. Ces peines pouvaient cependant être commuées; au lieu d'un jour de jeûne, il était loisible de réciter deux cent vingt psaumes, avec soixante génuflexions et soixante *Pater*. Une messe équivalait à deux jours d'abstinence; on pouvait aussi se faire aider par d'autres dans le jeûne, et certains coupables acquittèrent sept ans en trois jours. Edgar soutint ces réformes de son autorité, exhortant les évêques à unir l'épée de saint Pierre à celle de Constantin.

975. A la mort de ce prince, saint Dunstan entre dans l'assemblée nationale la croix haute, et proclame Édouard roi, à l'exclusion de ses concurrents; il le consacre, et lui tient lieu de père durant deux années de règne. Mais Alfride, sa marâtre, que le roi défunt, son mari, avait condamnée pour ses déportements
978. à ne pas porter la couronne de sept ans, le fit assassiner à la chasse, et lui substitua son fils. Si les longues pénitences qu'elle s'imposa apaisèrent sa conscience, elles ne diminuèrent en rien l'horreur que le peuple ressentait pour son forfait, d'autant plus que le règne d'Éthelred II fut des plus malheureux.

Lorsque les Saxons eurent soumis les Danois, leurs hôtes, ils les traitèrent avec plus de rigueur que leurs propres compagnons; mais cette conduite les habituait à la tyrannie, effet et châtiment de la conquête. Les haines s'accroissaient donc, tandis que les Danois, toujours pleins d'espérance, demandaient des secours à leur ancienne patrie. A peine Éthelred se fut-il fait connaître pour un prince faible, que les pirates scandinaves revinrent infester les côtes, dégarnies de vaisseaux. En vain il acheta une première fois leur retraite moyennant dix mille livres d'argent; bientôt Suénon, roi de Danemark, et Olaf, roi de Norwége, s'associèrent pour aller assaillir ce prince, qui payait ses ennemis au
1002. lieu de les combattre. Ils débarquèrent dans le Northumberland, où ils plantèrent une lance en terre et en jetèrent une autre dans

le courant de la première rivière qu'ils rencontrèrent, en signe de prise de possession; appelant alors aux armes les Danois habitant du pays, plutôt réprimés que domptés, ils mirent en fuite Éthelred, qui ne se délivra des étrangers qu'en augmentant de 13 novembre.
plus en plus le prix de la rançon; mais les outrages que faisaient à l'Église ses farouches envahisseurs, dont quelques-uns se vantaient d'avoir reçu jusqu'à vingt fois le baptême, portèrent au comble l'indignation des Saxons. Le peuple, se levant en masses dans la nuit de Saint-Brice, égorgea tous les Danois nouvellement établis en Angleterre, depuis les vieillards jusqu'aux enfants à la mamelle.

Une flotte montée entièrement de jeunes gens de condition libre, accourut bientôt à la vengeance sous la conduite de Suénon, et ravagea le pays pendant trois ans; puis les envahisseurs ac- Saint Elreg.
ceptèrent une rançon de trente mille livres, et plus tard une autre de quarante mille. L'archevêque de Cantorbéry, Elfeg, étant tombé entre leurs mains, refusa jusqu'au dernier moment de se racheter. Les Danois, plus avides d'argent que du sang de l'archevêque, renouvelaient souvent leurs demandes de rançon. « Vous me pressez en vain, leur répétait Elfeg; je ne suis pas homme à « fournir aux dents des païens de la chair de chrétien à dévorer, et « ce serait le faire que de vous livrer ce que les pauvres ont amassé « pour vivre. » En même temps, il les exhortait à se convertir s'ils voulaient échapper au sort de Sodome. Las de ses prédications et de sa constance, ils se jetèrent sur lui et le massacrèrent.

Saint Elfeg recueillit l'admiration due à son courage (1), et le mépris seul fut le partage du nonchalant Éthelred, dont les humiliations n'empêchèrent pas Suénon d'occuper l'île entière et de prendre le titre de roi. 1012.

Il ne fallait rien moins que l'âpre rigueur de la domination étrangère pour faire regretter aux Anglo-Saxons le faible Éthelred. A peine, en effet, Suénon eut-il fermé les yeux qu'ils rappelèrent leur roi de la Normandie, où il s'était réfugié auprès de 1014.
son beau-frère, le duc Richard. Aussitôt Kanut, fils de Suénon, qui devait lui succéder en Angleterre, fait mutiler tous les otages qui étaient en son pouvoir, les renvoie ainsi chez eux, et 1016.

(1) Anselme, l'un de ses successeurs, disait à l'archevêque Lanfranc : *Je crois que celui-là est vraiment martyr qui aime mieux mourir que de faire tort aux siens. Jean-Baptiste est mort pour la vérité, Elfeg pour la justice, tous les deux pour le Christ, qui est la justice et la vérité.*

commence la guerre contre Éthelred. Quand ce dernier eut terminé ses jours, son fils Edmond contraignit Kanut à partager
1017. avec lui le royaume, en prenant la Tamise pour limite; mais lorsque Édric, son beau-frère, eut assassiné ce prince, Kanut se mit en possession de l'île entière, après avoir juré aux chefs de régner avec justice et bonté, et touché de sa main nue la main des principaux d'entre eux.

Il se montra d'abord soupçonneux et cruel, persécutant les princes du sang royal anglo-saxon et ceux qui avaient défendu leur patrie avec le plus de courage; puis, lorsqu'il fut affermi sur le trône, il gouverna généreusement, renvoya dans la Scandinavie une grande partie de ses troupes, et ne mit point de différence entre les Danois et les Saxons, dont il rétablit les coutumes. Zélé pour le christianisme, il fonda des églises, et remit en vigueur la contribution d'un denier que chaque maison devait payer au pape; c'était le *denier de saint Pierre*. Un flatteur l'ayant appelé l'arbitre de l'Océan, il s'assit sur le rivage au moment où la marée montait, et lui montra que les vagues ne l'épargnaient pas plus qu'un autre. De retour du pèlerinage dont nous avons parlé (1), il fit adopter, dans un *wittenagemot* tenu à Winchester, un code semblable à ceux des autres rois barbares, avec les modifications apportées par le christianisme; par ce code, il est défendu aux lords de marier malgré elles les filles d'un vassal, et à tous de vendre des chrétiens en pays étrangers, pour qu'ils ne soient pas contraints de changer de foi. Il maintint les trois législations en vigueur dans le Wessex, dans la Mercie et parmi les Danois.

Quand le *grand roi* eut cessé de vivre, la fusion qu'il avait tentée devint impossible, et la nationalité, réagissant sourdement contre l'union, ses trois royaumes furent partagés entre ses fils.
1036. Hardikanut, à qui revenait l'Angleterre, fut dépossédé par Harold; de là une guerre qui, fraternelle en apparence, était en réalité une lutte de nation à nation. Un fils d'Éthelred, Alfred, venu de Normandie pour soutenir ses droits, fut égorgé avec plusieurs centaines de ses compagnons, et les succès se balancèrent jusqu'au moment où la mort de Harold laissa le royaume
1039. à Hardikanut, dont le règne fut court, mais qui eut le temps de se montrer impitoyable et avare. Il tenait table quatre fois par jour, et le comte Godwin, homme qui, d'une condition des plus

(1) Voyez ci-dessus.

humbles, s'était élevé aux plus hautes dignités, lui fit présent d'un navire d'une dimension extraordinaire, dont la poupe était revêtue entièrement de feuilles d'or. Les Saxons étaient toujours opprimés par les conquérants, qui, dans leur insolent orgueil, se logeaient à discrétion dans leurs maisons, sans permettre à leur hôte de boire ou même de s'asseoir en leur présence, et traitant de rebelles ceux qui osaient défendre leur bien, leur femme ou leurs filles.

Hardikanut étant mort subitement dans un banquet, les 1041.
Saxons se soulevèrent contre les Danois, qu'ils contraignirent de regagner leur patrie, et élurent pour roi Édouard III, fils d'Éthelred. Édouard le Confesseur. Ce prince, dépourvu de ces qualités brillantes que l'on admire et que l'on maudit, arriva de la Normandie, où il s'était réfugié, et choisit pour épouse Édithe, fille de Godwin, l'acteur principal dans les événements antérieurs. La beauté et l'instruction de la jeune reine, comparées à la rudesse de son père, faisaient dire proverbialement : *Édithe est née de Godwin, comme la rose naît de l'épine.*

On cherchait alors à revenir aux coutumes anglo-saxonnes, et les lois d'Édouard *le Confesseur* sont restées dans les souvenirs comme le type des priviléges nationaux, bien qu'en réalité il n'en ait point promulgué. Le *danegheld* (1), taxe perçue d'abord pour l'entretien de l'armée contre les Danois, ensuite pour fournir le tribut aux conquérants, cessa comme inutile dès le moment où leur puissance se fut affaiblie au dehors ; ceux qui restèrent dans le pays se livrèrent à des travaux paisibles et se fondirent avec les naturels.

Bien qu'Édouard eût promis, en recevant la couronne, de ne pas conférer d'emplois aux Normands (2), parmi lesquels il avait passé sa jeunesse, d'anciens bienfaits valurent à quelques-uns de ces étrangers des charges et l'amitié particulière du roi. On ne parlait que le langage normand à la cour ; les casaques normandes avaient remplacé le manteau saxon, et les choses en étaient arrivées au point que les Anglais se disaient tombés de nouveau sous le joug des étrangers. Des railleries on passa à l'insulte, puis on en vint aux armes. Godwin et ses fils se joignirent aux mécontents ; mais ils furent défaits et bannis. Alors Édouard, procédant

(1) *Dæne-geld, dæna-geold*, tribut de l'armée. (*Chron. saxon.*, Gibson.)
(2) Nous désignerons désormais ainsi les Danois établis dans la Normandie, que nous verrons bientôt conquérir l'Angleterre.

plus hardiment, comme il arrive lorsqu'une trame a été déjouée, assigna des dignités ecclésiastiques et séculières aux Normands, dont les intrigues et l'insolence irritaient la nation. Godwin et ses fils reparurent en armes, et le roi Édouard, cédant aux conseils des *sages*, les reçut à l'hommage en leur promettant amitié. Alors les Normands, effrayés, abandonnèrent leurs emplois pour s'enfuir du pays, d'où ils furent bannis par un *wittenagemot*. Godwin, non content de ce succès, renoua ses trames dans l'intention
1053. de s'emparer du trône; mais la mort vint rompre ses projets. Ils furent repris par son fils Harold, vaillant guerrier, que ses victoires firent grandir dans la faveur du peuple, et qui devint le chef du parti opposé aux Normands; néanmoins il devait être le principal instrument de leur grandeur.

Guillaume le Conquérant. Au nombre des hôtes qui vinrent de Normandie visiter le roi Édouard, fut Guillaume (1), bâtard et successeur de Robert le Diable, duc de Normandie. Ce prince, élevé dans les armes, sa première et seule éducation, avait acquis une valeur farouche et cette ambition qui accepte tous les moyens pour arriver à ses fins. Un jour que les citoyens d'Alençon, dont il assiégeait les murailles, s'étaient mis à battre des cuirs, pour lui faire honte de son grand-père, tanneur ou même savetier dans leur ville, il fit à l'instant couper les pieds et les mains des prisonniers tombés en son pouvoir et lancer dans la ville ces débris sanglants. Tandis que les autres ne cherchaient en Angleterre que la faveur royale et de l'argent, lui ne s'occupait que d'observer les forces et les richesses du pays, dont il convoitait la possession; du reste, le grand nombre de Normands qui l'habitaient et les hommages qu'on lui prodiguait, convertirent son désir en espérance.

Édouard, qui l'avait accueilli comme un ancien ami, remit à sa garde, lorsqu'il partit, un fils et un neveu de Godwin qu'il avait reçus en otage. Quand la mort de Godwin eut fait cesser tout sujet de crainte, Harold, son fils, demanda à Édouard la permission d'aller lui-même réclamer les deux otages; bien que le monarque, se défiant de l'astuce normande, cherchât à l'en dissuader, le jeune Saxon partit comme pour un voyage d'agrément, le faucon sur le poing et ses lévriers en laisse. Une tempête l'ayant fait échouer sur les terres de Guy, comte de Ponthieu, celui-ci le retint prisonnier par droit d'aubaine jusqu'au moment

(1) *Ego Guillelmus cognomento Bastardus*. (Apud *Script. rer francic.*, XII, 568.)

où le bâtard de Normandie, informé de sa captivité, paya pour lui une grosse rançon ; en outre, bien qu'il le sût ennemi déclaré des Normands, il l'accueillit dans ses domaines avec une grande courtoisie, et le retint longtemps en lui faisant visiter le pays en détail ; il fit chevaliers les deux otages qu'il lui rendait, et les mena gagner leurs éperons dans une expédition contre les Bretons ; puis, lorsqu'il eut fait tout pour que Harold se considérât comme son obligé, il lui dit : *Quand Édouard exilé et moi nous vivions sous le même toit, il me promit, s'il devenait roi d'Angleterre, de me faire héritier de son royaume. Si tu m'aides à réaliser cette promesse, tu t'en trouveras bien, et je ne te refuserai rien de ce que tu me demanderas.* Et avant que Harold étonné eût trouvé une réponse : *Tu donneras ta sœur en mariage à un de mes barons, et tu épouseras ma fille Adèle; tu me laisseras, en partant, un des deux otages, que je te rendrai quand je serai débarqué en Angleterre, où tu fortifieras le château de Douvres pour le livrer à mes hommes d'armes.*

Harold, qui se trouvait à la cour d'un prince son bienfaiteur, ne sut rien refuser ; seulement, il se réservait, aussitôt qu'il serait libre, de démentir un pareil traité ; mais Guillaume ayant réuni en conseil les seigneurs normands, invita Harold à jurer sur deux reliquaires qu'il maintiendrait sa parole. Pris encore au dépourvu, il céda ; mais à peine eut-il prêté le serment, que Guillaume fit enlever le drap d'or sur lequel étaient les deux reliquaires, et, par une astuce qui est bien dans l'esprit de l'époque, on découvrit une urne remplie jusqu'aux bords des ossements et des corps saints les plus vénérés de la Normandie.

La superstition fit que Harold se crut plus obligé par un serment prêté sur ce monceau de reliques, en présence des saints les plus en renom ; à son retour, il raconta franchement ce qui s'était passé au roi Édouard, qui, voyant là le doigt de Dieu, s'écria : *Le Seigneur a tendu son arc, le Seigneur a préparé son glaive ; il le brandit comme un guerrier. Son courroux se manifestera par le fer et la flamme.* Effrayé de l'avenir, il priait le ciel de ne pas le réserver à être témoin des calamités qui se préparaient. La sombre inquiétude dont il se sentit accablé abrégea sa vie ; n'ayant pas de fils, il exhorta avant de mourir les chefs de la nation à choisir pour roi Harold, comme le seul capable de tenir tête à l'orage. Ses conseils aux grands, répandus parmi le peuple, jetaient dans les âmes une vague terreur, et le pays était dans une formidable attente.

Harold s'efforça de rendre le courage aux siens et de rétablir l'ordre, sans négliger de remettre en honneur les usages anglo-
1066. saxons. Guillaume de Normandie l'ayant sommé de descendre du trône, s'il ne voulait s'exposer aux plus grands malheurs, il répondit qu'il régnait non par sa volonté, mais par le choix du pays. Alors Guillaume, associant le courage à l'astuce, allègue la promesse d'Édouard et celle de Harold, le massacre des Danois dans la nuit de Saint-Brice et celui des compagnons d'Alfred. En attendant, il lève des troupes, demande des secours en Scandinavie, et trouve des appuis dans Tostig, frère de Harold, dans les comtes d'Anjou et de Flandre, dans Henri IV, empereur d'Allemagne, et dans d'autres princes encore, irrités de ce qu'ils appelaient la *mauvaise foi du Saxon,* ou séduits par celui des deux adversaires qui avait le plus de puissance. Non content de ces précautions, il accuse son adversaire de parjure et de sacrilége devant la cour de Rome; or, comme Harold ne daigna point se justifier auprès de ce tribunal, l'assemblée des cardinaux, à l'instigation d'Hildebrand, depuis pape sous le nom de Grégoire VII, prononça contre le roi saxon une sentence d'excommunication. Guillaume fut autorisé à s'emparer du royaume, et reçut, en signe d'investiture, une bannière de l'Église romaine, avec un anneau renfermant un cheveu de saint Pierre enchâssé sous un double diamant.

A la vue de ces signes non équivoques de la faveur pontificale, les Normands, mal disposés d'abord pour une expédition hasardeuse, se décidèrent aux sacrifices demandés; des aventuriers avides de butin, de fiefs, de gloire, accoururent de toutes parts; mais Tostig, qui le premier tenta un débarquement, fut repoussé. Harold III, roi de Norwége, ayant de son côté opéré une descente avec deux cents voiles, fut de même défait par le roi saxon, et se trouva heureux qu'il lui permît de s'en retourner avec vingt vaisseaux.
1066. 29 septembre. Mais, peu de jours après, Guillaume abordait lui-même, et mettait à terre sur la plage de Sussex une armée de soixante mille hommes, guerriers d'élite, aux armes resplendissantes, aux vigoureux coursiers, qui, confiants dans la victoire, étaient encore animés par les deux trouvères Berdic et Taillefer, dont les chants célébraient les exploits des paladins de Charlemagne (1).

(1) *Taillefer, ki moult bien cantout*
Sor un cheval ki tos alout,
Devant li dus alout cantant,
De Karlemaine et de Rollant,

Au moment où Guillaume mettait pied à terre, il fit un faux pas et tomba sur la face. Et comme les siens s'écriaient : *Dieu vous garde! c'est mauvais signe*, il s'écria en se relevant aussitôt : *Qu'avez-vous? je viens de prendre cette terre de mes mains, et, par la splendeur de Dieu, tant qu'il y en a, elle est à vous*. Cette vive repartie arrêta subitement l'effet du mauvais présage. Il envoya un moine à Harold pour lui proposer de lui abandonner le royaume ou de remettre la décision de leur différend, soit au pape, soit au jugement de Dieu, dans un combat singulier. Le roi n'ayant point accepté ces propositions, une bataille fut livrée a Senlac près de Hastings; malgré des prodiges de valeur, les Anglais furent mis en déroute, et Harold resta parmi les morts avec l'élite de son armée (1).

Et d'Oliver et des vassals
Ki morurent en Ronchevals.

Chronique anglo-normande de Robert Wace, intitulée *le Roman de Rou* (Rollon), écrite en vers dans le douzième siècle, et publiée avec d'excellentes notes par M. Pluquet; Rouen, 1827, 2 vol. in-8°.

(1) Guillaume de Malmesbury écrivait vers le milieu du douzième siècle : « Les Anglo-Saxons, bien avant l'arrivée de Guillaume le Conquérant, avaient abandonné l'étude des lettres et celle de la religion. Les clercs se contentaient d'une instruction confuse; ils balbutiaient à peine les paroles des sacrements, et c'était merveille si l'un d'eux connaissait la grammaire. Leur occupation était de boire ensemble jour et nuit. Ils mangeaient leurs revenus à table dans de petites et misérables maisons, bien différents des Français et des Normands, qui font peu de dépense dans de vastes et superbes édifices. De là tous les vices qui accompagnent l'ivrognerie et amollissent l'homme. Après avoir résisté à Guillaume avec plus de témérité et d'aveugle fureur que de science militaire, les Anglo-Saxons, vaincus sans effort dans une seule bataille, tombent avec leur patrie dans une dure servitude..... Les habits des Anglais descendaient jusqu'à moitié du genou; ils portaient les cheveux courts, la barbe rase, les bras chargés de bracelets d'or, la peau peinte d'ornements colorés. Gourmands jusqu'à la gloutonnerie et jusqu'à perdre la raison, ils communiquèrent ces vices à leurs vainqueurs, en même temps qu'ils adoptèrent en d'autres choses les mœurs des Normands. De leur côté, les Normands étaient et sont encore soignés dans leurs vêtements, délicats dans leur nourriture, mais sans excès, habitués à la vie militaire et incapables de vivre sans guerre. Ardents dans l'attaque, ils savent, quand la force ne réussit pas, employer l'astuce et la corruption. Ils envient leurs égaux, voudraient surpasser leurs supérieurs, et, tout en dépouillant ceux qui sont au-dessous d'eux, ils les protégent contre les étrangers. Loyaux envers leurs seigneurs, la moindre offense les fait renoncer à leur fidélité. Ils savent mettre en balance la perfidie et la fortune, et vendent le serment. Ils sont parmi tous les peuples les plus enclins à la bienveillance, rendent autant d'honneur aux étrangers qu'à leurs compatriotes, et ne dédaignent pas de contracter des mariages avec les vaincus. » (*De Gestis Reg. Ang.*, lib. III, apud *Script. rer. francic.*, X, 185.)

La résistance ne cessa point cependant, et Guillaume dut s'emparer successivement de toutes les villes et châteaux, soit de vive force, soit en négociant. Edgar, neveu d'Édouard III, ayant été élu roi, les *hanses* ou ligues communales des villes, et notamment de Londres, se préparèrent à la défense; mais lorsqu'elles virent leurs efforts inutiles, elles se soumirent, et, le jour de Noël, Guillaume fut proclamé souverain de l'Angleterre. Ce n'était plus un prince élu par la nation, et la cérémonie du couronnement fut une insulte aux vaincus, tenus en respect par des milliers d'hommes d'armes à cheval, qui commandaient les applaudissements ou le silence.

1067. Bien que Guillaume n'eût pas tardé à faire construire dans Londres la fameuse Tour, il n'osait y séjourner, et sortait fréquemment pour de continuelles expéditions. Il mit des contributions énormes sur les vaincus et confisqua les biens de tous ceux qui avaient suivi la bannière nationale. Le butin partagé, il en envoya au pape une bonne partie avec la bannière d'Harold; les églises du continent où l'on avait fait des prières et chanté des hymnes pour la victoire reçurent aussi de riches présents.

Les forts et les citadelles qu'il faisait partout élever par les mains des Saxons laissaient assez voir qu'il comptait peu sur l'amour des vaincus et ne cherchait guère à l'acquérir. Désarmés, insultés dans leurs affections les plus chères et les plus sacrées, au milieu de l'horrible disette qui, pendant plusieurs années, suivit les ravages de la guerre, les vaincus seuls souffraient et périssaient, tandis que l'étranger se gorgeait du pain arraché à ceux qui l'avaient trempé de leurs sueurs. Dans tous les lieux où flottait la bannière aux trois lions, les bouviers normands et les tisserands de la Flandre étaient devenus barons et seigneurs de fiefs. Les capitaines obtinrent les villes et les terres en se reconnaissant les vassaux de Guillaume; puis ils sous-inféodèrent leurs domaines à des chevaliers dépendant d'eux, qui avaient pour hommes liges les écuyers, comme les sergents et les varlets l'étaient des écuyers; tous enfin possédaient un lambeau de terre, et tous étaient anoblis par la victoire. Des sobriquets devinrent des titres honorifiques de famille, dont les Anglais sont encore fiers. Orgueilleux d'avoir pour serviteurs des gens plus riches que leurs parents ne l'étaient dans leur patrie, ils contraignaient les jeunes filles nobles à les épouser (1), et faisaient leurs concu-

(1) *Nobiles puellæ despicabilium ludibrio armigerorum patebant, et*

bines des moins riches; on donna même un fief à la joueuse de gobelets Adeline, parce qu'elle avait amusé l'armée.

Les provinces de l'ouest, ne pouvant supporter tant d'insolence, se soulevèrent; mais Guillaume revint du continent, et promit 1067.
aux vaincus qu'ils seraient régis par leurs lois nationales comme au temps d'Édouard, et que chacun jouirait de l'héritage paternel. Il détacha par ce moyen Londres de la cause des insurgés, qui, manquant d'accord, n'ayant ni châteaux ni chefs habiles, furent 1068.
soumis de vive force; puis, comme ils recouraient de temps à autre au poignard, ce dernier appel des faibles, Guillaume remit en vigueur, pour la sûreté des vainqueurs, la coutume anglo-saxonne de garantie mutuelle, par laquelle, en cas de meurtre, le canton se trouvait responsable de l'amende, que l'individu tué fût Anglais ou non. Il ordonna aussi que toute lumière fût éteinte à huit heures, au coup de la cloche du couvre-feu; cette précaution commune à d'autres pays du Nord, était prise en Angleterre pour tenir en bride une population qui surpassait en nombre les conquérants. Comme il était néanmoins impossible d'arracher aux Anglais le dernier patrimoine des vaincus, leurs souvenirs, les guerres et les cruautés se multiplièrent, et cent mille hommes, dit-on, y périrent.

Quelques Anglo-Saxons retournèrent en Danemark et en Norwége, d'où jadis étaient venus leurs pères, ou prirent du service dans le corps des Varanges (*Væringjar*) à Constantinople (1); ceux qui restèrent se refugièrent dans les forêts, infestant les routes pour recouvrer par parcelles ce qu'ils avaient perdu d'un coup; se glorifiant du titre de bandits, d'hommes mis hors la loi (*outlavs*) (2), ils continuaient la guerre au sein de la paix et semaient la terreur. Dans les marais du nord de Cambridge, ils avaient formé leur *camp de refuge*, où, en sûreté contre les attaques, ils se mettaient à l'abri après leurs incursions, que les vainqueurs traitaient de brigandages, et qu'ils ap- 1070.

ab immundis nebulonibus oppressæ, dedecus suum plorabant... Unde sibi tanta potestas emanasset, ut clientes ditiores haberent quam eorum in Neustria fuerant parentes. (Orderic. Vital., p. 523.) *A buccis miserorum cibos abstrahentes.* (Willelm. Malmesbur.)

(1) La garde varangienne, oi Βαράγγοι, au service des empereurs byzantins, était composée d'Anglo-Danois, chassés d'Angleterre par les Normands.

(2) Robin-Hood ou Robin des Bois est le type le plus populaire de ces proscrits, de ces outlaws qui furent en guerre permanente avec la société légale, telle que la conquête l'avait faite. (Voyez Walter Scott, *Ivanhoé*.)

pelaient, eux, vengeance. Les moines leur prêtaient la main, comme nous les avons vus faire, de nos jours, dans le Tyrol et en Espagne, entretenant des intelligences avec les insurgés, et ravivant la haine contre les envahisseurs; ils leur donnaient asile dans les monastères, mettaient leur butin à l'abri et les
1072. nourrissaient avec les dons de la dévotion. Le camp de refuge finit pourtant par être détruit, et le découragement des rebelles accrut l'audace des oppresseurs.

Le plus grand nombre des fugitifs s'était retiré en force dans les montagnes de l'Écosse avec Edgard, roi légitime, puisqu'il
Ecosse. était l'élu de la nation. Dans cette contrée étaient restés les an-
883. ciens Pictes, Bretons et Scots, sans avoir eu à souffrir de l'invasion des Danois, et se gouvernant par eux-mêmes. Les Scots de la montagne l'avaient emporté sur les Pictes de la plaine, et Kennet II était devenu roi de tout le pays, qui prit alors le nom d'Écosse. Les Pictes ayant la même origine que les vainqueurs, la servitude de la glèbe ne fut pas établie; afin même d'accroître leur autorité, les rois favorisaient les habitants de la plaine, qui leur servaient à dompter les clans des montagnards.

Malcolm III, qui régnait alors, donna asile à Edgard et employa ses compagnons; mais Guillaume accourut pour étouffer
1068. ce foyer d'indépendance qui se formait du côté de l'Écosse, et, après avoir pris et repris York, il poursuivit les Anglo-Saxons jusqu'à la muraille romaine. Ce territoire fut encore partagé entre les vainqueurs, qui achevèrent de soumettre la contrée, et Edgard renonça de nouveau à son titre de roi.

Alors Guillaume se fit couronner par trois légats pontificaux dans l'abbaye de Westminster. L'archevêque d'York demanda aux Angles s'ils étaient satisfaits d'avoir pour roi le duc de Normandie; l'évêque de Coutances adressa la même question aux Saxons, et un tonnerre d'acclamations, aussi sincères et aussi expressives qu'on peut l'espérer en pareille circonstance, répondit à leur question. Les soldats qui entouraient l'église par précaution, ayant pris ce fracas pour un cri de révolte, mirent le feu aux maisons du voisinage.

La conquête des Normands restreignit la grande liberté dont
Gouvernement. jouissait le pays sous la domination saxonne; tout se faisait alors par le peuple, qui non-seulement délibérait dans les assemblées nationales, mais était encore représenté dans chaque division politique du territoire; il nommait les magistrats chargés de veiller à l'ordre public, lesquels rendaient compte à l'assemblée

générale. Les deux éléments saxon et normand, c'est-à-dire la liberté populaire et le privilége féodal, se combattent encore entre eux dans l'Angleterre actuelle.

La féodalité, déja établie chez les Normands, fut transplantée par Guillaume dans l'île, où elle était encore inconnue; ayant divisé les alleux primitifs en soixante mille quinze baronnies, il en donna vingt-huit mille quinze au clergé, et trente-deux mille aux seigneurs normands comme fiefs héréditaires, où ils exercèrent une pleine juridiction avec une cour particulière. Tuteurs légitimes des enfants laissés par leurs vassaux, ils purent marier leurs filles à qui leur convenait; ce droit occasionna en Angleterre d'incroyables vexations, la spoliation des orphelins et le trafic de la main des héritières.

Les barons pouvaient sous-inféoder leurs possessions à des *chevaliers*, qui se substituaient à une part proportionnelle des obligations auxquelles leurs seigneurs étaient tenus envers le souverain. Les évêques et les abbés étaient aussi obligés de fournir au roi des chevaliers en proportion de leurs fiefs. Ainsi commença l'aristocratie anglaise, qui a subsisté jusqu'à nos jours en s'associant avec l'élément nouveau de l'industrie: durée aussi étonnante que celle de la domination du sénat romain et des papes. Jalouse de conserver le sol de la patrie, qui est pour elle ce qu'était pour les Romains l'*ager* antique, elle donne largement à ses concitoyens les terres des vaincus; elle jouit d'immenses priviléges, mais elle en indemnise la nation par la science et le génie avec lesquels elle dirige le commerce, par l'ordre qu'elle sait conserver.

Sous l'Heptarchie, chaque roi avait quelque domaine dont la jouissance lui était réservée. Réunis tous désormais dans la main de Guillaume, il se trouva le monarque le plus riche de l'Europe, ne possédant pas moins de quatorze cents manoirs. Il se réserva aussi les chasses au moyen de prescriptions extrêmement rigoureuses, et fit planter, près de Westminster, sa résidence ordinaire, la *Forêt-Neuve*, sur une largeur de trente milles, en démolissant des maisons, des couvents et trente-six paroisses. Quiconque y tuait un cerf ou un sanglier, y coupait même une branche, était condamné à perdre les yeux; tandis que le meurtre d'un homme se rachetait moyennant une livre d'argent. *Il aime les bête fauves comme un père* (1), disaient

(1) *Swa swithe he ludofe tha heoder swylce he wäre heora fader.* (Chron. Sax., ap. Gibson.)

les satires du temps ; mais sa pensée secrète était d'en chasser les *outlaws*, qui s'y tenaient en armes. Ce fut là ce qui le rendit toujours très-avare de concessions du droit de chasse, au grand déplaisir des naturels, qui en vivaient, et de ses Normands qui étaient passionnés pour ce divertissement.

Guillaume, fort par lui-même, et se trouvant à la tête d'un grand nombre de nobles dociles à ses lois, distribua les fiefs à qui il voulut et aux conditions qu'il lui plut d'imposer. Aussi, tandis que dans le reste de l'Europe les liens entre les vassaux et le roi étaient si relâchés, la couronne en Angleterre conserva autant de puissance sur le premier de ses vassaux que sur le sujet le plus infime. Les feudataires, se trouvant haïs et clairsemés au milieu d'une population nombreuse, se serrèrent autour de Guillaume, qui pouvait tout pour leur défense et pour celle du territoire conquis. Les fiefs étaient plus petits et plus disséminés que chez les Francs. Lorsque ces derniers portèrent au trône la nouvelle dynastie des Capétiens, ils lui imposèrent des conditions ; Guillaume, au contraire, en dicta à ses vassaux, qu'il convoquait aux assemblées pour donner plus de force aux décrets royaux, et diminuer d'autant l'autorité des cours féodales dans les causes civiles et criminelles. A la différence de la féodalité normande, Guillaume se fit prêter foi et hommage non-seulement par les seigneurs, mais encore par les chevaliers, lesquels dépendirent immédiatement du roi, qui se trouvait dès lors monarque véritable, tandis qu'en France le prince n'était que le chef des barons. De là sortit une monarchie, féodale dans ses formes, absolue en fait, qui maintenait la dépendance jusqu'à étouffer la liberté.

A l'exemple d'Alfred, il fit dresser le cadastre de tous les biens-fonds, travail dans lequel sont décrits les comtés avec leurs divisions, les noms des anciens propriétaires et des nouveaux, le nombre des pièces de terre, des moulins, des étangs avec la qualité, la valeur, les charges, les loyers, le nombre des serfs saxons, des bestiaux, des ruches à miel, des charrues. Ce livre, qui subsiste encore, était appelé par les Saxons Livre *du jugement dernier* (*doomesday-book*), parce qu'il sanctionnait leur expropriation. On le consultait, dit Polydore Virgile, chaque fois que l'on voulait savoir combien de laine on pouvait tondre encore sur le dos des brebis anglaises ; rédigé sur déclaration assermentée, ce n'était pas un règlement d'administration, mais un catalogue militaire dans le genre de celui que les croisés dres-

sèrent quelque temps après, pour la Grèce conquise. Un grand nombre de Normands qui, de prime abord, s'étaient approprié des biens-fonds sans autre droit que la force, se les virent enlever alors; mais, contre l'usage des autres pays, les conquérants eux-mêmes furent soumis à l'impôt que les terres payaient précédemment aux rois saxons.

Guillaume imposa une autre taille aux nobles pour les dispenser du service militaire, taille qui lui servit à solder des hommes obéissant à son moindre signe; il continua de percevoir le danegeld pour l'entretien des troupes auxiliaires.

A l'ancien clergé saxon, ignorant et peu respecté, on en substitua un plus instruit, mais par violence, et qui ne fut admis dans la nouvelle organisation que comme propriété personnelle, comme vêtement de la terre. Lanfranc de Pavie, le plus grand théologien de ce temps, passa, de l'abbaye de Caen en Normandie, à l'archevêché de Cantorbéry, non par l'élection du clergé, mais par la volonté du roi; il s'employa avec ardeur à repeupler les églises désertes et à plier les vaincus à l'obéissance. Le roi se dirigeait par ses conseils, et quand Guillaume sortait de l'île, c'était lui qui gouvernait à sa place. Plusieurs abbayes s'élevèrent au milieu des ruines des bourgs, et des colonies de moines vinrent en foule du continent pour partager les dépouilles. Guillaume se montra très-généreux avec les prélats (1); mais le clergé abusa de ces dispositions du roi pour surcharger les vaincus: aussi, d'un côté, apparaissait le luxe, l'oisiveté, la puissance; de l'autre, le travail, la misère, l'humiliation. Rome, trop éloignée pour connaître le mal et pour y remédier, ne voyait que du zèle où il n'y avait que de l'oppression. Clergé.

Guillaume ne se laissa pas néanmoins dominer par le clergé; il défendit aux ecclésiastiques de sortir du royaume sans sa permission, et voulut que tout décret des conciles fût soumis à la sanction royale, sans laquelle on ne pouvait excommunier ni officiers ni barons. Comme il semblait qu'il se fût reconnu vassal du saint-siége en marchant à la conquête de l'Angleterre sous la bannière papale, Grégoire VII requit de lui l'hommage pour le royaume, et il répondit par un refus. Il défendit au clergé d'assister aux conciles rassemblés alors pour la querelle 1076.

(1) On a calculé, en 1831, que le clergé anglican jouissait de 230,439,125 fr. de rente, tandis que tout le reste du clergé chrétien en possède à peine 224,975,000.

des investitures, et conféra les bénéfices ecclésiastiques, malgré la défense de Rome.

Plus tard, il sépara les affaires ecclésiastiques des contestations séculières, dont connaissaient naguère les mêmes tribunaux de l'évêque et du comte. Afin de fortifier la juridiction épiscopale, il ordonna que l'on comparût devant elle après citation; qu'il ne pût être appelé de ses décisions devant les tribunaux laïques, mais devant la cour suprême seulement, et que l'autorité royale assurât l'exécution des sentences.

Vaincus. Guillaume convoqua à Londres douze hommes instruits de chaque province, afin qu'ils fissent connaître, sous la foi du serment, les coutumes du pays, lesquelles furent réunies en un code rédigé dans la langue parlée alors en France, avec ordre de s'y conformer. Ces lois, est-il dit, n'étaient autres que celles du roi Édouard (1); on pourrait en ce cas louer la clémence du conquérant, pour les avoir laissées aux vaincus; mais quelle était la valeur d'un pareil don, lorsque le Normand, habitué à faire tout ce qu'il voulait, sans frein légal ni respect humain, se trouvait de droit supérieur à la loi, et pouvait la violer à son gré? Aucun lien ne rattachait le vaincu au vainqueur; séparés de race et parlant une langue différente, l'un se trouvait privé de son indépendance, de ses biens, de sa tranquillité, condamné au travail et à l'obéissance, quand l'autre restait en possession du sol et de l'autorité. La langue française fut adoptée dans les actes publics, dans la conversation, dans la chaire. Une foule d'expressions et de formes étrangères s'introduisirent dans l'idiome du pays, et réunies au saxon constituèrent la langue anglaise, qui tient le milieu entre les langues romaine et teutonique. Ce fut un signe de basse naissance que de parler le saxon; mais le vaincu n'y renonça point, et ce dialecte lui servit pour déplorer ses misères et maudire l'étranger.

Guillaume n'était pas moins habile à se procurer de l'argent qu'à gagner des batailles. Lorsqu'il avait intimé un ordre, il n'écoutait pas de réclamations; ne souffrant pas d'autres ra-

(1) *Electi sunt de singulis comitatibus duodecim viri sapientiores, quibus jurejurando injunctum erat, coram rege Willelmo, ut, quoad possent, legum suarum et consuetudinum sancita patefacerent, nil prætermittentes, nil addentes.* (TH. RUDBORN, Anglia sacra, p. 259). — *Ce sont les leys et les coustumes que li reis Williaume grantat a tout le peuple de Angleterre, ici les meismes que li reis Edward, son cosin, tint devant lui.* (INGULF CROYL.)

pines que les siennes, il maintint la tranquillité publique, après avoir détruit le brigandage et fait trêve aux vengeances privées. Ce fut là un des avantages de la conquête; elle en produisit un autre, en augmentant les communications avec la France et Rome, ce qui fit cesser les mauvais effets de l'isolement, imprima de l'activité aux études et polit les mœurs. Le pays se trouva en outre préservé de nouvelles invasions de la part des Scandinaves.

Guillaume était disposé au plus mal contre Philippe Ier, roi de France, depuis que ce prince avait dit, en parlant avec quelques amis de l'embonpoint du Conquérant : *Quand le roi d'Angleterre compte-t-il faire ses couches?* Ce mot fut rapporté à Guillaume, qui s'en trouva très-blessé : *Par la splendeur et la nativité de Dieu,* s'écria-t-il (c'était son juron habituel), *quand je ferai mes relevailles, j'allumerai tant de cierges à Notre-Dame de Paris, que le roi de France en sera émerveillé!*

Il s'avança en effet contre lui avec une grosse armée jusqu'à 1087.
Mantes-sur-Seine, ravageant les moissons, arrachant les vignes, incendiant villes et hameaux; mais, renversé de son cheval qui 9 septembre.
s'abattit sous lui, il mourut de cette chute à l'âge de soixante-trois ans, avec le remords des dévastations et des cruautés qui lui avaient valu le nom de Conquérant (1).

Au moment où l'on allait ensevelir le *grand baron*, un nommé Asselin sortit de la foule, et dit à haute voix : *Évêques et clercs, ce terrain est à moi : c'était l'emplacement de la maison de mon père; l'homme pour lequel vous priez me l'a pris par force pour y bâtir son église : je n'ai point vendu ma terre, je ne l'ai point engagée, je ne l'ai point forfaite, je ne l'ai point donnée; elle est de mon droit, je la réclame. Au nom de Dieu, je défends que le corps du ravisseur y soit placé, et qu'on le couvre de ma glèbe.*

Il fallut en conséquence transiger avec le réclamant. Une fosse nouvelle fut creusée; mais, comme elle se trouva trop étroite, on dut forcer le cadavre, qui creva, en répandant une telle infection, qu'on se hâta de le couvrir de mottes de terre, lourdes pour l'u-

(1) La commission instituée à Falaise pour ériger un monument à Guillaume Ier a publié, en 1846, un arbre généalogique où l'on voit que de ce prince descendent les rois actuels d'Angleterre, de Prusse, de Sardaigne, des Pays-Bas, l'empereur de Russie, etc.

surpateur. Ses poëtes chantèrent ses vertus royales, en accusant les Anglais d'entêtement et de perversité, pour avoir refusé leur amour à un roi si pacifique et si juste (1).

CHAPITRE VII.

LES NORMANDS EN ITALIE.

Les Normands ne perdirent pas le goût des courses et des aventures, lors même qu'ils eurent une patrie régie par des institutions civiles, avec des établissements et un royaume au dehors; beaucoup d'entre eux mettaient leur valeur à la solde de princes étrangers, et allaient servir jusqu'à Byzance; d'autres épiaient toutes les occasions de rapine et de lucre. Mais il n'était plus aussi facile de mettre l'Europe à contribution, depuis qu'elle se trouvait partagée entre quelques milliers de barons attentifs à défendre leurs terres; car, à tout passage de fleuve ou de montagne, se présentait un homme d'armes, la lance au poing et l'épée au côté, accompagné de dogues énormes, pour arrêter le voyageur et exiger le péage, si même il ne s'emparait de son bagage et de sa personne.

Les anciennes habitudes se modifiant alors sous l'influence des nouvelles idées qu'avait apportées le christianisme, les Normands allaient, avec le bourdon et la cape du pèlerin, visiter les sanctuaires de la Palestine, de la Galice, de la Touraine, de l'Italie, sauf à crier au sacrilége contre ceux qui osaient les troubler dans leur voyage; mais, bien armés sous leurs modestes vêtements, ils étaient prêts à combattre au besoin, et à piller quand ils le pouvaient. Souvent, faute de mieux, ils faisaient commerce de reliques d'autant plus estimées qu'elles venaient de plus loin; les

(1) *Gens Anglorum, turbasti principem*
Qui virtutis amabat tramitem.

(Script. rer. normann., p. 318.)

Cujus regnum pacificum
Fuit atque fructiferum.

(Apud Script. rer. franc., p. 479.)

Diligeres eum, anglica terra, si absit impudentia et nequitia tua! (Guill. Pictav., p. 207.)

églises se servaient de ces reliques pour accroître leur crédit, et les barons les mettaient sous leurs cuirasses pour aller en sûreté attendre leur rival au coin d'un bois. Parfois encore, l'aventurier normand rencontrait sur son chemin quelque châtelaine à épouser, quelque duché à occuper, et ne se faisait aucun scrupule des moyens, sûr qu'il était de trouver l'absolution de tous ses péchés au bout du pèlerinage.

Vers la moitié du neuvième siècle, les enfants de Lodbrog, s'étant proposé d'aller assaillir la capitale du monde chrétien, débarquèrent à Luna (1), qu'ils prirent pour Rome, et en ravagèrent les alentours. Avertis de leur méprise, ils se remirent en route au hasard; ayant rencontré un pèlerin, ils lui demandèrent des renseignements. « Voyez-vous, leur répondit-il, ces chaussures que je porte sur mon dos? elles sont tout à fait usées, et « celles que j'ai aux pieds ne valent guère mieux; or, les unes « et les autres étaient neuves à mon départ de Rome (2). » Ef- Épisode de Luna. 867.

(1) Luna, ville maritime de l'Étrurie septentrionale, sur la Macra; aujourd'hui *Lunegiano*.

(2) Il paraît que la ville de Luna n'en fut pas quitte pour si peu de chose. PAUL WARNEFRID (*de Gest. Longob.*, lib. IV, c. 47) et MURATORI (*Antiq. Ital.*, t. I, p. 25; *Rer. ital. Script.*, t. XIII, p. 49) nous apprennent qu'elle fut prise et presque détruite.

Voici en peu de mots, sur ce fait, une légende du Nord:

Les rois de mer Hasting et Biern, fils de Lodbrog, après avoir pris Paris et rançonné les Parisiens, veulent aller saccager la capitale du monde chrétien, dont ils ont entendu vanter les richesses; ils réunissent une flotte de cent barques, tirées de leurs établissements sur la Loire, la Garonne et la Seine; ils mettent à la voile, pillent en passant les côtes d'Espagne, vont jusqu'aux bords de la Mauritanie, pénètrent dans la Méditerranée, ravagent les îles Baléares, arrivent enfin devant une ville italienne, aux murailles étrusques flanquées de tours. La prenant pour Rome, ils envoient dire aux habitants qu'ils étaient les vainqueurs des Francs, qu'ils ne voulaient aucun mal aux Italiens, qu'ils cherchaient seulement un refuge pour réparer leurs navires, et que leur chef, las de la vie errante, brûlait du désir de recevoir le baptême pour se reposer au sein de la religion chrétienne. L'évêque et le comte de Luna leur fournissent tout le nécessaire; Hasting est baptisé, mais sans que ses compagnons soient admis dans l'intérieur de la ville. Au bout de quelques jours, le néophyte tombe dangereusement malade et fait connaître son intention de laisser tout son riche butin à l'Église, pourvu qu'on lui accorde une sépulture en terre sainte. Bientôt les gémissements des Normands annoncent sa mort. Une grande procession funéraire le dépose au milieu de la cathédrale, et là, s'élançant du fond de la bière l'épée à la main, Hasting, secondé par les siens, massacre l'évêque qui officiait et tous ceux qui assistaient à la cérémonie. Maîtres de la ville, les Normands s'aperçoivent que ce

frayés du trajet qui leur restait à faire, ils rebroussèrent chemin.

Les Normands à Salerne. 1016. Un siècle et demi plus tard, quarante pèlerins normands, revenant de Palestine sur des barques amalfitaines, arrivèrent à Salerne au moment où cette ville était menacée par une flottille de Sarrasins; leur valeur aida les habitants à repousser l'ennemi, et le prince Guaimar III, en les congédiant après les avoir dignement récompensés, les invita à revenir avec d'autres braves de leur pays. La peinture de ces climats délicieux stimula chez 1017. leurs compatriotes leur penchant naturel pour les aventures; Osmond de Quarrel, accompagné de quatre frères et neveux, outre les hommes liges, vint s'établir sur le mont Gargano, près d'un sanctuaire très-fréquenté, pour offrir le secours de son bras à qui en aurait besoin.

Deux seigneurs de la Pouille, Melo et Datto, réclamèrent les services de ces étrangers, dans le but de soustraire leur patrie au joug des catapans (1) impériaux. Osmond envoie en Normandie des émissaires qui, par la peinture de la fertilité du pays (2) et de la lâcheté de ses possesseurs, excitèrent partout l'enthousiasme; une troupe d'aventuriers peu nombreuse franchit les Alpes,

n'est pas Rome; ils emportent alors sur leurs barques les riches dépouilles de Luna, ses femmes les plus jolies, ses jeunes gens capables de porter la lance ou de manier la rame, et se remettent en mer.

Une légende italienne nous rend compte de la destruction de cette ancienne ville par un récit qui, sans être plus vraisemblable, n'est pas moins romanesque.

Le prince de Luna s'éprend des charmes d'une jeune impératrice qui voyage avec son époux. Sa passion est bientôt partagée, et les deux amants, pour se réunir à jamais, ont recours à ce stratagème: l'impératrice est atteinte d'une maladie mortelle; elle expire, est enterrée, et de son tombeau elle passe dans les bras de son bien-aimé. L'empereur, informé de tout, venge sa honte, et punit le ravisseur par la destruction totale de la florissante cité.

Ce qu'il y a de vrai au fond de ces traditions, c'est que la catastrophe de la ville de Luna se rattache à une mort simulée.

Voyez Depping, t. I, p. 164-168. — Suhm, *History of Danemark*, t. II, p. 213-216.— Geijer, *Svea Rikes Hafder*, t. I, p. 578.— Pluquet, *Roman de Rou*, t. I, note VIII. — Capefigue, *Sur l'invasion des Normands*, p. 157.

(1) Les catapans ont succédé aux exarques vers 870; c'étaient des patrices envoyés par la cour de Constantinople pour gouverner les provinces d'Italie qui appartenaient à l'empire grec.

(2) *La terre qui mene lait et miel, et tant de belles choses.* (Chr. inéd. d'Aimé.)

en culbutant les habitants encore idolâtres du mont Jou (1), et rejoignit aux environs de Rome Melo, qui fournit des armes et des chevaux aux plus pauvres, les réunit aux bandes de Lombards recrutées en Italie, et les mena contre les Grecs. Leur bravoure triompha dans les premières actions ; mais ils furent bientôt défaits, et Osmond lui-même périt. Mélo se réfugia en Allemagne ; Datto, livré aux Grecs par la trahison, fut jeté à la mer dans un sac de cuir. Les Normands qui survécurent se virent contraints de conquérir, à la pointe de l'épée, leur subsistance journalière, jusqu'à ce que Sergius, duc de Naples, en récompense de services reçus, céda à Rainulfe, frère d'Osmond, le territoire et la ville d'Aversa, avec le titre de comte.

Les succès de leurs compatriotes amenaient chaque année d'autres Normands en Italie, si bien que la colonie d'Aversa devint une puissance au milieu de populations opprimées.

Tancrède de Hauteville, gentilhomme banneret, avait douze fils, peu favorisés de la fortune, qui abandonnèrent la Normandie pour aller s'enrichir dans la Péninsule. Le prince Guaimar IV eut recours à leurs bras pour soumettre Melfi et Sorrente ; du reste, ils servaient tour à tour les Lombards et les Grecs, non par devoir ou fidélité, mais par l'attrait de la solde. Guillaume Bras de fer, Drogon et Humfroy, chefs de la colonie militaire, marchèrent avec les Impériaux pour enlever la Sicile aux Sarrasins ; ils auraient même réussi dans leur tentative, si leurs victoires n'avaient pas été interrompues par la jalousie des Grecs et l'injustice de Maniakis qui, non content de ne point satisfaire leur avarice dans le partage du butin, fit fustiger leur interprète. Indignés de cette conduite, ils revinrent sur le continent avec le projet d'enlever aux Byzantins la Pouille et la Calabre. Leur nombre s'élevait à peine à sept cents cavaliers et cinq cents fantassins, quand ils se trouvèrent en face de soixante mille Impériaux ; le héraut d'armes de l'ennemi leur ayant offert l'alternative de se retirer ou de combattre, « *Combattre!* » s'écrièrent-ils tous, et, d'un coup de poing, un Normand étendit à terre le cheval du héraut. Les plaines de Cannes furent encore une fois abreuvées de sang, et les Grecs ne conservèrent que les places de Bari, d'Otrante, de Brindes et de Tarente.

Premier
établissement des Normands.
1029.

1031.

1030.

1040.

1041.

Les douze chefs se divisèrent le pays, bâtirent chacun une forteresse pour défendre leurs vassaux, et disposèrent à leur gré des

République féodale.

(1) *Confractis serris, custodibusque cæsis, per angustissimas semitas montis Jovis in Alpibus.* Aujourd'hui le Saint-Bernard.

contributions imposées à chaque district. La ville de Melfi resta en commun pour être la métropole et la citadelle de l'État; mais chaque comte y eut une maison et un quartier séparés (1). Les affaires générales étaient traitées dans des réunions militaires; puis, à Matéra, on élut pour chef suprême Guillaume Bras de fer, *lion en guerre, agneau dans le monde, ange dans les conseils.* On lui conféra, selon l'expression de la charte normande, le *droit de gouverner par la verge de justice, et de finir tous différends par loyauté;* il reçut en même temps, de la part des indigènes, le *gonfalon du commandement.*

Cette petite monarchie féodale, qui s'était formée entre deux empires, n'avait d'autre garantie, pour vivre et se développer, que la bravoure personnelle de quelques centaines d'aventuriers, dans lesquels les Italiens ne voyaient que des barbares.

Essai de monarchie féodale. 1043.

Les Normands dépouillaient le peuple à l'envi, et leur chef n'avait pas assez d'autorité pour les réprimer. Afin d'obtenir un appui moral, Guillaume demanda à l'empereur Henri III le titre

1046.

de duc de la Pouille et l'investiture; il les obtint, et l'investiture fut confirmée à Drogon, son frère et successeur, avec addition du territoire de Bénévent, excepté la ville assignée au pape. Placés au milieu des Latins et des Grecs, les douze comtes ne se fiaient à personne, et personne ne croyait à leur parole; ils demandaient l'investiture tantôt à ceux-ci, tantôt à ceux-là, mais ne comptaient du reste que sur leur propre épée; aujourd'hui, ils se battaient entre eux, et demain ils faisaient alliance contre l'ennemi; or, chacun d'eux voyait un ennemi dans quiconque possédait une jolie femme, un bon cheval, une belle armure ou bien une terre qu'il convoitait.

Conspiration des Grecs. 1051.

La cour de Constantinople, après avoir inutilement tenté d'attirer, par de larges promesses, cette poignée de braves sur la frontière de la Perse, permit à Argyre, duc de Bari et fils de Melo, de tramer une vaste conspiration par laquelle tous les Normands devaient être poignardés le même jour, à la même heure. Beaucoup succombèrent en effet, et Drogon lui-même fut assassiné dans l'église de Saint-Laurent, à Montoglio; mais Humfroy, ayant succédé à Drogon, vengea les siens.

Dans leurs courses, les Normands ne respectaient ni les biens

(1) *Pro numero comitum bis sex statuere plateas,*
Atque domus comitum totidem fabricantur in urbe.
(GUILL. DE POUILLE.)

des églises ni ceux du pape. Léon IX réclama donc contre eux le secours de Henri III, et lui-même se mit à la tête de bandes armées, bien que Damien et d'autres personnes sages fussent d'avis qu'un pape ne doit employer que l'épée spirituelle. Les chefs normands envoyèrent solliciter la paix, avec offre de faire hom- 1053. 18 juin. mage pour leurs domaines (1) ; mais comme Léon refusa de traiter à moins qu'ils n'évacuassent l'Italie, ils livrèrent bataille près de Civitella, et le firent prisonnier. Après avoir triomphé du pape armé, ils l'adorèrent vaincu, et lui demandèrent pardon de leur victoire, en le suppliant de recevoir l'hommage de toutes leurs possessions actuelles et de toutes celles qu'ils feraient en deçà comme au delà du Phare. Léon n'eut garde de refuser ; ainsi, la défaite valut à ce pontife plus qu'il n'aurait gagné par la victoire, puisque les Normands lui attribuaient la suprématie sur un pays, à laquelle il n'avait jamais prétendu.

Robert, dit Guiscard, c'est-à-dire le rusé, avait contribué aux Robert Guiscard. victoires remportées par Humfroy ; au dire de Guillaume de la Pouille, c'était un homme de taille élevée, d'une force extraordinaire, aux larges épaules, aux longs cheveux, avec une barbe couleur de lin, des yeux de feu, une voix tonnante ; d'une main il manœuvrait la lance, et de l'autre l'épée ; plus astucieux qu'Ulysse, il avait plus d'éloquence que Cicéron. Venu de Normandie 1018. en pèlerin, il n'avait que cinq chevaux et trente fantassins ; sa pauvreté primitive le rendait avide de biens, frugal pour lui-même, généreux envers les autres. Trouvant ses compatriotes en possession de toutes les terres, il prend à sa solde des aventuriers italiens, et fait la guerre de bandes. Tandis que Humfroy soumettait la Pouille, il essaya de s'emparer de la Calabre, courant et pillant le pays, aujourd'hui riche, demain affamé, mais bientôt renommé comme brave parmi ses compatriotes si braves.

Ses exploits inspirèrent de la jalousie à Humfroy qui, l'ayant 1054. surpris dans un banquet, fut sur le point de le tuer ; puis, s'étant réconcilié avec lui, il reconnut toutes les acquisitions qu'il avait faites. Après sa mort, Guiscard occupa tout son héritage. Le 1057. pape Nicolas II, qui l'avait excommunié pour le punir de ses violences, touché de sa docilité, le rebénit et le nomma duc de la 1059. Pouille, de la Calabre et de tout ce qu'il pourrait enlever en Italie

(1) *Manderent messaige à lo papa et cherchoient paix et concorde, et promettoient chascun an de donner cense et tribut à la saincte Église.* (Chron. d'Aimé.)

comme en Sicile aux Grecs schismatiques ou aux Sarrasins (1). Capitaines et soldats l'élevèrent sur le pavois, et, dès ce moment, il cessa d'être leur égal pour devenir leur prince; mais l'opposition de ses neveux dépossédés et des autres barons qui ne pouvaient souffrir aucune prééminence, lui fit épuiser les forces nécessaires pour consolider sa nouvelle principauté.

Malgré cette résistance et les secours venus de l'Orient, Guiscard put enlever aux Grecs Bari, leur dernière possession dans la
1071. Grande-Grèce; puis, il attaqua Salerne, renommée pour son école de médecine qui attirait des malades de tous les pays, et
1077. finit par s'en emparer après un siége terrible. Amalfi tomba également en son pouvoir, et cette conquête mettait fin à la domination lombarde, cinq cent neuf ans après qu'Alboin avait planté sa lance sur le sol italien.

Enorgueilli par ses victoires, Robert forme le projet d'assaillir l'empire d'Orient, comme le faisaient ses frères de Russie. Afin d'avoir un prétexte qui légitime son expédition, il se fait le soutien d'un personnage qui se disait le père de Constantin

(1) Le serment qu'il prêta au pape est le premier exemple certain de rois se reconnaissant vassaux du saint-siége : *Ego Robertus, Dei gratia et sancti Petri, dux Apuliæ et Calabriæ, et utraque subveniente, futurus Siciliæ; ab hac hora et deinceps ero fidelis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, et tibi domino meo Nicolao papæ. In consilio aut facto, unde vitam aut membrum perdas, aut captus sis mala captione, non ero. Consilium quod mihi credideris, et contradices ne illud manifestem, non manifestabo ad tuum damnum, me sciente. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ ubique adjutor ero, ad tenendum te et ad acquirendum regalia sancti Petri, ejusque possessiones, pro meo posse, contra omnes homines; et adjuvabo te ut secure et honorifice teneas papatum romanum, terramque sancti Petri et principatum; nec invadere nec acquirere quæram, nec etiam deprædari præsumam, absque tua, tuorumque successorum, qui ad honorem sancti Petri intraverint, certa licentia, præter illam quam tu mihi concedes, vel tui concessuri sunt successores. Pensionem de terra sancti Petri quam ego teneo aut tenebo, sicut statutum est, recta fide studebo ut illam annualiter Romana habeat Ecclesia. Omnes quoque ecclesias, quæ in mea persistunt dominatione, cum earum possessionibus, dimittam in tua potestate, et defensor ero illarum ad fidelitatem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ. Et si tu vel tui successores ante me ex hac vita migraveritis, secundum quod monitus fuero a melioribus cardinalibus, clericis romanis et laicis, adjuvabo ut papa eligatur et ordinetur ad honorem sancti Petri. Hæc omnia suprascripta observabo Sanctæ Romanæ Ecclesiæ et tibi cum recta fide; et hanc fidelitatem observabo tuis successoribus ad honorem sancti Petri ordinatis, qui mihi firmaverint investituram a te mihi concessam. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Evangelia!* (BARONIUS, ad annum 1059, n° 70, t. XVIII, p. 170.)

détrôné, et déclare la guerre à Alexis Comnène; avec une flotte 1081.
de cinquante navires et des galères de Raguse, chargés par force
de trente mille hommes, il prend Corfou et Butroto (*Butrinto*)
et met le siége devant Durazzo (1). 17 juin.

Alexis se hâta de conclure la paix avec les Turcs, dont il obtint même des renforts qui lui servirent, avec des Scandinaves soudoyés, à mettre sur pied une armée considérable. Loin de s'en effrayer, Guiscard fit brûler ses navires pour enlever aux siens tout espoir de retraite, et il accepta la bataille. Sa femme 18 octobre.
déploya un courage héroïque, et, bien que blessée, elle resta parmi les combattants dont elle excitait le courage; Alexis ne dut son salut qu'à son épée et à la rapidité de son coursier. Durazzo est prise, et Robert s'avance dans l'intérieur de l'Épire; mais les pertes qu'il avait éprouvées, les maladies dont souffraient ses troupes, et de tristes nouvelles sur des troubles survenus en Italie, le forcent à rétrograder. Bohémond, son fils, qui était en Grèce, échappe aux coups de l'actif Alexis; mais cet empereur lui oppose les Turcs, avec ordre de frapper les chevaux, parce qu'il sait que les Normands sont peu redoutables à pied; Bohémond est donc réduit à se retirer.

Robert, non moins prévoyant que valeureux, avait, comme nous l'avons dit, donné une nouvelle légalité à sa seigneurie, en se faisant confirmer par le pape Nicolas les titres obtenus et ses conquêtes éventuelles, moyennant le tribut de douze deniers pour chaque paire de bœufs, la fidélité et une assistance à toute réquisition. En effet, trois cents Normands aidèrent ce pontife à dompter les comtes de Tusculum; puis, lorsque Grégoire VII était tenu prisonnier à Rome par l'empereur Henri IV, Robert 1084.
accourt, met le feu à la ville, délivre le pontife et l'emmène triomphant à Salerne. Là il prépare une nouvelle expédition contre la Grèce, et, malgré la flotte que lui oppose Alexis soutenu par les Vénitiens, il débarque, bat les Impériaux dans beaucoup de rencontres sur mer comme sur terre, et pille la Grèce et

(1) Anne, fille de Comnène, avait une grande peur de Robert, quand elle faisait de lui ce portrait : « Peau rousse, cheveux blonds, épaules larges, re« gards flamboyants, voix comme celle de l'Achille d'Homère, qui, avec un « cri, met en fuite des myriades d'ennemis. Il ne pouvait souffrir la supério« rité de personne; il partit de Normandie avec cinq cavaliers et trente fan« tassins. Arrivé en Lombardie, il se cache dans les antres et les montagnes, « et, commençant sa carrière par des assassinats et des rapines, il pourvoit « les siens d'armes, de chevaux, d'argent. »

1060. les villes de l'Archipel. La mort interrompt ses victoires, et les Normands se dispersent; mais ses neveux, la croix sur l'épaule, iront bientôt épouvanter Constantinople et les musulmans.

Guiscard avait conféré à son plus jeune frère, Roger, le titre de comte de Calabre, mais sans lui donner aucun moyen pour la conquérir. Roger n'avait qu'un cheval et son courage; se postant sur les grands chemins, il dévalisait les voyageurs, surtout ceux qui se rendaient à Amalfi pour affaires de commerce (1). Sa femme, à laquelle il ne put même constituer une dot, préparait ses modestes repas, et souvent tous les deux n'avaient qu'un manteau pour sortir; son unique cheval ayant péri dans une bataille, il chargea la selle sur ses épaules et s'enfuit avec elle. Tel fut le père des futurs rois de Naples. Avec l'audace propre à
1061. sa nation, Robert passa en Sicile sous le prétexte d'aller délivrer les chrétiens de la servitude musulmane (2); dans cette île, il se mêla aux luttes fratricides des Arabes, combattant en apparence pour Ebn-el-Thammouna, mais en réalité pour lui-même.
1063. Au siége de Troïna, ses trois cents compagnons résistèrent à toutes les forces de l'île. A la bataille de Ceramio, trente mille ennemis furent défaits par cent trente-six chrétiens; Roger assura que saint George, patron des Normands, avait combattu dans leurs rangs, et il réserva pour saint Pierre les bannières ennemies, outre quatre chameaux. En résumé, il déploya vingt ans d'efforts (1061-89) pour enlever l'île aux Sarrasins, aux Grecs et aux indigènes.

1072. La prise de Palerme marque l'époque où fut dépossédée la race des Beni-Kelb, et, sauf quelques forteresses, la Sicile appartint aux Normands; Robert alors distribua beaucoup de terres à ses compagnons (3), permit aux chrétiens de respirer, et rétablit les

1) Malaterra raconte sans le moindre blâme que Roger, ayant appris que des marchands devaient se rendre d'Amalfi à Melfi, *non minimum gravisus, equum insiliens, cum octo tantum militibus mercatoribus occurrit, captosque scaleam duxit, omniaque quæ secum habebant diripiens, ipsos etiam redimere fecit. Hæc pecunia roboratus, largus distributor centum sibi milites alligavit.* (Livre II, ch. 22.)

(2) *Terra Siciliæ, terra Saracenorum, habitaculum nequitiæ et infidelitatis, sepulcrum quoque gentis nostri generis et sanguinis... Ego cum exercitibus militum meorum fortiter laboravi ad hoc opus Dei perficiendum, videlicet ad acquirendam terram Siciliæ.* (Diplôme de 1091, ap. Rocco Pirro, *Sicilia sacra*, tome 1, p. 520, 521.)

(3) Telle est l'origine la plus probable de la féodalité en Sicile.

évêques dans leurs siéges. Du reste, il laissa aux musulmans leur culte et leurs propriétés, les admit dans son armée, et les troupes avec lesquelles, en 1696, il assiégeait Amalfi soulevée, se composaient par moitié de Sarrasins. Les inscriptions et la monnaie continuaient à se faire avec des caractères arabes; sur le fameux manteau de Nuremberg, fait par ordre de Roger, et porté en Allemagne par Henri VI, se trouve brodée une inscription coufique, avec la date de l'hégire 528; ce qui prouve que les Arabes tissaient la soie dans l'île avant qu'elle reçût des ouvrages de la Grèce.

Gaufrid Malaterra, leur compatriote, dépeint ainsi les Normands : « Astucieux et vindicatifs, l'éloquence et la dissimula-« tion sont héréditaires parmi eux. Ils savent s'abaisser jusqu'à « la flatterie, et se livrent à tous les excès quand ils ne sont pas « refrénés par la loi. Les princes étalent la magnificence aux « yeux du peuple, et le peuple associe l'avarice à la prodigalité. « Avides d'acquérir, ils méprisent ce qu'ils possèdent, et espè-« rent tout ce qu'ils désirent. Les armes, les destriers, les vête-« ments de luxe, les chasses, les faucons, font leurs délices; au « besoin, ils supportent les rigueurs du climat, la fatigue et « les privations de la vie militaire. »

Dans la Calabre et la Pouille, on laissa le gouvernement féodal, qui se trouvait en rapport avec les usages normands; en Sicile, où il n'existait pas, on l'établit, et ce fut ainsi que disparut l'œuvre des Arabes. Les colons, de libres qu'ils étaient, devinrent dépendants, et les propriétaires de paturages durent laisser paître les chevaux du vainqueur. Les bois et les serfs furent soumis à l'impôt; enfin, on substitua un gouvernement fiscal et difficile à l'administration large et tolérante des Sarrasins, au détriment de l'agriculture et du commerce. Habitués, dans leur patrie, à se réunir en assemblées législatives et judiciaires, ils conservèrent cet usage, et le nom de *parlement* qu'ils avaient porté en Angleterre, se perpétua dans leurs nouveaux établissements au delà et en deçà du détroit. Bien que les conquérants seuls y fussent d'abord admis, les indigènes s'y introduisirent ensuite, à mesure que s'opéra la fusion des vaincus et des vainqueurs. Dans l'origine, les barons et les ecclésiastiques, divisés en deux *bras,* siégeaient seuls dans le parlement; le peuple ne pouvait y trouver place, puisque tout le sol appartenait aux abbés et aux seigneurs. Néanmoins, à mesure que les villes acquéraient le droit de se racheter des barons, pour ne dépendre

que de l'autorité royale, un troisième *bras*, dit *domanial*, parce qu'il était censé ne relever que du domaine du roi, vint s'ajouter aux deux premiers. Nous verrons cette œuvre accomplie par Frédéric II.

CHAPITRE VIII.

SLAVES.

Lorsque la puissance d'Attila s'évanouit, les races slaves apparurent à l'orient de l'Europe : famille nombreuse, qui étendit sa domination de l'Adriatique au détroit de Behring, de la Baltique au Kamtchatka, et dont la langue est encore parlée par 70,000,000 d'individus. D'où venaient-ils ? Les uns les font originaires de l'Illyrie, les autres de la Chaldée, ceux-ci de la Phénicie, ceux-là de l'Inde (1). La physiologie et la philologie ont servi de nos jours à déterminer la parenté des peuples, à suivre la marche de quelques-uns, à peine mentionnés par l'histoire; mais si l'on est parvenu à corriger beaucoup d'erreurs des érudits, il reste néanmoins tant d'incertitudes et de lacunes, qu'il n'est pas toujours possible d'entrer avec confiance dans le sentier ouvert par les savants, bien qu'on doive applaudir à leurs efforts.

Tous s'accordent pour distinguer les Slaves des races germanique, tartare, mongole et hongroise, et la plupart les rattachent à la famille indo-scytique. Cette race, dès la plus haute antiquité,

(1) Les deux plus anciens historiens des races slaves sont NESTOR, moine à Kiof, qui écrivit en 110° une chronique en slave, et ELMON, curé de Bosson qui, vers le même temps, rédigea aussi une chronique depuis 804 jusqu'en 1170. Parmi les modernes voir :

STRITTER, *Memoriæ populorum*, tomes I et II.
ASSEMANN, *Calendaria ecclesiæ universæ*. Rome, 1755, tomes I et II.
GERHARDI, *Gesch. aller wendisch-slavischen staaten*. Halle, 1790-94.
ANTON, *Versuch über die alten slaven*. Leipzig, 1783.
DOBROWSKY, *Untersuchung woherdie Slaven ihren Nahmen erhalten naben*. Prague, 1784; et Slavin, *ib.*, 1808.
SCHAFFARIK, *Ueber die abkunft der Slaven*. Ofen, 1828.
KARAMSIN, *Gesch. von Russland*. Riga, 1820.
PETERSEN, *Die zuge der daenen nach Wenden*. Copenhague, 1839.
BARTHOLD, *Gesch. von Rugen und Pommern*. 1839.
GLINKA, *Drewniaia religia, etc.* Mittau, 1814.
KAISAROW, *Slawinski mithologia*. Moscou, 1807.

se répandit sur l'Asie occidentale et jusqu'au Nil; puis, lorsque Sésostris *guérit* l'Égypte *de la plaie des Scheto,* seize siècles avant Jésus-Christ, ces Scythes ou Slaves, après avoir traversé l'Asie Mineure, se réfugièrent en Europe, où ils occupèrent la Thrace jusqu'à la Thessalie. Tous les mots thraces qui nous restent sont en effet de racine slave, et le nom de *Ratz,* que les Hongrois appliquent encore aux Slaves des provinces illyriennes, ne diffère pas beaucoup de *Trax*.

Une autre de leurs branches, les Slaves blonds ou Sarmates, habitaient, selon les écrivains grecs et romains, au nord de la mer Caspienne, du Caucase et du Pont-Euxin; Hérodote trouvait les Vénèdes, tribu slave, jusque sur les rivages de la Baltique. Moïse de Chorène, dans le quatrième siècle, est le premier qui les désigne par le nom de Slaves, dérivé peut-être de *slowo,* qui, dans leur langue, signifie parole; ainsi *Slovènes*, comme ils s'appelaient eux-mêmes, voudrait dire parlants (1), à la différence des *Njemac* ou muets qui, pour eux, représentent les étrangers, et surtout les Allemands.

A leur apparition, ils se divisaient en trois tribus, les Vénèdes, les Antes et les Slavènes (2); les premiers s'établirent au sud de la Baltique, les Antes sur les bords du Dnieper et du Dniester, les Slavènes près des sources de la Vistule et de l'Oder.

Ces derniers, à la fin du cinquième siècle, se retirèrent dans les régions hyperboréennes, repoussant vers la mer la population finnique; ils fondèrent sur le lac Ilmen la ville de Slavensk, dont on prétend reconnaître les vestiges à Staroïe Gorodichtche. Là, ils furent rejoints par les Rossolans, nation puissante, mélangée peut-être de Rosses et d'Alains, lesquels avaient bâti Kiof sur le Borysthène, et qui, chassés de là, s'unirent aux Slaves, pour construire une *nouvelle cité* (Novogorod), dont la puissance s'éleva si haut que, dans ces siècles primitifs, on disait déjà proverbialement : *Qui oserait faire la guerre à Dieu et à Novogorod la grande?*

Les Vénèdes, après avoir occupé la plage occidentale, s'établirent, dans le cinquième siècle, entre les Krapacks et la Baltique, là même où s'étaient retirés les Suèves et d'autres peuplades

(1) D'autres le font dériver de *selo*, village, ou de *sedlo*, selle, ou de *slava*, gloire.

(2) PROCOPE, *De bello got.*, III, 14; JORNANDÈS, 23. — FRÉDÉGAIRE, *Chron.* 48 et 69.

germaniques ; l'Elbe et les montagnes de la Bohême formèrent les limites entre ces dernières et les Slaves.

550. Les Tchèques, ayant repoussé de la Bohême les Marcomans qui en avaient expulsé les Boïens, fondèrent la ville et la république de Prague, dont la prospérité dura jusqu'au moment où les Avares subjuguèrent la grande Crobatie, c'est-à-dire une partie de la Bohême, la haute Silésie et peut-être la haute Pologne. Nous avons déjà vu Samon, marchand franc, délivrer les Tchèques, qui prirent de bonne heure le nom du pays occupé par eux (1).

Mais Shaffarik (2), réfutant Mannert, Tchaykovsky, Murray et les autres qui font les Scythes Sarmates, est d'accord avec Gebbard, Karamsin et Surovietsky pour voir dans les Slaves une population distincte qui, avant d'arriver à la gloire (*slava*), portait le nom de Vénèdes, et constitue l'une des deux races les plus célèbres de la Germanie et des Alpes, dont les Celtes sont l'autre. Quelques-uns de ces peuples habitent sur l'Adriatique (*Vénètes*), d'autres dans l'Armorique (*Vénèdes*, *Vandea?*), d'autres enfin sur la Baltique (*Vendes*); entre eux ils s'appellent *Serbes*, c'est-à-dire dispersés, et, par synonyme, *Slaves*, comme des Celtes s'appelaient Galls, et des Teutons Germains. Expulsés des plaines de la mer Noire, où leurs colonies s'étaient répandues de l'Illyrie, ils furent repoussés par les Scythes vers les Krapacks dans une époque inconnue, ensuite par les Sarmates dans le deuxième ou le troisième siècle avant Jésus-Christ, enfin par les Goths au commencement de l'ère vulgaire. Les vainqueurs furent souvent désignés par le nom des vaincus ; les Slaves seraient donc originaires du sud-est de l'Europe, et ils auraient émigré directement du midi vers le nord; on les trouve donc moins mélangés dans l'Autriche et la Turquie, comme il y a plus de Slaves dans l'Ukraine qu'à Saint-Pétersbourg et à Moscou, l'un peuplé de Normands, et l'autre de Tartares et de Scythes.

On fait dériver le nom des Leskes de Leszsk ou Lech, leur premier vayvode qui, au commencement du sixième siècle, vint camper entre l'Oder et la Vistule, et celui de Polonais de la *pole*, c'est-à-dire plaine, à l'occident de Kiof, d'où ils sortaient. Parmi les entreprises fabuleuses de Lech, on compte la fondation de Gnesen et Posen. Après la mort de son successeur, les douze principaux vayvodes s'attribuèrent le pouvoir suprême, en divisant

(1) Des Michels, *Hist. du moyen âge*.
(2) Shaffarik, *Slavianskia Drevnosti*. Moscou, 1837.

la conquête en autant de palatinats ; ce furent douze tyrans du peuple, douze ennemis du pays, en guerre perpétuelle entre eux, et opprimant leurs sujets au point de faire regretter le gouvernement d'un seul. On choisit donc Cracus, avec le titre suprême de 600.
Krol ; de Cracovie, fondée par lui, et qui de lui tirait son nom, le nouveau chef courut vaincre et dépouiller les Francs austrasiens.

Ses deux fils lui succédèrent ; lorsqu'ils furent morts ou déposés, apparut Vanda leur sœur, héroïne dont l'existence appartient aux poëmes plus qu'à l'histoire. Sage dans les conseils autant que vaillante sur les champs de bataille, elle sut se défendre elle-même et protéger son royaume contre le Teuton Ritogar dont elle désarma les partisans par les charmes de son éloquence et de sa beauté. Mais aucun mortel n'était destiné à posséder la vierge superbe ; elle mourut donc sans enfants, et les vayvodes se partagèrent de nouveau la Pologne, d'où résultèrent le mécontentement à l'intérieur et la faiblesse au dehors. Le mal fut réparé par Prémislas (Przemysl), soldat obscur, dont le bras sauva 750.
la nation ; il obtint pour récompense le royaume, qui cessa désormais d'être partagé, si ce n'est mille ans après, quand la diplomatie moderne, par une des plus grandes iniquités, en distribua les lambeaux à trois souverains.

Dans notre récit, nous aurons plus souvent à nous occuper des Slaves-Antes de la mer Noire. En 527, du nord de la Dacie, et peut-être d'accord avec les Bulgares, ils infestèrent, à l'exemple des autres barbares, la Mésie et l'Illyrie ; puis, subjugués par les Avares, ils durent, pendant longtemps, concourir à leurs expéditions ; mais, lorsque leurs maîtres furent défaits devant Constantinople, les Slaves donnèrent la main aux Romains, et, après avoir chassé les Avares des rives de la Save, ils s'établi- 625.
rent, avec le consentement d'Héraclius, dans l'intérieur de l'Illyrie.

Habitués à vivre sous des cabanes ou dans des grottes, ils détruisaient toutes les villes qu'ils occupaient, et les ruines de Scardona, de Marona, de Salone et d'Épidaure sont restées comme des monuments de leur férocité. Quelques indigènes se fortifièrent et se défendirent dans le palais de Dioclétien, qui devint une ville, laquelle fut appelée Spalatro, nom corrompu de *palazzo*. Les habitants d'Épidaure, réfugiés sur un écueil de la mer, fondèrent la célèbre Raguse. Ces villes, avec Trau et Zara, comme le faisait Venise, ne reconnaissaient que nominalement l'autorité de l'empereur de Byzance ; de leur réunion se forma

le *thème* de Dalmatie, habité par des Morlaques, débris romains.

Le grand nombre de consonnes qui se rencontrent dans l'écriture des Russes, des Serbes et des Polonais, font croire à quelques personnes que le langage slave a beaucoup de dureté ; au contraire, la prononciation en est très-douce, car elle se module en une infinité de variations, qu'on ne saurait fixer avec des caractères. Le parler des Serbes, que l'on entend au sud-est de la Croatie, chez les Dalmates, dans l'Esclavonie, la Bosnie et la Servie, est surtout parmi les Slaves le plus sonore et le plus vigoureux ; se pliant à l'accent de la passion, mâle et ferme, populaire et poli, très-riche dans sa grammaire, il ne s'est point altéré même après avoir adopté beaucoup de mots allemands, albanais, hongrois et turcs (1).

Les traditions représentent les Slaves comme un peuple tranquille, très-laborieux et casanier ; aussitôt que l'un d'eux trouvait sur son passage un lieu convenable, il s'y établissait. Inoffensifs envers les voisins, occupés de la culture de leurs champs, ils étaient si hospitaliers que celui qui allait faire un voyage laissait ouverte la porte de sa demeure, avec du bois au foyer et des provisions dans l'office. Du reste, aussi beaux que robustes, et le corps très-svelte, ils savaient rester des journées entières blottis sous les racines d'un arbre guettant la proie ou l'ennemi, ou bien se tenir sous l'eau de longues heures avec un chalumeau dans la bouche pour respirer. Alors comme aujourd'hui, le chant était un besoin pour eux. Procope raconte que les Grecs les surprirent dans leur camp et les mirent en déroute, parce qu'ils s'étaient endormis après avoir chanté jusqu'à minuit. Trois guerriers

(1) Dobrowski de Bohême a reconstruit l'ancien idiome slave dans les *Institutiones linguæ slavicæ veteris*.

Hanka, bibliothécaire bohême, a fait de précieuses découvertes ; voir surtout les manuscrits de Koninghofer (1817) qui contiennent les poëmes héroïques des huitième et neuvième siècles, Libussa, Zaboï et Slavoï, Cestimir et Vlaslav, etc.

Le Hongrois Shaffarik a donné l'histoire de la langue et de la littérature slaves, avec les antiquités slaves.

Wouk Stephanowitsch Karadgitsch a publié une grammaire et un dictionnaire serbes, outre une collection de poésies nationales.

Moins profond est G. Eichhoff, *Hist. de la langue et de la littérature des Slaves, Russes, Serbes, Bohêmes, Polonais et Lettons, considérée dans leur origine indienne, leurs anciens monuments et leur état présent.* Paris, 1839.

Voir encore TEMME, *die Volkssagen von Gommern und Rugen*. 1838.

avares, tombés prisonniers des Grecs, et envoyés par eux au Kacan comme ambassadeurs, ne prirent ni épées ni lances, mais la *guzla*, guitare nationale, en disant : « Telle est la coutume de notre na-« tion. Notre pays ne s'approvisionne ni de fer ni de cuivre ; nous « n'avons pas de coutumes guerrières, nous ignorons les exer-« cices de la lance et de l'épée, et le soin des troupeaux fait notre « seule occupation. »

D'autre part, néanmoins, ils nous apparaissent comme des guerriers redoutables. Ils font remonter leur origine à Anthyre, compagnon d'armes d'Alexandre le Grand; un panégyrique de ce héros, qui fut trouvé dans le cloître de Doberan, lorsque Wallenstein, dans la guerre de Trente ans, envahit le Mecklembourg, ne respire que sang et férocité : « Le brave ne connaît « pas de repos, ne dort jamais dans un lit, et s'abreuve de sang. « Ces guerriers s'élançaient intrépides sur le champ de bataille, « et renversaient leurs ennemis les plus féroces. Anthyre, brave « d'une audace extraordinaire, aimait la gloire acquise dans des « combats violents, par les efforts de la vaillance ; il était si vi-« goureux que jamais personne ne put lui enlever sa pesante « armure. Fallait-il défendre un ami, il se précipitait avec joie « sur les rangs ennemis. Envers ses protégés, il usait de douces « paroles ; mais, quand il se jetait dans la mêlée, son regard « brillait terrible, et sa bouche exhalait du feu. Il portait une « épée tranchante qui faisait couler des ruisseaux de sang, et ses « blessures étaient incurables : épée forte qui jamais ne se rompit, « et malheur à qui s'exposait à ses coups ! à peine touchait-elle « quelqu'un, qu'il périssait. Anthyre se couvrait d'armes toutes « noires, et son casque avait une blancheur éclatante ; son bou-« clier était si pesant que mille cavaliers n'auraient pu le lui « enlever ; il avait au doigt un anneau qui lui donnait la force « de cinquante hommes, et il accomplit avec ce talisman des « actions prodigieuses. »

Les actes des Slaves, au moment où ils figurent dans l'histoire d'Europe, correspondent à ce caractère féroce plutôt qu'aux habitudes tranquilles que les traditions leur attribuent. Après avoir converti le manche de la charrue et la serpe en lances et en épées, ils devinrent redoutables pour leurs voisins, méchants, astucieux, cruels. La bataille terminée, ils torturaient les prisonniers, dont les angoisses faisaient leurs délices. Quand ils avaient conclu un achat, ils assaillaient le marchand, auquel ils enlevaient par force l'argent qu'ils lui avaient donné selon les

conventions. Tyrans domestiques, ils n'infligeaient aucune peine au meurtrier d'une femme. Le mari se couchait dans le lit, tandis que les femmes s'étendaient toutes nues sur le pavé, et lorsqu'il mourait elles devaient se tuer ou se brûler avec lui (1). Les mères n'étaient donc pas blâmables s'il leur arrivait souvent d'étouffer les filles qu'elles venaient d'enfanter. Néanmoins, l'hospitalité était un devoir parmi ce peuple; l'étranger obtenait la première place au foyer ou à la table, les fruits les plus beaux, le poisson le plus frais. Un Slave refusait-il asile à quelqu'un, les autres venaient dévaster son champ et démolir sa maison; s'il n'avait pas de quoi traiter honorablement un hôte, il pouvait aller dérober les aliments et les meubles nécessaires.

Leur religion a des rapports avec les croyances asiatiques. La lumière et les ténèbres symbolisent le bien et le mal : le blanc (*bielo*) signifie glorieux, favorable; le noir (*cerno*), cruel, dangereux. L'Être suprême, *Péroun*, se décompose en deux génies, svantewith (*aspect saint*), dispensateur de la lumière, et Tcernéboch (*dieu noir*), représenté par un loup furieux, ou par un homme avec un tison à la main, et qu'on apaisait parfois au moyen de sacrifices humains. A la suite venait une série de divinités, blanches ou noires, les unes bienfaisantes par l'aide et les conseils qu'elles donnaient, les autres nuisibles à cause de leurs funestes suggestions et de leur puissance magique. Stribog, dieu des vents, Volosk, dieu des troupeaux, et d'autres divinités, différentes selon les tribus, représentaient les forces de la nature. Bielbog, dieu blanc, de front serein et de visage rayonnant, était honoré principalement dans l'île de Rugen; là, au milieu de la ville d'Arkona, entre une double enceinte, s'élevait son temple, avec sa statue, dont une face est tournée vers chaque plage du monde; outre l'épée qui pend à sa ceinture, elle tient dans la main droite une corne que l'on remplissait de vin aux jours solennels, pour deviner quels seraient les produits de la récolte (2).

Chaque année, tout le peuple célébrait trois solennités par des chants, des danses et des sacrifices : une au solstice d'hiver, comme le youl des Scandinaves et la Noël des chrétiens; l'autre

(1) Cet usage s'est continué en Pologne jusqu'au dixième siècle, et plus tard en Russie.

(2) GLINKA, *Drewniaia religia, etc.* Mittau, 1814.
KAISAROW, *Slaviansk mithologia.* Moscou, 1807.

au printemps, en commémoration des morts; la troisième à la moisson. La veille de cette dernière, le prêtre entrait dans le temple pour le balayer, et, comme il n'osait en respirer l'air sacré, il courait à la porte chaque fois qu'il avait besoin de reprendre haleine. Le lendemain, le peuple se groupait autour du saint sacrifice; le prêtre regardait la corne, et s'il n'en trouvait pas le contenu diminué, il annonçait une bonne récolte. Il répandait alors un peu de vin devant le dieu, puis remplissant la coupe, il buvait à la santé du peuple; après l'avoir remplie de nouveau, il la rendait au dieu, auquel on offrait la figure exacte d'un homme en pâte.

Trois cents cavaliers et un cheval blanc sans aucune tache composaient le cortége du dieu, qui parfois se servait de l'animal pendant la nuit, si bien qu'on le trouvait le matin tout essoufflé et couvert de sueur. Si l'on médite une guerre, on porte devant le temple six lances, que l'on enfonce deux à deux dans la terre; puis, le prêtre amène le cheval sacré et les lui fait sauter, tirant un présage heureux ou funeste selon qu'il lève d'abord le pied droit ou le gauche.

Dans la même île se trouvait une autre idole avec sept faces sur une seule tête, sept épées à la ceinture et une à la main; il y avait aussi le dieu Péroun, avec quatre faces sur les épaules et une à la poitrine (1).

Au milieu d'une forêt où personne n'eût osé cueillir un rameau, dans la province de Redarier (*Mecklembourg-Strelitz*), il y avait un enclos triangulaire, avec une grande porte à chaque angle, dont deux toujours ouvertes; la troisième, toujours fermée, regardait l'orient, d'où partait un mystérieux sentier vers la mer. Telle était la ville de Riedgost, décrite par Dithmar de Mersebourg. Là, s'élevait un temple soutenu par des pilastres qui ressemblaient à des cornes d'animaux; sur les murs étaient sculptées des figures de dieux et de déesses, dont les statues se voyaient dans l'intérieur avec le casque et la cuirasse. Les bannières se trouvaient dans ce temple, où les prêtres seuls pouvaient offrir le sacrifice et s'asseoir, tandis que le peuple se tenait debout. Lorsqu'on était menacé d'un danger, les prêtres s'étendaient sur le sol; après avoir approché les lèvres d'un trou, ils faisaient des de-

(1) Saxo Grammaticus. — Frank, *ancien et nouveau Mecklembourg.* — Studemund, *Description*, *histoire*, *statistique et traditions du Mecklembourg* (allem.), *Chronique de* Dithmar, évêque de Mersebourg.

mandes, le couvraient ensuite avec une motte verte, et répétaient au peuple la réponse qu'ils avaient obtenue.

A Rétra, dans la province même où s'élève aujourd'hui le village de Prilvitz, Radegast (*conseiller*) avait un culte ; dieu du soleil, de l'honneur et de la force, il était représenté en or, avec une peau de buffle sur les épaules et la hallebarde à la main. A la fécondité, à l'amour, présidait Sieba (*Siva*), jeune fille dont la nudité n'était voilée que par sa longue chevelure qui descendait jusqu'aux genoux ; elle tenait une pomme de la main droite, et de la gauche une grappe de raisin. Le roi allait rendre la justice dans la forêt où s'élevait *Prowe*, dieu de la justice, et tout coupable qui pouvait se réfugier dans ce bois sacré était sauvé. Flins, dieu de la mort, était figuré par un squelette avec un lion sur les épaules.

En outre, ils rendaient un culte à la nature, interrogeaient les fontaines et les chênes sacrés. Quiconque voulait consulter l'oracle et se rendre les dieux favorables, offrait en sacrifice des bœufs ou des brebis, dont le prêtre gardait la meilleure part; le reste était distribué au peuple. Pendant l'holocauste, on jetait en l'air de petits morceaux de bois, blancs d'un côté et noirs de l'autre; c'était bon signe s'ils tombaient le côté blanc en dessus.

Les prêtres, fort puissants, exigeaient de chaque homme une contribution pour leur entretien et celui du temple; en outre, ils recevaient un tiers du butin fait dans les incursions. Dans l'origine, à la fois juges et législateurs, ils dirigeaient tous les actes du vayvode ou du roi, en interposant la décision des dieux, et gardaient le trésor.

Le roi, dans les tribus qui en avaient un, comme les Obotrites, était élu par le peuple ; montant sur une roche, il mettait sa main dans celle d'un indigène, et jurait fidélité aux coutumes et à la religion du pays. Le peuple même pouvait lui enlever la couronne et la vie ; parfois, lui imputant les désastres publics, il le sacrifiait aux dieux. La classe des guerriers, bien que très-puissante, reconnaissait elle-même la supériorité de celle des prêtres; organisés hiérarchiquement, ils avaient pour chef un patriarche qui, chez les Obotrites, s'appelait *criwe,* c'est-à-dire juge, parce que son importance lui venait de ce qu'il rendait la justice et débitait les oracles.

La chaîne des monts Krapacks, qui s'étend de Brahilow dans la Valachie jusqu'à Dresde en Saxe, séparait les établissements fixes des Slaves des pays sur lesquels se succédaient les hordes

asiatiques des Huns, des Avares et des Bulgares. Le gros de la nation habitait les régions appelées depuis la Russie et la Pologne; quelques tribus s'établirent sur l'Elbe, l'Havel et l'Oder, après que les Francs y eurent détruit le royaume de Thuringe; ceux qui habitaient sur le Bug furent assujettis par les Avares. Lorsque les Bélocroates ou Bohêmes se détachèrent de ceux-ci, plusieurs tribus slaves de Vénèdes se transportèrent au midi du Danube, dans la Pannonie et dans l'ancienne Illyrie. Parmi les Slaves illyriens prédominaient les Crobates, c'est-à-dire montagnards, qui, vers le commencement du septième siècle, sous la conduite de cinq frères, enlevèrent aux Avares tout le pays, de l'Adriatique jusqu'au Monténégro et au Verbas, affluent de la Save.

Les *bans* (1), princes presque indépendants, gouvernaient les douze banats dans lesquels était divisé le pays; profitant des avantages d'une côte semée d'écueils et des îles innombrables répandues dans l'Adriatique et l'Archipel, ils se livrèrent à la piraterie. Crescimir fut, au dixième siècle, leur premier *archizoupan*, et Dircislas, son fils, s'intitula *roi* de Croatie. Ses États, qui embrassaient la Bosnie et la Dalmatie occidentale, avaient pour capitale Bélograd (*Zara Vecchia*) (2); mais ensuite les Hongrois conquirent ce royaume de 1091 à 1098, à l'exception des montagnes et des côtes.

Au delà du Verbas, les Sorabes, venant de la Lusace et de la Misnie, après avoir fondé Serviza près de Thessalonique, parcouru la Grèce, occupé le Péloponèse, fixèrent leur résidence dans la vallée de la Morava et sur les bords de la Bosna, d'où ils tirèrent leur nom. Ils restèrent tributaires des empereurs de Byzance jusqu'au moment où ils furent subjugués par les Bulgares.

Les Serbes, autre tribu fraternelle, s'établirent entre l'Elbe et la Saale, ainsi que d'autres sur le rivage de la Baltique.

Au cinquième siècle, les Vénèdes avaient occupé les pays laissés vacants par les Marcomans, les Boïens, les Lombards, les Vandales, les Anglo-Saxons. Dès lors, leurs différentes tribus moraves, bohêmes, sorabes, obotrites, devinrent limotrophes des Bavarois, des Thuringiens et des Saxons; et quand ces peuples furent domptés par les Francs, elles se trouvèrent en contact avec

(1) *Banus*, en slavon, *pan* en polonais, veut dire *seigneur*.
(2) *Alba maritima* des anciens.

eux. Les Obotrites de la Dacie se soumirent à l'hommage envers les Francs, et cherchèrent des terres dans la Pannonie. D'autres s'étendirent dans la Nordalbingie, entre les Saxons et les Danois, puis sur les terres des derniers, à mesure qu'ils s'en allèrent à la conquête de l'Angleterre, et Miklin-Burg (*grande ville*) devint la résidence de leur *vélicki-knès* (1).

Les Moraves, tribu des Vénèdes, soumis par les Avares, puis par les Bohêmes, se rendirent indépendants quand le kacan de
805. Pannonie fut défait; alors Toudoun, leur ban, ayant chassé les débris des Avares, reconnut la suprématie de Charlemagne. Les autres princes de cette nation ne refusèrent pas l'hommage aux successeurs de Charles lorsque Bélograd fut devenue la capitale du grand empire morave, qui dura jusqu'au moment où les Francs et les Huns l'assaillirent des deux côtés.

Il paraît que parmi ces chefs l'autorité, tant militaire que judiciaire, se transmettait héréditairement. Les rois de Croatie, de Bohême, de Pologne et de l'île de Rügen étaient appelés *krols* ou *crales*. Tout krol, en Dalmatie, avait sous lui deux *bans* desquels dépendaient plusieurs *zupans* ou chefs de canton, qui, selon l'usage des barbares, étaient à la fois capitaines et juges. *Knès* ou *kgniaz* indique le guerrier qui possède un cheval : il est inférieur aux boyards; le *vélicki-knès* était juge suprême chez les Dalmates, prince chez les Obotrites et les Moraves, et plus tard chez les Russes.

Charlemagne ne put soumettre les Bohêmes établis en deçà des monts Krapacks, et qui obéissaient à plusieurs vayvodes; il avait toutefois repoussé les Slaves sur l'Elbe et sur le Danube; mais ils revinrent dès que son bras vigoureux eut cessé de se faire sentir, non pour conquérir comme les Sarrasins et les Normands, mais pour repousser le christianisme et la civilisation, qu'ils croyaient incompatibles avec leur indépendance. Les Obotrites s'insurgèrent, ainsi que les tribus habitant sur les bords de l'Elbe; puis, peu à peu, tous rendirent hommage à Louis le Débonnaire, qui, plusieurs fois, fut appelé à concilier les différends survenus entre les vayvodes de Bohême et ceux de Moravie. Bien que leur soumission fût purement nominale, les Francs trouvaient que c'était déjà beaucoup de ne pas les avoir pour ennemis. Les

(1) C'est-à-dire juge suprême. Le titre de grand-duc, dont nous nous servons en parlant des Russes, est inconnu aux nations slaves, et fut inventé par les Médicis de Florence.

Slaves orientaux restaient paisibles, par crainte des Bulgares, qu'ils avaient pour voisins.

Nous laissons de côté les mouvements partiels qui éclatèrent pendant les interrègnes survenus dans les royaumes d'Italie et d'Allemagne, et à l'occasion de querelles intestines; mais, quand les États de Louis le Germanique se trouvèrent seuls opposés aux Slaves, qui les entouraient de toutes parts, ce prince, malgré de longs efforts, ne parvint à les réprimer qu'à l'aide des ducs qu'il plaça sur les frontières. Après avoir tué Gozomsly, roi des Obotrites de l'Elbe qui s'étaient révoltés, il les força d'obéir à des princes étrangers, et créa *margrave de la frontière sorabe* Taculfe, duc de Thuringe, qui sut les tenir en respect. Après sa mort, ils firent irruption dans la Thuringe, et secondèrent les mouvements des Moraves et Bohêmes; mais ils furent forcés de rentrer dans le devoir. Quatorze vayvodes bohêmes passèrent en Germanie pour y demander le baptême; mais la nation montra de la répugnance à les imiter, et jamais elle ne resta fidèle aux Allemands.

Les principaux troubles provinrent des Moraves. Ratislas, 846.
que Louis le Germanique avait donné pour successeur au roi Moïmir Ier, soutint Cyrille et Méthodius, qui étaient venus pour prêcher l'Évangile; mais, sous des apparences pacifiques, il se préparait à la guerre, et la déclara en refusant le tribut. Louis, s'étant avancé contre les rebelles, eut beaucoup de peine à effectuer sa retraite, et Ratislas, passant le Danube, dévasta la Pannonie sans que trois armées pussent en tirer vengeance. Bien plus, Corloman, qui commandait l'une d'elles, dans l'intention de se rendre indépendant de son père, substitua aux margraves placés sur cette frontière des hommes qui lui étaient dévoués, et fit alliance avec Ratislas. Mais Louis, à la tête d'une armée imposante, réduisit son fils à l'obéissance; puis, ayant passé 864.
le Danube, il attaqua Ratislas, qui dut lui promettre fidélité.

La soumission ne dura que le temps du danger, et quand les Slaves élevèrent leurs boucliers sur toute la ligne des frontières, les Moraves se montrèrent les plus acharnés; mais la trahison de Zventibold (Svientopolk), qui livra Ratislas aux Francs, leur rendit facile la victoire, que suivit un grand carnage.

Ratislas eut les yeux crevés, et Zventibold à son tour se mon- 871.
tra déloyal envers les Francs; ayant obtenu de Corloman un corps de Bavarois pour combattre les Moraves, il les fit égorger ou jeter

dans les fers, pour se venger d'un affront qu'il avait reçu; puis, secondé par les Bohêmes, il battit ce prince lui-même, et l'assiégea
874. dans Munich. Louis accourut, et fit avec lui la paix comme il put; un missionnaire vénitien, au nom du Morave, jura fidélité, mais sans dépendance.

A la première occasion favorable, les Slaves s'approchèrent de nouveau de l'Elbe, et Charles le Gros crut avoir beaucoup fait en obtenant de Zventibold qu'il n'envahît pas l'empire tant qu'il vivrait. Arnulfe, voyant ensuite les Hongrois menaçants, permit
884. à Zventibold d'occuper la Bohême, sur laquelle il n'avait point de droit. Les Bohêmes se tinrent en conséquence pour dégagés de tous liens envers l'Allemagne, qui les trahissait, et, à la mort de Zventibold, ils s'emparèrent de la Moravie.

894. Arnulfe, s'avançant pour rétablir son autorité, mit le pays à feu et à sang; la guerre continua après lui jusqu'au moment où les tuteurs de Louis le Jeune conclurent la paix avec la Moravie,
901. qui se reconnut tributaire. Mais bientôt les Bohêmes et les Hongrois se la partagèrent, les premiers prenant le territoire à la droite de la Morava, les autres la rive opposée jusqu'au Wag; un morceau seulement des anciens États de Zventibold fut conservé par Ladislas sous la dépendance de la Bohême, et c'est à lui que commence le margraviat de Moravie.

Les autres Slaves étaient tous indépendants, au moins de fait; mais la race germanique avait obtenu sur eux une prédominance capable d'arrêter ces incursions, qui pouvaient amener une nouvelle barbarie; en outre, la civilisation européenne s'était introduite parmi eux avec le christianisme. Les Croates, à peine établis sur l'Adriatique, demandèrent des missionnaires à l'empereur Constantin Pogonat, qui les adressa au pape; en 670, le pontife, non content de leur envoyer des prêtres qui baptisèrent le prince et le peuple, plaça leur pays sous l'autorité du siége apostolique, en imposant à tous l'obligation de renoncer au brigandage et à toute guerre offensive.

Christianisme. Louis le Débonnaire, conformément aux intentions de son père, fonda à Hambourg un siége archiépiscopal destiné à être le centre des missions du Nord, et le monastère de Corbie devint une pépinière d'apôtres. Ces missionnaires précédaient souvent et suivaient toujours les armées franques, dont leurs prédications secondaient les victoires. Arnon, archevêque de Salzbourg, avait, à l'instigation de Charles, entrepris la conversion des Slaves de la Carinthie et de la Pologne; ayant réussi dans sa tâche, il

donna pour évêque, aux pays situés entre la Drave et le Danube, Thierry, qu'il sacra.

Les Slaves, établis dans la Dacie, la Mésie supérieure, la Dalmatie et l'Illyrie, avaient été convertis par des prêtres latins et, vers l'an 870, par des apôtres grecs, lorsque les habitants de la Grèce et du Péloponèse, avec les Maïnotes réfugiés du Taygète (tous jusqu'alors inébranlables dans leur croyance païenne), embrassèrent le christianisme.

La religion fit de grands progrès, grâce au zèle de Privinnas, qui obtint de Louis le Débonnaire une partie de l'Esclavonie, et 831.
construisit autant d'églises que de châteaux forts. Luitprand, archevêque de Salzbourg, lui envoyait des ouvriers pour bâtir des maisons aux colons attirés par le gouvernement paternel de Privinnas; c'est à lui et à Cozilon, son fils, que l'Autriche est redevable de sa première civilisation.

Ratislas congédia l'évêque latin, qu'il avait d'abord soutenu, et demanda des missionnaires à Michel le Bègue, empereur d'Orient. Ce prince avait précédemment envoyé aux Khazars du Volga un prêtre de Thessalonique appelé Constantin, connu sous le nom de Cyrille; comme ce prêtre savait l'esclavon, il parut convenir à l'apostolat de Moravie. Il partit donc avec son frère 853.
Méthodius, et convertit en chemin le Bulgare Bogoris, en lui montrant une peinture du jugement dernier. Arrivés en Moravie, ils substituèrent le rit grec au rit latin, et traduisirent dans Bude, en langue slave, les livres sacrés et liturgiques (1), créant à cet effet un alphabet qui, au fond, est l'alphabet grec, avec l'addition de dix autres signes pour les sons qui manquent dans celui-ci; on abandonna l'alphabet *glagolitique* attribué à saint Jérôme, mais remontant à une bien plus haute antiquité, puisque, au dire de quelques-uns, il serait déduit de l'écriture hiéroglyphique. L'archevêque Luitprand accusa les deux missionnaires devant le pape Jean VIII comme enseignant des erreurs; mais ils se rendirent à Rome, où ils se justifièrent, et Méthodius fut nommé archevêque des Moraves.

Le successeur de Ratislas conçut la pensée d'extirper la religion chrétienne, mais elle avait jeté de trop profondes racines; aussi, non-seulement Zventibold rappela Méthodius, mais il lui accorda sa confiance, et le chargea de rédiger un code ecclésias-

(1) A Wastrow, en Hanovre, le service divin est toujours célébré en slave.

tique et civil, corps de droit qui resta en vigueur durant six cents ans chez les Slaves de la Hongrie, sous le nom de Livres de Méthodius. Le christianisme déclina cependant lorsque la puissance morave vint à tomber, et laissa prévaloir le paganisme hongrois.

Le même Méthodius avait prêché l'Évangile en Bohême, où il avait baptisé le duc Borziwoï, et fondé une église dans la ville
925. de Prague. Les ducs qui se succédèrent dans ce pays, tantôt favorisèrent le christianisme, tantôt lui furent hostiles. Venceslas, qui éleva l'église de Boleslawia en l'honneur des saints Méthodius et Cyrille, s'attira la haine de Draomira sa mère, qui peut-être même, dans son zèle fanatique pour l'ancien culte, le fit assassiner. Les partisans des croyances païennes lui donnèrent pour
936. successeur Boleslas, qui les rétablit; mais Othon le Grand l'obligea à relever les églises détruites et à protéger l'Évangile, qui triompha sous ses deux fils en Bohême et en Pologne. Ditmar, promu à l'évêché de Prague dépendant de Mayence, recueillit en dix ans une moisson abondante. Adalbert, son successeur, bénédictin de Corbie, introduisit la liturgie et les lettres latines, attendu que ces peuples enveloppaient dans leur haine contre les Allemands jusqu'aux évêques qu'ils leur avaient donnés. L'empereur Henri Ier avait contraint les Obotrites du Mecklembourg à se faire chrétiens et à se reconnaître vassaux des rois de Germanie. Il en avait été de même des Wilzes du Brandebourg, des Sorabes de la Lusace et de la Misnie; mais les chefs slaves réunis à Rétra, ville sainte au temps de la primitive idolâtrie du dieu Radegast, s'entendirent avec Mistewoï, prince des Obotrites, et Mizudraï, prince des Vagriens, pour secouer le joug des Allemands et répudier leurs croyances. Le christianisme fut en con-
1012. séquence extirpé de Hambourg à Salzwedell, et les prêtres ainsi que les moines eurent à souffrir les persécutions les plus atroces.

Othon le Grand, ayant réduit la Pologne en fief, fonda les évêchés de Havelberg et de Brandebourg, puis dans le Jutland ceux de Schleswig, de Ripen et d'Aarhuus, après avoir contraint Harald II à recevoir le baptême. Il bâtit, sur les frontières des Slaves et des Saxons, Magdebourg, dont l'évêque prit rang après ceux de Mayence, de Trèves et de Cologne, avec le titre de patriarche de Germanie.

Henri II chassa les païens de la Saxe; mais il ne put les réduire à l'obéissance, et quiconque allait exercer l'apostolat parmi eux se vouait au martyre; même après la conversion de leurs compatriotes, les Slaves de la Baltique immolaient les évêques à leur

dieu Radegast, en faisant serment de n'accepter jamais un nouveau culte.

Lorsque Conrad le Salique conféra le marquisat de Schleswig à Kanut le Grand, les Danois furent plus à portée de les réprimer; puis Uton, fils de Mistewoï, envoya au duc de Saxe son propre fils 1023. Gottschalk, pour le faire élever chez les bénédictins de Lunebourg. Ce prince, néanmoins, lorsqu'il eut succédé à son père, déclara la guerre aux Saxons et au christianisme; mais un habitant du Holstein qu'il rencontra lui ayant fait le récit des maux de toutes sortes qui désolaient son pays, il en fut tellement touché qu'il se convertit. Plus tard, avec l'aide du duc de Saxe et du roi de Danemark, il soumit les Wagres et les Slaves du voisinage, et fonda le royaume des Vénèdes ou de Slavonie; abolissant partout le paganisme, il accompagnait les missionnaires dans leurs tournées, pour répéter en vénède ce qu'ils disaient en langue slave. Les peuples, fatigués de son prosélytisme, le massacrèrent. La gloire de les civiliser plus tard était réservée à l'évêque Vielizn. 1066.

CHAPITRE IX.

LES NORMANDS ET LES SLAVES EN RUSSIE.

Les deux races dont nous avons retracé rapidement les vicissitudes se rencontrèrent et s'unirent sur le sol de la Russie, dont les premiers habitants nous sont presque inconnus (1); nous savons seulement que les anciens nommaient Cimmériens les peuples des environs du Bosphore, et Scythes, appelés ensuite Sarmates, ceux qui se trouvaient plus au septentrion. Les Sarmates étaient distingués en Roxolans et en Jazyges; au

(1) M. Paravey a cherché récemment à démontrer que les Russes dérivent des Ting-ling, peuples de l'Asie septentrionale, de même que les anciens Sarmates et les Polonais, et que ce sont les Centaures de la Fable. Les Amazones, que l'on retrouve aussi dans quelques dessins chinois avec une seule mamelle, durent, selon lui, dans leur expédition du Tanaïs à Athènes, avoir avec elle un corps de Cosaques, à en juger par le nom de Pan-Sagor, fils du roi des Scythes, mentionné par Justin (Panasagoras, II, 4, 28). Selon les *Origines russes* du baron de Hammer, les Russes d'Asie descendent de Thiros ou Ros, fils de Japhet; or Thiros approche de Taurus, et celui-ci de Centaure.

dire de quelques-uns, ils n'auraient fait qu'un peuple avec les Slaves, habitant principalement la Russie et la Pologne sous des noms divers, selon les tribus auxquelles ils appartenaient. Peut-être une portion venait des monts Ourals, et les Slaves, en se mêlant avec eux, auraient formé ce mélange de langage et de mœurs qui indique le passage entre l'Orient et l'Occident. Les Carpes ou Karpathes, déjà célèbres au quatrième siècle, auraient donné son nom à la grande Croatie, c'est-à-dire pays montueux, qui fut le berceau ou la principale résidence des Slaves envahisseurs de l'empire. Le nom de Slaves était donné particulièrement à ceux qui habitaient les bords du lac Ilmen, qui enrichirent Julien et, comme nous l'avons dit, édifièrent Novogorod. Les Slaves de la Pologne et quelques autres furent subjugués au huitième siècle par les Khazars, qui leur imposèrent le tribut annuel d'une peau d'écureuil par famille.

Kiof ou Kiev (1), la seconde ville de la Russie, sur le Dniéper, dut être bâtie dès le cinquième siècle. Au commencement du dixième siècle, le calife Giafar II envoya dans ces pays Ibn-Fozlan, pour les visiter et y répandre l'islamisme; on a découvert récemment une relation de ce musulman (2), qui atteste la barbarie de la Russie à cette époque. Les femmes, y est-il dit, protégent leur sein par une espèce de plaque de fer, de cuivre, d'argent ou d'or, selon leur condition, et un poignard y est suspendu par un anneau. Des chaînes d'or et d'argent ornent leur cou, en nombre proportionné à la fortune du mari. Les hommes se couvrent d'une étoffe de laine grossière, qui leur tombe à mi-corps. Ils naviguent sur le Volga; après avoir jeté l'ancre, ils débarquent et construisent de grandes huttes de bois, où demeurent dix ou vingt chefs de famille avec leurs femmes et leurs enfants, faisant sans pudeur tout ce qu'il est d'usage de cacher. Leur grossièreté et leur malpropreté ne sauraient aller plus loin, et ils ne font aucune ablution après avoir satisfait aux besoins du corps. Des jarres plantées en terre, et imitant dans la partie supérieure quelque ressemblance humaine, sont leurs dieux, auxquels ils offrent des vœux, du pain, de la viande, des oignons, du lait, des liqueurs spiritueuses, pour obtenir un débit avantageux de leurs denrées. Si le commerce languit, ils doublent leurs

(1) Les Russes prononcent Tchiof.

(2) *Ibn-Fozlans und anderer Araber Berichte über die Russen alterer Zeit*; par C. M. FROEHN; Saint-Pétersbourg, 1823.

offrandes ; s'il prospère, ils immolent des veaux et des moutons, et, si la chair en est dévorée durant la nuit par les chiens, ils en concluent que les dieux ont agréé et consommé l'offrande.

L'un d'eux tombe-t-il malade, ils dressent une tente à l'écart, où ils le laissent avec une provision de pain et d'eau, sans le secourir autrement ; guérit-il, il retourne avec les siens ; meurt-il, il est brûlé avec sa tente ; mais, si c'est un esclave, il est abandonné aux chiens et aux oiseaux de proie. Lors des funérailles des grands, un esclave ou plus ordinairement une esclave de la maison doit s'immoler volontairement au milieu de rites cruels et obscènes; percée et égorgée par une vieille femme appelée l'*ange de la mort*, elle est ensuite brûlée dans une barque avec le cadavre.

Le roi se tient sur une large estrade ornée de pierreries, avec quarante concubines qu'il embrasse à la vue de tous. Jamais il ne pose le pied à terre, dans quelque circonstance que ce soit; s'il veut monter à cheval, on lui amène sa monture près de cette estrade, autour de laquelle se tiennent quatre cents hommes d'élite, dévoués à mourir pour lui, qui ont chacun deux jeunes filles, l'une pour servante, l'autre pour concubine.

Les barbares au milieu desquels grandissait Novogorod étant des hommes toujours prêts à se battre et à verser le sang, le vieux Gostomusl ouvrit l'avis, pour obtenir la tranquillité et se garantir des menaces des Finnois, de se soumettre à des étrangers valeureux. Les Suédois, qui prédominaient dans la mer Intérieure sur les autres peuples de la Scandinavie, dirigeaient d'ordinaire leurs courses vers le Levant; certains d'entre eux, originaires du Roslagen, du nom de Varègues (1), s'étaient établis au fond du golfe de Finlande, aux lieux où Pierre le Grand construisit depuis la capitale de son empire. Les Slaves s'adressèrent donc aux Varègues, et leur dirent : *Notre pays est vaste et riche, mais la justice y manque; venez nous gouverner selon les lois.* Trois frères, Rurik (*le pacifique*), Siwar (*le victorieux*), Truwal (*le fidèle*), entrèrent sur le territoire de la grande Novogorod avec leurs compagnons, et allèrent se poster aux trois points menacés : Rurik, en face des Finnois et des pirates; Siwar, des Biarmes; Truwal, des Tchoudes de la Lithuanie.

(1) *Whar*, *war*, *guerre*, en allemand, anglais, français, italien, ont la même racine. Et *varaigues*, *varangues*, *wargi*, *warwangi*, *waringi*, veulent dire hommes de guerre, ou guerriers bannis.

Siwar et Truwal étant morts, les trois colonies se réunirent
Rurik. 863. sous les ordres de Rurik, qui s'établit à Novogorod avec le titre de grand prince, donna au pays le nom de *Rosland* (1), nom en rapport avec celui de sa patrie, et fit sentir aux Slaves qu'ils avaient acquis un maître. Il assigna ses conquêtes en fiefs à ses fidèles (*boyards*); mais ils ne purent convertir leurs domaines en seigneuries, attendu que les successeurs de Rurik adoptèrent l'usage de faire gouverner les districts et les principales villes par des lieutenants (*posadniks*).

Askold et Dir, compagnons de Rurik, n'ayant obtenu aucun fief en partage, se mirent en route au hasard pour gagner Cons-
864. tantinople; mais, ayant rencontré Kiof sur leur chemin, ils s'en rendirent maîtres, et y formèrent un royaume indépendant. Après avoir équipé deux cents navires, ils descendirent par le Dniéper dans la mer Noire et dans le Bosphore de Thrace, jetant l'effroi jusqu'aux murs de Constantinople; mais ils furent surpris par une tempête si terrible qu'ils se trouvèrent heureux d'accepter les riches étoffes et l'argent que leur offrait l'empereur Michel III, ainsi que des évêques et des prêtres, pour les baptiser.

Les Slaves apprirent, sous ces chefs belliqueux et hardis, à connaître leurs forces et à s'en servir. Munis de bonnes armes, ils attaquèrent, dans l'intérieur du pays, leurs propres frères, qui n'avaient pour se garantir que des boucliers de bois. D'autres Varègues, accourus pour partager les périls et le butin de leurs
Oleg. compatriotes, aidèrent les nouveaux États à se consolider. Oleg,
879. tuteur du fils de Rurik, marcha à leur tête vers de nouvelles conquêtes, et soumit Smolensk; puis, ayant attiré dans un piége Askold et Dir, qu'il fit mettre à mort, il s'empara de Kiof, et en fit la capitale de l'empire.

Oleg voulut encore faire une tentative contre Constantinople,

(1) Que le nom de Russes ne vienne ni de Ross, fils de Lekh, premier prince de la Pologne, ni des Roxolans ou Ross-Alains ou Roxans, habitant jadis sur les rives du Dniéper, mais réellement d'un peuple scandinave, c'est ce que dit positivement Nestor. On lit en outre, dans les annales de S. Bertin publiées par Duchesne, qu'en l'année 809 l'empereur grec Théophile envoya des ambassadeurs à Louis le Débonnaire, pour le prier de trouver moyen de faire retourner dans leur patrie des hommes désignés sous le nom de *Rhoss*, qui l'accompagnaient et ne voulaient pas s'exposer de nouveau aux longs périls qu'ils avaient courus en traversant un pays sauvage pour se rendre à Constantinople. Louis apprit que c'étaient des Suédois. Luitprand mentionne dans sa légation : *Roussios, quos alio nomine Normandos vocamus.*

qu'il vint assiéger avec deux mille vaisseaux, montés par quatre-vingt mille combattants; des roues disposées sous ses navires lui permirent, quand le vent fut propice, de les faire avancer jusque sous les murailles, afin d'attaquer aussi la place par terre. Léon le Philosophe, réduit à traiter avec l'ennemi, lui paya douze *grivnes* par tête, non-seulement pour son armée, mais encore pour la population des principales villes; en outre, il promit d'entretenir aux frais du trésor les ambassadeurs russes à Constantinople, et de fournir durant six mois, aux sujets russes arrivant pour faire le commerce, le pain, la viande, le vin, le poisson, les fruits en quantité suffisante, avec l'entrée aux bains publics, des vivres, des ancres, des cordages et des voiles pour le retour. Les Russes promirent, de leur côté, de s'abstenir de toute insulte, d'habiter un quartier distinct, de prévenir de leur arrivée, et de ne pas venir au nombre de plus de cinquante à la fois. 919.

Léon jura ces conditions sur l'Évangile, Oleg sur ses armes, en invoquant Péroun et Volosk, divinités slaves; puis, laissant son bouclier suspendu aux portes de la grande cité, il se rembarqua, déployant aux vents les voiles de soie des Russes, celles de coton des Slaves, et revint triomphant d'une expédition qui lui valut parmi les siens une réputation de magie. C'est ainsi que, dès son origine, l'empire russe humiliait celui de Byzance, but constant de son ambition. Les historiens byzantins ne disent pas un mot de cela; mais ils sont si incomplets que leur silence ne prouve rien. Ces faits sont consignés dans la *Chronique* de Nestor, moine du couvent de Potcherskoï à Kiof, qui vécut jusqu'en 1116, et se servit de documents certains; ainsi, tandis que l'histoire des autres États septentrionaux commence avec l'introduction du christianisme, celle de Russie la précède d'un siècle. A cette époque commence une série de chroniques nationales, qui continue sans interruption jusqu'au règne d'Iwan IV Wasilievitz, au commencement du seizième siècle; puis, moins complète, jusqu'à Alexis Michelovitz.

Les *Livres des générations* (*stépennié knighi*) sont une autre source de documents pour l'histoire russe; ils contiennent l'histoire des Grands Princes, disposée par degrés de généalogie, de telle sorte que, si différents princes qui ont régné successivement se trouvent à la même distance de la souche commune, ils ne forment qu'un degré. Ces livres pèchent donc sous le rapport chronologique. Cyprien en est le plus ancien auteur, et Macaire le plus récent, tous deux métropolitains, l'un du quatorzième,

l'autre du quinzième siècle. Comme il était d'une extrême importance pour la noblesse russe, avant Pierre le Grand, de justifier de son ascendance, chaque famille faisait inscrire sa généalogie dans les *Rodoslowinté knight*, registre officiel qu'on tenait à la cour impériale; mais ces livres furent brûlés, pour couper court aux prétentions interminables auxquelles donnaient lieu les rangs pour les emplois ou dignités, alors qu'on y parvenait par droit de noblesse, et non par le mérite.

Igor. 912. Igor, fils de Rurik, ayant succédé à Oleg, eut à combattre les Petchenègues, nation d'une barbarie extrême, habitant entre l'Oural et le Volga. Refoulée par les Outses, elle était entrée sur les terres des Khazars, et avait repoussé les Madgyars de leur établissement entre le Don et le Pruth. Arrivée au Dniéper, elle
914. assaillit Kiof; mais, contrainte à la retraite, elle se replia vers le Danube, en occupant la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie, où par la suite elle acquit de l'importance.

Igor, parvenu à un âge avancé, voulut tenter une expédition contre l'empire byzantin, et arma, dit-on, dix mille bâtiments, montés chacun par quarante hommes; mais le feu grégeois et l'habileté de Théophane anéantirent sa flotte. Néanmoins il revenait à la charge, quand l'empereur romain Lécapène parvint à le calmer en renouvelant les anciens traités. Nicéphore Phocas, désireux de donner tout à la fois de l'occupation aux Bulgares
Sviatoslaf. 964. et à Sviatoslaf, fils d'Igor, qui avait montré des dispositions belliqueuses en soumettant les Khazars, lui envoya Calochiros, grand de l'empire, chargé de lui offrir quinze quintaux d'or (2,000,000 fr.), pour déclarer la guerre aux Bulgares. Aussitôt soixante mille Russes, descendant le Dniéper, gagnèrent la mer Noire, remontèrent le Danube, et s'emparèrent de Preslav (Marcianopolis); mais, sur ces entrefaites, les Petchenègues attaquèrent Kiof, et Sviatoslaf dut revenir au plus vite pour délivrer sa capitale et sa famille.

Il réussit; mais, séduit par le climat de la Mésie, il résolut d'y transférer sa résidence. Il partagea donc ses États entre ses trois fils, qui cependant durent rester soumis à son autorité. Les Grecs s'effrayèrent de cette détermination, et le nouvel empereur Jean Zimiscès leva autant de troupes qu'il put en réunir pour chasser de Preslav cet hôte incommode; ayant attaqué les Russes à l'improviste, il les défit et en brûla huit mille dans la citadelle. Sviatoslaf lui-même, vaincu en bataille rangée, se trouva bloqué dans Silistrie, où il se défendit avec tant de courage que

l'empereur grec consentit à lui accorder des conditions honorables. Il regagnait, humilié, son ancienne capitale avec vingt-deux mille guerriers, débris des soixante mille qu'il avait amenés, quand les Petchenègues lui barrèrent le passage ; il tomba sous leurs coups, et son crâne servit à faire une coupe au Kouria, leur prince. 973.

Ses trois fils donnèrent le premier exemple des discordes fraternelles dont la Russie eut tant à souffrir par la suite. Wladimir, aidé des Normands et de la trahison, finit par tuer son frère Jaropolk, qui avait déjà donné la mort à l'autre, nommé Oleg ; il acquit ainsi tout l'empire et le surnom de Grand, qui fit oublier celui de scélérat. Wladimir le Grand. 980.

Il permit volontiers à ses auxiliaires normands de se rendre à Constantinople ; puis il assaillit Mieczyslaw, duc de Pologne, et conquit la Russie Rouge, aujourd'hui la Gallicie. Par l'occupation de la Livonie, il porta jusqu'à la Baltique les limites de son empire. A l'exemple de son père, qui avait dompté les Bulgares habitant entre la mer Noire et celle d'Azof, il voulut subjuguer ceux qui étaient restés dans leurs anciens établissements sur le Kama et le Volga ; mais il trouva une résistance si énergique qu'il lui parut sage de leur demander leur amitié.

Guerrier d'une valeur farouche, Wladimir poussait à l'excès le goût des voluptés ; on raconte qu'il avait à sa disposition trois cents femmes à Visgorod, autant à Bialgorod, et deux cents à Berestof. Il n'en était pas moins zélé pour l'ancienne religion des Slaves, et la statue de Péroun, leur principale divinité, s'élevait dans Kiof sur une colonne, en face du château qu'il habitait : c'était une idole de bois, à la tête d'argent et au visage doré, ayant dans la main un foudre en pierre, orné de rubis et d'escarboucles ; on brûlait sur son autel, où le feu ne s'éteignait jamais, des animaux et des prisonniers, souvent même des enfants, offerts par leurs pères pour apaiser la colère divine.

Wladimir, voulant lui rendre grâce de l'heureux succès de ses entreprises, fit tirer au sort celui que le dieu désirait pour victime ; mais, un jeune chrétien ayant été désigné, son père ne souffrit point qu'on l'immolât, et tous les deux furent massacrés : ces deux premiers martyrs de la Russie furent vénérés depuis sous le nom de saint Fœdor et de saint Ivan.

Le voluptueux et profane Wladimir fut pourtant l'instrument dont se servit la Providence pour donner le christianisme à ce pays. Persuadé que l'idolâtrie des siens était trop grossière, il en-

voya dix sages en Allemagne et à Rome afin de prendre connaissance des différents cultes, et lui-même interrogea des juifs, des chrétiens, des mahométans; enfin, il députa à Constantinople quatre autres ambassadeurs qui, ayant vu le temple magnifique de Sainte-Sophie, la pompe des ornements sacerdotaux, la beauté des peintures, la majesté pieuse des cérémonies et des prières, en restèrent touchés; ils crurent entendre des anges du ciel, quand de jeunes enfants vêtus de blanc chantèrent en chœur le *Sanctus*.

Wladimir avait dès son enfance puisé auprès d'Olga, sa mère, quelques notions sur la vraie religion, et il disait en lui-même: *il faut que celle-là soit la meilleure, puisque Olga la suit!* il finit donc par se décider à l'embrasser.

988. S'étant avancé à la tête d'une grosse armée dans la péninsule Taurique, tributaire de l'empire byzantin, il s'empara de Cherson. La terreur fut accrue par une prophétie qui annonçait que les Russes finiraient par s'emparer de Constantinople, prophétie répétée depuis neuf siècles, et toujours à la veille d'être accomplie. Wladimir se contenta alors de demander aux empereurs Basile II et Constantin IX la main de leur sœur Anne, s'ils n'aimaient mieux la guerre. Ils préférèrent le premier parti, à la condition qu'il recevrait le baptême; il y consentit, et non-seulement il rendit Cherson, mais il envoya des secours aux empereurs pour les aider à vaincre Bardas Phocas.

Les soldats revenus avec lui courbèrent leur front et reçurent l'eau sainte du baptême; puis douze des plus vigoureux abattirent Péroun, qu'ils traînèrent dans le Dniéper. Bientôt tous indistinctement eurent ordre de se faire baptiser, sous peine de perdre la tête. Les sujets raisonnèrent comme leur roi, disant: *Si ce n'était pas une chose bonne, ni le prince ni les boyards ne l'auraient faite!* En conséquence, les adultes entrèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture et jusqu'à la poitrine; les plus jeunes se tinrent près du bord, et les enfants étaient dans les bras de leurs parents; les prêtres, dans des bateaux, prononçaient les prières. Wladimir, prosterné sur le rivage, dit: *Dieu du ciel et de la terre, abaisse ton regard sur ce peuple; bénis tes nouveaux enfants; fais qu'ils te reconnaissent pour le vrai Dieu; fortifie en eux la vraie foi; soutiens-moi contre les tentations du démon, comme j'espère triompher de ses piéges avec ton assistance.* Deux archevêques, relevant du patriarche de Constantinople, furent institués à Kiof et à Novogorod; mais,

outre le schisme grec, beaucoup de superstitions se conservèrent dans ces églises.

Wladimir, qui avait déposé avec le paganisme son ancienne fierté, conviait à sa table une fois la semaine ses boyards et les principaux habitants de Kiof. Les familles nécessiteuses recevaient de lui des secours; il fit défricher de vastes déserts, fonda des villes, institua des écoles avec des maîtres grecs, dont le peuple, du reste, avait horreur, parce qu'il considérait comme une tyrannie d'être obligé d'y envoyer ses enfants. Il appela aussi du dehors des architectes et des artisans; les ecclésiastiques reçurent une puissance utile chez les peuples nouveaux, et propre à tempérer l'autorité sans bornes des princes. Par excès de piété, il ne punissait pas même les délits, et disait : *Que suis-je, moi, pour condamner les autres à mort?* Il renvoyait les accusations à Syrus, métropolitain de Kiof, qui était parvenu à modérer son zèle intolérant.

Il distribua les gouvernements à ses douze fils; mais, l'un d'eux s'étant révolté contre lui, il en mourut de colère. Véritable fondateur de la puissance russe, sa mémoire est entourée de la pompe des fictions dont la tradition populaire se plaît à grandir les héros.

Sviatopolk, fils de Jaropolk, l'aîné des douze frères, se fit 1015.
proclamer grand prince; mais ceux-ci s'opposèrent à son élévation, et les batailles, les fratricides, se multiplièrent avec l'aide des étrangers appelés par les différents partis.

Sviatopolk, ayant été tué, eut pour successeur Jaroslaf, qui, 1019.
vaincu par son frère Mstislaf, dut partager avec lui le pouvoir jusqu'au moment où la mort de ce dernier le lui rendit tout 1037.
entier. Il promulgua de sages lois, fit rentrer dans le devoir les Tchoudes, qui avaient voulu secouer le joug, et construisit Sainte-Sophie, cathédrale de Kiof; on voit encore dans cet ancien monument de l'architecture byzantine, aux nombreuses mosaïques et aux portes de bronze, son tombeau en marbre, le seul de ce genre qu'il y ait en Russie.

Avec son fils Isiaslaf commence la décadence de cet empire 1054.
né géant, et une déplorable succession de guerres civiles et de lâches assassinats. Deux fois chassé, ce prince revint au pouvoir; il alla jusqu'à offrir à Grégoire VII de le reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, s'il voulait lui venir en aide.

Isiaslaf avait été contraint de convenir avec ses frères que le trône ne passerait pas à l'avenir de père en fils, mais à chacun

des frères par rang d'âge, pour revenir après eux aux fils de l'aîné. Vsévolod régna donc après lui; puis Sviatopolk II, fils d'Isiaslaf, qui laissa la couronne à Wladimir II, fils de Vsévolod.

1076-93. Wladimir II. 1113.

Cet ordre de succession défectueux, et les divisions qu'il produisit, causèrent de grands maux à la Russie, qui vit les oncles et les neveux se livrer longtemps des combats meurtriers. Wladimir II, étant parvenu à y mettre un terme ou à les suspendre, marcha contre Alexis Comnène; mais l'empereur grec acheta la paix en lui envoyant un crucifix en bois de la vraie croix, la coupe de l'empereur Auguste en cornaline, le diadème, la chaîne et le manteau avec lesquels avait été couronné Constantin IX, aïeul de Wladimir, et que l'on conserve encore pour l'inauguration des czars.

Wladimir III est compté au nombre des meilleurs rois, et certainement les instructions qu'il laissa à ses fils témoignent d'une sagesse éclairée, que l'on ne s'attendrait pas à trouver dans ce siècle et dans une pareille contrée. Il prit le premier le titre de *czar*, qui, dans l'idiome slave, signifie *grand*, mais qui peut-être fut une corruption du nom de *Cæsar* que lui donna l'empereur grec, conjointement avec celui d'autocrate des principautés de la Russie. Vsévolod I[er] avait introduit l'usage d'ajouter à son nom celui de son père, en se faisant appeler Jaroslavitz, usage suivi constamment depuis.

Moscou, dont on a dit : *C'est la troisième Rome, et il n'y en aura point une quatrième;* Moscou, *fondée sur le sang*, comme disent les chants du pays, n'est pas encore mentionnée à cette époque (1), bien que l'on reporte son origine jusqu'à Oleg. On sait qu'en l'année 1147 le terrain sur lequel cette ville est bâtie appartenait à Koncko, commandant de mille hommes (*tissiatchnik*), lequel y donna une fête. Son arrogance ayant déplu au

(1) On trouve chez les anciens le nom de Moscou :

Heniochi, sævisque adfinis Sarmata Moschis.
(LUCAIN, *Phars.* III, 270.)

Sauromatam taceo, ac Moschum, solitosque cruentum
Lac potare Getas. (SIDONIUS APOLL., *Panegyr. Aviti.*)

PTOLÉMÉE fait mention d'un fleuve appelé Μόσχιος ποταμός (III, 9, 3), qui de la Mésie supérieure se jette dans le Danube. STRABON décrit la *Moschique* du Caucase ἡ Μοσχικὴ, livre XI, page 498, qu'habitaient les Mosches, οἱ Μόσχοι, dont parle ÉTIENNE DE BYZANCE.

prince Youri Wladimirovitz, il le fit tuer; puis, comme ce prince trouva la situation de ces villages agréable, il entoura de palissades le lieu où s'élève aujourd'hui le Kremlin, et en fit un bourg auquel il donna le nom du fleuve sur les rives duquel il était bâti.

Rurik, appelé pour *gouverner selon les lois*, ne les observa point; son autorité et celle de ses successeurs fut néanmoins tempérée par les boyards et des assemblées populaires. Le grand prince gouvernait certaines provinces par des lieutenants; il en donnait d'autres en principauté à des *varègues*.

Novogorod se gouverna en république. Le peuple assemblé élisait ses magistrats et un grand prince de la famille de Rurik, qui faisaient exécuter les lois délibérées en commun, et traitaient avec les grands princes de Russie et avec d'autres États; l'État de Novogorod conquit la Biarmie (*Arkhangel*), où il envoya des colonies.

Les usages apportés par les Scandinaves légitimaient la vengeance privée et la composition en argent; ce fut peut-être pour enrichir son trésor qu'Isiaslaf abolit la peine de mort dans le code qu'il publia en langue slave (*ruskaia prawda*), afin de donner plus d'étendue à celui de son père. La vengeance du meurtre est laissée aux pères, fils, frères et neveux du mort, et, s'il n'en existe pas, le châtiment consiste dans une amende pécuniaire. Les amendes pour les injures particulières sont déterminées; celui qui reconnaît une chose comme lui appartenant, dans la possession d'autrui, ne peut la lui reprendre de son autorité privée, mais il doit dire au détenteur : *Ceci est à moi; tu le nies; dis donc comment tu l'as acquis, nomme tes témoins, ou viens avec moi devant le juge. Si tu ne le peux aujourd'hui, donne-moi caution que tu comparaîtras dans trois jours.* La possession antérieure suffit pour revendiquer un bien-fonds, et toute affaire contentieuse de ce genre peut être décidée en présence de douze hommes probes, qui attestent la nature et le fait de cette possession antérieure.

La vie d'un boyard ou grand de première classe est évaluée à vingt-quatre *grivnes*, à douze celle d'un homme libre; une femme est estimée moitié moins que l'homme de sa classe. On paye douze *grivnes* pour l'artisan, le précepteur des enfants, la nourrice; cinq pour l'esclave mâle, six pour l'esclave femelle.

Le grand prince était juge suprême, tenait une cour de jus-

tice, commandait l'armée, et avait une garde recrutée parmi les boyards et les meilleurs soldats. Il prélevait sa part sur le butin, et le reste était partagé entre les combattants.

Les mœurs que nous trouvons décrites dans le récit d'Ibn-Fozlan ne sont peut-être que celles des habitants des environs du Volga; mais quelques usages tenant de l'ancienne grossièreté subsistent encore, ou ne se sont que peu modifiés. Le jour du mariage étant arrêté entre les parents, la fiancée s'exposait nue à la visite de quelques femmes, qui lui enseignaient à corriger les défauts qu'elles lui découvraient; au moment de la cérémonie, on la couronnait d'absinthe, et un clerc lui répandait sur la tête une poignée de graines de houblon, en lui souhaitant d'être féconde. Celui qui visitait une femme en couches devait déposer sous son oreiller une pièce de monnaie, selon sa condition.

On retrouve des traces du paganisme dans la fête de *Koupo*, célébrée le 24 juin; ce jour-là, la jeunesse se réunit autour d'un arbre orné de rubans, et se met à une table couverte de pâtisseries. Il en est de même d'une autre fête de décembre, la *Koliada*, pendant laquelle il se donne des sérénades dans les rues; mais la plus grande solennité est celle de Pâques; au milieu du son joyeux des cloches, des centaines de cierges allumés, le peuple, revêtu de ses plus beaux habits, fait partout retentir le cri de *Christos voskress!* (Le Christ est ressuscité!) Amis et parents échangent alors des visites, des œufs teints en rouge ou des étrennes.

Les Russes ont toujours eu le goût des bains, de la gymnastique, de la danse; ils ont toujours aimé à glisser rapidement sur la glace ou sur la pente d'une montagne. Amis de la fatigue, minutieux dans les comptes, rusés et frauduleux dans le commerce, telle est à cet égard leur supériorité que Pierre le Grand disait qu'il ne voulait pas admettre les juifs dans ses États, afin qu'ils ne fussent pas trompés par les Moscovites.

Les Russes se servaient d'abord pour monnaie de peaux de martre et de petit-gris, puis des museaux ou d'autres parties de ces animaux, probablement avec un contre-seing. Ils ne renoncèrent même pas aux peaux lorsqu'ils eurent connu à Constantinople l'usage de l'argent monnayé, et, au temps de Wladimir, une *grivne* indiquait un nombre de peaux de martres égal à la valeur d'un marc d'argent; au treizième siècle, elle descendit jusqu'à un septième de cette valeur.

Les Russes faisaient avec l'empire grec, avec les Bulgares,

les Khazars et les Petchenègues, un commerce de cire, de miel et de pelleteries. De ces derniers ils tiraient des chevaux et du gros bétail; de la Grèce, des draps, de la soie, des vêtements brodés, du vin, du poivre, des maroquins; le principal entrepôt était encore Novogorod, où les Scandinaves venaient faire leurs achats.

En partant de Novogorod, ils traversaient, soit à la voile en été, soit sur la glace en hiver, un golfe, un lac et un fleuve; puis, arrivés à la mer, ils remontaient, sur des canots faits d'un seul tronc d'arbre, le cours des rivières qui se jettent dans le Borysthène, et rapportaient de l'intérieur du pays des esclaves, des fourrures, du miel, des peaux et les autres productions du Nord. Arrivés à un certain endroit, ils faisaient, du bois de leurs canots, des rames et des bancs pour de plus gros navires, avec lesquels ils descendaient par le Borysthène jusqu'aux treize cataractes. Là, ils devaient mettre leurs embarcations à sec, et les traîner avec beaucoup de fatigues l'espace de six milles; ils étaient alors exposés aux attaques des barbares. Lorsqu'ils rencontraient la première île après les cataractes, ils se réjouissaient solennellement d'avoir échappé au danger, radoubaient leurs navires, puis entraient dans la mer Noire et gagnaient Constantinople, où ils chargeaient du blé, du vin, de l'huile, des épices de l'Inde et des produits des fabriques grecques. D'ailleurs, si l'occasion se présentait durant le voyage, ils ne manquaient pas de se livrer à la piraterie.

M. Frahen a trouvé un échantillon d'écriture russe du dixième siècle en caractères grecs et runiques, et se rapprochant des inscriptions encore à déchiffrer que l'on rencontre sur les rochers entre Suez et le mont Sinaï. L'alphabet de Cyrille s'introduisit en Russie avec le christianisme, et Iaroslaf institua une académie à Novogorod, pour traduire en slave les Pères de l'Église grecque. Bien qu'on attribue à tort à Wladimir II le *Nomocanon*, code supposé dans l'intention d'étendre la juridiction ecclésiastique, on peut considérer comme authentique la loi de Jaroslaf, qui attribue aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance de certaines affaires, comme celle des délits contre la pudeur et (ce qui est délicat) des contestations entre père et fils.

Sous son successeur, fut fondé à Kiof le monastère appelé de Pesctera, de la caverne qu'Hilarion avait choisie pour sa demeure, avant d'être promu au siége de Kiof. Il fut remplacé dans cette retraite par l'ermite Antoine et par douze autres,

qui creusèrent dans le tuf leurs cellules et l'église. Leur nombre s'étant accru, ils occupèrent la montagne qui se trouvait au-dessus; il en résulta une abbaye enrichie par des donations royales et devenue célèbre dans l'empire. Les cellules primitives ont été converties en vastes catacombes, dans lesquelles les cadavres sont préservés de la corruption.

Novogorod fut le premier siége archiépiscopal; en 1008, le patriarche de Constantinople éleva au rang de métropolitain de Kiof Jean Ier, dit le prophète du Christ, qui a laissé la *Réponse canonique* adressée à l'archevêque Jacques; cet écrit, qui a une grande autorité dans le droit ecclésiastique de la Russie, défend de faire usage de la chair d'oiseaux ou de quadrupèdes déchirés ou étouffés, de manger et de communier, hors les cas d'extrême nécessité, avec les catholiques; il recommande aux princes de ne pas leur accorder leurs filles en mariage, parce qu'ils n'ont pas reçu le baptême entièrement, c'est-à-dire par immersion.

Le clergé russe a été souvent accusé d'ignorance et de dépravation. Le prêtre est obligé de se marier, et, s'il perd sa femme, il doit renoncer au sacerdoce, souvent pour se retirer dans un couvent. Le mariage est prohibé entre parents jusqu'au quatrième degré; la bénédiction nuptiale est déclarée nécessaire; les troisièmes noces sont prohibées, et le prêtre qui les bénit est excommunié; il est également excommunié s'il se divertit avec des femmes ou assiste à des danses. Défense est faite à tous de vendre un chrétien aux peuples non baptisés.

En 1157, un concile national fut tenu à Kiof pour condamner l'Arménien Martin, qui enseignait que l'on ne doit point jeûner le samedi; qu'il faut faire le signe de la croix avec l'index et le médium de gauche à droite; qu'il faut diriger les processions selon le cours du soleil, tourner les églises vers le couchant, faire usage de sept pains pour l'eucharistie.

CHAPITRE X.

RACE FINNIQUE. — HONGROIS.

La Finlande, située entre le 59° et le 68° de latitude, entre la Suède, la Russie et la Laponie, n'a qu'un sol ingrat, sur lequel, dans l'été, un vent glacé vient souvent détruire l'espoir du cultivateur; elle ne produit aucun de nos fruits, et l'année est

réputée bonne quand on peut récolter assez de foin pour les bestiaux et assez d'orge pour les hommes. On y trouve de vastes plaines comme en Suède, des forêts de sapins, et des lacs couverts durant l'hiver de glace et de neiges que jamais ne frappent les rayons du soleil.

Le Finlandais, patient et résigné, travaille constamment; il est esclave de sa parole, crédule, superstitieux, et suit avec opiniâtreté les anciens usages. Il parle une langue douce, flexible, riche en voyelles; sa poésie est belle, sans rimes, mais avec l'allitération, et il prend à composer des vers beaucoup de plaisir. Tapis dans leurs cabanes, les indigènes sont généreusement hospitaliers envers le peu d'étrangers qui les visitent; ils célèbrent cependant des fêtes de famille, pour lesquelles ils se réunissent à travers les montagnes neigeuses et les fleuves glacés.

A la race appelée finnique, différente des autres races européennes, appartiennent les Lapons, les Finnois, les Esthoniens, les Permiens, les Vothiaks, les Vogouls, les Ostiaks, les Tchouvasches, les Tcherémisses et les Hongrois, nations bien distinctes néanmoins entre elles, par suite de mélanges avec d'autres races dont nous ignorons les vicissitudes. Autrefois, elles s'étendaient dans toutes les contrées au nord, au levant, au midi de la Russie, mêlées ou peut-être confondues avec les Sarmates et les Scythes, de même qu'elles sont disséminées aujourd'hui de la Scandinavie jusqu'au nord de l'Asie, et de là au Volga et à la mer Caspienne. Les Russes désignaient les peuples de race finique par le nom général de *Tchoudes*, c'est-à-dire étrangers; les Scandinaves leur donnaient celui de *Finni*, c'est-à-dire ennemis (*fiende*); ils s'appelaient eux-mêmes *Suomi* ou gens du pays. Ils reconnaissaient un être suprême (*Ioumala*); mais, divinisant les forces de la nature, ils vénéraient les forêts et les montagnes; les Permiens seuls avaient un temple, exposé aux pirateries des Scandinaves, qui en exagérèrent les richesses : il était, disaient-ils, tout en bois précieux, éblouissant d'or et de pierreries; la statue du dieu avait, sur la tête, un diadème d'or avec douze diamants, un collier de trois cents marcs d'or, un vêtement coûtant plus que trois vaisseaux grecs richement chargés, et sur les genoux une coupe d'or assez vaste pour étancher la soif de quatre hommes, et toute remplie de perles fines. De si grandes richesses furent un appât pour la puissante Novogorod, qui s'empara de la Biarmie.

Les Finnois du nord appartiennent à la race la plus difforme de l'Europe. L'Edda et les Sagas en font mention comme de nains et de magiciens qui, par mille ruses, cherchaient à assouvir leur haine contre les dieux d'Asgard. Le nom de Finlandais fut promptement dans le Nord synonyme de sorcier, et l'on venait leur acheter la santé, ou une provision de vent propice pour la navigation.

Mais s'ils excitèrent l'avidité des marchands, l'ambition des conquérants et la curiosité des superstitieux, les Finnois n'eurent point d'histoire; nous ne savons d'eux rien autre chose sinon que le christianisme fit diminuer parmi eux la foi aux prestiges magiques, sans parvenir à les détruire. On vit, dans leur pays, des sectes bizarres, et à la tête de l'une d'elles, Wallenberg, qui prétendait avoir reçu du Père éternel la mission dont le Christ ne s'était pas complétement acquitté; il fit de nombreux prosélytes, jusqu'au moment où Gustave Wasa le jeta dans un cachot, d'où il ne sortit pas. Du reste, la Finlande fut disputée entre les Russes et les Suédois; ces derniers la possédèrent dans le douzième siècle, mais ils ne purent suffire à la défendre : les Russes finirent par la conquérir en 1809.

On a supposé que la Finlande était le berceau des Avares, des Huns et des Madgyars ou Hongrois; mais les ethnologues font dériver les derniers, comme les autres, de l'Asie; seulement, il paraît que les Hongrois, dont il nous reste à suivre les courses dévastatrices en Europe, vécurent longtemps parmi les Finnois (1).

Hongrois.

La preuve de leur origine finnique se trouve dans leur langage, tellement bizarre que les philologues du siècle passé le déclaraient un mélange de tous les idiomes de l'Asie et de l'Europe; puis, embellissant l'image, ils dirent que la langue hongroise était une vierge sans mère, sans sœurs et sans filles. Le Hongrois Saïnovics étant allé en 1769, avec le jésuite Hell, au cap Nord, pour observer le passage de Vénus sur le soleil, fut surpris de pouvoir entendre les Lapons et de s'en faire comprendre; il proclama alors que leur langue était la même que celle des Hongrois. Des études subséquentes modifièrent cette assertion, mais en constatant que ces langues étaient sœurs et appartenaient au groupe finnique. Sans qu'il soit nécessaire de

(1) Dussieux, *Essai historique sur les invasions des Hongrois*; Paris, [illegible].

produire d'autres preuves, il suffit de dire que celle de la Hongrie désigne comme les autres idiomes finniques, à l'aide de suffixes, les cas, les relations du possessif, les conjonctions, les interrogations. Comment se méla-t-elle à d'autres langues de sources diverses? c'est ce que l'histoire ne dit pas, mais les plus récents philologues démontrent qu'elle est, par le fond, égale aux idiomes indo-germaniques; d'où il suit qu'il faut encore placer ce peuple dans la famille européenne. Les Hongrois appelaient le principe du mal Armanyos, dans lequel quelques-uns voient l'Ahriman des Perses, et d'autres l'Heriminius des Germains. Ils immolaient des chevaux blancs sur les bords des sources et dans les montagnes.

Les traditions hongroises rapportent qu'au fond de la Scythie il existe trois pays, Dent, Mager et Bostard, où tous les habitants sont vêtus d'hermine, et dans lequel abondent l'or, l'argent, les pierres précieuses; c'est là qu'habitait dans l'origine la nation hongroise, dont le premier roi fut Magog, petit-fils de Japhet; il eut cent huit descendants qui furent chefs d'autant de tribus. Attila, le fléau de Dieu, qui conduisit le premier au dehors les Hungres ou Huns, descendait de Magog. De Ougek, son fils, naquit Alom ou Almus, sous lequel les Hungres, par excès de population, émigrèrent une seconde fois, au nombre de deux mille hommes par tribu, ou de deux cent seize mille en tout, divisés en sept hordes sous les sept Madgyars (1).

Ni la géographie ni l'histoire ne repoussent ces traditions. Vers les monts Ourals, sur les bords de la Kama, se trouve encore la Oïgourie, d'où sortirent probablement les Hungres ou Cumans. Ils apparaissent pour la première fois dans l'histoire au
temps de l'empereur Héraclius, avec lequel ils firent la guerre 620.
à Chosroës, roi de Perse. Alors établis sur le Térek, fleuve qui du nord du Caucase se jette dans la mer Caspienne, ils menaient la vie de chasseurs et de pasteurs, en commençant toutefois à se livrer à l'agriculture. Les Khazars les avaient assujettis; mais lorsque leurs maîtres, au septième siècle, furent refoulés, par les
Bulgares, de la mer Caspienne à la mer Noire, les Hungres par- 680.
tirent avec eux, et se fixèrent dans leur voisinage, entre le Dniéper et le Don; là, exposés les premiers aux attaques des

(1) ANONYMUS BELOE *apud* SCHWANDTNER, *Script. R. Hungar.*, t. I.
THUROCZ, *Chron. Hung.*, c. I, VII.
PRAY, *Annal. Hun., Avar. et Hungar.*, p. 342.

nouveaux barbares qui s'avançaient du centre de l'Asie vers l'Europe, ils acquirent des habitudes guerrières, et s'organisèrent militairement sous un de leurs sept chefs, auquel ils conférèrent l'autorité de prince.

883. Lorsque ensuite les Hoéis eurent détruit l'empire des Turcs au milieu de l'Asie, les Petchenègues donnèrent l'impulsion aux Madgyars, qui, délivrés du joug des Turcs Khazars, alors épuisés par des discordes intestines, se dirigèrent vers d'autres pays.
887. Quelques-uns, ayant passé le Don, se replièrent vers la Perse; d'autres, sous la conduite d'Arpad, fils d'Almus, et des six autres Madgyars, traversèrent le Borysthène près de Kiof, et s'étant arrangés de gré ou de force avec les Russes, à la condition de porter ailleurs leurs conquêtes, ils continuèrent leur marche par la Gallicie et la Lodomirie; puis, après avoir reçu des vivres, des renforts et des otages, ils franchirent les monts Krapacks.

Les vallées de ces montagnes étaient habitées par des nations slaves et par des Valaques, dont on peut encore aujourd'hui reconnaître les vestiges. Aux premières appartiennent les Rousniaques, frères de ceux qui habitent la Russie Rouge (*Gallicie orientale*), population esclave des Hongrois, qui subit les effets de sa misérable condition, sans pourtant avoir entièrement perdu ses habitudes nationales. Le mariage n'a pas chez eux de valeur légale; ils enlèvent les femmes, les prennent encore au berceau, ou les achètent sur le marché. Chaque année, le jour de Sainte-Madeleine, une grande foule accourt à Maté-Szalka, où les jeunes filles, les cheveux flottants et couronnés de guirlandes blanches, les veuves avec des couronnes de feuillages, viennent étaler leurs charmes. L'homme saisit celle qui lui plaît, et l'entraîne de force vers l'église; si elle en dépasse le seuil, elle est sa femme (1).

Rousniaques.

Valaques. Les Valaques, reste des colonies militaires des Romains, conservaient la langue de leurs ancêtres; ils tombèrent aussi sous le joug des Hongrois, et ne se relevèrent plus. Mais, à travers l'abrutissement de la servitude, un œil attentif peut apercevoir quelques usages qui rappellent les temps primitifs. Quand l'un d'eux meurt, ils courent vers le lieu où il doit être enseveli, poussent des hurlements, répètent à grands cris combien il avait d'enfants, d'amis, de troupeaux, et lui demandent pourquoi il

(1) BARTHOLOMÆI *Memorabilia provinciæ*; Czetnick, 1799.

les a abandonnés. Ils continuent plusieurs jours à le pleurer et à purifier sa tombe par des libations de vin; puis, on sert le banquet funèbre, dont l'abondance est en proportion de la condition du défunt. On place sur la fosse une énorme pierre ou une croix, afin qu'aucun vampire ne vienne sucer le cadavre; ou bien l'on y plante une perche, à laquelle la veuve suspend une guirlande, une aile d'oiseau et un morceau d'étoffe. Si deux Valaques veulent se jurer amitié, ils mettent dans un vase du pain, du sel et une croix; ils mangent ensemble, puis ils versent dans le même vase du vin, dont ils boivent tour à tour; ils finissent en jurant par la croix, par le pain, par le sel (*pe cruce pe pita, pe sare*), de ne point s'abandonner jusqu'à la mort. Ils se considèrent, par ce *repas de croix*, comme étant devenus frères (*frate de cruce*).

Les Hongrois asservirent ces nations, puis les autres populations slaves qui habitaient les grandes plaines en deçà des Krapacks, et ils commencèrent à rendre leur nom terrible en Europe. Léon le Philosophe les poussa contre les Bulgares, maîtres alors des deux rives du bas Danube; mais ils furent défaits et repoussés vers la Pannonie. Voici en quels termes les dépeint cet empereur : « C'est une nation libre et nombreuse. Ils « montent à cheval dès leur jeunesse, ce qui fait que jamais ils « ne cheminent à pied; ils portent sur l'épaule de longues et « fortes lances, et dans la main un arc dont ils se servent avec « adresse pour frapper l'ennemi de loin. Leur poitrine est cou- « verte de fer, comme le poitrail de leurs chevaux; ils n'aiment « pas les batailles corps à corps, mais celles où il faut escar- « moucher à distance et harceler leurs adversaires par des alertes « et des surprises. Après avoir, par une fuite simulée, excité « leurs ennemis à les poursuivre, ils font volte-face et pénè- « trent dans leurs rangs; s'il est ensuite nécessaire d'en venir à « une bataille rangée, ils se distribuent par escadrons de « mille hommes qui se rangent les uns derrière les autres. Ils « poursuivent sans repos l'ennemi qui fuit, et ne songent au « butin qu'après l'avoir entièrement dispersé. Afin d'éviter les « désertions, faciles dans des tribus désunies, ils ont adopté « une discipline très-sévère sous un chef suprême, et la main- « tiennent par des punitions rigoureuses. »

Au moment où l'empereur Arnulfe faisait la guerre à la Mo- 893.
ravie, il invita les Hongrois à dévaster ce pays avec les Croates;

il fut blâmé hautement par les contemporains (1), et l'événement prouva combien c'était avec raison. Tout barbares qu'ils étaient, ils purent, dans le cours de cette guerre, recevoir de la part des peuples policés des exemples de cruauté, et bientôt ils les imitèrent. Tandis qu'ils combattaient au dehors, le chef bulgare Simon assaillit, de concert avec les Petchenègues, le pays où ils avaient laissé leurs femmes, les vieillards et les enfants, pillant et massacrant tout ce qu'ils trouvèrent. Quelques-uns se réfugièrent dans les montagnes qui séparent la Transylvanie de la Moravie, et sous le nom de *sékélieks* ou fugitifs, ils furent ensuite obligés de servir toujours d'avant-garde à l'armée des Madgyards. Ce sont les ancêtres des Sekles, qui ont le plus conservé de la langue et des usages hongrois. Le gros des Madgyards, qui avaient en vain tenté de recouvrer leurs établissements primitifs, se disposèrent à en chercher de nouveaux; après avoir cimenté leur confédération et rendu héréditaire la dignité du chef des tribus, ils entrèrent en campagne sous la conduite d'Arpad, et, après la mort de Zventibold, ils mirent à feu et à sang toute la Pannonie, en n'épargnant que les jeunes femmes et les bêtes de somme.

La puissance des Moraves s'étant alors écroulée, les Hongrois se trouvèrent en face de l'empire des Carlovingiens, gouverné et défendu avec une égale faiblesse; ils se préparèrent en conséquence à l'envahir par l'Italie et l'Allemagne.

Les Hongrois en Italie.

Mais si l'Italie flattait encore la cupidité, belle et riche qu'elle était toujours, même après avoir été dépouillée et foulée aux pieds par les étrangers et ses fils, on ne pouvait la piller aussi facilement depuis que les fronts, courbés par la servitude régulière des Romains et par la tyrannie violente des bar-

(1) L'historien Luitprand, évêque de Crémone, s'écrie : *Hungarorum gentem cupidam, audacem, omnipotentis Dei ignaram, scelerum omnium non nesciam, cædis et omnium rapinarum solummodo avidam, in auxilium convocat; si tamen auxilium dici potest quod paulo post, eo moriente, tam genti suæ quam ceteris in meridie occasuque degeneribus nationibus grave periculum, imo excidium fuit. Quid igitur? Zventebaldus vincitur, subjugatur, fit tributarius, sed domino solus. O cæcam Arnulphi regis regnandi cupiditatem! o infelicem amarumque diem! Unius homuncionis dejectio fit totius Europæ contritio. Quot mulieribus viduitates, patribusque orbitates, virginibus corruptiones, sacerdotibus populisque Dei captivitates, ecclesiis desolationes, terris inhabitatis solitudines, cæca ambitio, paras?* (Hist., lib. I, c. 5.)

bares, s'étaient relevés fièrement; depuis surtout que chacun avait appris à manier les armes et à s'en servir pour la défense de sa maison, de son champ, pour celle du couvent ou de la cité. Les Hongrois, étant entrés avec une foule immense par les 900.
montagnes du Frioul, ravagèrent le pays jusqu'à Pavie; mais l'empereur Bérenger, qui, vainqueur de ses rivaux, se trouvait seul maître de l'Italie, s'avança contre eux, les défit, et les enveloppa tellement au milieu des fleuves dont les plaines de la Lombardie sont entrecoupées, que, parvenus à la Brenta et ne voyant aucune issue pour s'échapper, ils envoyèrent offrir d'abandonner butin et prisonniers, si l'on consentait à les laisser effectuer leur retraite.

Bérenger, se flattant de les exterminer, refusa leurs conditions. Réduits alors à combattre, ils le firent avec le courage du désespoir, et la victoire se déclara pour eux; les Italiens mal unis se dispersèrent, et les Hongrois purent désoler le pays sans obstacle.

Cinq ans s'étaient à peine écoulés qu'ils revenaient à la charge, 905.
et, après avoir taillé en pièces vingt mille hommes envoyés contre eux par Bérenger, ils assouvirent leur cupidité dans Padoue, Trévise, Brescia. L'empereur, mal obéi, n'eut d'autre ressource que les dons pour refréner leur furie, et il leur paya jusqu'à dix muids de deniers d'argent (1), ce qui le mit dans la nécessité d'imposer tous ses sujets, même les enfants à la mamelle, à raison d'un denier par tête; puis, songeant plus à son intérêt qu'aux maux du pays, il sollicita leur assistance contre son rival Rodolphe de Bourgogne. Les Hongrois se dirigèrent alors sur Milan, assaillirent Pavie, ville florissante et très-peuplée (2), 924.
où se tenaient les diètes du royaume, étouffèrent l'évêque, ainsi que celui de Verceil, et détruisirent quarante-trois églises; ils ne laissèrent vivants que deux cents individus, qui ramassèrent parmi les cendres huit boisseaux de deniers, pour racheter aux barbares le lieu où s'élevait naguère leur patrie.

Modène fut défendue longtemps par ses citoyens, qui, postés sur les murailles, répétaient un chant guerrier pour s'exhorter à veiller, dans la crainte d'une attaque nocturne (3). Après avoir

(1) Luitprand donne à entendre (V, 15) qu'il altéra alors ses monnaies en y mêlant une grande quantité de cuivre.

(2) *Populosissimam atque opulentissimam.* (LUITPRAND.)

(3) Ce chant s'est conservé et mérite d'être rapporté comme un échan-

désolé aussi les frontières du Piémont, les Hongrois osèrent s'embarquer sur le rivage de l'Adriatique, et allèrent brûler Citta-Nuova, Equilo, Fine, Chioggia, Capodarzere (1), en mettant au pillage tout le littoral. Ils tentèrent un coup de main sur Malamocco et sur Rialto; mais ils furent repoussés par les bâtiments marchands de Venise. L'Italie méridionale ne fut pas exempte de leurs dévastations; ils saccagèrent Capoue, Salerne, Bénévent, Nola, mont Cassin, et si nous en croyons la Chronique de Lupus Protospata, ils arrivèrent jusqu'à Tarente. Pendant cinquante ans, ils ne laissèrent pas de trêve à la péninsule. Dans l'effroi qu'ils inspiraient, on discutait le point de savoir s'ils n'étaient pas ce peuple d'Og et de Magog prédit par l'Apocalypse (2) comme précurseur de la fin du monde; on faisait des processions pour détourner cet ouragan, et l'on chantait des litanies pour conjurer le Seigneur de *délivrer les fidèles de la fureur des Hungrois*. Les prodiges ne manquèrent pas, et plusieurs fois

tillon assez heureux de la poésie du temps, qui passait alors des formes anciennes aux nouvelles :

Nos adoremus celsa Christi numina,
Illi canora demus nostra jubila;
Illius magna fisi sub custodia,
Hæc vigilantes jubilemus carmina.
Divina mundi, rex Christe, custodia,
Sub tua serva hæc castra vigilia;
Tu murus tuis sis inexpugnabilis;
Sis inimicis hostis tu terribilis :
Te vigilante, nulla nocent fortia,
Qui cuncta fugas procul arma bellica.
Cinge hæc nostra tu, Christe, munimina
Defendens ea tua forti lancea.
Sancta Maria mater Christi splendida,
Hæc cum Johanne, Theotocos, impetra,
Quorum hic sancta veneramur pignora,
Et quibus ista sunt sacrata mœnia,
Quo duce victrix est in bello dextera,
Et sine ipso nihil valent jacula.
Fortis juventus, virtus audax bellica,
Vestra per muros audiantur carmina :
Et sit in armis alterna vigilia,
Ne fraus hostilis hæc invadat mœnia :
Resultet echo comes : Eja vigila,
Per muros eja! dicat echo, Vigila!

(1) Dandolo, *Chron.*
(2) *Apocal.*, XX, 7.

les ossements des saints qu'ils outrageaient leur firent expier leurs attentats : la main d'un barbare resta attachée à l'autel qu'il s'apprêtait à dépouiller ; l'épée d'un autre se brisa au moment où il la brandissait sur la tête d'un religieux.

Les Hongrois nous sont représentés, à leur première apparition, comme une race difforme et barbare à l'excès : ils avaient le visage écrasé ; les mères mordaient leurs enfants aux joues, pour les habituer à la douleur ; ils ne combattaient pas en rang, mais disséminés en éclaireurs et montés sur des coursiers d'une extrême vitesse, auxquels ils coupaient les crins, afin que l'ennemi ne pût les saisir. Comme une armée régulière n'aurait pu les atteindre, chacun était obligé de pourvoir à sa propre défense. A leur approche, les gens de la campagne s'enfuyaient sur les hauteurs fortifiées, ou dans l'intérieur des murailles élevées autour des villes et des couvents (1). Ces épreuves tournèrent ensuite au profit de la liberté ; car elles firent connaître la puissance de l'union aux Italiens qui, se trouvant les armes à la main, s'en servirent pour acquérir des franchises ou les assurer.

Les Hongrois se montrèrent plus terribles encore à l'Allemagne. Quand ils pénétrèrent dans la Bavière, l'hériban fut proclamé, et l'on déclara traître quiconque ne répondrait pas à l'appel ; mais il était plus facile de rassembler des hommes que de leur inspirer du courage. L'armée, en effet, se fit battre près d'Augsbourg, et bientôt Léopold, duc de Bavière, fut défait et tué au même endroit. Les Hongrois coururent donc le pays avec plus d'audace que jamais, en ravageant tout, jusqu'aux monastères de Fulde et de Corvey, qu'ils saccagèrent ; ils firent irruption dans le royaume de Lorraine, tandis que Charles le Simple était occupé à se défendre contre des ennemis intérieurs. Ils revinrent d'autres fois encore, et n'épargnèrent pas la France occidentale, les rives de l'Aisne et de l'Océan ; enfin, ils pillèrent le riche monastère de Saint-Gall, et ils se proposaient d'attaquer l'Espagne, pour s'emparer des trésors des kalifes, quand ils furent arrêtés au pied des Pyrénées par Raymond Pons, comte de Toulouse. Une contagion vint à bout du reste.

Les Hongrois en Allemagne. 901. — 907. — 917. — 926.

Conrad de Franconie se résigna à leur payer un tribut pour

(1) En 912, Bérenger donne à Risinde, abbesse de Sainte-Marie de la Pusterla, à Pavie, *ædificandi castella in opportunis locis licentiam, una cum bertiscis merulorum propugnaculis, aggeribus atque fossatis omnique argumento ad paganorum insidias*, etc. C'est le premier exemple d'une pareille concession en Italie.

conjurer l'invasion, ce qui ne les empêcha pas de faire des incursions dans la Saxe, la Bavière et la Franconie; mais, lorsqu'ils exigèrent de Henri l'Oiseleur le même tribut, il répondit, comme il convient à un roi, en s'apprêtant à la guerre. Ils s'avancèrent pour le punir, et envahirent à la fois l'Italie, la Bavière et la Saxe; mais Henri avait levé des troupes et organisé les Allemands en escadrons, en les habituant à combattre à cheval, manœuvre indispensable contre les Madgyards, cavaliers aguerris. Ayant convoqué le peuple, il lui parla en ces termes : *Vous savez à combien de maux le pays a été arraché; c'étaient des dissensions à l'intérieur, des guerres au dehors. Désormais, grâce à Dieu, nous pouvons diriger de concert nos armes contre les Hungres. Jusqu'à présent nous avons sacrifié nos biens pour les enrichir; aujourd'hui, il nous faudrait dépouiller les églises, puisqu'il ne reste rien autre chose. Voulez-vous que je prenne ce qui est destiné au service divin, pour acheter la paix des ennemis de Dieu, ou que, nous confiant en lui, notre véritable maître et notre libérateur, nous agissions comme il convient à des Allemands?*

Tous répondirent d'une voix unanime, les mains levées au ciel, en jurant de vaincre ou de mourir. Ayant rencontré les Hongrois à Mersebourg, ils en tuèrent quarante mille. Cette victoire, qui assurait l'indépendance de l'Allemagne, fut peinte dans le château royal de Mersebourg, et les Saxons de la paroisse de Kenschberg en célèbrent encore chaque année la commémoration. Afin de contenir ces ennemis redoutables, Henri réunit la Saxe et la Thuringe, restées jusque-là dans le désordre, en élevant sur la frontière plusieurs villes (*Goslar*, *Duderstadt*, *Nordhausen*, *Quedlinbourg*, *Mersebourg*, *Meissen*), dans lesquelles il plaça des provinciaux obligés, un sur neuf, au service militaire; il reconstruisit aussi nombre d'églises et de monastères démolis, et fit élever aux frais de l'État les filles des nobles qui avaient péri pour la défense de la patrie.

955. Vaincus, mais non pas écrasés, les Hongrois renouvelèrent plusieurs fois leurs incursions en France et en Italie; puis, dans les premières années du règne de l'empereur Othon, ils se jetèrent par essaims sur l'Allemagne, et assiégèrent Augsbourg. Les citoyens se défendirent avec intrépidité, et l'évêque Ulderic, se mettant à leur tête, l'étole au cou, repoussa les ennemis; puis, il ordonna des prières générales, et, partageant les femmes en deux bandes, il fit ranger l'une autour de la ville, tenant des croix

élevées et prononçant des oraisons, tandis que l'autre, prosternée dans l'église, invoquait la Mère de douleurs. Tous les enfants à la mamelle avaient été déposés autour de lui sur les marches de l'autel, afin que leurs vagissements excitassent la miséricorde du Seigneur. Le prélat donna ensuite la communion à chacun, exhortant ses ouailles par des paroles chaleureuses à la défense de ce que l'homme a de plus sacré, la famille, la patrie, la religion; déjà les Hongrois se préparaient à revenir à l'assaut, lorsque les assiégés apprirent que l'empereur s'approchait.

Othon avait distribué son armée en huit corps, selon les nations auxquelles appartenaient les combattants; il y avait trois corps de Bavarois, un de Franconiens, un de Saxons, deux de Suédois. Mille Bohémiens formaient l'arrière-garde de l'armée. Au devant flottait la bannière de saint Maurice, le chef de la légion Thébaine. Othon portait l'épée de Charlemagne et une lance faite avec un des clous dont le Christ avait été percé, lance que son père avait enlevée au roi de Bourgogne en le menaçant de la guerre. Après s'être confessé, après avoir entendu la messe et fait vœu de fonder un monastère, il s'avança pour combattre et fut victorieux. Les Hongrois, coupés par des fleuves et entourés de peuples ennemis, furent taillés en pièces dans leur fuite; on égorgea même leurs prisonniers, trois de leurs princes furent pendus à Ratisbonne, et leur nation dut se résigner à payer le tribut qu'elle exigeait auparavant.

Le nouveau duché d'Autriche, l'agrandissement donné à celui de Bavière, et les forteresses élevées en grand nombre, en assurant la tranquillité de l'Allemagne, lui permirent de s'occuper de sa civilisation; les Hongrois, épuisés, restèrent quarante ans sans troubler sa tranquillité. Encouragés par la faiblesse de l'empire grec à l'attaquer de préférence, ils pénétrèrent dans la Thrace et la Macédoine, et s'avancèrent jusque sous les murs de Constantinople, qui semblait le but de toutes les hordes dévastatrices; mais, assaillis à l'improviste, ils perdirent beaucoup des leurs et furent repoussés; plus tard, bien qu'alliés avec les Russes, ils essuyèrent à Andrinople une défaite complète.

Ils commençaient cependant à se dépouiller de leurs farouches habitudes de meurtre et de pillage, apprenant à convertir leurs tentes en demeures fixes, et à demander à la terre la nourriture qu'ils attendaient naguère de leur épée. Ce sol si fécond, qui se reposait depuis si longtemps, récompensa leurs fatigues avec une telle abondance, qu'une grande foule d'hôtes nouveaux accouru-

rent y chercher du travail et du pain. Des musulmans, des Bohémins, des Polonais, des Grecs, des Arméniens, des Saxons, des Thuringiens, des Suédois, des Cumans s'y transportèrent en colonies. Avec eux pénétrèrent dans le pays les premières notions du christianisme, qui s'y répandit ensuite à la voix de saint
972. Adalbert, lorsqu'il eut donné le baptême au vayvode Geysa. Comme un évêque reprochait à ce prosélyte de servir à la fois les dieux de sa patrie et celui qui était mort sur la croix, il lui répondit : *Je suis assez riche pour adorer tous les dieux ensemble.* Son fils Voïc prit au baptême le nom d'Étienne, qu'il illustra par ses exploits. Les seigneurs madgyards mécontents d'être obligés de mettre en liberté un grand nombre d'esclaves chrétiens, en vinrent à une révolte ouverte; mais Étienne, s'étant fait armer chevalier à la manière allemande, marcha contre eux, et, resté vainqueur, leur ordonna de se faire baptiser; ceux qui obéirent devinrent l'objet de ses faveurs, mais il réduisit les récalcitrants à la condition d'esclaves.

Saint Étienne Ier, 997.

La Hongrie, à cette époque, s'étendait au nord jusqu'aux monts Krapacks; à l'ouest, elle était bornée par la Moravie, la Bavière et la Carinthie; au sud, par le Danube et la Drave; elle atteignit même jusqu'à l'Alt lorsque Étienne eut acquis la Hongrie Noire (1002). Plus tard (1091), l'occupation du Sirmium et de l'Esclavonie ouvrit à Ladislas Ier la Croatie, qui fut conquise, à l'exception des villes restées aux Vénitiens.

Le pays fut partagé entre dix évêques relevant de l'archevêque de Gran, tous dotés de vastes domaines avec juridiction. Les évêques, pendant longtemps, furent des étrangers, comme une grande partie de la nation était elle-même étrangère; élus par le roi, ils devaient employer le latin, qui devint aussi la langue de la cour et des affaires. Dix villages réunis devaient construire une église, et chacun payer la dîme. Étienne appela beaucoup de moines, et, pour favoriser les pèlerinages et les rapports avec d'autres peuples, il fonda des hôpitaux avec monastère à Ravenne, à Rome, à Constantinople, à Jérusalem. Le pape Sylvestre II, sur la demande qui lui fut faite d'élever Étienne au rang
1000. de roi, lui envoya une couronne(1) et une croix destinée à être portée constamment devant lui, en lui conférant le titre d'apôtre de la Hongrie et de légat perpétuel. L'empereur Henri II

(1) La couronne que lui donna ce pape sert encore aujourd'hui pour le sacre des rois de Hongrie.

le reconnut pour roi, et lui donna sa sœur en mariage. Bude et Albe-Royale devinrent le centre d'une civilisation nouvelle, et les Krapacks servirent de barrières contre les hordes asiatiques, qui s'agitaient en tumulte sur les rivages de la mer Noire.

CHAPITRE XI.

FIN DES CARLOVINGIENS. — LES CAPÉTIENS.

Assaillis par ces nouveaux barbares qui non-seulement détachaient de l'empire de belles contrées, la Normandie, la Hongrie, le royaume de Naples, mais le menaçaient au cœur, les Carlovingiens se trouvèrent dans la nécessité de répartir la résistance sur tous les points, et d'accorder plus de puissance aux ducs et aux barons; ils n'oublièrent même pas les simples vassaux qui, après avoir pris les armes pour la défense du souverain, les conservèrent, en adoptant les mesures que chacun jugeait les meilleures dans l'intérêt de sa contrée et de ses domaines. Ainsi se relâchèrent et finirent par se briser les liens qui réunissaient les diverses parties au centre commun; chacun se fit lui-même centre, et dès lors fut fondé complétement le système féodal, qui établit d'homme à homme un enchaînement de relations nouvelles depuis le roi jusqu'au paysan.

Qu'est devenue la grande unité par laquelle cette époque a commencé? L'heureuse succession de quatre grands hommes avait étendu rapidement le pouvoir d'une famille originaire des Ardennes, depuis l'extrémité de l'Italie jusqu'au fond de la Germanie, en lui soumettant les Francs, les Gallo-Romains, les Aquitains, les Bourguignons; mais les conquêtes rapides n'assimilent pas les peuples, et tous ces nouveaux sujets, différant entre eux par le langage, par l'origine, par les lois et les intérêts, n'étaient retenus ensemble que par la volonté puissante du monarque. Une fois cette volonté disparue et l'armée dissoute, ils se détachent de nouveau, et l'œuvre de décomposition est secondée par les dissensions domestiques de la famille impériale, où manquent l'autorité chez le père, la soumission chez les fils, et la communauté d'intérêts. Déjà l'Allemagne et l'Italie se sont séparées de la France, et la couronne impériale passe aux pays conquis par Charlemagne. La France elle-même est morcelée; la

Bretagne ne lui avait jamais été soumise réellement, et l'ancien territoire des Visigoths, entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées, était resté distinct sous le nom d'Aquitaine; au delà du Rhône, les comtes de Provence, fiers d'avoir protégé le pays contre les Sarrasins, s'étaient rendus indépendants; sur les bords du Rhin, différentes provinces formaient une barrière entre les idiomes tudesques et les langues latines.

La France proprement dite, c'est-à-dire l'ancienne Neustrie, située entre la Loire, la Meuse, l'Escaut et la frontière bretonne, était habitée par un peuple mixte auquel les Allemands refusaient le nom de Francs, lui attribuant celui de Wallons ou de Welches; mais là même le roi était sans pouvoir, et des circonstances particulières firent que la féodalité, déjà répandue en Italie, reçut en France une organisation régulière et légale avant de se trouver reconnue par des actes émanés de la royauté (1).

(1) *Fiefs de France, à la fin du dixième siècle, devenus héréditaires.*

1. Vicomté de Béarn. . .	l'an 819	25. Comté d'Urgel.	884
2. Comté de Carcassonne.		26. Comté de Châlons.	886
3. Comté de Rouergue.	820	27. Vicomté de Limoges. . . .	887
4. Comté de Blois.	834	28. Comté de Bigorre. . .	
5. Comté de Toulouse.	850	29. Comté de Lectoure et de Lomagne. . . .	à la fin du IXe siècle.
6. Comté de Roussillon.	à la moitié du IXe siècl.	30. Vicomté de Narbonne.	
7. Comté de Turenne. .		31. Seigneurie de Bourbon	
8. Comté du Maine. . . . . l'an	853	32. Comté de Champagne.	
9. Comté de Ponthieu.	859	33. Comté de Melgueil. . .	de 900 à 910.
10. Comté de Boulogne.	860	34. Duché de Normandie. l'an	912
11. Comté de Flandre.	862	35. Comté de Fezenzac.	
12. Comté de Barcelone.		36. Seigneurie de Salins.	920
13. Duché d'Aquitaine.	864	37. Comté de Mâcon.	
14. Comté d'Auvergne.		38. Comté de Bourges.	927
15. Comté d'Angoulême.		39. Comté d'Astarac.	930
16. Comté de Périgord et haute Marche.	l'an 866	40. Comté de Roucy et de Reims.	940
17. Comté de basse Marche. .		41. Seigneurie de Bellême. . . .	
18. Comté d'Anjou.	870	42. Comté de Sens.	941
19. Duché de Gascogne.	872	43. Comté de Réthel. . . .	
20. Duché de Bourgogne. . . .	877	44. Comté de Corbeil. . .	vers la moitié du Xe siècle.
21. Comté de Vexin.	878	45. Baronnie de Montmorency.	
22. Comté de Poitiers.		46. Comté de Meulan.	959
23. Comté de Vermandois. . .	880		
24. Comté de Valois.			

Nous avons déjà vu Charles le Chauve concéder à plusieurs gouverneurs la transmission de leur dignité à leurs héritiers. La nécessité de la défense amena le privilége de la guerre privée, source des autres, et chacun, le mouvement étant général, voulait acquérir des domaines ou de l'autorité, ou bien consolider ce qu'il possédait. Les ducs gouverneurs des provinces, les marquis gardiens des frontières (*marches*), les comtes chargés de rendre la justice, tous les officiers du roi devinrent maîtres de leurs duchés, de leurs marquisats, de leurs comtés ou de leurs emplois.

Que restait-il donc au roi? Vain représentant de l'unité nationale, sans autorité sur les barons parce qu'ils étaient forts, sans influence sur le peuple dont le séparaient les feudataires, ce n'était plus qu'un fantôme revêtu d'un titre. Matfroy, comte d'Orléans, ayant dépouillé plusieurs familles, tout ce que Louis le Débonnaire put faire pour elles fut de leur permettre de réclamer, dans l'assemblée générale, ce qui leur avait été enlevé indûment. La couronne elle-même ne resta point à l'abri des usurpations : les grands vassaux conféraient à d'autres, comme propriétés libres, les terres qu'ils tenaient d'elle à titre de bénéfices, afin de les racheter comme alleux indépendants; ou bien ils les laissaient à leurs enfants sous le titre mensonger d'alleux, ce qui, avec le temps, en changea la nature. Toute la politique des leudes consistait à soustraire au roi autant de terres qu'il leur en fallait afin de pouvoir lui refuser l'hommage impunément. Maîtres du territoire, occupés de chasses et de combats, ils dominent sur leurs vassaux et sur les colons, qui se changent en serfs de la glèbe. Dans l'Église même, qui seule conserve l'ancienne hiérarchie, le pouvoir est disputé par les séculiers; les comtes enlèvent aux évêques la suprématie dont ils jouissaient dans les villes, excepté dans celles où se maintient la puissance royale qui, abandonnée par les barons, est bien heureuse quand les archevêques de Reims ou de Tours la prennent sous leur protection.

Les barons et les comtes se font la guerre de voisin à voisin,

47. Comté d'Armagnac.	960	51. Comté de Tonnerre. .	à la fin du x[e] siècle.
48. Comté de Guines.	965	52. Comté de Soissons. .	
49. Seigneurie de Montpellier. .	975	53. Comté de Vendôme. .	
50. Comté de Nevers.	987	54. Comté de Bretagne. .	
		55. Baronnie de Fougères.	

et quelques-uns, d'égaux qu'ils étaient, se trouvent réduits à l'état de vassaux d'un rival plus fort qu'eux; d'autres s'élèvent jusqu'au rang de ducs de provinces entières, et ils n'obéissent ni aux décrets ni aux appels du roi, auquel ils ne rendent qu'un hommage apparent, pour diriger le peuple à leur gré.

Eudes. Les seigneurs de France montrèrent bien jusqu'où allait leur arrogance, en élisant, contrairement à la constitution, un roi étranger à la race de Charlemagne. Les princes de cette famille n'avaient pas su se dépouiller des habitudes germaniques; aussi, les différentes nations dont le mélange formait la population française, crurent leur indépendance menacée tant qu'elles resteraient attachées aux peuples d'outre-Rhin. Eudes, comte de Paris, en défendant cette ville contre les Normands, avait montré
887. qu'il savait vaincre les ennemis au lieu de les payer, et ses pairs l'élevèrent sur le pavois, à l'exclusion de Charles le Simple.

Napoléon désira plus d'une fois d'être le second de sa race. Eudes, roi nouveau comme lui, dut éprouver le même désir; car, n'ayant point de traditions de commandement sur lesquelles il pût s'appuyer, il était contraint de ménager ceux qui l'avaient élevé, ceux qui soutenaient sa cause dans la lutte engagée, et ceux qui pouvaient lui nuire. D'un autre côté, les seigneurs favorables aux Carlovingiens, n'ayant plus leurs anciens maîtres et répudiant le nouveau, se trouvaient affranchis de toute supériorité; tous dès lors, amis ou ennemis, gagnaient en pouvoir au détriment de la couronne.

Eudes ne régnait donc que jusqu'où pouvait atteindre son épée, et, tant qu'il vécut, il fut contraint de la tenir hors du fourreau;
893. car ses adversaires couronnèrent Charles, et appelèrent à leur aide Arnulfe, roi d'Allemagne, Guy, empereur d'Italie, et le pape. Mais les guerriers leur manquaient, et surtout un chef dont l'énergie sût les créer et les multiplier; les alliés ne savaient
898. 1er janvier. donc que tâtonner avec la fortune, lorsque la guerre civile cessa par la mort d'Eudes qui, avant d'expirer, avait recommandé le roi Charles aux barons.

Charles le Simple. Charles reçut en effet leur serment, et régna vingt-deux ans, non sans courage, mais sans force, restant sur le trône parce qu'il y était oublié. L'impossibilité d'agir où il était réduit, plus que son incapacité, lui valut le surnom de *Simple* (1), peu

(1) La mémoire de Charles le Simple a été réhabilitée par M. Borgnet dans une dissertation adressée à l'Académie des sciences de Bruxelles, en 1843.

mérité peut-être, dont le déshonora la dynastie qui succéda à la sienne. On lui reproche surtout d'avoir cédé la Normandie; toutefois les Normands n'étaient plus des bandes disséminées, mais une puissance à laquelle le roi des Francs, abandonné par ses vassaux, ne pouvait pas résister. Charles reconnut donc Rollon, mais à la condition qu'il deviendrait chrétien, c'est-à-dire qu'il entrerait dans la nationalité franque; il se faisait ainsi d'un ennemi irrésistible un puissant boulevard contre de nouveaux envahisseurs.

Que faire de mieux quand aucun intérêt général ne touchait plus les Français! Les seigneurs, dont le pouvoir ne s'était pas moins accru par l'usurpation passée que par la restauration présente, se faisaient la guerre entre eux; ils pillaient les biens des églises, s'emparaient des riches abbayes, en chassaient les moines, y installaient leurs familles et leurs hommes d'armes. Comme ils ne pouvaient ni destituer ni dépouiller les évêques, parce qu'ils avaient leurs résidences dans les villes, ils faisaient porter l'élection sur ceux qui leur étaient le plus dévoués, ou qui les payaient le mieux; or ces hommes-là, promus non à raison de leur mérite et de leurs vertus, mais par l'intrigue et dans des vues cupides, apportaient dans le sanctuaire des idées mondaines, tantôt combattant en personne pour acquérir de nouveaux domaines ou pour conserver les anciens, tantôt inféodant à des guerriers les biens ecclésiastiques, changeant en forteresse le palais épiscopal, et leurs acolytes en écuyers.

Enfin les Carlovingiens avaient perdu le caractère impérial; ils n'agissaient plus d'accord avec l'Église. L'administration centrale leur avait échappé, et ils ne se faisaient plus respecter comme vaillants capitaines. Les feudataires, qui, en usurpant peu à peu l'autorité, étaient devenus de petits princes, ne voulaient pas même que ce fantôme de roi rappelât par des traditions de famille ceux auxquels leurs pères avaient obéi.

Ils *rompirent* donc la *paille*, dans la diète de Soissons, en signe de défection, et l'archevêque de Reims proclama roi Robert, frère d'Eudes. Robert tomba frappé à mort dans la bataille de Soissons; mais Hugues le Grand, son fils, duc de France, assura la victoire à son parti, et, refusant la couronne qu'on lui offrait, il s'unit au comte de Vermandois pour la donner à Rodolphe ou Raoul, duc de Bourgogne (1).

(1) George-Henri Pertz a trouvé en 1833, dans la bibliothèque de Bamberg,

Charles, exilé, puis fait prisonnier et enfermé dans une forteresse, délivré ensuite et captif de nouveau, dut enfin à la mort la fin d'un règne honteux. Raoul resta roi, mais avec une si mince autorité qu'il se vit réduit, quand la guerre éclata entre Hugues de France et Robert de Vermandois, à réclamer le concours des rois de Germanie et de Bourgogne pour rétablir la paix entre eux. A sa mort, personne n'ambitionnant la couronne, elle fut donnée à Louis, fils de Charles le Simple, surnommé d'*Outre-mer*, parce qu'il avait été élevé en Angle-

Louis d'Outre-mer. terre. Ce prince dut s'occuper aussitôt de contenter les grands, en leur faisant des largesses avec le peu qui restait désormais à la couronne; mais, offensés de le voir s'appuyer sur Othon, roi d'Allemagne, ils se rallièrent autour de Hugues le Grand, qui avait réuni la Bourgogne au duché de France, et qui dès lors représenta le parti national.

944. Harald, roi de Danemark, que Louis avait appelé à son secours, le fit prisonnier dans une conférence et le livra à ses ennemis, après avoir massacré seize comtes de sa suite. Le roi Othon et le comte de Flandre, les deux princes les plus puissants de la Germanie, vinrent le délivrer; mais Louis, s'aper-

946. cevant qu'il serait asservi tant que les ducs de France resteraient d'accord avec les Normands, s'enfuit en Allemagne.

un manuscrit du dixième siècle, intitulé RICHERII *historiarum libri IV*, très-précieux à consulter sur l'époque où la race de Robert le Fort supplante celle de Charlemagne. L'auteur contemporain était moine de l'abbaye de Saint-Remy près de Reims, théâtre des événements les plus éclatants de ce siècle. Né d'un père qui avait pris part aux guerres du temps, disciple de Gerbert, il avait étudié les anciens et la médecine. Il a écrit son histoire d'après les chartes des archives et en consultant ses souvenirs, pour faire suite aux annales de l'archevêque Hincmar, qui finissent en 882. Son ouvrage va jusqu'en juin 995, et il est suivi d'un résumé des principaux faits jusqu'à 998. « Il est, dit Pertz, grave, bienveillant, plein de sagacité et de connaissances variées, accoutumé à chercher les motifs des choses, bien renseigné sur les hommes et sur les faits; on voit qu'il s'est formé sur les historiens romains, et il se montre bien supérieur à ceux de son temps pour la science de la guerre et des lieux où sont arrivés les événements; il faut attribuer ses erreurs à son amour excessif pour la gloire de sa patrie et à la vanité. Il suit ordinairement l'ordre des temps, ou, s'il s'en écarte, c'est par désir de mieux lier les faits. Son langage clair, concis, plaît par sa vigueur et sa simplicité. »

M. Mignet, dans un mémoire lu à l'Institut, a cherché à éclaircir d'après ce nouveau document un temps encore très-obscur, et à mieux déterminer cette révolution, où finit la conquête, où commence l'affermissement de la société nouvelle.

Othon convoque alors les évêques à Ingelheim, pour peser les droits respectifs de Louis et de Hugues. Marin, évêque d'Ostie et légat du pontife, présida l'assemblée. Le roi de France, ayant obtenu d'Othon licence d'énoncer ses raisons, exposa qu'il avait été couronné légalement, puis déposé par Hugues, et il offrit de prouver son bon droit, soit par le duel, soit par l'appréciation du concile. Les évêques se déclarèrent en conséquence pour lui, et fulminèrent contre Hugues comme perturbateur de la paix publique.

Hugues se soumit à cette sentence appuyée des armes d'Othon, et il aida Lothaire, fils de Louis, à succéder à son père. Après sa mort, le duché de France passa à son jeune fils, 954.
appelé Hugues aussi et surnommé Capet, parce qu'il portait, comme abbé laïque du monastère de Saint-Martin, la fameuse Hugues Capet.
chape du saint; Lothaire alors, débarrassé de ses rivaux les 956.
plus puissants, essaya de rendre quelque éclat à la couronne, en la délivrant du patronage onéreux de l'Allemagne; mais il eut bientôt besoin d'Othon II pour se soutenir contre ses ennemis 980.
intérieurs, et il se le concilia en renonçant à toute prétention sur la Lorraine, qui s'était mise sous le vasselage de la Germanie. Cet arrangement de Lothaire lui aliéna pour toujours les Français, qui se rallièrent tous à Hugues Capet.

Louis V, fils de Lothaire, surnommé le *Fainéant*, étant mort empoisonné peu de mois après son avénement, légua le trône à Hugues Capet (1). Il était temps désormais que celui qui, depuis plusieurs années, avait le pouvoir de roi, en prît aussi le titre. Hugues se fit donc proclamer, non par la nation, mais 987. 3 juillet.
par ses propres vassaux; ainsi la longue lutte entre la monarchie et la féodalité se trouva décidée, dès que le champion le plus chaleureux de la féodalité prit possession de la monarchie et s'occupa de la régénérer.

L'avénement des Capétiens succédant aux Carlovingiens est Troisième race.
un fait d'une bien autre importance que la chute de la première race; car ce n'est pas seulement alors la dynastie qui change, mais l'ordre du gouvernement et le principe de la domination. Dès ce moment, on peut dire que la suzeraineté per-

(1) Nous trouvons cette espèce de légitimation, à laquelle les historiens n'ont pas fait attention, dans le *Chron.* ODORANNI, ap. Bouquet, t. X, p. 165 : *Donato regno Hugoni duci, qui eodem anno rex factus est a Francis.* Voyez aussi p. 222, 243, 281.

sonnelle des Francs conquérants sur les Gaulois vaincus cesse pour faire place à une monarchie nationale, dont l'unité se fonde sur l'identité du peuple français.

Les premiers rois francs pouvaient alléguer leur descendance d'Odin, et c'est à ce titre que l'armée avait élevé Clovis sur le pavois. Le couronnement avait attribué à Charlemagne la représentation romaine; mais, à cette heure, le diadème impérial était sorti de France. Hugues Capet n'avait guère de pouvoir comme chef de l'armée, à cause de l'indépendance que le système féodal attribuait à chacun des capitaines. Il était la créature des nobles, qui le considéraient comme un de leurs égaux, et ne lui avaient donné de puissance qu'autant qu'il en fallait pour ne pas leur porter ombrage. Ils avaient vu avec indignation Charles le Simple et Louis d'Outre-mer prêter hommage aux empereurs saxons, en dégradant ainsi le sang royal et en compromettant l'indépendance de la France, sur laquelle les Othon élevaient des prétentions comme ayant succédé au trône de Charlemagne. La suprématie impériale les effrayait par l'excès de sa force, et, plutôt que de la subir, ils préférèrent se courber devant un de leurs pairs qui les ménagerait par gratitude, et rester ainsi indépendants de fait. Ils se trompèrent; car les empereurs, empêchés par les guerres incessantes qui troublaient leurs vastes possessions, par les dissensions intestines et par leur conflit avec les papes, laissèrent les princes de la Germanie s'affranchir de toute dépendance; au contraire, la royauté française, faible d'abord, écrasa peu à peu les barons, puis la noblesse, ensuite les communes, et enfin la magistrature, si bien qu'au temps de Louis XIV, l'autorité royale, arbitre suprême des personnes, des biens, de la volonté même des sujets, constituait le plus grand despotisme qu'il y eût en Europe; aussi, quand la révolution vint briser ce pouvoir unique, aucune institution ne restait debout pour retenir le peuple et les factions déchaînées.

Cette marche régulière de la royauté forme durant neuf siècles l'histoire de la France, qui, d'abord unie aux autres possessions des Carlovingiens, ensuite séparée d'elles, puis s'y trouvant rattachée par moments, reçoit enfin avec Hugues Capet une existence indépendante. La France est toujours dominée par la même dynastie, dont les rois faibles ou énergiques, vertueux ou pervers, ont constamment pour système d'abaisser les pouvoirs qui leur sont subordonnés et de s'ériger en maîtres absolus; dans un si long espace de temps, aucune puissance n'agit sur

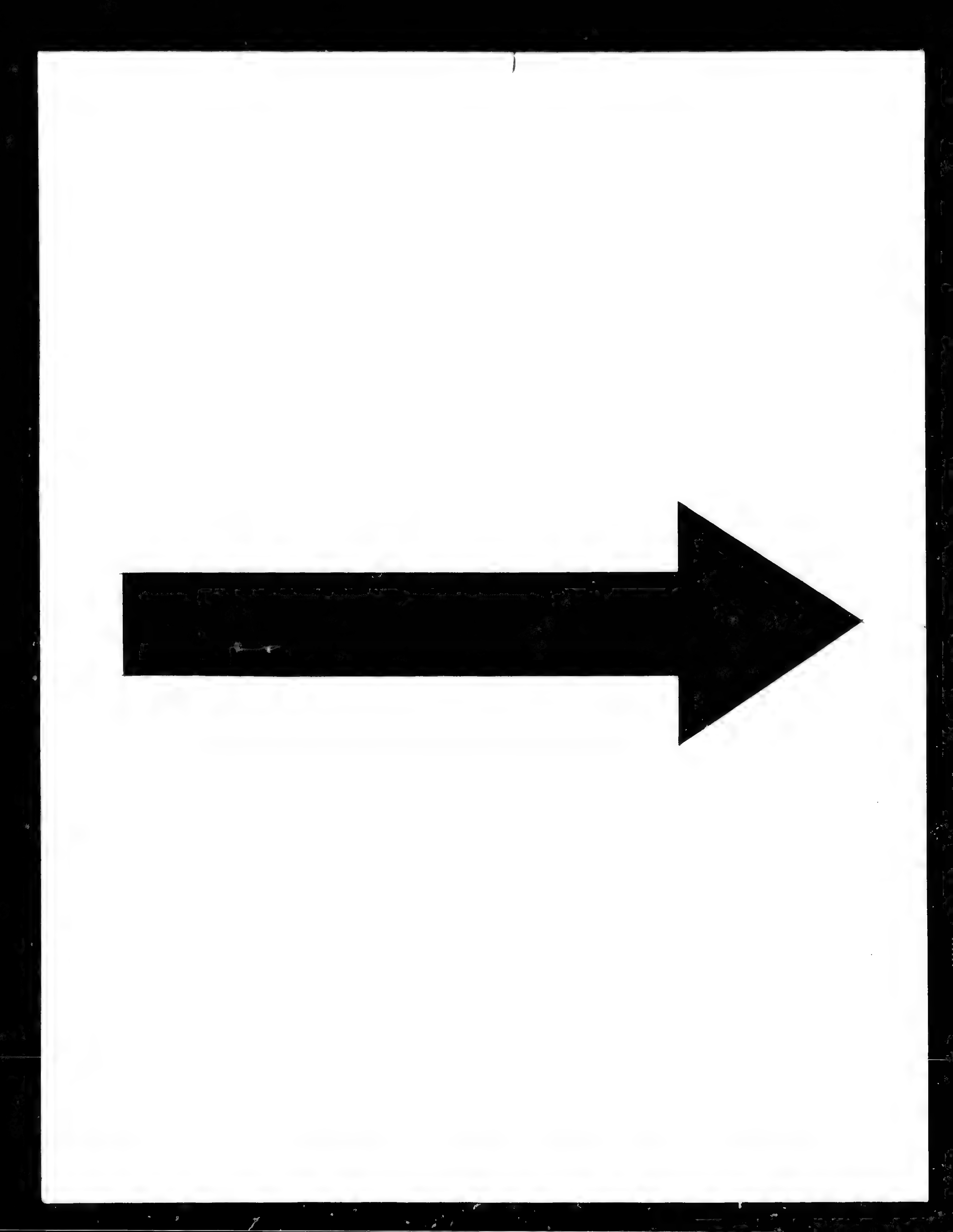
elle assez fortement pour altérer sa constitution et ses mœurs; au contraire, elle exerce une influence immense sur le reste de l'Europe par sa politique, son langage, sa civilisation et même par ses usages.

A l'époque de l'avénement de Hugues Capet la Bretagne, différente de la France par sa langue et ses coutumes, se considérait comme étrangère; le Béarn appartenait à l'Espagne; la Franche-Comté, la Lorraine, l'Als[illegible] au royaume de Lorraine, occupé par un Carlovingien. [illegible] que le royaume d'Arles. Dans ce dernier, dont dé[illegible] Provence et le Dauphiné, la féodalité tarda dava[illegible] racine; mais, comme les seigneurs de ces cont[illegible] tenus dans de continuelles appréhensions par les S[illegible] qui dominaient dans les Alpes et sur les côtes de la Provence, et que les rois des deux Bourgognes réunies aspiraient à la couronne impériale, les vassaux vécurent dans une sorte d'indépendance jusqu'au moment où Rodolphe III céda son royaume à l'empereur Conrad le Salique. Occupé d'un autre côté, ce prince ne songea point 1032.
à dompter les barons, qui formèrent alors les comtés souverains de Provence et de Bourgogne, du Viennois, de Lyon, et celui de Savoie, le plus important de tous.

Les principautés qui, sur la plage occidentale de la Méditerranée, grandissaient en repoussant les attaques des Sarrasins, se détachaient également de ce royaume; il en était de même, dans les Alpes, des cantons montagnards de l'Helvétie, qui, ne reconnaissant que la suprématie de l'Empire, fortifiaient leur indépendance municipale, laquelle se manifesta avec énergie quand la tyrannie autrichienne essaya de l'abattre.

Le reste de la France était divisé en sept grandes seigneuries: la France proprement dite, à savoir, l'Ile-de-France, Orléans et Lyon; les duchés de Bourgogne et de Normandie; celui d'Aquitaine, qui, après sa réunion à la Gascogne, surpassa de beaucoup en étendue et en puissance les domaines du roi; le comté de Toulouse; celui de Flandre, conquis sur les bois et les marais, et celui de Vermandois, duquel dépendait le comté de Troyes, qui devint ensuite le comté de Champagne. C'étaient sept États réunis géographiquement, mais non politiquement, sur le territoire qui depuis forma la France.

Peu à peu les évêques s'attribuèrent le gouvernement d'un certain nombre de villes, ou l'obtinrent des rois. Charles le Chauve leur ayant octroyé les attributions des délégués royaux



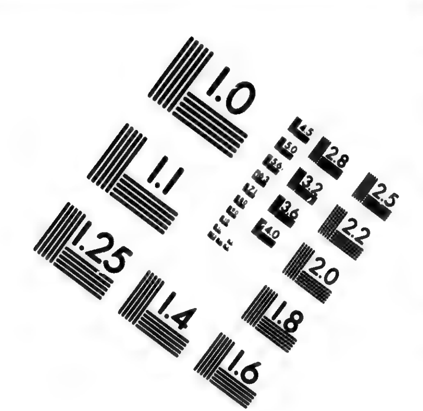
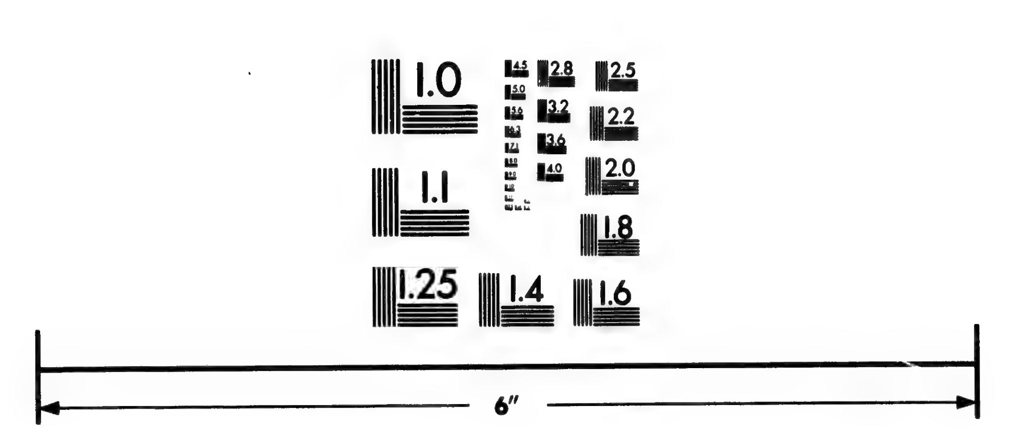
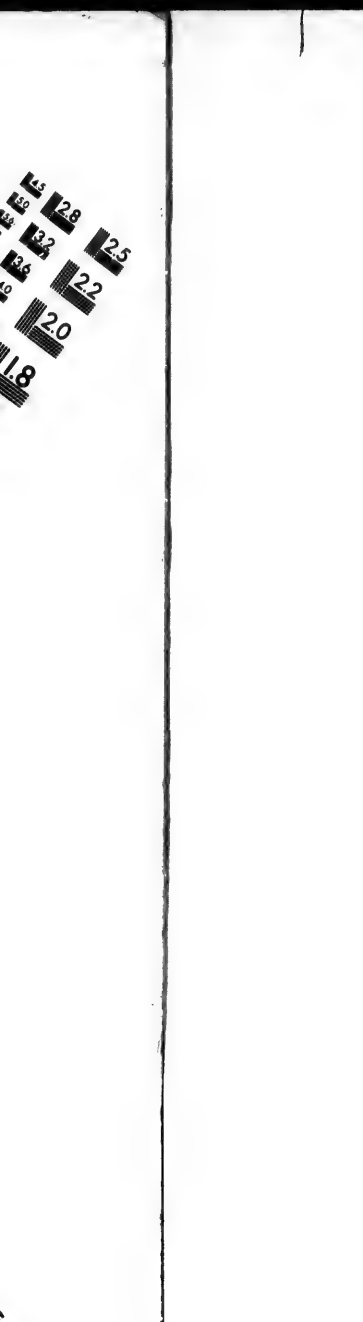


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

(*missi dominici*), ils s'en prévalurent pour devenir seigneurs terriens et rivaliser avec les grands. Les rois eux-mêmes favorisèrent l'accroissement de leur puissance, afin d'en faire un contre-poids à celle des barons ; de là vinrent ensuite les pairs ecclésiastiques, qui avaient le pas sur les pairs laïques, et dont le premier était l'archevêque de Reims (1).

Toutes ces seigneuries formaient autant d'États dans l'État ; ce n'étaient pas, comme sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, des démembrements accidentels, mais des principautés héréditaires, de longue durée, avec leurs lois propres, et dont chacune pourrait avoir une histoire particulière ; l'autorité se trouvait morcelée à l'infini, depuis le roi, à qui appartenait la suzeraineté sur les grands vassaux, jusqu'au simple châtelain, dont ne relevaient qu'un petit nombre de paysans.

L'ancienne distinction de Francs et de Gaulois avait disparu, pour laisser celle de nobles et de vilains, deux nations distinctes : les premiers appartenant à la famille du feudataire, et les autres lui étant étrangers. La domination des seigneurs était antérieure à celle du nouveau roi, qui n'avait dès lors aucun titre pour les déposséder ; ils devinrent même alors puissances de droit, de puissances de fait qu'ils étaient. Hugues se trouvait contraint de reconnaître l'usurpation des autres pour légitimer la sienne ; lorsqu'il élevait la voix pour demander au turbulent comte de Périgueux, *Qui t'a fait comte ?* celui-ci répondait : *Qui t'a fait roi ?*

La seule contribution des nobles consistait à subvenir aux dépenses du roi lorsqu'il voyageait sur leur territoire ; ils se rendaient aux diètes, mais comme intéressés ; du reste, le roi n'avait à sa disposition d'autres revenus que ceux de ses domaines, d'autre force que ses vassaux, comme duc de France, et ceux de son frère comme duc de Bourgogne. Entouré de grands vassaux, ses pairs, attentifs non-seulement à ne pas lui laisser augmenter le pouvoir qu'ils lui avaient confié, mais désireux de le diminuer, il devait ou se résigner à n'être rien de plus que le chef d'une confédération comme les derniers empereurs d'Allemagne, ou chercher à leur imposer de nouveau le frein qu'ils

(1) Les six pairs laïques étaient les comtes de Vermandois, de Toulouse, de Flandre, et les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine ou de Guienne et de Normandie ; les pairs ecclésiastiques étaient les évêques de Noyon, de Beauvais, de Châlons, de Langres, et les archevêques de Reims et de Sens.

avaient secoué sous de faibles monarques ; c'est à ce dernier parti que s'arrêta Hugues Capet.

Comme duc de France, il se trouvait, d'après les institutions féodales, seigneur héréditaire et suzerain de plusieurs comtés avec lesquels il pouvait tenir tête aux autres feudataires. Paris, chef-lieu de son duché, assis comme il est dans une position centrale, sur une rivière qui l'emporte sur les autres fleuves de France, non par son impétuosité, mais par sa docilité, entouré de cités florissantes, telles qu'Amiens, Rouen, Orléans, Châlons, Reims, qui, même ennemies, relevaient son lustre, contribuait à donner de l'importance au prince qui y résidait. Cette ville devenait la capitale de la France nouvelle, comme Chartres et Autun avaient été celles de la Gaule druidique; Clermont et Bourges, de la Gaule romaine; Tours, de la France mérovingienne, et Reims, de la France des Carlovingiens. Le roi avait sur les autres seigneurs l'avantage de pouvoir les appeler aux armes. On se souvenait encore que ces barons n'étaient naguère que de simples magistrats, tirant leur pouvoir d'une autorité supérieure; il en résultait que, le successeur des anciens rois se trouvant avoir un titre pour recouvrer ce que ses prédécesseurs avaient perdu, Hugues sut s'en prévaloir pour reconquérir la prérogative royale, pour émanciper la couronne de la tutelle des feudataires, et recomposer la classe des hommes libres, qui avait péri avec l'autorité des rois. Ce fut le prélude de la longue lutte à la suite de laquelle le gouvernement monarchique se substitua au régime féodal.

CHAPITRE XII.

LA FÉODALITÉ.

Il est temps, après avoir fait souvent allusion au régime féodal, d'entrer dans quelques développements sur ce mode de gouvernement, mélange singulier de barbarie et de liberté, de discipline et d'indépendance : lice ouverte à des vertus nouvelles, ainsi qu'à des passions violentes et sans frein.

Dans l'ancienne langue tudesque, *od* signifiait bien-fonds. Ce mot, avec *alla*-ou *alt*, ancien, forma *allod*, alleu; avec *fee*, récompense (1), il donna *feod*, fief. Alleu signifiait donc une Origines.

(1) Telle est encore sa signification en anglais. En hollandais, *al-oud* veut

ancienne possession, réglée par les coutumes nationales des Germains, et exempte de toute obligation personnelle, tandis que fief exprimait une possession conférée par un seigneur en récompense de services rendus, et à charge d'en rendre de nouveaux.

L'essence du gouvernement féodal n'est pas dans la hiérarchie de pouvoirs descendant de l'empereur jusqu'au plus humble de ses agents; car cette hiérarchie se retrouve, sans être aussi fortement enchaînée, partout où existe une organisation politique. Elle ne consiste pas non plus dans l'obligation du service militaire, puisque cette obligation est commune à tous les anciens peuples, et aussi naturelle que la défense de la patrie et de son chef. L'essence de la féodalité est l'union du vassal avec son seigneur, jusqu'à s'identifier avec lui; dégagé de tout lien avec le prince et la nation, pour ne voir et ne connaître que son seigneur immédiat, il lui rend certains services déterminés, réclame de lui protection et justice, n'accepte d'ordres que de lui. Il n'obtient justice de ses voisins, sujet d'un autre baron, que parce qu'il est en quelque sorte la chose de son seigneur, et c'est à ce seigneur seul que reviennent tous les honneurs et les avantages; à lui la louange ou le blâme. Le vassal n'est homme que parce qu'il est membre du corps appelé fief.

Est-il possible de croire qu'une pareille organisation soit née dans les forêts de la Germanie? Est-il rien, au contraire, de plus opposé à l'esprit d'indépendance des peuples teutoniques, jaloux de la liberté au point d'avoir en horreur les murailles d'une ville, que cette série d'obligations qui enlevaient jusqu'à la liberté des actions privées, enchaînaient toute la population à la terre, depuis le serf qui cultivait le fief jusqu'aux seigneurs qui tiraient de lui leur nom et leur rang, liés eux-mêmes les uns aux autres par l'hommage, tandis qu'au-dessus de tous siégeait le roi avec un grand titre sans aucune force?

dire *très-ancien*. Le mot *alleu* se trouve dans la loi salique, mais celui de *fief* ne se rencontre pas avant le onzième siècle (MURATORI, *Ant. Ital.*, XI), quand on ne parlait plus la langue germanique dans les cours du Midi. En outre, aucun des idiomes teutoniques n'a conservé le mot *feod*, à l'exception de l'anglais, qui l'a pris des Normands; tous emploient à sa place celui de *lehen, leen*. Plusieurs ont été amenés par ce motif à croire ce mot d'origine latine, et tiré de *fides*, qui est employé dans ce sens précisément par Aimoin, IV, 53, lorsqu'il dit : *Fines regni illius* (de Charles Martel) *leudibus suis, probatissimis viris et illustribus, ad resistendum contra gentes rebelles in fide disposuit.*

La féodalité sort pourtant des institutions germaniques, car on ne la rencontre point chez d'autres races. Si nous en avons signalé quelques traits parmi les anciens peuples, c'étaient de simples similitudes. Parmi les races slaves, comme on le voit encore en Russie, en Pologne, tous les nobles sont égaux entre eux; les autres hommes restent serfs, sans qu'il y ait des degrés divers dans la servitude. Chez les Romains, la dépendance du client envers son patron ne provenait pas du don d'une terre, et n'entraînait point le service militaire. Sous les empereurs, les vétérans et les auxiliaires obtenaient des terres pour servir en temps de guerre, à la condition pour les fils, qui recevaient l'héritage, de prendre les armes aussitôt qu'ils seraient arrivés à l'âge viril, sous peine de perdre l'honneur, les biens et la vie (1); mais c'était là une obligation envers l'État, non envers un seigneur particulier. Si les clans d'Écosse et d'Irlande sont liés au chef, c'est par une parenté réelle ou supposée, et non par un vasselage volontaire. Que si l'on voulait voir la féodalité dans un royaume partagé en plusieurs provinces, chacune ayant son chef, même inamovibles et subdivisées en moindres fractions sous des gouvernants subalternes, il faudrait appeler féodale l'organisation des empires d'Orient, celle des armées, la hiérarchie ecclésiastique principalement; mais nulle part n'existe ce lien, moitié personnel, moitié réel, qui enchaîne le vassal au seigneur, et rend les devoirs du sujet entièrement distincts de ceux du vassal envers le seigneur, qui souvent lui-même est vassal d'un autre. Si quelque chose se rapproche de cette organisation, c'est celle des Zemindari de la Perse et des Fanariotes de Turquie (2).

Il faut donc rechercher dans les usages germaniques comment des institutions, adoptées pour garantir une liberté jalouse, finirent par amener un état de choses qui enlevait jusqu'à celle des actes privés.

Le patricien romain possédait en commun l'*agen publicus;*

(1) Code Théod., *de Veteranis et de filiis veteranorum*, lib. VII.

(2) Voyez Brussel, *de l'Usage général des fiefs;* Paris, 1727, 2 vol. in-4°. — De Beaumanoir, *Coustumes de Beauvoisis;* Bourges et Paris, 1690, in-fol. — Guizot, *Hist. de la civilisat.*, leçon 40. — Meyer, *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires*, etc.; La Haye, 1819, 2 vol. in-8°.

On ne saurait se fonder beaucoup sur Montesquieu (*Esprit des lois*, l. XXX, ch. 1 et suiv.), et moins encore sur Hallam, *l'Europe au moyen âge*, t. I, p. 135 de la deuxième édit.; Paris, 1837.

mais il avait en outre des propriétés privées, inviolables et consacrées par les dieux pénates. Au contraire, parmi les Gaulois et les Germains, toute la campagne appartenait à la grande famille, à la tribu, au village; il n'y avait de richesse particulière que les meubles et les esclaves. Au contact de ces deux modes de propriété, c'est-à-dire sur la limite entre le monde romain et le monde germanique, il s'était établi un genre mixte, les *bénéfices*, terres fiscales abandonnées aux vétérans sous la condition du service militaire; beaucoup de ces terres étaient possédées par des Germains, qui les avaient acquises en portant les armes ou en promettant de le faire.

Quand un chef d'hommes libres se mettait avec sa bande, sur laquelle il exerçait une autorité entière, aux ordres d'un général pour le suivre dans des expéditions lointaines, il se formait des uns aux autres une dépendance hiérarchique, mais tout à fait personnelle, et tellement libre que le compagnon d'armes pouvait abandonner à son gré celui qu'il avait choisi pour chef.

Propriété. Les provinces de l'empire une fois conquises, les terres, prix du sang de tous, furent considérées comme des propriétés communes et partagées entre les chefs de bande; chacun d'eux en distribua, pour les exploiter, des portions à ses compagnons ou antrustions, qui furent ainsi attachés à la terre et au seigneur duquel ils la recevaient; dès ce moment, leurs rapports avec celui-ci acquirent de la stabilité, et à l'antique égalité se substitua une aristocratie militaire, qui des Romains vaincus prenait le principe et le fait de la propriété individuelle.

D'autres compagnons restèrent avec leurs chefs sans en rien recevoir; mais, à mesure que les goûts guerriers et vagabonds faisaient place à des habitudes paisibles, ils sentaient le besoin de posséder, et demandaient comme récompense des terres, pour lesquelles ils faisaient hommage au seigneur.

Comment d'ailleurs ces grands propriétaires, occupés à faire la guerre au loin, auraient-ils pu défendre de vastes domaines? Leurs voisins, des aventuriers, en usurpaient souvent des portions plus ou moins considérables, et c'était beaucoup s'ils se prêtaient à un hommage envers les possesseurs primitifs.

Quelques-uns, pauvres ou expropriés, entreprenaient de défricher un terrain stérile ou désert, et, pour s'assurer un appui, ils le mettaient eux-mêmes sous la dépendance d'un voisin, ou celui-ci s'imposait de force comme protecteur. Souvent même,

les hommes libres propriétaires présentaient à quelque puissant voisin une branche de leur bois, une motte de leur pré, et, par ce rite symbolique, lui *recommandaient* leur alleu pour qu'il le défendît, et principalement aux églises, afin de rendre la propriété plus sacrée et de s'affranchir de taxes : tant le fief se formait de manières différentes.

Dans cette expropriation politique pour cause d'utilité privée, la première obligation du chef barbare était de fournir des guerriers à l'armée royale. Étranger aux moyens compliqués à l'aide desquels se lèvent aujourd'hui, s'entretiennent et se recrutent les troupes, il assignait une bonne partie de ses terres à divers individus, à la condition d'armer et de nourrir un certain nombre d'hommes chacun. Ces vassaux subdivisaient et concédaient à leur tour la portion de terre abandonnée, en imposant à d'autres individus les mêmes obligations : c'est ainsi que se formait une chaîne de dépendances.

Les *bénéfices* étant, comme récompense de la valeur, concédés aux personnes, les seigneurs étaient jaloux de les révoquer, afin de pouvoir récompenser d'autres services, et de conserver leur prépondérance sur leurs compagnons d'armes, dont ils voulaient rétribuer la fidélité pour le passé, tout en se l'assurant pour l'avenir. Si donc ils ne dépouillaient pas leur vassal de son vivant tant qu'il était fidèle à ses devoirs, il n'entrait pas, non plus, dans les usages germaniques de contracter ou d'imposer des obligations pour la postérité.

Mais, d'un autre côté, les compagnons faisaient de leur mieux pour se rendre indépendants, et pour assurer cette propriété à leur famille; car, malgré l'opinion de quelques penseurs modernes, il est de la nature des biens-fonds de devenir héréditaires, de telle sorte que la famille puisse s'y fixer et s'y affermir. Le roi commença à donner des terres à perpétuité, et l'imitation finit par rendre héréditaires tous les bénéfices, quoique l'habitude leur conservât encore le caractère de possessions personnelles, le serment étant renouvelé à chaque mutation de propriétaire, et l'investiture conférée de nouveau. L'héritier demandait au seigneur suzerain à être admis à prêter foi et hommage. Alors, la tête nue, après avoir déposé le bâton et l'épée, il se mettait à genoux devant lui, et, plaçant ses mains dans les siennes, il disait : *De cette heure en avant, je suis votre homme lige de ma vie et de mes membres; honneur et foi vous porterai en tout temps pour les terres que je tiens de vous.* Il prêtait en-

suite serment sur l'Évangile, puis il ajoutait : *Seigneur, je vous serai fidèle et loyal; je vous garderai ma foi pour les terres que je requiers de vous; je vous rendrai loyalement les coutumes et services que je vous dois. Ainsi Dieu et les saints me soient en aide* (1)!

Alors il baisait le livre saint, mais sans génuflexion ni sans autre acte d'humilité. Le seigneur lui donnait l'investiture en lui remettant une branche d'arbre, une motte de gazon, une poignée de terre ou tout autre objet symbolique, moyennant lequel le vassal se considérait comme devenu l'*homme* de son seigneur.

On comprend que la dépendance des vassaux n'était pas considérée comme héréditaire par sa nature, mais comme personnelle. Les usages rendirent plus tard obligatoires, même pour les héritiers, les services féodaux, en retenant sur le domaine paternel même l'enfant au berceau, qui prêtait le serment à sa majorité. Du reste, dans le principe et pendant longtemps, la fidélité fut distinguée de l'hommage; la première exprimait une obligation naturelle envers le seigneur, et l'autre une obligation particulière envers un seigneur choisi : celle-là imposait plutôt des devoirs négatifs, comme de ne point faire la guerre au seigneur et de ne pas lui tendre d'embûches; celui-ci, des charges positives et

(1) De là *homagium*, *hominium*. Voici le serment que Thibault, comte de Champagne, prêta à Philippe-Auguste en 1220 : « Moi Thibault, fais savoir à tous que j'ai juré sur les saints autels à mon très-cher seigneur Philippe, illustre roi des Français, de le servir bien et fidèlement comme mon seigneur lige contre tous hommes ou femmes qui peuvent vivre et mourir, et que je ne manquerai point à mon bon et fidèle service tant qu'il me fera droit dans sa cour, par le jugement de ceux qui peuvent et doivent me juger. Et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! je manquais à mon bon et fidèle service envers mon seigneur et roi, tant qu'il me voudra faire et me fera droit devant sa cour par ceux qui peuvent et doivent me juger, le seigneur roi pourrait, sans me faire tort, saisir ce que je tiens de lui, et le retenir dans sa main jusqu'à ce que ce fût amendé par le jugement de sa cour et de ceux qui peuvent et doivent me juger. »

Quand Édouard II, roi d'Angleterre, fit hommage à Philippe de Valois en 1329 pour le duché d'Aquitaine, la cérémonie fut réglée ainsi : « Le roi d'Angleterre, duc de Gascogne, tiendra ses mains dans les mains du roi de France, et celui qui parlera pour le roi de France adressera ces paroles au roi d'Angleterre, duc de Guienne : *Vous devenez homme lige du roi de France et lui promettez foy et loyauté*, dites : *Voire* (vrai). Et ledit roi et duc, et ses successeurs ducs de Guienne, diront : *Voire*. Et lors le roi de France recevra ledit roi d'Angleterre et duc audit hommage lige à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'autrui. »

déterminées. Voilà pourquoi la fidélité pouvait être jurée par un représentant au nom du mineur, tandis qu'on ne pouvait promettre l'hommage que personnellement.

Ainsi donc des peuples qui naguère conservaient le droit personnel au milieu de leurs migrations perpétuelles ne se considèrent plus comme citoyens qu'autant qu'ils possèdent une glèbe; il n'y a point de seigneur sans terre, ni de terre sans seigneur. Dire d'un homme qu'il est de haut ou de bas lieu, c'est indiquer la nature de ses biens, et la terre constitue la personnalité qui doit rester indivise et passer au fils aîné (1).

Cette forme de propriété, une fois introduite, s'étend et se généralise, comme il arrive d'ordinaire, et tout devient féodal. Les villes même prennent place dans cette hiérarchie, dont elles contractent les obligations pour en posséder les droits, sous le patronage d'un baron. La propriété acquiert de cette manière un caractère spécial; elle est entière, réelle, héréditaire, et pourtant reçue d'un supérieur envers lequel on est tenu à certains hommages, faute desquels elle se perd.

Les offices, qui furent aussi conférés en fief, devinrent moins facilement héréditaires; mais, avec le temps, les charges de sénéchal, de maréchal, d'échanson, de vicomte, de gonfalonier, passèrent de père en fils, ainsi que les hauts commandements militaires, la plus absurde des hérédités. Cette transformation entrava le pouvoir du suzerain bien plus que la perpétuité des propriétés; car il avait forcément à ses côtés des personnes qui gênaient ses ordres au lieu de les exécuter. Ainsi le connétable de France avait la prééminence à l'armée sur qui que ce fût, sauf le roi; on ne pouvait sans lui publier le ban de guerre ou entreprendre une expédition; les maréchaux devaient attendre son agrément pour engager le combat; il assignait à chacun son poste, même au roi, qui devait chevaucher dans l'ordre qu'il avait fixé (2).

(1) En Italie, quant à cette matière, deux lois étaient en vigueur, la lombarde et la franque. Dans les fiefs lombards, tous les mâles succédaient avec des parts égales; dans les fiefs francs, l'aîné seulement. L'empereur Frédéric, en Sicile, autorisa les femmes mêmes à hériter à défaut de mâles, en préférant, dans les fiefs francs, la jeune fille à la femme mariée; dans les fiefs lombards, il voulait qu'on tînt compte aux femmes mariées de la dot qu'elles avaient reçue. (*Constit. R. Siciliæ*, livre III, titres 26 et 27.) Le fief indivisible convenait mieux aux rois, qui, pour ce motif, cherchaient à faire prévaloir le *jus Francorum*.

(2) BRUSSEL, *Usage des fiefs*, t. I, p. 534.

Le fief devenu héréditaire, il en fut de même de l'obligation de fidélité qui restait due aux descendants de celui dont il avait été reçu (1).

Si l'on veut un exemple permanent de cette nature de propriétés, on n'a qu'à jeter les yeux sur l'Angleterre, où le sol est encore féodal. Bien que les bras des cultivateurs soient libres depuis longtemps ; bien que le travail qui crée ait fait de nombreuses conquêtes sur le privilége qui conserve, l'aristocratie, en cédant quelques prérogatives politiques, a maintenu ses prérogatives civiles, et a su garder de la féodalité ce qui lui profite, en écartant ce qui lui était nuisible. Les jurisconsultes anglais s'accordent sur ce point que la propriété des biens-fonds ne peut être allodiale, et que tous sont tenus comme fiefs médiats ou immédiats de la couronne. Néanmoins, que le roi soit l'unique propriétaire, ce n'est qu'une fiction insignifiante, qui n'empêche ni ne retarde la transmission héréditaire des terres, tandis qu'elle oblige la royauté à protéger l'inaliénation des fiefs qui passent de père en fils par ordre de primogéniture et par substitutions. Qui ne possède rien n'est rien ; mais, une fois entré dans la classe de ceux qui possèdent, vous allez de pair même avec les plus grands ; il n'y a contre vous ni priviléges ni distinctions. Cette organisation n'aurait pu résister au progrès de l'intelligence, si la voie n'eût été ouverte à tout homme riche pour arriver à son heure, et si le plus grand nombre ne se fût trouvé intéressé à conserver une classe privilégiée par l'espoir d'y appartenir un jour.

Souveraineté. A la propriété était annexée la souveraineté. De même qu'après avoir divisé le butin, chacun restait maître de la part qui lui était échue, ainsi l'on voulait qu'il en fût de la terre et de ses cultivateurs ; par conséquent, les droits souverains, réservés aujourd'hui au pouvoir public, appartenaient au possesseur du fief sur tous ceux qui en habitaient les domaines. Par rapport aux autres propriétaires, il n'était qu'un égal ; mais, dans son fief, nul ne pouvait imposer des lois ou des taxes, ni le citer en justice. Jadis, dans les forêts de la Germanie, soit en vertu du droit de conquête, soit par une coutume patriarcale, le père de famille était le chef

(1) On en trouve le premier exemple en 757 : *Tassilo, dux Bojariorum, cum primoribus gentis suæ venit, et more Francorum in manus regias in vas salicum manibus suis semetipsum commendavit, fidelitatemque tam ipsi regi Pepino, quam filiis ejus Carolo et Carolomanno, jurejurando supra corpus sancti Dionysii promisit.* (ADELMUS, *Ann. Franc.*)

du village que formaient autour de sa demeure ses enfants et ses parents, les colons plus ou moins libres qui cultivaient les terres moyennant certaine rétribution, et les esclaves employés à différents services. Il pouvait tout dans le cercle de la famille, qui n'avait d'autre juge, d'autre prêtre, d'autre roi que lui; il se considérait comme l'égal des autres chefs avec lesquels il réglait ce qui convenait à la communauté, sans que la souveraineté politique collective entravât la souveraineté domestique individuelle. Quand les Germains, sortis de leur pays pour faire des conquêtes, se furent étendus sur un vaste territoire, il devint impossible de continuer à réunir l'assemblée générale dans laquelle résidait la souveraineté politique; en même temps, le lien domestique se resserrait à l'intérieur avec moins d'affection et plus de force, puisqu'il revêtait un caractère plus guerrier que familial; les colons et les serfs, étant une race d'étrangers, avaient bien davantage à souffrir des excès de la tyrannie.

Les hommes libres (*ahrimans*) qui composaient la bande guerrière du chef demeurèrent libres; mais quelques-uns reçurent des bénéfices et entrèrent parmi les feudataires; les autres, établis sur les terres du seigneur, furent réduits peu à peu par ses empiétements à la condition de colons ou de serfs.

Dès lors ce ne furent plus des liens de parenté ou d'obéissance traditionnelle qui retinrent la tribu autour du chef; celui de la force prévalut, et lui seul devint son caractère dans le régime féodal. A cet élément, néanmoins, s'associa une idée de fidélité, de dévouement loyal que la force ne suffit pas seule à produire; car *le fief est le sentiment de l'honneur attaché à la possession d'une terre conférée en récompense de services rendus, et avec promesse de nouveaux services.*

La réunion de la souveraineté à la terre isolait les tribus les unes des autres; ce qui formait autant d'États que de propriétés, États tout à fait distincts, qui ne tenaient entre eux que par un petit nombre d'intérêts communs. Au moment où se constitua cette société, les feudataires se groupèrent autour des comtes et des ducs, par hasard ou par voisinage, sans rapports les uns avec les autres, et leur convergence même vers un centre était plutôt apparente que réelle.

Charlemagne avait tenté d'empêcher l'association de la propriété et de la souveraineté, en voulant que chaque homme libre

jurât fidélité à son seigneur et à lui pour l'utilité de tous deux (1); mais, sous les derniers Carlovingiens, les barons, ayant repris de la force, se placèrent entre le roi et le peuple, et le monarque ne put communiquer avec ses sujets que par l'intermédiaire des propriétaires. Poursuivant leurs empiétements, ils firent du roi un vain fantôme, ignorant parfois qui en portait le nom, et lui faisant même la guerre. L'empereur n'avait pas un pouvoir plus réel, même avec son caractère religieux; tandis que les seigneurs laïques étaient poussés par un besoin impérieux d'indépendance personnelle, les évêques et les abbés se considéraient moins comme des ecclésiastiques que comme des possesseurs de fiefs.

Les assemblées, élément populaire germanique, étaient tombées, comme nous l'avons dit, ou du moins elles ne se réunissaient plus pour protéger les intérêts communs et refréner les actes tyranniques; d'autre part, l'aristocratie se fortifiait par l'accroissement de puissance des chefs de famille et de bande, et par la disproportion entre les propriétés : toutes ces causes rendirent la féodalité universelle.

Hiérarchie. Les possesseurs de fiefs étaient liés entre eux dans un système hiérarchique d'institutions législatives, judiciaires et militaires. L'unique source du pouvoir est Dieu, qui a pour vicaire le pape; celui-ci, se réservant le gouvernement des choses ecclésiastiques, confie la direction des choses temporelles à l'empereur, qui est le chef des rois. Le pape, l'empereur et les rois s'en remettent, pour l'exercice de leur pouvoir, à des officiers, en joignant une terre aux charges. Les officiers subdivisent la terre et les emplois entre d'autres personnes qui les imitent.

Celui qui conférait le fief s'appelait *senior*, seigneur; le bénéficié, *junior* ou *miles*, comme obligé au service militaire; mais ordinairement on donnait au bénéficié direct le nom de *vasse* (vassus) ou *vassal*, aux sous-bénéficiés celui de *valvasseurs* (vass vassorum?) dont relevaient encore d'autres petits vassaux.

Le même individu se trouvait donc à la fois seigneur et vassal; il possédait des fiefs de nature et de redevances diverses, mais il ne se considérait obligé qu'envers celui dont il relevait immédiatement (2). On ne cessait pas, pour être homme lige sur une

(1) « Que personne ne jure fidélité à d'autres qu'à nous et à son seigneur, pour notre utilité et celle de son seigneur. » (*Capit.* de 805. BALUZE, I, 425.)

(2) La gradation des personnes est ainsi établie par Laurière, d'après un

terre, d'être suzerain sur d'autres. Plusieurs rois se firent vassaux du saint-siége; le roi d'Angleterre rendait hommage au roi de France pour la Normandie. Deux suzerains étaient parfois dans la position réciproque de seigneur à vassal; c'est ainsi que l'évêque de Sion reconnaissait tenir certaines possessions des comtes de Savoie, qui lui rendaient hommage pour le fief de Chillon (1). Le roi de France était vassal des moines de Saint-Denis, attendu que la Tour du Louvre avait été bâtie sur un terrain appartenant à leur couvent; il leur payait pour ce fief trente sous parisis par an; mais ensuite ce cens fut transféré sur la prévôté de Paris, afin que la Tour, dont relevaient tant de comtés et de duchés souverains, ne restât point vassale.

Quand le vassal d'un royaume était souverain dans un autre, il ne pouvait qu'en résulter du désordre dans les conflits entre les États, dans les conseils féodaux et les déclarations de félonie. Les ducs de Bourgogne relevaient du roi de France et de l'empereur; si donc ils favorisaient l'un, ils étaient félons envers l'autre, et parfois ils s'attiraient l'inimitié de tous deux.

Les prélats, à qui le droit canonique ne permettait pas de verser le sang, soit par jugement, soit en guerre, avaient des comtes et des vicomtes ou avoués pour administrer la justice et conduire leurs hommes d'armes. Les évêques les nommaient d'abord eux-mêmes; puis les rois s'arrogèrent ce droit, quand ils disposèrent des bénéfices; les avoués restèrent donc indépendants des évêques, et parfois même ils furent plus riches qu'eux.

Roi.

Dans cette chaîne où chacun ne tient qu'à son supérieur immédiat, le chef suprême disparaît; le roi ne conserve aucun pouvoir direct sur le peuple, puisque l'autorité devait passer par d'autres mains, souvent aussi puissantes que les siennes. Le roi n'était donc ni un premier magistrat, exécuteur de la volonté d'une

manuscrit, *ap.* Hallam, ch. V : « La première dignité est celle de duc; puis viennent les comtes, les vicomtes, les barons, ensuite le châtelain, le valvasseur, le bourgeois et le vilain. » Dans les *Assises de Jérusalem*, traduites pour l'usage des Vénitiens qui avaient des propriétés dans le Levant, le *suzerain* est dit *chef seigneur;* les valvasseurs, *hommes des hommes ;* les *corvées*, service de corps, angarie, service personnel, que d'autres auteurs appellent *commandate* ou *manopere* (œuvres de main). Il en est de même de *far ligezza, chiamarsi di uno* (faire hommage lige, se recommander à quelqu'un), et d'autres expressions que je serai obligé d'employer; car il n'existe pas de livres classiques, ou du moins je n'en connais pas, qui traitent spécialement des choses féodales.

(1) Cibrario, *Monarch. di Savoia*, II, 6.

assemblée souveraine; ni le chef d'une nation libre, avec le concours de laquelle il pût faire les lois; ni le général de l'armée nationale, afin de combattre quiconque se déclarait ennemi; il était uniquement le propriétaire direct des fiefs conférés par lui, et ne pouvait disposer que de ses vassaux immédiats. Comment aurait-il donc pu entreprendre de longues expéditions, quand les vassaux n'étaient convoqués que pour un temps de service déterminé toujours assez court, et quittaient l'armée à l'expiration du terme, que la campagne fût ou non finie?

Assemblées. Les assemblées législatives se convertirent en conseils du roi, qui appelait près de lui tels seigneurs qu'il lui plaisait; nous ajouterons, pourvu que cela leur convînt, car il n'était pas en état de les contraindre à s'y rendre. Les seigneurs se réunissaient quelquefois en cours plénières, mais pour étaler leur magnificence plutôt que pour délibérer sur les intérêts publics. Dans les cas extraordinaires et de péril commun, les seigneurs voisins s'assemblaient pour concerter ce que chacun d'eux exécuterait dans ses domaines; le roi était dans ce cas l'un des contractants, mais sans autorité coërcitive. Il ne restait que les synodes, dont, à cause de leur composition mixte, émanaient quelquefois des lois civiles.

Gouvernement. Comme, selon les idées germaniques, nul n'était obligé d'obéir qu'aux lois qu'il avait concouru à établir, il y eut, faute d'une législation supérieure, autant de statuts que de pays. A une époque où nous lisons, en tête de tous les codes, *La loi est obligatoire pour tout le royaume,* on comprend difficilement qu'il ait existé, durant trois siècles, des pays entiers sans législateurs supérieurs, et que le gouvernement fût privé de son attribut le plus essentiel, le pouvoir de faire des lois.

On ne connaissait pas alors une foule de droits d'action et d'inspection qui appartiennent aujourd'hui à la couronne comme pouvoir dirigeant universel. Les seules prérogatives royales consistaient dans la juridiction, les péages, le droit de battre monnaie et l'exploitation des mines; encore ces droits régaliens étaient-ils usurpés l'un après l'autre par les grands vassaux. La science financière, qui est aujourd'hui, ou que l'on considère du moins comme la première dans un gouvernement, était entièrement ignorée. Les biens de la couronne, les produits des régales et les revenus des propriétés de la famille royale, suffisaient au prince en temps de paix, d'autant plus que la cour était tenue sur un pied très-simple, et qu'on ne rétribuait point les offices attachés

aux fiefs. La guerre survenait-elle, les vassaux étaient obligés à certaines prestations déterminées et invariables, et chacun entretenait ses hommes d'armes (1). Dans des circonstances extraordinaires, les vassaux étaient invités à fournir des hommes et de l'argent; parfois on en demandait au clergé, qui, du reste, était exempt de tout impôt, comme les nobles, qui servaient déjà l'État par leur bras et celui de leurs vassaux.

Les rois carlovingiens s'étaient efforcés d'étouffer l'esprit personnel des barbares, afin de réaliser l'unité du gouvernement à la manière romaine; les feudataires agirent de même, mais pour faire prévaloir l'esprit de localité, qui fit d'eux de petits souverains. Ils réussirent ainsi à substituer dans toutes les relations sociales l'idée de localité et de territoire à celle de nation et de personnalité.

Devenus indépendants du roi, avec lequel ils rivalisaient quand ils ne les surpassaient pas en force, les barons attirèrent à eux les autres prérogatives de la royauté; ils exploitèrent des mines sur leurs terres, imposèrent des péages à ceux qui devaient les traverser. En France, ils eurent le droit de battre monnaie à l'effigie du monarque; aussi, lors de la chute des Carlovingiens, cent cinquante espèces de deniers avaient cours dans le royaume. Saint Louis enleva ce privilége à tous les seigneurs, excepté au duc de Bretagne. Les mêmes abus se reproduisirent dans les autres pays.

Juridiction.

Lorsque les codes barbares eurent été remplacés par les coutumes locales de la race conquérante, la justice ne fut plus une délégation supérieure, mais une conséquence du droit de propriété. Le haut baron n'était pas sujet à la surveillance du roi, qui ne pouvait le priver de ses droits; les lois faites, il pourvoyait à leur exécution, et, s'il commettait une injustice, il ne pouvait en être repris, pas plus qu'un roi ne saurait l'être aujourd'hui par celui d'une autre nation. Un tribunal suprême manque toujours dans la hiérarchie féodale; car, si les souvenirs qui se rattachaient au titre de roi ou d'empereur faisaient considérer le monarque comme juge suprême, et porter quelques causes devant lui, il n'y a rien là qui ressemble à nos appels. Qu'un vassal (car l'homme en tant qu'homme seulement ne pouvait se faire entendre), qu'un vassal, disons-nous, n'ayant pu obtenir justice,

(1) Les régiments portant le nom de leur propriétaire, qui a le droit de condamner à mort et de faire grâce, sont un reste des usages féodaux.

portât sa plainte au trône, la cause pouvait être examinée de nouveau ; mais, si la cour féodale était trouvée en faute, le roi n'avait le droit de casser la sentence qu'autant qu'il était assez fort pour le faire.

Dès que toute propriété fut devenue fief ou sous-fief, toute magistrature inamovible et héréditaire, le duc, le comte, le marquis ou le baron fut considéré comme seigneur et maître de la terre, dont les habitants durent obéir à son moindre signe, tant en paix qu'en guerre. Quant à lui, il ne payait aucun impôt, et n'était point dans l'obligation d'accepter de composition pour les offenses reçues ; il en tirait vengeance par une guerre privée, qu'il pouvait faire même à son suzerain. Les seigneurs attachaient un prix extrême à ce droit (appelé *droit du poing* par les Allemands), en vertu duquel s'ajoutaient aux guerres de nation à nation les guerres partielles des feudataires entre eux, et les luttes d'individu à individu.

Le château.

Lors des invasions des Normands, des Sarrasins, des Hongrois, les pays exposés aux ravages, s'étaient protégés par des remparts et des tours. Dans des temps d'aussi grands désordres, alors que la puissance était la mesure du droit, on trouva ces fortifications très-utiles pour y mettre à couvert les produits du brigandage, pour résister à l'autorité, pour en tirer avantage dans la guerre de tous contre tous ; aussi les églises, les villages, les seigneurs voisins voyaient-ils dans chaque château qui s'élevait une menace contre leur indépendance, les rois une atteinte à leur prérogative. Les princes quelquefois ordonnèrent qu'ils fussent démolis, et défendirent d'en bâtir de nouveaux ; mais ils pouvaient ordonner, non se faire obéir, et la défense elle-même prouvait aux barons qu'ils pouvaient se rendre redoutables en osant la braver.

Les forteresses se multiplièrent donc parce que la guerre était la nécessité du temps et l'unique règle de la société. On fortifiait les couvents et les églises ; sur les clochers, sur les donjons veillait continuellement une sentinelle pour avertir de l'approche d'un ennemi, et comme souvent les individus qu'enfermait une même muraille étaient ennemis entre eux, des fortifications s'élevaient dans l'intérieur des villes ; on tendait des chaînes, on élevait des barrières et des palissades ; les arènes de Nîmes, le Colisée de Rome, l'arc de Janus à Milan, les amphithéâtres d'Arles et de Vérone, les ruines des temples et des anciennes basiliques, se convertissaient en citadelles ; les palais étaient des édifices massifs, protégés par des grilles aux solides barreaux, avec fossés, ponts-levis et meurtrières.

Le plus ordinairement, le feudataire choisissait, pour établir sa résidence, une hauteur au milieu de ses domaines. Là, il construisait son manoir, un de ces châteaux dont les ruines couronnent encore beaucoup de cimes élevées, objet de curiosité pour nous, d'effroi pour nos devanciers, et qui nous offrent l'aspect d'une société fractionnée, où les armes tiennent lieu de droit et de lois : symbole de la puissance solitaire et indépendante, de la force et de la valeur personnelle. Ces masses solides, en pierres de taille, aux tours rondes ou polygones, couronnées de créneaux, avec des terrasses en saillie, s'élevaient au milieu d'humbles cabanes, comme un brigand au milieu d'une tourbe servile. Une de ces tours, moins grosse, mais plus élevée, avec des fenêtres ouvertes aux quatre vents, était destinée à la sentinelle qui annonçait le point du jour au son du beffroi ou du cor, afin que les vilains se missent au travail; on donnait l'alerte par le même moyen à l'approche de l'ennemi, pour que les hommes d'armes se trouvassent prêts à combattre. Un vol ou un meurtre était-il commis, la sentinelle poussait un cri que chacun devait répéter de proche en proche, afin que le coupable ne pût se réfugier sur le fief limitrophe.

L'art venait en aide à la nature pour rendre impraticable l'accès des châteaux; on les entourait de fossés, d'ouvrages avancés, de palissades, de contre-forts. Des chausse-trapes disséminées aux environs, des herses, des ponts-levis étroits et sans garde-fous, suspendus à des chaînes, des mâche coulis en défendaient l'entrée. A l'intérieur s'ouvraient des portes souterraines pour les sorties, et des bascules précipitaient dans des gouffres. Les châteaux réunissaient enfin tout un système de défense et d'embûches, fait pour effrayer quiconque aurait projeté contre eux une attaque ou une surprise.

Des têtes de loups et de sangliers, ou des aiglons et autres oiseaux de proie, cloués sur les portes garnies de fer, de cornes de cerfs et de chevreaux dans le vestibule, indiquaient les divertissements sanguinaires du châtelain. En avançant dans sa demeure, tout s'y voyait disposé, non pour l'agrément et la commodité, mais pour la défense, la force et la sûreté. Des armures, des lances, des hallebardes, des masses aux pointes de fer, étaient suspendues, au milieu des écussons en relief, dans les vastes salles, que ne mettaient pas à l'abri du froid les immenses cheminées autour desquelles se réunissait la famille pour jouer aux échecs ou aux dés, pour broder, chanter, écouter des récits qu'accompagnait souvent le son du luth et de la mandore.

On trouvait dans le château toutes les provisions nécessaires, soit pour la bouche, soit pour la guerre; tout y était bien garni, de la cuisine aux prisons, du cellier à la citerne, du poulailler à l'arsenal, des écuries aux archives; mais en toutes choses régnait un luxe plus coûteux que délicat. Frère Jehan voyait dans le château de Montbazon (1) des tables chargées de vaisselle d'argent et de coupes d'or; des cheminées de dix pieds de largeur, avec des chenets massifs, soutenant des troncs d'arbres entiers; des chaudières qui contenaient la moitié d'un veau, et des broches qui portaient un marcassin entier. C'étaient des tables immenses, chargées de cent brocs de vin; des fournées de cent pains, des omelettes faites de centaines d'œufs. Les caves, le garde-manger, les celliers, la laiterie, l'office, le fruitier, regorgeaient de provisions. Il ne fallait pas moins pour suffire à tant d'écuyers, de fauconniers, de pages, de régisseurs, de serviteurs, de jardiniers, d'employés à la cuisine, à la panneterie, à la bouteillerie, de fourreurs, de portiers, de soldats, de sentinelles, sans compter les maîtres et les parents, les amis, les chevaliers, les pèlerins, les voyageurs, qui demeuraient tant qu'il leur plaisait, et partaient chargés de dons. En effet, l'homme qui rencontre tous les jours des hommes s'habitue à être indiférent à leur aspect; mais, pour l'homme qui vit dans l'isolement, la vue et la compagnie de son semblable sont une véritable jouissance, ce qui rend son hospitalité généreuse.

Au dedans, la forteresse est distribuée en différentes pièces; dans les appartements, les dames s'occupent d'ajuster la plume aux traits d'arbalète, les cordes aux arcs, de préparer les dards, d'orner les cimiers. Dans les salles basses, les ouvriers fourbissent et brunissent les épées, les boucliers, les casques, les masses de fer, les marteaux, les lances, les arbalètes, les morions, les hauberts, les brassards, les gorgerons, les targes, toutes les armes de fer, de cuivre, de corne et de cuir.

Parfois, au milieu des repas ou des jeux, retentissait le son du beffroi. Aussitôt on courait aux armes; les meurtrières, les créneaux, les barbacanes, se garnissaient de guerriers; on levait les ponts, on baissait les herses, on combattait, et, l'attaque repoussée, on se remettait à table, on reprenait les jeux ou la conversation.

(1) MONTEIL, lettre XX de Jehan, cordelier de Tours, à frère André, cordelier de Toulouse.

Le feudataire vivait là comme l'aigle dans son nid, isolé de tous ceux qui ne se trouvaient pas dans sa dépendance, n'étant pas plus modifié par la société qu'il ne pouvait la modifier lui-même. Le peuple qui habite autour de lui n'est pas de son sang; il ne se compose pas de ses parents et de ses proches, comme dans les clans d'Écosse et d'Irlande; il n'est pas lié à lui par l'affection ou par des traditions. Le feudataire se trouve seul avec sa femme et ses enfants, bourru, soupçonneux, craint et obéi. Quelle haute idée ne doit-il pas concevoir de lui-même, pouvant tout, et le pouvant de sa seule autorité, sans rencontrer d'autres limites intérieures ou extérieures que celles de sa propre force! Dès la plus tendre enfance, l'orgueil du père et la soumission des serfs apprennent au seigneur que tout lui est permis; il grandit en voyant d'un côté la foule tremblante et méprisée, de l'autre un petit nombre choisi de gens dévoués, qui sont prêts à exécuter toutes ses volontés; jeune, exempt de toute crainte, de toute sujétion, il acquiert une bizarre énergie de caractère, et devient non-seulement farouche, perfide, scandaleux, mais capricieux, extravagant, et son obstination à ne pas se départir de ses habitudes lui fait repousser tout progrès. Ses serviteurs reçoivent de lui, au lieu de solde, le droit d'extorquer et de tyranniser à merci : nouvelle gradation de tyrannie, qui agrandit de plus en plus la distance entre les habitants du château et ceux de la plaine; les vilains conçoivent un respect héréditaire pour ce chef qui peut tout, qui les défend contre d'autres ennemis, tout en maudissant un ordre de choses qu'ils ne peuvent changer. Le feudataire.

Renforcer de plus en plus son château, son cheval, son armure, tel est le soin suprême du châtelain; plein de confiance dans ces moyens de protection, d'autant plus qu'il est invulnérable pour la plèbe qui tombe sous ses coups sans défense, il acquiert un courage arrogant et téméraire. Parfois il s'élance de son repaire pour enlever au vilain sa femme ou sa fille, qu'il ne daigne pas séduire, pour dépouiller les voyageurs ou les rançonner; mais comme, dans les temps de troubles même, les combats et le pillage ne sont que des exceptions dans la vie, il se trouve souvent oisif, et privé de ces occupations régulières qui seules peuvent remplir l'existence. Plus d'affaires publiques qui le réclament : rendre la justice à ses vassaux est chose bientôt faite, parce qu'il n'a d'autre règle que sa volonté; rien de plus simple que l'administration de ses biens, puisque les champs sont cultivés par les paysans exclusivement à son profit, puisque

l'industrie est exercée par ses serviteurs, et la culture des lettres abandonnée aux moines, auxquels il fait de temps à autre quelques présents, afin qu'ils prient et se livrent à l'étude. Le feudataire devait donc chercher à occuper au dehors cette activité qui constitue la vie, et dès lors courir les aventures, s'adonner à la chasse, au brigandage, visiter les lieux saints en pèlerin, se livrer enfin avec ardeur à tout ce qui l'arrachait à cette oisiveté sans repos.

Rapports entre le seigneur et le vassal.

Les obligations du vassal envers son seigneur sont énoncées dans les *Assises de Jérusalem*, code rédigé par les seigneurs européens, dans l'intérêt de leur propre domination, après la conquête de Jérusalem; on peut dire que, dans cette œuvre, la féodalité prit conscience d'elle-même, et qu'elle convertit ses penchants en théories. Dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre les lois entièrement pénales des nations barbares et les lois purement civiles des peuples policés, le législateur se croit obligé d'imposer aussi des devoirs moraux, et d'en prescrire les objets, le mode même, comme pour donner de la vigueur aux sentiments dans leur lutte avec les passions. Ce code ordonne donc au vassal de ne point offenser son seigneur dans son corps, et de ne pas permettre qu'il soit offensé par d'autres. Défense à lui de retenir la chose du suzerain sans son consentement; de ne rien suggérer à son désavantage ou à son déshonneur, et d'outrager sa femme ou sa fille. Il doit, au contraire, le conseiller loyalement lorsqu'il en est requis, donner caution pour lui quand il est prisonnier ou endetté, et le tirer de danger s'il le voit aux prises avec l'ennemi. S'il agit ainsi, son seigneur devra le défendre de tout son pouvoir, à moins qu'il ne veuille être accusé de foi mentie (1).

Indépendamment de ces devoirs moraux, les vassaux étaient obligés au *service*, à la *foi*, à la *justice* et aux *subsides*. Le service, c'était faire la guerre à ses frais, de vingt à soixante jours quand il s'agissait d'hommage ordinaire, et pendant toute la campagne si l'hommage était lige; seul ou accompagné d'un certain nombre d'hommes d'armes, avec ou sans le haubert, sur le territoire du fief ou en tout autre lieu, pour la défense ou pour l'attaque, selon les conventions. La *foi* obligeait le vassal à servir son seigneur quand il allait à la guerre, aux plaids, aux conseils, aux jugements. La *justice* consistait à reconnaître sa juri-

(1) Voyez les *Assises de Jérusalem*, chap. 205, note additionnelle A.

diction et à ne pas décliner son tribunal. Les *subsides* étaient des subventions en argent que l'on payait pour la rançon du seigneur prisonnier, pour le mariage de sa fille aînée, pour l'armure du fils qui devenait chevalier. Quiconque devait le service militaire fut considéré comme noble, quand la noblesse se constitua ; ceux qui n'avaient promis qu'un tribut ou des services corporels tombèrent bientôt dans la condition de vilains.

Aux termes d'une loi de Lothaire II, il était défendu, en Italie, d'aliéner son fief sans le consentement du seigneur. Frédéric II fit un règlement semblable pour la Sicile. La *Grande Charte* permet l'aliénation en Angleterre, pourvu que l'acquéreur se soumette aux charges du vendeur. En France, quand le fief était mis en vente, le seigneur direct pouvait le reprendre au prix d'achat. De même que l'on payait d'abord pour obtenir la transmission, ainsi, quand les fiefs furent devenus héréditaires, le nouvel investi continua de payer un droit ou cens au seigneur.

Pour la reconnaissance (*relevium*, *relief*) l'héritier non direct d'un vassal devait payer, afin de succéder, une somme déterminée au seigneur : usage né peut-être lorsque les fiefs étaient encore réversibles, et que tout nouvel investi faisait librement un don au seigneur direct. La *Grande Charte* réduit le relief à un quart du revenu. Saint Louis établit que, si l'héritier n'a point d'argent, le seigneur pourra retenir le fief, durant un an, à son profit. Si le vassal avait failli à quelques-uns de ses devoirs principaux (*forfaiture*, *foris factura*), il était déchu de son fief, soit pour toute sa vie, soit pour quelque temps.

D'autres obligations s'introduisirent. Le seigneur contraignait ses vassaux personnels à se servir de son moulin, de son four, de son pressoir (*banalité*), en exigeant une redevance. L'*homme de corps* d'un seigneur, outre la portion des fruits de son champ, lui devait des services personnels et un grand nombre de journées (*corvées*, *travaux manuels*) et de prestations.

Droit d'aubaine.

Le droit de *mainmorte* procurait surtout de grands bénéfices, en attribuant au seigneur l'héritage entier ou partiel de toute personne servile ou de condition tenant le milieu entre la liberté et la servitude, et qui, privée du droit de tester, venait à mourir sans enfants.

Au seigneur appartenait aussi la *garde-noble*, c'est-à-dire la tutelle de ses vassaux mineurs, et le droit de présenter un mari à l'héritière du fief, ou de l'obliger à choisir parmi ceux qui lui étaient offerts : droit bien naturel, quand le mari de-

vait être l'homme lige du seigneur ou l'un de ses guerriers, mais dont la femme pouvait se racheter en donnant au suzerain autant que les aspirants lui avaient offert pour obtenir sa main (1). Au feudataire appartenaient les choses trouvées, l'héritage de quiconque mourait *ab intestat*, sans confession ou de mort subite, comme si une pareille fin entraînait la damnation certaine du défunt.

Le droit d'*aubaine*, par lequel le feudataire héritait de l'étranger (*aubain*) (2) qui venait à mourir sur ses domaines, n'était pas moins important. Le seigneur s'emparait, en conséquence, de tout navire ou de toute personne que la mer jetait sur ses terres. Aussi le vicomte de Léon, en Bretagne, disait-il, en montrant un écueil voisin de la côte : *Cette pierre, que vous voyez, m'est plus précieuse que celles qui ornent le diadème des rois !*

Quelques-uns supposent que le droit de bris fut introduit pour arrêter les pirates, à l'égard desquels on n'eût fait que profiter des dépouilles de l'ennemi. Il est certain qu'il fut exercé très-anciennement. Des Rhodiens il passa aux Romains (3); il profitait au fisc impérial, comme on le voit dans la supplique d'Eumédon à Antonin. Cet empereur y renonça, ainsi qu'Adrien et Constantin le Grand (4); mais leurs successeurs s'arrangèrent de ce revenu lucratif. Grégoire VII, dans le concile de Rome en 1078, puis Alexandre III, dans celui de Latran, excommunièrent quiconque userait de ce droit sauvage. Frédéric II l'interdit pour la Sicile; en 1231, saint Louis, ne pouvant le supprimer, négocia avec Mauclerc, duc de Bretagne, pour qu'il épargnât les navires qui auraient pris de lui un sauf-conduit. Il est établi dans les *Jugements* d'Oléron, en 1235, que si les objets provenant d'un naufrage ne sont pas réclamés, le seigneur devra les convertir en œuvres pies, *les distribuer aux*

(1) La procédure à ce sujet est déterminée par les *Assises de Jérusalem*. Voyez la note additionnelle B.

(2) Ce droit est d'origine française, et il a été en vigueur, au profit de la couronne, jusqu'à la promulgation de la loi du 14 juillet 1819.

(3) *Res fisci est ubicumque natat.* JUVÉNAL, sat. IV, 55.

(4) *Constantinus*, Cod. lib. IX, tit. 5 : *Si quando naufragio navis expulsa fuerit ad littus, vel si quando aliquam terram attigerit, ad dominos pertineat : fiscus meus sese non interponat. Quod enim jus habet fiscus in aliena calamitate, ut de re tam luctuosa compendium sectetur ?* ANTONIN, livre I, *Cod. de naufr.*

pauvres, par exemple, *en doter les filles, selon droit et conscience, sans en retenir ni quart ni parties, sous peine d'encourir la malédiction de notre sainte mère l'Église*. En 1543, François I[er] remet en vigueur, dans l'ordonnance de février, une loi de Henri III d'Angleterre, duc de Normandie, portant que, *au cas de naufrage, les objets seront recueillis par l'official et tenus en garde pendant un mois et un jour, pour être restitués à qui prouvera dans ledit espace de temps qu'ils lui appartenaient*. Sous Louis XIV, le pillage des bâtiments naufragés fut défendu par des lois très-sévères, excepté lorsqu'il s'agissait des pirates. Cette iniquité ne s'est pas moins perpétuée jusqu'à nos jours.

Chasse.

Un privilége hautement prisé était celui de la chasse, dont les châtelains portaient la passion au point de passer des semaines entières avec toute leur cour au milieu des bois, couchant à la belle étoile. L'art du fauconnier devint partie principale de cet amusement féodal. On tirait les faucons de pays éloignés; lorsqu'ils avaient été dressés, on les portait partout sur le poing; les croisés ne s'en séparèrent pas même en marchant à la délivrance du saint sépulcre. Lorsqu'on bâtit l'hôtel de ville de Milan, on y ajouta des perchoirs pour les déposer; les prêtres eux-mêmes les plaçaient sur les balustrades de l'autel et sur les bras des stalles. La loi franque permettait au noble fait prisonnier de donner pour sa rançon tout ce qu'il possédait d'argent et jusqu'à deux cents paysans de ses terres, mais non pas ses faucons. En voler un équivalait au meurtre d'un esclave. Certains seigneurs voulaient qu'on ensevelit leurs faucons avec eux, ou bien ils les léguaient à leurs amis les plus chers. Sculptés sur les tombeaux, ils indiquaient la noblesse du défunt.

Les chasses des grands seigneurs se faisaient avec une pompe éclatante. Un duc avait six pages pour ses chiens courants, six pour ses lévriers, six gouverneurs des valets de limiers, six valets pour les lévriers, douze pour les chiens courants, six pour les épagneuls, six pour les bassets, six pour les chiens anglais. Le chasseur portait un justaucorps doublé d'une fourrure de vair (petit-gris), une veste courte de couleur verte, avec une ceinture de cuir d'Irlande, un couteau de chasse, un arc et des flèches, un cor d'ivoire suspendu à une chaîne d'or ou d'acier poli. Parfois, on faisait venir de loin des bêtes sauvages, et on les attaquait dans des enceintes palissadées.

De ces habitudes, naquit un droit inconnu aux anciens : celui des chasses réservées, l'un des droits les plus oppresseurs pour le colon, qui voyait ravager sa vigne prête à être vendangée, ou sa récolte déjà mûre. Il n'était pas jusqu'au lièvre timide qui ne lui devînt funeste : malheur à celui qui, en tuant l'animal, aurait fait tort aux plaisirs du maître! Un malheureux qui avait mis en fuite un oiseau de chasse fut crucifié par ordre d'un évêque d'Auxerre. Bernabo Visconti fit manger un lièvre cru, avec les os et la peau, à celui qui l'avait tué.

Caprices féodaux.

Nous venons d'indiquer les droits féodaux les plus communs; mais il serait impossible d'énoncer toutes les obligations particulières imposées par la tyrannie et le caprice (1). Dans quelques fiefs, on pouvait prendre le cheval du roi quand il passait sur les terres qui en dépendaient. La mule de l'archevêque, lorsqu'il faisait son entrée dans la ville, revenait aux gonfaloniers de Milan, vêtus de rouge. A Florence, l'archevêque était conduit par les membres de la famille Visdomini; à peine était-il entré que l'on menait son palefroi à l'abbesse de Saint-Pierre-Majeur; le frein et la selle étaient donnés aux Del-Bianco, puis aux Strozzi, qui les emportaient chez eux à son de trompe et les laissaient exposés. A Pistoie, ce privilége appartenait aux Cellesi; l'évêque donnait un anneau à l'abbesse de Saint-Pierre, et celle-ci lui offrait un riche coucher. A Troyes, treize dames devaient venir chacun des jours de carême verser de l'eau de roses sur les mains des chanoines; dans la même ville, l'évêque mettait pied à terre à la grande abbaye; le palefroi sur lequel il était venu appartenait à l'abbesse, et à lui le lit dans lequel il avait passé la nuit; après avoir chanté nones, il jouait avec les chanoines à la toupie, puis au ballon. A Dijon, les chanoines devaient, une fois l'an, baiser sur les deux joues la souveraine du pays; à Condé, les laboureurs de neuf métairies étaient tenus d'offrir à l'une des fêtes solennelles, et de mener dans le chœur de l'église de Notre-Dame un mouton *cornu, laineux, et denté de quatre dents*. A Orléans, le jour de l'Ascension, le seigneur faisait hommage au chapitre d'un mouton portant à ses cornes do-

(1) La nomenclature des droits féodaux est infinie : *quint et requint, lods et ventes, my-lods, vintrolles, reventes, reventons*, le *sixième* et le *resixième*, le *huitième*, le *treizième*, la *recouvrance*, le *plat*, le *pellage*, le *cottage*, le *cultage*, le *péage*, le *villenage*; l'*aubaine*, l'*hostize*, la *monture*, le *chevage*, le *four banal*... (Du Cange, dans son Glossaire, énumère 88 espèces de fiefs.)

rées une bourse dans laquelle étaient cinq sols ; l'évêque, lors de son installation, allait coucher à l'abbaye de Saint-Euverte, où il soupait avec un œuf, un petit pain et un carafon de vin. Le lendemain il se rendait à la collégiale de Saint-Aignan ; deux chanoines venaient alors à lui, lui liaient les mains, et le conduisaient à la porte de la cathédrale, où il jurait de maintenir les priviléges de l'Église et de ne prétendre à aucune autorité sur le chapitre. L'évêque de Faënza devait aux serviteurs du comte de Romagne une poule avec ses douze poussins en pâte et de la viande cuite ; faute de quoi ceux-ci pouvaient aller dans sa cuisine et emporter tout ce qui s'y trouvait.

Le baron de Ceissac, comme vassal de l'évêque de Cahors, était dans l'obligation, quand ce prélat faisait sa première entrée dans la ville, de l'attendre en un lieu donné, de le saluer la tête découverte, la jambe et la cuisse droite nues, une pantoufle au pied droit ; puis de conduire, en cet accoutrement, sa mule par la bride jusqu'à la cathédrale, ensuite au palais épiscopal, et de mettre devant lui le premier service ; il recevait en récompense la monture de l'évêque et la vaisselle de table.

Quelques feudataires étaient tenus, lors de leur investiture, de baiser les verrous de la maison, de s'en aller en chancelant et simulant l'ivresse, de faire trois sauts accompagnés chaque fois d'un bruit ignoble. Il était imposé à d'autres d'apporter, à un jour fixé, soit un œuf, soit une rave, soit un pain sur un chariot tiré par quatre paires de bœufs, ou de présenter un fétu de paille. Certains pêcheurs devaient, à la Saint-Jean, sauter dans un vivier en l'honneur de la dame du lieu. D'autres, sur les bords d'un lac, près de Machecoul, se présentaient, chaque année, devant leur seigneur pour le récréer d'une danse toute nouvelle, et d'un chant qui n'était pas encore connu. Les marchands de poisson passant sur le fief de Saint-Remi, dans l'évêché d'Aoste, étaient obligés d'offrir de leur denrée aux châtelains, sinon on les retenait trois jours, ce qui équivalait à la destruction du poisson ; ou bien l'on coupait les sangles de leurs chevaux. Les vassaux du seigneur de la Tour-Chabet, en Poitou, devaient lui présenter un roitelet, attaché par un nœud sur un chariot traîné par des bœufs. Le doyen des bouchers de Saint-Maixent, aussi dans le Poitou, baisait la porte du château seigneurial, genou en terre et la tête nue ; puis chaque boucher entrait en payant deux deniers ; enfin on lavait les mains du seigneur avec de l'eau de roses. D'autres ne devaient qu'un lapin, mais

qui devait avoir l'oreille droite blanche, et la gauche noire; si l'on ne le trouvait pas dans ces conditions, ou si l'on soupçonnait qu'il fût teint, il en naissait un long procès, de nombreux jugements et des expertises, jusqu'à ce que l'animal mourût ou que le poil lui fût tombé.

On ne saurait dire, en effet, avec quelle rigueur se conservaient ces stigmates de la servitude. La promesse était libellée dans un acte en présence de nombreux témoins; puis, si l'on n'observait pas à la lettre les conditions de temps et de prestation, il s'engageait un procès interminable, qui parfois dépouillait de son fief le vassal trop peu ponctuel.

Quelques-unes de ces obligations se sont maintenues jusqu'à nos jours, notamment sur les terres ecclésiastiques, comme de tenir l'étrier à l'évêque quand il monte à cheval, ou de porter devant lui la bannière dans les cérémonies, ou la croix dans les processions, ou bien encore des branches d'olivier le jour des Rameaux.

A Remiremont, le second jour de la fête de la Pentecôte, les habitants de six paroisses se rendaient à l'église du *Chapitre des Dames* en portant des rameaux de toute sorte et en chantant des *Kyrie eleison* (de là le *lundi des Kriolés*); durant la messe solennelle, le receveur des grandes aumônes présentait à l'abbesse et à la doyenne deux corbeilles faites d'écorce de sapin pleines de neige. C'était aussi le tribut que les habitants de Vixentine devaient pour le sacristain des sœurs, et, s'ils ne pouvaient trouver de la neige, ils y suppléaient par deux bœufs d'une blancheur irréprochable. Les religieuses, en retour, donnaient de petits papiers contenant vingt-cinq épingles aux jeunes filles qui avaient le mieux chanté, et aux hommes un baril de vin, *ni du meilleur, ni du pire*. Les hommes, en sortant de l'église, avaient le droit de tirer deux coups de feu du côté de la chapelle de Saint-Nicolas, et passaient le reste de la journée à s'amuser; les religieuses elles-mêmes sortaient pour danser, et les dignitaires de l'église étaient obligés de conduire les danses.

Il y avait aussi grande fête dans d'autres monastères, les jours où l'on y apportait les prémices des fleurs et des fruits qui leur étaient dues.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, on faisait à Rome de grandes solennités pour attester la suprématie du saint-siége sur le royaume des Deux-Siciles. Un membre de la famille Colonna qui, pour ce jour, était grand connétable du royaume, présen-

tait au pontife, au nom du roi de Naples, une haquenée portant sur sa tête un calice rempli de billets de la banque de Naples, billets que prenait le pape. La place des Saints-Apôtres et celle de Venise, qui en est voisine, regorgeaient d'une foule qui se livrait à la joie et à des jeux au milieu d'une brillante illumination.

Ces juridictions sans frein dégénéraient trop facilement en caprices tyranniques. Le seigneur de Mirepoix revendiqua, devant le parlement de Paris, *le noble droit, toujours exercé par ses ancêtres, de brûler les hérétiques qui arrivaient sur ses terres*. Le fief normand de *Pend-Larron* tirait son nom de l'obligation où il était de fournir un exécuteur des hautes-œuvres à la justice de Caen toutes les fois qu'il en était requis. Dans le Vermandois, les vilains ne pouvaient, sans la permission du feudataire, redresser les voitures renversées sur la route, sous peine d'une amende de soixante sous. Humbert IV, sire de Beaujeu, afin de peupler Villefranche fondée par lui, permit aux maris qui s'y établiraient de bâtonner leurs femmes jusqu'au sang. Un membre de la famille du Châtelet voulut être enseveli debout dans un pilastre de l'église des cordeliers, afin qu'aucun vilain ne lui passât sur le ventre.

En Angleterre, les barons normands, assez puissants pour rester impunis, faisaient construire par le peuple des forteresses où ils s'abritaient eux et leurs bandits, et dont ils s'élançaient de temps à autre afin de piller et de ravir des hommes ou des femmes : ils plongeaient les uns dans les cachots, jetaient les autres dans les bourbiers, une pierre au cou, ou bien s'avisaient de les suspendre au-dessus des flammes, de les enfermer avec des vipères, ou de leur serrer les tempes au moyen de cordes à nœuds.

Les concessions faites plus tard par des feudataires aux hommes soumis à leur juridiction attestent jusqu'à quel point était parvenue l'oppression : ainsi un seigneur permet d'enseigner à lire aux enfants; un autre, de vendre des denrées à d'autres qu'au maître, ou bien de débiter en public celles qui étaient avariées; l'évêque de Paris, dans une transaction ratifiée par Louis VII, permet qu'Odeline, sa femme de corps, épouse Bertrand, homme de corps de l'église de Saint-Germain des Prés, à la condition que les enfants qui naîtront de ce mariage appartiendront, moitié à lui évêque, moitié à l'abbé dudit monastère.

Près de Genève, les vassaux montaient la garde, en silence,

le long du lac, frappant l'eau avec de longues perches, pour empêcher les grenouilles de coasser. Les cuisiniers et les marmitons de l'archevêque de Vienne avaient imposé un tribut sur les mariages. Dans la seigneurie du Poitou, les nouveaux mariés étaient obligés de franchir d'un saut le fossé du château, sous la promesse que celui qui parviendrait à le faire rachèterait sa descendance ; mais il était si large que personne n'y réussit jamais, et les châtelains s'amusaient à voir les vilains faire le plongeon dans l'eau bourbeuse.

On croit que certains feudataires exigeaient une obscène prélibation, transformée ensuite en droit de *cuissage*, en vertu duquel le seigneur pouvait mettre une jambe nue dans le lit des nouveaux mariés. Dans d'autres pays, le mari ne pouvait coucher avec sa femme les trois premières nuits, sans le consentement de l'évêque ou du feudataire; mais le droit des premières nuits répugne tellement à tout sentiment naturel qu'on doit le considérer comme imaginaire ou symbolique; du reste il se rachetait toujours à prix d'argent (1).

Nous avons parlé jusqu'ici des fiefs comme unis à la possession de terres ou de charges; mais toute propriété, mais tout moyen de gain revêtit la forme féodale, comme, lorsque règne une maladie endémique, toutes les autres affections morbides en prennent le caractère. On donna donc en fief les charges de sénéchal, de maréchal, de bouteiller, d'avoué, de vidame et autres semblables, en y joignant une terre; plus tard, on inféoda les produits de la charge même ou ceux de chancellerie, le droit de chasse, ceux de péage, d'escorte des marchandises, le droit de rendre la justice dans les palais des grands, de tenir un four banal, d'avoir des boutiques sur le champ de foire, et jusqu'à celui de posséder des ruches d'abeilles. Les fiefs de *Caneva* consistaient en blés et en vivres pour les militaires. Souvent le fief n'était qu'un protectorat que le faible réclamait du fort, bien que celui-ci ne fût pas seigneur suzerain. Le clergé inféoda le cimetière, les offrandes, les dîmes, les droits

(1) Ce droit a été nié par Raepsaet, *Dissert. sur les droits de marquette*; Oudenarde, 1817. Anderson, dans les *Mém. de la Société des antiq. d'Écosse* (1840), a cherché à démontrer que le droit de *marquette* n'était pas une servitude déshonnête imposée à la personne, mais une redevance en argent; il dit, comme preuve, que parfois il appartenait à des femmes, et même à des abbesses ; que, de plus, les femmes nobles y étaient soumises aussi bien que les vassales.

d'étole blanche ou noire ; les moines, certaines fonctions ecclésiastiques, le glanage, le grappillage, et jusqu'aux gouttes qui s'échappaient d'une cuve. Parfois un baron s'emparait du produit des messe dites à un autel, et le tenait comme fief de cette église (1).

(1) D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, etc., t. X, p. 238, 480.

« La majeure partie des jurisconsultes est d'avis que l'essence du fief consiste dans la réserve que fait le seigneur, ou celui qui le concède, de la propriété originaire, et, de la part du vassal, en une prestation quelconque, comme signe de foi et d'hommage. On distingue en conséquence, dans le fief, la propriété utile et la propriété directe, comme pour les contrats emphytéotiques.

« Le domaine consiste dans le droit d'administrer un bien et d'en jouir ; on distingue par ce motif le domaine de propriété (*dominium proprietatis*) et le domaine de droit (*dominium juris*). La possession est ensuite de *droit* et de *fait*. La propriété réunit ces deux conditions *droit* et *fait*, et de cette réunion résulte le droit de propriété. Si ensuite on sépare légalement la détention matérielle du droit de propriété, comme lorsque l'on confère à d'autres la possession précaire, il en résulte le domaine d'*usage* ou de *possession*. Or, dans le fief, le seigneur conserve le domaine de propriété (*dominium proprietatis*), autrement le domaine direct, et le vassal acquiert le domaine de possession (*dominium possessionis*), autrement le domaine utile.

« Le fief se divise en *propre* et en *impropre* : on appelle *propre* celui auquel sont conservés ses caractères naturels; *impropre*, celui dans lequel la volonté des parties les détruit ou les modifie. Il est conforme à la nature du fief qu'il tombe sur des immeubles ; il ne cesserait pourtant pas d'être fief s'il était constitué sur des meubles, sur des droits ou sur des prestations annuelles.

« On distingue le fief en *mâle* et *femelle*, selon que les descendants mâles du premier investi sont seuls admis à y succéder, ou que le fief est accordé dans l'origine à une femme, ou lorsque même, concédé à un mâle, il peut être transmis aussi par succession à des femmes. Les fiefs ayant été institués originairement pour obtenir des services militaires, dont les femmes sont naturellement incapables, elles étaient d'abord exclues du droit de les posséder ; mais il en fut autrement, lorsque les fiefs devinrent patrimoniaux et héréditaires.

« Le fief est dit *franc* ou *non franc*, selon que le vassal est exempt ou non de la prestation de services.

« Lorsque quelqu'un acquiert le fief immédiat par concession du seigneur ou par investiture propre, et non à titre de succession, de celui qui le possédait antérieurement, il est dit *nouveau;* mais quand il a été transmis à d'autres par un premier investi, il est *ancien*, et on l'appelle aussi *paternel*.

« Le fief est *ecclésiastique* ou *séculier*, selon qu'il est constitué sur des choses appartenant à l'Église, ou sur des choses profanes.

« Dans le fief *lige*, ainsi appelé *a ligando*, le vassal s'oblige à prêter des services d'une nature plus étroite, et contre qui que ce soit; dans le fief *non lige*, il promet de servir, mais il met des restrictions à ses engagements.

Muratori prouve que les arts mécaniques même étaient exercés, dans les demeures seigneuriales, par des personnes qui recevaient à ce titre des terres en fief; bien plus, on en vint jusqu'à inféoder l'air qu'on respirait (1), afin que nul homme, nul objet ne fût affranchi de ce lien universel.

Quelquefois le domaine utile d'une ville ou d'un village était réparti entre deux ou plusieurs maîtres, dont chacun avait un quartier séparé, ou des taxes spéciales, ou une juridiction particulière. Les droits s'engageaient, s'affermaient, étaient saisis; ce qui multipliait les maîtres et les différends, et jetait le désordre dans l'administration. Le fief n'était souvent qu'une protection que le faible demandait au fort, bien que celui-ci ne fût pas seigneur souverain.

Les obligations de vassal une fois remplies, le feudataire jouissait du fief d'une manière absolue, sans autres devoirs envers son seigneur, qui était obligé de le lui conserver, avec ses droits; de le protéger envers et contre tous, de ne lui faire aucun tort, mais d'agir avec lui bien et loyalement. L'homme investi d'un fief militaire, quelle que fût sa pauvreté, ne devait que porter les armes, sans jamais fournir ni prestation ni tribut; dans les fêtes du château, il prenait part aux plaisirs du seigneur, sur le pied de l'égalité; il combattait à cheval, tandis que le reste du peuple servait à pied et sans armes défensives.

Relations entre vassaux.

Les vassaux d'un même seigneur, disséminés autour de son château, sur l'étendue de ses domaines, et investis de fiefs de même rang, s'appelaient *pairs*, nom indiquant qu'ils n'avaient que peu ou point affaire entre eux, et ne constituaient pas une société. Libres de cette chaîne de devoirs qui, sans parler des

« Si la prérogative de noblesse est attachée au fief, il est dit *noble*; si, au contraire, il ne la confère pas à celui qui l'acquiert, il est dit *non noble* ou *roturier*.

« Le fief, lorsqu'il est conféré par le seigneur direct sur ses biens propres, est dit *donné*; si quelqu'un offre à d'autres une chose lui appartenant, à la condition qu'elle sera donnée en fief, ce fief est nommé *offert*.

« On appelle *divisibles* les fiefs qui peuvent se partager entre plusieurs cohéritiers, quand ils sont appelés au même degré; *indivisibles*, ceux qui ne peuvent se partager, mais doivent passer à un seul.

« Le fief *juridictionnel* oblige le vassal à la seule fidélité personnelle; le fief *censuel* exige de lui, outre la fidélité, une redevance annuelle, payable au seigneur direct. » FORAMITI, *Manuale di jurisprudenza feudale*; Venise, 1841.

(1) Fief en l'air, fief volant.

magistrats et du gouvernement, lie aujourd'hui les citoyens, ils dépendaient du même suzerain, mais non pas l'un de l'autre. Les appelait-il à la guerre, au conseil, au jugement, ils s'y trouvaient réunis sous un seul chef; autrement ils agissaient chacun de son côté, isolés, étrangers les uns aux autres, dès que le suzerain cessait d'intervenir.

Juridiction.

Ils étaient étrangers les uns aux autres, et pourtant ils habitaient le même territoire; leurs sujets avaient de fréquents rapports de commerce et d'amitié, à tel point qu'il fallait nécessairement certains règlements, certaines garanties, un système de juridiction pour statuer sur les droits contestés, et l'emploi de la force pour les faire respecter.

Mais la jurisprudence s'était transformée comme tout le reste, et, du moment où le peuple fut soumis, non plus au prince, mais à des seigneurs particuliers, les intitutions faites au profit de tous tombèrent en désuétude. Un ordre distinct de *scabins*, chargé de l'administration civile et judiciaire sous des magistrats, cessa d'exister quand les hommes libres furent devenus vassaux; on abandonna les anciennes assemblées, et les comtes se trouvèrent revêtus d'une dignité héréditaire; les délégations royales (*missatici*) devinrent duchés héréditaires, et les vassaux furent les hommes des seigneurs, non ceux de la nation ou du roi.

Lorsqu'ils eurent cessé de mener leurs vassaux aux plaids royaux, les seigneurs tinrent des cours, où ils jugeaient les différends qui s'étaient élevés entre leurs sujets. Les juges n'étaient ni les hommes libres d'autrefois, ni les *scabins* institués ensuite, les uns et les autres intéressés au bien public, prêts à soutenir l'exécution de la sentence ainsi que le payement de l'indemnité due par l'offenseur qui avait *composé;* mais ils dépendaient du baron, observant jusqu'à un certain point l'ancienne *coutume*, plus par habitude que par l'effet d'une constitution assurée.

Avec la liberté individuelle avait disparu la garantie réciproque entre citoyens (excepté en Angleterre); chacun vivant de son côté, sans se lier avec ses égaux, mais seulement avec ses supérieurs et ses inférieurs, personne n'avait intérêt à empêcher les délits; c'est pourquoi les preuves, au moyen des *compurgateurs* (témoins à décharge), tombèrent en désuétude.

Quant aux vassaux, le point d'honneur décida que nul ne serait jugé que par ses pairs; dès lors le seigneur ne fit que proclamer le jugement prononcé par ceux-ci.

S'il s'élevait une contestation entre vassal et seigneur, ou s'il s'agissait de devoirs féodaux réciproques, la cause était décidée par les pairs ; mais, si le différend roulait sur des faits d'une autre nature, sur un crime du seigneur ou sur un dommage causé aux biens allodiaux du vassal, on le portait devant le souverain, comme dans les cas où l'une des parties aurait éprouvé un déni de justice.

Appel. Défis judiciaires.

Tant que la sentence émana du peuple dans les assemblées générales, qui aurait eu pouvoir de la reviser, puisqu'elle était rendue par une autorité souveraine? L'appel répugnait aussi aux idées féodales, qui identifiaient le seigneur avec le vassal. Celui qui se voyait condamner injustement par la cour seigneuriale pouvait défier ses juges, qui étaient ses pairs et n'avaient sur lui aucune autorité; mais ce démenti n'était pas un appel, puisqu'on le donnait avant la sentence et sans recourir à un tribunal supérieur.

Comme le démenti obligeait à convoquer d'autres pairs, ce qui n'était pas toujours possible, le seigneur se trouvait parfois contraint de renvoyer la connaissance de la cause à son supérieur. Ajoutons que le roi ou le seigneur suzerain, quand il venait dans les domaines de son vassal, tenait sa cour, et, dans cet intervalle, la juridiction de celui-ci demeurait suspendue. Le premier pouvait donc, non reviser la sentence, mais en rendre une nouvelle; en outre, comme le vassal devait rendre la justice, s'il y manquait, le seigneur pouvait intervenir pour l'y contraindre.

On arriva ainsi par degrés à instituer un appel régulier, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans l'Église; ce qui fut un acheminement vers l'accroissement de la prérogative royale.

Le jugement rendu, comment le faire exécuter quand le condamné retournait dans son château, défendu par de hautes murailles et par des gens d'armes à sa dévotion! Il n'y avait d'autre ressource que la guerre; il fallait donc que le seigneur qui avait prononcé, le plaignant ou même les juges, réunissent leurs hommes, et contraignissent par la force le rebelle à l'obéissance.

Ainsi rien n'assurait l'exécution du jugement. L'intervention des pairs n'était pas même une garantie de bonne justice et d'intégrité ; car, dépourvus de toute notion du droit, étrangers à des intérêts communs, ils étaient en outre appelés à la volonté du seigneur, qui pouvait convoquer ceux qu'il savait le plus à sa dévotion.

Guerre civile.

La justice ordinaire n'inspirait donc pas de confiance, et l'on

recourait de préférence à des garanties plus conformes à la manière de vivre du temps, c'est-à-dire aux duels : les duels et les guerres privées devenaient des nécessités de cet état de choses. Voilà pourquoi, dans les documents féodaux, l'on trouve plus de détails sur les combats singuliers et sur les guerres privées, où la coutume et la loi introduisirent quelque régularité, que sur les procès proprement dits. Les *Assises de Jérusalem* donnèrent les règles du duel. Au treizième siècle, Beaumanoir déterminait, en écrivant les *Coutumes du Beauvoisis,* les formalités requises pour la guerre privée. Il dit :

« Guerre se peut mouvoir en plusieurs manières, par faits « comme aussi par paroles : elle est mue par paroles, quand « l'un menace l'autre de faire villenie ou ennui à son corps, ou « quand il défie lui ou les siens; elle se meut par fait, quand « une chaude meslée sourd entre gentilshommes de part et d'au- « tre. Il est à savoir que, lorsqu'elle naist de fait, ceux qui sont « présents au fait tombent aussitost en guerre; mais les parents « d'une part et de l'autre n'y tombent que quarante jours après « le fait. Si la guerre naist par menaces ou par défi, ceux qui « sont défiés ou menacés tombent en guerre peu après; mais, « comme de grands embarras pourroient advenir en tel cas, si, « par exemple, quelqu'un avoit épié l'occasion pour menacer et « défier en temps opportun, il ne se pourroit excuser du fait « pour telles menaces et pour tel défit. Donc le gentilhomme « qui menace ou défie doit laisser le temps au défié pour qu'il « puisse se garder et se garantir; autrement il ne pourra « s'excuser du méfait; il devra même en rendre compte en « justice.

« Guerre ne se peut faire entre deux frères germains, pour « nulle contestation qui s'élève entre eux, mesme si l'un avoit « battu ou navré l'autre; car l'un n'a point de parenté qui ne soit « aussi proche à l'autre qu'à lui-mesme, et quiconque est aussi « proche parent de l'un des chefs de la guerre que de l'autre ne « se doit mesler de la guerre. Si deux frères ont donc contesta- « tion ensemble, et que l'un ait méfait à l'autre, celui à qui il a « été méfait ne le peut excuser du droit de guerre, et aucun de « sa parenté qui auroit voulu l'aider contre son frère, comme il « pourroit advenir de ceux qui aimeroient mieux l'un que l'autre; « quand donc il s'élève un différend, le sire doit punir celui qui « méfait à l'autre, et faire droit sur le litige.

« Tout en ayant dit que ne peut se faire guerre entre deux

« frères germains d'un père et d'une mère, s'ils n'étoient frères « que de père et non de mère, guerre se pourroit bien faire; car « chacun auroit une parenté qui n'appartiendroit pas à « l'autre (1). »

Un individu avait-il été battu, blessé ou tué, l'offensé ou ses parents se mettaient à la recherche de quelque parent de l'offenseur, qui, demeurant au loin, ignorait ce qui s'était passé; l'assaillant à l'improviste, ils le tuaient, le blessaient ou le frappaient sans qu'il connût même quelquefois sa parenté avec celui qui lui valait ce traitement. Philippe-Auguste statua donc qu'en cas d'outrage, ceux qui seraient présents auraient à se tenir sur leurs gardes contre les parents ou amis de l'offensé, qui voudraient en tirer vengeance; mais que les parents ou amis des deux parts qui ne seraient pas intervenus au fait auraient trêve durant quarante jours, après lequel délai ils seraient en guerre. Toutefois cette *quarantaine du roi* produisit peu d'effet, jusqu'au moment où saint Louis la rétablit, en lui donnant vigueur et sanction par les peines portées contre ceux qui la violeraient (2).

Représailles.

Le droit de représailles, dont nous venons de parler, s'exerçait comme chose légale dans le moyen âge; si bien qu'un Français à qui un citoyen de Venise avait fait tort pouvait en tirer vengeance sur un Vénitien quelconque, ou lui rendre la pareille. Les coutumes vinrent encore régulariser ce droit, et les lois ultérieures eurent beaucoup à faire pour l'abolir.

Droit écrit.

Le droit féodal, qui s'exerçait par coutume et tradition, resta fort longtemps sans être écrit. Au commencement du douzième siècle, parurent en Angleterre les œuvres législatives d'Henri Ier et du chancelier Glanvill, et en Allemagne le traité *de Beneficiis*. Girard et Ober, jurisconsultes milanais, publièrent sur les fiefs, en 1170, deux livres qui obtinrent une grande autorité et eurent beaucoup de commentateurs (3). Dès que les écoles de droit romain se furent ouvertes, on voulut le faire servir à l'explication du droit féodal; ce qui lui fit subir une grande transformation. D'après les deux jurisconsultes lombards, le droit féodal aurait pris naissance en Italie; mais ils ignoraient jusqu'aux règles qui étaient en vigueur en France et en Angleterre.

(1) Chap. LIX.

(2) *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 56.

(3) Les livres des fiefs (*Libri feudorum*) sont imprimés dans la plupart des éditions du *Corpus juris civilis*, à la fin.

Ces lois furent commentées par Bulgaro, Pileo, Ugolin, Vincent et Jacques d'Ardizzone. Minucio de Pratoveri les disposa d'une nouvelle manière par ordre de l'empereur Sigismond. Barthélemy Barattieri de Plaisance leur donna une autre forme, qu'il fit approuver par Philippe Marie Visconti, duc de Milan; Jacques Cujas en fit ensuite une édition, en les distribuant en cinq livres. Au delà des Alpes, les coutumes lombardes devinrent le droit commun des fiefs.

En France, la grande indépendance des seigneurs produisit une infinité de constitutions. Au seizième siècle, on en recueillit deux cent quatre-vingt-cinq, dont soixante d'une importance majeure. La plus anciennement écrite est celle de Béarn, confirmée en 1088 par le vicomte Gaston IV. A cette époque parurent les *Coutumiers* de Normandie, la loi de Bretagne, celle de Hainaut et d'autres; mais la plus célèbre est celle qui fut rédigée par Beaumanoir sous Philippe III, pour le Beauvoisis. Cet écrivain cherche à déterminer les caractères généraux de la féodalité, limitée par les droits royaux, le droit naturel et romain, selon lequel il proclame déjà *que chacun est libre :* c'était là un effet de l'action royale. Charles VII ordonna la formation d'un recueil général de lois communes, qui fut terminé sous Charles IX ; ce code devint droit commun des pays du nord de la France, dits *pays coutumiers*, qui le conservèrent jusqu'à la Révolution.

Tel était le système féodal, qui, plus ou moins modifié par les circonstances, s'établit un peu plus tôt ou un peu plus tard sur toute l'Europe germanique, et qui forme encore le point le plus important à expliquer dans les constitutions modernes. La France et l'Angleterre sont les deux pays où il pénétra davantage dans toutes les institutions sociales, et pourtant combien de diversité! Il jeta de si profondes racines en Angleterre qu'on n'y reconnaissait aucun *alleu*, et que nul tenancier n'était admis à prouver que les biens lui appartenaient en pleine propriété; au contraire, dans quelques provinces de France, tout bien immeuble était censé allodial jusqu'à preuve contraire. La prépondérance du roi en Angleterre fit que la liberté des personnes demeura plus grande là où celle du sol avait péri. Il y avait peu de la première en France, beaucoup moins en Allemagne, où les serfs et la mainmorte ont subsisté jusqu'à nos jours. La suprématie impériale s'étant trouvée réduite à un simple titre, tant en Allemagne que dans plusieurs contrées de l'Italie, les barons obtinrent non-seulement le pouvoir monar-

chique, mais une véritable domination de maîtres sur des esclaves. Cependant les fiefs devinrent héréditaires en France dès le neuvième siècle, en Allemagne deux cents ans plus tard; ce qui fait que les familles régnantes de France sont plus anciennes que celles d'Allemagne, excepté la maison de Mecklembourg, la plus ancienne de l'Europe; mais, en France, elles n'acquirent jamais la propriété absolue du territoire, et toutes s'éteignirent, tandis qu'en Allemagne elles devinrent souveraines.

Le Languedoc ne fut réduit en fief qu'au temps de la croisade contre les Albigeois. Dans le Dauphiné, les barons, en lutte continuelle avec la Savoie, durent user de ménagements envers les paysans. Dans le royaume de la Sicile et de la Pouille, le droit féodal à la française fut établi comme une exception, sous le règne des Normands, en faveur des Français qui venaient y prendre du service militaire; les fiefs étaient distingués selon le droit lombard et le droit français. Dans les fiefs selon le droit français, l'aîné seul héritait, tandis que dans les fiefs lombards tous les frères étaient appelés à partager la succession; telle était la principale différence entre ces deux ordres de fiefs.

Bien que l'Espagne n'eût pas de fiefs, dans la véritable acception du mot, la Castille tira sa constitution d'une noblesse féodale, devenue puissante par ses conquêtes successives sur les Arabes; car, dans ce pays, non-seulement les terres, mais encore des villes entières étaient données en bénéfices. Selon le *Fuero viejo* ou droit castillan, un vassal du roi peut même se *dénaturaliser*, c'est-à-dire renoncer à sa patrie et à l'obéissance envers le monarque, pourvu qu'il lui envoie seulement un de ses vassaux nobles, pour lui dire : *Sire, au nom de tel rico-hombre* (1), *je vous baise la main, et, dès ce moment, il cesse d'être votre vassal*. Pour un motif quelconque, le roi exile-t-il un rico-hombre, son homme lige, les vassaux et amis de celui-ci peuvent partir avec lui; ils doivent même le suivre jusqu'à ce qu'il trouve un seigneur ami, ou que le roi le rappelle à sa cour. Si le roi congédie un *hidalgo*, vassal d'un rico-hombre, celui-ci peut aussi renoncer à la fidélité envers le roi, et trouver un autre seigneur qui les reçoive en grâce tous les deux.

Que le roi, dit le *fuero*, donne un délai de trente jours et de trois encore au rico-hombre exilé; que lui ou tout autre homme lui fournisse un cheval; que l'exilé puisse refuser la liberté à

(1) Ce titre était à peu près l'équivalent de celui de *baron* en France.

qui lui en aura dénié un, s'il le fait prisonnier dans un combat ; que le roi fournisse au rico-hombre, obligé de s'expatrier, une escorte pour sa sûreté, et lui procure des vivres au prix où ils étaient lorsqu'il dut s'exiler.

Leur engagement expiré, ils peuvent revenir au roi et se constituer ses vassaux. Que si, s'étant mis avec le banni au service d'autrui, ils font la guerre au roi, et, après avoir envahi ses terres ou celles de ses vassaux, ils se saisissent d'armes, de bestiaux, de prisonniers ou d'autres choses, ils prendront une part entière sur ce qui leur reviendra dans le partage du butin, et ils l'enverront au roi par quelqu'un qui lui dira : *Sire, tels et tels chevaliers et vassaux de tel rico-hombre que vous avez exilé, vous adressent cette part de ce que chacun d'eux a acquis contre vos vassaux dans l'incursion faite sur tel territoire, et vous prient d'user de grâce et de réparer le tort par vous fait à leur seigneur de telle et telle manière.*

Lors de l'invasion suivante, chacun d'eux enverra seulement la moitié, et après ils seront dispensés d'envoyer une part du butin. En agissant ainsi, le roi ne pourra nuire, ni à eux, ni à leurs femmes, ni à leurs amis, ni à leurs biens. Si le roi se met en campagne pour faire la guerre à ces ricos-hombres bannis, les ricos-hombres et vassaux qui se trouvent avec eux l'enverront prier, au moment de livrer bataille, de ne point assister à la mêlée, pour ne pas se voir contraints de tourner les armes contre lui, mais de se placer à l'écart dans un lieu où ils puissent le reconnaître et l'éviter. Si néanmoins le roi veut combattre, les ricos-hombres prendront tout le soin possible de sa vie, afin qu'il ne lui arrive aucun mal, non plus qu'à son fils. Si le rico-hombre ou l'hidalgo fait la guerre au roi ou à ses vassaux pour son compte ou celui d'un nouveau seigneur, le roi pourra lui enlever toutes ses possessions, mais non celles de sa famille, comme il devra s'abstenir d'outrager les dames dans leur honneur.

C'est encore là un exemple de l'extrême attention avec laquelle étaient réglés les combats, quand ils constituaient la légalité.

Dans le même royaume, la coutume permettait à la femme noble, qui avait épousé un roturier, de recouvrer sa noblesse à la mort de son mari, en se rendant à l'église une hallebarde sur l'épaule, et en touchant avec la pointe de cette arme la sépulture du défunt, à qui elle adressait ces paroles : *Vilain, garde ta vilenie, afin que je puisse reprendre ma noblesse.*

On peut voir des fiefs ecclésiastiques dans les bénéfices que l'Église concédait, comme souveraine religieuse ayant un droit public propre, sa juridiction, de hautes prérogatives. Le patronage est fief, et ce n'est qu'en qualité de feudataire que l'on peut exercer les droits de ce patronage; mais, tandis que le fief civil affaiblit la souveraineté, le fief ecclésiastique la fortifie. Nous avons déjà vu que l'Église laissait aux fondateurs de chapelles ou d'églises une juridiction ecclésiastique, transmissible à leurs héritiers à la manière des investitures (*fondiarie*); à l'extinction de la famille, la juridiction revenait à la souveraineté religieuse, qui prononçait sur les contestations; mais, tandis que les princes étaient en lutte avec les barons et parfois succombaient, les cours ecclésiastiques ménageaient beaucoup les droits des patrons; or, comme l'Église avait intérêt à les multiplier, elle se montrait libérale envers eux, au point que, dans le cas d'excommunication, elle suspendait le patronage, mais ne l'enlevait pas. D'ailleurs, si l'Église avait à lutter avec les patrons, le peuple la favorisait toujours contre des gens inconnus et nouveaux. La féodalité civile devait cesser pour que ses droits servissent à fortifier le pouvoir royal; la féodalité ecclésiastique se conserva, mélange de droit publico-canonique entre l'Église et les patrons, et de droit privé entre les patrons et leurs héritiers.

La féodalité fut donc une nouvelle étape de la cilivisation, et deux conditions furent nécessaires pour que l'on passât de la barbarie dans cette autre forme sociale : d'abord il fallut que les pouvoirs publics se fondissent dans les possessions territoriales, fait déjà préparé par les nombreuses juridictions privées, et qu'ensuite les bénéfices et les fonctions publiques devinsent héréditaires.

Effets de la féodalité.

La féodalité formait une série hiérarchique, depuis le plus infime des hommes libres jusqu'au roi. Le roi lui-même dépendait jusqu'à un certain point de l'empereur, lequel tirait son autorité de son couronnement par le pape, qui, dépositaire de la puissance divine, restait le chef des choses spirituelles, et remettait à l'empereur le sceptre des choses temporelles : mélange guerrier et théocratique qui, loin de former un tout compacte et homogène, morcelait les pouvoirs, ne leur laissant d'influence que sur les hommes qui en dépendaient immédiatement; ceux-ci même, inamovibles par leur établissement sur le sol, n'obéissaient que dans les limites précises du devoir que le seigneur et le fief leur imposaient.

L'unité impériale s'évanouit bientôt, et les décrets comme la juridiction de l'empereur furent également repoussés. Il ne resta donc que l'unité de l'Église, parce que seule elle n'était pas fondée sur des choses accidentelles. La législation cessa d'être personnelle, et les lois, ainsi que les coutumes, varièrent, non selon les races qui habitaient le pays, mais selon la nature de la propriété. Que s'il est encore fait mention, surtout en Italie, de personnes vivant selon telle ou telle loi, on ne saurait l'entendre que d'un très-petit nombre d'harimans qui s'étaient conservés indépendants; cela même se réduisait pour eux à certains modes de possession et de procédure.

L'importance de la noblesse s'accrut du moment où il y eut moyen de la prouver par le titre de la propriété dont on tirait son nom. Dans l'origine, on n'aurait pas conféré un fief à un roturier; mais on se relâcha ensuite de cette rigueur, et l'on considérait comme noble la famille qui en possédait un depuis trois générations; elle ne pouvait dès lors exercer les arts *vils*, comme on appelait les professions utiles, ni contracter de mésalliances.

Selon le droit féodal lombard, le vassal du vavasseur n'était pas considéré comme noble, et la noblesse ne passait point aux filles. Cette dernière règle était commune aux Français, qui ne connurent pas la première.

L'ancienne noblesse germanique n'était pas entièrement personnelle ni légalement héréditaire; la nouvelle fut attachée aux terres, d'où elle tirait ses titres, en se fondant sur la naissance, la propriété et le service militaire. Afin de ne pas diminuer le nombre des combattants, on n'accumulait point les fiefs sur la tête d'un seul (1); rigoureusement on ne devait pas les partager entre plusieurs fils, mais ils passaient entiers au premier né (2). Les cadets devaient se faire ecclésiastiques ou soldats, ou passer dans le domaine et sous le patronage d'un autre. La division entre la haute classe et les classes inférieures devint bien plus marquée lorsque l'usage des armoiries se fut introduit; la bannière, arborée sur le faîte d'un manoir, désigna la demeure du noble.

(1) La concentration prévalut en Angleterre, parce que la féodalité se transforma en aristocratie.

(2) En cela, il y eut beaucoup de variété selon les pays et les temps; ce ne fut qu'en Angleterre que le droit de primogéniture triompha entièrement.

La féodalité a donc pour base le servage (je ne dis pas la servitude), et les droits y sont personnels et conventionnels. Tandis que dans les pays d'alleu les hommes libres se réunissent en nation, les nations se fractionnent à l'infini dans les contrées féodales : dans les premiers, la nation exige obéissance par l'intermédiaire de ses magistrats ; dans les autres, l'obéissance est obligation personnelle, avec une hiérarchie de servitudes pesant l'une sur l'autre, et les faibles sont abandonnés à l'arbitre des forts.

L'oppression du peuple suivit une voie parallèle à la dégradation des rois, et deux nations distinctes se formèrent : l'une qui possédait le sol, et l'autre non ; l'une qui pouvait tout se permettre, et l'autre qui devait tout souffrir. Quiconque n'avait pas assez de force pour repousser l'oppression se trouvait exposé aux traitements les plus durs, alors que les nobles étaient toujours en armes et entourés de clients armés ; alors que les jugements se résolvaient par le duel ; alors que les lois, uniquement faites pour les gens d'église et d'épée, ne s'occupaient des vilains, des serfs et des citoyens que comme d'une propriété qu'elles voulaient assurer à leurs maîtres. Sans droits, sans défense, le vulgaire dépend entièrement du caractère du feudataire, qui donne des lois et les fait exécuter, impose arbitrairement des taxes et des capitations, juge et verse le sang. Les guerres, cette vie des châtelains, retombent sur les campagnes et les cabanes sans défense du vilain, obligé de respecter le chevreuil ou le lièvre qui venait ronger les branches de ses vignes et bouleverser son champ ensemencé.

Dans une époque où toute possession était un État distinct, les communications ne pouvaient être que difficiles ; chaque seigneur, en imposant une taille, un droit de péage, créait des obstacles aux marchands qui, parfois même, victimes de son caprice, étaient assaillis, dépouillés, retenus par lui, jusqu'au moment où ils achetaient leur liberté.

Guillaume, comte de Poitiers, avait établi à Niort une maison de prostitution ayant une règle et une discipline qui parodiaient celles des monastères. Jean V, comte d'Armagnac, épousa publiquement sa sœur. La décence ne nous permet pas de raconter les lubriques fureurs de Gilles de Laval, maréchal de Retz (1420-1440). Thomas de Coucy dépouillait les pèlerins, et, pour leur extorquer de l'argent, les suspendait par les poignets à des crampons de fer, en leur chargeant les épaules de poids énormes ;

puis il se promenait au milieu d'eux tandis qu'ils étaient ainsi accrochés, assommant à coups de bâton ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient satisfaire son avarice. Regnault de Passigny, seigneur de Marans, près la Rochelle (comme Ranieri de Corneto, près Civita-Vecchia), s'était fait voleur de grand chemin et usurier dans son manoir; il arrachait un œil ou la barbe à tout moine qu'il rencontrait. Un huissier, nommé Loup, se présente pour une citation devant le seigneur de Tournemine, et celui-ci lui fait couper la main, en disant : *Jamais loup ne s'est approché de mon château sans laisser ses pattes attachées à la porte.*

La haine du peuple contre le régime féodal se manifeste dans ces mille contes, venus jusqu'à nous, de châtelains enlevés par le diable; de spectres de seigneurs que l'on voyait errer, en gémissant, autour des asiles de leurs débauches et de leurs méfaits : vengeance populaire qui faisait appel à la justice du ciel, quand elle ne pouvait invoquer celle d'ici-bas. Si, en effet, la gent taillable et corvéable à merci recourait, après les outrages les plus cruels, à l'insurrection, son unique ressource, elle massacrait, dans sa première fureur, les suppôts du seigneur, et le faisait trembler lui-même; mais bientôt il s'élançait de la citadelle avec quelques hommes d'armes aguerris, qui faisaient tournoyer sans pitié l'épée à double tranchant au milieu de la tourbe désarmée et confuse dont les plaintes étaient noyées dans le sang, et dont la condition devenait plus déplorable encore.

C'était pourtant là une amélioration, en comparaison de l'état horrible auquel avaient été réduits les esclaves et les colons sous la civilisation romaine! A l'arrivée des barbares, l'esclave se changea en serf, en vilain. Il devait cultiver les champs, travailler pour le maître; mais il était homme néanmoins, et, sa dette une fois acquittée envers son seigneur, quelque pesante et capricieuse qu'elle fût, il était maître de lui-même. Il vivait attaché à la glèbe; mais cela empêchait le vassal de le vendre sans le consentement du suzerain, qui n'entendait pas qu'on détériorât le fonds en le dépouillant de ses accessoires, c'est-à-dire des bras nécessaires à son exploitation. Le vilain avait donc aussi quelques droits, et la nature des droits est de s'étendre et d'acquérir de la réalité. Il n'était plus la chose d'un autre, mais l'homme de la terre; or ses sueurs pour la féconder le conduisaient à la propriété, et la propriété à la liberté.

La féodalité, en cela, était supérieure à la société dans l'em-

pire romain ; en effet, si, dans celui-ci, les vastes possessions avaient produit le vide et la solitude, dans celle-là les petits possesseurs restèrent subordonnés, mais ne furent pas détruits. La distribution de la population sur la terre changea ; car, tandis que, dans les anciens temps, les dominateurs se trouvaient groupés au sein des villes, et qu'on ne voyait dans les campagnes que des colons et des esclaves, désormais chaque seigneur est dans son château le centre d'une société plus restreinte, et dès lors plus vitale. La prédominance passe des cités aux champs, et l'existence privée l'emporte sur la vie publique.

La population s'accrut, quand chaque petit seigneur fut intéressé à l'augmenter, parce qu'il en tirait de la richesse et de la force. Il se vit donc forcé de la traiter avec quelque humanité, afin qu'elle ne se jetât pas d'un saut sur les terres du voisin ; alors des pays naguère déserts se couvrirent peu à peu d'habitants.

Il arrivait souvent qu'un seigneur, afin d'attirer des paysans aux alentours de son château, dépeuplés par des invasions et les épidémies, accordait certains priviléges ; quelques-uns de ceux qui étaient venus exerçaient un métier qui leur permettait d'aller vivre ailleurs, s'ils avaient à se plaindre du seigneur. Nous verrons, dans le siècle suivant, sortir de ces éléments l'affranchissement des hommes et la formation des communes.

Le feudataire, réduit à l'isolement de son château, devait vivre dans la famille plus que dans les temps anciens. Il n'y trouvait d'égaux que sa femme et ses enfants ; or, malgré tout ce qu'il pouvait y avoir de grossier et de farouche dans les vices qui l'en éloignaient par moments, les sentiments de famille devaient se fortifier en lui. Le fils aîné, destiné à succéder au domaine, était entouré des soins nécessaires pour en faire un digne héritier de son père, tel que, dans l'ordre d'idées de l'époque, il pût flatter l'orgueil domestique. La femme restait au manoir pour représenter son noble époux lorsqu'il sortait pour aller en guerre ou courir les aventures, chargée de veiller à la dépense du château et d'en garder l'honneur. Ainsi naissait l'esprit de famille, et des sentiments trop rares chez les femmes de la société antique se développaient au sein de la nouvelle société : le courage, l'élévation de la pensée, la dignité personnelle. De là cette délicatesse d'affection et d'égards dont elles furent l'objet, et qui fut portée au comble par la chevalerie, le résultat le plus splendide de la féodalité.

A la chute des Carlovingiens, avant que la féodalité fût en-

tièrement affermie, partout les guerriers, soit de pays différents, soit d'une même contrée, ne songeaient qu'à leur intérêt individuel. Désormais les ducs, les comtes, les barons, les propriétaires indépendants, les hommes d'armes, sont liés entre eux par un échange de services et de protection réciproques; or c'est là un pas immense vers la vie sociale. Les possesseurs d'alleux eux-mêmes, qui ne relevaient de personne et ne devaient à personne service et fidélité, finirent par renoncer à leur indépendance antisociale; se recommandant à un seigneur, ils lui cédèrent l'alleu pour le recevoir de lui à titre de bénéfice, parce qu'ils trouvèrent dans sa protection et dans les secours qu'ils en obtenaient une compensation à l'hommage et aux services imposés par le vasselage. Il est dans la nature de l'homme de préférer à l'isolement l'état de société; le gouvernement féodal offrait alors la meilleure combinaison possible pour des progrès matériels, l'autorité la plus apte à diriger les travaux guerriers, les seuls qui fussent importants et nobles. La féodalité, en effet, était une loi forte et rationnelle de recrutement militaire; si tous aujourd'hui sont obligés de concourir à la défense du pays, alors les propriétaires du sol étaient seuls tenus envers le roi des devoirs rigoureux de la milice. On eut ainsi des armées telles que les temps modernes en désirent en vain, aptes à la défense, sans avoir rien de menaçant comme moyen d'attaque, qui ne coûtaient rien à l'État, et n'enlevaient ni bras à l'industrie, ni fils ni maris aux affections de la famille.

Les membres de la société féodale acquéraient, en outre, le sentiment de la dignité personnelle, si méconnu dans les temps romains; car chacun assumait des obligations précises et s'y soumettait de son propre consentement, à la différence des sociétés modernes, dans lesquelles on est lié par des conventions qu'on n'a pas stipulées et qu'on ne connaît même pas. Aucune charge nouvelle ne pouvait être imposée au détenteur du fief qu'avec son assentiment; si le seigneur violait les clauses du contrat, on pouvait lui résister à main armée, et, dans les cas extrêmes, lui refuser l'obéissance et l'appeler en combat singulier. Le principe de la souveraineté résidait tout entier dans les assemblées des grands propriétaires, présidées par un roi. Ce n'étaient pas là les idées du despotisme impérial, transmises par l'ancienne Rome.

Si donc les noms de droits et de priviléges, perdus en Asie, se conservèrent en Europe, ce fut à la féodalité qu'on le dut. Les

vassaux veillaient à ce que le roi ne pût usurper des pouvoirs autres que les siens, comme il l'eût fait, s'il ne lui avait fallu pour cela qu'opprimer le peuple; ils cherchèrent des limites aux prérogatives royales, et il en sortit la représentation seigneuriale, qui devint ensuite le modèle de la représentation populaire, le droit privé, la dignité personnelle, et le dévouement envers le seigneur, dévouement volontaire qui ne dérivait pas d'une soumission stupide, comme dans l'Orient.

Mais si la liberté individuelle était protégée, et la force extérieure repoussée, rien dans la féodalité ne tendait à constituer un gouvernement stable et bien ordonné : point d'unité monarchique, point de sujets ni de citoyens; aussi l'élément social était bien peu puissant.

La féodalité fit, pour ainsi dire, jeter l'ancre sur la plage au vaisseau des migrations; mais des entraves trop nombreuses empêchèrent le développement de la société. Les rapports de vasselage ne dépendirent pas du vœu des peuples et de leurs intérêts pour l'avenir. La propriété du sol, étant attachée au droit des personnes, dut suivre le sort de celles-ci, et une succession, un mariage, changeaient les relations les plus intimes. Certaines provinces étaient léguées par testament, ou données en dot à des étrangers; elles se trouvaient ainsi séparées de leur centre naturel, et la nationalité était sacrifiée à des exigences arbitraires. Le statut, sans doute opportun, qui excluait les femmes de la succession aux fiefs, tomba en désuétude, et il en résulta de grands inconvénients, qui se prolongèrent encore lorsque les nations se furent constituées.

L'idée même de patrie était étrangère à un régime qui se rattachait à la personne; dans les prescriptions qui tracent les devoirs de la loyauté féodale, on ne voit pas que l'infamie atteigne celui qui porte les armes contre son pays natal. Nous devons aussi remarquer que les divisions territoriales faites alors par la féodalité diffèrent peu de celles qu'on voit encore en Allemagne, et qui se conservèrent en France jusqu'à la Révolution; du reste, la différence de mœurs et de dialecte prouve qu'elles se rattachaient à quelque chose de plus solide que le caprice d'un baron.

La féodalité doit donc être considérée, non comme une organisation, mais comme une transition de la barbarie à la civilisation. L'indépendance individuelle du barbare en forme encore la base; mais il s'habitue à reconnaître certains devoirs, à se plier à certaines obligations morales et matérielles. Cette indépendance

surabonde néanmoins, et, au lieu de constituer la société, elle semble tendre à la dissoudre, à saper ses fondements. Les terres sont données dans l'origine par parcelles, d'où résulte une foule de petites seigneuries; mais, dans la seconde moitié du onzième siècle, les petits fiefs vont arrondir les grands, soit par héritage, soit par la conquête, soit par la soumission volontaire du faible qui se donne au plus fort, afin de trouver sûreté auprès de lui et meilleure justice.

Loin donc qu'une confédération des divers États féodaux pût se consolider, certains d'entre eux prédominèrent, et s'attribuèrent un pouvoir supérieur à celui des autres; si bien qu'au lieu des nombreux barons avec lesquels cette époque commença, nous trouverons, vers la fin, un petit nombre de duchés et de comtés centralisant l'autorité exercée jadis par tant de seigneurs. Dès lors, à l'égalité primitive des possessions se substitue une grande inégalité, qui a pour conséquence des droits différents, quelques seigneurs jouissant de la haute justice, c'est-à-dire d'une juridiction générale, tandis que d'autres n'ont que la basse justice, qui renvoie la connaissance des cas les plus graves au seigneur suzerain; ce dernier intervient dans le gouvernement de ses vassaux, surveille leurs actes et protége les gens qui leur sont assujettis : usurpation qui tourna à l'avantage des vilains.

L'autorité de lois générales, émanées d'un souverain unique, était perdue, comme aussi tout sentiment de législation qui établit un droit commun uniforme; car il ne survivait que des coutumes d'origine multiple; mais l'anarchie de la jurisprudence fut cause que l'on se mit à compiler les coutumes, comme l'anarchie politique fit établir les communes. Alors on reconnut la nécessité d'une procédure judiciaire plus régulière que celle qui était suivie par les barons; on créa des baillis, des syndics et des prévôts, chargés de percevoir au nom du seigneur les impôts, les amendes, les fermages; ces mêmes officiers rendirent ensuite la justice, et leur profession, dès lors distincte de celle des gens d'armes, différa complétement de l'éducation du châtelain; c'est ainsi que cette nouvelle classe introduisait les gens de lettres dans la société des seigneurs, et les constituait juges des nobles eux-mêmes.

Si, pour se conserver, les feudataires eussent maintenu leurs vassaux pauvres et faibles, ils auraient succombé aux attaques de leurs rivaux. Ainsi, au dedans et au dehors, ils étaient minés par deux forces diverses : par le peuple, qui, gagnant en union

et en puissance, constituait les communes; et par les rois, qui s'associaient avec elles pour combattre les barons, et concentrer de nouveau dans leurs mains l'autorité disséminée. De chefs de barons qu'ils étaient, ils redevenaient les chefs du peuple.

Bien qu'elle fût elle-même une source de désordres, la féodalité les empêchait d'arriver à l'excès, en les refrénant par les intérêts réciproques; si elle favorisa l'anarchie, elle préserva l'Europe de la fureur des conquêtes. Quelques siècles avant le Christ, la passion d'émigrer avait envahi les septentrionaux qui, même après leur établissement sur les terres conquises, ne savaient pas rester tranquilles, et conservaient le goût des guerres et des invasions; mais comme chacun se trouvait attaché à une possession, source de bien-être et de droits, on ne songea point à l'abandonner. Une fois le sol morcelé, les entreprises communes et les conquêtes ne furent plus possibles; or, dès que les conquêtes eurent cessé, les nations purent se constituer.

Dans un temps où les passions dominaient sans frein, où les lois étaient sans force, où les conventions, les traités, la paix jurée avaient perdu toute sainteté, un prince aurait pu facilement arriver au despotisme, réunir, comme en Orient, tous les pouvoirs dans sa main, pousser les peuples à des guerres ruineuses, répandre ou perpétuer la barbarie dans d'autres contrées; mais tous ces barons, tantôt menaçaient le pouvoir royal, tantôt rivalisaient avec lui. La guerre ne pouvait se faire sans leur consentement, car ils fournissaient les hommes d'armes; or, comme ils voulaient jouir dans leur manoir du bien-être et de l'autorité, sans être obligés à d'énormes dépenses, ils imposaient un frein aux velléités conquérantes.

Chaque feudataire avait des droits et des priviléges; il était donc dans la nécessité de les discuter, de les défendre, de les recouvrer, tantôt par des arguments, tantôt par la force : de là, les idées de droit, d'où le passage était facile aux idées de liberté. L'aristocratie est toujours un conducteur, si je puis m'exprimer ainsi, entre la cour et le peuple; elle répand les bonnes manières dans la classe la plus nombreuse avec laquelle elle est en contact.

Les seigneurs, afin de faire cesser l'isolement du château, surtout lorsqu'ils se furent agrandis, réunirent autour d'eux cette cour remplie d'officiers, dont les rois barbares avaient pris l'exemple chez les Romains; ils eurent des sénéchaux, des boutilliers, des pages, des majordomes, sans compter les fau-

conniers, les écuyers, les maréchaux, et autres serviteurs introduits par les mœurs nouvelles. Ces charges n'étaient pas néanmoins données à des personnes de condition servile, mais d'un rang égal ou peu inférieur à celui du baron, dont elles les recevaient en fiefs. Des seigneurs même éloignés envoyaient leurs fils à la cour des plus puissants et des plus magnifiques, pour s'attirer leur bienveillance et s'instruire aux belles manières, qui, de ces cours brillantes, prirent le nom général de *courtoisie*, comme la ville par excellence (*urbs*, *civitas*, πόλις) avait donné jadis naissance aux mots d'*urbanité*, de *civilité*, de *politesse*; c'était aussi pour les jeunes gens une occasion de prendre part aux événements dont ces cours étaient le théâtre le plus fréquent et le plus actif. Ces habitudes détruisaient l'isolement primitif, contribuaient à nouer des amitiés durables, à faire naître le goût de la magnificence et de la délicatesse, là où ne régnait jadis que la soif des combats et du pillage.

La société était entièrement matérielle, puisqu'elle reposait sur les possessions, et que l'homme n'y avait de valeur que par la terre; mais l'héroïsme de l'épée rachetait de cette matérialité. Le point d'honneur, qui est l'ensemble des convenances au delà de la stricte justice, et dont le sentiment fait acquérir la réputation d'homme accompli; la fidélité à la parole donnée, que nous voyons bien éludée quelquefois par une conscience trop facile, mais rarement violée avec effronterie, suppléaient au manque de lois coercitives. C'est enfin de cet ordre de choses que naquit l'idée, qui a joué un si grand rôle parmi les modernes, de la gloire militaire et de la loyauté, le mépris pour tout acte de félonie, pour tout mensonge, pour quiconque abandonne son drapeau, sous quelque prétexte que ce soit, et va suivre celui contre lequel l'avaient appelé son devoir et ses convictions.

CHAPITRE XIII.

ITALIE.

Graciosus, évêque de Ravenne, doué de l'esprit prophétique, comme on le crut de son temps, ou du moins d'une grande sagacité, ce que le nôtre ne saurait lui refuser, prévoyait, peu après la mort de Charlemagne, avec une exactitude étonnante, les

désastres dont l'avenir était gros, et les exposait sous des formes bibliques :

« Dans ce temps-là l'Empire s'en ira en morceaux, surtout par « l'œuvre de ses habitants, et la guerre se mettra entre eux. « La métropole du monde sera assiégée, ses ennemis la foule- « ront aux pieds. De toutes parts on s'insurgera contre elle, et « elle sera livrée à la dévastation. Les étrangers enlèveront les « dépouilles des villes voisines ; ils profaneront les églises des « saints, et pilleront les tombeaux des apôtres. Des hommes à « la barbe rasée (1) accourront à la défense du pays d'Occi- « dent ; mais ils ne feront pas moins de ravage. Dans ce temps- « là séviront une cruelle famine et une terrible mortalité ; la « terre ne donnera plus de fruits, et cette mère de tous les hom- « mes leur deviendra marâtre. Alors les chrétiens se trouveront « tributaires d'autres chrétiens, et aucun n'éprouvera pour son « prochain la moindre pitié. Un signe de cette calamité sera l'or- « gueil et la cupidité des prêtres. Ils distribueront, comme s'ils « leur appartenaient, les trésors de l'Église, et, après en avoir « dilapidé les ornements, ils dissiperont aussi ses domaines. Les « monastères seront détruits, les églises désertées ; les ministres « du Seigneur raviront l'encens des saints autels, et ne rempli- « ront plus leur ministère ; les édifices de l'Église seront abattus, les « prêtres dispersés et les vierges déshonorées. Des nations in- « connues, abordant sur les côtes, égorgeront les chrétiens, dé- « vasteront les campagnes ; ceux qui échapperont à la mort de- « meureront esclaves, et les nobles Romains passeront captifs « sur la terre étrangère. Rome sera saccagée pour ses richesses « et consumée par l'incendie. La race d'Agar s'élèvera de l'O- « rient pour dilapider les villes maritimes, et il ne se trouvera « personne pour la chasser, attendu que, dans tous les pays de « la terre, les rois seront indignes de leur couronne et les op- « presseurs de leurs sujets. L'empire des Francs périra ; les rois « s'assiéront sur le trône impérial, et toute chose ira de mal en « pis, et les serviteurs l'emporteront sur les maîtres, et chacun « se confiera dans sa propre épée. Il ne restera plus souvenir « des anciennes institutions, chacun s'arrangeant pour chemi- « ner dans les sentiers de l'impiété. La justice sera méconnue, « les jugements iniques (2). »

(1) *Barbirasas* : les Francs se distinguaient ainsi des Lombards, qui portaient la barbe longue et pointue.

(2) AGNELLUS, *Lib. pontif.*, p. 180 ; *Rer. Ital. script.*

N'est-ce pas là le déplorable tableau qui s'est déroulé devant nous, quand nous avons observé le règne des successeurs de Charlemagne? Nous avons déjà pu juger, par les événements auxquels ils prirent part, de la condition de l'Italie, dont nous avons à nous occuper plus particulièrement en ce moment, à cause de ses rapports intimes avec l'empire et la papauté, ces deux grands éléments de l'histoire au moyen âge.

Charlemagne, après avoir conquis la péninsule italique, la 810.
confia à Pépin, son fils, puis à Bernard, fils de ce prince, qui fut confirmé dans cette possession par Louis le Débonnaire. La position des rois carlovingiens en Italie était la même qu'en France, sauf que ces rois avaient au-dessus d'eux l'empereur, qui, chaque fois qu'il passait les Alpes, exerçait sa suprématie. D'un autre côté, les possesseurs de grands fiefs, les seigneurs lombards qui étaient restés sur le territoire, ceux que les Francs y avaient placés, et les prélats, qui, à l'exemple du clergé de France et de Germanie, se mêlaient d'affaires politiques, s'arrangeaient mal du gouvernement régulier institué par Charlemagne. Ces derniers, et notamment Anselme et Valfold, évêques de Milan et de Crémone, excitèrent Bernard à se révolter; il y perdit la vie, et eux leur dignité; les prêtres et les grands, qui les avaient écoutés, furent emprisonnés ou enfermés dans des monastères. Louis 817-18.
assigna l'Italie à son fils Lothaire, depuis peu associé à l'empire, et qui entraina ses Italiens dans les longues guerres qu'il entreprit déloyalement contre son père et ses frères. Son père mort, il lui succéda comme empereur, partagea avec ses frères les domaines paternels par le traité de Verdun, et fixa sa résidence à Aix-la-Chapelle.

Il laissa son fils Louis II en Italie, avec le titre de roi; chargé 843.
du soin de punir les Romains, qui avaient élu un pape sans son consentement, de tenir en bride les Lombards de Bénévent, et de faire la guerre aux Sarrasins, ce jeune roi obtint des succès, mais non une paix durable. Lorsqu'à la mort de son père, il devint empereur, les Romains manifestèrent leur aversion pour les Septentrionaux, en appelant les Grecs. *Que font pour nous ces Francs?* disaient-ils; *ils ne nous protégent pas contre les ennemis, et exercent des violences sur nos biens* (1). Gratien, maitre de la milice, à qui l'on attribuait des discours dans ce sens, fut absous; Rome reprit son frein, et l'Italie, qui s'était 855.

(1) Anastas. Bibl., *Vita Sergii.*

un moment débarrassée de la domination étrangère, laissa passer sans profit l'un de ces intervalles d'indépendance, toujours si courts pour elle et si mal employés.

A l'intérieur, les lois données par les premiers Carlovingiens n'avaient fait que compléter le système de Charlemagne, en déterminant les droits et les devoirs, en restreignant les prétentions des évêques, tandis que les libertés et les priviléges étaient prodigués aux églises.

Quand Charlemagne mit les Lombards et les Romains sur le pied de l'égalité, en accordant aux derniers le *wehrgled*, il favorisa les Italiens d'origine qui habitaient les pays non occupés par les barbares ; il leur accorda le droit de porter les armes, avec les priviléges et les honneurs qui se rattachaient à ce droit. L'usage des bénéfices se répandit donc aussi dans la péninsule, du moment surtout où les biens confisqués sur les rebelles furent répartis entre les Francs. Les grands possesseurs de fiefs se rendirent peu à peu indépendants comme en France, d'autant plus que les rois avaient moins de force et se trouvaient souvent éloignés. Les petits feudataires, laissés sans protection, se soumettaient à des comtes, à des évêques; les hommes libres, dont le nombre était petit, recherchaient le patronage des seigneurs puissants; le système des immunités à la manière des Francs morcelait le pays en autant de seigneuries qu'il y avait de juridictions privilégiées, et les mettait en lutte les unes avec les autres. Ajoutez à cela les papes, qui consolidaient leur puissance, déjà en opposition avec l'autorité royale; ainsi le clergé, les riches, les grands, étaient mus par des intérêts différents de ceux du roi. Louis eut donc continuellement les armes à la main pour maintenir la domination franque, et empêcher le démembrement dont les immunités menaçaient l'Italie.

État de l'Italie. Le royaume d'Italie se composait des pays situés entre les Alpes et le Pô, outre Parme, Modène, Lucques, la Toscane et l'Istrie; Venise et Gênes se gouvernaient par elles-mêmes. L'exarchat de Ravenne avait été donné aux papes, qui gouvernaient aussi Rome, et ne reconnaissaient la suprématie des rois d'Italie que du moment où ils les avaient couronnés empereurs. Au midi, les Grecs dominaient sur Naples, Gaëte, Amalfi, et ils envoyaient des gouverneurs à Bari, à Otrante, en Calabre, et dans la partie orientale de la Sicile. Le reste de l'île leur avait été enlevé par les Sarrasins, qui occupaient aussi Malte, Corfou et la Sardaigne.

Quelques duchés étaient déjà puissants, ou se formèrent bientôt; celui de Frioul s'étendait sur l'Istrie, la marche de Trévise et Vérone, confinait avec les Slaves et demeurait exposé aux incursions des Hongrois. Les ducs de Spolète, qui occupaient aussi le marquisat de Camerino, étaient sans cesse en lutte avec les papes et les empereurs, qui, par ce motif cherchèrent à leur enlever tous leurs droits. Le marquisat d'Ivrée, constitué par les Lombards comme une barrière contre les Francs, s'étendait sur le Piémont et sur le Montferrat. Le duché de Suse était possédé par la maison de Savoie; celui de Vasto s'étendait entre les Apennins, les Alpes Maritimes et le Pô; celui de Montferrat, entre le Pô, les Apennins, le Tanaro et Tortone; au milieu d'eux se trouvait le comté d'Asti; entre le lac de Garde et la Marche de Carniole étaient les grands fiefs de Trente, de Vérone, d'Aquilée; puis venaient Milan, Verceil, Novare, Côme, Bergame, Brescia, Crémone. Sur la gauche du Pô, Pavie, et sur la droite Tortone, Parme, Plaisance, formaient des comtés distincts, possédés souvent par les évêques de ces villes.

Les marquis de Toscane, qui finirent par occuper le duché de Lucques, s'étaient signalés, sous Louis le Débonnaire, en défendant la Corse et la Sardaigne contre les Sarrasins. Au sud de la Toscane, le patrimoine de saint Pierre s'étendait depuis Clusium, la Sabine et le Latium, jusqu'à Fondi et Sora. Presque toutes les villes à l'est du Latium, dans l'ancien duché de Spolète, et au nord-ouest de la Toscane, dans la Romagne, de Ferrare à Pesare, constituaient autant de duchés presque indépendants, administrés par des évêques. Au sud de la Romagne, entre la chaîne centrale des Apennins et l'Adriatique, de Pesaro à Osimo, on rencontrait le marquisat de Guarnerio; d'Osimo à Pescara, celui de Camerino ou de Fermo, et de là à Trivento, celui de Téate (1).

Les plus puissants parmi les seigneurs étaient les princes de Bénévent, que Charlemagne avait déjà eu de la peine à dompter, et dont la hardiesse s'accrut sous ses successeurs. Dans le principe, il leur fallait, pour transmettre leurs domaines à leurs fils, l'assentiment du roi lombard; ils s'affranchirent bientôt de cette obligation, et furent élus par les hommes libres lombards et par les officiers du prince. Ces ducs, véritables artisans de discordes, combattaient tantôt par ambition, tantôt par désir d'indépendance. Tandis que le pays se trouvait disputé entre des

(1) *Teate Marrucinorum*, aujourd'hui *Chieti*.

émirs sarrasins, des ducs napolitains, des généraux grecs, des délégués pontificaux, des nobles romains, ils augmentaient leurs forces; déjà maîtres de Salerne dont ils s'étaient emparés, ils aspiraient à dominer sur les deux golfes séparés par le promontoire de Minerve.

Grimoald IV, prince de Bénévent, ne cessa de lutter contre
806. un parti de nobles opposés à son élection, jusqu'au moment où Sicon, duc lombard de Spolète, dépossédé à cause de sa haine contre les Francs et accueilli par lui avec hospitalité, l'en récompensa en l'assassinant, et devint son successeur. Théodore, duc
827. de Naples, chassé par une faction, eut recours à Grimoald, qui l'aida à assiéger cette ville, convoitée depuis longtemps par les princes de Bénévent; mais, lorsqu'il allait y entrer, le duc Étienne excita les Napolitains à rompre l'accord qui avait été conclu, satisfait d'expier par sa mort cette violation et de voir les siens reprendre les armes. Sicon ne put ensuite obtenir des Napolitains que la promesse d'un tribut; néanmoins, comme ils ne le payaient pas, Sicard, son successeur, s'avança de nouveau contre Naples, pour les obliger à l'hommage. Ce prince était avide de reliques:
833. non content d'avoir emporté celles de saint Janvier, patron de Naples, il enleva à Lipari celles de saint Barthélemy; pour avoir celles de sainte Tryphomène, il déclara la guerre aux Amalfitains, les vainquit et les transporta avec leurs reliques à Bénévent.

Mais quand ses sujets, las de ses vices et de sa politique, l'eurent fait tomber sous leurs coups en lui substituant Radelgise,
840. son trésorier, les Amalfitains se soulevèrent et pillèrent tout ce qui se trouva sous leur main; puis, courant aux navires, ils regagnèrent leur patrie, dont ils relevèrent les fortifications et se constituèrent en république, sous des magistrats annuels. Libres de toute sujétion, ils ne tardèrent pas à prospérer; bientôt on les vit répandre dans tout le monde leurs denrées, et leur code maritime ne fit pas moins autorité au moyen âge que celui des Rhodiens dans l'antiquité (1). Les Salernitains, s'étant concertés

(1) *Nulla magis locuples argento, vestibus auro.*
Partibus innumeris, hac plurimus urbe moratur
Nauta, maris cœlique vias aperire peritus.
Huc et Alexandri diversa feruntur ab urbe,
Regis et Antiochi. Gens hæc freta plurima transit
His Arabes, Indi, Siculi nascuntur et Afri.

avec eux, refusent obéissance à Radelgise. Travestis en marchands, ils demandent un gîte dans le château de Tarente, où Siconulfe, frère de Sicard, était détenu prisonnier; ils le délivrent et le proclament leur prince. Dès lors séparés, Salerne et Bénévent se font une guerre continuelle; les Sarrasins, appelés à intervenir, dévastent le pays. Gui de Spolète vend, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, une protection onéreuse, et Landulfe, comte de Capoue, se soustrait aux deux puissances rivales; ainsi demeure divisé en trois principautés le duché originairement fondé par Zotton (571).

Créés par la force, ces États ne se soutenaient que par la force, en soldant des mercenaires et des Sarrasins; or, comme aucun ordre n'existait, que la violence régnait partout, chacun pourvoyait à sa sûreté personnelle, qui du reste n'était garantie que dans les villes.

Louis II descendit plusieurs fois dans ces contrées pour en chasser les Sarrasins; mais la cour de Constantinople, qui n'avait montré qu'insouciance pour ses possessions de Calabre, au point de dégarnir les côtes de ses vaisseaux, ne put supporter que Louis prétendît au titre de *basileus* (empereur) et traitât d'égal à égal avec l'Auguste de Byzance; elle lui aliéna quelques villes, en faisant courir le bruit qu'il voulait s'en rendre maître. Au lieu donc de le soutenir dans les expéditions auxquelles ces villes mêmes l'avaient appelé, elles se tournèrent contre lui. Adelgise, 871.
prince de Bénévent, surprit les Francs, et, sans égard pour le titre impérial, non-seulement il enleva aux soldats leur butin et jusqu'aux bagages de l'empereur, mais il emprisonna le monarque lui-même dans son palais. Après y être resté trois jours au sommet d'une tour, Louis en descendit, pressé par la faim, et jura sur les saintes reliques qu'il ne se vengerait ni ne reviendrait; mais, à peine délivré, il se fit délier par le pape d'une promesse extorquée, et autoriser par le sénat romain à proscrire le prince rebelle. Il marcha donc contre lui, jurant de ne s'éloigner de Bénévent qu'après s'être emparé du traître; mais il ne lui fut pas même possible de tenir ce serment, attendu qu'Adelgise se mit sous la protection de l'empereur de Constantinople. Dans l'intérêt de l'Église et de l'Italie, le pape Jean VIII se rendit au camp et les réconcilia.

Hæc gens est totum prope nobilitata per orbem,
Et mercando ferens et amans mercata referre.

(GUILL. DE POUILLE, III.)

Ces hostilités empêchèrent l'empereur d'expulser les étrangers; il mourut, peu de temps après, à Bergame, sans laisser d'en-
875. 12 août. fants, et fut inhumé dans l'église de Saint-Ambroise de Milan (1). La puissance des seigneurs ecclésiastiques et séculiers se manifesta dans les deux factions qui se formèrent alors. L'une, désirant un protecteur fort, voulait pour roi Louis le Germanique; l'autre, Charles le Chauve, parce que sa faiblesse n'avait rien de menaçant. Charles passa aussitôt les Alpes, et fut suivi par Charles le Gros, fils de son compétiteur, qui, se voyant prévenu, ravagea les environs de Bergame et de Brescia; puis, effrayé ou abusé par son oncle, qui feignit de vouloir assaillir la Bavière, il se retira. Alors Charles se rendit à Rome, et, suivant les chroniques, *recourant aux moyens employés jadis par Jugurtha,* y acheta des suffrages: il obtint de cette manière la couronne impériale,
28 octobre. puis à Pavie, celle des Lombards. En Italie comme en France, où il régnait, sa conduite fut la même; il se prêta avec une faiblesse aussi peu royale aux usurpations de la noblesse. Déjà les seigneurs et les évêques s'étaient attribué le droit d'élire le roi, auquel ils jurèrent obéissance, seulement en ce qu'il ordonnerait à l'avantage de l'Église et pour leur sûreté (2).

Le premier laïque signataire de l'acte d'élection fut Boson, comte de Provence, archimandrite du sacré palais et commissaire impérial, qui fut investi de la régence du royaume, avec

(1) Son épitaphe est un peu moins barbare que l'époque :

Hic cubat æterni Hludovicus Cæsar honoris,
Æquiparat cujus nulla Thalia decus;
Nam ne primæ dies regno solioque vacaret,
Hesperiæ genito sceptra reliquit avus.
Quam sic pacifico, sic forti pectore rexit,
Ut puerum brevitas vinceret acta senem.
Ingenium mirerne, fidem cultusque sacrorum,
Ambigo, virtutis an pietatis opus.
Huic, ubi firma virum mundo produxerat ætas,
Imperii nomen subdita Roma dedit;
Et Saracenorum crebras perpessa secures,
Libera tranquillam vexit ut ante togam.
Cæsar erat cœlo, populus non Cæsare dignus,
Composuere brevi stamine fata dies.
Nunc obitum leges, infelix Roma, patroni,
Omne simul Latium, Gallia tota dehinc.
Parcite, nam vivus meruit quæ præmia gaudet;
Spiritus in cœlis, corporis extat honos.

(2) Voyez l'acte d'élection, à la note additionnelle D.

le titre de duc de Pavie. On lui conféra ce titre en posant sur son front une couronne, qui depuis ce moment figura dans les armoiries ducales. Si le roi avait peu de pouvoir, son lieutenant en avait moins encore ; l'autorité des grands et des évêques principalement s'accroissait beaucoup, parce que les petits vassaux, ne se trouvant pas protégés autrement, se mettaient sous leur patronage ; il n'en était pas ainsi des grandes villes, où les hommes libres pouvaient se défendre, parce qu'ils étaient réunis.

Carloman, autre fils de Louis le Germanique, descend sur ces 877.
entrefaites en Italie, réclamant le royaume comme dépendance de l'héritage paternel. Charles le Chauve s'enfuit à son approche, et meurt en route. Son compétiteur est alors salué roi d'Italie, sans avoir jamais obtenu la couronne impériale. Peu de temps après, mécontent des troubles continuels, ou s'en effrayant peut-être, il quitta l'Italie et n'y revint plus.

Jean VIII, pape d'un caractère irrésolu, dirigeait alors les 879.
destins de l'Italie; le duc de Spolète, qui aspirait au diadème, remplissait Rome de ses satellites, et l'on disait même qu'il avait fait alliance avec les Sarrasins de Tarente. Le pape se rendit à Arles pour réclamer la protection de Louis le Bègue ; mais ce prince la lui refusa, parce qu'il n'avait pas voulu bénir son mariage avec Adélaïde. Autant en fit Charles de Souabe, auquel il avait défendu d'envahir la Bourgogne cisjurane. Alors le pontife
eut recours à Boson, qu'il se rendit favorable en l'aidant à cons- 879.
tituer le royaume de Provence, puis en l'emmenant avec lui en Lombardie. Là, l'évêque de Pavie lui rendit hommage; mais, par ce motif précisément, l'archevêque de Milan s'y refusa. Alors le pape invita Louis de Saxe à venir recevoir la couronne ; mais, comme il était menacé par les Normands et les Francs, il hésita; enfin, pressé vivement, menacé même d'excommunication, il se décida à se rendre à Rome, pour y être couronné empereur. Ce prince bientôt après mourut de chagrin, lorsqu'il eut été défait à Ebersdorf, et laissa la couronne à Charles le Gros, qui, em-
pereur, roi de Germanie, de France et d'Italie, réunit l'héritage 882.
de Charlemagne, sans posséder aucune des qualités nécessaires pour suffire à un pareil fardeau.

Jean VIII lui écrivit pour lui remontrer que les barons se rendaient chaque jour moins dépendants, en même temps que la métropole du christianisme était menacée par les infidèles ou par des fils ingrats : *Pour Dieu, secourez-nous*, ajoutait-il ; *que les*

nations voisines n'aient pas à dire : Où est donc leur empereur (1)? Charles vint donc, et, dans la diète de Pavie, les évêques, les abbés, les comtes et les autres grands du royaume l'élurent pour roi, lui jurant foi et hommage, de même qu'il s'engagea à honorer et à protéger chacun d'eux selon son rang et la justice. Mais, avec le titre de roi, il n'en acquit pas l'autorité, et Gui de Spolète continua ses déprédations, en dépit des commissaires impériaux et des foudres de l'Église; il contraignit même l'empereur à lui rendre, ainsi qu'à ses complices, les priviléges qu'on leur avait enlevés. Charles, incapable de diriger le vaisseau de l'Italie au milieu d'une pareille tourmente, le confia à Litard, évêque de Verceil, qui se rendit odieux à tous, puis suspect au roi lui-même, à cause de ses intrigues avec la reine.

Tout cela rabaissait dans l'opinion la race de Charlemagne; puis, quand sa couronne fut brisée en morceaux, et qu'Eudes eut pris la France, Arnulfe la Germanie, Boson la Provence, les seigneurs italiens se sentirent assez forts pour gouverner le pays sans l'assistance d'un tuteur. Déjà ils avaient reconnu que les empereurs, de protecteurs qu'ils étaient, cherchaient à se faire maîtres. L'évêque de Brescia, décrivant à un prélat allemand les maux des Italiens, disait d'eux qu'ils étaient *métayers de leur patrie et la proie du plus fort*. Et le prélat lui répondait en prenant en pitié cette Italie, source unique des richesses qui venaient dans un pays aussi aride et aussi pauvre que l'Allemagne (1).

Le royaume d'Italie étant électif, les grands ne se crurent point obligés envers le dernier et illégitime rejeton carlovingien, Arnulfe, roi de Germanie, et voulurent un roi national; mais comment s'accorder à une époque tout individuelle, toute matérielle, où les factions seigneuriales se combattaient souvent sans savoir pourquoi, changeant de parti de l'hiver à l'été, selon le penchant et la force de leurs chefs, asservis à l'intérêt du moment?

Parmi les seigneurs italiens, quatre figuraient au premier rang : Adalbert, marquis de Toscane, très-riche et d'illustre naissance, n'entra point encore en lice; le prince de Bénévent s'était épuisé dans les guerres précédentes, et se trouvait d'ailleurs sur les bras les villes de Calabre et les Sarrasins; Bérenger, duc de Frioul, neveu

(1) JOHAN., *Epist. ad Car. reg.*, en 880, *Recueil des Hist. de France*, t. IX, p. 195.
(2) *Recueil des Hist.*, t. IX, p. 293-294.

par sa mère de Louis le Débonnaire, avait favorisé les Carlovingiens, mais avec tant de réserve et d'hésitation, que, lors de leur chute, il resta debout et puissant. Gui III, duc de Spolète, né d'une fille de Pépin, roi d'Italie, s'appuyait par sa position sur les Sarrasins et sur le pape, pouvant tout à la fois trouver assistance chez les premiers, intimider le pontife en lui opposant des armes rivales, ou lui inspirer de la reconnaissance comme protecteur. Il s'était rendu si puissant que la diète de Langres l'appela au trône de France; il laissa donc à Bérenger celui d'Italie; mais, prévenu (Bérenger. 888.) par Eudes, qui s'était fait sacrer roi de France à Compiègne, il repassa les Alpes. Assisté d'un corps de guerriers francs, qui dès lors faisaient peu de cas des Italiens (1), et fort de l'alliance d'Adalbert, marquis de Toscane, il assaillit Bérenger et l'enferma dans Vérone.

Alors les évêques du royaume, qui désormais s'étaient attribués le droit suprême, se réunirent à Pavie; là, réfléchissant *combien l'Italie avait eu de maux à souffrir depuis la mort de Charlemagne, maux tels qu'aucune langue humaine ne pouvait les exprimer*, ils résolurent de mettre un terme aux horribles massacres, aux sacriléges, aux rapines, aux méfaits de tout genre qui provoquaient la colère céleste, et ils élurent, pour qu'il les réprimât, Gui, prince très-pieux et très-excellent. Il fut salué roi, à la condition de conserver les immunités et les (Gui. 889.) domaines de l'Église romaine, « mère des autres églises, refuge « et consolation des malheureux, et salut de tous; » de ne point imposer de charges nouvelles aux évêchés, abbayes, hôpitaux, et de ne porter aucune atteinte à leurs priviléges; de payer ses dépenses en voyage, et de ne pas tolérer que les soldats de sa suite pillassent la campagne; de laisser tous les hommes du peuple et les fils de l'Église observer librement leurs propres lois, sans exi-

(1) Le poëte qui chanta les louanges de Bérenger met ces vers dans la bouche d'un officier franc de l'armée de Gui :

Quid, inertia pectora bello,
Pectora, Ubertus ait, duris prætenditis armis,
O Itali? Potus vobis, sacra pocula cordi,
Sæpius et stomachum nitidis laxare saginis,
Elatasque domos rutilo fulcire metallo.
Non eadem Gallos, similis vel cura remordet,
Vicinas quibus est studium devincere terras,
Depressumque larem spoliis hinc inde coactis
Sustentare. (Liv. II, v. 200, etc.)

ger d'eux plus que leur devoir et sans les opprimer; au cas contraire, le comte du lieu aurait à les protéger légalement, s'il tenait à conserver sa dignité; faute de quoi, s'il exerçait des violences ou y consentait, il devrait être excommunié par les évêques (1).

Les évêques prenaient ainsi, pour ainsi dire, la haute tutelle de la justice, voulant qu'elle fût rendue non d'après des distinctions de races et de rang, mais à tous également, parce que tous étaient fils de l'Église. Si les moyens imaginés pour atteindre ce but n'étaient pas les meilleurs, c'est déjà beaucoup de trouver l'égalité civile proclamée au nom de l'égalité religieuse.

891. Gui reçut à Rome la couronne d'or des mains d'Étienne V; mais le pape Formose, successeur de ce pontife, préférant un empereur éloigné à un prince voisin et batailleur, favorisa Arnulfe, que Bérenger avait invité à faire valoir ses droits sur un royaume pour lequel il lui prêtait l'hommage. Arnulfe, seul Carlovingien parmi les usurpateurs, voulait que l'Allemagne, où il régnait, fût encore le centre des États qui s'en étaient détachés; il comprit donc que, Bérenger tombant et Gui l'emportant avec les Francs et les Lombards, toute influence impériale serait perdue. Il descendit alors en Italie par la vallée de l'Adige, prit Vérone et Brescia, livra Bergame à un pillage horrible, et tint les marquis d'Italie enfermés jusqu'à ce qu'ils lui eurent juré fidélité; mais l'horreur de la domination étrangère réunit ceux qui d'abord s'étaient combattus, et il fut contraint à rebrousser chemin.

894. Le péril passé, la guerre civile se ralluma entre Bérenger et Gui; à la mort de ce dernier, Lambert, son fils, fut proclamé roi, et resserra de nouveau son compétiteur dans les murs de Vérone. Arnulfe revient alors, marche droit au centre de l'Italie pour
895. soumettre les Spolétains, et confirme Bérenger dans la possession du royaume d'Italie, dont il détache néanmoins les provinces transpadanes, qu'il donne à Gualfred, duc de Vérone, et à Maginfred, comte de Milan. Bérenger, mécontent, s'unit à Lambert et au marquis de Toscane pour lui fermer le chemin de Rome; mais Arnulfe y pénètre de vive force, et fait trancher la tête à
896. février. plusieurs de ses adversaires. Le pontife le couronne, et le peuple lui jure obéissance, *sauf la fidélité due au pape Formose*.

Les maladies, qui plusieurs fois vengèrent les Italiens, vin-

(1) *Synod. Ticin.*, ap. *Rer. It. Script.*, II, 416. Voy. cet acte remarquable à la note additionnelle E.

rent décimer les troupes d'Arnulfe, qui se hâta de regagner la Bavière, maltraité par les Italiens insurgés.

Ratold, son fils, qu'il avait laissé en Lombardie, n'était pas assez puissant pour réprimer ce mouvement d'indépendance; il se retira donc lui-même en Allemagne. Vérone ne résista point à Bérenger. Les Milanais égorgerent Maginfred, qui avait déserté la cause de Gui pour celle du prince allemand, et cherchait à les maintenir dans l'obéissance. A Rome, la haine pour les étrangers se manifesta dans le procès scandaleux que le nouveau pape Étienne VI fit au cadavre de Formose, aux yeux du peuple : le véritable tort de ce pontife était d'avoir sacré le monarque allemand; sous Jean IX, un concile, en confirmant l'élection de l'empereur Lambert, déclara celle d'Arnulfe subreptice et *barbare*.

Les deux compétiteurs, s'apercevant enfin qu'ils avaient tous
deux à perdre en recourant aux étrangers, partagèrent le royaume 898.
entre eux. Bérenger eut la Lombardie, du Pô à l'Adda; Lambert eut le reste, avec la couronne impériale. Mais le cours des fleuves ne limitait pas les domaines des grands et du clergé, et leurs possessions, s'étendant d'un territoire à l'autre, engendraient des différends continuels. Lambert en vint bientôt à une rupture avec Adalbert, et le fit prisonnier; mais il fut assassiné, peu après, dans les bois de Marengo, par Hugues, dit-on, fils du comte Maginfred.

Bérenger, resté seul roi, délivra Adalbert; mais tout à coup ses États furent envahis par les Hongrois, aux incursions desquels il opposa plusieurs fois en vain des armées italiennes. Soit par mécontentement de ces défaites, soit déjà par suite de cette politique qui dès lors poussa les Italiens à vouloir toujours deux maîtres, pour que l'un tînt l'autre en respect (1), un parti de seigneurs of-
frit la couronne au roi d'Arles, qui vint se faire couronner roi et 899-901.
empereur, sous le nom de Louis III; mais il ne put se maintenir. Bérenger, ayant fini par s'emparer de sa personne, lui fit crever les yeux, pour avoir manqué à sa promesse de ne plus inquiéter l'Italie.

Le pape Jean IX, désirant ramener la concorde entre les sei- 904.

(1) Le prêtre André, auteur du *Breve chronicon* (MENKEN, *Scr. Rer. Germ.*, I, 100), en parlant de l'élection de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, dit : *Pravum egerunt consilium quatenus ad duos mundarent regnum;* et l'évêque Luitprand s'exprime plus clairement : *Italienses semper geminis uti dominis volunt, quatenus alterum alterius terrore coerceant.* (I, 20.)

gneurs italiens, afin qu'ils pussent se réunir contre les Sarrasins et les chasser du pays, songea à rétablir l'unité, en proclamant pour chef Bérenger, qu'il couronna empereur; mais les factions ne s'apaisèrent pas. Lambert, archevêque de Milan, et Adalbert, marquis d'Ivrée, gendre de Bérenger, appelèrent Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, qui défit Bérenger, avec l'aide
922. du duc de Souabe, et se fit couronner roi d'Italie.

Une horde de Hongrois ayant reparu sur ces entrefaites, Bérenger les pousse à se jeter sur Pavie, qu'ils brûlent, après l'avoir saccagée; puis il est assassiné, bientôt après, par un nommé
924. Flambert, qu'il avait comblé de bienfaits. Cet empereur laissa une telle réputation de justice et de piété qu'il fut révéré comme un saint; il avait presque toutes les qualités d'un grand roi, mais il avait eu à exercer le pouvoir dans des temps déplorables (1).

Le royaume fut disputé à Rodolphe par trois veuves, qui dominaient alors l'Italie par la force et leurs charmes : Berthe, veuve du marquis Adalbert de Toscane; sa fille Ermengarde, marquise d'Ivrée, et sa bru Marozia, de honteuse mémoire, veuve d'Albéric, comte de Tusculum et marquis de Camérino. Temps malheureux que ceux où la puissance s'acquérait au prix
926. de la prostitution! Leur choix se porta sur Hugues de Provence, frère d'Ermengarde, qui fut couronné et régna avec plus de vigueur que ne l'auraient désiré les seigneurs italiens. Il força Rodolphe de renoncer à ses prétentions, en lui abandonnant les droits de son pupille, fils de Louis l'Aveugle, sur la Bourgogne cisjurane, d'où résulta la réunion des deux États, sous le nom de *royaume d'Arles;* il fit alliance avec Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, s'entendit avec la cour de Constantinople pour repousser les Sarrasins, et accorda de nouvelles garanties à Venise ainsi qu'au pape Jean X; enfin il épousa la voluptueuse et intrigante Marozia, qui occupait le château Saint-Ange et disposait à son gré de Rome et de la papauté. Fort de ses amitiés, il humilia Ermengarde et enleva, sous différents prétextes, la Toscane à la famille qui avait été la principale cause de sa grandeur. Les grands feudataires en conçurent de l'ombrage, et les mécontents secondèrent le désir d'indépendance qui, de toutes parts, se laissait apercevoir chez les Italiens; mais, s'ils eurent toujours un vif sentiment de la liberté personnelle, ils connurent peu celui

(1) Nous nous trouvons placés entre les diatribes de Luitprand, son ennemi personnel, et les louanges exagérées de ses panégyristes.

de la liberté politique, et, pour obtenir la première, ils sacrifièrent l'autre en flottant sans cesse entre deux maîtres.

Albéric, fils du premier lit de Marozia, donnait à Hugues de l'eau pour ses mains ; mais, comme il s'en acquittait de mauvaise grâce, celui-ci le frappa au visage. Albéric, outragé, s'allie à la noblesse, attaque son beau-père, qu'il met en fuite, et pendant vingt-deux ans se maintient à la tête de Rome, avec les titres de consul, de sénateur, de tribun, flattant ainsi les descendants des anciens Romains, qui voyaient un magistrat républicain dans le démagogue arrogant dont les usurpations s'étendaient jusqu'aux actes pontificaux de son frère Jean XI. 932.

Cependant Hugues, dont la conduite à l'intérieur était scandaleuse, et la politique perfide au dehors, insultait les grands, outrageait la pudeur, distribuait les églises à ses créatures et donnait des abbayes à ses maîtresses ; s'il chassait les Sarrasins du Fraxinet (1), il les laissait se fortifier dans les Alpes, pour s'en faire un appui de ce côté. Marozia elle-même se vit répudiée par lui, quand il lui parut plus utile à ses intérêts d'épouser Berthe de Souabe, veuve de Rodolphe et mère du roi de Bourgogne. 937.

Indignés de cette conduite, mécontents de voir les emplois donnés à des étrangers et d'être obligés de payer un tribut onéreux pour acheter la retraite des Hongrois, les Italiens se tournèrent vers Bérenger, marquis d'Ivrée, comte de Milan, neveu de l'empereur Bérenger ; il s'était soustrait aux assassins en se réfugiant à la cour d'Othon, roi de Germanie. Il descendit par la vallée de l'Adige, et, se conciliant les prélats et les nobles, en promettant aux uns de plus riches bénéfices, aux autres des charges et des honneurs, il arriva à Milan. Hugues s'étant retiré à Pavie, Lothaire, son fils, se présenta à la diète de Milan en demandant pour lui la couronne, et les grands la lui accordèrent. Désespérant de la recouvrer, Hugues retourna dans son patrimoine d'Arles, où il emportait ses trésors, qu'il abandonna bientôt avec la vie. Peu de temps après mourut aussi Lothaire II, empoisonné peut-être par celui qu'il empêchait de régner. Bérenger fut alors proclamé roi, avec son fils Adalbert ; comme il craignait qu'Adélaïde, fille de Rodolphe II de Bourgogne et veuve de Lothaire, n'apportât en dot à un nouvel époux ses droits et sa vengeance, il voulut la contraindre à épouser son fils. 945. 947. 950. Bérenger II.

(1) Aujourd'hui *la Garde-Fresnet*, dans le département du Var.

Ce fut en vain que Villa, femme de Bérenger, alla jusqu'à la frapper et à la fouler aux pieds, et qu'elle l'enferma dans le fort
951. de Garda ; elle persista dans son refus. Là, cette belle infortunée trouva de la pitié. Un clerc, du nom de Martin, en répétant ses plaintes dans le voisinage, réussit à préparer sa fuite et à lui procurer un asile à Canossa, en même temps qu'il invitait Othon à la venger ; ce prince eut ainsi une belle occasion pour rattacher la péninsule à la Germanie.

Cette tourmente de factions contraires, ce morcellement d'États, assuraient l'impunité des pervers, qui trouvaient facilement à se soustraire au châtiment en se réfugiant sur des terres voisines ou sur celles qui jouissaient de l'immunité. Les immunités elles-mêmes engendraient des querelles interminables entre les comtes, les évêques, les monastères ; en même temps les seigneurs redoublaient d'arrogance, et le pouvoir qu'ils avaient d'agir à leur gré enlevait à tous jusqu'au sentiment de la honte. Rois, papes, ducs, ne pouvaient réprimer les coupables qu'en se faisant tyrans et en employant l'astuce et la force. Enfin, comme le système militaire des Lombards et des Francs était détruit, l'empereur Othon parvint, avec l'aide du saint-siége, à donner au pays une direction meilleure à quelques égards.

CHAPITRE XIV.

ROYAUME DE GERMANIE. — OTHON LE GRAND. — LES ITALIENS.

Dans le partage de l'empire de Charlemagne, l'Allemagne échut à Louis le Germanique. Différents peuples habitaient cette contrée, les Francs, les Saxons, les Thuringiens, les Suèves, les Frisons, de race teutonique pure ; les Boïes et les Lorrains, chez lesquels s'était mêlé le sang celtique ; plus les fractions slaves de Moraves, de Tchèques, de Sorabes, de Wiltzes, d'Obotrites. Les Francs, considérés jusqu'alors comme supérieurs aux autres peuples, étaient restreints à la France rhénane, c'est-à-dire qu'ils occupaient le pays de Darmstadt, le palatinat du Rhin et la Franconie, où cette race dominait exclusivement. Les Saxons, plus nombreux que les autres, habitaient entre le Rhin et l'Elbe, touchant aux Francs du côté de la Werra et du côté du Hartz aux Thuringiens, peuple établi sur la Saale, et qui se confondit promp-

tement avec les Saxons. Dans l'Alsace, dans la Souabe et la Suisse non bourguignonne, étaient les Allemans ou Suèves, qui conservèrent plus que les autres le caractère et l'idiome originaires.

Dans la contrée appelée depuis Pays-Bas habitaient les Frisons, peu unis au reste de la Germanie, et avançant à part dans les voies de la civilisation. Des Boïes, mêlés aux Hérules, aux Rugiens et à d'autres Teutons, dérivèrent les Bavarois, qui eurent un dialecte particulier, où le teuton prédomine. Du mélange des Francs et des Gaulois, entre la Meuse et le Rhin, sortirent les Lorrains, dont les uns parlent le français, d'autres l'allemand, d'autres encore un patois mélangé des deux langues, appelé le flamand. Neuf peuples au moins étaient, en outre, passés sur les rives du Danube, savoir, les Goths, les Huns, les Gépides, les Avares, les Bulgares, les Hongrois, les Petchenègues, les Uzes, les Comans. Qu'on ajoute les colons romains, transportés anciennement par Trajan dans la Dacie, et l'on comprendra le motif de la variété des peuples sur cette frontière de l'empire.

Cet empire était mal affermi; car, sans parler des guerres contre les Carlovingiens de France et d'Italie, les bâtiments des Normands y pénétraient par le Rhin, l'Elbe et le Wéser; les nations slaves confédérées le menaçaient au centre. Louis, dont le nom est resté cher aux Allemands parce qu'il fonda leur indépendance, établit, conformément au système de Charlemagne, dans les provinces les plus harcelées, des comtes amovibles qui ne tardèrent pas à rendre leur pouvoir héréditaire; alors il ne fut plus possible d'envoyer des délégués impériaux (*missi dominici*) pour réprimer leurs abus d'autorité. Louis défendit ses peuples avec autant d'habileté que de courage, et les gouverna avec piété, justice et désintéressement (1); mais ses guerres continuelles

(1) REGINON dit de lui : *Fuit iste princeps christianissimus, fide catholicus, non solum sæcularibus, verum etiam ecclesiasticis disciplinis sufficienter instructus. Quæ religionis sunt, quæ pacis, quæ justitiæ, ardentissimus executor. Ingenio callidissimus, consilio providentissimus, in dandis sive subtrahendis publicis dignitatibus, discretionis moderamine temperatus, in prælio victoriosissimus; armorum quam conviviorum apparatu studiosior; cui maximæ opes erant instrumenta bellica; plus diligens ferri rigorem, quam auri fulgorem; apud quem nemo inutilis valuit, in cujus oculis perraro utilis displicuit; quem nemo muneribus corrumpere potuit; apud quem nullus per pecuniam ecclesiasticam sive mundanam dignitatem obtinuit, sed magis ecclesiasticum cum probis*

avec ses frères et un de ses fils le punirent de s'être révolté lui-même contre son père.

876. 28 août. Lorsqu'il mourut, à Francfort, sa résidence ordinaire, il partagea le royaume entre ses trois fils, selon la coutume des deux premières races franques. Une fois les prétentions de Charles le Chauve anéanties par la victoire d'Andernach, Carloman prit le gouvernement de la Bavière, en faisant de Ratisbonne sa capitale; Louis le Jeune, celui de la France rhénane, de la Thuringe, de la Saxe, de la Frise, de la basse Lorraine ou Hesse; Charles le Gros, celui de l'Allemagne et de la Lorraine sur la Moselle.
880-82. Les diverses nations tudesques recouvraient ainsi leur individualité; mais ce dernier, à la mort des autres princes, les réunit toutes sous son autorité, outre qu'il avait la France, l'Italie et la couronne impériale. Nous avons déjà vu combien il soutint mal un pareil fardeau; aussi la diète de Tribur, près de Mayence, prononça sa déchéance.

887. Il eut pour successeur Arnulfe ou Arnoul, fils naturel de Carloman, vaillant guerrier, et le plus digne parmi les descendants de Charlemagne (1), qui reconnurent d'ailleurs sa supériorité. La Germanie fut alors séparée de nouveau de la France, et pour toujours. Arnulfe ayant défait les Normands, qui, sous le règne de Charles, s'étaient avancés par la Meuse jusqu'à Hasselt, en
891. établissant un poste près de Louvain, sa renommée se répandit par toute l'Europe en proportion de la terreur qu'inspiraient ces hardis pirates. Sventibold, prince slave très-puissant dans la Moravie, et qui avait reçu de lui le titre de duc de Bohême, lui fit la guerre, mais fut vaincu. Rodolphe Guelf (*Welfen*), fondateur du royaume de la Bourgogne transjurane, qui lui avait aussi juré fidélité, puis déclaré la guerre pour s'étendre vers la Lorraine, fut défait et contraint à lui rendre hommage; il dut en outre assurer l'autre Bourgogne à Louis, fils de Boson. Une faction avait appelé Arnulfe à régner en France; mais Eudes étant venu avec des pré-

moribus et sancta conversatione; mundanam devoto servitio et sincera fidelitate.

(1) . . . *Magnanimus, clemens, promptusque labore*
Pervigili, lapsum corrigit imperium;
Francorumque movet veteri virtute laxatos,
Atque vocat resides rursus in arma viros;
Sed moles immensa, diu quæ corruit ante,
Non restaurari se subito patitur.

(POET. SAX., lib. V.)

sents lui faire hommage du royaume, il lui donna une couronne d'or; ce qui ne l'empêcha point d'accorder ensuite l'investiture à Charles le Simple : tant il est vrai qu'il se considérait comme le représentant de l'empire, sans avoir le titre d'empereur.

Ce titre lui fut offert par le pape Formose; aussitôt qu'il eut dompté ses grands vassaux, il se rendit en Italie pour recevoir la couronne; ayant échoué dans une première expédition, il l'obtint dans une seconde, mais sans y rien gagner en autorité non plus qu'en grandeur. Revenu malade dans ses États, il 896. languissait à Ratisbonne, sans pouvoir s'opposer aux Moraves, qui violaient les limites établies; il recourut alors au déplorable expédient d'appeler contre eux les Hongrois, préparant ainsi à l'empire un autre siècle de calamités.

Il avait assigné la Lorraine et la Bourgogne à son fils naturel Zventibold, qui aspirait à déposséder Rodolphe, roi de la Bour- 895. gogne transjurane; mais, faible au dedans et au dehors, il vit les comtes se révolter contre lui, les évêques lui refuser secours, et, après une longue lutte, il périt en combattant. On donna sa part à son frère Louis, que son père avait déjà fait élire roi de Ger- Louis l'Enfant. 899. manie, et qui, à la mort d'Arnulfe, fut reconnu des grands, quoique enfant, pour empêcher que le royaume ne fût démembré; ils s'excusèrent près du pape si la difficulté du temps et des communications les avait mis dans le cas de procéder à l'élection sans son consentement, et lui demandèrent de l'approuver (1).

(1) Les sources historiques augmentent. DITHMAR, évêque de Mersebourg, raconte l'histoire des Allemands de 876 à 1018; la chronique d'HERMANN CONTRACT, comte de Wehringen, bénédictin à Reichenau, est encore plus utile; elle commence à l'an 1000 et va jusqu'à 1054; elle fut continuée jusqu'à 1100 par BERNOLD de Constance; ADAM de Brême nous donne beaucoup de renseignements sur les églises du Nord et sur le règne de Henri IV jusqu'à 1072; BRUNON, *de Bello Saxonico*, est l'adversaire du précédent; WIPPON, chapelain de Conrad le Salique, et par conséquent très-instruit des événements, a écrit la vie de ce prince avec assez de verve, pour la pensée comme pour le style; WITIKIND, abbé de Corvey, a fait l'histoire des Saxons jusqu'à 973; une femme poëte, Hrotsvitha, a écrit en vers le panégyrique des Othons.

Nous avons aussi la chronique de SIGEBERT, moine de Gemblours; celle de MARIANUS SCOTUS, moine de Fulde, continuée par DODECHIN, abbé de Saint-Disibod, jusqu'à 1200; celle d'ECKART, abbé d'Urangen, qui va jusqu'à 1126; et la meilleure de toutes, soit par la méthode et le style des récits, soit par la richesse et la véracité des faits, celle de Lambert d'Aschaffenbourg, moine d'Hirschfeld, qui finit en 1077.

On peut consulter aussi :

STENZEL, *Hist. d'Allemagne sous le règne de la maison de Franconie*,

On prévoyait un règne sans énergie; mais, s'il fallait renoncer à l'espoir de conserver à la Germanie la couronne impériale, Othon, archevêque de Mayence, et Othon l'Illustre, duc de Saxe, régents du jeune monarque, réprimèrent avec vigueur les Slaves et les Normands, ainsi que les discordes des grands, qui prétendaient exercer les droits de guerre privée (*droit du poing*); mais

911. 20 juin. Louis mourut avant d'atteindre sa majorité, et fut en Germanie le dernier des Carlovingiens.

Charlemagne avait voulu consolider l'autorité royale en abattant les anciens ducs, gouverneurs de vastes provinces, et en leur substituant des officiers royaux avec une juridiction limitée; mais ses faibles successeurs laissèrent ceux-ci s'agrandir, et permirent que, pour se défendre contre des ennemis menaçants, chaque race se choisit un chef, sous lequel elle pût marcher dans les guerres sans cesse renaissantes. De là naquirent les duchés de Franconie, de Saxe, de Thuringe, de Bavière, et peu après ceux de Souabe, de Lorraine, de Carinthie. Ministres du roi d'abord, rendant la justice et faisant la guerre en son nom, ils se dégagèrent bientôt de cette sujétion; à l'exemple des comtes, marquis, évêques, grands vassaux, laïques et ecclésiastiques, ils auraient pu facilement, à la mort de Louis l'Enfant, se rendre seigneurs indépendants, s'ils n'eussent compris la nécessité de l'union. Ils s'accordèrent donc pour offrir la couronne à Othon l'Illustre, qui l'avait jusqu'alors si bien défendue, et qui donna la preuve de son désintéressement en la refusant; il fit plus, car il proposa à sa place Conrad de Franconie, comte de la

912. basse Hesse, allié par les femmes à la famille de Charlemagne.

Conrad le Salique. Quelque valeur et quelque habileté qu'il déployât pour réprimer les vassaux de la couronne et pour lui rendre sa dignité, il ne put réduire la Lorraine à l'obéissance, et reconnut que ses forces ne suffiraient pas pour opposer une digue aux Hongrois,

918. qui s'étaient avancés jusqu'à Fulde et dans l'Alsace. Atteint d'une maladie et réduit à l'impuissance, il engagea Éberhard, son frère, à porter le manteau, la lance, l'épée et la couronne des anciens rois à celui que seul il croyait digne de régner : c'était Henri de Saxe, le fils de son bienfaiteur, qui s'était montré constamment son ennemi.

1827-1828 (allemand); KOHLRAUSCH, *Hist. d'Allemagne*, quatrième époque; L. RANKE, *Annales de l'Empire germanique sous les empereurs de la maison de Saxe*; Berlin, 1840.

Quand Éberhard vint apporter à Henri les insignes royaux, il le trouva à la chasse, le faucon sur le poing, ce qui le fit surnommer *l'Oiseleur*. Dans l'assemblée de Frizlar, les Franconiens et les Saxons, élevant la main droite, le proclamèrent roi; mais, au moment où l'archevêque de Mayence s'approchait pour le consacrer, *La gloire*, dit-il, *d'avoir été le premier des miens qui soit monté au trône me suffit; gardez le saint chrême pour un roi plus digne que moi.* Henri l'Oiseleur. 919.

Ce prince, majestueux de sa personne, avait reçu une éducation soignée pour le temps, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire; il avait fait le voyage de Rome à pied, avec Arnulfe, par dévotion. Son activité infatigable se donnait carrière à la chasse de l'ours et du cerf, dans les jeux militaires ou dans les batailles; ce qui ne l'empêchait pas d'appliquer son esprit aux lentes méditations du juge et aux combinaisons de la politique. Il réduisit à l'obéissance les Suèves et les Bavarois, qui lui refusaient l'hommage parce qu'ils n'étaient pas intervenus dans son élection, et les maintint dans l'obéissance en leur pardonnant; il rattacha à la Germanie la Lorraine, qui, pendant sept siècles, n'en fut plus séparée. Après avoir consolidé la paix au dedans, il pourvut à la 923.
défense extérieure. L'infanterie allemande ne pouvait tenir tête à celle des Hongrois, très-agile et bien exercée; Henri leur acheta donc une trêve durant laquelle il prépara la victoire, accrut et perfec- 924.
tionna la cavalerie, et soumit toute l'armée à une organisation régulière. Il défit les Hongrois près de Mersebourg, et les contint au moyen de villes dont il garnit les frontières de la Saxe et de 928.
la Thuringe. Il opposa de même aux Slaves une ligne de marquisats garnis de troupes en tout temps; il s'empara de Prague sur les Bohémiens, et les obligea de reconnaître sa suprématie. Gorm, roi du Jutland, fut contraint par lui d'abolir l'idolâtrie et les sacrifices humains, et de laisser prêcher le christianisme dans son royaume. Désormais, grâce à ses efforts, l'Allemagne dépendit moins du hasard des batailles; afin de vaincre la répugnance qu'avaient ses sujets à rester dans des villes fortifiées, il donna à celles-ci des priviléges, des franchises et des assemblées publiques, sans oublier d'établir des corporations de métiers.

Lorsqu'à l'âge de soixante ans il mourut, la diète, réunie à Aix-la-Chapelle, lui donna pour successeur son fils Othon. A son couronnement, apparaissent pour la première fois les charges d'où, par la suite, les grands de la Germanie tirèrent leurs titres honorifiques. Gisilbert, duc de Lorraine, sur le territoire duquel Othon le Grand. 936.

se trouvait Aix-la-Chapelle, fut chargé de fournir le logement et les vivres à la cour ainsi qu'aux étrangers. Éberhard de Franconie fit le service de grand maître, Hermann de Souabe celui d'échanson, Arnulfe de Bavière celui de grand maréchal. L'archevêque de Trèves voulait, à raison de l'ancienneté de son diocèse, lui ceindre le diadème d'argent; celui de Cologne avait la même prétention, parce qu'Aix-la-Chapelle était située dans sa juridiction; mais la préférence fut donnée pour cette fois à l'archevêque de Mayence, comme primat de Germanie. Ce prélat conduisit Othon vers l'autel, où étaient déposés l'épée, le baudrier, le manteau, les bracelets, le sceptre et la couronne, et lui dit en lui donnant le premier de ces insignes : *Reçois ce glaive, destiné à repousser les ennemis du Christ et à assurer la paix de tous les chrétiens*; il lui remit de même chacun des autres ornements. Personne n'était plus digne de les porter que lui ; car il parvint par son énergie, poussée parfois jusqu'à l'excès, à relever la Germanie et l'empire de l'abaissement où ils étaient tombés. Il fit continuellement la guerre, et n'en entreprit aucune par ambition, mais pour la conservation de l'empire. Il ne chercha point à enrichir sa famille en lui livrant les fiefs vacants ; il pardonna aux rebelles, et fit monter les Allemands au premier rang parmi les nations.

État de la Germanie. On voit que le trône de Germanie n'était pas héréditaire, bien que la famille du roi défunt eût d'ordinaire la préférence; mais l'élection était faite par les grands, et le peuple des différentes races la confirmait en quelque sorte par ses applaudissements. Ce fut ainsi que les Francs, les Saxons, les Suèves, donnèrent successivement une dynastie. Chacune de ces dynasties commença par un héros, dont les habitudes comme les vues étaient nationales, et finit par des princes que leurs penchants faisaient incliner vers la civilisation ancienne.

Cour. Les rois n'avaient pas de résidence fixe; mais la ville que chacun d'eux préférait prenait de l'accroissement; ainsi, au lieu d'une métropole immense, il se formait plusieurs cités d'une étendue restreinte. Les rois carlovingiens étaient dans l'usage de se faire accompagner par un comte palatin qui rendait la justice; mais, sous les princes qui suivirent, les fonctions de juge furent remplies par l'archichancelier, qui depuis fut toujours l'archevêque de Mayence. Les grandes dignités originairement personnelles, devinrent ensuite l'attribut de certains duchés.

Gouvernement. Des lois écrites ne réglaient pas les actes du gouvernement,

mais d'anciennes coutumes, sans que pour cela les différents pouvoirs politiques et les limites de chacun fussent bien déterminés. Si donc le roi était fort, il pouvait beaucoup tant en matière civile que dans les affaires ecclésiastiques; les ducs et les comtes, qu'il pouvait élire et déposer, étaient tenus en bride; mais ils relevaient la tête quand ils ne sentaient plus la pression d'une main ferme. Bien que les ducs, dont l'élection avait cessé d'appartenir au peuple, fussent nommés et confirmés par le roi, leur dignité avait un caractère national; car ils étaient institués pour donner aide et protection aux droits de chaque population, comme le roi pour veiller aux intérêts de la nation entière. Ils empêchaient le roi de se rendre absolu, ce qui le portait à favoriser de préférence les évêques et les villes.

Quand les commissaires impériaux (*missi dominici*) perdirent leur autorité sur les ducs, ils furent remplacés par les comtes palatins, juges naturels de quiconque ne dépendait pas de la juridiction des ducs, et assesseurs de ceux-ci dans les cas criminels; ils recevaient les plaintes portées contre les sentences qui avaient été rendues par les ducs, et surveillaient la perception des revenus et des droits royaux. Les assemblées des grands, qui avaient remplacé celles du peuple entier, connaissaient des crimes de haute trahison. Les autres délits des seigneurs étaient de la compétence du roi.

Mais déjà les grands fiefs deviennent peu à peu héréditaires; les droits régaliens sont usurpés, et les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, marchent de pair avec les ducs de Saxe, de Bavière, de Franconie et de Souabe. Les avoués des églises s'affranchissent de la tutelle des prélats; les ducs, de celle des comtes palatins; le palatin du Rhin devient, après Henri III, le premier prince de l'Allemagne.

Le clergé augmentait en nombre; il gagnait en puissance, et répandait la civilisation. Nous avons vu les conversions qu'il opérait au dehors; à l'intérieur, les évêques étaient obligés de faire tous les ans le tour de leur diocèse, et d'examiner dans un synode (*send*) la conduite des prêtres. Le *send* se composait de sept personnes notables et de bonne renommée, choisies par les évêques, et qui, après avoir prêté serment de ne rien cacher de la vérité, étaient interrogées sur les délits secrets commis dans le pays. On s'enquérait d'elles si quelqu'un avait été tué; si l'on avait dressé des embuscades pour enlever des voyageurs et les rendre esclaves; si des juifs trafiquaient des chrétiens, ou si

Clergé.

l'on parlait de quelques sorciers, ou de prédications et de sacrifices faits près des fontaines, des arbres, des pierres; si des femmes prétendaient savoir inspirer l'amour ou la haine, jeter des sorts sur les biens d'autrui, communiquer la nuit avec les démons en allant les trouver, montées sur quelque animal. On voit par là combien il existait encore de restes de l'ancienne idolâtrie. On infligeait aux coupables des pénitences en argent, en jeûnes, en prières; ils pouvaient, au lieu de vivre de pain ou d'eau pendant un mois, réciter douze cents psaumes à genoux, ou seize cent huit debout. L'excommunication était rare; mais elle interdisait de boire, de manger, de parler, d'avoir aucun rapport avec le condamné. Arnulfe voulait que ceux qui refuseraient de se soumettre à la pénitence imposée, fussent cités en justice par les comtes. Les rois trouvaient avantage à accroître les biens et les priviléges des évêques, pour s'en faire des appuis contre les princes séculiers; c'est pourquoi ils exemptaient de la juridiction des comtes les villes de leur résidence, et quelquefois même toutes leurs possessions. L'autorité des prélats devint si grande que, lors de l'élection de Conrad II, le choix fut remis à la décision de trois évêques.

Condition des personnes.

Charlemagne, comprenant que la sûreté et l'honneur d'un pays résident dans les hommes libres, avait cherché à les maintenir, en les appelant dans l'armée; mais les guerres étant extérieures, elles devinrent onéreuses pour les ahrimans, qui, afin de s'y soustraire, se mirent sous la dépendance d'un grand, soit comme vassaux, soit même comme serfs. Ils conservaient ainsi leur fonds, mais inaliénable, sujet à la taille et aux corvées, outre qu'ils y restaient attachés avec leur famille et leurs descendants. D'autres se réduisaient à cette condition malheureuse pour obtenir protection ou des aliments pendant les incursions des Normands. Il y en avait qui, par dévotion ou pour leur sécurité, se donnaient à une église, tandis que d'autres subissaient le servage, faute de pouvoir résister à la tyrannie des barons. Les colonies établies parmi les Slaves apprenaient à opprimer les paysans par l'exemple de cette nation, accoutumée à traiter en esclave quiconque n'était pas noble. A l'exception donc des Alpes Helvétiques et de la Souabe, où se conservèrent quelques vestiges de l'ancienne constitution germanique, les cultivateurs libres disparurent et furent remplacés par les communes des villes, qui commencèrent précisément à se constituer à cette époque, et formèrent par la suite le tiers état.

D'abord les propriétaires libres d'un alleu formaient la commune du canton (*Gau*), soumis à la juridiction d'un comte (*Gaugraf*), tandis que les serfs et les hommes liges des seigneurs étaient soumis à ceux-ci, qui les représentaient au tribunal du canton; mais, comme les incursions ennemies et les guerres privées ne laissaient de sécurité que dans l'intérieur des murailles et à l'ombre des châteaux, la population alla s'agglomérant autour des palais du roi et des évêques. Les uns étaient propriétaires libres, d'autres censitaires libres; d'autres encore, bien qu'ils habitassent sur le fonds d'un seigneur, avaient des terres en propre, et cette classe formait la commune à l'exclusion des hommes libres qui possédaient seulement à titre précaire, ou n'avaient que la jouissance du fonds d'autrui sur lequel ils habitaient. Il faut aussi retrancher de cette commune les serfs de la glèbe, occupés à cultiver la terre (*mansionarii, Hufner*), ou ceux qui étaient attachés à une maison avec jardin (*casati, Kossaten*), ou les *gasindes*, serviteurs du maître ou gens occupés à des métiers. Le serf affranchi restait sous la juridiction du seigneur, à moins qu'il n'obtînt un franc alleu.

Lorsque, dans le voisinage des siéges épiscopaux, on trouvait à côté des hommes libres, des serfs de l'évêque, les premiers relevaient de la juridiction du canton, les autres des juges nommés par le prélat; mais les fréquentes contestations sur la compétence firent que les évêques s'arrangèrent pour s'attribuer l'office de *Gaugraf;* dans ce cas, ils nommaient un avocat (*Kastenvogt*), qui rendait la justice aux uns et aux autres. La communauté, ainsi groupée, s'appelait *bourg*, parce que le château (*Burg*) épiscopal en était le centre, et ceux qui la composaient s'appelaient *bourgeois*. Il en fut de même des hommes libres, habitant la campagne, autour des palais royaux, où, après l'abolition des *Gaugrafs*, la commune fut soumise à un avocat (*Vogt*). En conséquence, il arriva que dans les anciennes villes épiscopales se trouvèrent deux communes, dépendant l'une de l'Église, l'autre du roi. Le progrès des idées poussa ces communes à se donner des institutions, une police, un conseil, et il en sortit le droit municipal. A Henri Ier revint une grande part dans ce résultat; car ce prince attira des habitants dans les villes nombreuses qu'il bâtit, en leur assurant bonne justice, en y transportant les réunions, les foires, les grandes fêtes de tout le canton, en exerçant les citoyens aux armes, pour tenir les

ennemis en respect. Avec l'union s'accrut l'industrie, et le travail se subdivisa.

Mœurs. Si nous nous en rapportons aux Italiens, les Allemands étaient adonnés à l'ivrognerie, querelleurs, ignorants; ce qui semblerait venir à l'appui de ces reproches, c'est l'admiration qu'eux-mêmes professent pour la civilisation italienne, qui pourtant était bien peu avancée. Ils s'habituaient, dans leurs rixes privées, à une cruauté qui, à la guerre, devenait de la férocité. L'occupation la plus chère du riche était d'exercer le droit du poing, et, pour divertissement, il avait la chasse, qu'il faisait avec une grande solennité; aussi la perte la plus vivement sentie était celle d'une épée ou d'un faucon, et l'Allemand, pour la conjurer, aurait employé la violence, la fraude, le parjure; mais, une fois affermi sur le territoire, il reporta sur l'agriculture l'amour qu'il avait d'abord pour la chasse et la vie errante. Les ours, les daims et les chevreuils qui peuplaient les immenses forêts, firent place aux troupeaux, dont l'éducation était toutefois préférée au défrichement des champs.

De même que les arts et les métiers, l'agriculture était abandonnée aux serfs et aux hommes libres les plus pauvres; mais Henri Ier encouragea les colons émancipés à porter leur industrie dans les villes.

Richesses. Les cités qui s'élevèrent en si grand nombre, bien que l'influence du pouvoir royal ne leur permit pas de grandir à l'égal des villes italiennes, attestent néanmoins la vigueur de la Germanie. Les mines d'argent du Hartz, les plus abondantes de l'Europe, qui commencèrent à être exploitées régulièrement sous Othon Ier, ainsi que les mines d'or de Goslar, fournissaient les métaux précieux. Le commerce était exercé par les Lombards, c'est-à-dire par les Italiens, qui portaient dans la Germanie de la soie et des épices; c'est pourquoi aujourd'hui encore, dans certains cantons de l'Allemagne et de l'Angleterre, *italien* et *droguiste* sont employés comme synonymes. L'industrie faisait prospérer, dans la Saxe, Bardewyk, Magdebourg et Brême; les Slaves Vénèdes, établis au nord de la Germanie, parcouraient la Baltique, et pénétraient dans la Scandinavie et dans la Russie; il en résultait que Wineta, à l'embouchure de l'Oder, était
1043. l'une des villes les plus commerçantes de l'Allemagne; détruite plus tard par les Danois, elle fut remplacée par Wisby, dans l'île de Gothland.

Les guerres, les incursions, la féodalité devaient être autant de causes d'interruption pour le commerce intérieur, et le peu qui s'en faisait se trouvait dans les mains des juifs, toujours persécutés et toujours recherchés. Ils achetaient des Normands et des Slaves leurs prisonniers, pour les vendre aux Arabes d'Espagne, ou pour spéculer sur leur rançon. Les germes semés par Charlemagne n'avaient pu se développer au milieu de tant de troubles, cependant, les beaux-arts tentèrent assez heureusement quelques essais, et la littérature allemande commença à bégayer. A cette époque, le pape Jean VIII s'adressait à l'évêque de Freissingen pour qu'il lui envoyât des orgues, ainsi que des gens capables d'en construire et d'en toucher.

Mais pour que la civilisation germanique pût avancer, il fallait réprimer les seigneurs au dedans et arrêter les incursions du dehors. L'intention d'Othon était en effet d'attirer les grands gouvernements sous son autorité; mais, loin de pouvoir établir une monarchie vigoureuse, il dut renoncer au duché de Saxe pour apaiser la défiance des vassaux, qu'il mit cependant sous la surveillance des comtes palatins; il plaça les évêques sous celle des avoués : c'étaient là des tentatives pour comprimer la féodalité, qui reprit son cours quand il ne fut plus là pour la contenir.

Ses occupations au dedans ne l'empêchèrent pas de porter son
attention et ses armes à l'extérieur : il destitua Éberhard, duc
de Bavière, qui lui refusait l'hommage; il réprima ses propres
frères, qui suscitaient des troubles en Lorraine, et, le roi des
Francs les ayant aidés, il entra sur son territoire, où la cou- 940.
ronne lui fut offerte; mais il fit ensuite la paix avec Louis IV
d'Outre-mer. Il eut de longues guerres avec les Slaves, et com-
battit quatorze ans contre Boleslas le Cruel, duc de Bohême,
puis contre les Wiltzes; enfin il soumit la Pologne, où il intro- 946-949.
duisit la religion chrétienne, qui bientôt compta trois évêchés de
plus, ceux de Havelberg, de Brandebourg et de Posen. Il avait
transplanté des Saxons dans le Schleswig, et, comme ils furent
inquiétés par les Danois, il fit une incursion dans la péninsule
Cimbrique, et contraignit Harald à se faire baptiser : conversion
qui amena la fondation des évêchés de Schleswig, de Ripen et
d'Aarhuus.

Puis, les Hongrois s'étant avancés jusqu'en Souabe, Othon
proclama l'hériban, et leur fit éprouver sur le Lech une déroute 955. 9 août.
telle qu'ils ne tentèrent plus rien contre la Germanie. Il s'em-

para même sur eux de l'Avarie, qu'il joignit à la Bavière et dont il forma une province dite orientale (*Austria*), sous le commandement d'un margrave, qui fut le chef de la maison autrichienne de Babenberg.

L'espérance de joindre l'Italie à ses États brilla pour la première fois à ses yeux lorsque la belle Adélaïde, qui s'était enfuie de la tour de Garda pour se réfugier dans le château de Canossa,
951. implora sa protection (1). Il se rendit auprès d'elle, et, s'étant épris de ses charmes, il l'épousa; puis il retourna en Germanie après s'être fait couronner, laissant à son gendre Conrad, duc de Franconie et de Lorraine, le soin de soumettre Bérenger II. Ce prince se laissa persuader par Conrad de faire hommage de son royaume à Othon, et se présenta devant lui à Augsbourg. Othon le laissa attendre trois jours, et, ces trois jours d'attente écoulés, il lui enjoignit de revenir l'année suivante; mais il lui remit le sceptre d'or en signe d'investiture du royaume d'Italie, auquel on avait enlevé toutefois Aquilée et Vérone, ces deux clefs des Alpes.

Conrad, auquel il avait promis de traiter honorablement son ennemi s'il lui rendait hommage, et Ludolphe son fils, mécontent de son nouveau mariage, se déclarèrent ouvertement les ennemis d'Othon, ce qui le détourna longtemps de l'Italie. Bérenger s'y rendait odieux en sévissant contre tous ceux qui lui avaient été défavorables, outre qu'il augmentait les impôts, dépouillait les églises pour acheter la paix des Hongrois, nommait et destituait capricieusement les évêques. Othon fut donc appelé. A son arrivée à Milan, il prononça la déchéance de Bérenger, qui, fait
961. prisonnier peu après, fut envoyé avec Villa, sa méchante femme,
966. dans la ville de Bamberg, où il mourut. Après avoir été couronné roi d'Italie par l'archevêque de Milan, assisté des évêques suffragants (2), Othon se rendit à Rome; lorsqu'il eut juré, selon

(1) Voyez ci-dessus, chap. XIII.

(2) *Walaperto mysteria divina celebrante, multis episcopis circumstantibus, rex omnia regalia, lanceam in qua clavus Domini habebatur, et ensem regalem, bipennem, balteum, chlamydem imperialem, omnesque regias vestes, super altare beati Ambrosii deposuit, perficientibus atque celebrantibus clericis omnibusque ambrosianis ordinibus divinarum solemnitatum mysteria. Walpertus magnanimus archiepiscopus, omnibus regalibus indumentis cum manipulo subdiaconi, corona superimposita* (la couronne de fer, sans faire mention du clou), *adstantibus beati Ambrosii suffraganeis universis, multisque ducibus atque marchionibus, decentissime et mirifice Othonem regem collaudatum et per omnia con-*

l'usage, de ne rien entreprendre au détriment de l'Église (1), il confirma la donation de Pépin et de Charlemagne, ajouta à l'acte de Louis le Débonnaire Rieti, Amiterne et cinq villes de Lombardie, *sauf son droit et celui de ses descendants*, et obtint la dignité impériale dont nul n'avait été revêtu depuis la mort de Bérenger Ier (924). 962. 2 février.

Lorsqu'il fut parti, des bruits abominables parvinrent à son oreille, et sur la conduite du jeune pape Jean XII, et sur ses intrigues avec Adalbert, fils de Bérenger; il revint donc à Rome, 963. où il convoqua un concile qui déposa l'indigne pontife en lui substituant Léon VIII. Mais bientôt la populace romaine, soit à l'instigation de Jean, soit par haine des Allemands, se souleva, et Jean déposa Léon pour commencer le cours de ses vengeances, interrompues par la masse d'armes d'un mari outragé. Othon accourut de nouveau; après avoir rétabli Léon, il fit décréter dans un concile que désormais il appartiendrait aux empereurs de nommer leurs successeurs au royaume d'Italie, de choisir le pape, et de conférer l'investiture aux évêques dans toute l'étendue de leurs États. Le royaume d'Italie se trouvait dès lors annexé à l'empire, et la supériorité des empereurs sur les papes définitivement proclamée. Tel était le fruit de l'horrible immoralité qui livrait toutes les classes de la société italienne à l'entraînement des passions matérielles, les rendait indociles à tout frein, obligeait les gouvernants à pousser la rigueur à l'excès pour maintenir quelque règle, et faisait passer successivement le peuple d'une turbulence orgueilleuse à une déplorable frayeur de la force étrangère, des violences à la lâcheté. A partir de ce moment, l'histoire de l'Allemagne et celle de l'Italie ne font que témoigner d'une inimitié mutuelle et implacable entre les deux nations.

A peine Othon s'était-il éloigné, que de nouvelles émeutes le

firmatum, induit atque perunxit. (LANDULPHI SENIORIS *Hist. Mediol.*, II, 16; apud *Rer. Italic. Script.* IV.)

(1) *Si, permittente Domino, Romam venero, sanctam romanam Ecclesiam, et te rectorem ipsius, exaltabo secundum posse meum; et nunquam in vitam aut membra, et ipsum honorem quem habes, mea voluntate, aut meo consilio, aut meo consensu, aut mea exhortatione, perdes. Et in romana urbe nullum placitum, aut ordinationem faciam de omnibus, quæ ad te aut ad Romanos pertinent, sine tuo consilio. Et quidquid in nostram potestatem de terra sancti Petri pervenerit, tibi reddam. Et cuicumque regnum italicum commisero, jurare faciam illum, ut adjutor tibi sit ad defendendum terram sancti Petri secundum suum posse.* (BARONIUS, ad annum 962, et dans le *Corpus juris canonici*.)

ramènent à Rome, où il fait pendre les chefs des séditieux, rétablit le pape, et se rend redoutable à toute l'Italie, à tel point que les princes lombards de Bénévent, de Salerne et de Capoue se reconnaissent eux-mêmes ses hommes liges. Restaient les Grecs, qui ne cessaient de regarder les empereurs d'Occident comme usurpateurs. Othon, voulant les chasser de l'Italie, afin de pouvoir en expulser aussi les Sarrasins, feignit de s'apprêter à attaquer leurs possessions dans la Calabre; mais, en même temps, il demandait par un message qu'elles fussent données en dot à une belle-fille de l'empereur Nicéphore Phocas, qui aurait épousé son
968. fils, destiné à devenir roi de Germanie. Ce message fut porté par Luitprand, évêque de Crémone, l'historien le plus intelligent de cette époque, qui se plut à recueillir des anecdotes scandaleuses relatives aux rois et aux papes, et qui peint au vif la cour byzantine et son insolence (1). Comme ces ouvertures n'amenèrent point un résultat satisfaisant, et que des envoyés, chargés de recevoir les dons promis, furent même assaillis et tués en trahison
969. Othon hâta ses préparatifs de guerre; mais Jean Zimiscès, le nouvel empereur, parvint à se réconcilier avec lui; Othon sortit
973. alors de l'Italie, mourut peu de temps après, et la postérité lui conserve le titre de Grand.

Les Italiens. Son nom signale une nouvelle étape de la civilisation en Italie. Lorsque Charlemagne était venu dans la Péninsule, il n'avait trouvé en face de lui que la nation lombarde, seule armée et dominatrice absolue, tandis que les vaincus languissaient sans droits, sans propriété et sans nom. Les choses étaient changées à l'arrivée d'Othon : à côté de la noblesse franque et lombarde s'élevaient les villes et le clergé, les fiefs étaient moins nombreux que les alleux, le commerce plus actif, les esprits plus éveillés. Dans leurs querelles précédentes, les rois avaient cherché à se faire des amis en distribuant des bénéfices qui, à la chute des donateurs, devinrent des propriétés libres; les hommes habitant sur le fonds allodial jouissaient de l'immunité comme ceux qui possédaient des terres relevant des évêques et des églises. Il est vrai que les incursions des Hongrois, et d'autres causes analogues à celles que nous avons mentionnées pour la Germanie, avaient déterminé nombre d'hommes libres à se rendre vassaux des seigneurs; mais, s'il en était ainsi dans les campagnes, les habitants des villes se trouvaient assez forts pour se défendre eux-mêmes; ce qui fit que les

(1) Voyez les lettres de Luitprand, à la note additionnelle F.

communes, associations d'hommes libres, se maintinrent généralement.

Il y avait donc dans les villes des hommes dépendants de l'évêque, d'autres des seigneurs, d'autres encore du roi. Ces derniers étaient gouvernés par des comtes; mais les évêques accrurent leur autorité au point d'élire seuls les rois d'Italie, et d'exercer des droits souverains, comme d'élever des murailles (1) et de commander à la guerre; pour étendre leur juridiction, ils luttaient contre ces magistrats, qui tendaient à rendre leur dignité patrimoniale. Les rois secondaient ces usurpations, soit pour humilier les comtes émancipés, en leur opposant des adversaires dont ils ne craignaient pas que la puissance devînt héréditaire, soit pour se rendre les évêques favorables dans les diètes, où désormais ils décidaient de tout.

En Italie, comme ailleurs, la société se composait donc d'un roi; de barons relevant de lui; de seigneurs d'un rang inférieur, dépendant des barons; de communes libres, quoique soumises aux comtes; du clergé et d'hommes jouissant d'immunités. La haute noblesse, fière et aguerrie, avide de gloire, de puissance et de domaines, avait fortifié ses châteaux; elle exerçait aux armes ses vassaux, se mêlait aux factions, et redoublait d'audace dans les interrègnes ou dans les luttes pour la couronne. Othon, dont les forces étaient grandes et la volonté énergique, après l'avoir domptée avec peine, reconnut par expérience que, dès qu'il ne serait plus là pour la contenir, elle se relèverait tur-

(1) L'épitaphe de Léodoin, évêque de Modène, mort en 890, dit :

Hic tumulum portis et erectis aggere vallis
Firmavit, positis circum latitantibus armis,
Non contra dominos erectus corda serenos,
Sed cives proprios cupiens defendere tectos.

Et celle d'Anspert, archevêque de Milan, mort en 881 :

Mœnia sollicitus commissæ reddidit urbi
Diruta.

Gualdon, évêque de Côme en 964, prend l'île Comacina et en détruit les fortifications. Ammulus, évêque de Turin au temps du roi Lambert, *ejusdem civitatis muros et turres perversitate sua destruxit. Nam inimicitiam exercens cum suis civibus, qui continuo illum a civitate exturbarunt... pace peracta, reversus et manu valida cinctus, destruxit, sicut diximus. Fuerat hæc siquidem civitas condensissimis turribus bene redimita, et arcus in circuitu per totum deambulatorios, cum propugnaculis desuper atque antemuralibus...* Chron. Novaliciense, apud *Rer. Ital. Script.*, II, 2.

bulente et factieuse. Dans l'impossibilité de la détruire et d'abattre d'un coup son autorité, il laissa libres de se fortifier les autres pouvoirs qui s'élevaient à côté d'elle, le clergé et les communes. Quelques villes restèrent sous la dépendance des comtes, comme Lucques, Vérone, Ivrée, Turin; mais, dans la plupart de celles de l'Italie supérieure, Othon ou ses successeurs confirmèrent l'indépendance ecclésiastique, ou bien leur donnèrent, pour comtes, les évêques eux-mêmes, comme nous le verrons plus tard; ainsi, ces villes et les *corpisanti*, ou les *masserie*, ou les *masse*, ou les *cortine*, comme on appelait le territoire suburbain, selon les pays, dépendaient de la juridiction de l'évêque, ou bien encore, comme on disait, du saint dont elles avaient choisi le patronage. Les rois s'arrangeaient de cette seigneurie ecclésiastique, parce qu'elle ne pouvait devenir héréditaire et se trouvait protégée par la religion, qui regardait comme un sacrilége d'attenter aux possessions d'un saint; elle était aussi moins onéreuse aux citoyens, et leur offrait plus de justice et de moralité.

Les villes restèrent donc aux évêques, aux seigneurs la campagne, qui, par ce motif, fut appelée comtat (*contado*). Sous la juridiction des évêques, disparurent les différences antérieures entre Lombard, Franc, Italien, Allemand; aussi avons-nous vu les prélats, à la diète de Pavie, proclamer l'égalité de tous, bien que les anciennes coutumes se conservassent pour certains modes de possessions et de contrats. De la réunion des citoyens de toute race sortit une *commune* d'hommes libres, c'est-à-dire de propriétaires.

Bien s'en faut que nous voulions, comme d'autres écrivains, faire d'Othon l'auteur des constitutions municipales : elles étaient le fruit lentement développé du temps; il ne fit que les amener à maturité, non pas en octroyant des chartes, comme en France, mais le plus souvent en confirmant des immunités aux églises et aux communes. Avant lui déjà, les villes italiennes apparaissent florissantes; elles font la guerre et la paix, et les archevêques de Milan, surtout, sont les principaux moteurs de la politique. Affermis dans la domination seigneuriale ou dans l'indépendance par décret impérial, ils s'occupèrent des intérêts de la ville et du comtat avec le soin qu'on apporte à faire prospérer son propre bien. Les barons et les évêques, au lieu de chercher à exercer une influence générale dans l'élection des rois, songèrent seulement à se consolider, en se défendant contre leurs voisins et contre les

hommes libres, obligés de recourir de temps à autre pour leur résister, à l'appui de l'empereur.

Vint ensuite la querelle des investitures, dans laquelle les villes elles-mêmes se trouvèrent partagées à l'intérieur entre l'empereur et les papes; mais la lutte leur apprit à connaître leurs propres forces. Un évêque nommé par le pape et un prélat schismatique siégeant dans un certain nombre de villes, et la légitimité de l'un ou de l'autre n'apparaissant pas bien clairement, il en résulta que la sujétion diminua envers tous deux. En menaçant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre, les citoyens enlevèrent aux évêques tous leurs droits, et recueillirent lentement les avantages de la liberté, sans encourir la terrible responsabilité d'une révolution instantanée.

C'est là un des effets du rétablissement de l'empire par Othon; l'autre est d'avoir malheureusement rattaché à l'Allemagne l'Italie, qui se trouva dès lors forcée de suivre la voie de sa civilisation sous l'influence d'une puissance étrangère, bien que cette influence fût faible et n'existât guère que de nom.

Du reste, si la prédominance de la race salique cessait, ce ne furent pas les Italiens primitifs qui recouvrèrent l'influence principale, mais plutôt les Lombards, possesseurs du sol. Il y avait encore des comtés et des marquisats, et l'on en forma de nouveaux. Le duché lombard du Frioul fut démembré à la mort de Béренger; le marquis d'Ivrée dominait sur le Piémont; des comtes et des marquis militaires furent placés à Trévise, à Vérone, à Este, à Modène, peut-être aussi dans le Montferrat et ailleurs encore; ces différents postes devinrent des principautés, lorsque Conrad déclara les fiefs héréditaires. Il faut ajouter les seigneuries ecclésiastiques, comme le patriarcat de Frioul, érigé en principauté par Othon le Grand, et l'archevêché de Ravenne, qui rivalisait avec la puissance papale.

A Rome, le pape rencontrait des obstacles dans la noblesse, qui adoptait, en maintenant les anciens titres, les nouvelles idées féodales. La coutume latine ne se conservait que dans la campagne, où les propriétés consistaient, soit en grands domaines (*massæ*), soit en petites terres, cultivées par des *colons* qui donnaient une part des fruits et étaient obligés à des corvées, ou par des censitaires et des serfs, toutes personnes sans représentation civile, de même que les habitants infimes des villes qui dépendaient des nobles et des prélats.

Dans l'Italie inférieure, après l'expédition de Louis II, il s'é-

tait formé deux factions, l'une franque, l'autre grecque, dirigées non par l'intérêt du pays, mais par des considérations personnelles, par des haines et des vengeances. A Bari résidait le *catapan* grec; mais quatre puissances se disputaient la souveraineté : les Grecs, qui avaient le *thème* de Lombardie ; les Béněventins-Lombards, les empereurs allemands, qui prétendaient à l'héritage de Théophanie, et les Sarrasins Aglabites; survinrent ensuite les villes républicaines et les prétentions des papes.

Naples, gouvernée à la manière grecque, de même que Ravenne, avait un duc souvent élu par le peuple, et qui tendait à s'affranchir de l'Empire, auquel il ne rendait qu'un hommage apparent. Les choses se passaient de même dans le duché de Gaëte, et chacun, pour s'assurer une existence propre, s'appuyait tantôt sur l'empire byzantin, tantôt sur celui d'Occident, tantôt sur les Sarrasins. La prospérité qu'ils devaient au commerce inspira aux citoyens de Bari le désir de se rendre libres comme ceux de quelques villes de la Campanie; mais les princes de Bénévent attaquèrent la place et s'en emparèrent. Léon le Philosophe, empe-
887. reur de Constantinople, envoya Sympathicus pour châtier Bénévent ; en effet, il occupa le pays durant quatre ans, et, bien qu'il en fût ensuite chassé, cette principauté ne recouvra plus son ancienne puissance; elle fut obligée dès lors de recourir, pour se soutenir, tantôt aux empereurs d'Orient, tantôt à ceux d'Occident. Les ducs de Capoue, au contraire, s'agrandissaient aux dépens des Sarrasins.

Républiques maritimes. D'autres villes avaient déjà établi dans leurs murs le gouvernement populaire, grâce à la prospérité qu'elles devaient au commerce. L'importance des relations par mer s'accroissait en proportion du peu de sécurité des communications par terre (1). Les Arabes, possédant une grande étendue de côtes sur la Méditerranée, conservèrent leurs anciennes habitudes de négoce ; dans les contrées qu'ils n'avaient pas conquises par leurs armes, ils allaient chercher des esclaves, du bois de construction, de la poix, des laines, du chanvre et des pelleteries. Les mêmes avantages de position faisaient prospérer les villes italiennes, principalement Amalfi, Pise, Venise, Gênes. On voyait, dans la pre-

(1) Lorsque Jean VIII se rendit en France en 878, on lui vola une partie de ses chevaux à Châlon-sur-Saône; à Flavigny on lui déroba l'*écuelle de Saint-Pierre*, dont les papes avaient coutume de se servir. Il n'eut d'autre ressource que d'excommunier les larrons.

mière, des étrangers de tous les pays lointains, ou bien le peuple manifestait son caractère entreprenant par des émeutes fréquentes, et par la satisfaction orgueilleuse qu'il prenait à orner sa patrie des dépouilles des contrées les plus reculées. Avant les croisades, Amalfi avait fondé à Jérusalem deux monastères et un hôpital.

A Gênes, les premiers consuls, le sénat, l'assemblée du peuple et les formes municipales remontent à l'an 888 ; ces institutions furent ensuite confirmées par Bérenger II, en 958. Assaillie en 936 par les Sarrasins, qui la saccagèrent, elle s'allia, en 1015, avec Pise pour les combattre ; mais les prétentions de ces deux républiques sur la Corse entraînèrent entre elles de longues guerres, qui ne finirent que par la ruine de Pise.

Cette dernière ville, par les richesses que lui procurait le commerce, fécondait le delta laissé à découvert par l'Arno et les rives de la mer Tyrrhénienne. De même que Gênes s'était accrue en donnant asile aux réfugiés de l'Italie supérieure, Pise devait une partie de sa population aux Sardes, qui avaient pu se soustraire au joug des Arabes. Excitée par eux à délivrer la Sardaigne, nous l'avons vue mener heureusement à fin ses entreprises contre les Sarrasins, qui en furent expulsés. Alors Pisans 1022-50.
et Génois partagèrent l'île entre leurs concitoyens, qui bientôt s'affranchirent de toute dépendance envers leurs métropoles, et cinq d'entre eux prévalurent avec le titre de *juges* de Cagliari, de Logudoro, d'Arborée, de Gallua et d'Ogliastra. Les expéditions de Pise contre ses voisins sont moins glorieuses, et la guerre dans laquelle elle vainquit les Lucquois, à l'Aqualunga, est la première qui éclata entre les villes italiennes.

Venise s'était déjà donné une patrie, un gouvernement, en se mettant sous le patronage de saint Marc ; reconnaissant le peu d'importance réelle des empereurs d'Occident, elle se rattachait plus volontiers à ceux de Constantinople, qui avaient pour eux le prestige d'une ancienne suprématie, et qui lui offraient, à défaut d'autres avantages, des facilités pour son commerce. Elle ne dédaignait donc pas de leur rendre un hommage apparent, de leur envoyer des ambassadeurs et des présents, de recevoir d'eux les titres d'*hypate*, c'est-à-dire de consul, et de *protospathaire* pour le doge, de leur fournir des flottes, comme elle fit notamment lorsqu'elle accrut de soixante voiles les forces navales venues pour sauver des Sarrasins les côtes de l'Italie. A la requête de l'empereur d'Orient, elle fit la guerre aux Normands de la Cala- 887.

bre (1), et obtint de lui en récompense les droits souverains sur la Dalmatie. Alexis Comnène exempta les Vénitiens de tous droits dans ses ports, tandis que les Amalfitains qui s'y présentaient devaient payer trois *perpres* (2) à Saint-Marc.

Les Vénitiens allaient établir des marchés là où les autres peuples accouraient par dévotion; ils instituèrent des foires dans leurs villes, à Pavie, à Rome, ailleurs encore, pour débiter les marchandises de l'Orient, des esclaves, des reliques, trafiquant de tout, pourvu qu'il y eût bénéfice. Ils connaissaient le luxe des Arabes et achetaient leurs produits manufacturés, qu'ils s'efforçaient d'égaler; ne pouvant spéculer sur les terres, ils achetaient des troupeaux, et les envoyaient pâturer dans les montagnes du Frioul et de l'Istrie; en outre, ils prenaient à ferme les taxes et les impôts des autres pays, pour enlever ce bénéfice à leurs rivaux. Devenus maîtres de toutes les salines du littoral, ils les exploitaient pour leur propre compte, ou bien en achetaient le produit, comme ils faisaient pour le sel gemme de la Germanie et de la Croatie. Un roi de Hongrie fut contraint par eux de fermer les siennes, et ils châtiaient rigoureusement ceux qui faisaient usage de sel étranger.

995. Leur commerce était toutefois inquiété par les pirates de l'Istrie et surtout par ceux de Narenta, qui s'avançaient jusqu'au milieu de leurs îles. Instruits que l'on devait, le jour de la Chandeleur, célébrer le mariage de plusieurs jeunes filles nobles, ces corsaires assaillirent le cortége à l'improviste et enlevèrent les jeunes Vénitiennes, avec les présents de noces. Mais Pier Candiano, dont le père était mort en les combattant, tomba sur les ravisseurs et leur enleva le butin. Une fête perpétuelle fut destinée à solenniser cet événement. La république dotait alors un cer-

(1) Guillaume de Pouille dit des Vénitiens, à cette occasion :

Non ignara quidem belli navalis, et audax
Gens erat hæc: illam populosa Venetia misit,
Imperii prece, dives opum, divesque virorum,
Qua sinus Adriacis interlitus ultimus undis
Subjacet Arcturo. Sunt hujus mœnia gentis
Circumsepta mari, nec ab ædibus alter ad ædes
Alterius transire potest, nisi lintre vehatur.
Semper aquis habitant; gens nulla valentior ista
Æquoreis bellis, ratiumque per æquora ducta.

(*Rer. Ital. Script.* V.)

(2) Τὰ περπυρα (pour ὑπέρπυρα), monnaie d'or des Grecs, plus tard τὰ φλωρία.

tain nombre de jeunes filles, qui portaient leur trousseau entre deux larges coquilles. Les menuisiers, qui avaient fourni la majeure partie des barques pour l'expédition, demandèrent seulement pour récompense que le doge vînt chaque année à leur paroisse le jour de leur fête : « Mais s'il pleut! — Nous vous donnerons des chapeaux. — Et si nous avons soif? — Nous vous donnerons à boire. » En conséquence, et lors même que la cérémonie des noces eût cessé, le curé de leur paroisse allait au-devant du doge, en lui présentant des chapeaux de paille et du vin de Malvoisie : traditions poétiques que l'ancienne Venise conservait avec un soin jaloux, et qu'oublie trop la Venise actuelle.

Les villes grecques de la côte illyrienne, ne se sentant pas soutenues par les Byzantins contre les chefs croates et dalmates, réclamèrent la protection de Venise ; celles de la Dalmatie se confédérèrent avec elles pour se délivrer des pirates, et les expulsèrent entièrement ; Curzola et Lesina furent prises, et le repaire des Narentins dévasté. Mais Venise assujettit ensuite les villes confédérées. Le chef de la république s'intitula doge de Venise et de Dalmatie, par la miséricorde de Dieu. Des podestats choisis parmi les principales familles furent envoyés à Zara, Spalatro, Sebenico, Trau, Raguse, villes sujettes, mais régies par leurs propres institutions.

A l'intérieur, la féodalité ne pouvait s'établir dans une ville sans territoire, mais le haut clergé était toujours choisi parmi les nobles, qui par conséquent restaient toujours d'accord avec les ecclésiastiques. Saint-Marc devint le synonyme de l'État, ce qui donnait au gouvernement un aspect religieux, et le service public n'était plus un acte de sujétion envers un autre homme, mais une obligation envers le saint patron. Plus d'un doge même déposa les insignes de sa dignité, pour finir, dans un monastère, une vie passée au service de saint Marc.

Quelques-uns néanmoins troublèrent la république en voulant rendre héréditaire une dignité viagère. Déjà douze doges avaient été nommés du vivant de leur père, quand une loi défendit de renouveler les élections de ce genre, et d'indiquer avant la mort du 1040.
doge en exercice celui qui devait lui succéder.

Venise demeura étrangère aux factions qui agitaient l'Italie, et les jalousies qui naissaient d'île à île s'assoupissaient à l'approche du danger ; aussi Pépin, roi d'Italie, et les Hongrois eurent-ils à se repentir de s'être attaqués aux Vénitiens. Une inimitié éclata toutefois entre les Morosini et les Caloprini ; ces der-

niers, chassés par leurs adversaires, demandèrent assistance à Othon, qui fit la guerre à Venise comme Napoléon à l'Angleterre, én prohibant tout commerce avec elle, dans l'étendue de l'Empire. Sa mort la sauva de ce péril; puis elle obtint de ses successeurs divers priviléges, notamment le monopole du sel et du poisson salé (1).

Quand Venise eut accru le nombre de ses vaisseaux, tant pour sa défense que pour son commerce, elle se trouva la dominatrice de la Méditerranée; ses institutions, ses lois, auxquelles elle donna pour but une grande prospérité commerciale, attirèrent les étrangers par des priviléges, et garantirent à tous sécurité, monnaie de bon aloi et prompte justice. Le doge pouvait être marchand, et dans quelques traités on trouve stipulée l'exemption des taxes pour ses marchandises ; il fut ensuite ordonné qu'en montant sur le trône ducal il liquiderait ses comptes.

Il était d'une extrême importance pour les villes maritimes de se maintenir dans des termes d'amitié avec Constantinople, qui était restée le centre des arts, du luxe et de l'élégance. De cette ville, les Grecs trafiquaient avec les Indes par la voix d'Alexandrie; mais, quand les Arabes eurent occupé l'Égypte, il devint nécessaire de suivre un autre chemin. Les marchands remontaient donc l'Indus jusqu'à l'endroit où il cesse de porter bateaux; de là, ils se rendaient par terre sur les bords de l'Oxus, et arrivaient, en suivant son cours, jusqu'à la mer Caspienne; ils entraient alors dans le Volga, puis gagnaient par terre le Tanaïs, qui les portait dans l'Euxin, où ils trouvaient les vaisseaux de Constantinople.

Ce long et pénible trajet augmentait le prix des marchandises; c'est pourquoi les Italiens préféraient souvent, au lieu de les acheter à Constantinople, d'aller les chercher à Alep, à Tripoli et dans d'autres ports de la Syrie, où elles étaient apportées de l'Inde sur le golfe Arabique, ensuite par l'Euphrate et le Tigre jusqu'à Bagdad, d'où elles arrivaient à la Méditerranée à travers le désert de Palmyre.

Mais, quand le soudan d'Égypte rouvrit le golfe Arabique, route suivie par les anciens, les marchands italiens établirent des

(1) Dans un diplôme de l'année 983, accordé par Othon II aux Vénitiens, on trouve mentionnés les peuples qui relevaient du royaume d'Italie : c'étaient ceux de Pavie, Milan, Crémone, Ferrare, Ravenne, Comacchio, Rimini, Pésaro, Césène, Fano, Sinigaglia, Ancône, Fermo, Pinna, Vérone, Vicence, Monselice, Padoue, Trévise, Forli, Ceneda, ainsi que les Istriots.

comptoirs à Alexandrie, non sans avoir à supporter les outrages et les exactions des musulmans; ils y faisaient leurs achats, et expédiaient ensuite des cargaisons dans tous les ports de la Méditerranée, dans ceux de l'Espagne, et jusque dans les Pays-Bas et en Angleterre.

Les villes maritimes de l'Italie offrent un témoignage des richesses que leur valurent ces opérations, dans les magnifiques édifices dont elles se décorèrent, et parmi lesquels il suffira de citer Saint-Marc, à Venise, et la cathédrale de Pise.

CHAPITRE XV.

LES OTHONS. — MAISON DE FRANCONIE.

Othon II monta sur le trône âgé à peine de dix-huit ans, et son 973.
règne fut, comme celui de son père, agité par des discordes intérieures. Il s'avança jusque sous les murs de Paris, dont il in-
cendia un faubourg, afin d'obliger la France à renoncer à la Lor- 980.
raine. Appelé en Italie pour réprimer la turbulence des Romains, 981.
il passa les Alpes; lorsqu'il eut donné à l'Église, non la paix, mais une trêve, il songea à enlever aux Grecs leurs possessions dans la basse Italie, les réclamant comme dot de sa femme Théo-
phanie. En effet, il s'empara de Naples, de Salerne et de Tarente; 983.
mais les Grecs, ayant appelé les Arabes à leur aide, le défirent à Besentello. Fait prisonnier, il s'élança dans la mer et se sauva à la nage. Il revint avec de nouvelles forces, pour effacer cet affront; mais le climat de l'Italie châtiait ses envahisseurs, au point que, parmi les bagages de l'expédition, chaque seigneur avait une chaudière destinée à faire bouillir les os des personnages de marque qui venaient à succomber, afin de les emporter en Allemagne (1).

Comme tous les princes saxons, Othon mourut en Italie; il 983.
ne laissa qu'un fils, âgé de trois ans seulement, qui fut accepté 15 décembre.
pour roi et empereur. Durant les longues absence d'Othon III, on
ne fit aucune tentative pour élever un autre empereur à sa place; Othon III.
l'aristocratie, en effet, était tenue en respect par l'agrandissement des communes, et la lutte n'était plus entre les grands pour la suprématie politique, mais entre les évêques ou les comtes, d'une

(1) SCHMIDT, III, p. 423.

part, et les hommes libres de l'autre, pour les franchises civiles.
996. Othon vint trois fois en Italie; élevé par sa mère Théophanie à préférer l'ancienne civilisation à celle de l'Allemagne, il se proposait, dit-on, de faire de Rome le siége de l'empire; mais, si les Allemands lui en faisaient un crime, les Romains étaient si loin de lui en savoir gré qu'indociles aux papes imposés par lui, ils allèrent jusqu'à l'assiéger dans son palais. Le tumulte ayant été apaisé, il s'empara de Crescentius, chef d'une république tumultueuse qui s'était constituée, et l'envoya à la mort; mais Stéphanie, veuve de la victime, ou le climat de la Campanie mit fin aux jours de cet empereur, qui mourut à vingt-deux ans.

1002. Henri le Saint. Quand le cadavre du dernier descendant d'Othon le Grand fut rapporté en Germanie, Henri, duc de Bavière, vint à sa rencontre, distribua des vivres à l'armée qui l'escortait; non content de l'accompagner jusqu'à Augsbourg, il voulut porter le cercueil sur ses épaules, et donna cent métairies pour obtenir du ciel le repos de l'âme de ce prince, son parent éloigné. Ces témoignages de piété lui valurent la couronne, qu'il dut défendre contre des révoltes sans cesse renaissantes et de nombreux prétendants. Boleslas, duc de Pologne, usurpa la Bohême, et le contraignit à lui céder la Moravie et la Silésie. Les Italiens se considérèrent comme déliés de leur serment de fidélité envers la descendance d'Othon. Ardouin. Ardouin, marquis d'Ivrée, et comte de toute la Lombardie, avait été mis au ban de l'Empire, et s'était maintenu jusque-là par la force; il se fit alors proclamer roi de toute l'Italie, en gagnant quelques évêques par des priviléges et des régales; d'autres, comme ceux de Verceil et de Brescia, furent maltraités et mis à mort. L'archevêque de Milan, indigné de ce que l'évêque de Pavie l'avait couronné, lui devint hostile, et, fort de ses nombreux partisans et vassaux, il mit ses troupes en déroute, puis
1004. 14 mai. appela Henri II en Italie (1). Ce prince vint et fut couronné; mais la brutalité de ses Allemands excita une révolte dans Pavie, où il fut assiégé dans son palais, et n'échappa au péril qu'en sautant par une fenêtre, ce qui le rendit boiteux. Son armée, dont le camp était hors des murs, pénétra de vive force dans Pavie, qu'elle mit à feu et à sang. Cet événement, en excitant la vengeance, rendit meilleure la cause d'Ardouin, qui ressaisit l'auto-

(1) Adelbold, biographe de Henri II, en citant les princes italiens qui l'appelèrent, ne mentionne qu'un seul laïque, le marquis de Toscane; puis viennent dix dignitaires ecclésiastiques, deux archevêques, huit évêques.

rité et la défendit contre Henri, revenu en Italie pour ceindre la couronne impériale ; mais enfin, affaibli par les maladies, et fatigué de luttes continuelles, il alla mourir dans un monastère près d'Ivrée.

Ses rivalités avec Henri donnèrent un grand développement aux libertés en Italie, attendu qu'Ardouin chercha à se faire des partisans en accordant des franchises et des priviléges, et que Henri, contraint de les confirmer pour soumettre le pays à son autorité, ne put, sans injustice, en refuser autant à ceux qui lui étaient restés fidèles ; ayant même arrêté plusieurs comtes et marquis dont il voulait châtier l'arrogance, il dut finir par les renvoyer avec de nouvelles concessions (1). Les villes, de leur côté, en suivant des bannières différentes, apprirent à faire usage de leurs armes, pour les diriger ensuite contre leurs ennemis.

Henri se mit en marche pour réprimer les Grecs, qui, enorgueillis de la victoire remportée à Besentello, s'étaient emparés de plusieurs places ; mais son armée fut moissonnée par les maladies. L'activité et le courage de ce prince le font compter parmi les meilleurs rois ; sa générosité envers le clergé, son zèle pour la propagation du christianisme, et ses vertus privées, l'ont élevé au rang des saints, ainsi que Cunégonde, sa femme, avec laquelle il avait toujours vécu comme un frère. Cet empereur entra un jour dans l'abbaye de Saint-Vanne près Verdun, en s'écriant, avec le Psalmiste : *Voilà le repos que je me suis choisi, mon habitation pour toujours !* et il déclara à l'abbé qu'il voulait renoncer au siècle, pour ne servir que Dieu dans le cloître. *Me promettez-vous,* lui dit l'abbé, *selon notre règle et l'exemple du Christ, obéissance jusqu'à la mort ?* et sur sa réponse affirmative, l'abbé reprit : *Eh bien ! je vous reçois comme moine ; je prends la charge de votre âme, et vous ferez ce que je vous commanderai, avec la crainte du Seigneur. Je vous enjoins donc de retourner gouverner l'Empire que Dieu vous a confié, et de veiller de tout votre pouvoir, avec crainte et tremblement, au salut de votre royaume* (2).

(1) *Marchiones et episcopos, duces et comites, nec non etiam abbates quorum prava erant itinera, corrigendo multum emendavit. Marchiones autem italici regni sua calliditate capiens, et in custodia ponens, quorum nonnulli fuga lapsi, alios vero, post correctionem, ditatos muneribus dimisit.* Chron. Noval. apud Rer. Ital. Script., II, 2, 764.

(2) *Vita sancti Richardi.* Script. Rer. Fr., X, 373.

La maison de Saxe s'éteignit avec lui, et l'Allemagne, dépécée, se trouvait au pouvoir des vassaux agrandis ; alors, pour la première fois, les cinq nations germaniques se réunirent pour élire un successeur à la couronne. Les ducs, les comtes, les évêques et les autres grands s'assemblèrent dans une île du Rhin,

1024. 4 septembre. entre Worms et Mayence ; sur la rive droite du fleuve se tenaient les Saxons, avec les Thuringiens, les Bohêmes, les Francs orientaux, les Bavarois, les Suèves, les Carinthiens ; sur la rive gauche, les Francs occidentaux et les Lorrains. Leurs voix réunies proclamèrent Conrad II le Salique de Franconie, qui fut couronné à

Condrad le Salique. Mayence avec les joyaux trouvés dans le tombeau de Charlemagne. Après avoir fait le tour du royaume pour rendre la justice, qu'il regardait comme le premier de ses devoirs, ce prince se procura de l'argent, dans le but d'affermir son autorité, en vendant les évêchés et les abbayes. Il détermina avec Canut le Grand les limites de ses États, du côté du Danemark, et s'assura la succession au royaume d'Arles, qui mettait l'Allemagne en communication avec la Méditerranée par Marseille et Toulon. Il soumit les Polonais à la domination allemande, contraignit Étienne de Hongrie à conclure une paix qui fut avantageuse à l'Empire ; puis il fit rentrer dans le devoir les Slaves et les Vénèdes, habitant sur la rive septentrionale de l'Elbe jusqu'à l'Oder, en reconstruisant Hambourg, qu'ils avaient détruit.

Les citoyens de Pavie, dans leur joie de se trouver débarrassés des Allemands, avaient démoli le palais impérial ; en même temps une autre faction, ayant à sa tête les comtes d'Este, les marquis de Toscane et de Suse, offrait la couronne d'Italie à Robert de France, puis à Guillaume d'Aquitaine, à la condition qu'il déposerait à leur gré les évêques, pour les remplacer par d'autres qu'ils auraient désignés ; mais ces princes, connaissant l'humeur des Italiens, désireux d'indépendance, sans savoir la consolider par l'union, refusèrent de l'accepter. Les papes préféraient les rois de Germanie, parce qu'ils étaient éloignés, et aussi parce qu'ils les considéraient comme descendants de Charlemagne. Les évêques, nommés par les rois, désiraient se soustraire à la dépendance dans laquelle ils les tenaient ; le peuple et le clergé voyaient avec peine que leurs pasteurs fussent choisis par l'étranger.

Aribert. Aribert, archevêque de Milan, tenait le premier rang parmi les grands de la Lombardie. Quand un duc ou un marquis enle-

vait à quelqu'un une portion de son héritage, et que le spolié recourait au prélat, il envoyait son bâton pastoral, et le faisait planter au lieu ou dans le champ objet du litige; après quoi personne n'osait plus user de violence avant que l'affaire eût été décidée en justice (1).

Conrad, qui lui devait la couronne, l'investit du comté de Lodi; il prétendit qu'il en résultait le droit d'élire l'évêque, et, comme il trouva de l'opposition dans les habitants, il ravagea le pays. Respecté dans toute l'Italie, il voulut assujettir les feudataires voisins, que leur dévouement à l'Empire rendait indépendants de son autorité, surtout ceux qui avaient reçu des terres relevant de ses domaines. Ils ne voulurent pas y consentir; s'étant confédérés entre eux et avec les hommes libres de Milan qui, en vertu de la franchise, avaient été placés sous la juridiction épiscopale, ils engagèrent une bataille terrible. La victoire leur ayant échappé, ils quittèrent leurs foyers, et, forts de leur nombre, s'entendirent avec les hommes des campagnes environnantes, notamment avec ceux des environs de Côme et de Lodi. Ils formèrent avec eux une *motta* ou ligue contre l'ar- 1035.
chevêque et les *capitaines* comme on appelait les grands vassaux, et défirent l'archevêque à Campomalo, entre Milan et Lodi.

Ce prélat, afin de donner une sorte de discipline aux paysans et aux artisans qui combattaient sous ses ordres contre une noblesse aguerrie, inventa le *carroccio*, espèce de char richement Carroccio.
orné et tiré par des bœufs, sur lequel on plantait la croix et le *gonfalon* (bannière communale), et qui servait d'autel pour le saint sacrifice avant le combat, de prétoire et d'ambulance pendant la mêlée. La perte de cette arche d'alliance étant réputée comme la plus grande honte, les soldats se pressaient autour d'elle, au lieu d'engager au hasard des luttes désordonnées; ils avaient toujours là un point de ralliement; la marche ou la retraite se trouvait réglée, et l'on obtenait, parmi toutes ces volontés sans accord, de l'ensemble dans l'attaque comme dans la défense.

Ce fut au milieu de ces mouvements que Conrad descendit en 1027.
Italie pour la première fois, apportant moins la guerre que le massacre à Pavie, à Ravenne, puis à Rome même, comme s'il eût voulu rendre encore plus odieuse aux peuples italiens la domination allemande. Après s'être fait couronner empereur

(1) LANDULPHI SEN. *Hist.*, II, 29.

et roi, il soumit les vassaux de l'Italie supérieure, ainsi que les
1036. princes de Capoue et de Bénévent; mais à peine était-il parti que la guerre intérieure se ranima. Il accourt de nouveau avec le projet de réprimer l'agrandissement des évêques, qu'il n'a-fait plus besoin d'opposer aux grands barons, et surtout pour soumettre cet Aribert qui, à l'aide des concessions anciennes et nouvelles des empereurs, s'était rendu le maître de l'Italie (1). Il le fait donc arrêter avec plusieurs autres évêques; mais l'archevêque trouve moyen d'enivrer les Allemands et de s'échapper. Reçu à Milan au milieu des applaudissements, il y soutint un long siége. Conrad dut se retirer, et, la faction hostile aux Allemands reprenant de l'audace, il leur fallut rester sans cesse les armes à la main, combattre et détruire, comme ils firent à Parme.

La plaine de Roncaglia, à trois milles de Plaisance, entre le Pô et la Nura, était le lieu ordinairement choisi, soit pour les assemblées des grands entre eux, soit pour celles qui étaient tenues sous la présidence des empereurs. Quand l'un d'eux voulait descendre en Italie, c'était là qu'il donnait rendez-vous aux marquis, aux comtes, aux vassaux, évêques, abbés, capitaines, vavasseurs, à quiconque tenait un fief. Au milieu de cette plaine s'élevait le pavillon royal, distingué par un mât auquel était attaché un écu; le héraut d'armes appelait les grands vassaux, qui, à leur tour, appelaient les hommes relevant d'eux, pour veiller la nuit suivante à la garde de l'écu et de la tente: celui qui manquait à l'appel encourait la perte de son fief. Les députés des villes étaient d'abord entendus; puis on traitait les questions d'intérêt public, et l'on passait ensuite aux affaires privées; enfin, les lois jugées nécessaires étaient publiées avec l'assentiment des grands (2).

Déjà Conrad avait tenu une cour plénière à Pavie, en rendant la justice, c'est-à-dire en faisant arracher les yeux et couper les mains à beaucoup de gens. Cette fois, il convoqua l'assemblée
Loi des fiefs. 1037. 28 mai. générale à Roncaglia. La politique des empereurs avait été d'élever les faibles pour abaisser les puissants, et, par suite, de favoriser

(1) *Omne italicum regnum ad suum disponebat nutum*, est-il dit dans un acte public de l'époque.

(2) D'autres fois les diètes se réunissaient à Pontelongo, entre Pavie et Milan, comme celle de Henri Ier en 1004. Chaque ville ensuite avait un *brolo*, jardin ou prairie, où à ciel ouvert se tenaient les assemblées particulières.

les associations et les communes, de prodiguer les immunités aux évêques et de les substituer aux comtes. Ces faveurs avaient élevé si haut les évêques que le royaume d'Italie ressemblait à une aristocratie ecclésiastique. A l'exemple d'Aribert, ils cherchaient à ranger sous leur dépendance même les feudataires immédiats de la couronne ; d'un autre côté, les hauts barons prétendaient que les fiefs assignés aux vassaux inférieurs étaient seulement concédés à titre de *récompenses*, et n'avaient d'autre durée que celle de la vie des bénéficiaires. Conrad songea donc à abaisser les évêques et les grands vassaux, en venant en aide à la petite noblesse. Dans ce but, il promulgua une constitution célèbre au sujet des fiefs, qui, rétablissant l'ancienne coutume (1), défendit de dépouiller le vassal autrement que par une sentence émanée d'une cour composée de ses pairs. Le fils ou le petit-fils légitime dut succéder au père ou à l'aïeul, à l'exclusion de ceux qui seraient nés d'une mésalliance, par exemple avec une femme de condition inférieure, ou d'un mariage contracté sous la condition expresse que les enfants à naître ne succéderaient pas (2) ; les frères furent appelés à défaut de descendance directe, et le seigneur ne put vendre son fief sans le consentement du vassal (3).

(1) *Eisque legem, quam et prioribus habuerunt temporibus, scripto roboravit.* (HERMANN CONTRACT, *ad annum* 1037.)

(2) C'est le mariage morganatique ou à la morganatique (*ad morganaticam*), ou le mariage de la main gauche, mais légitime, contracté entre un noble et une roturière, à cette condition que la femme et les enfants se contenteront de certains biens et revenus stipulés, et s'abstiendront du titre et des autres biens paternels.

(3) Voici la constitution des fiefs par Conrad I[er] :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Chuonradus, gloriosissimus imperator, Augustus.

Omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus nostrisque præsentibus scilicet et futuris notum esse volumus quod nos, ad reconciliandos animos seniorum et militum, ut ad invicem inveniantur concordes, et ut fideliter et perseveranter nobis et suis senioribus serviant devote, præcipimus, et firmiter statuimus, ut nullus miles episcoporum, abbatum, abbatissarum, aut marchionum, vel comitum, vel omnium, qui beneficium de nostris publicis bonis, aut de ecclesiarum prædis tenet nunc, aut tenuerit, vel hactenus injuste perdidit, tam de nostris majoribus walvasoribus, quam et eorum militibus, sine certa et convicta culpa, suum beneficium perdat, nisi secundum constitutionem antecessorum nostrorum et judicium parium suorum.

Si contentio fuerit inter seniores et milites, quamvis pares adjudicaverint illum suo beneficio cavere debere, si ille dixerit id injuste vel odio factum esse, ipse suum beneficium teneat, donec senior, et ille

Henri le Saint avait abattu les comtes et les marquis, possesseurs des hautes charges honorifiques. Conrad réprima les grands feudataires, en élevant les petits; le triomphe de la monarchie semblait donc assuré; mais, si en Allemagne, où il suivit la même politique sans toutefois altérer l'ancien droit, ce prince put consolider pour quelque temps l'autorité royale, il fut arrêté en Italie par l'accroissement que prirent les communes, qui bientôt se convertirent en républiques.

Cependant Conrad voyait les rangs de son armée s'éclaircir sur le sol italien, soit par les maladies, soit aussi par le départ successif des vassaux, pour lesquels le temps de l'hériban était

quem culpat, cum paribus suis ante præsentiam nostram veniant, et ibi causa juste finiatur.

Si autem pares culpati in judicio senioribus defuerint, ille qui culpatur, suum beneficium teneat, donec ipse cum suo seniore et paribus ante nostram præsentiam veniat.

Senior autem, aut miles, qui culpatur, qui ad nos venire decreverit, sex hebdomadas, antequam iter incipiat, ei cum quo litigaverit, innotescat.

Hoc autem de majoribus walvasoribus observetur.

De minoribus vero, in regno, aut ante seniores, aut ante nostrum missum eorum causa finiatur.

Præcipimus etiam ut, quum aliquis miles, sive de majoribus, sive de minoribus, de hoc sæculo migraverit, filius ejus beneficium habeat.

Si vero filium non habuerit, et aviaticum masculo filio reliquerit, pari modo beneficium habeat, servato usu majorum walvasorum in dandis equis et armis suis senioribus.

Si forte aviaticum ex filio non reliquerit, et fratrem legitimum ex parte patris habuerit, si seniorem offensum habuit et sibi vult satisfacere, et miles ejus effici, beneficium quod patris sui fuit habeat.

Insuper etiam omnibus modis prohibemus, et nullus senior de beneficio suorum militum cambium, aut precariam, aut libellum, sine eorum consensu facere præsumat. Illa vero bona, quæ tenet proprietario jure, aut per præcepta, aut per rectum libellum, sive per precariam, nemo injuste eos divertire audeat.

Fodrum de castellis, quod nostri antecessores habuerunt, habere volumus; illud vero, quod non habuerunt, nullo modo exigimus.

Si quis hanc jussionem infrangerit, auri libras centum componat, medietatem cameræ nostræ et medietatem illi cui damnum illatum est.

Signum domini Chuonradi, serenissimi Romanorum imperatoris, Augusti.

Rodolphus cancellarius vice herimanni archicancellarii recognovi.

Datum V Kalendas junii, indictione V, anno Dominicæ Incarnationis MXXXVIII, Anno autem domini Chuonradi regis XIII, imperantis XI.

Actum in obsidione Mediolani feliciter. Amen.

expiré. Il provoqua jusqu'aux excommunications pontificales contre le contumace Aribert; mais il dut se contenter de faire promettre à ceux qui étaient dévoués à la cause des étrangers de ravager chaque année le territoire milanais. Lorsqu'il fut de retour en Allemagne, il s'occupa de rendre la couronne héréditaire dans sa famille, et de réunir les grands fiefs à ses domaines; mais il mourut à Utrecht, au milieu de ses projets.

Son fils Henri (1), égal à son père en courage et en activité, 1039. Henri III.
mais d'un esprit plus cultivé, passa comme lui une partie de son règne à parcourir ses États, occupé de dompter des révoltes, de rendre la justice en personne, soin nécessaire à une époque où l'administration n'était pas encore régularisée, où les délégués royaux (*missi dominici*) avaient cessé : il put ainsi contenir
d'une main vigoureuse l'Allemagne et l'Italie. Vainqueur des 1043.
Hongrois, il contraignit leur noblesse à lui jurer fidélité, et leur roi Pierre à se reconnaître son feudataire. Il réprima les mouvements de la Bohême, de la Bourgogne et de la Lorraine; il conféra à son gré les grandes dignités de l'Empire, en même temps qu'il favorisa la transmission héréditaire des petits fiefs. Aussi pieux que vaillant, il ne ceignait jamais la couronne sans s'être confessé; plusieurs fois il se soumit aux pénitences ecclésiastiques, et il se faisait donner la discipline par un prêtre. La ville de Goslar était son séjour de prédilection; là il partageait son temps entre la chasse et des exercices de l'esprit, accordant sa faveur à ceux qui montraient de l'habileté et du savoir.

Il trouva en Italie les factions enflammées au plus haut point; mais il parvint, en caressant Aribert autant que son père l'avait aigri, à le réconcilier avec la *motta* (la ligue), qui fut admise à rentrer dans la cité, laquelle s'était déjà donné un gouvernement populaire. La petite noblesse ne tarda point à être en lutte avec la haute, qui partout cherchait à s'assurer les grandes dignités de l'Église, depuis que les prélats étaient princes; mais les nouveaux dignitaires, entrés dans l'Église par suite d'une vocation intéressée, y apportaient le scandale et l'ambition. Henri chercha à jeter de l'eau sur ce brasier; mais, lorsqu'il se fut rendu à Rome, il n'y trouva pas moins de désordre, et, après son couronnement comme empereur, il fit nommer quatre pontifes, tous alle-

(1) Les Allemands l'appellent III et les Italiens II comme empereur; nous faisons la même observation pour l'empereur Henri IV.

mands. Ces scandales et ces élections séculières amenèrent une querelle sur laquelle nous aurons à nous arrêter, après nous être occupé spécialement des papes.

CHAPITRE XVI.

L'ÉGLISE.

* L'union du pape et de l'empereur, qui venait de commencer avec Charlemagne, souriait peu aux Romains, dans la pensée où ils étaient qu'elle menaçait leur indépendance ; aussi, à la mort de cet empereur, ils se soulevèrent en tumulte ; mais
814. Léon III fit arrêter et condamner les coupables. Louis le Débonnaire vit là une atteinte à sa souveraineté, et il envoya à Rome son neveu Bernard, pour prendre connaissance de ce qui s'était passé. Satisfait des renseignements qui lui furent adressés, non-seulement il confirma les donations antérieures, mais il les accrut (1). Étienne IV fut consacré sans attendre le consentement
816. impérial ; toutefois il fit aussitôt prêter le serment de fidélité à Louis, et alla le couronner en personne. A sa mort, les Romains
817. élurent Pascal, encore sans le consentement de l'empereur, qui

(1) « Moi Louis, empereur, je donne à saint Pierre et à ses successeurs « Rome, avec son duché et ses territoires de plaines et de montagnes, ses « côtes et ses ports ; toutes les villes, bourgs, villages et châteaux de la « Toscane, c'est-à-dire Porto, Civita-Vecchia, Cervetri, Todi, Pérouse, avec « les trois îles Maggiore, Minore et Polvese, avec Lago, Narni et Otricoli ; de plus, dans la Campanie, Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Patricio, « Frosinone et Tivoli ; l'exarchat de Ravenne, que Charles et Pépin restituèrent à Pierre apôtre, c'est-à-dire Ravenne, la Romagne, Bobbio, « Césène, Forlimpopoli, Forli, Faënza, Imola, Bologne, Ferrare, Comacchio, « Adria, Gabello, avec toutes leurs dépendances, îles, etc. ; la Pentapole, « c'est-à-dire Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône, Umana, Jesi, Fossombrone, Montefeltro, Urbino, Caglio, Luceolo, Gubbio, la Sabine ; et, « dans la Toscane des Lombards, Città-di-Castello, Orvieto, Bagnarea, « Ferento, Viterbe, Toscanella, Populonia, Soana, Rosella, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, etc. ; enfin, dans la Campanie, Sora, Arce, Aquino, Arpino, « Tiano, Capoue, les patrimoines de Bénévent, de Salerne, de Naples, de la « Calabre supérieure et inférieure, et, en général, tout ce qui dépend de notre « patrimoine dans les terres du royaume et de l'Empire que Dieu nous a accordés. » Voy. LABBE, *Conc.*, t. VII, p. 1515.

Il faut remarquer que cet acte est sans date, et qu'il est tiré d'une simple copie non authentique, outre que l'empereur aurait ainsi donné ce qui ne lui appartenait pas.

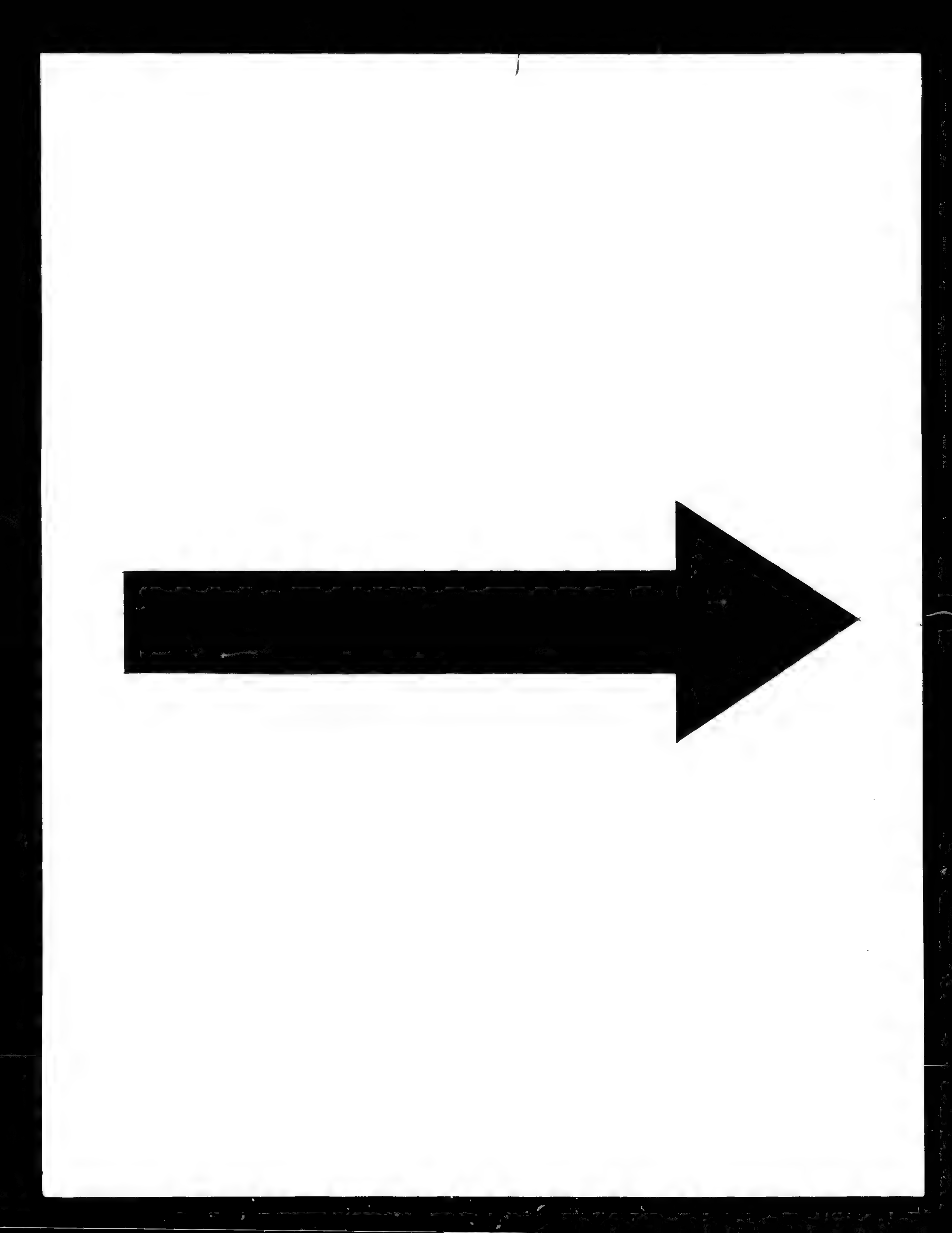
s'en plaignit et leur recommanda de respecter à l'avenir sa suprématie. Pascal couronna l'empereur Lothaire; mais à peine était-il parti que deux dignitaires de l'Église romaine, qui s'étaient montrés ses plus dévoués partisans, furent assassinés. Des commissaires impériaux étant venus faire une enquête à ce sujet, le pape jura, avec trente-quatre évêques, qu'il était innocent de leur mort.

La faction aristocratique ayant porté [illegible] II au [illegible]ége pontifical, Lothaire se rendit à Rome pour [illegible] troubles, et 824.
prescrivit un serment de fidélité que le [illegible]it prêter à l'empereur sans préjudice de l'obéissance [illegible]e, qui devait 827.
être élu, selon les canons, en présence des [illegible]urs de l'empereur et avec son assentiment. Cependant V[illegible] fut intronisé sans attendre l'assentiment impérial; sa mort étant survenue quarante jours après, Grégoire IV fut élu d'une manière plus régulière. Au plus fort de la querelle de Louis le Débonnaire avec ses fils, Grégoire se rendit en France pour l'apaiser; mais il ne se montra point juge impartial, ni bon défenseur d'un père outragé. Les évêques de France, qui ne voulaient pas le voir s'immiscer dans les affaires du royaume, menacèrent de le renvoyer excommunié des lieux où il était venu lui-même pour excommunier; il se plaignit de son côté de ce qu'ils employaient avec lui le titre de frère, qui depuis lors, en effet, fut remplacé par celui de père.

Son successeur, qui par humilité changea son nom de Pierre 844.
en celui de Sergius II, fut aussi intronisé sans l'aveu de l'empereur, auquel il adressa ses excuses. Au moment où il expira, 847.
les Sarrasins menaçaient Rome, dont ils saccagèrent les faubourgs; ils pillèrent même la basilique du Vatican. Les Romains se hâtèrent donc d'élire, sans l'approbation des étrangers, Léon IV, prêtre héroïque, qui se mit à la tête d'une armée, quand les autres princes s'enfuyaient ou payaient les barbares; réveillant la valeur italienne, il mit en fuite les ennemis de la foi.

Rome, où dans un temps étaient venues s'engouffrer des nations de tout l'univers, donnait de même alors asile à tous les peuples. Charlemagne avait établi dans cette ville les Saxons; les Sardes, les Frisons, les Corses, les Lombards, y avaient des quartiers particuliers, ainsi que des écoles, autrement dit des confréries (1), dont les noms sont restés à des églises, à des hô-

(1) ANASTASE le Bibliothécaire, dans la vie de Léon III, fait mention des



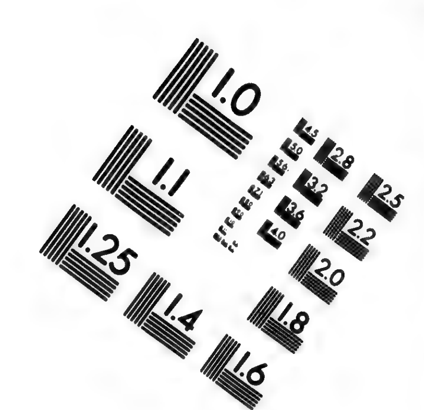
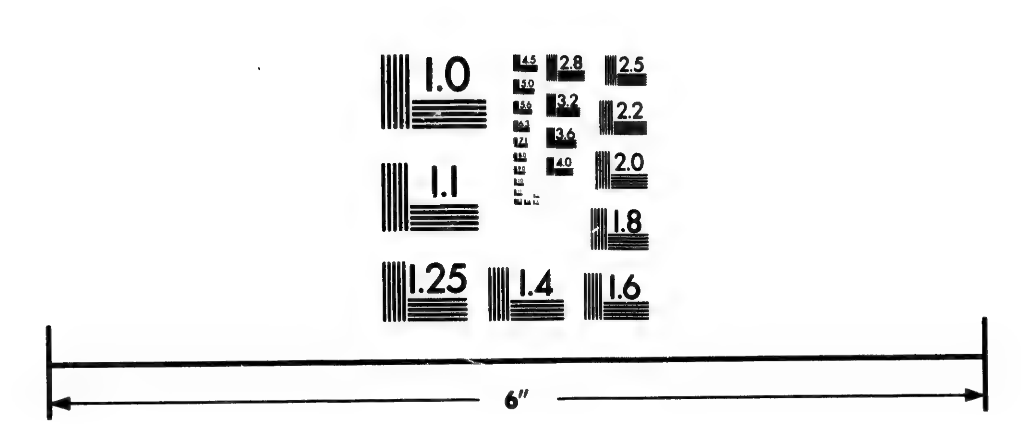
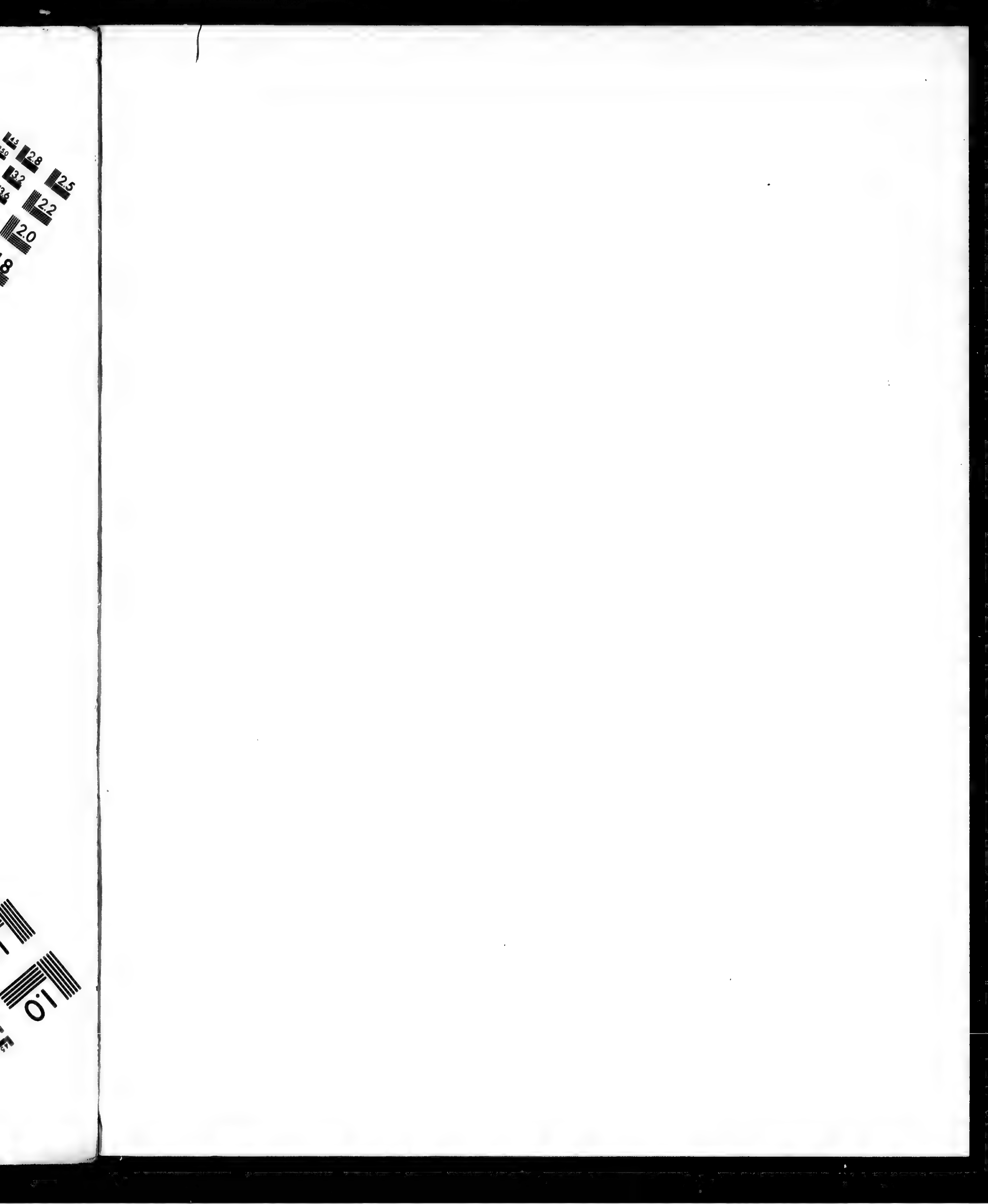


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





pitaux, à des colléges, à des académies d'arts. Ces nouveaux hôtes s'étaient établis sur la rive droite du Tibre, autour du tombeau du chef des apôtres, dans le Vatican. De même que Grégoire IV avait fortifié Ostie, Léon fortifia ce faubourg, pour le mettre à l'abri des Arabes et des Hongrois; il employa les aumônes des pèlerins et les bras des hommes de l'Église, des monastères, du duché, et de ceux qui étaient venus y porter la destruction, pour l'entourer de murailles, à partir du château Saint-Ange jusqu'à l'hospice du Saint-Esprit. Le pape, qui avait défendu ce faubourg avec l'épée, le bénit alors et en fit pieds nus le tour avec son clergé : la reconnaissance publique donna à ce quartier le nom de la ville de Léon (*civitas Leonina*).

C'était ainsi que l'Église romaine employait ses richesses, si considérables alors que les offrandes montèrent, sous Léon III, à huit cents livres d'or et à vingt et un mille d'argent. Léon IV, après avoir réparé la basilique des Saints-Apôtres, dépensa, en ornements, trois mille huit cent soixante-une livres d'argent et deux cent seize d'or.

Ici la chronique rapporte qu'une jeune fille de Mayence, élevée à Athènes sous l'habit d'homme, vint résider à Rome, où elle se faisait appeler Jean d'Angleterre. Elle y acquit une telle réputation de savoir et de vertu qu'elle fut élevée à la papauté; mais, au bout de deux ans, son inconduite amena la découverte de son sexe. Ce conte vulgaire, occasion de plaisanteries et de scandales, ne supporte pas l'examen de la critique (1).

Léon avait déposé, dans un concile, un prêtre nommé Anastase, parce qu'il ne résidait pas dans la paroisse qu'il était chargé de desservir. Ce prêtre, après la mort de Léon, se fit le compéti-

vici Saxonum, Sardorum, Frisonum, Corsarum, et des *scholæ peregrinorum, Frisonum, Saxonum, Longobardorum*.

(1) Marianus Scotus, chroniqueur du onzième siècle, en fait mention; puis, avec plus d'étendue, Martin de Pologne, auteur d'une Histoire des papes jusqu'en 1277; mais leur autorité est fort contestable. On croit même qu'il y a eu interpolation dans leurs textes. Le fait est aussi rapporté dans le livre d'Anastase le Bibliothécaire, où il y a de fortes raisons de croire qu'il a été inséré plus tard, attendu que l'auteur donne ailleurs Benoît III pour successeur à Léon IV, en ajoutant que son élection fut notifiée à Lothaire Ier, qui mourut en septembre 855. On a trouvé ensuite une médaille frappée en 855, à l'effigie de cet empereur et du pape Benoît, qui lève toute incertitude.

Il faut remarquer que, dans un temps où les Latins reprochaient aux Grecs d'élever parfois des eunuques au patriarcat, ni Photius, ni aucun autre écrivain de cette époque, ne leur opposa par représailles cette scandaleuse aventure.

teur de Benoît III, et, gagnant les commissaires impériaux, il le dépouilla des insignes sacrés. Benoît, qui avait accepté ce haut rang à contre-cœur, ne fit pas entendre une plainte ; mais, la question ayant été longtemps débattue, l'élection des Romains finit par l'emporter sur l'usurpation étrangère. Benoît s'intitulait vicaire de saint Pierre, titre auquel fut substitué, après le treizième siècle, celui de vicaire de Jésus-Christ. 855.

Nicolas fut le premier pape couronné en présence d'un empereur, Louis II, qui tint la bride de sa monture et même, selon quelques-uns, lui baisa le pied. Tiré du cloître véritablement par force, parce qu'il sentait toute la dignité du siége où on l'appelait, il voulut s'y maintenir avec une inflexibilité qui ne démentit en rien ses mœurs austères et ses intentions pleines de droiture : « Il régna sur les rois et sur les tyrans, et les soumit à son autorité comme s'il eût été le maître du monde ; humble, doux, « pieux, bienveillant envers les évêques et les prêtres qui observaient les préceptes du Seigneur, il se montra terrible et d'une « extrême rigueur pour les impies et pour quiconque déviait du « droit chemin, tellement qu'on eût pu le prendre pour un autre « Élie ressuscité à la voix de Dieu, sinon en corps, du moins en « esprit et en vertu (1). »

Inébranlable comme Photius, patriarche de Constantinople, il maintint la sainteté du mariage, en dépit des intempérances royales. Lothaire II de Lorraine, voulant épouser Valdrade, sœur de Gonthier, archevêque de Cologne, et nièce de Teatgand, archevêque de Trèves, accusa d'inceste Teutberge, sa femme, qui se justifia par l'épreuve de l'eau bouillante ; mais Lothaire prétendit que l'on avait usé de fraude, et contraignit l'infortunée, par ses menaces, à se confesser coupable. Renfermée dans un cloître, elle trouva moyen de s'enfuir auprès de Charles le Chauve, et rétracta sa confession. Le pays tout entier soutenait son innocence et se récriait contre Lothaire ; mais les évêques, abusés ou séduits par les deux ambitieux prélats, parents de celle que le roi aimait, condamnèrent Teutberge dans deux conciles, et autorisèrent Lothaire à épouser Valdrade. La princesse répudiée en appela au pape, comme défenseur de l'innocence et juge suprême dans les causes matrimoniales ; mais un nouveau concile, tenu à Metz par les légats pontificaux, décida comme les deux précédents. Enfin Nicolas, ayant reconnu les machi- 863.

Affaire de Teutberge. 862.

(1) Chron. de Réginon, année 868.

nations des deux archevêques, les déposa et menaça d'un châtiment pareil tout évêque qui refuserait de se soumettre à sa décision ; s'élevant même au-dessus du pouvoir temporel, fort qu'il se sentait du témoignage de sa conscience et de la faveur populaire, il écrivit à l'évêque de Metz : *Examinez bien si ces rois et ces princes, auxquels vous vous dites soumis, sont véritablement des rois et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, eux-mêmes d'abord, ensuite leur peuple ; car celui qui ne vaut rien pour lui-même, comment serait-il bon pour les autres? Examinez s'ils règnent selon le droit ; car sans cela il faut les regarder comme des tyrans plutôt que comme des rois, et nous devons leur résister, nous élever contre eux, au lieu de nous soumettre. Si nous leur restions soumis, nous arriverions bientôt à favoriser leurs vices.*

Les archevêques de Trèves et de Cologne se plaignirent vivement de ce que, *étant ses égaux en dignité,* le pontife les eût traités comme ses suffragants ; puis ils s'enfuirent auprès de Louis II, frère de Lothaire, qui faisait alors la guerre contre Bénévent, et le poussèrent à assaillir Rome. Louis y arriva au moment où le pape faisait une procession pour implorer de Dieu qu'il inspirât de meilleures pensées à l'empereur; ses soldats n'en tombèrent pas moins sur les Romains, les frappant, brisant les croix et déchirant les bannières; mais Nicolas se renferma dans la cité Léonine, n'employant d'autres armes que des supplications
864. propres à émouvoir le peuple et les ennemis. Louis finit par être touché, et, abandonnant les deux archevêques, il s'éloigna de Rome.

La chrétienté, persuadée que le jugement du pape était à l'abri de toute erreur (1), se déclara hautement contre Lothaire

(1) Les hommes et les faits devant être jugés selon les idées de leur temps, il est curieux de connaître sur cet événement l'avis d'Hincmar, archevêque de Reims, et, comme nous l'avons vu, zélé partisan des Carlovingiens : « Quelques sages disent que ce prince, étant roi, n'est soumis aux lois ni aux jugements de personne, si ce n'est de Dieu seul... qui l'a fait roi...; et que, de même qu'il ne doit point, quoi qu'il fasse, être excommunié par ses évêques, de même il ne peut être jugé par d'autres évêques, car Dieu seul a droit de lui commander : un tel langage n'est point d'un chrétien catholique, il est plein de blasphèmes et de l'esprit du démon... L'autorité des apôtres dit que les rois doivent être soumis à ceux qu'elle institue au nom du Seigneur, et qui veillent sur leur âme, afin que cette tâche ne soit point un sujet de douleur. Le bienheureux pape Gélase écrit à l'empereur Anastase : *Il y a deux pouvoirs principaux qui gouvernent ce monde : l'autorité*

qui, cédant à la fin, envoya promettre au pape de se soumettre à son jugement ; néanmoins, s'il espérait amener Nicolas à se départir de sa juste rigueur, il s'abusait. En effet, le pontife lui enjoignit de faire rentrer Teutberge dans la couche royale, et d'envoyer en Italie Valdrade, cette pierre de scandale ; mais celle-ci s'enfuit, et le roi décida Teutberge à demander que son mariage fût dissous, ce qui n'empêcha pas le pape de déclarer que, le premier mariage fût-il prouvé nul, il ne consentirait pas à l'union de Lothaire avec sa maîtresse. Adrien II, son successeur, bien qu'il fût redevable à Lothaire d'avoir délivré Rome des Sarrasins, se refusa à dissoudre son mariage. Enfin, Lothaire s'étant 869.
présenté à la communion, le pape lui dit en lui présentant le pain consacré : *Si tu as renoncé à l'adultère, si tu as rompu toutes relations avec Valdrade, que ce sacrement t'apporte le salut ! mais il se changera en punition si ton cœur est toujours pervers.* Peu de jours après, Lothaire cessait de vivre, et sa mort parut l'effet du jugement de Dieu.

Il était nécessaire de raconter en détail un procès qui émut toute la chrétienté, et mit en évidence le pouvoir des pontifes, en proclamant que les rois étaient obligés de se soumettre à leur décision dans les affaires ecclésiastiques : opinion que les rois acceptèrent et à laquelle les peuples applaudirent, parce qu'ils étaient satisfaits qu'il existât une autorité supérieure à laquelle ils pussent recourir contre les abus de pouvoir des grands.

L'autorité pontificale se manifesta encore dans le différend soulevé entre Hincmar, archevêque de Reims, et Rothade, évêque de Soissons, son suffragant. Ce dernier avait déposé, pour 861.
cause de mauvaises mœurs, un prêtre de son diocèse ; mais Hincmar, croyant la sentence injuste, rétablit le prêtre dans sa paroisse, et excommunia Rothade pour désobéissance. L'évêque

pontificale et la dignité royale ; et l'autorité des pontifes est d'autant plus grande qu'ils doivent compte au Seigneur de l'âme des rois eux-mêmes. Quand on dit que le roi n'est soumis aux lois ni aux jugements de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi, en effet, comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne ; s'il se gouverne lui-même selon la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite, et corrige les méchants pour les ramener de la mauvaise voie dans la bonne, alors il est roi et n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul... car les lois sont instituées, non contre les justes, mais contre les injustes... Mais, s'il est adultère, homicide, ravisseur, alors il doit être jugé, en secret ou en public, par les évêques, qui sont les trônes de Dieu. » (HINCMARI opera, t. I, p. 693-695, *de Divort. Loth. et Teutb.*)

fit appel à Rome, et personne ne jugea que cette cour fût incompétente; mais, quand il voulut se rendre auprès du pape, Hincmar s'y opposa et le fit dégrader dans un synode, puis renfermer dans un couvent.

Nicolas, informé de ces faits, les désapprouva et appela la cause
864. à Rome, où Rothade fut réintégré dans sa dignité. Comme Nicolas avait appuyé sa décision sur l'illégalité d'un concile convoqué sans l'ordre du pape, qui seul avait pouvoir de déposer un évêque, cette doctrine parut nouvelle aux prélats de France, auxquels il répondit en invoquant les fausses décrétales; mais, soutenu par la justice de la cause qu'il défendait et par l'opinion populaire, le pape l'emporta dans l'affaire de Rothade sur le pouvoir épiscopal, comme il l'avait emporté sur le pouvoir royal dans celle de Lothaire.

En écrivant au roi Charles le Chauve et à ses évêques pour conjurer la guerre dont l'empereur était menacé, il disait : *Que l'empereur ne soit pas contraint de tourner contre les fidèles l'épée qu'il a reçue du vicaire de saint Pierre pour la ruine des infidèles; qu'il lui soit permis de gouverner les États qui lui sont échus par héritage et lui ont été confirmés par l'autorité du saint-siége et par la couronne que le pontife suprême a posée sur sa tête.*

867. L'accroissement donné par Nicolas au pouvoir pontifical faillit être compromis sous Adrien II, peu fait, par son âge et son caractère, pour soutenir le rôle entrepris par son magnanime prédécesseur. Il voulut protéger Louis II contre l'usurpation de Charles le Chauve; mais Hincmar répondit, au nom des évêques de France : « Le pape ne peut être tout ensemble évêque et roi; « il doit gouverner l'Église, qui est sienne, non l'État qui ne lui « appartient pas. S'il veut la paix, qu'il n'avance pas d'hérésies, « et n'insinue point qu'on ne peut gagner le ciel qu'en recevant le « roi donné par lui sur la terre. Où trouve-t-on qu'un roi, obligé « à réprimer les méchants, soit tenu d'envoyer à Rome celui qui « fut condamné légalement ? Les rois de France ne sont pas les « lieutenants des évêques, mais seigneurs de la terre. » Ainsi commençait à s'établir cette autorité royale absolue, qui plus tard fut appelée liberté gallicane. Il ne réussit pas mieux à protéger Carloman, si généralement méprisé que les évêques le déposèrent sans tenir compte des menaces du pape. Un autre Hincmar, évêque de Laon, refusant de se soumettre à l'archevêque de Reims, fut déposé par un concile, qui réserva au pape le droit,

déjà reconnu par le concile de Sardique, de confirmer la déposition prononcée, mais en lui refusant celui d'attirer la cause à Rome, et de réintégrer l'évêque avant d'avoir pris connaissance du procès. Le pape voulut s'opposer à cette décision ; mais l'archevêque de Reims lui écrivit d'un ton si ferme, qu'il céda et mourut avant d'avoir vu la fin de ce différend.

Plus faible encore que lui, Jean VIII se laissa abuser par le 872.
patriarche Photius, et céda sur des points de discipline. Intrigant et passionné, il jugea mal la moralité des actions, prodigua les excommunications, et convertit les pénitences en pèlerinages (1). Après la mort de Louis II, Jean VIII fut le premier pape, depuis la chute de l'Empire, qui eût à décider entre deux compétiteurs à la couronne impériale ; il déclara que, l'Empire ayant été conféré à Charlemagne par la grâce de Dieu et le ministère du pape, il le transportait au roi des Francs (2). Peut-être est-il vrai qu'en reconnaissance Charles le Chauve lui céda tout droit de souveraineté sur Rome ; mais plus probablement il ne fit que dispenser le pape et son peuple de l'hommage qu'ils rendaient à l'empereur ; néanmoins il ne sut pas défendre Rome contre les Sarrasins, auxquels le pape dut payer un tribut.

Marin ou Martin II, de Gallese, n'eut qu'un règne de quinze
mois, et son successeur fut Adrien III, à qui l'on attribue un dé- 882-884.
cret où l'empereur est exclu de l'élection des pontifes. Il refusa de réintégrer dans la communion des fidèles Photius, condamné par son prédécesseur. Étienne VI, qui le remplaça, déploya la
même fermeté à ce sujet, en faisant connaître à l'empereur de 885.
Byzance les limites respectives de l'autorité pontificale et de la puissance impériale.

Formose, évêque de Porto, envoyé par Nicolas chez les Bul- Formose.
gares, avait été déposé, sans qu'on en sût le motif, par Jean VIII 891.

(1) Au moment où il s'agissait d'élire en Lombardie un successeur à Louis II, le pape écrivit à l'archevêque de Milan : *Vous ne devez recevoir personne sans notre consentement ; car celui qui doit être par nous couronné empereur doit d'abord être élu par nous.* (LABBE, VIII, 103.)

(2) La formule de l'élection de Charles le Chauve, employée par Jean VIII dans les actes du concile de Rome, en 887, est remarquable : « Nous l'avons élu avec justice, et avons été approuvé par le consentement et le vœu des évêques, nos frères, et des autres ministres de la sainte Église romaine, de l'illustre sénat, de tout le peuple romain, et de l'ordre des citoyens ; nous l'avons solennellement élevé à l'empire, conformément à l'ancienne coutume, et décoré du titre d'Auguste. »

puis rétabli par Martin II ; enfin, à la mort d'Étienne V, il fut élevé au siége de Rome. Cette translation d'un siége à un autre était encore presque sans exemple ; aussi lorsque, après son pontificat et celui fort court et bientôt annulé de Boniface VI,
896. Étienne VI s'empara de la tiare, ce pape donna un nouveau scandale à l'Église en faisant exhumer le cadavre de Formose, qui, placé sur le trône et revêtu des habits pontificaux, fut mis en jugement, comme ayant abandonné pour une autre sa première épouse, le diocèse de Porto. Une condamnation ayant été prononcée, on lui fit trancher la tête et les trois doigts avec lesquels il bénissait, et l'on jeta ses restes dans le Tibre, en déclarant non consacrés ceux qui avaient reçu de lui l'ordination.

897-98. Les partisans de Formose se soulevèvent pour le venger de ces indignes violences, et étranglèrent Étienne, dont les actes furent annulés par Romain de Montefiascone ; ce dernier est aussi considéré comme antipape par quelques-uns, qui n'admettent pour légitime que Théodore II.

On voit à quel point la confusion régnait au centre de la chrétienté. Les barons, devenus tout-puissants à Rome, combattaient à l'intérieur cette autorité qui s'était tant étendue au dehors ; ils s'efforçaient d'élever au saint-siége des papes qui fussent sous leur dépendance, afin d'écarter l'obstacle mis à leur tyrannie par des pontifes qui seraient honorés pour leur dignité, redoutés pour leur puissance. Une faction s'était formée parmi eux dans le but d'arrêter l'intervention des rois allemands, non pas tant par esprit national que pour rencontrer moins d'entraves dans leurs projets et faire la loi à leur gré ; elle avait pour chef Adalbert II, marquis de Toscane, qui trouvait un puissant auxiliaire dans Théodora, sa parente, à laquelle ses richesses et ses mille séductions avaient acquis une grande influence, et que secondaient ses deux filles : l'une, du même nom qu'elle, avait épousé le consul Gratien ; l'autre, appelée Marozia, était femme d'Albéric, marquis de Camerino et comte de Tusculum, le seigneur le plus puissant de la campagne de Rome. Marozia résolut d'élever au pontificat Sergius, son amant, à l'exclusion de Jean IX ;
900. mais elle échoua dans sa tentative, et même, après la mort de ce dernier et celle de Benoît IV, Léon V fut préféré ; mais le Ro-
903.
904. main Christophore, l'ayant jeté en prison, envahit la papauté, qui lui fut bientôt arrachée par Sergius, et ce nouveau pontife apporta le vice et l'adultère sur ce trône qui avait été illustré par tant de vertus.

Voilà à quelle misérable condition l'Église se trouvait réduite par l'intervention des seigneurs dans les nominations et par le déchainement de passions toutes matérielles. Sergius III, entièrement dévoué à ceux auxquels il devait ce haut rang, leur livra le château Saint-Ange.

Dès lors, maitres de Rome, ils auraient pu interrompre cette chaine de l'épiscopat, qui rattache aux apôtres le pontife régnant; mais ils se contentèrent de faire élire qui leur plut, un Anastase III, moins mauvais que les autres, un Landon, puis 911-13.
Jean X, amant de la jeune Théodora. Il agit mieux qu'on n'aurait pu l'attendre de son indigne origine, et, préoccupé de ses devoirs, de même qu'il battait les Sarrasins à la tête des troupes, il cherchait à soustraire le saint-siége à une tyrannie honteuse, en brisant la funeste alliance des familles seigneuriales. 914.

Cette conduite porta ombrage à Marozia, dont le second mariage avec Gui, duc de Toscane, fortifia les liens déjà existants entre les deux maisons de Toscane et de Tusculum, qui restèrent maitresses de Rome. Leur premier soin fut de se débarrasser de l'indocile Jean, auquel Marozia substitua Léon VI, puis Étienne VIII, enfin son propre fils Jean XI, âgé de vingt-cinq ans, 928-29.
qui, s'abandonnant aux penchants d'une jeunesse sans frein, laissait son ambitieuse mère et son frère Albéric diriger à leur gré les choses profanes et sacrées. Ce dernier, devenu maître dans Rome, après avoir repoussé Hugues de Provence, roi d'Italie, empoisonna Jean, et le contraignit d'envoyer des légats à Constantinople demander le patriarcat, dont il voulait que son fils Théophylacte, âgé à peine de seize ans, fût investi, avec concession du pallium pour lui et pour ses successeurs à perpétuité. Après la mort de Jean, quatre papes, Léon VII, Étienne IX, 931.
Martin III, Agapit II, furent successivement élus par Albéric, 937-46.
dont l'autorité passa à son fils Octavius, qui se fit lui-même 955.
pontife à l'âge de dix-huit ans, sous le nom de Jean XII.

L'autorité papale sortit alors de l'oppression dont Albéric l'avait accablée, et Jean se trouva le seigneur le plus puissant de l'Italie centrale, dont il ranima les factions. Il appela en Italie Othon le Grand contre Bérenger, et le couronna empereur; mais, loin de lui garder fidélité, il s'unit contre lui avec Adalbert, fils de Bérenger; puis, à l'approche d'Othon, il s'enfuit avec le trésor de saint Pierre, et l'empereur convoqua un concile pour le juger. Les méfaits articulés contre lui sont horribles. Le palais de Latran, converti en lieu de débauche par la licence des femmes qui l'ha-

bitaient; des cardinaux et des évêques mutilés, aveuglés, mis à mort; la messe célébrée sans communion; le caprice scandaleux de vouloir ordonner un diacre dans une écurie; le saint ministère concédé à prix d'argent; un enfant de dix ans promu à l'évêché de Lodi; des incendies allumés, au milieu desquels le pape se serait montré avec le casque, le haubert et l'épée; l'impiété portée au point de boire en l'honneur du démon et des divinités païennes: telles étaient les accusations dont l'excès indique quel esprit les avait inspirées. Jean, n'ayant pas comparu pour se justifier, fut déclaré
963. déchu et remplacé par Léon VIII, encore laïque; tant les séculiers s'arrogeaient de prérogatives illimitées! et les fruits étaient en rapport avec la semence. A peine Othon s'était éloigné que Jean revint à la tête d'une bande de musulmans; il fut accueilli par les acclamations du peuple, à qui sa haine pour l'étranger dominateur avait fait oublier les scandales du pontife. Jean avait commencé à exercer de terribles vengeances, quand il périt frappé par la main d'un mari outragé.

Les Romains, sans égard pour l'empereur, se hâtèrent d'élire Benoit V; mais Othon ramena l'antipape et conduisit en Ger-
965. manie l'élu du peuple; puis, à la mort de Léon, il nomma de sa propre autorité Jean XIII, qu'il maintint par la force et les supplices.

Crescentius. Quand on apprit à Rome la mort d'Othon, les factieux rele-
972. vèrent la tête; Crescentius, fils de Théodora la jeune, arrêta le nouveau pape Benoit VI, et le fit étrangler. Boniface VII, qui lui succéda, fut chassé par une autre faction pour soutenir Donus II, et la guerre civile éclata. La faction de Tusculum sup-
974. plia Othon II de faire procéder à une nouvelle élection; en effet, l'évêque de Sutri fut nommé en présence des commissaires im-
975. périaux, sous le nom de Benoit VII (1). A sa mort, Othon II
983. plaça sur le siége de saint Pierre Canepanova, évêque de Pavie et chancelier du royaume d'Italie, qui prit le nom de Jean XIV; mais aussitôt la faction de Crescentius, se relevant, l'enferma dans le château Saint-Ange, où elle le laissa mourir, et rappela Boniface, qui, mort quelques mois après, fut traîné par les rues et resta sans sépulture.

(1) Si toutefois ce n'est pas le même que Benoit VI, que l'on aurait cru mort en prison. La série des papes n'est pas bien certaine au milieu de tant de désordres.

Crescentius, maître dans Rome, en chassa Jean XV, puis le rétablit lorsqu'il apprit l'arrivée prochaine d'Othon III.

Ce fut ce Jean XV que Hugues Capet, roi de France, chargea de juger Arnolphe, archevêque de Reims, *nouveau Judas*, accusé de haute trahison. Les évêques français, répugnant à prononcer dans une affaire où le vote ne pouvait être libre, s'en rapportèrent au pape, reconnaissant de la sorte la juridiction revendiquée par Nicolas I[er], et contre laquelle ils avaient protesté. Le pape hésitant néanmoins à prononcer, Hugues Capet, qui dans l'intervalle s'était affermi sur le trône, réunit un concile à Saint-Basle près de Reims, dans lequel le pontife fut accusé de corruption, et l'archevêque destitué. Jean cassa ces actes, suspendit les évêques qui y avaient pris part, rétablit le prélat déposé, et évoqua le procès à Rome. Bien que les évêques ne lui reconnussent pas ce droit, les moines firent jouer tant d'intrigues que le roi de France crut prudent de céder et pria le pape de révoquer son décret ; puis, un concile, convoqué à Reims, reconnut les décrétales du faux Isidore, aux termes desquelles toutes les causes des évêques étaient réservées au pape (1). 991.

Tandis que la puissance du pontife s'étendait au dehors, lui-même dépendait dans Rome des orgueilleux caprices de Crescentius, qui l'en chassa. Othon III venait pour le réintégrer, 996.
quand, informé en route qu'il avait cessé de vivre, il résolut de remédier à la corruption italienne en nommant un pape allemand ; son choix s'arrêta sur Brunon, jeune homme de vingt-quatre ans, fils du duc de Franconie, qui prit le nom de Grégoire V. Le nouveau pontife couronna Othon et établit, dit-on, qu'à l'avenir le roi élu par les Germains serait par cela même roi d'Italie et empereur des Romains. Il demanda et obtint la grâce de Crescentius, qui avait été condamné à mort ; mais Othon s'était à peine éloigné que le factieux revint de l'exil plein de colère, et fit, dans son ingratitude, élire l'évêque de Plaisance, Jean Jean XVI. 997.
Philogate de Calabre (sous le nom de Jean XVI), qu'il mit, ainsi que lui-même, sous la protection de l'empereur byzantin. Othon, revenu avec Grégoire V, s'empara de Crescentius et de l'antipape : celui-ci fut mutilé et conduit sur un âne par les rues de Rome, au

(1) Sous ce pontife, Rome comptait quarante couvents d'hommes et vingt de femmes, tous de l'ordre de Saint-Benoît ; elle possédait en outre soixante églises avec des chanoines. La première canonisation régulière eut lieu en 993, pour saint Uldarich, évêque de Hambourg, mort vingt années auparavant.

milieu des outrages de la populace; l'autre, mis à mort avec douze chefs de quartier. Mais Othon s'était laissé séduire par les charmes de Stéphanie, veuve de Crescentius, et il donna à son fils la préfecture de Rome, ce qui lui aliéna les comtes de Tusculum. Néanmoins, à peine eut-il cessé de vivre, empoisonné,
1002. dit-on, par Stéphanie, que Jean gouverna Rome à son gré, avec le titre de sénateur, comme avait fait Crescentius, son père.

Grégoire enjoignit à Robert II, roi de France, de répudier Berthe, sa parente, et, comme Robert refusait d'obéir, il suspendit les évêques qui avaient béni le mariage ou y avaient assisté. Le culte se trouva ainsi interrompu, et les murmures du peuple obligèrent ce prince à céder : nouveau triomphe de la justice papale sur les rois.

Gerbert. Grégoire fut excité dans cette circonstance par Gerbert, moine de l'Auvergne, puis abbé de Bobbio; après la mort d'Othon II, il quitta l'Italie, se retira à Reims, où il ouvrit une école dans laquelle il eut pour disciple Robert lui-même (1). Il écrivait à un religieux : « Tu sais avec quelle ardeur je cherche partout des livres; tu sais combien d'ouvrages de grands écrivains se trouvent disséminés en Italie. Fais-moi donc copier Manilius *de Astrologia*, Victorinus *de Rhetorica*, et l'*Ophthalmicus* de Démosthène. » Il demande à l'archevêque de Reims les ouvrages de Jules César, et lui annonce qu'il a découvert huit volumes de Boëce sur l'astrologie; il veut savoir de l'abbé Gisilbert si, par hasard, il possède la fin de la harangue de Cicéron *Pro rege Dejotaro;* il prie un ami de lui envoyer un manuscrit de Joseph l'Espagnol; un autre, de lui chercher les *Opuscules* de Cicéron. Dans ses voyages, il visite toutes les écoles, et veut s'instruire auprès de tous ceux qui possèdent la science. Versé dans les mathématiques autant que les plus instruits de son temps, il inventa une horloge, à balancier peut-être, et introduisit l'usage des chiffres arabes. Ceux qui entraient dans sa chambre y voyaient des astrolabes, des sphères, des caractères étrangers, tout cet attirail dont les astrologues décoraient leurs impostures. On le confondit donc avec eux; le vulgaire ajoutait même qu'au temps où il étudiait en Espagne, il avait fait un pacte avec le diable, qui lui soufflait ces belles dé-

(1) Nous avons de lui la vie de saint Adalbert, archevêque de Prague, cent quarante-sept lettres, et quelques ouvrages de mathématiques. Il en a été publié un sur la dialectique, dans le *Thesaurus anecdotorum* de Pez (t. I, p. 2).

couvertes et les moyens de devenir pape. Ces moyens étaient un savoir supérieur à celui de ses contemporains, ce qui lui valut d'abord d'être fait archevêque de Reims; mais, ayant été déposé lorsqu'on rétablit sur ce siége Arnolphe, qui en avait été éloigné, il sortit de France mécontent, et alla trouver Othon III, son élève, qui lui donna l'archevêché de Ravenne, puis le fit pape sous le nom de Sylvestre II. 999.

Ce fut le premier pape français; son pontificat ne dura que quatre ans. Après lui le préfet de Rome et la faction de Tusculum 1003-9. élurent successivement pour papes Jean XVII, Jean XVIII, Sergius IV et Benoît VIII, de la maison de Tusculum, dont la 1012. valeur guerrière chassa de Luni les Sarrasins.

De l'or répandu à profusion et l'aide de la force lui donnèrent pour successeur son frère Romain, encore laïque, consul et séna- 1024. teur de Rome, qui prit le nom de Jean XIX et vendit les dignités ecclésiastiques pour payer ses dettes. Après lui, la même faction de Tusculum fit élire un de ses neveux âgé de douze ans, Théophylacte, qui déshonora par toutes sortes de scandales le 1033. nom de Benoît IX; deux fois chassé par l'indignation publique, il recouvra deux fois la tiare par la force impériale. Il la vendit 1043. ensuite à Jean XX pour l'opposer à Sylvestre III, et l'argent qu'il tira de ce marché lui servit à solder des gens qui l'aidèrent à s'en ressaisir. Trois papes siégèrent alors en même temps, ne songeant nullement à gouverner l'Église, mais à s'en partager les revenus; puis l'archiprêtre Jean Gratien, étant intervenu comme conciliateur, manœuvra si bien qu'il obtint pour lui le pontificat à prix d'argent, et se nomma Grégoire VI. 1044.

Henri III, étant venu apporter quelque remède à ces scandales, convoqua un concile à Sutri, où Sylvestre III et Jean XX fu- 1046. rent qualifiés d'intrus. Grégoire, reconnaissant qu'il avait obtenu le bâton pastoral par des moyens réprouvés, le déposa et se retira dans l'abbaye de Cluny. L'empereur fit alors élire Suger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II et couronna Henri. Il se proposait d'extirper la simonie qui dominait partout; mais son règne d'une année ne suffit pas à une pareille tâche.

Benoît IX revient alors; mais Henri envoie sans tarder, pour occuper le trône pontifical, Papon, évêque de Brixen, qui ne siége que peu de jours sous le nom de Damase II; la diète, réunie à Worms, choisit à sa place Brunon, évêque de Toul. C'était ainsi que, pour éviter des élections doubles et honteuses, les rois

se croyaient dans la nécessité d'assigner à l'Église ses chefs, en préférant des Allemands comme moins corrompus, et d'ailleurs étrangers aux factions. Brunon, s'étant dirigé vers Rome, voulut avant tout consulter Hildebrand, moine de Cluny, qui jouissait d'une grande réputation de savoir et de vertu. Hildebrand lui remontra l'indignité d'une élection laïque, et lui persuada d'échanger l'habit pontifical contre celui de pèlerin, jusqu'à ce que le peuple et le sénat de Rome eussent procédé librement à sa nomination.

Nous ne dissimulons rien de ces turpitudes, afin que le lecteur voie l'Église affermir sa puissance par l'accomplissement de sa mission divine, tandis qu'elle se corrompt du moment où l'arbitraire des factions et des empereurs se fut substitué au libre suffrage des fidèles et du clergé. Cette paisible liberté qui est encore sa prière de chaque jour, et qui seule peut en maintenir l'intégrité et la puissance, était entièrement perdue alors avec toute discipline, toute science, toute habitude des bonnes mœurs.

Sous l'empire romain, l'Église était restée distincte du gouvernement, et, sauf quelques dispositions particulières, le christianisme et la vie extérieure se trouvaient indépendants l'un de l'autre. La division de l'autorité en temporelle et spirituelle, due au christianisme, avait été justement comprise et bien définie par les pontifes, de telle manière que les deux pouvoirs restassent l'un et l'autre souverains dans leurs propres attributions. Le pape Gélase écrivait donc à l'empereur Anastase : « Le monde est « gouverné par l'autorité des pontifes et le pouvoir royal ; mais « de ces autorités la plus grave est celle des prêtres, parce qu'ils « doivent rendre compte à Dieu de l'âme des rois. Bien que tu « sois au-dessus de tout le genre humain, tu dois courber humble- « ment la tête devant les chefs des choses divines, leur demander « des moyens de salut, et, au lieu de les dominer, te soumettre « à eux pour les sacrements et pour l'ordre de la religion ; à l'é- « gard de ces choses, c'est leur jugement qu'il faut suivre et non « les contraindre à faire ta volonté. En effet, si par rapport aux « faits de l'administration publique, les chefs de la religion, re- « connaissant que l'empire t'a été conféré par disposition d'en « haut, obéissent à tes lois, avec quel empressement ne dois-tu « pas obéir à ceux qui sont chargés de présider à nos augustes « mystères (1)? »

(1) *Gelasii papæ ep.* ap. LABBE, IV, 1182.

Nous pourrions citer d'autres passages à l'appui de cette distinction ; mais, après la chute de l'empire, les Germains, habitués dans leurs forêts natales à associer l'autorité civile aux fonctions ecclésiastiques, à choisir les prêtres dans l'assemblée populaire et à leur confier la juridiction et des emplois publics, transportèrent ce mélange dans le christianisme ; car ils ne séparaient pas la religion de la vie. Cassiodore écrivait à Jean II en 534 : « Vous « êtes le gardien du peuple chrétien, et dirigez toutes choses « avec le nom de père ; c'est pourquoi la sûreté du peuple vous « regarde, car le ciel vous en a chargé. A nous, il convient de « garder quelques choses ; à vous, toutes. Spirituellement, vous « faites paître le troupeau qu'on vous a confié ; mais vous ne « pouvez négliger ce qui concerne le corps, attendu que, l'homme « ayant double nature, un bon père doit les favoriser toutes « deux. »

Les deux pouvoirs restèrent donc mal définis. D'ailleurs, à une époque où toute puissance dérivait des terres, les papes se virent obligés d'en posséder pour leur propre sûreté ; ce qui les porta à entendre dans un sens matériel la suprématie morale que leur attribuait la conscience des peuples. Les empereurs, par leurs prétentions vagues, par leur influence mal déterminée dans les affaires de l'Italie, nuisaient à l'indépendance de celle-ci et à la dignité de la couronne. Il est dès lors difficile de déterminer jusqu'à quel point allait le droit de chacun, et où le tort commençait pour l'un et pour l'autre. Sans chercher donc à faire l'apologie de personne, nous essayerons seulement de montrer que les choses furent en rapport avec les temps et avec les idées.

Annoncer Dieu aux hommes, c'est-à-dire la vérité et la justice, les appeler à lui, telle est la tâche générale du clergé ; mais les circonstances peuvent lui en imposer quelque autre particulière, telle que celle de civiliser les barbares et de leur inspirer, comme premier moyen de civilisation, le goût de l'agriculture. Or, de même que les ministres du Seigneur bravaient les périls pour les convertir, ils leur offraient, sur leurs propres champs, l'exemple d'une culture soignée, et c'était à ce signe que l'on reconnaissait le voisinage d'un couvent. Des landes et des marais étaient souvent fertilisés, grâce à cette activité intelligente, et des terrains que la disparition des habitants ou le massacre des propriétaires avait laissés depuis longtemps en friche reprenaient leur ancienne fécondité. Une piété qui ne fut pas toujours raisonnable ni tempérée augmenta les biens des églises ; or, comme

Accroissement des biens ecclésiastiques.

elles offraient une garantie de sécurité au milieu de la violence générale, beaucoup de propriétaires leur firent hommage des domaines qu'ils possédaient, pour les recevoir ensuite d'elles à bail ou à titre précaire. Quand les évêques obtinrent l'immunité pour tous ceux qui relevaient d'eux, beaucoup d'hommes libres, afin d'y avoir part, se recommandèrent à eux, comme oblats, affidés ou mainmortables. Le nombre s'en accrut tellement en Italie que Lothaire dut déclarer que tous ceux qui, sans nécessité, se recommanderaient aux églises n'en resteraient pas moins assujettis à l'hériban et aux autres charges publiques.

Les dîmes, dont le payement fut seulement conseillé d'abord, devinrent ensuite obligatoires dans l'Empire, par décret de Charlemagne (1), qui les imposa même aux domaines royaux; en Angleterre, par la volonté d'Éthelwolf, d'Alfred le Grand, d'Édouard. La superstition, venant en aide, voyait les démons arracher les épis dans le champ de ceux qui refusaient le tribut sacré, et, comme s'il n'eût pas suffi de le faire peser sur les biens de la terre, il fut étendu jusqu'au travail. Ajoutez à cela les impôts auxquels des royaumes entiers se soumettaient envers les églises, par exemple, le denier de Saint-Pierre payé par les Anglais à la cour de Rome.

Il se répandit ensuite une croyance universelle qui fixait à l'an mil les derniers jours du monde; elle fit que les hommes, avec ce découragement qui naît de l'incertitude du lendemain, ne s'occupèrent plus que de pourvoir au salut de leur âme, non pas tant en cherchant à s'amender qu'en prodiguant aux églises des biens que, de toute manière, il leur fallait abandonner.

Les couvents, les églises, les évêchés, se trouvèrent ainsi en possession de vastes domaines; or, comme la société féodale était fondée sur la propriété territoriale, les ecclésiastiques occupèrent un rang élevé dans la hiérarchie séculière, et purent étendre la juridiction qu'ils avaient acquise par des moyens différents et plus purs.

Accroissement de la juridiction.

Dans la religion, la pensée a un but pratique par essence, car elle aspire à gouverner les individus, parfois même la société; l'Église eut donc pour caractère l'activité, qu'elle dirigea vers l'acquisition du pouvoir, afin de mettre en pratique ses propres idées.

Lors de la décomposition de l'empire romain, les évêques s'é-

(1) BALUZE, *Capit.* I, p. 196 et suiv.

taient chargés de fonctions publiques, dont l'autorité civile ne se trouvait plus en état de s'acquitter ; leur prépondérance en fut le résultat, non par l'effet d'une usurpation, mais en vertu de cette loi sociale qui attribue le pouvoir à ceux qui en sont dignes et qui l'exercent de fait. Habitués à un gouvernement régulier là où tout était désordonné, ils offrirent l'exemple de l'ordre aux barbares, qui leur confièrent la direction des affaires publiques, ou les appelèrent à y prendre part. En attirant à eux les causes dans lesquelles se trouvait mêlée d'une façon quelconque une idée religieuse (1), ils étendirent beaucoup leur juridiction ; puis, comme il est de règle que nul ne peut être puni deux fois pour le même délit, ils infligeaient aux prêtres qui avaient commis quelque méfait les peines ecclésiastiques, ce qui les dérobait à la justice ordinaire.

Agrandissement des évêques.

Nous avons déjà vu quelle était la puissance des évêques en Espagne, en Angleterre et dans les royaumes du Nord. En France, sous la seconde race, les prélats intervenaient, comme les ducs et les comtes, dans les délibérations publiques et les assemblées, de même que les ducs, les comtes et le roi assistaient aux réunions ecclésiastiques. Charlemagne chercha à déterminer les limites respectives du pouvoir clérical et de la puissance civile; dans son conseil, le clergé ne siégeait pas avec la noblesse guerrière, et formait ainsi un ordre à part, tantôt d'accord avec l'autre, tantôt en opposition.

Chez la noblesse était la force, chez le clergé l'instruction; l'une défendait à la pointe de l'épée les usages septentrionaux, les franchises, l'honneur; l'autre adoucissait les mœurs par les lettres, par l'ordre, par la subordination, ne s'occupant pas d'une seule nation, mais de tout le genre humain. Mais ces attributions, propres à chacun de ces ordres, et à l'aide desquelles ils auraient contribué de concert, quoique séparément, à la civilisation, se confondirent bientôt. Déjà, sous le règne de Louis le Débonnaire, comme on demandait la cause du désordre social,

(1) On formula dans ces vers tous les cas que la juridiction ecclésiastique attirait à elle :

Hæreticus, simon, fœnus, perjurus, adulter,
Pax, privilegium, violentus, sacrilegusque ;
Si vacat imperium, si negligit, ambigit, aut sit
Suspectus judex, si subdita terra, vel usus
Rusticus, et servus, et peregrinus, feuda, viator ;
Si quis pœnitens, miser, omnis causaque mixta ;
Si denunciat Ecclesiæ quis, judicat ipsa.

le moine Wala en déduisit deux : l'intervention des ecclésiastiques dans les affaires politiques, des laïques dans les affaires religieuses; les donations immodérées de ceux-ci aux églises, et le refus du clergé de se soumettre aux charges publiques (1).

Lorsque les barons devinrent menaçants pour l'autorité royale, la commune qui devait introduire un troisième ordre, un tiers état, entre les nobles et les rois, n'existant pas encore, les princes trouvèrent utile d'opposer à l'aristocratie laïque l'aristocratie ecclésiastique. Or il est remarquable que les rois les plus forts furent ceux qui donnèrent le plus au clergé en biens-fonds et en juridiction, comme Charlemagne, Alfred, Guillaume le Conquérant, Othon le Grand; en effet, l'homme supérieur ne s'élève pas en abaissant ce qui l'entoure, mais en l'amenant à la hauteur de ses vues, toujours larges et grandes.

La juridiction des évêques n'était plus désormais une faveur, mais un droit. Charlemagne établit qu'ils pourraient statuer sur toutes les causes portées devant eux, même par une partie seule. Le nombre de leurs justiciables s'accrut ainsi beaucoup, d'autant plus que l'on trouvait moins de savoir et d'équité dans les juges séculiers. L'évêque, au contraire, était soustrait à tout autre tribunal, aussitôt qu'il déclarait en appeler au pape. En tout autre cas, il ne pouvait être jugé par moins de douze évêques, ni condamné que sur la déposition de soixante-douze témoins dignes de foi. Si l'appel à Rome forçait souvent les plaignants à se désister, lors même que leurs griefs étaient fondés, à cause des fatigues et des dépenses d'un tel voyage, d'autre part il garantissait une justice plus impartiale que celle qu'on pouvait parfois attendre des métropolitains voisins.

Les évêques et les abbés, une fois devenus feudataires, acquirent les mêmes droits que les barons, par exemple ceux de battre monnaie, de lever des tailles, ceux de haute justice et bien d'autres. A la fois barons et grands dignitaires de l'Église, il n'est donc pas étonnant qu'ils dominassent parmi les grands, qu'ils prissent part avec eux à la confection des lois, à l'élection des souverains, et s'arrogeassent même le droit de les nommer, à l'exclusion de tous autres. Les évêques du royaume d'Arles élurent pour souverain Boson ; saint Dunstan et les siens nommèrent le roi d'Angleterre. Hugues Capet ne prit que le titre de roi futur, tant qu'il n'eut pas été sacré. Un évêque écrivait à Louis III :

(1) RATBERT, *Vita Valæ*, II, 2.

Vous ne m'avez pas élu pour gouverner l'Église; mais moi et mes collègues nous vous avons élu pour administrer le royaume à la condition d'observer les lois; le synode de Fismes, dans le diocèse de Reims, sous Louis le Bègue, proclamait le sacerdoce 881.
supérieur à la royauté, attendu que les prêtres ne sont pas consacrés par les rois, mais bien les rois par les prêtres.

Les évêques aidèrent beaucoup à la justice civile, par le droit qui leur fut reconnu d'avertir l'autorité de tout désordre dont ils s'apercevraient, et de requérir l'abrogation ou le changement des lois qui leur paraîtraient injustes : de là, la protection qu'ils accordèrent à la femme dont les passions royales auraient voulu faire un jouet, afin de relever le mariage dans l'opinion et d'en maintenir la chasteté; de là, les barrières mises à l'abus des serments et des duels judiciaires. Si les *ordalies* ou jugements de Dieu ne furent pas abolies, comme trop enracinées dans les habitudes, le clergé les attira à lui, et, les entourant de ses rites, s'en fit un moyen pour sauver un grand nombre d'innocents.

Comme il n'était pas possible d'arracher aux seigneurs le droit Trève de Dieu.
auquel ils attachaient le plus de prix, celui de la guerre privée, l'Église essaya d'y remédier selon l'esprit du temps. Nous avons déjà vu que le droit d'asile dans les lieux consacrés était reconnu par l'autorité séculière. Souvent une salle de refuge se trouvait annexée aux églises; près de l'autel se voyait la pierre de paix sur laquelle s'asseyait le coupable; des anneaux étaient scellés en dehors dans le mur de l'église, et celui qui en saisissait un restait à l'abri de toute poursuite. Le concile de Clermont déclara que quiconque se réfugiait au pied de la croix devait jouir de la paix de l'Église, enjoignant, au cas où quelqu'un serait arraché par force du lieu saint, de fermer le temple et de cesser les cérémonies sacrées jusqu'à ce qu'il y eût été réintégré.

Durant la peste qui désola l'Aquitaine, quelques personnes 1031.
pieuses allèrent répétant que Dieu ordonnait par leur bouche de faire trêve aux vengeances et aux guerres privées, à partir du mercredi soir jusqu'au lundi suivant. Cet étrange remède à des maux étranges fut adopté; les seigneurs séculiers et l'Église proclamèrent la *trêve de Dieu* avec des indulgences pour ceux qui l'observeraient, et des peines religieuses et temporelles contre ceux qui la violeraient. Elle fut étendue à tout le temps entre l'Avent et l'Épiphanie, ainsi qu'à celui qui se trouve entre la Septuagésime et l'octave de Pâques. Pour les prêtres, les moines, les frères convers, les pèlerins, les cultivateurs, les animaux de labour et

les semences apportées sur les champs, la trêve devait être perpétuelle. Les individus que ne protégeait aucune loi ni aucune force humaine sortaient donc ces jours-là de leurs cachettes, et revenaient dans leur famille; ils poursuivaient, sous le bouclier de l'Église, leurs voyages et leurs travaux, et ni l'orgueilleux baron, ni un rival acharné, n'osaient porter la main sur celui que protégeait la trêve de Dieu.

Les évêques, convertis en électeurs, purent faire entendre à la royauté des préceptes bien différents des idées que lui suggérait une puissance sans frein. Un concile mixte tenu à Aix-la-Chapelle détermina ce qui concernait la manière de vivre des évêques et leur doctrine, ainsi que tout ce qui était relatif à la personne du roi, à ses enfants et à ses ministres : « Les princes ne méritent le titre de roi qu'autant qu'ils gouvernent avec piété, justice et clémence; autrement ils sont des tyrans. L'empereur est établi pour protéger l'Église; le roi, pour gouverner le peuple en paix. Il doit faire connaître à ses fils et aux grands le nom, la puissance, la force, la dignité du sacerdoce; empêcher que les fidèles ne prennent scandale du clergé sur de vains soupçons; ne pas accuser légèrement les évêques; ne pas laisser les laïques envahir les possessions de l'Église; choisir avec prudence ses ministres et ses conseillers; veiller aussi à ce qu'il ne soit nommé que des pasteurs méritants et des abbés dignes de respect dans les couvents. Il doit élever ses enfants dans la crainte de Dieu, accroître la liberté des évêques pour le plus grand avantage du royaume, et ne pas admettre de prêtres à la cour sans la permission des chefs ecclésiastiques. »

Nous avons vu les conciles électoraux d'Espagne et d'Italie circonscrire les franchises des sujets et la justice des rois. Au couronnement, surtout, on exigeait d'abord des rois une profession de foi, avec le serment de maintenir les prérogatives du peuple et les droits de l'Église.

Pouvoir papal. Les évêques devenus grands du royaume, leur chef dut naturellement acquérir à l'égard de l'État une position qui n'est pas sans doute de l'essence de sa mission, mais qui n'y répugne point. Si déjà, dans les premiers temps, le pape possédait de riches domaines, non-seulement pour sa propre dignité, mais encore pour faire des aumônes, pour instituer de nouvelles églises ou relever celles qui languissaient, il dut les étendre davantage quand il se trouva le chef de personnes prépondérantes dans le gouvernement. Pépin et Charlemagne jugèrent opportun d'augmenter les

possessions du saint-siége en Italie, afin d'empêcher les Lombards d'y prévaloir; en outre, sachant combien l'Église pouvait rendre de services en rétablissant la discipline et les lois tombées en désuétude, la richesse territoriale, la seule que l'on connût alors, leur parut, pour concourir à ce résultat, la plus efficace et la plus salutaire.

Si déjà le pape était intervenu comme juge ou comme arbitre dans les grands intérêts de l'Occident, il dut le faire bien davantage lorsque tant de petits royaumes, dont les forces se balançaient, eurent succédé à la vaste monarchie de Charlemagne : c'était là un rôle populaire qui mettait obstacle aux guerres, protégeait le faible, exprimait le vœu de la justice contre les caprices des gouvernants. Il y a, en effet, quelque chose de sublime dans cette idée d'un prêtre désarmé, qui, étranger aux intérêts mondains, prononce sur les querelles soulevées entre les princes ou entre les peuples; qui, dans un monde gouverné par l'opinion plus que par des lois politiques, parle de loyauté et de devoir à ceux qui ne connaissent de règle que leur caprice et la force. Si ce type n'exista jamais dans la réalité, il faut reconnaître cependant que le mode de domination adopté par l'Église, au moyen âge, fut supérieur à d'autres systèmes inventés depuis pour maintenir une alliance libre et puissante entre les peuples de l'Occident.

Ce que l'on appelle la tyrannie des papes se fondait donc sur cette idée : humilier pour éclairer, non pour avilir. Ce serait ignorance et folie que d'attribuer l'agrandissement de l'autorité pontificale à l'astuce et à l'ambition; car, si plusieurs papes brillèrent par une haute intelligence, beaucoup n'eurent en partage que la bonté. Ils auraient pu agrandir leurs États ou accroître leur puissance politique comme les autres princes; ils ne le firent pas cependant, et le moyen employé ordinairement par les rois, la conquête, n'ajouta pas un pouce de terre à leurs possessions. Divers de caractère, de passions, d'attachements, de capacité, ils tendirent tous au même but, ne différant que dans les moyens. De l'un à l'autre ils se transmirent une volonté constante dans les choses d'un ordre supérieur; mais, dans celles de la terre, ils suivirent une politique flottante comme les hommes eux-mêmes. De là, dans les premières, une puissance irrésistible, tandis que, dans les autres, ils ont de la peine à se défendre contre l'ennemi le plus faible. Des barons égaux aux pontifes comme seigneurs suzerains, des peuples révoltés ou des

rois ambitieux enlèvent au pape ses domaines et le retiennent prisonnier ; mais sa voix n'en retentit pas moins redoutable et vénérée dans les contrées les plus lointaines, et les peuples se réjouissent de ce qu'il existe au-dessus des grands une puissance pour les arrêter dans la voie du crime, et pour rendre impossible le despotisme, auquel les rois ne se livrent que dans la persuasion de n'avoir rien au-dessus d'eux.

Les empereurs d'Orient étaient des despotes qui voulaient imposer à leurs sujets ce qu'ils devaient croire et penser ; dans ce but, ils favorisaient les prétentions du patriarche de Constantinople, qui, de temps à autre, combattait la suprématie du pape, lutte d'où sortit le schisme. En Occident, la supériorité de l'évêque de Rome était partout admise dans des limites plus ou moins étendues. L'Espagne avait fait une tentative pour se rendre indépendante quand le roi Vitiza prohiba les recours à Rome, et enleva la force obligatoire aux actes du pontife étranger (1) ; puis, de nouvelles circonstances survinrent, et l'autorité papale ne put s'exercer que faiblement sous la domination arabe. En Angleterre, nous avons vu combien le pontife avait de puissance, et combien il en exerçait sur les églises instituées par les missionnaires qu'il y envoyait directement, de même qu'en Germanie, où elles étaient façonnées dès le berceau à une soumission entière. En France, Charlemagne l'avait emporté sur l'autorité ecclésiastique ; cependant Alcuin, dont il était l'ami, écrivait : *Nous avons vu jusqu'à présent trois puissances supérieures à toutes : la sublimité apostolique d'abord, qui gouverne comme vicaire le siége du bienheureux prince des apôtres ; puis, la dignité impériale ; enfin, celle des rois* (2). Les prélats choisis pour faire le procès à Léon III déclaraient que personne n'avait le droit de juger le chef de l'Église (3). Sergius II envoya comme son vicaire, de l'autre côté des Alpes, Drogon, évêque de Metz, fils naturel de Charlemagne, avec des pouvoirs très-étendus, dans l'exercice desquels il fut d'ailleurs secondé par sa qualité personnelle. L'autorité pontificale prit encore un plus grand essor quand les métropolitains de Narbonne et de Bourges, d'Arles et de Vienne lui soumirent leurs différends. Un synode reconnut même que les métropolitains ne recevaient pas du pape, avec

(1) MARIANA, *Hist. gén.*, II, p. 547.
(2) *Epist.* II.
(3) ANASTASE, t. I, p. 282.

le pallium, le droit de consacrer les évêques (1). Le titre de patriarche, donné par Rome à l'évêque de Magdebourg, montra encore aux autres prélats les avantages de la docilité; ceux de France et d'Espagne se disputèrent le titre de vicaires du saint-siége et l'honneur du pallium. L'Église de Trèves, qui se vantait d'avoir saint Pierre pour fondateur, aspirait à des honneurs particuliers; mais le pape donna la préférence au primat de Mayence.

En Italie, l'archevêque de Ravenne, qui avait prétendu rivaliser avec le pontife romain, fut excommunié; le patriarche d'Aquilée, après la querelle des Trois Chapitres, resta assez longtemps à la tête des évêques qui résistaient aux décisions du pontife; mais il dut aussi finir par se soumettre. Il fut tenu, en recevant le pallium, de prêter un serment qui s'étendit ensuite aux autres mé- 1079.
tropolitains, comme aux évêques nommés directement par Rome. Ce serment les obligeait à garder fidélité au pontife, à ne rien tramer contre lui, à ne pas révéler ses secrets, à défendre contre tous la suprématie de l'Église romaine et la justice de saint Pierre, à assister aux synodes convoqués par le pape, à recevoir honorablement ses légats, à n'avoir de rapport avec aucun individu excommunié par le saint-siége. Il y fut ensuite ajouté l'engagement de visiter tous les trois ans le tombeau des saints apôtres, ou d'envoyer des agents chargés de rendre compte de l'administration diocésaine, d'observer les constitutions et les commandements apostoliques, de n'aliéner aucun bien du domaine épiscopal sans le consentement du saint-père. L'Église de Milan, enorgueillie d'être appelée à couronner le roi d'Italie, avait aussi prétendu ne pas dépendre de celle de Rome; mais les légats Anselme, évêque de Lucques, et Pierre Damien démontrèrent son ancienne dépendance; le peuple finit par se soumettre, et, dans un synode tenu à Rome, l'archevêque reçut du pape l'anneau que les rois d'Italie avaient jusque-là remis à ce métropolitain en signe d'investiture.

Légats.

La suprématie romaine se consolida par l'usage, devenu plus fréquent, d'envoyer des légats pontificaux; on appelait *a latere* ceux qui avaient les plus grands pouvoirs, parce qu'ils étaient choisis parmi les membres du consistoire qui siégeaient à côté du pape. D'autres étaient des évêques ou des diacres de l'Église, chargés de missions près des rois et des empereurs pour conduire

(1) *Concil. Tricap.*, II, c. 3.

à bonne fin des affaires concernant le saint-siége; dans certains cas, des évêques ou des archevêques étaient députés dans leurs provinces mêmes avec des pouvoirs très-étendus. Quelquefois ces pouvoirs n'étaient pas attribués à la personne, mais au siége même : ainsi l'archevêque d'Arles était légat des Gaules; celui de Pise, de la Corse; celui de Cantorbéry, de l'Angleterre.

Assurés d'un appui extérieur, ces envoyés parlaient aux princes et aux prélats d'un ton ferme, et l'un d'eux disait au roi d'Angleterre : *Fais trêve aux menaces, car nous venons d'une cour accoutumée à commander à des empereurs et à des rois* (1). Ils n'étaient donc pas vus de très-bon œil par les princes et les évêques, dont ils limitaient l'autorité, d'autant plus qu'ils se permettaient parfois des abus et des vexations (2); aussi plusieurs souverains demandèrent à en être délivrés. Urbain II accorda au roi Guillaume qu'il n'en serait envoyé aucun en Angleterre sans son agrément. La France et l'Allemagne s'en affranchirent. En Sicile, le roi lui-même était légat; en Écosse, un indigène seul pouvait être investi de cette fonction, de même qu'en Espagne.

Du moment où les métropolitains ne furent considérés comme en possession de l'autorité qu'après avoir reçu le pallium, ils restèrent de simples délégués du pape, qui put en conséquence consacrer directement leurs évêques, intervenir dans tous les cas de juridiction ecclésiastique sans qu'il y eût appel interjeté; il eut seul le droit de convoquer les conciles généraux, de confirmer leurs actes, et celui de canoniser les saints. Les dispenses étaient données d'abord par chaque ordinaire dans son diocèse; mais Grégoire VII décida qu'elles pouvaient être demandées directement à Rome, puis elles finirent par être réservées au pape. L'autorité des métropolitains fut également restreinte, dès que leurs suffragants purent en appeler à Rome; de même certains délits des prêtres furent déclarés de la compétence de la cour romaine, et, par suite, soustraits aux évêques.

Du moment où le pape exerça conjointement avec les évêques

(1) *Gratianus gratiose respondit* (au roi Henri) : *Domine, noli minari; nos enim nullas minas timemus, quia de tali curia sumus quæ consuevit imperare imperatoribus et regibus.* (SANCTI THOMÆ CANTUAR. Ep., I part. lib. III.)

(2) Le concile de Latran veut que les légats *a latere* ne conduisent pas à leur suite plus de vingt-cinq chevaux.

sa juridiction en tous lieux, le droit de conférer les bénéfices fut aussi attiré à Rome, notamment *par prévention*, comme appartenant à celui qui était informé le premier de la vacance; ainsi c'était au pape de donner des successeurs aux bénéficiers qui mouraient à Rome et dans les pays éloignés, quand ses légats étaient informés les premiers de la mort du titulaire. D'abord il ne faisait que recommander un sujet aux évêques ; mais, par la suite, la recommandation devint un ordre et fut accordée même pour les bénéfices non encore vacants, à titre de *grâces expectatives*. Plus tard le pape se réserva la nomination à toutes les cathédrales, abbayes, prieurés, aux premières dignités et aux bénéfices qui venaient à vaquer, dans les huit mois dits *les mois du pape*.

Les monastères tendaient encore à se soustraire aux évêques pour se soumettre au pontife, dont la surveillance lointaine laissait le champ libre aux désordres. D'autres parvenaient à acquérir une prééminence princière. Ludolfe de Saxe avait fondé le monastère de Gandersheim, qui avait eu pour abbesses trois de ses filles, puis d'autres princesses. Othon II leur donna la juridiction sur la ville qui s'était élevée autour de leurs murailles ; plus tard elles eurent les droits de battre monnaie, de péage, de marché, et Agapit II les dispensa de la juridiction épiscopale. Il en fut fait autant pour les religieuses de Quedlinbourg.

Les biens paroissiaux s'affranchissaient aussi de la gestion épiscopale, chaque église conservant ses revenus pour le service du culte et l'entretien du curé, tandis qu'auparavant ils étaient administrés par l'évêque.

Il n'y avait d'églises paroissiales proprement dites que dans les villes épiscopales; de même, ce n'était que dans la cathédrale qu'on célébrait le saint sacrifice le dimanche, et qu'on administrait les sacrements. En 995, Obert, évêque de Vérone, se plaignait dans un synode que les clercs de cette ville disaient la messe dans leur église le jour des principales fêtes ; le concile leur ordonna de s'en abstenir. L'accroissement de la population, joint à la lutte survenue pour la réforme de l'Église, favorisa l'institution des paroisses urbaines, parce que beaucoup de fidèles, s'éloignant des évêques et des prêtres de la cathédrale, regardés comme schismatiques ou simoniaques, recevaient les sacrements dans d'autres églises.

Les chapitres institués dans le siècle précédent, pour réunir le Chapitres.

clergé séculier dans une même existence à une table commune, furent bientôt en état de rivalité avec l'évêque dont ils devaient former le conseil, et qu'ils considérèrent comme un égal; s'arrogeant une autorité directe dans l'administration du diocèse, ils prétendirent nommer leurs propres membres, se donner des statuts, intervenir dans le choix des bénéficiers. En un mot, il se forma une aristocratie diocésaine, qui attira même à elle la nomination de l'évêque et le pouvoir de lui imposer des conditions. La discipline des chanoines se relâcha, d'autant plus qu'ils avaient conservé leurs biens propres et cessé d'habiter et de vivre en commun; chacun d'eux prit une part des biens du chapitre, restreignant la règle à la seule obligation de psalmodier ensemble, si toutefois ils ne se faisaient pas remplacer dans l'accomplissement même de ce devoir.

Évêques coadjuteurs. 1036.

Poppon, archevêque de Trèves, demanda au pape un vicaire *in pontificalibus*, c'est-à-dire investi des droits épiscopaux. Cet exemple, qui fut imité, donna origine aux évêques coadjuteurs; le nombre en augmenta ensuite, quand les conquêtes des infidèles enlevèrent leurs diocèses à certains prélats, qui conservèrent leurs titres *in partibus infidelium*, et furent envoyés auprès des diocésains comme assistants.

Fausses décrétales.

L'autorité pontificale, accrue par toutes ces causes aux dépens de celle des métropolitains, fut confirmée par les décrétales du faux Isidore. A la moitié du neuvième siècle, il sortit, on ne sait d'où, un manuscrit attribué à Isidore Mercator ou Peccator, qui contenait cinquante-neuf décrétales des trente premiers pontifes; plus, trente-cinq documents de papes depuis Sylvestre jusqu'à Grégoire, authentiques mais défigurés; enfin des actes de conciles qui n'ont point existé. Quelques-uns assurèrent que c'était une imposture imaginée dans l'intention évidente de rabaisser les métropoliains en faveur des évêques, des primats et du pape. « Que nul métro- « politain, y est-il dit, ne s'arroge le titre de primat; que celui « qui, dans un conseil d'évêques, prétendrait traiter d'autres « affaires que celles de la province, soit admonesté. S'il persiste, « qu'il en soit appelé au saint-siége. Les évêques sont les yeux « de Dieu, et c'est par Dieu seulement et par le pape qu'ils peu- « vent être jugés. Pour les accuser, il faut soixante-douze té- « moins, et leur propre confession pour les condamner. »

D'autres crurent que les papes avaient publié ces décrétales pour consolider leur suprématie; mais, outre que cette suprématie existait antérieurement, comme nous en avons fourni

tant de preuves, les fausses décrétales auraient pu l'établir d'une manière plus explicite et lui donner des limites plus étendues; en effet, elles ne font pas mention de l'importante prérogative de consacrer les évêques, ni de celle de les transférer d'un siége à un autre, ni du pallium que certains auteurs ont cru inventé pour limiter le pouvoir des métropolitains; bien plus, l'autorité des métropolitains y est exprimée formellement, et les synodes sont recommandés comme appui de cette autorité.

On dirait que l'auteur s'est proposé de suppléer au manque reconnu d'un code ecclésiastique conforme aux besoins du temps; il recueille donc des tit res anciens, parfois même faux; d'autres, auxquels fait allusion le pontifical romain, il les transforme en décrétales véritables, ou bien il les emprunte à des historiens, à des Pères de l'Église et à des collections particulières : tant il est loin de vouloir introduire un droit nouveau.

On trouve dans ce recueil des passages du synode tenu à Paris en 829, et de celui d'Aix-la-Chapelle de 836; beaucoup de ces décrétales sont rapportées par Benoît le Lévite dans le recueil des capitulaires fait en 845 (1); ainsi, la compilation du faux Isidore a dû être faite dans cet intervalle. Quand vint le temps de la critique, Baronius, Bellarmin et d'autres ecclésiastiques non moins pieux que doctes n'hésitèrent pas à les déclarer fausses; mais, comme elles se trouvaient conformes aux principes et aux institutions de l'Église, la plupart les accueillirent sans examen; elles furent citées par les synodes et les papes, et d'autres compilateurs les reproduisirent (2).

Les successeurs de Nicolas I[er] s'en autorisèrent pour déclarer que les décrets du pape faisaient la loi générale de l'Église : à lui appartient la puissance législative, outre le pouvoir constituant,

(1) Dans la *Revue de législation et de jurisprudence* (1843), M. Laferrière soutient qu'elles ne peuvent être antérieures à 836, ni postérieures à 857, et qu'elles sont l'œuvre de Benoît le Lévite.

(2) Plusieurs autres compilations suivirent celles de Denys le Petit et d'Isidore de Séville, telles que le *Codex vetus canonum*, adressé au bienheureux Sylvestre, et dont quelques-uns se sont plu à faire remonter la date au cinquième siècle; — un recueil inédit, fait sans doute en Italie, et dédié à l'archevêque Anselme : c'est probablement celui qui fut archevêque de Milan en 883 897; — les deux livres de la Discipline ecclésiastique, par Réginon, abbé de Prüm, 915; — les collections d'Abbon, abbé de Fleury, 1004; — de Burkard de Worms, 1025; — d'Anselme, évêque de Lucques, 1086; — d'Ives, évêque de Chartres, 1015; — du cardinal Deusdedit; et les deux autres intitulées *Pannomia* et *Decretum*.

puisque l'institution des évêques lui a été réservée; le pape est donc l'évêque universel établi sur toutes les églises et pouvant exercer dans chacune d'elles les droits épiscopaux et métropolitains.

Le résultat ne déplut point aux évêques, auxquels il ouvrit la voie d'un appel plus régulier, en même temps qu'ils devinrent absolus dans leurs diocèses; il ne fut pas moins agréable aux peuples, attendu que les rois despotes voulaient parfois faire de la religion un instrument de servitude. Ainsi, quand les Normands eurent conquis l'Angleterre, ils promurent aux évêchés des hommes à leur dévotion; or, comme ces prélats haïssaient les naturels et se défiaient, ils les frappaient d'excommunication aussitôt qu'ils tentaient de résister aux conquérants, ou quand il prenait fantaisie à ceux-ci de leur courir sus à main armée (1). Opprimés par les forts, abandonnés par le clergé, menacés de mort corporelle et spirituelle, que serait-il resté aux infortunés s'ils n'avaient pu recourir à Rome, s'ils n'eussent connu une autorité éloignée et indépendante, capable d'atteindre victorieusement des maîtres et des tyrans invulnérables pour eux?

Tant de puissance acquise par les évêques, et surtout par les papes, ne pouvait manquer d'amener une lutte avec l'autorité séculière.

Investitures. L'Église avait en tout temps veillé à ce que l'élection de ses ministres fût libre, et déjà, dans ses canons primitifs, elle prononce la déposition de ceux qui sont élus par un pouvoir séculier (2) : le VIII[e] concile général de Constantinople exclut expressément les princes de l'élection (3); or, bien qu'ils s'ef-

(1) Les Gallois disaient, dans une lettre adressée à Alexandre III : *Nec terras nostras neque nos diligunt; sed sicuti innato odio corpora persequuntur, nec animarum lucra quærunt... Quasi parthicis a tergo et a longe sagittis nos, quoties jubentur, excommunicant. Quoties Anglici in terram nostram et nos insurgunt, statim... nos qui pro patria solum et libertate tuenda pugnamus nominatim, et gentem sententia excommunicationis involvunt.* (Anglia sacra, t. II, p. 574.)

(2) *Si quis episcopus, sæcularibus potestatibus usus, Ecclesiam per ipsas obtineat, deponatur, et segregentur omnes qui illi communicant.* (Can. apost. XXX.)

Et de nos jours on n'obtient pas un seul évêché sans ces moyens, que l'Église repoussait alors avec tant de rigueur! P. L.

(3) *Jure promulgat neminem laïcorum, principum vel potentium, semet inserere electioni, nec promotioni patriarchæ vel metropolitæ aut cujuslibet episcopi.* (Can. XII. LABBE, *Conc.*, t. VIII, p. 141.)

forçassent toujours d'y intervenir, et que leur assistance fût même quelquefois réclamée pour empêcher des troubles ou des brigues (1), l'Église ne cessa de s'opposer à ce qu'à prix d'argent et par cabale, on obtînt les dignités réservées aux plus méritants.

Mais, lorsque la piété des fidèles et la politique des princes eurent fait de grands propriétaires des abbés et des évêques, et que l'organisation sociale du temps les eut placés parmi les feudataires, les rois se crurent parfaitement en droit de les obliger à recevoir d'eux l'investiture de leur bénéfice. Les évêques et les abbés, nouvellement élus, durent donc prêter l'hommage au prince, lui demander d'être confirmés dans leurs possessions et dans leurs juridictions, dont il leur accordait l'investiture en leur donnant l'anneau et la crosse. Comme tout pouvoir, dans la féodalité, dérivait des terres possédées, on en fit venir aussi la puissance ecclésiastique, sans établir de distinction entre le fief et la dignité.

Les rois, habitués à élire les prélats de l'ordre le plus élevé, voulurent s'immiscer dans les autres élections ecclésiastiques; puis, en même temps qu'ils imposaient aux prêtres des obligations séculières, ils *recommandaient* souvent les abbayes à quelque séculier (*commendes*), c'est-à-dire lui en attribuaient les revenus, réservant les charges au clergé. C'était ainsi que les descendants des seigneurs qui, en expiation de leurs péchés et de leurs injustices, avaient enrichi le clergé de leurs biens, usaient d'astuce pour les recouvrer, en faisant de ces biens l'apanage des cadets, et en mettant à l'enchère les dignités sacerdotales; les princes, de leur côté, en gratifiaient leurs créatures.

(1) Décret de Jean IX, dans le concile de Rome en 904 : *Quia sancta romana Ecclesia, cui Deo auctore præsidemus, plurimas patitur violentias, pontifice obeunte, quæ ob hoc inferuntur; quia, absque imperatoris notitia et suorum legatorum præsentia, pontificis fit consecratio, nec canonico ritu et consuetudine ab imperatore directi intersunt nuntii qui violentiam et scandalum in ejus consecratione non permittant fieri, volumus ut deinceps abdicetur, et constituendus pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligatur, expetente senatu et populo, qui ordinandus est; et sic in conspectu omnium celeberrime electus, ab omnibus, præsentibus legatis imperialibus, consecretur.* (Can. X. LABBE, *Conc.*, t. IX, p. 505.)

Par cette phrase, *expetente senatu et populo*, la papauté semble regretter déjà, quoique faiblement, la force que donnait à la hiérarchie ecclésiastique le choix populaire. C'était, en effet, la source véritable de sa légitime influence sur la société civile.

Le concile de Trosly, près de Soissons, réuni sous Sergius III, déclarait ce qui suit : « De même que les premiers hommes vi-« vaient sans lois et sans crainte, abandonnés à leurs passions, « de même aujourd'hui chacun fait à son gré. Les lois des évêques « sont méprisées, et les puissants oppriment les faibles; tout « est violence pour les pauvres, et les biens ecclésiastiques sont « au pillage. Nous-mêmes qui devons corriger les autres, nous « évêques, de nom, non de fait, nous négligeons la prédication, « nous voyons les brebis qui nous sont confiées s'éloigner de Dieu « et se perdre dans le vice, sans diriger vers elle ou la parole « ou la main; et si nous voulons les réprimander, elles disent, « comme dans l'Évangile, que nous voulons leur imposer des « fardeaux insupportables, tandis que nous n'y touchons seule-« ment pas du bout du doigt. Les monastères ont été les uns « démolis et brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs « biens et réduits à rien; ceux qui survivent gardent à peine « trace de vie régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses, « n'ont plus de supérieurs légitimes, l'abus de les soumettre à « des étrangers ayant prévalu. Nous voyons dans les couvents « consacrés à Dieu des abbés laïques avec leur famille, des sol-« dats et des chiens. Comment peuvent-ils faire observer la règle, « ces abbés qui ne savent pas même la lire ? »

Le clergé de la haute Italie s'était corrompu de bonne heure; au temps des Lombards, Paul Diacre se plaignait qu'on ne fréquentait plus Saint-Jean de Monza, à cause de ses prêtres concubinaires et simoniaques. Dans les environs de Brescia, en 790, on vit un moine annoncer comme prochaine la fin du monde, qu'il attribuait à la dépravation des moines; se donnant pour prophète, il distribua ses partisans en chœurs d'anges, conduits par des archanges, et il maltraita les moines; on ne tarda point à l'envoyer au supplice (1).

Les dignités ecclésiastiques procurant richesses et pouvoir, on s'efforçait de les obtenir à beaux deniers comptants, ou, par un autre genre de simonie, en faisant la cour aux puissants. « Ils « ne savent que flatter le prince, dont ils étudient les inclinations, « obéissant à son moindre signe, applaudissant à chaque mot « qui tombe de sa bouche, lui faisant des vers à toute occasion : « n'est-ce pas acheter chèrement les honneurs que de se con-

(1) RIDOL. NOTARII, *Hist. rer. Brix.*, p. 17.

« damner à une aussi longue servitude, à faire le parasite et « le bouffon, pour devenir évêque (1) ? »

Cet agrandissement excessif apportait donc au clergé une humiliation réelle; aussi Atton, évêque de Verceil (2), ne cesse-t-il de déplorer la tyrannie à laquelle sont en butte les évêques, qu'il est permis à tous d'accuser, et qu'on oblige de se défendre par le serment et par le duel. Les princes usurpaient, sur le clergé et sur le peuple, le droit d'élection, et, au lieu de préférer les plus dignes, ils prenaient en considération la parenté, les services, les richesses; on voyait arriver aux prélatures des enfants sachant à peine réciter quelques articles de foi, tout au plus ce qu'il en fallait pour répondre dans un examen de simple formalité.

Manassès réunissait à lui seul les évêchés d'Arles, de Milan, de Mantoue, de Trente et de Vérone. Nous avons déjà vu un évêque, en Italie, âgé de dix ans, un pape de neuf ou douze; nous pourrions ajouter Hugues de Vermandois, archevêque de Reims à cinq ans, et d'autres encore. Le père, qui avait porté dans ses bras son fils jusqu'à son siége, trafiquait en son nom des charges et des bénéfices, percevait les dîmes et le prix des messes, et faisait ou défaisait toutes choses l'épée à la main, dans le diocèse, comme au milieu de ses vassaux (3).

Les hommes d'intentions droites répugnaient à de pareils marchés, et les dignités ecclésiastiques restaient à des gens moins scrupuleux, qui, les obtenant par ces voies déplorables, étaient loin d'offrir cette perfection de vertu que réclame l'Église. Comment auraient-ils pu être les hommes du peuple et de Dieu, s'ils devaient d'abord être les hommes du roi ? Et comment n'auraient-ils pas été les hommes du roi quand celui-ci les choisissait selon son intérêt et son caprice ? La sainteté de quelques prélats et la moralité du bas clergé maintenaient sans doute la distinction que le caractère et les fonctions établissent entre laïques et prêtres;

(1) Pierre Damien, *Opusc.* XXII.

(2) *Libellus de pressuris Ecclesiæ.*

(3)
Theutonici reges, perversum dogma sequentes,
Templa dabant summi Domini sæpissime nummis
Præsulibus cunctis; sed et omnis episcopus urbis
Plebes vendebat, quas sub se quisque regebat.
Exemplo quorum, munibus necnon laïcorum,
Ecclesiæ Christi vendebantur maledictis
Presbyteris.

Donizo, Vie de la comtesse Mathilde, dans les *Italici scriptores præcipui* de Muratori, t. V, p. 335.

mais ceux qui étaient d'une naissance illustre se livraient à toutes les occupations de la noblesse; il leur semblait que l'étude de la théologie et la pratique de vertus paisibles convenaient moins à leur rang que l'art militaire, les intrigues de parti et les rivalités de cour.

Les évêques d'Allemagne déposèrent celui de Mayence, parce qu'il était *pacifique et peu vaillant*. L'évêque d'Ildesheim, qui avait une contestation de prééminence avec l'abbé de Fulde, résolut de la vider par les armes; le jour de la Pentecôte, il embusqua des gens derrière l'autel, et, comme l'abbé renouvelait ses prétentions, les hommes cachés apparurent et chassèrent de vive force les vassaux de Fulde, qui, après s'être ralliés, revinrent en plus grand nombre. L'église offrit alors le spectacle d'une boucherie, et l'évêque en habits pontificaux excitait au carnage les siens, qui finirent par triompher.

De là, dans le sanctuaire, le luxe, la corruption et les scandales de tout genre. Les chroniques, les invectives des hommes de bien et les conciles attestent une telle dépravation qu'il faut y voir une nouvelle preuve de l'institution réellement divine de l'Église, sinon elle aurait succombé. « Ils ont faim d'or, s'écrie Pierre « Damien en parlant des prélats, parce que partout où ils arri- « vent ils veulent aussitôt revêtir les appartements de tentures « somptueuses, admirables pour la matière et pour le travail. « Ils étendent sur les siéges de grands tapis à images de mons- « tres, et suspendent au plafond de larges draperies, pour que « la poussière n'en puisse tomber. Leur lit de repos coûte plus « que le tabernacle, et dépasse en magnificence les autels ponti- « ficaux. La pourpre royale d'une seule couleur ne leur suffit pas; « il faut que leurs coussins soient couverts d'étoffes bariolées des « couleurs les plus éclatantes. Comme les choses du pays leur « paraissent misérables, ils ne font usage que de fourrures d'outre- « mer, apportées au prix de beaucoup d'argent; ils ont en mé- « pris la toison de la brebis et de l'agneau; il leur faut des peaux « de renards, d'hermines, de martres, de petits-gris. Je me sens « pris de dégoût en énumérant ces vanités orgueilleuses, qui « excitent le rire, il est vrai, mais un rire qui amène les larmes, « en voyant ces prodiges de hauteur et de merveilleuse folie, et « ces ornements épiscopaux resplendissant de pierreries et
1130. « d'or (1). »

(1) PIERRE DAMIEN, *Op.* XXXI, c. 69.

Quand l'archevêque de Milan, Arnolfe se rendit en qualité d'ambassadeur à la cour de Constantinople, il traîna à sa suite un immense cortége d'ecclésiastiques et de séculiers, parmi lesquels se trouvaient trois ducs et une foule de chevaliers; il leur avait distribué des fourrures de martre, de vair, d'hermine, et il menait un cheval dont tout le harnais était non-seulement d'une grande richesse, mais qui avait des fers d'or avec des clous d'argent.

Comment suffire à de telles profusions? en dilapidant le bien des églises et des pauvres, en revendant en détail les dignités inférieures, en viciant ainsi les forces vitales du corps de l'Église jusqu'aux extrémités. Absents de leurs diocèses quelquefois toute leur vie, s'exerçant aux combats dans des chasses bruyantes, faisant leur cour aux princes, les évêques corrompaient leurs mœurs, et laissaient celles du clergé se corrompre de la manière la plus déplorable. A l'exemple des grands, les patrons laïques faisaient trafic des bénéfices et des cures, en même temps que les commendataires séculiers des abbayes laissaient périr toute discipline.

Rather, archevêque de Vérone, éleva des plaintes chaleureuses contre le clergé, surtout contre celui d'Italie, qui aiguillonnait par le vin et les aliments ses appétits libidineux; ayant assemblé un concile, il trouva que plusieurs des assistants ne savaient pas même le *Credo* (1).

A Farfa, Campon et Hildebrand empoisonnent l'abbé, dont le premier obtient la dignité à force d'argent. Hildebrand, mécontent, soulève dans le voisinage les habitants de Camerino, chasse Campon, et se rend maître du monastère. Campon emploie des sommes plus considérables encore à recruter des adhérents, recouvre son poste, et s'occupe de mener joyeuse vie et de procréer des enfants qu'il enrichit avec les biens du monastère.

Les laïques ne s'inquiétaient pas des excommunications, parce qu'ils savaient que ceux qui les lançaient en étaient eux-mêmes frappés. Le bienheureux André, abbé de Vallombreuse, s'écriait : « Le ministère ecclésiastique était égaré par tant de séductions « qu'à peine aurait-on trouvé un prêtre dans son église; les « ecclésiastiques, courant les campagnes avec des éperviers et « des chiens, perdaient leur temps en chasses; ceux-là tenaient « taverne, d'autres faisaient l'usure, tous passaient scandaleuse-

(1) *Concil.*, t. IX, à la fin.

« ment leur vie avec des prostituées; tous étaient gangrenés de « simonie à tel point qu'aucun rang, aucun poste, depuis le plus « bas jusqu'au plus élevé, ne pouvait être obtenu si l'on ne l'a- « chetait de la même façon qu'on achète le bétail. Les pasteurs, « auxquels il aurait appartenu de remédier à cette corruption, « étaient des loups ravisseurs (1). »

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails, et de revenir sur les abominations que nous avons déplorées dans Rome (2); mais il résulte des écrits de Pierre Damien (3), des lettres des papes et des injonctions des conciles, que, parmi leurs autres méfaits, ces indignes ministres du Seigneur ne se faisaient pas faute d'outrager la nature. Une seule chose manquait : c'était que les avantages du sacerdoce ne dussent pas être achetés par les abstinences du célibat; que la possession d'un bénéfice ne privât point des jouissances de la famille; que les dignités, l'épiscopat, la papauté, devinssent un patrimoine; que l'absurdité des charges héréditaires s'introduisît jusque dans l'Église, qui l'avait toujours rejetée. Voilà pourtant à quoi l'on tendait, et déjà plusieurs diocèses avaient admis le mariage des prêtres.

Le clergé et le peuple, se trouvant exclus des nominations et forcés de subir des supérieurs inconnus ou pervers, avaient de la peine à se résigner et à obéir; de là venaient des troubles et des soulèvements. A Florence, l'évêque Pierre de Pavie était hautement traité de simoniaque; ceux qui élevaient surtout la voix contre lui étaient Jean Gualbert, fondateur du couvent de Vallombreuse, et le moine Tenzon, qui depuis cinquante ans vivait renfermé dans une étroite cellule. Non contents de prétendre qu'on ne devait pas recevoir de lui les sacrements, ils accusaient de connivence saint Pierre Damien, lequel répondait qu'il y aurait eu depuis longtemps interruption dans le ministère de l'Église de Dieu, si l'on avait fait selon leurs désirs. Pour en finir avec ses adversaires, l'évêque Pierre envoya assaillir le couvent

(1) *Ap.* PURICELLI, *de S. Arialdo*, II, 3-4.

(2) BARONIUS, certainement très-religieux, s'écrie : *Quam fœdissima Ecclesiæ Romanæ facies, quum Romæ dominarentur potentissimæ æque ac sordidissimæ meretrices! quarum arbitrio mutarentur sedes, darentur episcopi, et, quod auditu horrendum et infandum est, intruderentur in sedem Petri earum amasii pseudopontifices, qui non sunt nisi ad consignanda tantum tempora in catalogo Romanorum Pontificum scripti.* Ad annum 912, n° 14.

(3) Voyez notamment le *Gomorrhéen*.

de Saint-Salvi, où furent massacrés tous les moines qu'on put saisir. Les survivants n'en eurent que plus de crédit, et ils demandèrent le jugement de Dieu afin de prouver que Pierre était indigne d'occuper ce siége. Deux bûchers furent dressés et allumés, et le moine Jean passa nu-pieds dans l'intervalle, sans of- 1067.
frir trace de brûlure ou de douleur. Pierre alors se retira dans un monastère, et Jean devint cardinal et évêque d'Albano.

Un archevêque français étant accusé de simonie, Hildebrand, légat pontifical, se rendit juge du cas. Au moment où le prélat s'avança, l'air hautain, au milieu de l'assemblée, en disant : *Où sont mes accusateurs? Que ceux qui sont assez hardis pour vouloir me faire condamner, s'avancent!* Hildebrand le regarda fixement, et lui enjoignit de répéter après lui : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* La simonie était considérée comme un péché envers la troisième personne; aussi l'archevêque sentit un tel remords de conscience qu'il ne put prononcer une parole, et, se prosternant aux pieds de son juge, il se reconnut indigne du saint ministère. Cet exemple jeta la terreur dans l'âme des autres coupables, et vingt-sept curés, ainsi que plusieurs évêques, déposèrent la charge qu'ils avaient acquise à prix d'argent.

A cette grande corruption les conciles opposaient des décrets de morale et de discipline, qui, tout en attestant l'existence du vice, consolent par la pensée qu'il y avait au moins des voix pour protester.

Que les clercs ne portent pas les armes; qu'ils ne fréquentent ni les tavernes ni les femmes, et ne jurent pas; qu'ils s'abstiennent de gains déshonnêtes, de faire usage de faux poids et de fausses mesures; qu'ils ne se mêlent pas d'affaires séculières; qu'ils ne chassent point avec des chiens et des oiseaux; qu'ils ne jouent pas, n'intentent point de procès injustes; que les abbés et les évêques ne tolèrent point de bouffonneries à leurs repas, mais qu'ils y admettent des pauvres et des pèlerins, et fassent de pieuses lectures; que celui qui extorque des dons aux personnes dévotes soit soumis à la pénitence; que l'évêque donne à ses convives l'exemple de la sobriété; qu'il ait toujours dans sa chambre des prêtres et des clercs bien famés, qui le voient veiller, prier, étudier, et qui imitent sa vie; que l'on exclue du saint ministère les simoniaques, les incontinents, les frauduleux, ceux qui ont répandu le sang à la guerre, tant qu'ils n'ont pas subi autant de quarantaines de pénitence qu'ils ont tué d'hommes, et, s'ils n'en

savent pas le nombre, qu'ils jeûnent un jour par semaine durant toute leur vie; quand des religieuses se sont vêtues en homme et ont raccourci leur chevelure, si ce fut par motif de piété, qu'elles soient admonestées; si ce fut par malice, qu'elles soient séparées de l'Église; que l'évêque se concerte avec les magistrats pour punir celles qui vivent mal sous un faux aspect de pénitence; si une femme accusée d'adultère se réfugie auprès de l'évêque, il s'efforcera de détourner le mari de la faire mourir; s'il ne peut y réussir, il ne la lui remettra pas; que l'on excommunie le laïque qui tient une concubine avec sa femme légitime : telles étaient les recommandations que les conciles ne se lassaient point de faire entendre, trop souvent en vain.

Le second concile de Mouzon réprimande les évêques qui, pour
995. courtiser les rois, étaient assidus aux chasses et remplissaient
743. leurs demeures non de pauvres, mais de faucons et de lévriers (1). Déjà antérieurement, un concile tenu à Rome avait défendu aux clercs d'adopter les mêmes vêtements que les séculiers, enjoignant aux évêques, prêtres, diacres, de porter une tunique sacerdotale, convenable et décente; de ne pas se montrer sans elle, sauf dans les cas de long voyage.

Réforme. C'est ainsi que l'on s'efforçait d'opposer une digue à la corruption, d'épurer les mœurs, et d'extirper du milieu du bon grain l'ivraie qu'y avaient semée le déréglement et la simonie. Des religieux soumis à une règle rigoureuse tentèrent les premiers d'améliorer la société par leur exemple et par des prescriptions sévères. Bernon, issu des comtes de Bourgogne, introduisit dans les monastères de Beaume et de Gigny, dont il était abbé, une
910. règle modelée sur celle de saint Benoît, et, à la prière de Guillaume d'Aquitaine, il la porta à Cluny (2). Cette règle acquit une telle renommée qu'Odon, qui la compléta, transmit à Aymar, son successeur, deux cent soixante-dix-huit diplômes de donations, déposés dans l'espace de trente ans sur l'autel de Cluny. Hugues admit dix mille moines dans le nouvel ordre, qui, au douzième siècle, comptait deux mille couvents (3). Plu-

(1) Canon 13.

(2) P. Lorain, *Essai historique sur l'abbaye de Cluny;* Dijon, 1839.

(3) Les religieux étaient à Cluny même au nombre de quatre cent soixante; l'habitation était si vaste qu'on n'eut pas besoin d'y changer une seule chambre lorsqu'on y vit venir, en 1245, le pape Innocent IV avec des cardinaux et des évêques, le roi de France et sa famille, l'empereur de Cons-

sieurs abbés-comtes adoptèrent la réforme de P[illegible]on ; d'autres renoncèrent à leurs commendes en faveur des religieux de Cluny. Saint Maïeul répandit au loin leur règle, bien que les moines s'arrangeassent peu de sa rigueur, nouvelle pour eux. A une vie régulière ces religieux joignaient les travaux de l'agriculture, l'étude, la méditation, l'enseignement populaire ; ils préparaient des asiles de charité, élevaient des édifices, formaient des bibliothèques, tenaient des synodes, donnaient aux rois de sages conseils, prêchaient la trêve de Dieu. De là, outre la réforme morale, résulta un autre avantage : isolés jusque-là, les monastères ne pouvaient opposer qu'une faible résistance à la puissance civile et religieuse ; mais alors beaucoup se soumirent à l'*ordre* de Cluny dans différents degrés de dépendance, quelques-uns pouvant élire leurs supérieurs, d'autres les recevant de la grande abbaye ; c'est pourquoi les diverses confréries monacales s'appelèrent *ordres*.

Romuald, d'une illustre famille de Ravenne, après avoir été le confident de l'empereur Othon III, se retira dans le désert de Camaldoli (*campus Malduli*), au milieu de ces belles forêts de pins et de hêtres qui couronnent la cime des Apennins ; là il 1012.
construisit une église et des cellules séparées pour chaque moine. Sa règle imposa des jeûnes continuels et un silence prolongé. Partout il prêchait contre la simonie et disciplinait le clergé. Nombre de prêtres simoniaques allaient le consulter ; *mais,* dit Pierre Damien, *je ne sais s'il en a converti un seul : cette hérésie est si dure, et la guérison en est tellement difficile, qu'on aurait moins de peine à convertir un juif.* Romuald vécut cent vingt-trois ans, dont quatre-vingt-dix dans la solitude ; Rodolphe, quatrième prieur des Camaldules, éleva dans la vallée le couvent de Fontebuona, dont les moines durent procurer des aliments aux ermites de la montagne. La congrégation, approuvée par Alexandre II, acquit par la suite autant de richesses 1072.
qu'elle avait été humble et pauvre à son origine.

Un noble florentin avait été tué dans une des fréquentes querelles de la ville, et tous ses parents se croyaient obligés de le venger ; le meurtrier était donc dans des appréhensions continuelles, quand il rencontra un jour dans un sentier, où il était impossible de l'éviter, un parent du mort, nommé Jean Gual-

tantinople, et les fils du roi de Castille et d'Aragon, tous avec leur propre cour.

bert. Se regardant comme perdu, il se jeta à terre les bras étendus, en implorant de lui miséricorde. Gualbert, par un sentiment de pieux respect pour la croix que lui représentait son ennemi étendu à ses pieds, lui pardonna; entrant alors dans San-Miniato, le cœur rempli de cette douceur qu'y répand une bonne action, il sembla qu'une croix s'inclinait devant lui, comme pour le remercier d'avoir usé de clémence à sa considération. Touché de ce miracle, il quitta le monde au moment où il offrait des charmes à sa jeunesse, et, malgré les représentations de son père, il coupa ses cheveux et prit l'habit religieux. Un plus grand
1060. désir de solitude le poussa ensuite à fixer son séjour à Vallombreuse dans les Apennins; il y remit en vigueur dans leur rigidité primitive les préceptes de saint Benoit, donnant à ses compagnons un grossier vêtement de laine blanche et brune, et, chose nouvelle, s'entourant de frères laïques d'une condition distinguée, qui avaient la permission de parler lorsque, au dehors, ils vaquaient à leurs travaux.

Plusieurs de ces laïques, bien que de famille noble, ne sachant pas lire et n'entendant pas non plus le latin, qui avait cessé d'être la langue vulgaire, ne pouvaient tirer aucun profit des psaumes et des leçons de l'office divin. Afin de les remplacer, ils furent tenus de réciter un certain nombre de *pater*, qu'ils comptaient au moyen de petites boules. Cet usage passa bientôt dans les autres ordres, et même chez les religieuses, mais non pas sans inconvénient; en effet, l'égalité cessa entre les membres des monastères, ceux qui chantaient au chœur regardant les autres comme des gens grossiers, et exigeant, pour se distinguer, le titre de *domnus* ou *dom*. Les laïques se livrant à un travail manuel, non-seulement les autres s'en dispensèrent, mais ils le regardèrent comme chose avilissante, et firent de l'étude, non un aliment pour l'esprit, mais un objet de curiosité; puis ils abandonnèrent même parfois cette occupation, et tombèrent dans l'oisiveté sous prétexte de vie contemplative. C'est ainsi que les semences les meilleures produisent parfois de mauvais fruits.

CHAPITRE XVII.

GRÉGOIRE VII.

Jean Gualbert, saint Nil et d'autres saints personnages de ce temps multiplièrent les miracles de conversion. Beaucoup d'individus se conservèrent sans souillures au milieu de la corruption universelle ; mais leur voix et leur exemple n'exerçaient pas une influence générale, ou bien ils excitaient ces révolutions tumultueuses qui deviennent inévitables partout où manque un moyen de réforme régulier.

Des plaies si gangrenées ne pouvaient être cicatrisées que par le fer et le feu. La réforme ne pouvait venir efficacement que d'en haut, et de ce siége vers lequel, à raison de son élévation, les princes et les peuples tournaient également leurs regards. Tant que les églises se vendraient, tant que les dignités seraient obtenues à prix d'argent ou par la brigue, tant que le dérèglement de ceux qui en étaient investis les ferait pencher du côté des princes, qui en trafiquaient, plutôt que du côté des pontifes réformateurs, devait-on espérer que les évêques pussent recouvrer l'indépendance et l'autorité qu'ils avaient perdues par la licence ? L'Église s'était dépravée en se sécularisant ; il fallait donc la ramener aux principes ecclésiastiques, fortifier le sacerdoce et le monachisme, instituer un censeur ne relevant point des puissances temporelles, qui jugeât et punît les méchants, quels que fussent leur rang et leur titre. Le pape pouvant seul réunir ces conditions, il était indispensable de soustraire son élection à l'intervention séculière, d'affranchir les prêtres du lien féodal, et pour cela de les isoler de la famille. Mais l'homme qui entreprenait de rompre le triple nœud de la terre, de la famille de l'autorité temporelle, dont le clergé se trouvait lié à l'égard de la société, devait s'attendre à une lutte terrible avec les rois, dont la puissance s'amoindrirait ; avec les prêtres, dont les passions se trouveraient gênées, avec la force immense des habitudes les plus douces. Celui-là ne pouvait donc être qu'un héros, et les pas d'un héros, dans des temps malheureux, ne sauraient être mesurés selon le mètre de l'homme ordinaire dans des temps paisibles.

Hildebrand, natif de Soano en Toscane, avait été élevé dans 1013-1083.

le monastère de Cluny. Son érudition dans la littérature profane et sacrée, ses mœurs irréprochables, un cœur droit, une intelligence qui concevait avec maturité, une fermeté prudente dans l'exécution, ne tardèrent pas à le signaler à ses contemporains. Touché de l'abaissement de l'Église, il écrivait à Hugues, son abbé (1) : « Puissé-je vous faire comprendre de combien de « tribulations je suis assailli ! quels soins incessants m'accablent « de plus en plus ! Plusieurs fois j'ai demandé au divin Sauveur « de m'ôter de ce monde, ou de me laisser devenir utile à notre « mère commune. Une inexprimable douleur et une profonde « tristesse envahissent mon âme, en voyant l'Église d'Orient que « l'esprit des ténèbres a séparée de la foi catholique. Dois-je « tourner mes yeux vers l'Occident, au Midi, au Nord? c'est à « peine si j'aperçois quelques prêtres qui soient parvenus à l'é- « piscopat par les voies canoniques, qui vivent comme il con- « vient, qui gouvernent leur troupeau dans un esprit de cha- « rité, non avec l'orgueil despotique des puissants de la terre. « Parmi les princes séculiers, je n'en connais aucun qui préfère « la gloire de Dieu à la sienne propre, la justice à l'intérêt; « ceux parmi lesquels je vis, Romains, Lombards, Normands, « sont pires que des juifs et des païens. Si je reporte mon atten- « tion sur moi-même, je me trouve tellement accablé de mes « propres fautes, que je ne vois d'espérance de salut que dans « la miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'étais pas dans l'attente « d'une vie meilleure, si je n'avais pas l'espoir de me rendre « utile à l'Église, je ne demeurerais pas davantage à Rome, « où je me trouve, Dieu le sait, comme enchaîné depuis vingt « ans, partagé entre une douleur qui se renouvelle chaque jour, « et une espérance, hélas! trop lointaine. Assailli par mille « tempêtes, ma vie n'est qu'une continuelle agonie. Puisque « nous sommes obligées d'employer tous nos efforts pour ré- « primer les méchants, puisque nous sommes contraints, tandis « que les princes négligent leur devoir, de défendre l'exercice « des religieux, je t'exhorte fraternellement à m'assister, en « priant et en conjurant ceux qui aiment sincèrement saint Pierre « d'être véritablement ses fils et ses soldats, de ne pas lui pré- « férer les potentats de la terre, qui ne sont bons qu'à accorder « des faveurs méprisables et transitoires, tandis que Jésus en « promet de véritables et éternelles. »

(1) *Ep.* II, 49.

On voit là se manifester l'idée que le monde ne peut être réformé que par l'Église, qui en est la tête : « Notre seul désir, disait-il, est que les impies se convertissent; que l'Église, foulée « aux pieds, couverte de confusion et morcelée, reprenne son « ancien éclat; que Dieu soit glorifié en nous, et que nous, avec « nos frères et ceux-là même qui nous persécutent, nous puissions parvenir au salut. Moyennant un vil salaire le soldat « brave la mort pour son maître, et nous craindrions d'affronter « la persécution pour la vie éternelle (1) ! »

A ces gémissements, à cette résolution, on sent qu'il sera homme à courir droit à son but, sans s'occuper de ce qu'il rencontrera sur son passage. En effet, son activité ne tenait pas compte des obstacles, et les dangers augmentaient son courage; il commençait avec la lenteur nécessaire à celui qui veut aller loin, puis il se hâtait ou se modérait selon les circonstances. Fertile en ressources, attentif à tirer parti des événements, d'une extrême pénétration, il était aussi habile à connaître les hommes qu'à se les attacher et à les inspirer de ses propres sentiments.

Il révéla le projet qu'il nourrissait quand les pontifes le choisirent pour conseiller. Les abominations que venait de traverser la papauté l'avaient convaincu que tout le mal était né de ce que la dignité suprême restait abandonnée à l'élection intéressée ou corrompue des puissants de la terre ; mais, la prétention des empereurs ne pouvant être abattue d'un coup, il commença par corriger ce que les nominations royales avaient d'excessif, en les soumettant à la réélection du clergé et du peuple. Nous l'avons vu, dans cette intention, conseiller à Brunon d'entrer dans Rome en pèlerin, et d'y réclamer les suffrages de ceux qui, seuls, avaient

(1) *Unum volumus, videlicet ut omnes impii resipiscant, et ad Creatorem suum revertantur. Unum desideramus, scilicet ut sancta Ecclesia, per totum orbem conculcata et confusa, et per diversas partes discissa, ad pristinum decorem et soliditatem redeat. Ad unum tendimus, ut Deus glorificetur in nobis, et nos cum fratribus nostris, etiam cum his qui nos persequuntur, ad vitam æternam pervenire mereamur. Pensate, carissimi, pensate quot quotidie milites sæculares pro dominis suis, vili mercede inducti, morti se tradant. Et nos quid pro summo rege et sempiterna gloria patimur aut agimus? Quale dedecus et quale improperium qualisque derisio oculis nostris objicitur, quod illi, velut pro vili alga, mortem subire non metuunt, et nos pro cœlesti thesauro et æterna beatitudine etiam persecutionem pati divitamus! Erigite ergo animos in vires, spem vivam concipite, illud vexillum præ oculis habentes ducis nostri, scilicet regis æterni, unde ipse dicit : In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

1049. le droit de les donner. Brunon, qui fut Léon IX, s'y soumit, et annonça la résolution de déposer les évêques simoniaques; il fit examiner la conduite des prélats à Rome, à Reims, à Mayence, et voulut connaître les moyens par lesquels il avaient acquis leur dignité. Il déclara nulle toute ordination obtenue à prix d'argent; mais il trouva le mal si commun qu'il fut obligé de se relâcher de sa rigueur, et d'imposer seulement quarante jours de pénitence aux coupables convaincus de simonie.

Lorsqu'il eut cessé de vivre, Henri III nomma, pour lui suc-
1055. céder, le moine Gebhard, son conseiller, homme d'une vertu exemplaire, qui, ayant pris le nom de Victor II, s'occupa par lui-même, et avec l'aide d'Hildebrand, de réformer la discipline. Après lui, une faction, mécontente de voir se succéder tant de papes allemands, porta au siége pontifical Étienne IX, qui fut soupçonné d'avoir voulu faire passer la couronne impériale sur la
1057. tête de Godefroi de Lorraine, son beau-frère, un des plus grands princes de cette époque, afin d'expulser de l'Italie les Normands et les Allemands; mais, quand la mort l'atteignit au bout de huit mois, ne voulant pas que ses projets pour l'abaissement de la puissance impériale fussent interrompus, il pria qu'on n'élût pas son successeur avant le retour d'Hildebrand, alors en Germanie. Néanmoins les seigneurs de Tusculum proclamèrent à main armée Jean, évêque de Velletri, sous le nom de Benoît X. Hilde-
1058. brand, convaincu que le pape d'une faction serait pire encore que le pape d'un empereur, s'unit aux grands et aux cardinaux pour demander à l'impératrice Agnès un autre pontife, qui fut Gérard, évêque de Florence. Hildebrand, qui apporta sa nomination, eut soin qu'il fût réélu dans un synode assemblé à Sienne, où il prit le nom de Nicolas II; puis, afin que ces élections tumultueuses ne se renouvelassent pas, il détermina le nouveau
1059. pontife à enlever le droit d'y intervenir au roi comme au peuple, pour le confier à un concile de cardinaux-évêques et de cardinaux-prêtres (1), sauf l'approbation du clergé et l'honneur dû à l'empereur.

Les grands, mécontents de se voir privés d'un privilége si pré-

(1) Les cardinaux-évêques étaient ceux d'Ostie, de Porto et Santa-Rufina, d'Albe, de la Sabine, de Tusculum et de Préneste, vicaires du pape en tant que patriarche de Saint-Jean de Latran. Les cardinaux-prêtres étaient les curés attachés aux quatre autres églises patriarcales de Rome. Des cardinaux-diacres présidaient aux établissements de charité.

cieux, s'adressèrent à l'empereur Henri IV, à la mort de ce pontife, pour lui demander un pape. Les prélats lombards, convoqués à Bâle par ce prince, abolirent la constitution de Nicolas II (1), et décidèrent que le pape serait choisi dans le *paradis d'Italie*, comme ils appelaient la Lombardie, afin qu'il eût des entrailles paternelles pour compatir à la fragilité humaine (2); ils élurent donc Pierre Cadalous, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II. Le nouvel élu vint prendre possession de sa dignité à main armée, et fit même alliance avec les Normands, avec lesquels il humilia la faction de Tusculum; mais Hildebrand avait déjà fait proclamer, par les cardinaux, Anselme de Bagio, évêque de Lucques, sous le nom d'Alexandre II. Le schisme se convertit en guerre civile, et ne cessa qu'au moment où l'archevêque Annon, tuteur de Henri IV, eut reconnu Alexandre; un concile réuni à Mantoue déclara son élection légitime. 1061.

Exerçant une aussi grande puissance, révéré comme maître et seigneur par les papes eux-mêmes (3), Hildebrand aurait pu facilement s'asseoir dans la chaire de saint Pierre, s'il l'eût ambitionnée. 1073. 23 avril. Le jour où l'on célébrait les funérailles d'Alexandre II, la foule envahit tumultueusement la basilique de Latran, acclamant Hildebrand pape par la volonté de saint Pierre; les cris ne cessèrent que lorsque les cardinaux eurent proclamé pontife l'élu du peuple et de l'apôtre. Hildebrand informa Henri IV de son élection, et le priait de le soulager de ce fardeau, dans la prévoyance qu'il aurait à lutter avec lui, peu disposé comme il l'était à tolérer ses excès. Malgré ce défi, Henri, n'ayant pas trouvé dans cette nomination la moindre trace de simonie ou de brigue, ne put y refuser son assentiment.

(1) *Romæ, Nicolao papa defuncto, Romani coronam et alia munera Henrico regi transmiserunt, eumque pro eligendo summo pontifice interpellaverunt. Qui ad se convocatis omnibus Italiæ episcopis, generalique conventu Basileæ habito, eadem imposita corona, patricius romanus appellatus est. Deinde cum communi omnium consilio, parmensem episcopum summæ romanæ Ecclesiæ elegit pontificem.* (HERMANN CONTRACT.)

(2) LABBE, *Concil.*, t. IX, p. 1155.

(3) Saint Pierre Damien lui écrivait :

Papam rite colo, sed te prostratus adoro;
Tu facis hunc dominum, te facit ille deum.
Vivere vis Romæ? clara depromito voce....
Plus domino papæ, domino quam pareo papæ.

Alors Grégoire VII entreprit de continuer, en son propre nom, la guerre qu'il avait déjà faite, par ses prédécesseurs, à la simonie et à l'incontinence qui, depuis deux siècles, souillaient l'épouse du Christ. Il parcourut l'Italie, se conciliant les prélats vertueux; indulgent partout où il trouvait de la docilité, inflexible à l'égard des opiniâtres, il rétablissait l'ancienne discipline. Portant son attention sur la chrétienté entière, il se multipliait au moyen de légats dans les contrées où il ne pouvait se transporter lui-même; il ne négligeait pas les détails du palais ni ceux de la cellule, et enjoignait à tous les évêques de faire enseigner dans les églises les arts libéraux (1). Il ne s'inquiétait pas de se faire des ennemis, parce qu'il se proposait, non la gloire humaine, mais le salut des âmes (2). Dans un synode de Rome, il proscrivit l'usage aussi barbare que général de dépouiller les naufragés (3); il ordonna au roi de Dalmatie d'empêcher le trafic des esclaves, et défendit de persécuter l'hérésiarque Bérenger, en prescrivant d'essayer tous les moyens avant de frapper ceux qui étaient en opposition avec l'Église (4).

(1) LABBE, X, 370.

(2) *Magis enim pro vestra salute desidero mortem subire, quam totius mundi gloriam ad vestrum interitum arripere. Deum enim timemus, et ideo superbiam et oblectamenta sæculi parvi pendimus.* (Ep. VI, 1.)

(3) BARONIUS, *ad annos* 1076 et 1078. — *Et quoniam Dei judicio nonnullos naufragio perire cognovimus, et eos, quasi legali jam jure diabolico, uno instinctu, ab his quibus misericorditer sublevari et consolari deberent, deprædari conspicimus; statuimus et sub anathematis vinculo, ut a prædecessoribus nostris statutum est, jubemus ut quicumque naufragum quemlibet et bona illius invenerit, secure tam eum quam omnia sua dimittat.*

(4) Epist. II, 6, à Gérard, archevêque de Prague : *Quod quidem tibi maxime periculosum est, quoniam sicut beatus Gregorius dicit, qui insontes ligat, sibi ipsi potestatem ligandi atque solvendi corrumpit. Unde te admonemus, ut anathematis gladium nunquam subito neque temere in aliquem vibrare præsumas, sed culpam uniuscujusque diligenti prius examinatione discutias; et si quid est quod inter te et homines sæpe fati fratris emerserit, cum eo imprimis ut suos ad justitiam compellat, fraterne et amicaliter agas.*

Ep. V, 13, à Guibert, archevêque de Ravenne : *Quoniam humanum est peccare, Deique peccantibus conversis veniam tribuere, ipsa quæ ejusdem Dei et Domini sanguine fundata est Ecclesia, ad gremium suum redire vos adhuc ut mater expectat, nequaquam in vestra grassari desiderat nece, imo vestræ cupit saluti occurrere... Sciatis etiam quod apud vos nullius unquam odium aut preces seu turpis jactantia locum obtinere poterit, quo contra vos in aliquo justitiam exercere possit, imo vigorem*

Il écrivit ensuite à Philippe Ier et à Henri IV, pour qu'ils eussent à mettre un terme au trafic des dignités ecclésiastiques, sous peine d'excommunication ; or cette mesure était d'une justice si évidente, que personne n'y apporta de résistance. Il en fut bien autrement pour le décret concernant le mariage des prêtres.

Célibat.

Dès le principe, à l'exemple du Christ et de sa mère, la virginité fut en honneur ; déjà, au temps des apôtres, il était d'un usage général, converti ensuite en loi formelle, que nul individu ne devait prendre femme après être entré dans les ordres, sinon il était déposé (1). Toutefois un mérite reconnu fit souvent ordonner des hommes mariés, mais avec recommandation de s'abstenir de leur femme ; le concile d'Ancyre permit aux diacres de contracter mariage à la condition de déclarer leur intention à cet égard avant leur ordination. Il avait été proposé dans celui de Nicée d'enjoindre aux prêtres mariés de ne plus cohabiter avec leur femme ; mais l'évêque égyptien Paphnuce suggéra de s'en remettre à la conscience de chacun, comme il avait été fait jusque-là (2). Le concile de Gangres, en Paphlagonie, prit la défense des prêtres mariés contre les eustathiens, qui, opposés en général au mariage, rejetaient les oblations de semblables prêtres.

Que le célibat ait été observé rigoureusement dans les églises d'Égypte et de Syrie, saint Jérôme l'atteste, et saint Épiphane l'affirme de l'Église en général, dans les lieux où les lois ecclésiastiques obtenaient leur exécution complète. Nous avons vu Synésius refuser l'évêché de Ptolémaïs, pour ne pas se séparer de

justitiæ (prout possumus) temperantes, indulgere vobis quantum sine detrimento animarum vestrarum et nostro periculo poterimus, parati sumus. Desideramus enim potius, Deo teste, vestræ saluti et populi vobis crediti consulere, quam nostro sæculari commodo in aliquo providere.

Ep. III, 4, à l'archevêque de Mayence : *Plurimas in tuis litteris, frater, excusabiles, et quantum ad humanum spectat judicium, validas protulisti rationes. Nec nobis quoque viderentur infirmæ si hujusmodi possent in divino nos examine excusare. Rata siquidem videtur excusatio regni motus ac perturbatio, bella et seditiones, invasiones hostium ac perditio rerum vestrarum, insuper et formido necis, quam nostris dictis fratribus imminere principis odio, vel ne hi, qui de diversis partibus invicem inimicantur, si in unum conveniunt, usque ad internecionis bella consurgant. Quæ sane omnia satis videntur cujuspiam excusationis idonea. Verum si consideremus quantum ab humanis judicia distent divina, nihil pene reperimus quod in superno examine excusabile proferamus.*

(1) C'est ce que dit le canon Ier du concile de Néocésarée, en 314.

(2) Socrate et Sozomène sont d'accord sur ce point.

sa femme (1), et obtenir une dispense spéciale à ce sujet. Ainsi les évêques qui, comme nous le voyons dans Socrate, avaient des enfants après leur consécration, devaient relever du patriarcat de Constantinople, comme l'évêque de Pont, qui fut le père de Grégoire de Nazianze. Le concile *in Trullo*, composé seulement de prélats qui appartenaient à la circonscription de ce patriarcat, restreignit le célibat aux évêques, enjoignant aux prêtres de s'abstenir de leurs femmes lorsqu'ils devaient officier, ce qui continua d'être la règle de l'Église grecque.

Dans l'Église latine, au contraire, le concile d'Elvire, tenu en l'an 306, ordonna de déposer les prêtres qui ne congédieraient pas les femmes par eux épousées avant leur admission au sacerdoce; il résulte de beaucoup d'exemples qu'il en était de même dans tous les pays dépendants du patriarcat de Rome. Saint Augustin cite l'exemple de clercs ordonnés malgré eux, et qui pourtant se résignèrent paisiblement à la continence. Néanmoins, que d'autres la violassent, c'est ce qu'attestent les plaintes de saint Ambroise et les requêtes adressées aux papes par les évêques gaulois et espagnols. Il est vrai que le péril était trop urgent, tant qu'il fut permis aux prêtres de garder auprès d'eux leurs femmes comme des sœurs; mais on y remédiait en consacrant toujours de moins en moins des hommes qui n'étaient plus célibataires. L'Église latine étendit ses défenses aux sous-diacres, dès le quatrième siècle; ils purent néanmoins être mariés en Espagne jusqu'au concile de Tolède, en 527, et en Sicile jusqu'à Pélage II.

Le sacerdoce et les prélatures étant devenus le partage des riches, ils eurent de la peine à se soumettre au célibat, que la prudence, le décorum, la liberté, nécessaires au clergé, avaient fait prescrire; aussi, quand Grégoire rappela les délinquants à son observation, on allégua la coutume de certains diocèses, des priviléges spéciaux, des liens de famille déjà contractés, et ce fut une lamentation générale dans l'Église d'Occident. Othon, évêque de Constance, donna à son clergé la licence expresse d'avoir femme, et fut imité par d'autres prélats. L'archevêque de Mayence, qui avait enjoint aux ecclésiastiques de son diocèse d'abandonner, dans les six mois, celles qu'il appelait leurs concubines, rencontra une résistance énergique dans le concile d'Er-

(1) Voy. t. VI.

furth, et des menaces de meurtre furent même proférées contre lui; il en advint autant à Passau, et ce fut pire à Milan.

Dans cette ville, les mœurs du clergé étaient perverties en proportion de la puissance et des richesses qu'il avait acquises; vainement le concile de Pavie avait voulu interdire le mariage aux prêtres, qui prétendaient s'appuyer sur une concession de saint Ambroise. Le Milanais offrait encore le spectacle d'une audacieuse simonie, et Pascal Ier, dès 820, reprochait à son Église le trafic des ordres sacrés. De là peut-être naquit l'aversion du clergé milanais pour le saint-siége, dont il se tint séparé pendant deux siècles, en prétendant que l'Église de saint Ambroise n'était pas inférieure à celle de saint Pierre. Guido de Velate, nommé archevêque de Milan par la faveur du roi, et contrairement au privilége du chapitre, vendait les charges, laissait 1048. à d'autres les fonctions de son ministère, tandis qu'il employait son temps et ses revenus en parties de chasse et en exercices guerriers. Le haut clergé le favorisait pour être en droit de l'imiter; mais le clergé inférieur et le peuple en prenaient scandale et dégoût, à tel point qu'un jour où il célébrait pontificalement, ils le laissèrent tout seul à l'autel.

Parmi ses censeurs les plus rigides, on distinguait Anselme de Baggio; Guido le fit donc nommer par l'empereur à l'évêché de Lucques. Anselme, ayant appris que Guido avait promu au diaconat sept personnes indignes, courut à Milan, où il se concerta avec Landolphe et Ariald d'Alzate, qui figuraient parmi les principaux réformateurs. Ils commencèrent alors à élever la voix, au péril de leur vie, et furent d'autant plus écoutés que les vices du clergé apparaissaient plus évidents.

Bientôt il se forma deux factions dans le diocèse: l'une, des nicolaïtes, composée du haut clergé avec ses parents riches et titrés, que soutenaient de nombreux vassaux; l'autre, dite des patarins, pauvres et plébéiens, mais forts de leur bon droit et favorisés par la multitude. On en vint même aux armes; mais, quand une vérité a été proclamée une fois, elle ne saurait plus être étouffée. Rome soutint ceux que menaçait le fer des grands, et qu'excommuniaient les synodes provinciaux. Pierre Damien et Anselme de Baggio, légats du pape en Lombardie, 1059. obligèrent le clergé à se soumettre, en laissant toutefois Guido dans son poste, afin de ne pas effrayer, en le déposant, ceux que souillait le même péché. Leur succès fut aussi complet dans le reste du pays.

Peu satisfaits de ces ménagements, et s'apercevant que leurs adversaires dissimulaient seulement par nécessité, Ariald et Landolphe ranimèrent l'opposition. Lorsque ce dernier mourut, il fut remplacé par le frère Herlembald, encore plus résolu que lui, et qui, de retour alors de la terre sainte, obtint du pape le titre de gonfalonier de l'Église. Anselme, élevé ensuite au pontificat, sous le nom d'Alexandre II, favorisa fortement le parti des zélés; en même temps, Herlembald attirait à lui le peuple et les jeunes gens, et, à la tête d'hommes armés, il arrachait de l'autel les prêtres concubinaires, courant de Milan à Rome pour y puiser des encouragements et de la force. De son côté, le clergé excitait l'orgueil patriotique contre Rome, et les nobles défendaient à main armée leurs parents et leurs créatures; de là, des rixes sanglantes, qui chaque jour se renouvelaient. Les mêmes scènes se reproduisaient dans les autres villes, avec les scandales qui en étaient la cause première.

Ariald ayant été massacré avec d'horribles raffinements, les haines s'exaspèrent; Guido et les siens sont chassés. Alors il vend sa dignité à un certain Godefroy, qui, d'accord avec les évêques et les capitaines de la Lombardie, se rend avec l'anneau et le bâton pastoral auprès du roi d'Allemagne, et lui propose d'exterminer les patarins s'il l'investit de l'archevêché. Il l'obtient, mais Herlembald prend les armes, et, après un pillage suivi d'un incendie, il reste maître de la ville, où il règne, assisté d'un conseil de trente personnes; il confisque les biens de tout prêtre qui ne peut faire serment, accompagné de douze témoins, de n'avoir jamais eu commerce avec une femme. Nombre de personnes, qui ne purent supporter cette tyrannie d'un nouveau genre, s'exilèrent; on en vint encore aux mains à plusieurs reprises, et, durant ces conflits, les uns et les autres apprenaient à se gouverner sans archevêque, en véritable république. Les nobles rentrent, travaillent à discréditer les patarins, et, pour flatter le peuple, lui proposent une confédération dans le but d'assurer
1075. l'intégrité de l'Église milanaise. Herlembald périt dans une mêlée, et fut honoré comme un martyr.

Le comte Éverard, émissaire excommunié du roi Henri, réunit les seigneurs lombards à Roncaglia, les remercia du meurtre d'Herlembald, proscrivit les patarins et fit élire un nouvel archevêque; mais le peuple, qui souffrait de la corruption du clergé et le voyait dissiper, dans les prodigalités d'un luxe coupable, les richesses données à l'Église pour le soulagement des

pauvres, accoutumé d'ailleurs, par l'exemple des rigueurs claustrales, à considérer le célibat comme une perfection, soutint énergiquement le décret du pape qui l'imposait. Maltraitant ceux qui résistaient, il les repoussait des autels ou s'éloignait avec horreur de leurs sacrifices; cette règle prévalut donc, après un siècle de luttes : règle très-importante, qui, en affranchissant les prêtres des liens de la famille, assura au pontife une milice dévouée, entièrement occupée du soin de fortifier son pouvoir et d'accomplir sa mission évangélique; en outre, elle empêchait que les dignités fussent transmises par héritage, au lieu d'être attribuées au mérite, et que les biens légués à l'Église comme le patrimoine général des indigents devinssent des propriétés de famille.

Investiture.

Une fois le clergé réintégré dans l'influence que lui procurent la vertu et la piété, il restait, pour affermir son indépendance, à écarter la pierre de scandale, c'est-à-dire le droit que s'arrogeaient les seigneurs laïques d'investir les prélats en leur remettant l'anneau et la crosse, occasion de simonie et d'élections indignes. *Hé quoi !* s'écriait le pape, *la plus misérable femme peut choisir son époux selon les lois de son pays, et l'Épouse de Dieu, comme une vile esclave, doit recevoir le sien de la main d'autrui?* Fort donc de sa propre volonté et de celle du peuple, sur lequel il s'appuya dans tous ses actes (1), et duquel il tira cette force prodigieuse qui lui fit surmonter tant d'obstacles, Grégoire défendit aux ecclésiastiques de recevoir de la main d'un laïque l'investiture des bénéfices, comme aux laïques de la donner, sous peine d'excommunication.

A une époque où, selon le droit politique, le chef de l'État n'avait de prééminence sur ses vassaux qu'à raison de la supériorité résultant pour lui de l'inféodation, enlever aux seigneurs le droit d'investir les prélats, c'était soustraire entièrement les derniers à leur dépendance, et soumettre au pontife un tiers peut-être des propriétés de toute la chrétienté. L'Église renonçait-elle aux biens et aux droits pour lesquels se donnait l'investiture, elle restait dépouillée de toute autorité temporelle et dépendante du prince, comme aujourd'hui le clergé protestant. Les conservait-elle, au contraire, sans avoir besoin de de-

(1) Henri IV atteste lui-même que l'abaissement des évêques et des prélats était populaire. *Rectores sanctæ Ecclesiæ, videlicet archiepiscopos, episcopos, presbyteros, sicut servos pedibus tuis calcasti; in quorum conculcatione tibi favorem ab ore vulgi comparasti.* (MANSI, *Concil.* XX, 471.)

mander à chaque vacance la confirmation de ses pouvoirs séculiers, elle devenait indépendante et aurait étendu sa puissance jusqu'à rendre les princes ses vassaux. Grégoire ne reculait pas devant ces conséquences; car, voulant régénérer la société à l'aide du christianisme, il ne croyait pas pouvoir y parvenir tant que la chaire de saint Pierre ne serait point élevée au-dessus du trône des rois. Il en résultait directement pour lui la nécessité de s'immiscer dans les affaires temporelles et dans le gouvernement des peuples.

C'est ici l'un des points les plus épineux de l'histoire et du droit public; mais on peut discuter en toute liberté la question de l'indépendance mutuelle des puissances séculière et ecclésiastique, dès que la cour de Rome a cessé de prétendre, par droit divin ou naturel, à une juridiction directe ou indirecte sur le temporel des princes. C'est donc une question purement historique, et, sous ce rapport, nous avons vu suffisamment que la supériorité du pouvoir spirituel n'était pas seulement un usage introduit peu à peu par certaines circonstances, une exagération d'une foi irréfléchie, mais une partie essentielle du droit public; or, ne voulant suivre ici ni les panégyristes ni les détracteurs, nous laisserons Grégoire VII lui-même exposer ses pensées à ce sujet :

« L'Église de Dieu doit être indépendante de tout pouvoir temporel; l'autel est réservé à celui qui, par un ordre non interrompu, a succédé à saint Pierre (1); l'épée du prince lui est soumise et vient de lui, parce qu'elle est chose humaine; l'autel, la chaire de saint Pierre, viennent de Dieu seul et dépendent de lui seul (2). L'Église est à cette heure dans le péché, parce qu'elle n'est pas libre (3), parce qu'elle est attachée au monde et aux mondains (4); ses ministres ne sont pas légitimes, parce qu'ils sont institués par des hommes du monde; parce que chez les oints du Christ, qui s'appellent surintendants des églises, on trouve les désirs et les passions criminelles (5), avec la convoitise des choses terrestres (6), dont ils ont besoin dès qu'ils sont attachés au monde. C'est pourquoi l'on ne voit que

(1) Epist. III, 18.
(2) *Ib.* III, 18; VII, 21.
(3) *Ib.* I, 42.
(4) *Ib.* I, 35.
(5) *Ib.* II, 11.
(6) *Ib.* II, 45; I, 42.

dissensions, haine, orgueil, cupidité, envie, dans ceux qui doivent posséder la paix de Dieu (1). L'Église se trouve dans cet état parce que ceux qui doivent la servir ne s'inquiètent que des intérêts d'ici-bas; parce que, soumis à l'empereur, ils n'agissent que comme il lui plaît; parce que, servant l'État et le prince, ils demeurent étrangers à l'Église.

« L'Église doit cependant être libre, ou le devenir par le moyen de son chef, par le premier homme de la chrétienté, par le soleil de la foi, le pape. Le pape tient la place de Dieu, dont il gouverne le royaume sur la terre; sans lui, il n'y a pas de royaume, sans lui la monarchie s'engloutit comme un vaisseau brisé. De même que les choses du monde sont du ressort de l'empereur, celles de Dieu sont du ressort du pape. Il convient donc que celui-ci arrache les ministres des autels aux liens qui les enchaînent à la puissance temporelle.

« L'État est une chose, l'Église en est une autre. De même que la foi est une, l'Église est une, le pape son chef est un, les fidèles ses membres sont un. Si l'Église existe par elle-même, elle ne doit agir que par elle-même. De même qu'une chose spirituelle n'est visible que par une forme terrestre, et que l'âme ne peut rien faire sans le corps, ni ces deux susbtances être unies sans un moyen de conservation, de même la religion n'existe pas sans l'Église, ni celle-ci sans les moyens qui assurent son existence (2). Comme l'esprit s'alimente de choses terrestres dans le corps, ainsi l'Église se maintient à l'aide des possessions temporelles. Il est du devoir de l'empereur, qui a en main le pouvoir suprême, de faire qu'elle se procure ces biens et les conserve. Les empereurs et les princes sont nécessaires pour cela à l'Église (3), qui n'existe que par le pape, comme le pape n'existe que par Dieu (4).

« Si l'on veut donc que l'Église et l'empire prospèrent, il est nécessaire que le sacerdoce et la monarchie soient étroitement liés, et associent leurs efforts pour la paix du monde (5). Le monde est éclairé par deux luminaires, le soleil plus grand, la lune plus petite. L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune. Comme la lune n'éclaire que grâce

(1) Epist. VII, 2; VIII, 17.
(2) *Ib.* I, 7.
(3) *Ib.* V, 10; VI, 20; I, 75.
(4) *Ib.* I, 39.
(5) *Ib.* I, 19.

au soleil, les empereurs, les rois, les princes, ne subsistent que grâce au pape, parce que celui-ci vient de Dieu (1). Par ce motif, la puissance du siége de Rome est de beaucoup plus grande que celle des princes (2); le roi est soumis au pape et lui doit obéissance (3).

« Le pape venant de Dieu, toute chose lui est subordonnée; les affaires spirituelles et temporelles doivent être portées devant son tribunal (4). Il doit enseigner, exhorter, punir (5), corriger (6), juger, décider. L'Église est le tribunal de Dieu (7), et prononce sur les péchés des hommes; elle montre le chemin de la justice, elle est le doigt de Dieu. Le pape est donc le représentant du Christ et supérieur à tous. Sa dignité est grande et redoutable (8), car il est écrit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera de même délié dans le ciel* (9). Ainsi parla Jésus-Christ à Pierre; c'est par Pierre que l'Église romaine existe; en elle réside le pouvoir de délier, et l'Église du Christ est fondée sur Pierre.

« Cette Église se compose de tous ceux qui confessent le nom de Christ et qui s'appellent chrétiens. Toutes les églises particulières sont donc membres de l'Église de Pierre, qui est celle de Rome; celle-ci est donc la mère de toutes les églises de la chrétienté (10), qui toutes lui sont soumises comme des filles à leur mère. L'Église romaine prend soin de toutes les autres (11); elle peut en exiger honneur, respect, obéissance (12). Comme mère, elle commande à toutes les églises et à tous les membres qui leur appartiennent; or tels sont les empereurs, rois, princes,

(1) Epist. II, 13, 31.
(2) *Ib.* VIII, 21.
(3) *Ib.* VIII, 23; VIII, 20; I, 75.
(4) *Ib.* I, 62.
(5) *Ib.* I, 35.
(6) *Ib.* IX, 9; II, 51; I, 15; VIII, 21.
(7) *Ib.* I, 60; VII, 25.
(8) *Ib.* I, 53.
(9) *Ib.* Saint Matthieu, XVI, 18, 19. — Epist. VII, 6; VIII, 20.
(10) *Ib.* VIII, *Append.* II, 15; II, 1; IV, 28, 1.
(11) *Ib.* II, 1.
(12) *Ib.* I, 24.

archevêques, évêques, abbés et autres fidèles (1). En vertu de sa puissance, elle peut les instituer ou les déposer (2) ; elle leur confère le pouvoir, non pour leur gloire, mais pour le salut du plus grand nombre. Ils doivent donc humble obéissance à l'Église (3) ; et, toutes les fois qu'ils se jettent dans les voies du péché, cette sainte mère est obligée de les arrêter et de les remettre sur le bon chemin (4), autrement elle serait complice de leurs méfaits (5) ; mais quiconque s'appuie sur cette tendre mère, l'aime, l'écoute et la défend, éprouve les effets de sa protection et de sa munificence (6).

« Quelque résistance que rencontre celui qui tient sur la terre la place de Jésus-Christ, il doit lutter, demeurer ferme, souffrir à l'exemple de Jésus-Christ (7). Du chef doivent partir la réforme et la régénération (8) ; il doit déclarer la guerre au vice, l'extirper (9), et jeter les fondements de la paix du monde (10) ; il doit prêter main-forte à ceux qui sont persécutés pour la justice et la vérité (11). La persécution et la violence ne doivent point le détourner de son tribut (12) ; or, puisque celui qui menace l'Église, qui lui fait violence et lui cause de l'amertume, est fils du démon, non de l'Église, elle doit le bannir et le retrancher de la société humaine (13). Il faut donc que l'Église reste indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient purs et irréprochables : accomplir cette grande tâche est le devoir du pape (14). L'Église sera libre (15). »

Nous recueillons ces pensées de Grégoire dans les lettres qu'il écrivit à différentes époques, et leur réalisation fut l'œuvre qu'il poursuivit constamment, avec une confiance intime, avec

(1) Epist. I, 60 ; VIII, 21.
(2) *Ib.* VII, 4 ; II, 18, 32, 5.
(3) *Ib.* VIII, 21.
(4) *Ib.* V, 5 ; II, 1.
(5) *Ib.* III, 4 ; IV, 1 ; II, 5. *Append.* I, III, 4.
(6) *Ib.* I, 58 ; III, 11.
(7) *Ib.* IV, 24.
(8) *Ib.* V, 5 ; IV, 28 ; IX, 21.
(9) *Ib.* II, 1.
(10) *Ib.* VI, 1 ; VIII, 9.
(11) *Ib.* VI, 12.
(12) *Ib. Append.* II, 15.
(13) *Ib.* VI, 1 ; IV, 27.
(14) *Ib.* I, 70 ; II, 12.
(15) *Ib.* VIII, 5 ; *Append.* — Voigt, *Hildebrand und Zeitalter*, partie II, c. 5.

cette hardiesse et cette énergie dont s'effarouchent nos siècles épuisés, mais qui convenaient à des temps de si grands désordres, où de pareilles convictions trouvaient de l'assentiment. Il voulut donc recouvrer l'ancienne suzeraineté du saint-siége sur la Sicile, l'Espagne, la Hongrie, la Dalmatie. Les princes de ces différents pays, apercevant dans Rome plus de sagesse, de justice, de savoir et une autorité protectrice, lui assujettirent leurs États à titre de fiefs; ils assuraient ainsi à eux-mêmes et à leurs descendants une protection contre les envahissements des puissances voisines et les révoltes de leurs sujets, qui restaient dociles, quand ils trouvaient dans le saint-siége une garantie contre l'injustice et la tyrannie des grands.

Démétrius, roi des Russes, envoya son fils prier Grégoire de recevoir son royaume comme fief de saint Pierre. Guillaume le Conquérant réclama de lui la bannière qui devait légitimer l'invasion de l'Angleterre. Démétrius Zwonimir, duc de Croatie, fait par Grégoire roi de Dalmatie, promit l'hommage au saint-siége, s'engageant à veiller sur la continence des prêtres, diacres et évêques, à protéger les veuves et les orphelins, à empêcher le trafic des esclaves. La Pologne dut à Grégoire d'être affranchie de la domination teutonique; Boleslas ayant tué au pied des autels l'évêque de Cracovie, qui l'avait réprimandé de sa vie licencieuse, le pontife l'excommunia et le déposa. Quand Harald IX succéda à Suénon II, roi de Danemark, Grégoire lui écrivit pour l'exhorter à la vertu (1). Il agissait avec les souverains comme un véritable père.

Si donc il avait eu pour contemporains des rois dignes de ce nom, il aurait régénéré l'Église et le monde; mais il eut, au contraire, à lutter contre de mauvais princes, et le besoin de résister à leurs machinations le porta à faire usage de toutes les armes que lui offraient son temps et sa position.

Henri IV.

Le trône de Germanie était alors occupé par Henri IV, resté orphelin à six ans. Le temps de sa minorité fut agité par les prétentions des grands, qui recouvrèrent les duchés, et par

(1) *Monemus insuper, carissime, ut tibi commissi a Deo regni honorem omni industria, solertia peritiaque custodias. Sit vita tua digna, sapientia referta, justitiæ et misericordiæ condimento saleque condita, ut de te vera sapientia, quæ Deus est, dicere queat : Per me iste rex regnat* (Proverb. VIII.) *Pauperum et pupillorum ac viduarum adjutor indeficiens esto, sciens pro certo quoniam ex his operibus et condimentis amor tibi reconciliatur Dei.*

celles d'Annon, archevêque de Cologne, qui, dans l'éducation du jeune prince, que la ruse et la force lui avaient attribuée, n'eut en vue que de diminuer l'autorité impériale. Adalbert, archevêque de Brême, tendit au contraire à l'augmenter; ce prélat, qui aspirait à soumettre tout le Nord à la juridiction de son église, inspira à Henri une idée exagérée du pouvoir royal et le mépris de la discipline ecclésiastique. Ce fut ainsi que le premier par sa sévérité, et l'autre par sa condescendance, laissèrent se développer en mal les qualités remarquables de ce jeune prince, qui, parvenu à vingt-cinq ans, fut un tyran livré à tous les vices. Il n'était point de famille où il ne portât le déshonneur par son libertinage, qui n'épargnait pas même ses sœurs. Après avoir eu recours au viol contre de jeunes personnes nobles, il les forçait à épouser les compagnons de ses débauches. Résolu à répudier Berthe, sa femme, il chargea de la séduire, afin de se procurer un grief contre elle, un de ses courtisans, qui, après de longues instances, obtint d'elle un rendez-vous nocturne. Henri, voulant en être témoin et faire honte à la coupable, entra le premier dans le lieu convenu; mais il fut soudain assailli par les serviteurs de la reine, embusqués dans l'intention de châtier l'insolence du courtisan. Après être resté longtemps malade des suites de cette aventure, il fit mettre à mort son confident malencontreux, et punit Berthe par un indigne outrage (1).

Persuadé de la nécessité de gouverner les Saxons d'une main de fer, il faisait à Goslar de longs séjours, ce qui était très-onéreux pour le pays, où il possédait peu de biens; il remplissait la Saxe et la Thuringe de forteresses, d'où les soldats, assurés de sa connivence, rançonnaient les habitants. On disait que le roi, contemplant la contrée du haut de ces donjons, s'était écrié : C'est un beau pays que la Saxe, mais ses habitants sont de misérables serfs!

Le peuple et les grands outragés formèrent une confédération; mettant soixante mille hommes sur pied, ils demandèrent que
Henri démantelât ses châteaux forts, remit en liberté leur futur 1074.
duc, et rendit au pays son ancienne constitution. Leurs demandes ayant été repoussées, ils l'assaillirent et le réduisirent à demander la paix; comprenant alors que les forteresses ne suffisent pas pour tenir en bride une nation qu'on maltraite, il se mit à caresser les seigneurs allemands, auxquels il n'avait pas d'abord

(1) Bruno, *ann. Sax.*, ad ann. 1067.

épargné les dégoûts. Lorsqu'il se fut assuré de leur appui, il accusa les Saxons d'avoir, en démolissant les forteresses, outragé les autels et les tombeaux; il fit alors publier l'hériban dans toute l'Allemagne, marcha contre eux et les battit; puis, à force de
1075. perfidies et de supplices, il parvint à écraser les rebelles : mot employé souvent pour désigner ceux qui réclament leurs droits.

Les plaintes des Saxons s'unirent alors à tant d'autres qui s'élevaient contre Henri, et se dirigèrent vers le pontife, comme vers le pouvoir répressif de tout ce qui était vice et tyrannie, l'appui de tout effort contre les abus. Déjà nous avons vu Grégoire, avant son intronisation, déclarer à Henri qu'il réprimerait ses excès et le trafic des dignités sacrées, auquel sa cour se livrait effrontément. Une fois assis dans la chaire de saint Pierre, il écrivit au duc Godefroi : *Je ne le cède à personne en zèle pour la gloire présente et future de l'empereur; à la première occasion, je lui ferai, par l'organe de mes légats, de charitables et paternelles admonitions. S'il m'écoute, je me réjouirai de son salut comme du mien; s'il devait payer de haine l'intérêt que je lui porte, Dieu me préserve de la menace qu'il fait en disant : Maudit l'homme qui refuse de tremper son épée dans le sang!*

Henri ayant résisté, Grégoire VII voulut, avant de mettre à effet ses menaces contre le pécheur, le frapper dans ses actes. Il prononça en conséquence la destitution de l'archevêque de Brême et des évêques de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, convaincus de simonie; en outre, il exclut de la communion de l'Église les cinq conseillers de Henri, pour le cas où, dans un délai fixé, ils n'auraient pas donné satisfaction au saint-siége. En même temps, il fit intervenir des parents et des amis de l'empereur, afin de le toucher; cédant en effet aux instances d'Agnès sa mère, il promit de s'amender et d'aider le pontife à extirper l'hérésie.

Grégoire en éprouva une vive satisfaction, mais elle fut courte. Henri avait fléchi lorsqu'il redoutait l'opposition des Saxons; mais, aussitôt qu'il en eut triomphé, il voulut que leurs évêques, tombés entre ses mains, fussent dégradés comme
1076. traîtres, et il conféra l'évêché de Bamberg à une de ses créatures. Grégoire se plaignit de ce que, tout en se déclarant dans ses discours fils soumis de l'Église, il se démentait dans ses actes, et insista pour qu'il remît les évêques en liberté et se

dessaisit des biens confisqués. Henri ne l'écouta point et garda près de lui les personnes excommuniées; en même temps les princes saxons retenus prisonniers exhortaient le pontife à déposer cet indigne souverain, en vertu d'un droit dont nous n'examinons pas la justice, mais qui était généralement reconnu à cette époque. Grégoire cita donc Henri à comparaître à Rome, devant un concile, pour avoir à s'y justifier.

Ce prince opiniâtre ressentit alors plus de courroux que de crainte, et il répondit : « Henri, roi, non par la violence, mais « par la sainte volonté de Dieu, à Hildebrand, non pape, mais « faux moine. Tu mérites ce salut pour le désordre que tu mets « dans l'Église; tu as foulé aux pieds ses ministres comme des « esclaves, et tu t'es procuré ainsi la faveur du vulgaire. Nous « l'avons toléré quelque temps, parce qu'il était de notre de« voir de conserver l'honneur du saint-siége; mais notre ré« serve t'a semblé de la peur : elle t'a rendu audacieux au « point de t'élever au-dessus de la dignité royale, et de me« nacer de nous la ravir comme si tu nous l'avais donnée. Tu « as mis en œuvre des intrigues et des fraudes; tu as cherché « la faveur à l'aide de l'argent, la force des armes à l'aide de « la faveur, et c'est à l'aide de la force que tu as conquis la « chaire de paix, dont tu as détrôné la paix. Toi, subalterne, tu « t'es élevé contre ce qui était établi; or saint Pierre, véritable « pape, a dit : *Craignez Dieu, honorez le roi;* mais toi, de « même que tu ne crains pas Dieu, tu n'honores pas en moi « son délégué. Tombe, ou sois excommunié. Va dans les pri« sons subir notre jugement et celui des évêques. Descends de « cette chaire usurpée; moi, Henri, et tous nos évêques, nous « te l'enjoignons. *A bas, à bas!* »

Voilà donc deux puissances qui se menacent réciproquement de se détruire : l'une a pour elle l'opinion populaire, l'autre la violence, et chacune d'elles fait usage de ses armes. Dans la hiérarchie des pouvoirs terrestres qui, selon les idées du temps, s'acquéraient non par la force ou héritage, mais par l'élection des sujets et la consécration de celui à qui avait été confiée la suprématie divine, on supposait que la première condition à laquelle fussent soumis les rois, pour exiger fidélité des peuples, était de se maintenir orthodoxes; or, comme la véritable foi réside dans le sein de l'Église, celui qui en était exclu cessait d'avoir droit à l'obéissance. Notre époque, qui se croit libérale, a pour fondement de ses constitutions l'inviolabilité ou

l'infaillibilité du roi, et l'on frémit à la pensée que celui-ci puisse être responsable de ses actes. Nos pères, dans leur ignorance, croyaient, eux, qu'il n'y avait d'infaillible que ce Pierre avec lequel le Christ avait promis d'habiter jusqu'à la fin des siècles, que c'était à lui de veiller sur la conduite des rois, de les corriger s'ils péchaient, de les réprimer s'ils se mettaient en rébellion. La sagesse d'aujourd'hui a introduit le *veto* des rois en opposition aux volontés des chambres, et a donné à celles-ci le refus de l'impôt pour balancer les pouvoirs; or, non-seulement les chambres demandent compte aux ministres de leur administration, mais, plus d'une fois, elles ont prétendu changer les dynasties et ont envoyé les rois en exil ou sur l'échafaud. Les moyens sont donc changés, mais la chose reste la même.

Alors, on n'avait pas introduit la maxime que les choses de gouvernement ne doivent point être réglées par la morale ordinaire et l'équité commune. Alors (et nous aimons à le répéter à ceux qui croient que la liberté date d'hier) un homme ne naissait pas roi, mais il devait être élu, c'est-à-dire qu'il fallait, pour occuper le trône, en être digne. Les rois n'étaient pas despotes, mais l'assemblée générale de la nation tempérait leur autorité; non-seulement le droit canonique, mais encore le droit civil de l'Allemagne reconnaissait au pape l'autorité suprême. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le préambule du *Miroir de Souabe*, recueil des coutumes teutoniques : « Dieu, qui est dit « le prince de la paix, laissa en montant au ciel deux épées « sur la terre, pour la défense de la chrétienté, et il les donna « à saint Pierre, l'une pour le jugement séculier, l'autre « pour le jugement ecclésiastique. Le pape concède à l'empe- « reur la première; l'autre est confiée au pape lui-même, sié- « geant sur un cheval blanc, afin qu'il juge comme il le doit, « et l'empereur doit tenir l'étrier, afin que la selle ne se dérange « pas. Il est indiqué par là que, si quelqu'un résiste au pape, et « que le pontife ne puisse le réduire à l'obéissance par le juge- « ment ecclésiastique, l'empereur, les autres princes séculiers « et les juges doivent l'y contraindre en le mettant au ban (1). » En conséquence, Eichhorn (2) résume ainsi le droit allemand

(1) *Apud* SENCKENBERG, *Juris alemanici seu suecici præfamen*.

(2) *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*, t. II, p. 358, quatrième édit. Il convient de consulter à ce sujet un ouvrage publié à Paris en 1839 par le directeur du séminaire de Saint-Sulpice : *Pouvoir du pape sur les souve-*

au moyen âge : « La chrétienté, qui, selon la divine institution « de l'Église, embrasse tous les peuples de la terre, forme un « tout dont la prospérité est confiée à la garde de certaines per- « sonnes auxquelles Dieu lui-même a conféré le pouvoir. Ce « pouvoir est spirituel et temporel ; l'un et l'autre sont commis « au pape, de qui l'empereur, chef visible de la chrétienté « pour les affaires mondaines, et tous les princes tiennent l'au- « torité temporelle ; les deux puissances doivent se soutenir « réciproquement. Tout pouvoir vient donc de Dieu, puisque « l'État est d'institution divine ; mais le pouvoir spirituel n'est « communiqué qu'en partie par le pape aux évêques, pour « qu'ils l'exercent comme ses lieutenants. »

L'autorité pontificale faisait donc alors ce que font les constitutions politiques d'aujourd'hui : elle opposait un contre-poids à l'autorité royale et maintenait la liberté civile. De là, cette haute tutelle qu'elle exerçait sur les rois de la terre ; s'ils refusaient de se courber sous ses décrets, les papes avaient en main une arme terrible, adaptée aux temps comme l'était leur puissance elle-même. Dès les premiers siècles de l'Église, l'excommunication produisait quelques effets temporels, en privant, sans parler des biens de l'âme, de quelques droits civils qui dérivaient de la libre volonté des particuliers (1). Dès le quatrième siècle, quand l'Église fut entrée dans l'État, la pénitence publique entraîna des conséquences temporelles, comme l'exclusion des emplois séculiers, de la milice, des jugements. Plus tard, les codes barbares continrent des dispositions au sujet des

Excommunications.

rains au moyen âge, ou *Recherches historiques sur le droit public de cette époque relativement à la déposition des princes*. On y discute d'une manière sérieusement historique ces trois questions :

Est-il vrai que le droit public européen dans le moyen âge assujettissait la puissance temporelle au pouvoir spirituel à tel point que, dans certains cas, un souverain pouvait être déposé par l'autorité du pape et du concile?

Quelles étaient les bases et l'origine de ce droit public ?

Quels en ont été les résultats ?

(1) *Nunc autem scripsi vobis non commisceri ; si is, qui, frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.* (SAINT PAUL, Epist. I ad Corinthios, V, 11.) *Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis ; qui enim dicit illi ave, communicat operibus ejus malignis.* (S. Jean, Epist. II, 11.)

Les effets de l'excommunication ont été résumés dans ce vers :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

excommuniés, leur défendant, par exemple, d'ester en jugement : en même temps l'Église les privait de communiquer et de prier avec les fidèles, et défendait de les bénir, de cohabiter, de manger et de discourir avec eux. Nous avons déjà vu à quel sort misérable ce châtiment ecclésiastique réduisit Louis le Débonnaire. Lorsque la dévotion se fut affaiblie, il fallut accroître la terreur qu'inspirait l'excommunication, au moyen de rites et de formules capables d'effrayer l'arrogance armée (1). On jetait à terre des cierges allumés, en proférant le vœu que toute lumière s'éteignît de même pour le maudit ; quelquefois, mais plus tard, la sentence fut tracée avec le vin consacré.

Lorsqu'il s'agissait d'un pécheur puissant, la ville ou la province entière dans laquelle il avait sa résidence ou ses domaines, était comprise dans l'interdit. Le premier exemple tomba sur

(1) Voici une des excommunications les plus terribles. Elle fut prononcée par Benoît VIII, en l'an 1014, contre Guillaume II de Provence et contre sa mère, qui avaient usurpé des biens appartenant aux moines de Saint-Gilles. « Qu'ils ne puissent jamais se séparer de la compagnie de Judas, de Caïphe, d'Anne, de Pilate, d'Hérode. Qu'ils périssent par la malédiction des anges, et éprouvent la communion de Satan par la perdition de leur chair. Qu'ils reçoivent les malédictions d'en haut ; qu'ils les reçoivent d'ici-bas et de l'abîme qui est sous eux ; qu'ils réunissent la malédiction céleste et terrestre ; qu'ils l'éprouvent dans leurs corps, que leur âme en soit affaiblie ; qu'ils tombent dans la perdition et dans les tourments ; qu'ils soient maudits avec les maudits et périssent avec les superbes ; maudits avec les Juifs qui ne crurent pas au Seigneur et voulurent le crucifier ; maudits avec les hérétiques qui veulent renverser l'Église de Dieu ; maudits avec les damnés dans l'enfer ; maudits avec les impies et les pécheurs, s'ils ne s'amendent et ne font réparation à Saint-Gilles. Qu'ils soient maudits dans les quatre parties du monde, maudits dans l'orient, abandonnés dans l'occident, interdits au nord, et excommuniés au midi ; maudits de jour et excommuniés de nuit ; maudits quand ils sont debout, excommuniés quand ils sont assis ; maudits quand ils mangent, excommuniés quand ils boivent ; maudits quand ils travaillent, excommuniés quand ils cherchent à se reposer ; maudits au printemps, excommuniés à l'été ; maudits en automne, excommuniés en hiver ; maudits dans le présent, excommuniés dans les siècles à venir. Que les étrangers envahissent leurs biens ; que leurs femmes aillent en perdition, et que leurs fils périssent par l'épée ; maudits soient leurs aliments, maudits leurs restes, et quiconque en goûtera, qu'il soit aussi maudit. Excommunié soit le prêtre qui leur offrirait le corps et le sang du Seigneur, ou qui les visiterait dans leurs maladies, ou qui les conduirait à la sépulture, ou qui voudrait les couvrir de terre. Qu'ils soient maudits, en un mot, de toutes les malédictions possibles. » (*Preuves de l'histoire de la ville de Nîmes.*)

Quelquefois l'excommunication prit des formes encore plus terribles, en employant les expressions poétiques du psaume CVIII.

Hincmar, évêque de Laon; puis la France fut mise en interdit par Grégoire V en 998, et le comte de Limoges par l'archevêque de Bourges. Le concile tenu dans cette dernière ville menaça d'interdit tous les lieux où serait violée la trêve de Dieu. 1031.

Peine terrible! Les fidèles restaient privés de cette parole et de ces pratiques religieuses qui dirigent l'âme au milieu des orages et la soutiennent dans les luttes de ce monde. L'église, monument où tant de signes visibles représentent la magnificence du Dieu invisible et de son royaume éternel, s'élevait encore au milieu des habitations mortelles, mais comme un cadavre n'offrant plus un symptôme de vie. Le prêtre ne consacrait plus le pain et le vin pour le soulagement des âmes avides de la nourriture céleste; il ne relevait plus par l'absolution les cœurs oppressés de remords; il refusait l'eau sainte aux bannières du combat et de la victoire. L'orgue était muet; les hymnes joyeux, qui tant de fois avaient rassuré les âmes contristées, ne se faisaient plus entendre; un morne silence remplaçait, au matin, le chant solennel des sœurs du Christ. Les lampes sacrées étaient éteintes au milieu des cérémonies funèbres, comme si la vie et la lumière eussent été chassées par les ténèbres et la mort. Un voile cachait le crucifix et les images édifiantes, qui parlent au sens intime au moyen des sens extérieurs. Les cloches ne faisaient plus entendre, et encore par intervalles, que des sons lugubres. La parole de salut cesse de retentir dans la chaire, du haut de laquelle, pendant la dernière heure où le sanctuaire reste ouvert, des pierres sont lancées pour indiquer à la foule que Dieu l'avait ainsi rejetée, et que les portes de l'Église du Dieu vivant étaient fermées comme celles de l'Église terrestre. Quelques couvents avaient seuls la permission d'adresser des supplications au Seigneur sans intervention de laïques, à voix basse, les portes fermées, dans la solitude de la nuit, pour le conjurer de raviver par la grâce les esprits éteints.

La vie n'était plus sanctifiée dans ses phases importantes, comme s'il n'eût plus existé de médiateur entre le coupable et Dieu : le nouveau-né était encore admis au baptême, mais sans solennité, presque furtivement; les mariages étaient bénis sur les tombeaux, au lieu de l'être sur l'autel de vie. Le prêtre exhortait de temps en temps à la pénitence, mais sous le portique de l'église et avec l'étole de deuil. La femme qui avait enfanté venait seule pour remercier Dieu de sa délivrance et se purifier; le pèlerin venait seul aussi pour recevoir la bénédiction avant de

se mettre en route. Le viatique, consacré le vendredi de bonne heure par le prêtre solitaire, était porté en secret au moribond; mais l'extrême-onction et la sépulture en terre sainte lui étaient refusées, quelquefois même toute sépulture; on n'exceptait de cette malédiction que les prêtres, les mendiants, les pèlerins, les étrangers et les croisés.

Les jours de solennités, époques glorieuses de la vie spirituelle, où le seigneur et le vassal se réunissaient auprès de l'autel en communauté de joie et de prières, devenaient des jours de deuil, où le pasteur, entouré de son troupeau, redoublait de gémissements, au milieu des psaumes de la pénitence et du jeûne général. Tout commerce étant interrompu, cette mort de l'industrie faisait décroître les revenus des seigneurs. Les notaires cessaient de mentionner dans les actes le nom du prince, indigne d'être exprimé. Tous les désastres qui pouvaient survenir étaient considérés comme dérivant de cette malédiction redoutable.

Ceux qui ne sauraient imaginer quel effet produisaient de pareils châtiments, dans des siècles qui avaient besoin de foi et de culte, n'ont qu'à se faire une idée de ce qui adviendrait si, dans notre siècle frivole et incrédule, on venait à fermer les cafés, les bals et les spectacles (1).

Grégoire tempéra la rigueur des excommunications : dans le commencement, elles s'étendaient à tous ceux qui avaient affaire avec l'excommunié ; il en exempta les femmes, les fils, les serviteurs, quiconque n'était pas d'un rang assez élevé pour donner des conseils au prince, ou bien aurait communiqué avec lui

(1) On ne pourrait même dire que l'excommunication soit aujourd'hui sans effet, si l'on se rappelle combien elle fut pesante à Napoléon au comble de sa puissance et de sa gloire.

Voici la circulaire que le président du duché de Posen publiait le 5 novembre 1839 : « Nous avons été informés qu'à l'occasion du transfèrement de M. de Dunin à Colberg, en conformité de l'ordre du roi, une grande partie du clergé catholique a introduit une espèce de deuil dans l'Église. En certains lieux, on a cessé de sonner les cloches et de toucher l'orgue pour le service divin; quelques curés ont interdit toute réjouissance à l'occasion de baptêmes et de mariages, en menaçant de priver de la bénédiction les délinquants. Quelques prédicateurs ont osé dire en chaire que la translation de M. de Dunin était un attentat contre la religion catholique. Il sera fait une enquête spéciale contre les ecclésiastiques coupables de semblables délits. Les communes ont manifesté leur mécontentement de ce renversement arbitraire des usages traditionnels de l'Église, et ont déclaré leur résolution de refuser les dîmes aux ecclésiastiques qui ne rempliraient pas scrupuleusement leurs devoirs envers les fidèles, etc., etc. »

par ignorance, comme les pèlerins et les voyageurs qui ne pouvaient s'en dispenser. Les actes de charité n'étaient pas non plus interdits au prince (1). Grégoire n'épargna point les excommunications aux rois despotes. Sans parler du Polonais Boleslas, il en fulmina une contre Robert Guiscard, qui tardait à faire hommage au saint-siége pour la Sicile. Le Normand, s'étant incliné sous le châtiment, demanda à vivre en paix avec l'Église et en devint le protecteur. Cencius, préfet de Rome, abusait de son autorité, et, comme il redoubla d'arrogance lorsque la lutte du sacerdoce et de l'Empire éclata, le pape l'excommunia. Riche et puissant autant qu'emporté, espérant d'ailleurs se concilier ainsi les bonnes grâces de Henri, le préfet pénétra dans l'église où Grégoire accomplissait les graves et touchantes cérémonies de la nuit de Noël, et, le traînant par les cheveux, il le conduisit en 1076.
prison dans une tour de son palais.

Le peuple, qui voyait dans Grégoire son représentant, se soulève en masse, attaque la forteresse, délivre le pontife, et, l'emportant sur ses bras, le ramène dans l'église pour y achever le soir la messe interrompue le matin. Cencius ne s'en serait pas tiré sain et sauf si Grégoire n'eût montré par un pardon magnanime combien l'homme du peuple est supérieur à l'homme des rois.

L'appui de la faction de Cencius augmentant la hardiesse de 1076.
Henri, il réunit à Worms un concile dans lequel Hugues, cardinal déposé par Grégoire, lut un acte d'accusation contre le pontife. Janvier.
Chose étonnante cependant, en de pareils temps et de la part de pareilles gens, cet acte contient les imputations les plus insensées, les plus atroces (2), et aucune d'elles n'attaque les

(1) LABBE, X, 370 : *Quoniam multos, peccatis nostris exigentibus, pro causa excommunicationis perire quotidie cernimus... Devicti misericordia, anathematis sententiam ad tempus, prout possumus, opportune temperamus.*

(2) Les voici : I. Entouré d'une troupe de laïques, il a fait comparaître devant lui les évêques ; puis, à force de menaces, il leur a fait jurer solennellement de ne pas penser autrement que lui, de ne pas soutenir la cause du roi, de ne pas favoriser un autre pape que lui.

II. Il a donné de fausses interprétations des saintes Écritures.

III. Il a excommunié le roi sans examen légal et canonique, bien qu'aucun cardinal ne voulût souscrire à cette sentence.

IV. Il a conspiré contre la vie du roi. Ce prince ayant coutume d'aller prier dans Sainte-Marie du mont Aventin, Grégoire poussa un misérable à placer sur le plafond de cette église plusieurs pierres disposées de manière

mœurs du pape ! Il y eut quelque opposition ; mais, sur l'alternative qui leur fut proposée de condamner le pontife ou de renoncer à la fidélité jurée au roi, les prélats déclarèrent qu'aucun d'eux ne reconnaîtrait plus Grégoire pour pape. Les évêques lombards, indisposés contre le pape, qui avait réprimé leur incontinence, s'étant réunis à Plaisance, approuvèrent cette décision, et Roland de Sienne se chargea de la notifier à Grégoire. Il le fit dans un concile assemblé par ce pontife ; mais les gardes au-

à tomber sur la tête du roi, lorsqu'il serait en oraison ; l'assassin se mit en devoir d'exécuter ce dessein criminel ; mais, comme il remuait un gros bloc, il tomba lui-même et resta fracassé sur le pavé de l'église. Les Romains, indignés d'un tel méfait, traînèrent durant trois jours le cadavre par les rues.

V. Malgré les réclamations des cardinaux, il a jeté un jour dans le feu le corps de Notre-Seigneur, comme peut l'attester Jean, évêque d'Ostie.

VI. Il s'est attribué le don de prophétie ; il a prédit la mort de Henri, et, le jour de Pâques, il s'est écrié du haut de la chaire : « Ne me considérez « plus comme pape si ma prophétie ne se réalise pas, et arrachez-moi de « l'autel. »

VII. Ce jour-là il voulut faire assassiner le roi.

VIII. Il a condamné sans jugement et sans confession trois hommes à être pendus.

IX. Il porte toujours sur lui un livre de nécromancie.

Ces accusations sont rapportées à l'année 1076 dans la chronique d'Usperg, qui s'appuie sur la biographie de Grégoire VII, écrite par Bruno, son ennemi et l'auteur du *de Bello saxonico*. Bennon, archiprêtre-cardinal, très-violent aussi contre Grégoire, adressa à l'Église romaine deux lettres concernant les crimes de ce pape. Il y atteste qu'il apprit la nécromancie de Théophylacte, depuis Benoît IX, et de l'archiprêtre Jean, qui fut Grégoire VI, lesquels étaient élèves de Gerbert, c'est-à-dire de Sylvestre II. A partir de Sylvestre II, selon son dire, les papes moururent de poison par le fait de Théophylacte, qui leur succéda, et qui se donnait pour un saint, en faisant à son gré sortir des étincelles de ses manches. Suivent six autres papes, tous empoisonnés par Gérard Brazut, fils d'un juif, et ami de Hildebrand. Ce dernier (dont il n'inculpe en quoi que ce soit les mœurs ni les relations avec la comtesse Mathilde) était plus grand magicien qu'eux tous, et ne voyageait jamais sans avoir avec lui son livre de nécromancie. Une fois cependant il l'oublia en revenant d'Albano à Rome ; mais il envoya deux de ses fidèles le chercher, en leur défendant sévèrement de l'ouvrir. La défense aiguisa leur curiosité, et, ayant ouvert le livre, ils en lurent quelques lignes. Soudain alors apparurent des légions de démons leur demandant : *Que voulez-vous ? Pourquoi nous avez-vous dérangés ? Commandez, ou nous allons tomber sur vous.* Les deux jeunes gens ne savaient que dire ni que faire ; l'un d'eux pourtant ayant dit dans son trouble, *Abattez ces hautes murailles*, en un clin d'œil les murs des tours furent renversés, et ce fut avec peine que ces jeunes gens malavisés, en se signant et en se recommandant à Dieu, purent se traîner jusqu'à la ville.

raient mis en pièces cet audacieux s'il n'eût été sauvé par Grégoire lui-même.

Un schisme était donc au moment d'éclater, et il fallait opposer un prompt remède aux maux qui menaçaient l'Église. La lettre insultante de Henri ayant été lue en plein concile, les pères prononcèrent d'une voix unanime l'excommunication du roi. Le pape le déclara déchu des royaumes d'Allemagne et d'Italie, délia les chrétiens de leurs serments envers lui, et leur défendit de lui obéir, parce qu'il avait été exclu de la communion
des fidèles; il suspendit en outre les évêques réunis à Worms, 1076.
et envoya deux légats pour dissuader de l'obéissance due au roi les peuples et les princes (1).

(1) On dit que Grégoire VII publia, dans le synode tenu à Rome en 1076, vingt-sept sentences fameuses, sous le nom de *Dictatus papæ*. Peut-être ne sont-elles pas authentiques, et la plupart des écrivains les rejettent; comme elles contiennent néanmoins l'esprit de ses actes, nous les reproduisons, telles que les donne LABBE dans sa Collection des *Conciles*, t. X, p. 110 :

Quod romana Ecclesia a solo Domino sit fundata.

Quod solus romanus pontifex jure dicatur universalis.

Quod ille solus possit deponere episcopos vel reconciliare.

Quod legatus ejus omnibus episcopis præsit in concilio etiam inferioris gradus, et adversus eos sententiam depositionis possit dare.

Quod absentes papa possit deponere.

Quod cum excommunicatis ab illo, inter cætera, nec eadem domo debemus manere.

Quod illi soli liceat pro temporis necessitate novas leges condere, novas plebes congregare, de canonica abbatiam facere, et contra divitem episcopatum dividere et inopes unire.

Quod solus possit uti imperialibus insigniis.

Quod soli papæ pedes omnes principes deosculentur

Quod illius solius nomen in ecclesiis recitetur.

Quod unicum est nomen in mundo.

Quod illi liceat imperatores deponere.

Quod illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare.

Quod de omni Ecclesia quocumque valuerit clericum valeat ordinare.

Quod ab illo ordinatus alii ecclesiæ præesse potest, sed non militare, et quod ab aliquo episcopo non debet superiorem gradum accipere.

Quod nulla synodus absque præcepto ejus debet generalis vocari.

Quod nullum capitulum, nullusque liber canonicus habeatur absque illius auctoritate.

Quod sententia illius a nullo debeat retractari, et ipse omnium solus retractare possit.

Quod a nemine ipse judicari debeat.

Quod nullus audeat condemnare apostolicam sedem appellantem.

Quod majores causæ cujuscumque ecclesiæ ad eum referri debeant.

1076. Un applaudissement unanime accueillit ces mesures chez les Saxons et les Thuringiens, qui, adoptant pour cri de guerre *Saint Pierre!* nouèrent des intelligences au dehors pour déposer Henri IV. A la vue du péril qui le menaçait, cet empereur mit en liberté les princes et les évêques qu'il retenait prisonniers; mais déjà la ligue formée contre lui embrassait toute l'Allemagne, et les seigneurs de la Souabe, de la Bavière, de la Saxe, de la Lorraine, de la Franconie, se réunirent à Tribur pour élire un nouveau roi.

Henri s'aperçut que son armée ne lui suffirait pas pour résister à la volonté du peuple, dont le pape était l'organe; il se résigna donc à négocier, et il fut convenu qu'on remettrait la décision de l'affaire au pontife, qui, à cet effet, serait invité à se rendre à une diète convoquée dans la ville d'Augsbourg; qu'en attendant Henri éloignerait de lui les excommuniés, licencierait son armée, et vivrait en simple particulier à Spire; que si, dans le délai d'un an, il n'avait pas été consacré de nouveau, il serait procédé à une nouvelle élection.

La constitution élective du royaume de Germanie portait que les princes pourraient déposer le roi, et, en conséquence, désigner un tribunal pour le juger. Ils avaient donc fait choix du pape, qui se trouvait ainsi chargé d'exprimer le vœu de la justice et celui de la nation (1). Henri lui-même n'allégua point l'in-

Quod romana Ecclesia nunquam erravit, nec in perpetuum, Scriptura testante, errabit.

Quod romanus pontifex, si canonice fuerit ordinatus, meritis beati Petri indubitanter efficitur sanctus, testante sancto Ennodio, Papiensi episcopo, ei multis sanctis Patribus faventibus, sicut in decretis beati Symmachi papæ continetur.

Quod illius præcepto et licentia subjectis liceat accusare.

Quod absque synodali conventu possit episcopos deponere et reconciliare.

Quod catholicus non habeatur, qui non concordat romanæ Ecclesiæ.

Quod a fidelitate iniquorum subjectos potest absolvere.

(1) Les motifs de la déposition sont énoncés par l'auteur presque contemporain de la vie de Grégoire VII, apud MURATORI, *Rer. ital. script.*, III, 314 : *Nemo romanum pontificem reges a regno deponere posset denegabit, quicumque decreta sanctissimi papæ Gregorii non proscribenda judicabit... Præterea, liberi homines eo pacto sibi præposuerunt in regem, ut electores suos juste judicare, et regali providentia gubernare satageret, quod pactum ille postea prævaricare et contemnere non cessavit, etc. Ergo, et absque sedis apostolicæ judicio, principes eum pro rege merito refutare possent, cum pactum adimplere contempserit,*

compétence de sa condamnation; reconnaissant, au contraire, qu'il resterait exposé à de nouvelles humiliations en attendant le pape à Augsbourg, il résolut d'aller lui demander l'absolution, qu'on ne pouvait lui refuser dans le terme prescrit. Partant donc au cœur de l'hiver avec Berthe, son épouse outragée, et un jeune enfant, il s'achemina vers l'Italie, dont ses ennemis lui avaient fermé tous les accès. Il n'obtint le passage que par le mont Cenis, moyennant cession au comte de Savoie d'un district du royaume d'Arles, le Bugey; mais il reçut l'accueil le plus bienveillant des Lombards, c'est-à-dire du haut clergé mécontent des réformes papales, et des barons, qui avaient besoin de l'appui impérial pour tenir tête aux peuples qui aspiraient à la liberté. Dans le reste de l'Italie, Adélaïde, marquise de Suse, flottait indécise entre le pape et l'empereur son gendre; les Normands soutenaient Grégoire, soit par loyauté féodale, soit par la crainte de voir l'empereur devenir assez fort pour menacer leur récente conquête. Le bas clergé applaudissait au rétablissement de la discipline, et les bourgeois avaient à cœur d'établir le gouvernement populaire des communes et de repousser les Allemands; mais Grégoire avait surtout un partisan dévoué et puissant dans la comtesse Mathilde.

Boniface, comte de Modène, de Reggio, de Mantoue et de Ferrare, avait obtenu de l'empereur Conrad le duché de Lucques et le marquisat de Toscane, ce qui l'avait rendu l'un des seigneurs les plus puissants de l'Italie; il était en outre l'un des plus riches et des plus généreux. Lors de son mariage avec Béatrice de Lorraine, il tint pendant trois mois cour plénière à Marengo. Les seigneurs qui s'y rendirent en foule furent servis en vaisselle d'or et d'argent, tandis que l'allégresse populaire était entretenue par le vin coulant à flots de tonnes aussi vastes que des puits, et animée encore par la musique, par des spectacles de bateleurs et de bouffons. Henri III ne trouvant pas de bon vinaigre à Plaisance, Boniface lui en envoya, mais dans des barils et sur une voiture d'argent. Mathilde. 1027.

Ce même Henri, jaloux de sa puissance et de sa richesse, aurait désiré l'humilier; or, comme l'étendue des biens patrimoniaux de Boniface l'aurait laissé grand encore, même alors qu'on lui

quod iis pro electione sua promiserat; quo non adimpleto, nec rex esse poterat.

Est-ce là le droit divin que l'on reproche à l'Église d'avoir établi?

eût enlevé les fiefs impériaux, il tenta de s'emparer de sa personne, mais il ne réussit qu'à s'en faire un ennemi. Les autres seigneurs italiens, s'apercevant aussi que les empereurs cherchaient à supprimer en Italie les dignités ducales qui entravaient leur pouvoir, devinrent partisans déclarés des pontifes et les adversaires de l'étranger. Boniface ayant été assassiné, Mathilde, sa fille, resta maîtresse de ses vastes domaines et de terres considérables dans la haute Lorraine, qui lui appartenaient du côté de sa mère ; elle jouissait en outre d'un grand crédit, à cause de sa parenté avec Henri IV et les ducs de Lorraine.

La Toscane est pleine de traditions relatives à cette illustre femme : elle lui attribue les bains de Casciano dans la vallée d'Era, la majestueuse église de Sainte-Agathe à Cornocchio dans le Mugello, l'hôpital d'Altopascio, et bien d'autres établissements. Dante lui-même l'immortalisa en la plaçant dans les demeures célestes. Ses mœurs sont diversement appréciées ; mais il n'y a qu'une voix sur son esprit et ses talents, sur son courage, sa persévérance et son dévouement envers l'Église, notamment envers Grégoire VII (1), qu'elle soutint de tous ses efforts dans sa lutte contre l'empereur.

Ce fut donc auprès d'elle qu'il se réfugia, dans le château de Canossa, lorsqu'il craignit que la faveur des Lombards ne rallumât la colère dans l'âme enorgueillie de Henri ; mais ce prince fit intervenir Mathilde, Adélaïde de Suse, le marquis guelfe d'Azzo et d'autres grands personnages d'Italie pour faire lever l'excommunication.

Le pape voulait une réparation éclatante de méfaits éclatants,

(1) On a tenté, sur la foi du cardinal Bennon, qui écrivit en ennemi l'histoire de Grégoire VII, de dénigrer ses rapports avec Mathilde. Mais aucun témoignage contemporain, ni Lamberg d'Aschaffenbourg, ni le concile de Worms, ne fournissent un fondement à une telle accusation. Elle est de plus entièrement démentie par les lettres qu'il lui écrivait, et qui sont comme celles de l'évêque d'Annecy à madame de Chantal. En voici un fragment : « Je vous écris, fille chérie de saint Pierre, pour fortifier votre foi dans l'efficacité du saint sacrement de l'eucharistie ; ce sont là les trésors et les dons que vous avez requis de moi, au lieu de pierreries et d'or, au nom de votre Père qui est le prince des cieux, bien que vous eussiez pu les obtenir d'un prêtre plus digne que moi. Je ne vous parlerai point de la Mère de Dieu, à qui je vous ai recommandée d'une manière spéciale et vous recommande sans cesse, jusqu'à ce que nous parvenions à jouir de sa vue... Plus elle surpasse les autres mères en bonté et en sainteté, plus elle les surpasse en clémence... Cessez donc de pécher, et, prosternée devant elle, répandez les pleurs d'un cœur contrit et humilié, etc. » (*Ep.* VII, 47.)

afin qu'elle effrayât les orgueilleux et donnât satisfaction aux faibles qui l'avaient réclamée. Il exigea, en conséquence, que le roi se présentât devant lui en habit de pénitent et lui remît la couronne, en se reconnaissant indigne de la porter ; Henri, après avoir quitté ses vêtements royaux et sa chaussure, pour revêtir le costume ordinaire des pénitents, put entrer dans la seconde enceinte du château, afin d'y attendre la décision du pontife. Après l'avoir laissé pendant trois jours exposé aux intempéries de saison, Grégoire l'admit en sa présence et lui donna l'absolution, à la condition qu'il comparaîtrait devant l'assemblée des princes allemands, en se soumettant à la décision du pape, quelle qu'elle fût ; qu'il ne jouirait dans l'intervalle ni de l'autorité, ni des revenus, ni des insignes de la royauté (1). Lorsqu'il eut promis et donné caution, Grégoire prit l'hostie consacrée, en faisant appel au jugement de Dieu s'il était réellement coupable des crimes dont il avait été accusé, et, après en avoir mangé une moitié, il présenta l'autre à Henri, pour qu'il en fît autant s'il se croyait innocent. Pouvoir de la conscience ! Henri recula devant un acte qui aurait résolu toute question, et se refusa au jugement de Dieu (2).

(1) Grégoire raconte lui-même le fait aux Allemands, comme pour s'excuser de s'être montré indulgent envers un si grand coupable : « Après qu'il lui eut été fait des reproches de ses excès, il vint avec une faible escorte à Canossa, comme quelqu'un qui ne nourrit aucun mauvais dessein. Il demeura là trois jours devant la porte dans un état propre à exciter la pitié, dépouillé de l'appareil royal, pieds nus, vêtu de laine, invoquant avec larmes le secours et les consolations de la miséricorde apostolique ; tellement que toutes les personnes présentes, ou qui en entendirent parler, furent touchées de compassion, et intercédèrent près de nous, étonnées de la dureté inouïe de notre cœur. Quelques-uns s'écrièrent que ce n'était pas de la sévérité apostolique, mais une rigueur de tyran farouche. Nous laissant donc fléchir enfin par son repentir, et par les supplications de toutes les personnes présentes, nous rompîmes le lien de l'anathème, en le recevant dans la communion de notre sainte mère l'Église. » *Ep.* IV, 12.

(2) Voici comment s'exprime un écrivain allemand et protestant : « Il n'a pas manqué d'écrivains allemands pour considérer la scène de Canossa comme une insulte faite à la nation allemande par un prélat arrogant. Une pareille manière de voir indique un grand aveuglement, et n'est pas digne d'un peuple éclairé. Déposons un instant les préventions nées de l'orgueil national et du protestantisme, et plaçons-nous dans la sphère vraiment protestante d'une parfaite liberté de penser. Nous apercevrons dans Grégoire un homme qui, sorti d'une classe privée alors de toute influence politique, et n'ayant pour appui que la force de son esprit et de sa volonté, relève de l'abjection une institution avilie (l'Église) et lui donne un éclat inconnu jus-

Comme il était arrivé à Louis le Débonnaire, cette humiliation attira le mépris des Italiens sur un prince qui menaçait et fléchissait en même temps ; aussi, à son retour, les villes refusèrent de lui ouvrir leurs portes, et il était question de le déposer pour lui substituer Conrad son fils. Irrité et perdant toute honte, il se jeta, avec sa précipitation ordinaire, du côté des ennemis du pape, disposé à violer les promesses qu'il venait de faire par la crainte des princes allemands, et à commencer avec plus d'expérience une guerre qui dura trente ans, et dans le cours de laquelle il survécut à tous ses ennemis. Les Allemands, s'étant donc réunis à Forchheim en Bavière, déposèrent Henri comme contumace, et lui donnèrent pour successeur Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe et d'Allemagne.

Grégoire, voyant qu'en se déclarant pour les uns contre les autres, il serait le pape d'un parti, tandis qu'il lui importait de voir son autorité reconnue de tous, et de rester arbitre dans les différends des rois et des peuples, garda la neutralité ; néanmoins, à l'effet de prévenir la guerre civile, il offrit de se rendre en Germanie et de décider entre les deux compétiteurs. Les Saxons, s'indignant de cette hésitation et de cette demande d'un nouvel examen après une excommunication prononcée (1), le pressèrent tant qu'il se déclara pour Rodolphe et le traita comme roi de Germanie. Quant à l'Italie, il paraît qu'il aurait conçu le projet de réunir les contrées du centre et du nord en un seul royaume dépendant du saint-siége, comme celui des Normands au midi, et dont aurait relevé la Germanie. Ce ne fut qu'un projet, attendu que Henri, donnant, promettant et agissant avec résolution quand le pape procédait avec circonspection, s'était fait de nombreux amis, surtout parmi les évêques royalistes, comme ceux de Milan, de Ravenne, de Trévise, enveloppés alors dans l'excommunica-

qu'alors. Nous voyons, au contraire, dans Henri un homme (et c'est à peine s'il mérite ce nom) auquel son père avait laissé un pouvoir presque absolu sur un peuple vaillant et riche pour ce temps, qui, malgré un grand nombre de moyens extérieurs, entraîné par la bassesse de son caractère dans la fange des vices les plus honteux, dont on ne peut même prononcer le nom, descend au rôle de lâche suppliant, et, après avoir foulé aux pieds ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, tremble à la voix de ce héros intellectuel. C'est faire preuve d'un esprit bien étroit que de se laisser aveugler par l'orgueil national au point de ne pas se réjouir du triomphe remporté à Canossa par un génie élevé sur un homme vil et sans caractère. » LEO, *Italias Gesch.*, etc., liv. IV, c. 4, § 5.

(1) BRUNO, *de Bello saxonico*, p. 216-224.

tion. Ce prince, ayant réuni une armée et convoqué un concile, fit déposer de nouveau Grégoire, et nommer à sa place Guibert, archevêque de Ravenne, sous le nom de Clément III. 1080.

La guerre suivit de près cet acte énergique, et continua avec des chances diverses; mais, au moment où Henri allait être défait sur l'Elster, Godefroi de Bouillon, fameux dans les croisades, et parent de la comtesse Mathilde, enfonça, dans le sein de l'anti-César Rodolphe, le fer de la bannière impériale. Délivré de son 1084.
rival, Henri vint en Italie, et fut couronné roi à Milan avec une avril.
grande solennité (1); puis il conduisit son antipape à Rome; mais il ne put s'en emparer que trois ans après, et c'est seulement alors qu'il s'y fit sacrer par Clément. Grégoire s'était enfermé dans le château Saint-Ange.

Alexis Comnène, afin d'obliger Robert Guiscard à lever le siége de Durazzo, excita Henri à envahir la Pouille, en lui envoyant une couronne d'or garnie de rayons, une croix ornée de perles qu'il devait porter suspendue sur la poitrine, un reliquaire, un

(1) Nous trouvons dans Muratori (*Anecdot.*, t. II, p. 328) et dans Martène (*De ant. Eccl. rit.*, t. II, lib. 1) le couronnement de Henri IV. Les suffragants de Milan, en costume solennel, vinrent jusqu'au palais royal, et avec eux les cardinaux, c'est-à-dire le haut clergé, avec les croix et l'encens, suivis de cent prêtres (*decumani*) en surplis; à la tête de la procession marchaient de bons vieux et de bonnes vieilles (*vecchioni e vecchione*), comme on appelait et comme on appelle encore certaines personnes, au costume particulier, destinées à offrir chaque jour les hosties et le vin, à la grand'messe, dans la cathédrale de Milan. A leur suite venaient les ecclésiastiques *centenaires*, après eux les *ordinaires*, puis les évêques du palais. Ils conduisirent le roi à Saint-Ambroise, avec les ducs, les marquis et la noblesse, au milieu des prières, des hymnes, des antiennes d'usage. Le roi fut introduit par les prélats dans le chœur, et amené jusqu'aux marches de l'autel, sur lequel étaient déposés les insignes royaux. L'archevêque l'interrogea sur les vérités chrétiennes, puis lui demanda s'il se proposait d'observer les lois et de maintenir la justice; sur sa réponse affirmative, deux évêques vinrent demander au peuple s'il était satisfait de lui rester soumis. Lorsque l'assistance eut dit *Oui*, la cérémonie commença. Le roi se prosterna devant l'autel, ainsi que les évêques, tout le temps que l'on chanta les litanies; ensuite on lui oignit les épaules avec l'huile sainte. Les évêques lui ayant alors donné l'épée, le métropolitain lui présenta l'anneau, la couronne, le sceptre, le bâton, et le fit asseoir sur le trône, en lui remettant la boule d'or, et en lui expliquant les devoirs d'un roi; enfin, il lui donna la *paix*. L'archevêque alors alla prendre la reine, qu'il accompagna à l'autel, où elle fit sa prière; il la consacra ensuite, lui versa de l'huile sur les épaules, lui donna l'anneau, et lui ceignit la couronne. A la messe, le roi offrit le pain à l'archevêque, et reçut de lui la communion.

vase de cristal, un de sardoine, du baume et cent pièces d'étoffes de pourpre. A ces présents étaient joints 144,000 besants d'or, avec promesse de 216,000 lorsqu'il aurait mis le pied sur le territoire ennemi. A cette nouvelle, Robert accourt en Italie, et, apprenant l'outrage fait à Grégoire, il se rend à Rome avec une poignée de ses braves Normands et de Sarrasins de Sicile, le délivre et l'installe dans le palais de Latran. Alors le pontife lança de nouveau les foudres de l'Église contre Henri et contre l'antipape; puis il se dirigea vers le midi au milieu du bruit des armes. Pendant la route, il alla chercher des consolations sur la tombe de saint Benoît à Mont-Cassin, comparant sa vie si orageuse à cette paix solitaire. A Salerne, il fut accueilli par les plus grands honneurs; mais, affligé de voir plusieurs amis lui faire défaut, et décliner une cause en laquelle il n'avait jamais cessé d'avoir foi, il mourut en s'écriant : *J'ai aimé*
1086. 25 mai. *la justice et haï l'iniquité, voilà pourquoi je meurs en exil* (1)! Il avait écrit peu auparavant à Alphonse de Castille : « La haine « de mes ennemis et les jugements iniques sur mon compte pro« viennent, non de torts que je leur aurais faits, mais de ce que « j'ai soutenu la vérité et me suis opposé à l'injustice. Il m'eût été « facile d'en faire mes serviteurs, et d'en obtenir des dons plus « riches encore que mes prédécesseurs, si j'eusse préféré taire la « vérité et dissimuler leur iniquité; mais, outre la brièveté de la « vie et le mépris que méritent les biens de ce monde, j'ai con« sidéré que nul n'a mérité le nom d'évêque qu'en souffrant pour « la justice : j'ai donc résolu de m'attirer plutôt l'inimitié des « méchants, en obéissant à Dieu, que de m'exposer à sa colère « en leur plaisant par des injustices. »

Ces différends cessèrent, mais non la lutte entre les deux principes représentés par Henri et Grégoire. Il n'est donc pas étonnant que les jugements portés sur ce pontife soient en désaccord, comme tous ceux qui concernent les grands hommes; mais un autre grand génie, capable de comprendre la puissance du héros qui domine son siècle et le dirige, a dit de lui : *Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII* (2) !

(1) Son tombeau est à Salerne, dans l'église de Saint-Matthieu, non loin de celui de Jean de Procida : rapprochement moins étrange qu'il ne le paraît au premier abord.

(2) Lorsqu'en 1729 Benoît XIII sanctifia Grégoire VII, et ordonna que son office fût récité dans toute la chrétienté, la cour de Vienne s'y opposa de

Peu de temps après lui mouraient aussi Robert Guiscard et Guillaume de Normandie. Hermann de Luxembourg, élu César en concurrence avec Henri, las d'inquiétudes et de défaites, renonça à la dignité impériale, et fut tué bientôt après. Le siége apostolique resta vacant près d'une année, parce que Victor III, qui avait été 1086.
élu, se tenait renfermé dans le monastère du mont Cassin, se déclarant indigne de succéder à un pontife d'une aussi grande autorité. Il semblait donc que Henri triomphât de tous ses ennemis, d'autant plus que, corrigé par l'adversité et par les années, il devenait modéré, et se conciliait les princes d'Allemagne; mais Victor III eut très-promptement pour successeur Urbain II, qui, 1088.
animé des mêmes idées qu'Hildebrand et capable de les soutenir, amena la comtesse Mathilde à épouser Guelfe II, fils du duc de Bavière, hostile à l'empereur. Irrité de cette union, Henri repasse les Alpes, occupe et dévaste les possessions de Mathilde; mais, durant la lutte qui avait partagé les différentes villes en partisans du pape ou de l'empereur, une faction avait fini par prévaloir dans chacune d'elles, et les cités favorables à l'autorité pontificale, se liguant entre elles, faisaient la guerre à celles qui soutenaient l'empereur. Les premières l'emportant, elles persuadèrent à Conrad, fils de Henri, de se révolter contre son père; il écouta leurs suggestions, et, soutenu par Mathilde et les Bavarois, il fut couronné à Milan.

Accablé d'un coup si rude, Henri fut au moment de se tuer, 1091.
d'autant plus que ses armes venaient d'éprouver de nombreux échecs en Italie; mais enfin il conclut la paix avec ses adversaires en Allemagne, qui déclarèrent Conrad indigne de la couronne. Ce prince sans énergie naturelle vécut livré à la merci de la faction qui l'avait élu, et surtout de Mathilde, qui désormais put se dire reine d'Italie; il mourut dans l'abandon à Florence, empoisonné, dit-on, par la grande comtesse.

Le trône revenait à son frère puîné, Henri, qui se révolta à son tour sous des prétextes pieux, et l'empereur dut s'enfuir, afin de ne pas tomber dans des mains ennemies. Le rebelle convoqua les seigneurs à Mayence, pour décider entre lui et son père; mais, informé que l'empereur venait lui-même pour s'y présenter, il alla à sa rencontre, et, après avoir imploré son pardon, qu'il obtint, il l'invita à se rendre à l'assemblée sans cette escorte d'hommes

toute sa force; plus tard Joseph II fit retrancher son nom des calendriers autrichiens. Voy. la note additionnelle G.

armés. L'empereur accéda à son désir; puis, averti que son fils le trahissait, ou ne faisant que le soupçonner, il se jeta à ses pieds, en lui disant : *Mon fils, mon fils, si le Seigneur veut punir mes égarements, n'entache pas ton nom et ton honneur, car la nature ne permet pas que le fils soit le juge du père!*

Henri jura de le respecter, puis le fit prisonnier, et, l'ayant amené par les menaces à s'avouer coupable des crimes dont il était accusé, il le força d'abdiquer. L'empereur trouva cependant moyen de s'échapper, et se mit à rassembler des troupes; mais il mourut
1710. août. au milieu de ses préparatifs, à l'âge de soixante-six ans. Son règne de cinquante années fut souillé, au milieu de ses prospérités, par les vices les plus détestables qu'on puisse reprocher à un homme et à un roi; néanmoins il en résulta pour lui de tels malheurs qu'ils purent faire parfois oublier les méfaits qui les lui attirèrent.

CHAPITRE XVIII.

EMPIRE D'ORIENT. — LE SCHISME.

L'empire d'Orient était tombé si bas que nous avons pu décrire jusqu'ici les vicissitudes de l'Europe sans avoir presque à faire mention de ses annales, bien qu'il continuât à se prétendre l'héritier de l'empire romain. La Thrace, la Macédoine, la Syrie, la Grèce, l'Épire, la Servie, le Sirmium (*Esclavonie inférieure*), la Dalmatie, la Chersonèse Taurique, les provinces Italiennes, l'Asie Mineure, Chypre, Rhodes, les îles Ioniennes et les Cyclades composaient ses vingt-neuf thèmes, dont dix-sept se trouvaient en Asie; mais souvent ils étaient au pouvoir de l'ennemi, ou bien quelque nom pompeux désignait la possession du moindre lambeau de terre. Prenant pour exemple un pays aux glorieux souvenirs, les Slaves, au huitième siècle, avaient ravagé le Péloponèse au point d'y détruire toute ancienne civilisation; mais, avec le temps, ils furent repoussés, et l'on soumit au service militaire le peu qui resta. Les *libres Laconiens*, auxquels Auguste avait accordé des priviléges, conservèrent le culte hellénique jusqu'à l'empereur Basile, et toujours la liberté; désignés déjà sous le nom de Maïnotes, ils recevaient leur chef de l'empereur de Byzance, auquel ils payaient quatre cents pièces d'or. Le Péloponèse renfermait quarante villes. Tous les propriétaires étaient obligés au service militaire, et les plus riches contribuaient chacun pour cinq pièces d'or par an; les autres se réunissaient

pour les payer. Les évêques eux-mêmes n'étaient pas exempts de lourdes tailles. Le tissage de la laine, de la soie et du lin enrichissait le pays, bien que l'Occident commençât à faire d'heureux essais dans l'art de fabriquer les étoffes de soie, et que les manufactures d'Alméria et de Lisbonne eussent acquis de la réputation.

Constantinople, la capitale la mieux située pour recevoir, transmettre et protéger les marchandises, n'avait pas perdu les arts antiques. Favorisée par le plus beau ciel, par une position sans égale, elle était plus tranquille que ne pouvaient l'être les royaumes d'Europe. Beaucoup d'habitants de la Syrie, de l'Égypte, de l'Afrique, cherchant dans ses murs un refuge contre les envahisseurs, y avaient apporté leurs richesses et leur industrie.

Une étendue plus considérable que celle de tout autre État de l'Europe, tant de moyens de puissance et de prospérité, auraient pu maintenir cet empire au premier rang; mais c'était un corps paralysé, n'offrant signe de vie que dans la tête, et cette vie même ne se manifestait que par des troubles et des soulèvements qui faisaient subir un nouveau maître à la capitale, sans que le reste du pays s'en ressentît. A la cour, les patriarches faisaient assaut d'intrigues avec les femmes et les eunuques; désireux de rivaliser avec les papes, ils secondaient ou toléraient la tyrannie et les excès des Césars. Dans les écoles, les sophismes continuaient, et l'on voyait renaître sans cesse les hérésies qui finirent par séparer l'Église grecque de celle d'Occident.

Cependant les traditions de l'ancienne discipline militaire conservaient l'avantage aux armées impériales sur la fougue désordonnée des Arabes et des Bulgares, quand elles étaient commandées par un général habile; outre la milice des écoles, les empereurs avaient créé une espèce de fiefs, de la valeur de quatre, puis de douze livres d'or, avec l'obligation du service militaire pour celui qui les recevait. Ces fiefs se transmettaient même en ligne collatérale, et pouvaient être partagés entre plusieurs, mais avec défense de les vendre et de les donner (1); néanmoins ils ne procuraient aucune force à l'armée, dont la décadence est attestée par la cruauté des lois contre la désertion. Afin de suppléer au sentiment de la patrie et de l'honneur par l'avidité du gain, on accorda aux soldats le butin fait sur l'ennemi,

(1) Novelles I, II, de Nicéphore Phocas. — Novelles I, III, de Constantin Porphyrogénète; LEUNCLAV., *Juris græco-rom.*, t. II.

sauf un sixième qui était réservé au fisc. Du reste, la plus grande force défensive consistait dans les troupes étrangères. Les empereurs avaient pour garder leur personne les Varanges (Βαράγγοι), corps composé de Danois, de Suédois, d'Allemands, d'Anglais, qui portaient la chevelure longue à la manière du Nord, et avaient pour arme la hache à double tranchant; c'était à ces soldats que l'on confiait les clefs de la ville et celles du trésor.

Les historiens qui nous racontent les faits de cette époque sont très-passionnés; puis, ils ne savent pas oublier un instant les formes et les idées classiques, aussi différentes de celles de leur temps que leur orgueil est en désaccord avec leur humiliation présente. Les yeux uniquement fixés sur l'empereur, ils ne parlent du peuple que lorsqu'il siffle le vaincu et applaudit celui qui triomphe.

802. Lorsque la cruelle Irène eut été déposée, on lui donna pour successeur à l'empire Nicéphore, qui se concilia le clergé par ses libéralités et en favorisant le culte des images; mais, ingrat et avare, il laissa périr de misère sa bienfaitrice, après s'être fait révéler par Constantin, son fils, l'endroit où elle avait caché ses trésors. Il fut défait par Haroun-al-Raschid; puis, étant entré dans la Bulgarie où il porta le ravage, le roi Krume l'enveloppa
802. dans les montagnes, et le fit périr avec toute son armée.

Son fils Staurace, pour obtenir la couronne, fit l'indécente promesse de ne pas imiter son père; mais le peuple, indigné,
Michel Curopalate. l'offrit à son beau-frère Michel Rangabé, dit Curopalate. Généreux et aimable (1), mais dépourvu de la vigueur nécessaire pour un tel fardeau, il confia le commandement des armées à l'Arménien Léon, général aussi vaillant que perfide, qui aspirait à combattre pour son propre compte, non pour autrui. Secondé par un moine iconoclaste et ambitieux, il préparait les Grecs à lui rendre hommage, et apostait sur le passage de l'empereur une

(1) Les louanges que lui prodigua Constantin Manassès nous fournissent la preuve du mauvais goût qui régnait dans un pays que les barbares n'avaient pas occupé :

Ἦν γὰρ καλὸς ὁ Μιχαὴλ, παντοπαστίοις ὑράπτων.
Καὶ φιλελεύθερος ἀνὴρ, καὶ γαληνὸς, καὶ πρᾶος,
Οὐχ αἵματι τερπόμενος, οὐκ ἐπιχαίρων φόνοις.
Ἀλλ' ἄλσος θεοφυτ[illegible] ἀλλὰ λειμὼν χαρίτων,
Παράδεισος κηπεύ[illegible]μασι θεοβρύτοις,
Ἀλλὰ καὶ πάλιν ἐ[illegible] τὸ ῥόδον πρὸ τῆς ὥρας.

femme qui, se disant inspirée, lui criait : *Entends la volonté du ciel ; descends du trône, et fais place à un plus digne !*

Procopia, femme de Michel, douée d'une valeur qui manquait à son époux, guida l'armée contre Krume et l'obligea de demander la paix ; mais les guerriers rougissaient d'obéir à une femme ; puis, lorsque le roi des Bulgares réclama comme condition du traité la restitution des prisonniers, les ecclésiastiques déclarèrent qu'il y aurait indignité à rendre à l'idolâtrie des personnes devenues chrétiennes. La guerre recommença donc ; mais les Grecs eurent le dessous à Adrianopolis, par la trahison de Léon, qui se fit alors proclamer empereur. Michel, ne voulant pas que le sang fût versé à cause de lui, alla finir ses jours dans un couvent. 813. 22 juin.

Léon l'Arménien.

Ses trois fils furent réduits à la condition d'eunuques par l'ordre de Léon, qui, après avoir récompensé ceux dont la complicité avait fait réussir ses trames, réprima la vénalité et les abus de pouvoir avec la rigueur dont il avait fait l'apprentissage dans les camps. Les Bulgares ne lui laissèrent pas un moment de trêve, et ses armes, comme ses ruses, ne furent pas toujours heureuses. On le surnomma Caméléon, parce qu'après avoir montré d'abord de la vénération pour les images, il persécuta plus tard ceux qui leur rendaient un culte, en renchérissant sur les excès de ses prédécesseurs. « Les uns furent outragés « et flagellés, d'autres jetés en prison avec un peu de pain et « d'eau ; on confina ceux-ci dans des déserts ou des cavernes, « et ceux-là terminèrent leur martyre sous les verges ; beaucoup « furent noyés dans la mer, ou dans des lacs. Personne n'osait « parler de la doctrine la meilleure ; le mari se défiait de sa « femme ; tout était rempli d'espions, chargés de rapporter à « l'empereur si quelqu'un parlait contre ses intentions, si l'on « communiquait avec les hérétiques, si l'on avait chez soi des « images ou des livres qui en prissent la défense, si l'on don- « nait asile à un banni, ou des secours à un prisonnier. A « peine était-on dénoncé qu'on était arrêté, battu, exilé. Cette « terreur livrait les maîtres à la merci de leurs esclaves. » C'est ainsi que s'exprime Théodore Studite, l'un de ceux qui s'élevèrent avec le plus de fermeté contre cette persécution.

Michel le Bègue.

Les mécontents ourdirent un complot avec Michel le Bègue, qui avait contribué à l'élévation de Léon V, et s'en trouvait mal récompensé, mais, la trame ayant été découverte, il fut renfermé dans un cachot, et condamné à être brûlé vif. La nuit qui pré-

céda le jour fixé pour l'exécution, les conjurés, travestis en prêtres, pénétrèrent dans le lieu où Léon disait matines, et tombè-
820. 24-25 dbre. rent sur lui au moment où il entonnait le premier psaume; il se défendit avec une grosse croix, mais enfin il fut égorgé. A cette nouvelle, le patriarche Nicéphore, qu'il avait exilé, s'écria : *L'Église perd un grand ennemi, et l'empire un grand prince.*

Michel II, au lieu de marcher au supplice, est porté sur le trône et reçoit l'hommage de ses sujets, ayant encore les pieds et les mains chargés de fers. Il rappelle les bannis, mais sans cesser de faire la guerre aux images; beaucoup de fidèles furent tués, et d'autres s'enfuirent à Rome. Ce prince, très-ignorant, et qui ne connaissait que les armes et les chevaux, était pour les pédants grecs un objet de dégoût. Le Cappadocien Thomas, son général, crut pouvoir mettre ce mécontentement à profit, et, prenant les armes, il se déclara le vengeur de Léon; quatre-vingt mille
823. Sarrasins qu'il avait défaits se réunirent à lui pour assiéger Constantinople. Les services et les qualités de Thomas furent oubliés, quand on le vit appeler l'étranger à son aide; il fut vaincu et livré à Michel, qui le fit mutiler, promener dans le camp sur un âne, puis mettre à mort : cruauté qu'il exerça sur tous ceux qui s'étaient déclarés en faveur de la rébellion.

827. Michel avait épousé une religieuse; mais Euphémius de Messine, qui voulut l'imiter, fut cause, comme nous l'avons vu, que les Sarrasins occupèrent la Sicile. A cette nouvelle, l'empereur s'écria, en s'adressant à Irénée, son ministre : *Je me félicite de te voir soulagé de l'ennui d'administrer cette île lointaine. — Encore deux ou trois soulagements pareils,* répliqua le ministre, *et vous n'aurez plus l'ennui d'administrer l'empire.*

Théophile. 829. Théophile, son fils et son successeur, sévère et courageux autant que son père l'avait été peu, punit les meurtriers de Léon et reforma l'armée, avec laquelle il fut tantôt vainqueur, tantôt vaincu, mais toujours brave; il fit restituer aux églises les terres usurpées, écoutait tout le monde, et assistait aux marchés, où il rendait une justice arbitraire, passionnée et tout orientale, mais qui le distinguait de ses prédécesseurs fainéants et isolés dans leurs palais. Bien qu'étranger aux voluptés, il déguisait la décadence de l'État sous la magnificence, faisant des présents avec générosité, secondant le penchant des Grecs pour les fêtes et les jeux publics, et réunissant, dans son palais, tout ce qu'on admirait de somptueux à la cour du calife Motassem. Mais ce musulman associait la force au faste, et, après avoir proclamé la

guerre sainte, il s'empara d'Amorium, dans l'Asie Mineure ; 841.
l'empereur en conçut tant de chagrin qu'il mourut de langueur. 842.

Lorsqu'il voulut se marier, les plus belles personnes de la contrée furent réunies, suivant un usage qui, jusqu'au siècle passé, s'est conservé à la cour de Russie ; son choix tomba sur Théodora, sœur de Théophobe, Perse, qui, ayant abandonné sa patrie subjuguée par les Turcs, avait donné des preuves éclatantes de valeur et de fidélité. L'empereur aurait pu confier utilement à ce parent la tutelle de son fils, âgé seulement de trois ans ; mais, redoutant son mérite plus qu'il n'avait confiance en sa vertu, il ordonna qu'on lui apportât sa tête ; puis, la saisissant avec peine de ses mains mourantes, il s'écria : *Je te reconnais bien, frère ; mais désormais tu n'es plus Théophobe, et bientôt moi je ne serai plus Théophile.* Peu d'instants après il expira.

Théodora, tutrice de son fils Michel III, mit fin à la querelle Michel l'Ivrogne.
des images que son époux avait continuée avec cruauté, et soutint l'honneur, des armées impériales contre les Bulgares et les Sarrasins. Elle fut aidée par le Macédonien Basile, pauvre artisan d'Adrianopolis, qui avait été, dans son enfance, prisonnier de Krume ; échappé à l'esclavage, il s'était mis au service du gouverneur de la Macédoine ; mais, son salaire se trouvant insuffisant pour lui et sa famille, il se rendit à pied à Constantinople. Là le gardien d'un monastère à la porte duquel il avait passé la nuit eut pitié de lui, et le recommanda à un parent de l'empereur. La valeur et la fidélité qu'il montra dans le poste d'écuyer le firent nommer soldat dans les gardes, enfin général de l'armée. Ainsi s'éleva par lui-même celui que les généalogistes crurent illustrer en rattachant son origine aux Arsacides et à Constantin.

Michel grandissait, et ses vices croissaient avec les années ; quand sa mère s'aperçut qu'elle avait perdu sur lui toute influence, elle alla déplorer dans la retraite des maux auxquels elle ne pouvait remédier. Une fois libre de ses actions, il donna le spectacle de tous les excès, et mérita justement le surnom d'Ivrogne. 857.
Après avoir vidé le trésor pour subvenir à ses débauches, il vend les joyaux de la couronne et les ornements des églises, afin de se procurer de l'argent ; il mutile, tue et persécute jusqu'à sa mère. Guidant lui-même les chars dans le cirque, il excite l'ardeur des factions, et, comme il favorise la Bleue, il accorde des grâces et des emplois à ses cochers les plus habiles ; il tient leurs enfants sur les fonts de baptême, et se croit populaire parce qu'il a dépouillé le maintien grave de ses prédécesseurs. Les choses

sacrées devenaient pour lui un objet de risée; il faisait vêtir en patriarche un de ses bouffons, qui, entouré de courtisans en habits d'évêques, profanait les vases sacrés, feignait de donner la communion; une fois même il conduisit dans la ville une procession burlesque, montée sur des ânes, et troubla la procession véritable.

Michel abandonnait le soin des affaires à Bardas son oncle, homme instruit et vaillant; mais il le fit égorger à l'instigation de Basile, qui resta alors l'arbitre de ses conseils et fut associé par
866. lui à l'empire. Il s'en montra digne en cherchant à réprimer les vices de Michel, qui finit par se fatiguer de ses leçons et résolut de s'en défaire, pour lui substituer un misérable débauché; mais
867. Basile le prévint, et le tua avec son favori, pendant que tous deux étaient plongés dans l'ivresse.

Basile. Avec Basile monta sur le trône une dynastie qui rendit quelque vigueur à l'empire; ayant trouvé dans les coffres publics trois cents livres d'or à peine, il obligea ceux qui avaient profité des prodigalités de Michel à restituer moitié de ses dons. Il réforma les dépenses de la cour, en assignant pour chacune les fonds nécessaires. Ses économies lui servirent à construire un grand nombre d'édifices, dont cent églises au moins; ce qui offrit une ressource aux ouvriers. La justice fut aussi l'objet de ses soins; ayant fait disposer les lois dans un ordre simple, il commença le code continué ensuite par Léon, et promulgué par Constantin sous le titre de *Basiliques*. Ce code, en quarante livres, remplaça celui de Justinien, et dura autant que l'empire; il resta même la loi des Grecs, lorsqu'ils eurent été subjugués par les Turcs.

Après avoir réorganisé l'armée, il marcha contre les ennemis du dehors. Sous son prédécesseur étaient apparus, pour la première fois, ceux qui de nos jours devaient menacer si longtemps, et avec des forces si redoutables, les remparts de Constantinople: nous voulons parler des Russes, qui, sous la conduite d'Askold et de Dir, s'avancèrent jusque sous les murs de la ville, où une tempête assaillit leurs vaisseaux et les dispersa. Les pauliciens, hérétiques qui s'étaient constitués à la suite de la réunion de Paul avec Jean, fils de Callinique, infestaient l'empire, en donnant la main aux Sarrasins. Chrysochire, leur patriarche, exerçait des ravages, auxquels il ajoutait les menaces. Basile pria solennellement Dieu, saint Michel et le prophète Élie, de lui accorder assez de jours pour qu'il pût enfoncer trois dards dans

le crâne de Chrysochire : il vit l'accomplissement de ce vœu insensé.

Au lieu de s'entendre, comme il l'aurait pu, avec l'empereur d'Occident pour chasser les Sarrasins de la Méditerranée, il se brouilla avec lui à l'occasion du titre de *Basileus*, et souleva contre lui les princes d'Italie. Après s'être emparé de la Crète, occupée quelques années auparavant par les Arabes qui avaient Candie dans cette île, il sévit contre les musulmans; afin d'effacer les traces du baptême, il faisait enlever aux renégats des bandes de peau depuis le crâne jusqu'aux talons, ou bien il ordonnait de les écorcher vifs et de les plonger dans la poix bouillante. Ses armes furent aussi heureuses du côté du Levant, où il les porta au delà de l'Euphrate, en partageant les fatigues et les périls du soldat. Après avoir assujetti les Esclavons, il se les attacha, en leur laissant choisir leurs magistrats.

Aux preuves de son fanatisme religieux déjà mentionnées, il ajouta les conversions opérées par la violence. Le patriarche Photius, artisan de troubles, fut d'abord banni par Basile, et la bonne intelligence put renaître entre les deux Églises grecque et latine; mais il rendit sa faveur à cet évêque, dont les intrigues, secondées par un autre mauvais prêtre, amenèrent Basile à emprisonner Léon, son propre fils, comme coupable de trahison. Il est rapporté que, personne n'osant faire entendre la vérité au souverain, un perroquet s'en rendit l'organe en répétant : *Pauvre Léon, il est innocent, et il souffre!* Encouragés par ces paroles, les courtisans lui firent connaître combien le châtiment était injuste.

Un jour que l'empereur était à la chasse, un cerf, ayant engagé ses cornes dans le ceinturon, l'enleva de sa selle; il courait le plus grand danger d'être éventré par l'animal, sans la présence d'esprit d'un de ses gens, qui coupa la ceinture avec son épée; mais atteint d'une fièvre furieuse à la suite de cet accident, il envoya au supplice le fidèle serviteur qui l'avait sauvé, pour avoir osé lever son épée sur l'empereur. Quand l'accès de fièvre fut passé, les remords qu'il éprouva de ce supplice et du meurtre de son prédécesseur hâtèrent ses derniers moments. 886.

Il nous reste de lui des *Avis à Léon son fils chéri et son collègue*, sous un titre qui, en grec (1), est formé des initiales de

(1) Βασίλειος ἐν Χριστῷ βασιλεὺς Ῥωμαίων Λέοντι τῷ πεποθημένῳ υἱῷ, καὶ συμβασιλεῖ.

soixante-six chapitres qui composent l'ouvrage. Si on laisse à l'écart les futilités d'une littérature tombée en enfance, le contenu de l'ouvrage est sage et prudent : « Aucun don naturel « n'orne autant un prince que la vertu. La beauté et les grâces « se perdent avec les ans et les revers; les richesses engendrent « l'oisiveté et les goûts voluptueux; la force du corps peut « donner la supériorité, mais elle trouble l'âme; la vertu met « ceux qui la pratiquent au-dessus des richesses, de la noblesse, « et les aide à accomplir des entreprises en apparence très-dif- « ficiles.

« Mon fils, le Seigneur te destine au trône; considère l'em- « pire comme un dépôt sacré confié à tes soins, et veille sans « cesse à son salut, en évitant tout ce qui ne conviendrait pas « à un fidèle dépositaire. Puisque tu as été jugé digne de com- « mander aux autres, tâche de les surpasser par la vertu, car « elle est préférable à de nobles aïeux. Si, tandis que ta dignité « te place au-dessus des hommes, ils te surpassent en mérites, « tu es prince seulement dans les choses secondaires, non dans « celles qui sont essentielles; tu serais prince bâtard du moment « où tes sujets vaudraient mieux que toi. Montre-toi donc vrai- « ment souverain, c'est-à-dire vertueux par-dessus tout.

« Veux-tu éprouver la bonté et la clémence de Dieu? sois bon « et clément envers tes sujets; car, bien qu'élu seigneur des « autres, tu n'es toi-même qu'un serviteur, tous étant sujets « d'un Maître dont la volonté gouverne l'univers. Nous tirons « d'un peu de fange notre origine commune, et pourtant nous « voyons parfois une poignée de poussière s'élever au-dessus « du reste. Mon fils, tu es une poignée de poussière que le vent « a emportée un peu plus haut. N'oublie pas que tu es pétri de « boue, et rappelle-toi que, bien que soulevé au-dessus de la « terre, tu y retomberas de nouveau. Si cela ne sort dans « aucun temps de ton esprit, tu ne mépriseras point la poussière « qui gît sous tes pieds. Souviens-toi sans cesse de tes fautes, « afin que la pensée de tes imperfections te fasse oublier le mal « que te causent les autres.

« Aie sous les yeux l'exemple de ton père, et cherche à y con- « former tes actions; car l'auteur de tes jours ne s'est montré « ni oisif dans la paix, ni lâche dans les combats, et dans « toutes mes actions j'ai eu pour but de te servir de modèle. « Considère la paresse comme un vice, et songe que la gloire « du prince est le fruit du travail. »

Léon, qui lui succéda, fut surnommé le Philosophe, à cause du goût qu'il montra pour les lettres, et non comme un témoignage de la sagesse de sa conduite. Adonné aux femmes, et voulant en épouser une quatrième, il exila le patriarche qui ne voulut pas bénir ce mariage réprouvé en Orient; dès lors il se laissa entièrement diriger par sa maîtresse, nommée Zoé, qui, pour vivre avec lui, avait empoisonné son mari. Les Bulgares, victorieux de son armée, avaient renvoyé à Constantinople un gros de prisonniers avec le nez coupé. Léon pour se venger prit les Turcs à sa solde, en disant : *Les Bulgares, bien qu'hérétiques, sont chrétiens; or ce serait péché que d'autres chrétiens se souillassent de leur sang. En même temps, il n'y a point à regretter le meurtre des infidèles, car il nous délivre d'ennemis que nous serions autrement contraints de tuer nous-mêmes.* On voit que le philosophe joignait la subtilité de l'esprit à la bassesse des sentiments. Les Arabes, sous la conduite du renégat Léon de Tripoli, s'emparèrent de Thessalonique, d'où ils emmenèrent esclaves les citoyens qu'ils ne mirent pas à mort. Les Russes reparurent aussi devant Constantinople, et contraignirent l'empereur à une paix honteuse. Léon le Philosophe. 886.

A sa mort, Zoé s'empara, au milieu des menaces de ces ennemis renaissants, et en dépit de trames de divers prétendants, de la tutelle de son fils Constantin VII, surnommé Porphyrogénète, parce qu'il était né dans la salle de porphyre. Elle acheta la paix des Sarrasins d'Afrique, l'imposa à ceux de Bagdad, et fit la guerre aux Bulgares avec plus de courage que de bonheur. L'Arménien Romain Lécapène, guerrier d'une grande valeur, était l'arbitre suprême de l'impératrice, et fut bientôt celui de l'empereur, auquel il fit épouser sa fille Hélène; puis, sacrifiant l'amour à l'ambition, il persuada au jeune prince de renfermer Zoé dans un couvent, et de le prendre pour collègue avec ses trois fils (Christophe, Étienne, Constantin VIII). Toute autorité fut alors enlevée à l'empereur, réduit à chercher dans l'étude des consolations et parfois même des ressources pour subvenir à ses besoins. Constantin VII. 911. Romain I[er], 919.

Romain déploya sa valeur contre les Maronites, contre Igor, grand prince des Russes, et contre Siméon, roi des Bulgares, qui, ayant assiégé Constantinople, s'était fait proclamer empereur. Il chercha à réconcilier l'Église grecque avec le pape; mais, pour rester le maître jusque dans les choses ecclésias-

tiques, il promut au patriarcat son fils Théophylacte. Ce jeune homme, dont les pensées étaient mondaines, entretenait deux mille chevaux dans ses écuries, et tout son entourage était à l'avenant. Il introduisit dans le temple les chants profanes, et jusqu'aux danses, pour se distraire de l'ennui des cérémonies sacrées.

944. Étienne, autre fils de Romain, qui portait ses vues plus haut, ayant surpris son père au lit, le fit enfermer dans un couvent; néanmoins il ne recueillit pas le fruit de son crime; car, l'année suivante, Constantin VII profita de cette révolution pour ressaisir le pouvoir, et renvoya ses deux (1) beaux-frères et collègues rejoindre leur père dans le cloître où il était prisonnier. Romain, à qui sa condition nouvelle avait inspiré une humilité toute chrétienne, partagea avec eux son pain et ses légumes; ayant réuni trois cents moines, il confessa ses péchés en leur présence, et fit une pénitence exemplaire.

Au nombre des actions de Romain Lécapène, nous ne devons pas oublier la demande qu'il adressa aux Arabes, de lui restituer une lettre et un portrait du Christ, envoyés, disait-on, par le Sauveur lui-même à Abgar, roi d'Édesse, puis tombés avec cette ville au pouvoir des musulmans; il promettait, pour les obtenir, de leur rendre deux cents prisonniers et de payer douze mille pièces d'argent. Cette demande avait été souvent renouvelée en vain; cette fois l'émir réunit les cadis pour prendre leur avis, et, bien que certains d'entre eux s'indignassent à la pensée de restituer aux chrétiens ces objets d'idolâtrie, les autres firent prévaloir l'idée de racheter tant de croyants à ce prix. Un traité, scellé d'une bulle d'or, stipula, en outre, que les Romains cesseraient à l'avenir d'attaquer Édesse, Carrhes, Sadoze et Samosate; puis, malgré les réclamations des habitants de la première de ces villes, pour qui ces reliques avaient été plus d'une fois une cause de salut, la lettre et le portrait furent transportés à Constantinople.

Constantin VII était artiste, homme de lettres, musicien, poëte; mais il ne devait pas être roi. Tandis qu'il s'occupait d'écrire l'histoire de Basile le Macédonien, la description des cérémonies de la cour, un traité sur l'art militaire, et qu'il faisait faire par d'autres des compilations, seul travail littéraire auquel on se livrât alors, il laissait Hélène, sa femme, gouverner à sa guise,

(1) Christophe était mort en 931.

vendre les emplois, et corrompre ce qu'il y avait chez lui de bonté naturelle. Théophanie, que son fils Romain épousa, introduisit à la cour les vices de la taverne où elle avait reçu le jour; 959.
puis elle persuada à son époux de hâter son avénement au trône en empoisonnant son père. Des larmes sincères furent données à Constantin, lorsque le héraut s'adressant à son cadavre, exposé à la curiosité et à la vénération commandée de la foule, s'écria : *Lève-toi, roi de la terre, et obéis au Roi des rois!*

Cette sommation sainte, qui retentissait au moment où la voix Luxe.
des flatteurs était obligée de se taire, aurait pu rapprocher du peuple ces monarques orgueilleux; mais ils s'en séparaient par un luxe exorbitant, qui était presque le seul reste de la splendeur impériale. Daniélide, à qui Basile dut son élévation, vint, de Patras à la cour, sur les épaules de trois cents esclaves qui se relevaient pour la porter dix par dix. Elle fit présent à l'empereur de trois cents jeunes gens, parmi lesquels il y avait cent eunuques, et d'un tapis très-fin représentant un paon, assez grand pour couvrir tout le pavé d'une nouvelle église; en outre, elle lui donna six cents pièces de soie et de toile, des étoffes teintes en pourpre et brodées, dont quelques-unes étaient si fines que la pièce entière pouvait être contenue dans un roseau. Une grande partie du Péloponnèse lui appartenait, et quand Léon hérita d'elle, tous les legs étant payés, il réunit au domaine impérial quatre-vingts métairies et affranchit trois mille esclaves. Combien devaient être riches les empereurs, mais aussi combien le peuple devait être misérable!

Quand la réalité de la puissance vint à manquer, on y suppléa par des titres ampoulés; ainsi l'on inventa ceux de *sébaste*, de *sébastocrator*, de *protosébaste*, de *protovestiaire*, de *panhypersébaste*, et l'on réputa dignité suprême celle de grand domestique. Dans les rares circonstances où le *sébastocrator* réjouissait le peuple de sa vue, les rues étaient nettoyées et ornées, et l'on étalait sur les balcons des vases et autres objets de luxe. Ceux qui entraient chez lui étaient tenus, sauf le dimanche, de l'*adorer* (προσκυνεῖν); il était chaussé de brodequins rouges, et portait la tiare persane ou un bonnet de laine pointu, tout couvert de perles et de pierreries; il n'écrivait qu'avec du cinabre, et foulait aux pieds, de temps à autre, quelques têtes d'Arabes, au milieu des musiciens qui chantaient : *Tu as fait de mes en-*

nemis un tabouret pour mes pieds, et le peuple répétait quarante fois *Kyrie eleison* (1).

Les Grecs semblaient ne songer à l'emporter sur les Arabes que par le faste, et parfois ils parvenaient à les éclipser. La cour du calife-Motassem fut émerveillée de la magnificence d'un ambassadeur de Théophile, qui, invité au dîner par le prince des croyants, donna ordre à ses gens de feindre d'oublier un large bassin d'or garni de diamants. Ce vase ayant été volé, le Grec ne voulut pas permettre que le calife le fît rechercher, comme chose de trop peu de valeur; le lendemain il en apporta un autre beaucoup plus riche. Il refusa les dons qui lui furent offerts par Motassem, à l'exception de cent Grecs prisonniers, richement équipés, afin de pouvoir lui renvoyer autant de musulmans.

Théophile, auquel cet ambassadeur rendit compte de la somptuosité des Abassides, fit construire un palais semblable à celui que ces princes avaient sur le Tigre, en y joignant de délicieux jardins et cinq églises, dont la plus grande avait trois coupoles de cuivre doré, soutenues par des colonnes apportées d'Italie; devant cet édifice s'élevait un pronaos de quinze colonnes de marbre phrygien, que sa forme avait fait appeler le *Sigma;* il était précédé d'une place, avec une fontaine d'où toutes sortes de fruits étaient jetés au peuple au retour de chaque saison, tandis que l'empereur contemplait cette scène animée, du haut de son trône, ou assis sur une terrasse.

968. Luitprand, évêque de Crémone, qui visita la cour de Byzance comme ambassadeur de Bérenger et d'Othon, nous décrit les salles magnifiques incrustées de marbre et de porphyre, toutes resplendissantes d'or, où des banquets magnifiques réunissaient princes, sénateurs, généraux, patrices, étendus sur des lits somptueux. Des vases précieux suspendus à des chaînes d'or s'abaissaient des plafonds ornés de peintures et s'arrêtaient devant les convives, dont tous les sens étaient excités par les parfums, par des mets exquis, par des musiciennes et des courtisanes, par des pantomimes licencieuses. Devant le trône impérial s'élevait un arbre doré, avec différents oiseaux qui imitaient le chant de ceux des bois; deux lions semblaient rugir à l'approche de l'ambassadeur étranger, lequel, conduit et soutenu par deux eunuques, se prosterna aux pieds de l'empereur; quand il releva la tête, il vit s'élever jusqu'à la voûte,

(1) CONSTANTIN, *des Cérémonies de la cour de Byzance*, II, 19.

environné d'une splendeur nouvelle, le successeur de Constantin, qui avait besoin de toute cette ostentation pour recouvrir sa nullité. L'évêque d'Occident fut traité dans cette cour comme un barbare auquel ne pouvaient convenir que des plaisirs sensuels; mais, si les Grecs méprisaient les Latins, Luitprand leur rendit largement la pareille, et n'épargna aucun terme ignoble pour ravaler cette cour, ses ornements, ses fêtes, enfin tout ce qu'il avait vu : « Constantinople, jadis si riche, est aujourd'hui « réduite à la famine; elle est menteuse, parjure, trompeuse, « rapace, gloutonne, avare, pleine de vanité. — Après cinquante « jours de voyage à âne, à cheval, à pied, jeûnant, mourant de « soif, soupirant, pleurant, gémissant, j'arrivai à Naupacte; » et là, comme à Constantinople, tout ce qu'il voit lui paraît grossier, mesquin, absurde; ayant entendu les chants d'un chœur, il aurait voulu que sur le même air on eût chanté à l'empereur ces litanies d'injures : Malotru, cornu, velu, vaurien, Carien, Cappadocien. Ces injures, dans la bouche d'un évêque contre un empereur, témoignent assez des mœurs du temps.

Romain le Jeune. 959.

Présider le matin aux jeux du cirque, ensuite traiter les sénateurs, distribuer des largesses au peuple, jouer à la balle, traverser le Bosphore, chasser le sanglier; puis, le soir, se livrer aux plaisirs de la danse et de la musique, tel fut l'emploi d'une des journées de l'empereur Romain le Jeune, d'après la description que nous en a laissée un historien. Toutes vraisemblablement ressemblèrent à celle-là, dans les quatre années que ce prince déshonora le trône par ses vices, tandis que ses généraux faisaient triompher ses armes, que Nicéphore Phocas chassait les Arabes de la Crète, et que son frère Léon était victorieux en Galatie.

Nicéphore Phocas. 963.

A la mort de Romain, Basile II et Constantin IX, ses fils, encore en bas âge, sont proclamés empereurs; mais Nicéphore Phocas ne tarde point à les détrôner. Malgré son extrême laideur, il devient l'époux de Théophane, leur mère, et se fait proclamer Auguste. Guerrier et rien de plus, il ne sut pas régner, mais vaincre; sous lui, Chypre, la Cilicie, la Syrie furent reconquises sur les Arabes, et ses armées s'avancèrent jusqu'à Nisibe. Aussi l'inépuisable flatterie des Grecs l'appelait l'Étoile de l'Orient et le Fléau des infidèles. Nicéphore s'efforça d'animer d'un esprit religieux la guerre contre les infidèles, comme ils le faisaient eux-mêmes, en inscrivant au rang des martyrs ceux qui tombaient dans les combats; mais le clergé fit échouer ses intentions, en produisant un canon de saint Basile qui excluait de

la communion pendant trois années quiconque s'était souillé de sang (1).

La sévérité de cet empereur, et la nécessité où il se trouva d'aggraver le poids des impôts pour subvenir aux besoins de la guerre, indisposèrent contre lui le peuple et le clergé; puis Théophane le fit égorger sur la peau d'ours qui lui servait de lit.

Jean Zimiscès. 969. Elle se flattait de jouir d'une grande autorité avec Jean Zimiscès, vaillant général dont elle était éprise; mais à peine, grâce à elle, eut-il revêtu la pourpre qu'il la renferma dans un couvent. Il abrogea tout ce que son prédécesseur avait ordonné de contraire aux intérêts de l'Église, et fit oublier par son affabilité, par sa justice, par ses largesses, par ses victoires surtout, qui rendirent son règne le plus brillant de ce siècle, le crime qui lui avait frayé le chemin du trône. Bien que l'armée fût mal disciplinée (à tel point que peu de soldats se soumettaient à porter la cuirasse) (2), et qu'elle traînât à sa suite quatre milles bêtes de somme pour porter les bagages, il s'occupa de mettre de l'ordre dans les marches, dans les campements, et de faire établir autour des camps, pendant la nuit, des palissades garnies de piques de fer.

Sviatoslaf, grand prince de Russie, ayant rendu la Bulgarie tributaire, Zimiscès, après trois ans de guerre, s'empara de
[illegible] Preslav (*Marcianopolis*), capitale de ce royaume, et la réunit à l'empire; voulant reprendre aux Arabes tout ce qu'ils en avaient détaché, et délivrer les prisonniers dont les gémissements venaient jusqu'à lui, il leva une armée nombreuse. Les chrétiens de Syrie prirent en même temps les armes, et les Vénitiens défendirent à leurs marchands de porter aux infidèles des armes ou des munitions. Deux cent mille musulmans périrent
973. à Mopsueste, emportée de vive force. Tarse fut prise par la famine, et des colonies chrétiennes repeuplèrent la Cilicie. Antioche vit de nouveau flotter sur ses remparts les insignes du christianisme; Alep fut abandonné par les princes Amadans, dans le palais desquels les Grecs trouvèrent de grands approvisionnements

(1) Temel, curé d'un bourg de la Cilicie, disait la messe quand on lui annonce l'approche des Arabes. Revêtu comme il est des ornements sacerdotaux, il saisit le marteau avec lequel on sonne les cloches dans l'Orient, et s'en sert si bien qu'il tue bon nombre d'assaillants et les met en fuite. Interdit et maltraité par son évêque, il part et va se faire musulman.

(2) Un historien remarque, comme chose digne d'attention, que, sur les 200,000 guerriers de Nicéphore Phocas, 30,000 portaient la cuirasse.

d'armes, quatorze cents mulets, trois cents sacs d'or et d'argent; le butin, qu'ils ne purent emporter ou consommer en dix jours de licence, fut réduit en cendres.

Après avoir soumis plus de cent villes, au nombre desquelles Damas elle-même, Zimiscès passa l'Euphrate, s'emparant de Samosate, d'Édesse, de Martyropolis, d'Amida, de Nisibe, noms rayés depuis longtemps des catalogues impériaux, et il menaça Bagdad; mais le manque de vivres ou d'eau l'arrêta dans les déserts de la Mésopotamie : course triomphale, comparable à celle de Trajan (1), mais qui laissait intactes les forces des ennemis, puisque l'armée impériale ne se fut pas plutôt éloignée que les princes musulmans revinrent dans leurs résidences; le Coran fut prêché de nouveau, la croix abattue, et il ne resta à l'empire qu'Antioche, Mopsueste, Tarse et Chypre. 974.

En traversant la plaine riante de Damas, Zimiscès, à la vue de tant de palais magnifiques et de campagnes admirablement cultivées, s'informa quels en étaient les propriétaires; on lui répondit que toutes ces campagnes appartenaient à Basile, son chambellan : *Hé quoi?* s'écria-t-il, *est-ce donc pour enrichir un eunuque que les peuples prodiguent leur sang et leur or, et que les empereurs exposent leur vie?*

Soit rancune, soit crainte, ce Basile l'empoisonna; comme il ne laissait pas d'enfants, la couronne revint à Basile II et à Constantin IX, fils de Romain le Jeune, qui la gardèrent conjointement durant un demi-siècle, l'un régnant en Asie, l'autre en Europe : le premier adonné tout entier à la guerre, le second à la mollesse; Constantin, livré aux excès, son frère d'une continence telle qu'il s'abstenait de vin et de viandes, et portait l'habit monastique sous son armure. Bardas Sclère, valeureux capitaine de l'armée d'Arménie, se révolte, et Bardas Phocas, son ancien rival, est tiré du cloître pour lui être opposé; il s'acquitte de sa tâche, mais lui-même aspire à l'empire, et la paix publique est troublée pendant dix années. Basile II et Constantin IX. 976.

David, roi d'Ibérie, légua par testament ses États aux deux Augustes, qui reprirent aux Arabes Émèse, Damas et Tyr; ils reçurent l'hommage des ducs lombards, bien que l'empereur d'Occident Othon, beau-frère des empereurs, s'efforçât de di-

(1) Matthieu d'Édesse nous a conservé, dans son histoire d'Arménie, le récit de ces victoires, adressé par Zimiscès à Achod-Tchain, roi de la grande Arménie.

981-1017. minuer leurs possessions en Italie. Basile, durant trente-sept ans, fit aux rois bulgares Sismanides établis dans l'Albanie et la Macédoine, une guerre des plus atroces, au point d'arracher les yeux à quinze mille prisonniers, ne laissant qu'un œil à un sur cent, pour reconduire les autres dans leur pays; la nou-
1018. velle Bulgarie finit pourtant par être, avec la Servie, annexée de nouveau à l'empire. Le royaume des Khazars, sur la mer Noire, qui s'était étendu du Volga et de la mer Caspienne jusqu'au Danube et à la Theiss, fut aussi détruit en Asie par Ba-
1016. sile, qui leur reprit la Crimée; c'était le triomphe le plus éclatant qu'eût remporté l'empire byzantin depuis ceux de Bélisaire.

Les Khasars, molestés aussi par les Russes, qui les appelaient Hongres blancs, se trouvèrent resserrés sur les rives occidentales de la mer Caspienne et sur le Volga inférieur, où ils demeurèrent jusqu'à ce qu'ils fussent subjugués par les Cumans et les Uzes, qui firent disparaître leur nom.

Ces triomphes extérieurs apportèrent peu d'avantages sensibles aux sujets de l'empire, qui eurent à souffrir de la sévérité de Basile comme des vices de Constantin. Ni l'un ni l'autre ne laissa d'enfants mâles; mais Zoé, fille du dernier, avait épousé
Romain III. 1025-1028. Romain Argyre, qui fut appelé à leur succéder. Homme de mœurs douces, aussi étranger à l'art de la guerre qu'il avait la prétention de bien connaître, il essuya une terrible défaite de
1030. la part des Arabes dans le voisinage d'Alep. Le chagrin qu'il en conçut aigrit son caractère, et le peuple s'en ressentit; il punit avec rigueur les séditions renaissantes, se montra prodigue avec le clergé, et recourait aux arts magiques pour avoir des enfants. Zoé, chez qui ses dix lustres n'avaient éteint ni l'ambition ni le libertinage, s'éprit d'un beau Paphlagonien, nommé Mi-
Michel le Paphlagonien. 1064. chel, qui faisait de la fausse monnaie; ne pouvant ni vaincre sa passion, ni parvenir à la cacher, elle fit étouffer Romain III dans le bain, pour donner la couronne à son amant.

Des atteintes d'épilepsie le rendant incapable de gouverner, le Paphlagonien laissa le soin des affaires, non à Zoé, mais à l'eunuque Jean, son frère, auquel il devait le trône, et sévit contre les mécontents, qui avaient cru au pardon promis. Sous
1040. son règne, les Serviens secouèrent le joug, et élurent pour roi Étienne Boïslas; d'un autre côté, les fils de Tancrède de Hauteville mettaient fin en Italie à la domination impériale (1).

(1) Voyez ci-dessus, chapitre VII.

Usé par la maladie et les remords, Michel donna le titre de César à un de ses neveux du même nom que lui, et se livra, dans la retraite, à de rigoureuses pénitences, au milieu desquelles il vécut assez pour voir se développer les qualités perverses du successeur qu'il s'était désigné. 1041.

Michel, dit le Calfat, du métier de son père, plein de ruse et de mensonge, jure à Zoé de lui obéir en toute chose ; puis il la renferme dans un monastère. Son oncle Jean, l'auteur de sa fortune, est exilé ; mais le peuple se soulève en fureur, et arrache du couvent Zoé et sa sœur Théodora, qu'il proclame impératrice ; l'indigne prince, échappant avec peine, se retire dans un cloître, où on lui crève les yeux. Michel Calfat. 1042.

Les deux sœurs règnent conjointement, et mieux qu'on n'aurait pu l'espérer ; mais bientôt renaît entre elles l'inimitié qui les avait séparées jusque-là, et Zoé, ne laissant à Théodora que le nom d'Auguste, offre sa main à Constantin Monomaque, son ancien amant, avec le titre de dame (*despoina*) pour Sclérène, qui était son amante : triumvirat dont on n'avait pas vu d'exemple ; dans les cérémonies publiques, on vit Constantin figurer entre sa femme sexagénaire et sa maîtresse en titre. Si la paix se maintint merveilleusement entre les associés, elle ne put durer ni avec les ennemis intérieurs ni avec ceux du dehors, dont les plus formidables étaient les Turcs en Asie, et les Normands en Italie. Zoé et Théodora. Constantin Monomaque. 1053.

Les deux femmes qui occupaient le trône avec lui ayant cessé de vivre, Constantin se proposait de désigner pour son successeur Nicéphore Brienne, gouverneur de la Bulgarie ; mais Théodora, informée de cette résolution, sortit encore de son couvent, et se fit proclamer au moment où Constantin rendait le dernier soupir. L'impératrice septuagénaire régna vingt et un mois, aimée et respectée de ses sujets ; puis elle mourut à son tour, et avec elle finit la descendance de Basile le Macédonien. 1054.

D'après le conseil de ses ministres, elle avait choisi pour son successeur Michel VI Stratiotique, d'une grande capacité militaire, mais inhabile à gouverner ; il mécontenta les généraux qui, se révoltant, lui envoyèrent deux évêques pour lui enjoindre de déposer la couronne. *Et que me donnerez-vous en retour?* leur demanda-t-il. *Le royaume des cieux*, lui fut-il répondu, et il se retira tranquillement dans la maison où il avait vécu en honnête citoyen, avant de se montrer empereur incapable. Isaac Comnène, porté alors au trône par le suffrage de ses com- 1056. Isaac Comnène. 1067.

pagnons d'armes, prétendait descendre d'une des familles qui accompagnèrent Constantin de Rome à Byzance. Mais les généalogies manquent-elles à un nouveau roi? Il conféra le titre d'Auguste à sa femme, fille du roi des Bulgares, et des charges à ses frères; il révoqua beaucoup de donations antérieures et modéra les dépenses, afin de remplir les vides du trésor. Le patriarche qui lui avait répondu : *Je t'ai donné la couronne, et je saurai te l'ôter*, fut par lui déposé; puis, sentant sa fin approcher, il offrit le sceptre à son frère Jean; sur son refus, il
1059. choisit un étranger qui lui en parut digne, et abdiqua. S'étant retiré dans un monastère avec sa femme, il lui disait : *Avoue que je t'ai fait esclave quand je t'ai donné la couronne, et que je t'ai rendu la liberté en te l'ôtant!*

Constantin Ducas. Constantin Ducas s'était insinué dans les bonnes grâces d'Isaac en faisant parade d'économie, ainsi que par son éloquence, dont il donna, à peine élu, un échantillon pompeux, en exposant dans un discours tous les devoirs d'un bon prince; il les connaissait, mais sans les mettre en pratique. Sa justice s'égarait dans ces minuties qui laissent perdre de vue l'essentiel : son économie n'était que de la lésinerie, si bien que les armées, manquant du nécessaire, refusèrent de marcher contre les Hongrois, qui occupèrent Belgrade; contre les Turcs, qui ravagèrent l'Asie; contre les Uzes, qui de la Moldavie et de la Valachie, où ils s'étaient établis, faisaient des incursions dans la Bulgarie et dans la Thrace, et s'avancèrent jusque sous les murs de Constantinople. A son lit de mort, Constantin XI fit jurer à sa femme Eudoxie de ne pas se remarier, et aux sénateurs de ne pas reconnaître d'autres souverains que ses trois fils.

1057. Michel VII Parapinace (1), Andronic Ier et Constantin XI (*bis*) furent donc proclamés, et régnèrent sous la régence d'Eudoxie; mais, en voyant les Turcs s'avancer menaçants, l'impératrice sentit la nécessité de confier le gouvernement à des mains vigoureuses. Romain Diogène, fils d'un père proscrit, demandant
Romain IV. un emploi à Constantin Ducas, en avait reçu cette réponse : *Songe à le mériter par tes actions*, et il était allé vaincre les Petchénègues. A son retour, l'impératrice lui dit, en lui conférant le grade désiré : *Ce n'est pas à moi que tu le dois, mais à ton épée.* Il crut que son épée pourrait aussi lui donner l'em-

(1) Ainsi surnommé de la mesure (πινάκιον) qu'il employait pour vendre du blé au peuple.

pire, et voulut faire une révolution ; mais, trahi et arrêté, il fut condamné à mort. Cependant Eudoxie le vit et s'éprit de lui ; alors les juges, qui l'avaient condamné par condescendance, le déclarèrent innocent. Le patriarche, qu'elle abusa en feignant de vouloir épouser son neveu, la délia du serment fait à son mari ; elle put alors épouser Diogène, qui fut proclamé empereur, à l'extrême surprise de tout le monde et au grand mécontentement de quelques courtisans. Cependant les esprits se calmèrent par l'effet des séductions d'Eudoxie, et grâce à la valeur de Romain IV, qui refoula les Turcs vers la Perse ; mais enfin, à Manzicerte, par une de ces trahisons si communes dans les guerres des Grecs, il fut vaincu et resta prisonnier. 1068. 1071.

Alp-Arslan, son vainqueur, le renversa par terre et le foula aux pieds, la première fois qu'il s'offrit à sa vue ; mais, après s'être conformé en cela à l'usage de sa patrie, il lui tendit la main, lui montrant des égards comme à un égal, et conclut avec lui un traité de paix et d'alliance, moyennant un million de pièces d'or, et sept cent soixante mille par an ; le traité signé, il lui rendit la liberté.

Romain Diogène eut plus à se plaindre des siens que de l'ennemi ; car, à la première nouvelle de sa défaite, ils proclamèrent Michel et enfermèrent Eudoxie dans un couvent. Il fut donc obligé, à son retour, de faire la guerre à ses sujets, qui refusaient d'accéder à un partage de l'empire. Vaincu par la valeur des Normands qui s'étaient mis à la solde des Grecs, il proposa de se faire moine, à la condition d'avoir la vie sauve ; mais il est aveuglé avec tant de barbarie qu'il meurt peu après, résigné à son sort et pardonnant à ses bourreaux.

Eudoxie lui avait dédié l'*Ionie* (1), ouvrage contenant l'histoire des dieux et des héros ; elle avait écrit en outre un poëme sur la chevelure d'Ariane, une instruction pour les femmes, un éloge de la vie monastique, et un traité sur les devoirs des princesses. Cette auguste lettrée fut poussée à des cruautés par les mauvais conseils du César Jean.

Michel Parapinace, resté seul en possession du trône, avait eu pour maître Psellus, l'un des meilleurs esprits du Bas-Empire, qui pourtant n'avait fait de lui qu'un pédant dont tout le mé-

(1) Ἰωνιά, jardin de violettes, *violarium :* ce sont des notices sur les généalogies des dieux et des héros, des anecdotes sur des écrivains de l'antiquité, qui n'ont rien d'original ni de neuf ; c'est une très-médiocre compilation. D'Ansse de Villoison a publié l'Ἰωνιά dans ses *Anecdota græca ;* Venise, 1781.

rite consistait à discuter sur la grammaire, sur des étymologies et des inepties d'écolier. Jean, qui se flattait de régner en son nom, secondait ses goûts ; mais il se vit supplanté par Nicéphorize, eunuque délié et corrompu, qui remplit la cour d'espions et de gens de son espèce, outre qu'il affamait le peuple en accaparant le blé pour s'enrichir.

Alp-Arslan semblait s'apprêter à venger celui dont il avait été l'ennemi ; conduisant les Turcs, non pas seulement pour ravager, mais encore pour conquérir, il repoussa les Normands et les Grecs qui voulurent lui résister. Michel, fatigué de tant de guerres,
1078. décerna le titre de César à Nicéphore Bryenne ; mais celui-ci, à la tête d'une armée qui avait battu les Bulgares soulevés, se fit proclamer empereur, tandis que l'armée d'Orient élevait au trône Nicéphore Botoniate. Michel alors, pour éviter l'effusion du sang, abdique et se fait moine. Constantin, son frère, cède la couronne qu'on lui offre au Botoniate, qui règne dans la capitale sans aucune énergie, tandis que Bryenne reste maître de l'Illyrie et de la Macédoine. Au moment où il s'approchait de Constantinople, son compétiteur lui offrit de partager l'empire ; comme Bryenne refusait d'entrer dans la ville, Nicéphore lui demanda ce qu'il craignait. *Je ne crains nul autre que Dieu*, répondit-il ; *mais je me défie des courtisans!*

Mis eux-mêmes en appréhension par cette réponse, les courtisans rompirent l'arrangement, et envoyèrent contre Bryenne
Alexis Comnène. Alexis Comnène, qui s'était signalé avec son frère Isaac dans les guerres précédentes. D'un côté on s'appuie sur les Turcs, de l'autre sur les Francs ; les pertes et les avantages se balancent ;
1079. mais enfin Bryenne est fait prisonnier, et les ministres, aussi lâches qu'Alexis avait été généreux, le font aveugler avec d'autres révoltés. Cependant la réputation de Comnène avait tellement grandi, qu'il fut adopté par la femme de l'empereur ; les courtisans excitèrent alors la défiance de Nicéphore, qui donna l'ordre de mettre à mort tous les Comnène. Alexis s'enfuit ; puis, secondé par les Hongrois et des aventuriers francs, il excite un mouvement dans les provinces, où il est proclamé empereur. La trahison lui ouvre bientôt les portes de Constantinople, dont il s'empare le jeudi saint, et qu'il abandonne au pillage. Nicéphore
1081. 1er avril. Botoniate alla finir ses jours dans un monastère.

Alexis (1) arrivait au trône au moment où les Arabes avaient

(1) Fr. Wilken, *Rerum ab Alexio I, Johanne Manuele, et Alexio II Comnenis gestarum.*

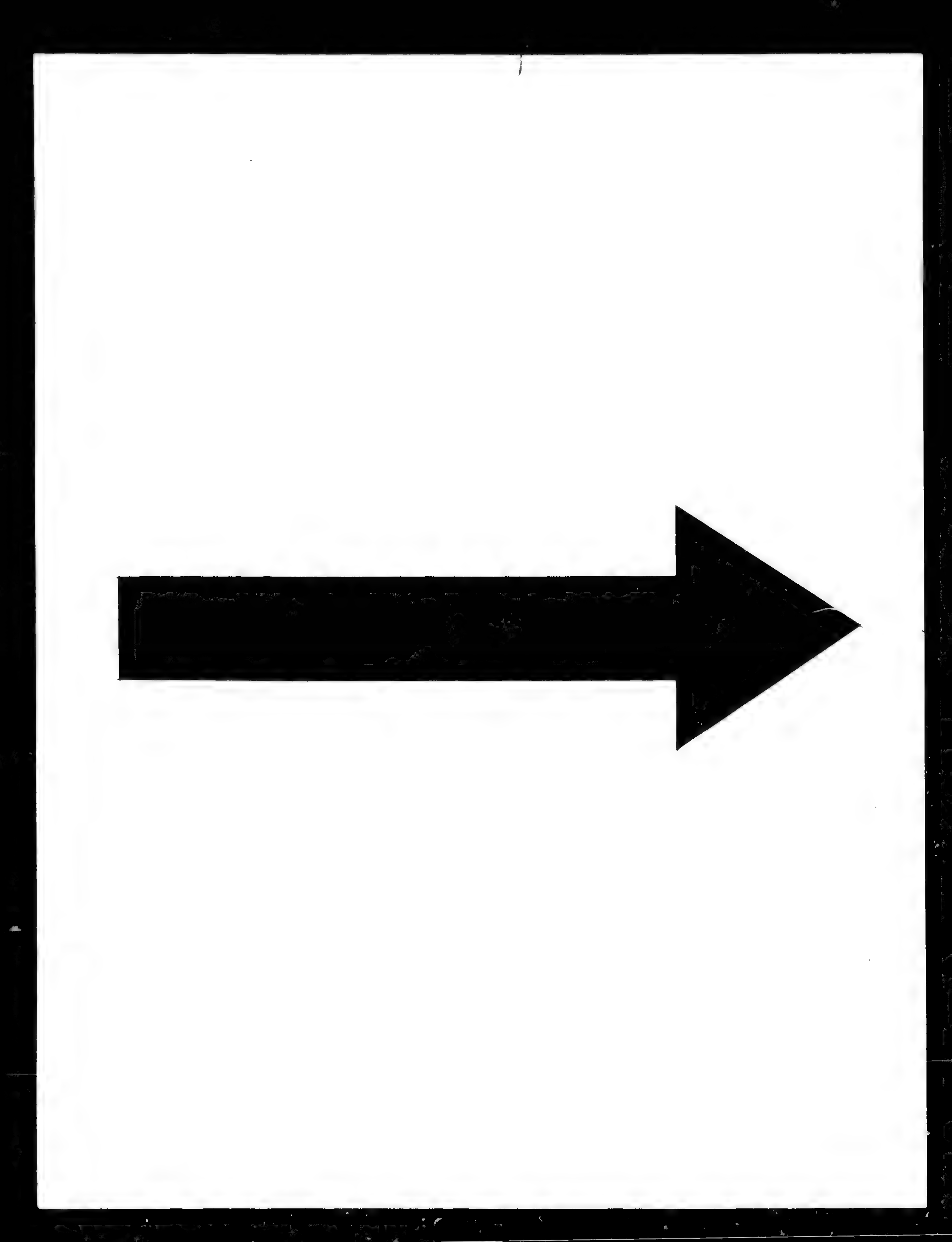
enlevé à l'empire tout ce qu'il possédait en Afrique, en Égypte, en Palestine, en Phénicie; les Turcs avaient occupé les principales villes de la Syrie et de l'Asie Mineure, si bien qu'Antioche, Alep, Nicée même, étaient devenues la résidence d'atabeks, et l'on voyait de Constantinople les bannières musulmanes arborées sur les bâtiments qui traversaient le Bosphore, et sur les tours de la côte d'Asie; les Dalmates, les Hongrois, les Petchénègues, les Cumans, [illegible] chaque année le Danube pour dévaster la Macédoine et la [illegible] répandaient une telle épouvante, que les portes de C[illegible] se fermaient et qu'à Sainte-Sophie sonnait la clo[illegible]e, un petit prince d'Italie (1) venait mettre le siége de[illegible]zzo, et continuait la guerre jusqu'au moment où la mort [illegible]etait dans ses projets. Au milieu de circonstances si déplorables, l'empire avait, pour toutes ressources, des légions indisciplinées, un trésor épuisé, des alliés infidèles, des princes turbulents, et les plaies de la guerre civile saignaient encore.

Alexis sut retarder la chute de l'État. Doué des qualités nécessaires pour remédier aux maux présents, il fit preuve d'une patience infatigable, promulgua des lois et des règlements utiles, rétablit la discipline militaire en créant une armée nouvelle. Il sut s'appuyer sur les familles des Ducas, des Paléologue, des Dalassène, des Opis, et sur d'autres encore, puissantes par leurs richesses et par leur crédit; il respecta le clergé au point de se soumettre, avec ses amis, à une pénitence imposée par le patriarche, jeûnant quarante jours, dormant sur la terre et portant un cilice, en expiation du sang versé à la guerre. Il favorisa les arts et les lettres, les cultivant lui-même, ainsi que son gendre et sa fille Anne Comnène. Cette princesse nous retrace les actions de son père (2) avec une partialité passionnée, lui donnant toujours des louanges, même quand *il fuit en héros;* on peut cependant juger par son récit qu'il était rusé, dissimulé, ne ménageant ni les biens ni la vie de ses sujets, dont il n'obtint ni l'amour ni le respect. Nous le verrons se mêler au grand drame des croisades, dans lequel les Comnène figurèrent pendant un siècle sans en tirer aucun profit.

Les hérésies, cet autre fléau de l'empire grec, n'avaient pas — Hérésies.

(1) Robert Guiscard.

(2) L'ouvrage d'Anne Comnène, divisé en quinze livres, est intitulé Ἀλεξιάς, titre prétentieux qui conviendrait plutôt à une épopée qu'à une histoire.



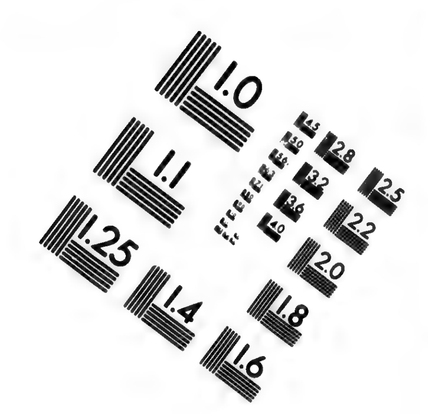
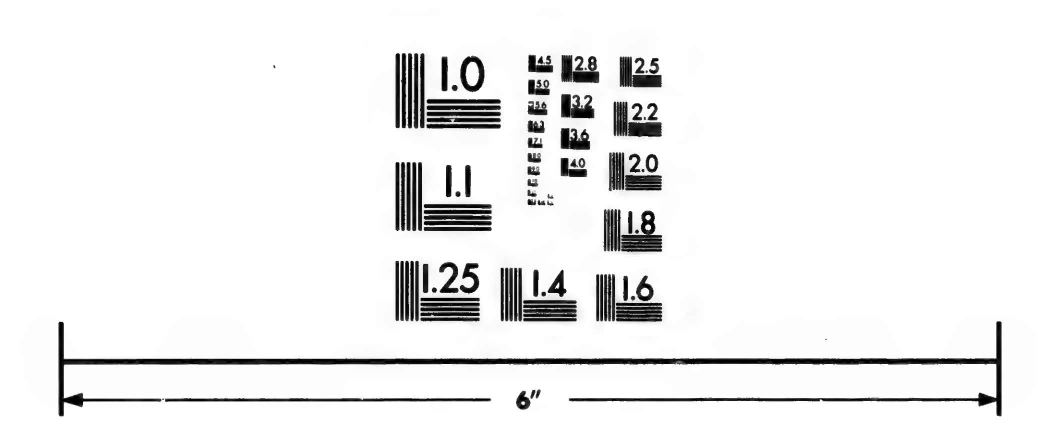
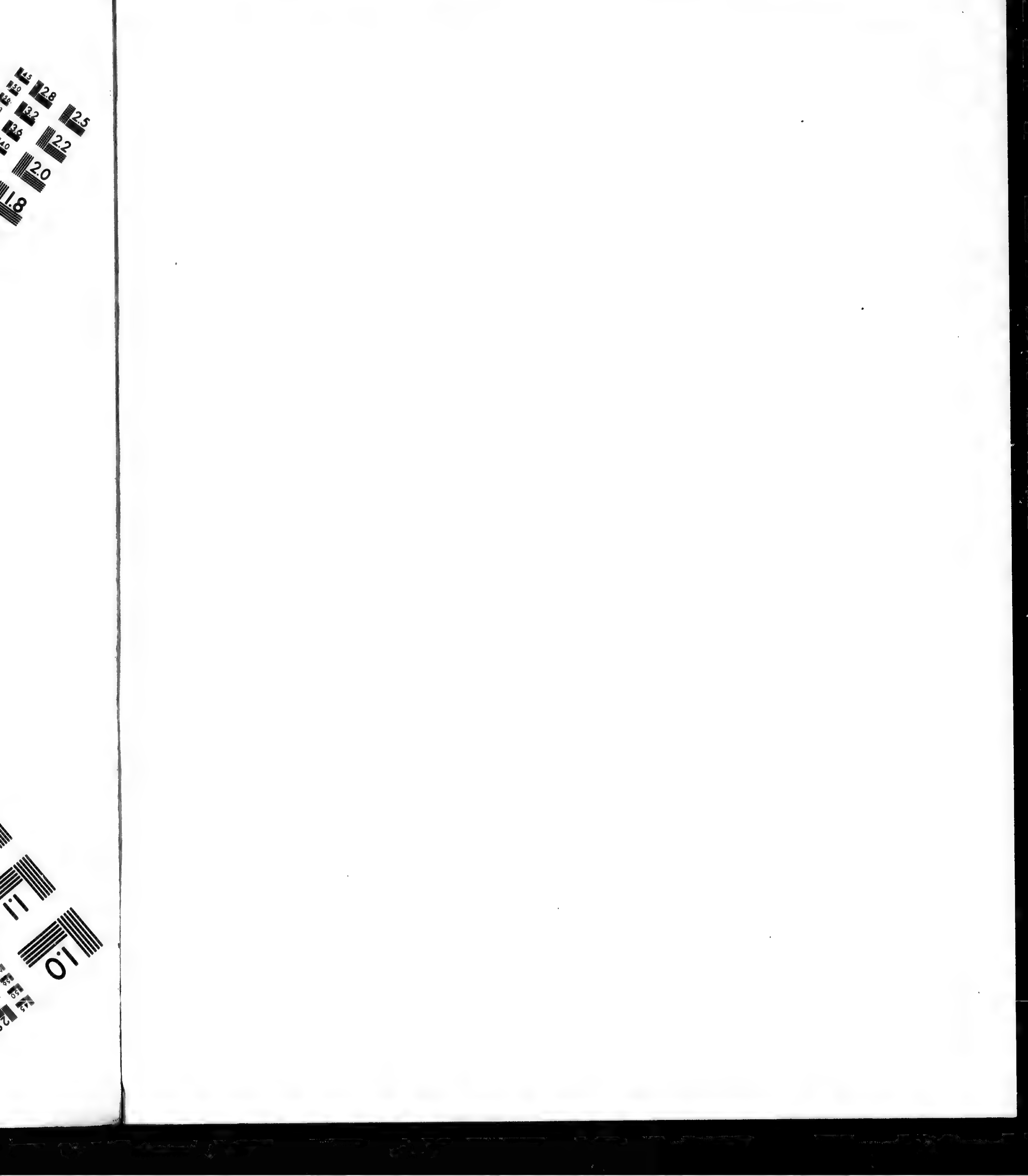


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





non plus cessé. Les pauliciens, souvent vaincus par les armes, avaient été déportés dans la Thrace, et on les croyait anéantis, quand ils renaquirent dans les Bogomiles (1). Un médecin nommé Basile, après avoir longtemps étudié avant d'émettre son système, s'entoura de douze apôtres, et, rejetant la plupart des Livres saints, il prétendit ne conserver que les Psaumes, les Prophètes et le Nouveau Testament. Il enseignait que Satanaël, fils du Père tout-puissant, perverti par l'orgueil, avait créé un monde pervers, mais que son œuvre était détruite par le Rédempteur : idées mystiques auxquelles on associait une extrême rigueur ascétique. Alexis fit mettre à la torture les principaux disciples de Basile, et finit par s'emparer de l'hérésiarque, qu'il interrogea lui-même avec une feinte docilité; mais un scribe recueillait toutes ses paroles, afin d'acquérir la preuve de sa culpabilité. Basile et les siens, condamnés au bûcher, moururent avec intrépidité. L'erreur qu'ils prêchaient leur survécut, et les croisades la propagèrent en Europe, où nous verrons les sectes mystiques devenir la source de nouveaux désordres.

Schisme. 846. La déplorable querelle des iconoclastes durait encore, lorsque saint Ignace, fils de l'empereur Michel Ier, fut, comme grand partisan des images, nommé patriarche de Constantinople. Favorisé par Théodora, il était vivement combattu par l'évêque de Syracuse et par le César Bardas. Quand celui-ci succéda à Théodora dans la direction des conseils de Michel III, Ignace, accusé de

Photius. 857. rébellion, fut maltraité et exilé, tandis que Photius, quoique simple laïque, parvenait à la première dignité de l'Église d'Orient. Ce patriarche, l'homme le plus savant de son temps, aveuglé par l'ambition, persécuta Ignace, qu'il laissa en butte à d'indignes traitements pour l'obliger à se démentir, mais vainement; aussi les chrétiens timorés restèrent avec son prédécesseur, et il ne fit que provoquer des troubles et des désordres. Afin de les assoupir, le patriarche notifia son élection au pape Nicolas Ier, lequel répondit à Photius qu'il agréait ses assurances, mais que la promotion d'un laïque au patriarcat n'était pas régulière, et il envoya des légats pour s'enquérir des faits. Ces légats excédèrent leur

862. mandat en intervenant dans un concile où la déposition d'Ignace fut confirmée, ainsi que l'élection de Photius; puis ils revinrent auprès du pape, alléguant, de la part de ce dernier, que chaque

(1) *Bog-miloni* équivaut, en langue bulgare, à *Kyrie eleison*, et désigne des hommes qui implorent la miséricorde divine.

Église avait ses usages différents, et qu'il y avait eu à Constantinople divers exemples de patriarches élus avant d'avoir reçu les ordres, avant même d'avoir été baptisés. Nicolas repoussa de 864.
pareils exemples, et, dans un concile tenu à Rome, réprouvant tout ce qui s'était fait à Constantinople, il déclara Photius déchu de toute dignité sacerdotale. Michel, irrité de cette décision, rompit avec le pape, dont il méconnut la suprématie, déclarant qu'il s'était adressé à lui pour en recevoir assistance, non pour se soumettre à son jugement, privilége que Rome avait perdu, disait-il, depuis longtemps.

Une nouvelle contestation naquit de celle-là : ils s'agissait de savoir de qui les Bulgares devaient dépendre; s'ils relèveraient du patriarche de Constantinople, attendu que Cyrille et Méthodius, apôtres de cette nation, étaient Grecs; ou du pape, à qui 865.
Louis le Germanique avait demandé pour eux des missionnaires qu'il avait obtenus.

La querelle s'étant échauffée, Photius s'efforça de lui donner une grande importance; ayant donc obtenu l'autorisation de convoquer un synode, il imputa, dans les circulaires qu'il répandit à cet effet, de graves erreurs à l'Église d'Occident; il lui reprochait, par exemple, de soumettre à une nouvelle onction de saint 867.
chrême les prêtres élevés à l'épiscopat, de ne pas permettre le mariage aux ecclésiastiques, d'imposer le jeûne du samedi, de consacrer du pain sans levain. L'Église avait déclaré que le Saint-Esprit procède et n'est pas engendré; mais procède-t-il du Père seul, ou procède-t-il aussi du Fils? Les Grecs avaient adopté la première opinion, les Latins l'autre, et, à l'article du concile de Nicée, *Qui a Patre procedit*, ils avaient ajouté *Filioque*. Ce différend accrut encore la rivalité qui depuis longtemps séparait Rome de Constantinople, et ce fut là l'objet d'une autre inculpation dirigée contre les Latins par Photius, qui, dans ce concile, fit déposer et excommunier l'évêque de Rome.

Mais Basile le Macédonien, porté la même année au trône, déposa le patriarche et rétablit Ignace, en priant le pape de donner son approbation à ce qu'il avait fait, et de décider relativement aux prêtres ordonnés par Photius ou par ses fauteurs. Adrien II, successeur de Nicolas, assembla un concile dans lequel on brûla les actes de celui de Constantinople, et Photius fut dégradé. Ces 869-70.
décisions furent adoptées ensuite dans le huitième concile général tenu à Constantinople, où Photius comparut pour être excommunié, bien que la hauteur dont firent preuve les légats pontifi-

caux eût jeté dès lors des germes de mécontentement, qui plus tard portèrent leurs fruits.

Photius, qui réunissait à une érudition remarquable une habileté extraordinaire, composa, dit-on, en caractères anciens, une généalogie de Basile, qui le faisait descendre de Tiridate, roi de la grande Arménie; puis il la plaça dans la Bibliothèque impériale; découverte par un hasard préparé, elle fut mise sous les yeux de l'empereur. Curieux d'en comprendre le contenu, il ne trouva que Photius pour la lui déchiffrer, et le prit dès lors en telle
877. faveur, qu'il le fit réélire patriarche à la mort d'Ignace. Jean VIII, bien qu'on se fût passé de son assentiment, consentit à le reconnaître par amour de la paix, lorsqu'il eut demandé pardon devant un synode assemblé, et envoya des légats pour lui donner la bénédiction; mais, à leur arrivée, ils trouvèrent les choses bien
879. différentes de ce qui avait été annoncé. Photius exerçait pleinement les fonctions de sa dignité; il avait présidé lui-même le concile, dans lequel son nom fut applaudi avant celui du pape. Tout ce qui ne lui convenait pas dans la lettre du pontife avait été passé sous silence en la lisant; les sept conciles généraux avaient été confirmés, et le huitième condamné : on lui substituait le dernier concile comme œcuménique.

Jean VIII prononça donc l'anathème contre quiconque ne tiendrait pas Photius pour excommunié : condamnation qui fut répétée par ses successeurs. Enfin Léon le Philosophe déposa le
887. faux patriarche, qu'il remplaça par Étienne, son propre frère, et
Michel Cérularius. 1053. la communion entre les deux Églises dura jusqu'à Michel Cérularius.

Ce patriarche, dans une lettre adressée à Jean, évêque de Trani, reprocha à l'Église d'Occident de ne pas chanter l'alleluia en carême, de jeûner le samedi, tandis que l'Évangile nous apprend que les apôtres, ce jour-là, cueillirent des épis et en mangèrent; il blâmait aussi l'usage de consacrer le pain azyme, « pâte sèche « que Moïse ordonna une fois l'an aux pauvres Hébreux, tandis « que la Pâque des chrétiens exige un pain qui ait acquis par le « levain de la chaleur et du goût. » Il terminait en disant : « Les « Latins ne sont ni juifs ni chrétiens, ni même païens, car ils man- « gent la chair des animaux étouffés dans leur sang; ce sont des « léopards, dont le poil n'est ni noir ni blanc. » En conséquence, il fit fermer à Constantinople toutes les églises des Latins, qui furent, en outre, privés de leurs couvents.

Léon IX répondit à cette attaque, le patriarche répliqua, et la

querelle devint plus vive; Constantin X, ayant besoin d'être en paix avec le pape au moment où les Normands menaçaient la Calabre, étouffa les disputes; mais le patriarche opiniâtre se refusa 1054.
à toute communication avec les Occidentaux. Les légats vinrent alors dans Sainte-Sophie déposer sur l'autel la condamnation de Cérularius, lui imputant toutes les hérésies connues, et l'excommuniant avec les démons, comme avec tous ceux qui rejetaient la doctrine de l'Église d'Occident; puis, sortant du temple, ils secouèrent la poussière de leurs pieds, en s'écriant : *Que le Seigneur voie et nous juge!*

Depuis cette époque, tout lien resta rompu entre les deux Églises.

CHAPITRE XIX.

L'ESPAGNE. — LE CID.

Le califat d'Espagne, que l'Ommiade Abd-el-Rhaman avait Abdérame Ier.
détaché de celui de Bagdad, atteignit un haut degré de splendeur sous ses princes particuliers, dont les exploits n'ont pour historiens que des Orientaux, habitués à admirer les grands, non à les juger; on est donc porté à suspecter les éloges qui leur sont prodigués, bien que nous soyons contraint de les répéter (1).

Al-Hakem, dit le Cruel, qui avait consolidé cet État en créant Abdérame II. 822.
une armée et une flotte, eut pour successeur Abd-el-Rahman le Victorieux, qui, joignant à une grande valeur la courtoisie, l'humanité, l'amour des sciences, aurait rendu ses sujets heureux, s'il n'eût été arrêté par des guerres incessantes. Il ne put empêcher les Normands, débarqués à l'improviste, de dévaster la Galice et de saccager même Séville; mais il repoussa les Francs de Barcelone, et les poursuivit jusque dans les Pyrénées. Il contint les chrétiens des Asturies, et vainquit Abdallah son oncle, qui était revenu de Tanger pour opérer une révolution, mais il lui pardonna généreusement. Sa politique était active et prévoyante; il fit alliance avec les empereurs de Constantinople contre le calife de Bagdad, leur ennemi commun.

Tout en faisant rentrer dans le devoir les villes rebelles, il ne

(1) L. Viardot, *Hist. des Arabes et des Mores d'Espagne*, 1840; indépendamment des ouvrages déjà cités.

voulait pas qu'elles fussent prises d'assaut, pour leur épargner les horreurs du pillage; il répondait à des magistrats qui s'excusaient de n'avoir pas arrêté des chefs révoltés : *Tant mieux, je n'aurai pas ainsi à attrister un jour d'allégresse par des actes de rigueur. Peut-être Dieu touchera-t-il leur cœur; sinon, je saurai les empêcher de troubler la tranquillité de mon peuple.*

Il favorisa les hommes de lettres; durant une cruelle disette, il prodigua les trésors pour faire construire et amener de l'eau dans Cordoue; aussi fut-il pleuré comme un père par ses sujets, lorsqu'il finit ses jours à l'âge de soixante-cinq ans, après en avoir
852. régné trente et un.

Les califes s'étaient imposé la dure nécessité de vaincre toujours, afin de réprimer l'esprit indomptable des anciens Goths. Les chrétiens des Asturies s'étaient agrandis, grâce à la valeur d'Alphonse II le Chaste, sous le règne duquel (791-841) furent
Saint Jacques de Compostelle. découvertes les reliques de saint Jacques le Majeur, qui passe pour l'apôtre de l'Espagne; elles furent déposées à Compostelle,
835. et devinrent un nouveau lien religieux pour l'ancienne race. Lors de la victoire que Ramire, son cousin et successeur, remporta à Logroño sur Abd-el-Rahman II, on vit ce saint, de pêcheur galiléen, devenir guerrier, et combattre à cheval à la tête des chré-
848. tiens. Le roi ordonna donc que quiconque serait propriétaire de terres ou de vignes payerait, à titre d'offrande, une redevance annuelle au sanctuaire de Compostelle, qui devint le but pieux de lointains pèlerinages.

Ramire Ier nettoya les routes des brigands dont elles étaient infestées, en faisant crever les yeux à tous ceux que l'on arrêtait; il envoyait en même temps au bûcher bon nombre de prétendus sorciers, préludant de la sorte aux *auto-da-fé*. Une ligne tirée des côtes de Valence jusqu'à l'embouchure du Duero indiquait, à peu de chose près, les frontières respectives des chrétiens et des musulmans. La partie la plus pauvre et la moins étendue appartenait aux premiers; les uns et les autres avaient derrière eux leurs frères en religion, dont les séparaient la mer et les Pyrénées, mais ils ne pouvaient compter beaucoup sur leur secours. Le royaume de Ramire comprenait les Asturies, la Galice et une partie de Léon. Toutefois il aurait été désirable, afin de pouvoir opposer aux Arabes une résistance vigoureuse, que les *Marches espagnoles* eussent été dans une seule main; au contraire, une portion de la Catalogne, entre la Sègre et la mer, obéissait à des comtes francs; à d'autres appartenaient la Gascogne, la Navarre,

la Biscaye, et l'Aragon se formait des lambeaux arrachés aux Sarrasins. La Castille était gouvernée par ses propres comtes, descendants peut-être des anciens chefs visigoths, qui se défendirent comme ceux des Asturies, dont ils furent tantôt les vassaux, tantôt les adversaires. Les inimitiés renaissantes de ces petits seigneurs les empêchaient de profiter des discordes de leurs ennemis.

Ordoño, qui avait été proclamé roi sur le champ de bataille 850.
de Logroño, ayant succédé à son père, étendit les frontières de son royaume en prenant Salamanque et Coria, tandis que le calife était occupé à faire rentrer dans le devoir Tolède, toujours
rebelle. Les victoires remportées par Alphonse III, son succes- 866.
seur, lui valurent le surnom de Grand. Afin de réprimer les incursions des Normands, il fortifia Oviédo, dont les murailles purent abriter sûrement tout ce que les habitants du voisinage avaient de précieux ; puis, s'étant allié avec le comte de Navarre, il déclara la guerre aux musulmans. Une bataille fut livrée sur le Duero, à la suite de laquelle chaque parti s'attribua la victoire,
quand la perte était certaine des deux côtés ; car l'élite de la ca- 869.
valerie arabe avait péri, et les chrétiens passèrent dix jours à enterrer les cadavres de leurs frères. Alphonse, s'étant rendu maître de Coïmbre, poussa jusqu'à Mondego ses frontières vers le Portugal ; puis il profita d'une trêve pour fortifier ses places, fonda Porto (1), Chaves et Viseu ; il repeupla Burgos, qui devint ensuite la capitale de la Castille, et mit des évêques à Braga, Porto, Lamego, Viseu, Coïmbre. Il parut s'animer aux exploits en décrivant ceux de ses prédécesseurs, dont il commença l'histoire à partir de Vamba.

Mais, pour soutenir la guerre, il devait mettre des impôts, et, pour conserver l'ordre, réprimer les seigneurs. De là, un mécontentement qui finit par une rébellion ouverte. Garcias, son fils aîné, soutenu de Nuño Fernandez, comte de Castille, se mit à la tête des révoltés. Alphonse leur fit la guerre pen-
dant trois ans ; fatigué enfin de se voir si indignement récom- 910.
pensé, il abdiqua en assignant le royaume d'Oviédo à son fils aîné, et à Ordoño la principauté de Galice ; néanmoins il ne cessa point de combattre, sous leurs ordres, les ennemis de la foi et de la patrie. Mauvais frères après avoir été mauvais fils, ils ne tardèrent pas à devenir ennemis ; mais, l'aîné étant mort sans hé-

(1) Porto ou Oporto, l'ancienne ville de *Portus Calle*, qui a donné, à ce qu'on croit, son nom au Portugal.

ritiers, Ordoño II réunit tous les États chrétiens et transféra sa
Royaume de Léon. résidence à Léon, qui donna son nom au royaume dont elle devint la capitale.

Ordoño agrandit ce royaume en passant le Tage et en s'emparant de Talavéra, puis en faisant essuyer à Abd-el-Rahman III une déroute sanglante à Saint-Étienne de Gormaz. Ordoño mit promptement sur pied de nouvelles forces; mais, craignant que les comtes de Castille ne voulussent se rendre indépendants et favoriser l'ennemi, il les invita à une assemblée et les fit étrangler. Cette perfidie accéléra l'événement qu'elle était destinée à prévenir. Les Castillans, secouant toute sujétion, élirent deux juges, qui les gouvernèrent jusqu'au moment où
963. Gonzalo Fernandez reprit le titre de comte, et fut reconnu in-
Royaume de Navarre. 860. dépendant par le roi Sanche le Gros. De cette époque, la Castille devint un État souverain. Il s'en était formé un autre dans la Navarre, où Garcias Ximénès, fils et successeur du comte Sanche-Sanchon (857) prit le titre de roi, et ses descendants continuèrent à combattre les Sarrasins, en agrandissant leurs possessions.

Froïla, frère d'Ordoño, ne régna environ qu'une année. Alphonse IV, s'étant retiré dans un cloître, laissa le trône à son
927. frère Ramire, qui, délivré de ses ennemis domestiques, envahit
932. la Nouvelle-Castille, s'empara de Madrid, se réunit aux Castillans soulevés contre les Arabes, et réduisit Saragosse à se reconnaître comme vassale; puis il fit éprouver une déroute san-
939. glante, près de Simancas, au calife qui avait pénétré sur le territoire de Léon. Le prince arabe proclama alors la guerre sacrée; une armée immense, recrutée tant en Espagne qu'en Afrique, vint, sous le commandement du premier ministre Ha-
945. med-ben-Saïd, ravager la Galice, d'où elle remporta un butin si grand qu'il est plus facile de s'en étonner que d'y croire (1).
950-56. Ordoño III mourut bientôt, et son fils fut dépouillé de la cou-

(1) Un cinquième du butin revenait au roi. Hamed lui offrit en outre 400 livres pesant d'or en lingots, 400 d'aloès, 4,000 de soie filée, 500 onces d'ambre, 300 de camphre, 20 pièces de drap d'or et soie fabriquées à Bagdad, 30 tapis de Perse, 800 armures de fer poli pour chevaux de bataille, 1,000 boucliers, 10,000 flèches, 15 chevaux arabes couverts de superbes harnais, 100 chevaux africains ou espagnols, 20 mules avec leurs riches caparaçons, selles et dossiers, 60 esclaves somptueusement habillés, dont vingt jeunes filles, 420,000 sequins; et tout cela accompagné d'une pièce de vers composée par lui-même.

ronne par son oncle Sanche le Gros; mais, comme il ne put se soutenir au milieu des orages inséparables d'un nouveau règne, 960.
l'usurpateur s'enfuit en Navarre. Les seigneurs élurent à sa place un fils d'Alphonse IV, Ordoño IV, dit le Mauvais.

Sanche le Gros, s'étant rendu à la célèbre école médicale de 902-61.
Cordoue pour se guérir d'un embonpoint excessif, s'y lia d'amitié avec Abdérame III, qui lui fournit des secours pour recouvrer le trône. Ce fut un spectacle nouveau que de voir des soldats musulmans marcher sous la bannière de saint Jacques. Avec leur aide, Sanche reconquit la couronne, et, s'étant allié avec son protecteur, il gouverna d'une main ferme, jusqu'au moment où il fut empoisonné.

Le titre de *al-moumenyn* était alors porté par Abd-el-Rahman, un des plus grands émirs que l'histoire mentionne. Lorsqu'il eut réprimé les divisions intestines et dompté les chrétiens, un nouveau champ s'ouvrit à sa valeur, quand il fut appelé en Afrique par les scheiks fidèles à la race d'Édris, qui, après avoir régné cent trente années dans Fez, en avait été chassée. L'émir y expédia des forces qui occupèrent Tanger, Ceuta, Fez, enfin tout le Maghreb appelé aujourd'hui l'empire de Maroc, et il défendit ses conquêtes contre le calife fatimite de Madhie. Mais le stérile honneur d'avoir son nom mentionné aux heures de la prière dans les mosquées de Fez coûta trop d'or et de sang à l'Espagne, qui en avait un extrême besoin : en effet, les walis turbulents reprenaient de l'audace; un de ses fils se révoltait contre lui, et il devait ordonner sa mort; d'un autre côté, les royaumes chrétiens prenaient de l'accroissement.

Les revenus du califat, qui, sous les premiers Ommiades, ne dépassaient pas six cent mille pièces d'or de vingt-trois francs d'aujourd'hui, s'élevaient, de son temps, à treize millions, en n'y comprenant que ce qui entrait dans le trésor. Leurs sources principales étaient l'*almoxarifazgo*, droit de douze pour cent sur toutes les marchandises à l'entrée comme à la sortie; l'*aicavala*, taxe d'un dixième sur la vente des biens immeubles; *lazaca*, dîme des fruits de la terre, qui, pour les chrétiens et les juifs, s'élevait à un cinquième.

Abdérame mettait en réserve un tiers de ses revenus, et dépensait le reste en magnificences. Cordoue comptait alors, disent les chroniqueurs, dans un circuit de huit lieues, soixante palais, deux cent douze mille maisons, quatre-vingt-cinq mille boutiques, neuf cents bains publics, six cents mosquées, soixante-dix bib lio-

hèques, dix-sept établissements d'instruction. L'émir al-moumenyn avait pour sa garde douze mille Esclavons à pied, que lui fournissait Constantinople, et huit mille Andalous et Zénètes à cheval. Dans son palais près de Cordoue, autour duquel se forma ensuite Médina-Azara, les voûtes étaient soutenues par quatre mille trois cents colonnes de marbre; les murailles étaient incrustées de marbre, et le pavé, de marbre également, avait des compartiments de différentes couleurs; des plafonds d'or et d'azur, des poutres de bois précieux, des eaux vives jaillissant dans des cuves de marbre, excitaient l'admiration ; dans un de ces bassins, tout en jaspe, flottait un cygne d'or fabriqué à Constantinople, sur la tête duquel était suspendue une énorme perle, don de l'empereur Léon.

L'Espagne renfermait alors six autres villes du premier ordre, où des walis faisaient leur résidence : Tolède, Mérida, Saragosse, Valence, Murcie et Grenade ; quatre-vingts de second ordre ; trois cents gros bourgs, et les douze mille villages qui bordaient le Guadalquivir : ces chiffres, tout exagérés qu'ils paraissent, annoncent une grande population. Les mêmes écrivains donnent à Tolède deux cent mille habitants, trois cent mille à Séville, cent vingt-cinq villes et bourgs au diocèse de Salamanque.

Habitués qu'ils étaient, dans leur patrie, à se livrer à l'agriculture et au négoce, secondés par les Juifs, dont cinquante mille familles s'étaient transportées dans le pays, les Arabes, voulant profiter de la richesse du sol et satisfaire leurs habitudes de luxe oriental, introduisirent d'excellents systèmes de culture et d'industrie; les cuirs de Cordoue, les draps de Murcie, les soies de Grenade et d'Alméria, le papier de coton de Salibah, devinrent très-recherchés. Soixante mille métiers à tisser la soie étaient en activité dans Séville.

Des mines très-riches étaient exploitées à Jaën et vers la source du Tage. Malaga et Béja fournissaient des rubis; on pêchait le corail sur les côtes de l'Andalousie, et des perles sur celles de Tarragone. Les eaux avaient été distribuées dans l'intérêt de l'agriculture, au moyen de travaux gigantesques qui subsistent encore. Le riz, le coton, le mûrier, faisaient la richesse du pays; la canne à sucre, le palmier, le pistachier, le safran, le bananier des terres lointaines, prospéraient à côté de l'olivier, de l'oranger, de la vigne, tolérée parce que les docteurs accommodants de l'islamisme décidèrent que le climat de l'Espagne énerverait les croyants s'ils s'abstenaient du vin. Confor-

mément aux habitudes des Arabes, on vit s'introduire la *mesta*, c'est-à-dire l'usage pour les bergers de conduire les troupeaux du nord au midi, du levant au couchant, afin d'y chercher, selon la saison, le frais ou la chaleur. Les produits des fabriques de l'Andalousie sortaient du port d'Alméria, où entraient les marchandises du Levant, surtout par le concours des juifs, qui trouvaient dans cette ville une protection qu'on leur refusait ailleurs ; on allait charger dans les ports de Cadix et de Barcelone les denrées les plus précieuses.

Ainsi les Arabes, en s'adonnant tout à la fois à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, faisaient prospérer les villes et les campagnes.

Abdérame réservait l'accueil le plus bienveillant aux savants et surtout aux poëtes et aux médecins; mais, au milieu des chants composés à sa louange, des bosquets délicieux d'Azara, et dans les bras de ce que l'Andalousie avait de beautés séduisantes, il ne se trouvait pas heureux. Il avoua même que, dans les cinquante années d'un règne plein de splendeur, victorieux de ses ennemis, applaudi par ses sujets, il n'avait compté que quatorze jours de félicité. Le bonheur se trouve donc ailleurs que dans les palais, et nous ne devons l'attendre ni de la puissance ni de la grandeur.

Dans l'intention de se détacher entièrement des califes de Bagdad, Abdérame fit frapper des monnaies différentes des leurs par la forme, la légende et la valeur; il prit en outre le titre d'*iman*, qui leur avait été réservé jusqu'alors. Sur la renommée de sa puissance, Constantin VI lui envoya des ambassadeurs, pour s'en faire un allié contre l'empire de Bagdad. Othon Ier retint si longtemps un de ses envoyés en Germanie, qu'il y mourut; or, comme la lettre dont il avait été chargé contenait des paroles injurieuses pour la vraie foi, il résolut d'envoyer quelqu'un pour convertir, avec l'aide de Dieu, le souverain de l'Espagne. Le moine Jean de Gorze, choisi pour cette tâche, fut retenu poliment un mois entier, à Tortose, par le gouverneur, en
attendant, lui disait-on, que tout fût préparé pour lui faire hon- 935.
neur pendant le voyage. Arrivé à Cordoue, il fut logé magnifiquement près du palais, mais sans pouvoir jamais obtenir audience ; quand il en demanda le motif, il lui fut répondu que les envoyés d'Abdérame ayant été gardés trois ans par Othon, il devrait prendre patience durant trois fois le même temps.

Les Arabes qui venaient le visiter s'efforçaient de lui faire ré-

véler le secret de sa mission, et, se doutant qu'il venait pour un motif contraire à l'islamisme, ils l'avertirent qu'un étranger qui se permettait de mal parler de leur religion s'exposait à la mort. Un évêque vint aussi le trouver pour le détourner de prêcher, lui représentant que l'homme devait se soumettre aux puissances temporelles et ne pas provoquer les persécutions des musulmans; que, dans ce but, eux-mêmes se faisaient circoncire et s'abstenaient de certaines viandes, pour agir au gré des Sarrasins.

De pareilles condescendances ne furent point du goût de Jean, et il protesta qu'il remettrait la lettre de son roi telle qu'elle était; que si le calife proférait quelque parole contraire à la foi, il l'en reprendrait, quoi qu'il dût lui arriver. Abdérame, informé de ses dispositions, afin de n'être pas obligé d'user de rigueur, ne négligea rien pour dissuader l'envoyé, jusqu'à menacer de le faire mourir avec tous les chrétiens qui se trouvaient dans la Péninsule; mais il répondit constamment qu'il voulait remplir son devoir comme chrétien et comme ambassadeur, étant prêt d'ailleurs à souffrir les plus cruels traitements.

L'émir fut touché de sa constance, et, ne voulant pas s'attirer l'inimitié d'Othon, il permit qu'on en référât à l'empereur pour obtenir de nouvelles instructions. Un chrétien nommé Récemond, chargé à la cour d'Abdérame d'enregistrer les demandes et les réclamations des particuliers, ainsi que les décisions et les réponses du calife, fut député en Allemagne à cet effet; il en rapporta des lettres d'une teneur plus convenable, ainsi que l'ordre de conclure la paix à tout prix, afin de suspendre les incursions des Sarrasins.

Alors Jean obtint l'audience qu'il avait attendue trois ans, sans pourtant vouloir déposer son humble costume, et le calife l'accueillit avec bonté; il parla d'Othon en admirant sa puissance, désapprouvant seulement l'autorité qu'il accordait aux seigneurs, système trop opposé aux idées despotiques de l'Orient. Nous ignorons quel résultat eurent ces négociations, le chroniqueur ne conduisant pas plus loin son récit (1). Telles étaient les relations entre les Sarrasins et les princes d'Occident.

Al-Hakem II. 961. Al-Hakem II se montra le digne successeur de son père. Il profita d'une longue paix pour faire recueillir autant de livres qu'il put, invitant les auteurs vivants à lui envoyer des exem-

(1) JEAN DE SAINT-ARNOULD, dans la vie de son contemporain saint Jean de Gorze.

plaires de leur ouvrages; il en forma la bibliothèque de Méruani, disposée dans un ordre méthodique, et dont le catalogue raisonné remplissait quarante-quatre volumes, chacun de cinquante feuillets.

Ne voulant pas que l'on crût qu'il se laissait amollir par la paix, 963.
il proclama la guerre sainte contre les chrétiens; mais bientôt il conclut la paix avec Sanche le Gros. Peu après, plusieurs chevaliers chrétiens de la Castille, de la Galice et de la Catalogne vinrent lui offrir leurs bras contre leur prince; mais il leur répondit par ces paroles du Coran : *Observez les traités, ou vous en rendrez compte à Dieu.*

Il disait à son fils : *Ne fais jamais la guerre sans nécessité; avec la paix tu rendras tes peuples heureux. C'est une gloire misérable que d'envahir des provinces, de ravager des villes, de répandre la désolation et la mort. Que l'ambition et l'orgueil ne te séduisent pas. Par la modération et la justice tu seras heureux, et tu fourniras ta carrière sans remords.* Observateur de la justice, il en confiait l'administration aux mains les plus intègres. Voulant agrandir un jardin, il obligea le propriétaire d'un petit champ contigu à le lui céder; mais le cadi Abou-Bekr, à qui l'exproprié en porta plainte, alla droit au jardin, et, abordant Al-Hakem, il le pria de lui laisser remplir de terre un sac qu'il avait apporté. Lorsqu'il fut plein, il réclama son aide pour le charger sur son âne, et comme l'émir ne pouvait le soulever qu'avec effort : *Que sera-ce donc*, lui dit-il, *quand tu devras comparaître devant le souverain Juge, chargé du champ tout entier?*

Les Arabes ne se lassent pas de raconter les vertus par lesquelles Al-Hakem signala les quinze années de son règne. Il eut pour successeur son fils Hescham II, âgé de onze ans seulement. Sobéiha, sa mère et sa tutrice, prit pour ministre Mohammed, Hescham II. 976.
surnommé ensuite Al-Mansor, homme d'un esprit rare, toujours entouré de poëtes et de savants, affable, libéral, mais en même temps ambitieux, et peu scrupuleux sur les moyens de parvenir à son but. Après avoir fait périr ceux qui pouvaient lui faire obstacle, il renferma le calife dans le palais, en l'habituant aux loisirs d'une vie efféminée, et se réserva l'exercice du pouvoir, qu'il conserva vingt-cinq ans et transmit à son fils.

Il renouvela chaque année des expéditions contre les Espagnols, expéditions que les chrétiens et les Arabes rapportent très-différemment, mais en accumulant à qui mieux mieux les

prouesses romanesques, les combats singuliers et les scènes de carnage (1).

(1) L'histoire des sept fils de Lara, qui a fourni le sujet de tant de romances, est de cette époque.

Gonzalve Gustios, proche parent des comtes de Castille, avait engendré sept fils de Sanche sa femme, sœur de Ruy Vélasquez, seigneur de Bylaren. Armés chevaliers le même jour, ces jeunes gens se signalèrent par des exploits héroïques. Ruy Vélasquez ayant épousé Lambra, parente du comte de Castille, il s'éleva durant les fêtes nuptiales, auxquelles assistèrent les seigneurs de Lara, une querelle entre le plus jeune des frères et un chevalier, parent de Lambra. C'en fut assez pour que celle-ci conçût contre cette famille une haine et une soif de vengeance que le temps ne calma point. Les seigneurs de Lara, ignorant ses perfides desseins, étaient allés, peu après, lui faire visite dans son château. Or elle aperçut dans le jardin celui qu'elle haïssait le plus, qui était seul près d'une fontaine; jugeant l'instant propice, elle appela un esclave, à qui elle ordonna de tremper ses mains dans du sang et d'aller en souiller le visage du jeune Gustios. Celui-ci, irrité d'une pareille insulte, poursuivit l'esclave, et, ses frères étant accourus, ils immolèrent le misérable aux pieds de la châtelaine, auprès de laquelle il s'était réfugié. Les sept frères sortirent alors du château de Lambra, et se retirèrent sur leurs terres.

Lambra porta plainte à son mari, en accusant ses neveux d'avoir massacré l'esclave, pour l'avoir défendue contre leur brutalité. Vélasquez jura donc de tirer vengeance des coupables. Mais, dissimulant son courroux, il invita Gustios, son beau-frère, à se rendre à Cordoue près du roi Hescham ou de son ministre Al-Mansor, pour le remercier, disait-il, de certains services rendus et renouveler les traités existants. Gustios, ne soupçonnant aucune trahison, accepta la mission, et partit pour Cordoue. Mais la lettre dont il était porteur le dénonçait à Hescham comme son plus grand ennemi, et l'exhortait à lui donner la mort; elle contenait même l'offre de lui livrer ses sept fils, en les attirant dans un lieu où il était invité à mettre des soldats en embuscade.

Al-Mansor dut se réjouir de voir entre ses mains un homme qu'on lui dépeignait comme très-dangereux; mais, trop loyal pour vouloir immoler un ennemi sans défense et trahi, il se contenta de le faire enfermer dans une tour de Cordoue; en même temps il envoya des troupes du côté d'Almenar, lieu désigné par Vélasquez, pour s'emparer des sept frères. Vélasquez, ayant levé des hommes d'armes pour faire une incursion sur le territoire ennemi, invita ses neveux à partager les périls et l'honneur de cette expédition. Arrivé dans les environs d'Almenar, il envoya ses neveux avec deux cents cavaliers pour reconnaître le terrain; mais à peine étaient-ils parvenus à l'endroit où les Maures étaient en embuscade, qu'ils se virent assaillis de toutes parts. L'un d'eux fut tué, les autres s'ouvrirent un passage à force de valeur, et s'éloignèrent du champ fatal. Trois cents cavaliers de Vélasquez s'étant élancés spontanément à leur secours, ils revinrent avec eux, et engagèrent de nouveau le combat; mais ils tombèrent vivants dans les mains de l'ennemi, qui envoya leurs têtes à Cordoue.

Al-Mansor, informé de ce qui s'était passé, frémit d'horreur en apprenant la trahison du lâche Vélasquez; il délivra l'infortuné Gustios, qui, désolé de la mort de ses fils, mais n'étant pas assez fort pour attaquer son ennemi, passait ses jours dans d'impuissants regrets. Tout à coup un cavalier maure se

Al-Mansor fut aussi victorieux en Afrique, et il est rapporté qu'il combattit dans cinquante-sept batailles, dont il sortit toujours vainqueur; on dit encore qu'il faisait recueillir la poussière que l'on secouait de ses vêtements quand il revenait du combat, poussière dans laquelle il voulut être enseveli le jour où il fut frappé à mort, en combattant les chrétiens à Calatañazor (998 ?).

Abd-el-Melek, qui s'était déjà signalé les armes à la main, succéda à l'autorité paternelle et la transmit à son frère Abd-el-Rhaman ou Abdérame; mais, fils dégénéré d'un héros, il était moins fait pour gouverner les peuples que pour complaire au calife en rivalisant avec lui de mollesse. Aussi, quand il l'eut amené à le désigner pour son successeur, ses parents se soulevèrent en tumulte et le firent expirer sur la croix. Le poste de ministre fut alors occupé par Mohammed al-Mahadi, qui, au bout de 1006.
quelque temps, annonça que l'émir Hescham, son cousin, n'était plus, et se fit proclamer à sa place. Comme il se défiait de la garde africaine formée par Al-Mansor, il chercha à s'en débarrasser en la faisant massacrer; mais Soliman, petit-fils d'Abdérame III, la conduisit vers le nord, obtint des secours de Sanche, roi de Castille, vint assaillir Mahommed, lui tua vingt mille hommes, le contraignit à se retirer dans Tolède et 1009.
se fit proclamer calife à son tour. Mahommed, revenant avec trente mille musulmans et neuf mille chrétiens que lui avait donnés le comte de Barcelone, défit son adversaire; alors So- 1012.
liman fit reparaître Hescham, que tous croyaient mort, et qui, ayant fait décapiter Mohammed, recommença à régner. Obeidallah, fils de Mohammed et gouverneur de Cordoue, s'étant mis 1015.
en devoir de venger son père, trouva la mort; mais Soliman, assisté de nouveaux alliés, occupa Cordoue, fit encore une fois disparaître Hescham, et, proclamé calife, distribua en récompense, à ses partisans, des villes et des gouvernements.

présente devant lui dans toute la vigueur de la jeunesse, à la tête d'un escadron d'élite : « Je suis ton fils, lui dit-il, je dois le jour à celle qui consola ta captivité (*Zaïda, fille d'Al-Manzor*); je viens de Cordoue pour punir l'infâme Vélasquez. » En effet, le perfide tarda peu à recevoir la mort de la main du vaillant Moudarra. Lambra fut, dit-on, lapidée par le peuple; Moudarra, ayant abjuré l'islamisme, fut adopté par Gustios et par sa femme Sanche, et il hérita après eux de tous les biens de Lara. La famille Manric de Lara passe pour descendre de ce Moudarra Gonzalès, et les seigneurs de Lara eux-mêmes se glorifient de cette origine.

La discorde était au comble; de toutes parts surgissaient des prétendants ou des adversaires. Ali-ben-Hamoud, gouverneur
1016. de Ceuta, du sang des Édrisites, finit par l'emporter, et, après avoir tué Soliman, régna à sa place. Plusieurs walis refusèrent de lui rendre hommage; puis l'esclave Aïran, principal moteur de cette révolution, ne se trouvant pas récompensé selon son
Abdérame IV. 1018. désir, proclama roi Abdérame IV, de la race des Ommiades. La guerre éclate de nouveau; Aïran est tué, Ali noyé dans le bain. Les Alides proclament comme son successeur son frère Al-Kassim; mais Yahia, fils du prince défunt, se fait son compétiteur à la tête d'une armée d'Africains. Trois factions se font ainsi la guerre à l'intérieur dans cette Espagne, où de pareilles luttes sont toujours si obstinées et si meurtrières. L'oncle et le neveu s'accordèrent cependant pour régner, l'un à Malaga, à Algésiras et à
1023. Séville, l'autre à Cordoue, en convenant de s'unir contre Abdérame; mais Yahia viola le traité, et Al-Kassim, chassé de Cordoue par le peuple soulevé, fut pris et livré à son neveu. Abdérame périt, d'un autre côté, dans un combat où il était victorieux, et il eut pour successeur Abdérame V, qui fut assassiné peu après par un de ses cousins; celui-ci, proclamé sous le nom de Mohammed III, fut aussi détrôné quelques mois après.
1027. Yahia fut alors reconnu pour calife, même à Cordoue; mais il perdit la vie dans une embuscade, au moment où il marchait contre un rebelle.

Hescham III. 1026-1038. L'affection des Cordouans se réveillant alors pour les anciens Ommiades, ils élurent Hescham III, qui se refusa longtemps à changer une existence tranquille contre l'orageux honneur de gouverner une race incapable de commander et d'obéir. Il finit par accepter; mais, se fiant peu aux dispositions de Cordoue, il se mit à la tête des troupes et n'y fit son entrée que trois ans après. Il s'efforça de trouver quelque moyen de relever l'empire en décadence, et mit en œuvre tour à tour la persuasion ou la force pour ramener à l'obéissance les walis rebelles; mais sa modération parut un manque de courage, et ceux-là même qui
1031. l'avaient arraché à sa retraite paisible l'y renvoyèrent. Hescham reprit tranquillement ses anciennes habitudes, et fut le dernier Ommiade qui ait régné en Espagne.

Les revers dont cette famille était poursuivie depuis vingt ans parurent au fatalisme musulman un indice certain de la réprobation céleste; mais, de même qu'Abd-el-Rahman I[er], en venant d'Afrique, avait réuni les partis tumultueux, ainsi les discordes,

alors que s'éteignit sa descendance, éclatèrent de toutes parts; au lieu d'un seul calife dans Cordoue, à la tête d'un État puissant, on vit se former neuf royaumes arabes dans la Péninsule, États faibles et ennemis les uns des autres (1).

Que faisaient durant toutes ces divisions les chrétiens de Léon? Lorsqu'ils auraient dû en profiter en s'unissant pour repousser les Arabes, ils restaient spectateurs, se bornant tout au plus à fomenter ces haines fraternelles, et mettaient leur valeur à la solde tantôt d'un parti, tantôt d'un autre : politique misérable qui ne donnait au sang versé que le prix de l'or, et mettait parfois les chrétiens dans le cas de combattre leurs propres coreligionnaires.

De plus, ils ne savaient pas être d'accord entre eux; aux dissensions résultant d'un ordre de succession mal réglé se joignaient les rivalités entre les divers États. Le roi Sanche mourut empoisonné par le comte de Castille; Ramire III, son fils, sous la tutelle de sa mère et de sa tante d'abord, puis dirigé par sa femme Urraque, mécontenta tellement ses sujets, qu'ils pro- 967-982.
clamèrent un fils d'Ordoño III. Après deux ans de guerre civile, la mort prématurée de Ramire laissa le royaume entier à Bermude II; ce roi eut à tenir tête aux expéditions incessantes du terrible Al-Mansor, qui s'empara même de Léon, dépeupla cette ville, et s'avança jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle, qu'il mit au pillage. La peste, dont son armée subit les ravages, fut consi- 994. 10 août.
dérée comme un châtiment du sacrilége. Garcias Fernandez, comte de Castille, et Garcias III, roi de Navarre, se liguèrent alors avec Bermude, et livrèrent près de Calatañazor (Vieille-Castille) la fameuse bataille dans laquelle Al-Mansor fut vaincu et 998. 27 juin.
frappé à mort.

Alfonse V, qui monta sur le trône à l'âge de quatre ans, et 999.
que les discordes des Arabes laissèrent en paix, releva la capitale du royaume; mais, à sa trente et unième année, il fut atteint mortellement d'une flèche dans une bataille. Son fils Bermude III lui succéda, et avec lui s'éteignit la race de Récarède. 1027.

Sur ces entrefaites, Sanche III le Grand, roi de Navarre, avait d'abord réuni la Castille à ses États; mais bientôt il la donna, 1028.

(1) Royaume de Murcie	en... 1010	Royaume de Valence.......	1021
— de Badajoz		— de Tolède........	1026
— de Grenade.......	1013	— de Séville........	1023
— de Saragosse......	1014	— de Cordoue......	1031
— de Majorque	1015		

1034. 1035. avec le titre de royaume, à son fils Ferdinand. A sa mort, la Navarre fut partagée entre ses deux autres fils, ce qui forma les deux royaumes de Navarre et d'Aragon. Ferdinand éleva des prétentions à la succession de Bermude III, son beau-frère, forma un puissant royaume de la Castille et Léon, et mérita le surnom de Grand. Après avoir vaincu son frère Garcias, qui avait pris les armes contre lui, il recouvra le Portugal jusqu'à Mondégo, rendit tributaires les rois de Saragosse, de Tolède, de Cordoue, et comprit que la mission des Espagnols était désormais de faire aux infidèles une guerre sans fin.

Ferdinand le Grand.

Le Cid.

Rodrigue Diaz lui prêta l'assistance de sa redoutable épée. Ce guerrier, fameux dans les romans et dans les chants populaires comme le modèle des chevaliers chrétiens, personnifia pour la tradition tous les exploits à l'aide desquels les Espagnols parvinrent, dans l'espace de plusieurs siècles, à recouvrer leur indépendance. En élaguant la profusion d'ornements romanesques dont fut parée sa mémoire, nous trouvons qu'il naquit à Bivar
1030. près Burgos, qu'il fut surnommé *Campeador*, parce qu'il était sans cesse en campagne, et *Cid*, du titre que lui donnaient les prisonniers arabes (*Seid*, seigneur). Objet de crainte et de respect pour l'ennemi, d'affection confiante pour les siens, il alla avec don Sanche, fils du roi, combattre Al-Moktader, roi de Saragosse, qu'il rendit vassal de la Castille. Ferdinand se trouva dès lors possesseur de la Galice, des Asturies, de la Biscaye et de la Nouvelle-Castille; il réédifia Zamora, se rendit maître de Coïmbre, et obtint le corps de saint Isidore, qui fut transféré de Séville à Léon. Ce fut ainsi qu'il établit la supériorité que la nation castillane acquit ensuite sur les autres parties de la Péninsule.

Mais, selon les idées d'alors, les royaumes devaient être par-
1065. tagés comme les patrimoines ; or, bien que de funestes exemples dussent le détourner de cet usage, Ferdinand divisa ses États entre ses cinq fils : déplorable partage qui fit naître une guerre civile, et porta la faiblesse là où la force et l'union étaient nécessaires pour repousser l'ennemi commun. La Castille échut à don Sanche, Léon à don Alphonse, la Galice à Garcias, la ville de Zamora à Urraque, et celle de Torro avec les environs à doña Elvire.

Sanche II, le bras droit de son père dans les conquêtes précédentes, trouva moyen de dépouiller ses autres frères et de régner seul, ce qui fournit longtemps au Cid les occasions d'exercer sa valeur et son habileté. Cependant, comme le roi Sanche as-

siégeait la ville de Zamora pour l'enlever à sa sœur Urraque qui la défendait en personne, un citoyen, dans l'espoir de gagner les bonnes grâces de cette princesse, l'attira dans un piége et lui donna la mort.

Les Castillans et les Léonnais offrirent le trône à son frère Alphonse VI ; mais, comme on le soupçonnait d'avoir trempé dans le meurtre de Sanche, il aurait dû, s'il n'eût été que chevalier, se battre avec un égal pour répondre à cette imputation ; comme il était roi, il suffisait qu'il jurât ; néanmoins personne n'osait lui intimer cette condition qui, fort injurieuse, aurait provoqué sa colère. Le Cid eut seul le courage de se présenter à lui, et le somma de se purger par serment : hardiesse que le roi ne lui pardonna jamais. Ce prince réunit, sous le nom d'Alphonse Ier, les royaumes de Castille, de Léon et de Galice, qu'il étendit encore 1079-84.
par des conquêtes dues à la valeur du Cid et aux discordes des musulmans. Il enleva Tolède à Yahia, fils d'Al-Mamoun, qui lui avait donné asile dans l'infortune ; l'ayant peuplée de chrétiens, il fit sa résidence de cette ville, où il établit un archevêque, primat de l'Espagne et de la Gaule visigothe. Grégoire VII en- 1085. 25 mai.
voya remontrer aux chrétiens de ces contrées qu'au temps des Visigoths le royaume était tributaire de la cour de Rome, et les invita à payer l'ancienne redevance ; Alphonse promit de l'acquitter, mais ses successeurs ne voulurent pas s'y soumettre. Le pontife tenta aussi de faire abandonner le rite mozarabique ; mais, comme il était maintenu avec la ténacité que l'on apporte ordinairement pour conserver les coutumes nationales, on recourut au jugement de Dieu par les épreuves du feu et du duel ; or les champions mozarabes triomphèrent toujours ; néanmoins le rit romain finit peu à peu par prendre la place de l'autre. Plus tard, afin que le souvenir ne s'en éteignît pas, le grand cardinal Ximenès en recueillit les débris survivants dans quelques sanctuaires de Tolède, dont il était archevêque, le rappela dans quelques livres qu'il fit imprimer, et désigna une chapelle de la cathédrale et six églises, dans lesquelles le rit antique, approuvé par Jules II, dut être observé à l'avenir.

De Tolède Alphonse s'avança jusqu'à Madrid (1), Magneda et

(1) C'est la première fois qu'il est fait mention de Madrid, formé, selon quelques-uns, des ruines de *Mantua Carpetanorum*, mais qui alors n'était qu'une forteresse pour la défense du Mançanarès. Philippe II en fit la capitale du royaume.

Guadalajara, ce qui le rendit maître des deux rives du Tage. Enorgueilli de ses succès, il donna cours à la haine longtemps cachée dans son cœur, et déclara au Cid qu'il n'avait plus besoin de ses services. Nous avons dit que, d'après le droit castillan, quand un seigneur (*rico-hombre*) était contraint de s'exiler de sa patrie, ses amis, ses parents, ses vassaux, pouvaient le suivre et se mettre avec lui au service de qui ils voulaient, ou faire la guerre pour leur propre compte, même à leur ancien souverain. Le Cid réunit donc ses fidèles, et s'éloigna avec l'escorte et les vivres que le roi était tenu de lui fournir, conformément à cette coutume singulière, pour aller chercher fortune ailleurs. Trop généreux pour vouloir se venger du roi, il ne se joignit pas aux ennemis de sa patrie, mais se maintint comme seigneur indépendant au milieu des parties belligérantes, contractant des alliances et faisant la guerre pour son compte. Au milieu du morcellement infini des contrées, beaucoup d'individus vivaient de cette manière, héros et brigands, protégeant et ravageant, aujourd'hui pour une cause, et demain disposés à la combattre. Telle fut l'existence aventurière du Cid, tantôt au service des Maures, tantôt sous la bannière des chrétiens. Il se rendit d'abord à Saragosse, dont l'émir dominait jusqu'à la Méditerranée;
1085. mais, Al-Moktader étant mort, ses fils se partagèrent son héritage et se firent la guerre : le plus jeune s'allia avec le comte de Barcelone et le roi d'Aragon; Al-Moktanem avec le Cid, qui lui donna la victoire sur ses ennemis, et rendit la liberté aux prisonniers.

Sur ces entrefaites, les Arabes, effrayés des conquêtes d'Alphonse, les plus importantes que les chrétiens eussent jamais faites, s'aperçurent qu'ils ne pourraient conserver le gouvernement de la Péninsule qu'en invoquant de nouveau le fanatisme de l'Afrique; car il semblait que les races d'Orient se fussent épuisées sur le sol étranger. Des tribus exaltées d'Almoravides, errant derrière l'Atlas, étaient sorties du désert de Sahara sous la conduite d'Abdallah ben-Yasim ; elles se répandirent, en faisant
1050. des conquêtes dans la Mauritanie, et pénétrèrent jusqu'à Tanger et à Ceuta. Aboubekr ben-Omar, prince élu, s'établit dans Ag-
1072. mat. Yousouf-ben-Tasfin, son successeur, bâtit Maroc, dont il fit le centre de son empire, et prit le titre d'*émir al-Moslemin*, c'est-à-dire capitaine des musulmans. Ben-Evet, émir de Séville, désireux de s'emparer de toute l'Espagne, crut pouvoir réaliser ses desseins en appelant ces redoutables auxiliaires; dans ce but, il

s'entendit avec Alphonse, son gendre, qui, dans l'espoir de profiter de ces luttes, le poussait à cette entreprise qui devait être funeste à la chrétienté comme à lui. Les Almoravides vinrent, en 1086.
effet, et se brouillèrent bientôt avec les Sévillans ; Ali, qui les commandait, soumit tous les Maures, s'affranchit de la dépendance de Yousouf, et prit lui-même le titre d'émir al-Moslémin.

Cette conquête rendait aux Maures l'unité qu'ils avaient perdue, et les chrétiens se trouvaient de nouveau exposés à de sérieux dangers. L'ennemi pénétra dans la Castille, d'où il semblait qu'il voulût franchir les Pyrénées. Le roi Alphonse l'af- 23 octobre.
fronta deux fois dans les plaines de Zélaca, et fut battu; effrayé de ces revers, il se réconcilia avec le Cid, en lui accordant à titre héréditaire tout le territoire qu'il enlèverait aux musulmans. Joyeux de combattre pour la foi, pour la patrie et pour sa propre famille, il part à la tête de neuf mille de ses vassaux et d'autres Castillans dévoués, avec lesquels il étend ses conquêtes sur Albarracin et Valence ; il assiége ensuite le château d'Ali près de Murcie, et se défend contre toutes les forces des Sarrasins. Alphonse demande des secours à Philippe Ier, roi de France, dont le royaume était également menacé. A cet appel accourent en foule les chevaliers français, qui refoulent les Arabes jusque dans l'Andalousie; mais, comme ils se montraient indociles à toute discipline, Alphonse dut se hâter de faire la paix à tout prix, et, après les avoir largement récompensés, il les renvoya du pays, auquel ils n'avaient pas été moins funestes que les Maures.

Alphonse devait comprendre la nécessité de s'appuyer uniquement sur le patriotisme des siens et sur la valeur du Cid ; mais le héros, par suite d'un malentendu, n'étant pas venu le trouver à Villena, comme il lui en avait envoyé l'ordre, il le priva de nouveau de ses bonnes grâces, lui enlevant non-seulement ses fiefs, mais ses biens propres, et faisant emprisonner sa femme et ses enfants, contrairement au droit castillan. Comment le Cid entreprend-il alors de se disculper ? il envoie quatre justifications différentes, se déclarant prêt à soutenir, l'épée à la main, celle qui conviendra le mieux au roi, et, si cela ne suffisait pas, à soutenir de même la formule qu'il plaira au roi de rédiger lui-même. Alphonse n'en exigea pas davantage, et rendit au Cid sa famille, mais non sa faveur.

Dégagé de tout lien envers lui, le Cid poursuit pour son compte 1089.
ses expéditions chevaleresques ; il occupe Dénia, défait Béranger, Raymond II de Barcelone, et de son prisonnier fait un ami et un

parent. Il assiége ensuite Liria, dans le royaume de Valence; bientôt il lui arrive un message de Berthe de Barcelone, reine de Castille, lui annonçant que l'Afrique et l'Andalousie se sont de nouveau levées en armes, et que la chrétienté est en péril; elle l'invite à oublier les torts d'Alphonse et à venir en toute hâte à son aide.

Yousouf-ben-Tasfin avait passé le détroit pour châtier le rebelle Ali, auquel il fit couper la tête; puis, s'établissant lui-même dans l'Andalousie, il occupa Grenade, et s'apprêtait à terminer la conquête du pays. Le loyal Campéador n'hésita point à lever le siége de Liria, pour venir se joindre à l'armée de l'ingrat Alphonse, et
1089. tous deux s'avancèrent sur Grenade; mais les Maures n'osèrent pas affronter le vaillant général. Yousouf sortit de Grenade pour retourner en Afrique, où l'appelaient les soins de son empire. Le danger passé, la haine revient; Alphonse rentre à Tolède, et le Cid se rend avec les siens dans le royaume de Valence. Les petits princes des environs, effrayés des progrès des Almoravides venus d'Afrique, concluent une alliance avec le héros, qui fortifie Peñacatel, au milieu des montagnes, pour s'y réfugier au besoin. Les Almoravides, profitant du moment où il fait la guerre d'un autre côté, subjuguent les principautés de Dénia, de Xativa, de Valence, et assujettissent Saragosse elle-même; mais le Cid
1092. revient bientôt prendre une revanche éclatante. Campé dans le jardin de Valence, il voit que les moissons sont en maturité, et les fait récolter par ses soldats, afin de les conserver aux habitants quand il aura chassé les musulmans.

1094. mai. En effet, il les met en fuite, et Valence, qu'il emporte, devient le centre des domaines du Cid, bien qu'elle fût entourée de Maures et accessible par mer aux forces africaines; il fit brûler l'émir Ben-Geaf, quoiqu'il se fût rendu par capitulation, outre qu'il imposa de sévères obligations aux Maures, malgré sa promesse de les tolérer. Mohammed-ben-Bekr, la terreur de l'Andalousie, accourt pour recouvrer cette place et emmener le Cid prisonnier; mais le héros de l'Espagne lance contre lui ses bataillons animés de son courage, le met en déroute, et enrichit les siens des trésors trouvés dans le camp ennemi.

1096. Alors Pierre le Grand, roi d'Aragon, sollicita l'alliance du Cid
1097. auquel il dut le gain de la bataille d'Alcoraz, la conquête de Saragosse et la victoire de Xativa, remportée sur Ben-Bekr, l'une des plus éclatantes de cette guerre de huit siècles.

Le Cid songe alors à s'assurer la possession de son État de Va-

lence; ayant donc assiégé Murviedro, qui, construite sur les ruines de Sagonte, dominait cette plaine délicieuse, il l'emporte après un siége long et difficile, et y célèbre triomphalement la fête de Saint-Jean-Baptiste.

La grande mosquée de Valence fut consacrée par l'évêque Jérôme, qui avait toujours accompagné le Cid dans ses entreprises et les avait bénies. Défendu par la redoutable épée du héros qui en avait fait sa conquête et son héritage, ce nouvel État chrétien grandit en gloire et en prospérité; mais à peine le Cid eut-il rendu le dernier soupir que la grandeur espagnole sembla éclipsée.

Alphonse, ne comprenant pas l'importance de l'unité nationale, 1099.
avait donné par lambeaux ses États, même à des chevaliers français venus à son secours : ainsi il avait assigné la Castille à Raymond, comte de la Bourgogne, époux de sa fille Urraque; Elvira au comte de Toulouse; à Henri de Besançon, le titre de comte de Portugal, en lui donnant la main de sa fille Thérèse. Il survécut peu de temps à une déroute sanglante qu'il essuya près d'Oucles, et dans laquelle avait péri don Sanche, son fils unique. 1108. 29 mai.

Le nouvel État de Valence ne put se soutenir contre les forces réunies des Almoravides; quelque valeur que déployât Chimène, veuve du Cid, dans le siége qu'elle eut à soutenir, elle dut aban- 1102.
donner la ville et transporter les restes du héros dans le couvent de Saint-Pierre de Cardegna, près de Burgos, où elle-même passa le reste de ses jours et fut ensevelie. Là aussi, les compagnons d'armes du grand capitaine réclamèrent à l'envi une tombe près de lui et de son bon cheval Babieca, dont jamais l'agilité et la vigueur ne lui avaient fait défaut dans ses courses, ni sur le champ de bataille.

On veut qu'aussitôt après la mort de Cid, deux de ses pages aient écrit en arabe son histoire, d'où l'on aurait tiré un poëme, monument très-ancien de la langue espagnole, et les nombreuses romances composées en son honneur, qui constituent une histoire poétique et merveilleuse à côté de l'histoire véritable (1). Le Cid n'est pas encore un chevalier; il ressemble aux héros d'Homère plus qu'à ceux de l'Arioste et du Tasse. Aussi dévot que les paladins, rempli comme eux d'affections domestiques, il ne connaît pas néanmoins cette générosité qui trouve dans la gloire son unique récompense, cette loyauté qui fait supporter tout dommage, toute offense plutôt que de renoncer à la foi due au chef.

(1) Voy. la note additionnelle G.

La guerre est sa passion, mais il la fait pour en retirer du profit; il a tout à la fois le courage de Renaud et l'astuce d'Ulysse; il va combattre là où il espère recueillir des avantages; bien que dévoué à la sainte Église, lorsqu'il est informé des prétentions du pape, il se rend à Rome, entre tout armé dans l'église de Saint-Pierre, et, dégainant son épée, il épouvante le pontife.

Sa mémoire s'est conservée dans les souvenirs de ses compatriotes, associée à tout ce qu'il y a de noble, de généreux et d'héroïque. Aujourd'hui encore, après huit siècles, après tant de vicissitudes qui ont désolé ce beau pays, contraint de se régénérer dans des torrents de sang, il n'est pas un soldat de la Castille, un artisan de Valence, pas un pasteur de l'Andalousie ou de l'Estramadure, qui ne répète cet éloge naïf que faisait de lui un contemporain : *Il fut bon chevalier, des meilleurs de toute l'Espagne ; grand serviteur de ses rois, grand défenseur de sa patrie, ennemi des traîtres, ami des honnêtes gens. Vivant et mort, il mérita les louanges les plus belles, et de tous ceux qui osent en dire du mal aucun ne parle avec vérité.*

CHAPITRE XX.

EMPIRE ARABE.

Dans l'Orient, trois imans al-mouményns s'excommuniant mutuellement; des divisions politiques interminables; le luxe et le goût des lettres introduits aux lieux où l'islamisme avait besoin, pour subsister, de frugalité et d'ignorance; enfin les irruptions des Turcs, font tomber en ruine l'empire arabe.

Lorsque Haroun-al-Raschid eut cessé de vivre, Mousa-al-
809. Amin, son fils, fut proclamé empereur dans Bagdad; mais son frère Al-Mamoun lui ayant disputé ce titre les armes à la main, le nonchalant Amin, qui ne voulait se voir troublé, ni dans sa pêche ni dans ses parties d'échecs, par les mauvaises nouvelles, finit par succomber et fut décapité. Al-Mamoun eut à réprimer
Al-Mamoun. 813-832. les Alides, qui relevaient l'étendard vert; mais plus tard, soit par des suggestions adroites, soit par conviction, il désigna pour son successeur l'iman Biza, de la race d'Ali, et quitta son vêtement noir pour adopter la couleur verte. Les Abbassides, qui s'étaient multipliés jusqu'au nombre de trente-deux mille, en conçurent du mécontentement et soulevèrent Bagdad. La mort

d'Ali-Riza fit disparaître la cause de ces discordes, et Ibrahim remit en honneur la couleur noire.

L'empire arabe s'étendit sous Al-Mamoun. Une bande d'aventuriers, bannis d'Espagne comme partisans de la couleur blanche, envahit l'Égypte et mit Alexandrie au pillage; mais, à la nouvelle que Al-Mamoun envoyait des forces pour la combattre, elle remit à la voile, et, après avoir ravagé les côtes, sans savoir à qui elles appartenaient, elle aborda en Crète. Là son chef, 831.
Abou-Caab, mit le feu à ses bâtiments et dit à ses compagnons qui se lamentaient : *Vous voici sur une terre où coulent le lait et le miel; reposez-vous, et oubliez le désert, vos femmes, vos enfants. Les belles captives vous rendront bientôt père d'une famille nouvelle!* Alors ils construisent Candie, et les cent villes de la patrie de Jupiter et de Minos deviennent la proie d'heureux brigands.

L'empire grec fut attaqué par terre et par mer; Tuman, renégat cappadocien, conduisit les flottes du calife jusque dans le Bosphore de Thrace et assiégea Constantinople; mais il fut repoussé et tué par les Bulgares. D'autres armées marchaient vers l'Indoustan, vers l'Afrique et contre les Turcomans, qui menaçaient de forcer les portes de Derbend (*Albaniæ pylæ*). Cependant le Khorassan se rendit indépendant sous Taher, qui le premier imita en Asie l'exemple des Édrisites et des Aglabites.

Les hérésiarques unitaires du christianisme, Arius, Sabellius, Pélage, avaient trouvé dans Aristote un appui au dogme de l'unité absolue de Dieu, sans distinction de personnes; car le Stagirite soutient qu'il n'y a de véritables substances que les individus, et ne voit dans le reste que des accidents. C'est là ce qu'avaient soutenu chez les musulmans les motazélites, pour rendre, disaient-ils, à Dieu la simplicité, à l'homme la liberté; mais, au lieu de s'en tenir à l'*Organon* du philosophe grec, ils s'étaient pénétrés de sa physique, de sa morale, de sa métaphysique : étude qui accrut l'esprit philosophique, surtout parmi les musulmans de cette secte. La substitution des Abbassides aux Ommiades fut grandement favorisée par eux et leur chef Abou-Moslem, dans la pensée que, par une espèce de transfusion ou de métempsycose, l'imanat suprême était passé d'un descendant d'Ali dans un descendant d'Abbas. Les Abbassides durent néanmoins modifier et contenir l'esprit de cette doctrine de l'incarnation, qui aurait porté ombrage à un grand nombre de musulmans; les Alides continuèrent donc à former un parti de

mécontents, qui établit même un nouveau califat en Afrique.

Al-Mamoun, durant son séjour dans le Khorassan, avait conçu un grand attachement pour le magisme et les unitaires ; il chercha donc à ramener à lui les Alides, qui se soulevaient de toutes parts. Schyite dans le principe, puis motazélite, il se mit à persécuter les sunnites, et fut en cela imité par ses successeurs.

Al-Mamoun est cité comme le plus splendide des Abbassides et le plus savant parmi les califes; car il savait le grec, l'hébreu, l'indien et le persan. Il éleva sur les rives du Tigre un observatoire, se livrant à l'étude de l'astronomie aux mêmes lieux où cette science avait fait ses premiers essais à l'origine des sociétés. Le juif Alchind (*Al-Kendi*), très-versé dans la médecine, la musique, la dialectique, et réputé seul digne du titre de philosophe, se fit une grande renommée parmi ses astrologues. Des assauts lyriques, des récits allégoriques, des fables, des dialogues moraux étaient les divertissements auxquels Al-Mamoun se plaisait dans sa vieillesse. Un zélé musulman assure qu'il sera puni, dans la seconde vie, d'avoir troublé la dévotion des fidèles, en introduisant les études littéraires; mais on lui reprocherait plus justement d'avoir, pour favoriser les motazélites, institué une inquisition qui détruisit un grand nombre de familles.

Mottasem. 833. Malgré les ordres de sa mère, il désigna pour son héritier son frère Abou-Isac Al-Motassem, partisan aussi des motazélites, aguerri au métier des armes, qui mena contre les rebelles et l'empire grec plus de soldats qu'aucun de ses prédécesseurs. L'empereur Théophile ayant détruit Sozopétra, ville de Syrie, où par hasard Motassem avait reçu le jour, celui-ci, afin d'en tirer une vengeance solennelle, assaillit avec cent trente mille chevaux Amorium en Galatie, patrie de l'empereur. Citoyens et soldats soutinrent l'attaque avec intrépidité; déjà même soixante mille musulmans avaient péri, quand un traître ouvrit la porte de la ville, et trente mille chrétiens furent égorgés. Il y eut un échange des prisonniers, et quatre mille quatre cent soixante mahométans, huit cents femmes et enfants, et cent alliés, passant sur le pont du Lamus en Cilicie, s'écriaient : *Allah akbar!* en même temps qu'un nombre égal de Grecs rendus à la liberté le traversaient en chantant *Kyrie eleison.*

Motassem fut surnommé l'Octavaire, parce qu'il fut vainqueur

dans huit batailles, laissa huit fils et autant de filles, et régna huit ans huit mois et huit jours (1).

Sous lui s'accrut le nombre des Turcs mercenaires auxquels 842.
se confiaient les califes abbassides; il construisit même pour eux la ville de Sara-Manray, où il transféra sa résidence, abandonnant le foyer de la civilisation musulmane. Les Arabes perdaient ainsi l'habitude des armes, tandis que les Turcs prenaient de l'audace. On les vit bientôt déposer Vatek-Billah, son successeur, et le remplacer par Al-Mothavakkel, son frère. Voyant le Mothavakkel. 847.
peu de succès des persécutions de ses trois prédécesseurs, et désespérant de satisfaire par de nouvelles concessions les prétentions croissantes des Alides, il cessa de persécuter les sunnites, et se déclarant l'ennemi des Alides, des Juifs et des chrétiens, il leur défendit d'avoir d'autre monture que des mulets et des ânes, de se servir d'étriers, avec injonction de porter un habillement distinct. Ainsi commença entre les deux califats rivaux de Syrie et d'Égypte, des Sunnites et des Fatimites, la lutte dans laquelle ils s'épuisèrent tous deux. S'étant attiré la haine générale et celle de ses Turcs eux-mêmes, Mothavakkel songeait à transférer le siége du gouvernement; mais, avant d'avoir mis son projet à exécution, il périt dans une conjuration à la tête de laquelle était son propre fils Montaser, qui lui succéda, et que le remords de son parricide entraina rapidement au tombeau. 861.

Les Turcs, devenus les arbitres de l'empire, donnèrent en quatre années le sceptre de Mahomet à trois califes (Mostaïn- 862 63.
Billah, Motaz, Mothadi) et le leur reprirent. Après la mort de Mousa leur chef, Motammed-Billah put les contenir quelque 870-92.
temps; puis, les ayant dirigés sur différents points contre le Khorassan et les Zingaris, il regardait comme des victoires pour lui les défaites qu'ils éprouvaient.

Les règnes de ses successeurs s'écoulent au milieu des mêmes symptômes de décadence, des intrigues du sérail, des violences des Turcs, des soulèvements des Fatimites, des Alides, des Ommiades et d'autres Abbassides. On avait perdu tout respect pour les successeurs du prophète, et l'on commettait sous leurs yeux des excès qu'ils n'avaient plus la force de réprimer. Le scheik Ali-Caïat, étant accouru aux cris d'une jeune fille en proie à la brutalité d'un Turc, voulut la délivrer; mais, comme il le vit

(1) Pierre de l'Estoile remarque, dans ses Mémoires, que François II mourut à l'âge de 17 ans, après avoir régné 17 mois, 17 jours et 17 heures,

trop acharné sur sa victime, il s'avisa de monter sur le minaret et d'appeler les croyants à la prière, bien que ce n'en fût pas l'heure. Le peuple accourut, et la jeune fille fut sauvée. Mothaded-Billah applaudit à l'expédient, et autorisa Caïat à en faire autant toutes les fois qu'il verrait de pareils attentats. On redouta la présence du scheik; mais il ne pouvait être partout.

Les sentiments religieux eux-mêmes, cette force de l'Arabe, avaient perdu de leur énergie, et, sous Al-Mamoun, Babek prêcha dans Bagdad la communauté des biens et des femmes. Vingt années de désordres furent le résultat de ces doctrines, jusqu'au moment où il fut mis à mort.

Abdallah inventa un autre système, au moyen duquel il prétendait purifier la religion et la morale. Son disciple le plus célèbre fut Karmat, qui commença à se faire passer pour prophète dans les environs de koufa. Il donnait au Coran une explication moins matérielle, en augmentant le nombre des prières, mais en prêtant plus de latitude à ses autres prescriptions, auxquelles il associait, comme toujours parmi les musulmans, des idées politiques; car il croyait aux sept imams, et voulait que le trône fût le partage exclusif de leurs descendants.

Karmat. 891.

Il finit ses jours dans une prison, ou bien, suivant certaines traditions, il monta au ciel, et ses douze apôtres se répandirent parmi les Bédouins, dont ils excitèrent l'indignation contre le luxe des Abbassides. Les victoires d'Abou-Saïd, leur iman, les amenèrent jusqu'à Damas et à Bassora, et ils affrontèrent l'armée du calife, au nombre de plus de cent mille hommes. Après la mort de Saïd, Abou-Taher, leur autre chef, à la tête de cinq cents cavaliers seulement, assaillit le calife au sein même de sa capitale: pour montrer aux ambassadeurs qu'on lui avait envoyés à quel point il était obéi, il ordonna à un des siens de se jeter dans le Tigre; à un autre, de se précipiter d'une roche escarpée; à un troisième, de s'enfoncer un couteau dans le cœur. Après voir épouvanté Moktader, ils se retirèrent de nouveau, en comblant les puits le long de la route qui conduit à la Mecque. En effet, considérant ce pèlerinage comme superstitieux, ils exerçaient leur fureur contre ceux qui l'entreprenaient; après avoir pris la ville sainte, ils profanèrent les choses les plus sacrées, enlevèrent la porte d'argent, déchirèrent le voile de la Kaaba, remplirent de sang le puits de Zemzem et emportèrent la pierre noire (1).

900. 925.

(1) Cette pierre avait été, selon la tradition musulmane, apportée à Abra-

Toutefois ils ne tardèrent pas à devenir ennemis les uns des autres et à se faire la guerre entre eux. Quelques-uns revinrent à des sentiments religieux, rouvrirent la voie au pèlerinage, et restituèrent la pierre noire. Il avait fallu, pour l'emporter de la Kaaba, quarante robustes chameaux, dont les forces s'étaient épuisées; un seul suffit pour l'y rapporter, encore engraissa-t-il en route; mais, comme on supposait que les ravisseurs avaient pu la changer, son identité fut constatée par la vertu qu'elle avait de flotter sur l'eau.

Les dévastations que l'Irak, l'Égypte, la Syrie, avaient à souffrir des Karmates, sapaient l'empire ébranlé des califes, qui s'écroulait de toutes parts; de nouvelles dynasties s'élevaient, et les gouverneurs des différentes provinces aspiraient à l'indépendance, de telle sorte que les dissensions intérieures contribuaient à étendre l'islamisme au dehors. Édris, arrière-petit-fils d'Ali, s'étant réfugié en Égypte, puis dans le Maghreb, c'est-à-dire dans la partie occidentale de l'Afrique, s'arrêta à Oualili, où les grands lui prêtèrent serment d'obéissance; une partie des Berbères se soumit volontairement à lui, il assujettit les autres par la force, et propagea l'islamisme en étendant ses conquêtes jusqu'au moment où il fut assassiné (797) par un émissaire d'Haroun-al-Raschid.

Édrisites. 785.

Cette dynastie avait pour ennemis les Aglabites, descendants d'Aglab, lieutenant d'Haroun-al-Raschid, dans la province de Carthage, qui s'était rendu indépendant, et dont les successeurs cessèrent de s'adresser à Bagdad pour obtenir l'investiture. Bien qu'ils n'eussent pas, comme les Édrisites, une origine sacrée, leur prospérité alla croissant, et ils dominèrent de l'Égypte à Tunis; cette dernière ville devint l'asile des arts et des sciences. Kairouan, leur capitale, reçut des ambassadeurs de l'Europe et de l'Asie; le soudan lui fournissait de l'or et des esclaves, et, en 934, ses vaisseaux menaçaient Gênes.

Aglabites. 799.

D'autres dynasties se partageaient le reste de l'Afrique et l'Asie mahométane : les Zéirides dominaient dans le Maghreb; les Amadides, à Bougie; les Sanagides ou Badissides, dans les pays où sont Alger et Tunis; à Alep, les Hamadanites, qui

ham par l'ange Gabriel, lors de l'édification du temple. Il est tendu de noir, une grande porte d'argent en ferme l'entrée. Près de là se trouve la fontaine appelée *Zemzem*, qui est la source indiquée par l'ange à Agar lorsqu'elle allait périr de soif avec son fils Ismaël. Voyez, pour tous ces détails, le tome VIII, chap. 2 du liv. IX.

furent remplacés par les Mardachides ou Kéladides. L'Hedjaz et l'Yémen avaient subi la loi des Ukaïdar. A Mossoul, sur le Tigre, s'étaient établis les Ocaïlites ; à Chizour, les Moncadites ; à Hella, les Assadites ; dans l'Irak-Araby, les Zenghes, maîtres de Bassora et de Koufa ; les Zéides possédaient le Tabaristan, sur les bords de la mer Caspienne ; enfin, dans la vaste province de Mawarannahar, au delà de l'Oxus, régnaient les Samanides, dont la résidence était à Bokhara.

La dynastie de Taher dans le Khorassan ne dura que depuis l'année 820 jusqu'en 872, époque ou Yakoub-ben-Léis fonda le nouvel empire de Perse. Yakoub était un potier de terre (*soffar*) qui, laissant ce métier pour celui de voleur, s'introduisit nuitamment dans le trésor du prince de Sistan. Comme il venait de glisser sur un objet qu'il ne pouvait voir, il le ramassa, pensant que c'était quelque pierre précieuse ; mais bientôt, en le portant à sa bouche, il reconnu que c'était du sel. Il se crut obligé, lorsqu'il eut reconnut ce symbole de l'hospitalité, de ne pas faire de tort à la maison dans laquelle il était entré ; le prince, ayant découvert ce qui s'était passé, non-seulement lui pardonna, mais mit en lui toute sa confiance, si bien qu'il devint son général et déploya la plus grande valeur. Bientôt Yakoub voulut travailler pour lui ; ayant soumis la Perse, il y
Soffarides. fonda la dynastie des Soffarides. Il introduisit l'usage d'entretenir la cavalerie avec des rations fournies par les magasins royaux, tandis que précédemment chaque soldat se procurait lui-même le fourrage nécessaire ; par ce moyen sa cavalerie fut toujours dans le meilleur état. Il y choisit pour sa garde deux mille hommes, qu'il divisa en deux corps, dont l'un portait des masses d'armes d'argent, l'autre d'or. Sa tente n'avait néanmoins d'autre ornement qu'un tapis. Jamais il ne réunissait de conseil de guerre, mais il prenait ses dispositions et donnait ses ordres en secret.

Le calife Motammed, duquel il avait réclamé l'investiture, voyant une insulte dans cette demande, le déclara rebelle, et fit proférer contre lui des malédictions dans toutes les mosquées. Yakoub leva aussitôt des troupes ; puis, lorsque le calife, regrettant de s'être attiré un pareil ennemi, envoya pour le reconnaître prince souverain du Khorassan, du Tabaristan et du Fars, il refusa dédaigneusement, disant que son épée lui avait
879. déjà assuré ce qu'on venait lui offrir.

Il s'avançait contre la capitale des Abbassides, quand il se

sentit pris de douleurs d'entrailles; montrant alors, sur une table voisine, à l'ambassadeur du calife qui se trouvait près de lui, un cimeterre nu, un morceau de pain bis et une gousse d'ail : *Si je, meurs*, lui dit-il, *ton maître sera délivré de toute crainte ; si je vis, ce sabre décidera entre lui et moi, et si je suis vaincu, je reviendrai sans regret à ces aliments de ma jeunesse.*

Il mourut, en effet, et son frère Amrou continua la guerre. Le calife appela contre lui à son aide les puissants Samanides, qui traversèrent l'Oxus avec dix mille guerriers, en si pauvre équipage qu'ils se servaient d'étriers de bois; mais, d'une vaillance à toute épreuve, ils vainquirent les Soffarides et firent Amrou prisonnier. On le laissa mourir de faim à Bagdad, tandis qu'Ismaël al-Samani, chef des Samanides, et fondateur de cette dynastie, obtint en récompense la possession héréditaire de la Transoxiane et du Khorassan; il prit le titre de *padischah*, c'est-à-dire prince gardien, adopté depuis par tous les grands rois de l'Orient.

Samanides. 879.

902-7.

Au dire des poëtes orientaux, Ismaël, marchant contre Amrou, vit un arbre chargé de fruits s'élever au-dessus des murs d'un jardin ; il y plaça une sentinelle, pour que personne n'osât y porter la main. La bataille s'étant engagée, le cheval d'Amrou l'emporta au milieu des ennemis, où il resta prisonnier. Enchaîné à un arbre, il ordonna à un soldat de lui faire cuire une tête de mouton, parce qu'il avait faim. Un chien s'approcha pour la voler tandis qu'elle était sur le feu; mais, se sentant brûler, il retira précipitamment sa tête et enleva la marmite, courant et poussant des cris de douleur. Amrou se prit à rire. *Mon maître d'hôtel*, dit-il, *se plaignait à moi, ce matin, de ce qu'on ne lui accordait que trente chameaux pour charger la cuisine; à présent, un chien suffit pour la porter.*

Comme Ismaël l'avait traité avec courtoisie, il lui envoya en retour un petit papier dans lequel il lui désignait le lieu où ses trésors étaient cachés ; mais Ismaël répondit : *Amrou veut en vain paraître me vaincre en générosité. Ces trésors ont été acquis par Yakoub et par lui en dépouillant le peuple; maintenant, accablé du poids de ses iniquités, il voudrait s'en décharger en me donnant ce que je saurai bien prendre moi-même.*

S'étant donc dirigé sur Hérat, où il pensait que ces richesses étaient déposées, il y entra par capitulation; mais il ne put les découvrir. Son armée, affamée, murmurait; quelques-uns lui

conseillaient d'imposer une contribution aux habitants; mais il leur dit : *Ce dieu, qui a poussé dans les rangs des miens le cheval d'Amrou, saura nourrir mon armée, sans que j'aie à manquer à ma parole*, et il emmena ses troupes hors de la ville. Peu après, une femme de son harem ayant déposé un bracelet sur la fenêtre, un hibou le saisit et le laissa tomber dans un puits resté à sec; ceux qui le poursuivaient y descendirent, et trouvèrent plusieurs millions de daneks ou sequins.

De même que nous venons de voir les jugements de Dieu établis en Orient comme dans l'Europe, on reconnait ici l'esprit dont s'inspirèrent nos romans de chevalerie, aussitôt que les Européens se furent mis par la guerre en contact avec les Orientaux.

L'agrandissement des États voisins diminuait d'autant la puissance des Abbassides, dont la décadence se déguisait mal sous
971. le faste qu'ils déployaient. Quand l'empereur Constantin Porphyrogénète envoya des ambassadeurs à Moktader, soixante mille gardes se montrèrent rangés devant le palais, décoré des plus riches tapis, et chacun d'eux reçut double paye, dans des bourses brodées d'or. Quatre mille eunuques, moitié blancs, moitié noirs, défilèrent précédés de trois cents huissiers. Quatre cents barques peintes et dorées voguaient sur le Tigre, montées par des marins habillés à neuf. Trente mille pièces d'étoffes de soie étaient tendues dans le palais, dont cinq mille de brocart d'or. Devant le trône s'élevait un arbre d'or massif, déployant dix-huit grosses branches et six cents petites sur lesquelles voltigeaient et gazouillaient des oiseaux mécaniques en or et en argent.

Bientôt les califes se virent privés de toute autorité par les
Bovides. Bovides de Perse. Ali, l'un d'eux, se fit nommer par force vice-
932. roi du Fars, en faisant de Schiraz sa résidence; puis il donna l'Irak, avec Ispahan pour capitale, à son frère Hassan, et le Kerman à Ahmed, avec Kauschir pour métropole. Les Bovides ne tardèrent pas, à l'aide de leur puissance et de leurs richesses, à rendre héréditaire dans leur famille la dignité d'*émir el omra*, c'est-à-dire émir des émirs. Cette dignité, équivalente à celle des maires du palais sous les derniers Mérovingiens, on se la disputait les armes à la main, comme jadis celle des califes; celui qui en était investi rançonnait Bagdad, imposait des magistrats, faisait agir le calife à son gré; puis, lorsqu'il en était ennuyé, il le faisait envelopper dans un tapis noir et jeter dans le Tigre, à moins qu'il ne l'étranglât avec le turban même qui le faisait reconnaître pour empereur des croyants.

Privés de tout pouvoir, dans une ville habituée au faste, corrompue, envahie par la misère, et où tantôt les dissensions religieuses, tantôt les querelles des gardes mercenaires excitaient des troubles sanglants, les Abbassides n'étaient plus rien ; leur nom avait même cessé d'être proféré dans les prières publiques, pour faire place à ceux des princes qui s'étaient rendus indépendants. Imitant alors les descendants abhorrés d'Ali, ils s'adonnèrent à la vie dévote et déposèrent l'armure avec le cafetan de soie pour s'appliquer à l'étude du Coran et de la *Sunnah* (tradi- 934-940.
tion). Al-Rhadi, le trente-neuvième calife depuis Mahomet, et le vingtième des Abbassides, fut le dernier qui ait parlé au peuple, conversé avec les savants et déployé dans les dépenses de son palais la magnificence des anciens califes.

La puissance des Fatimites grandissait, au contraire, en Syrie Fatimites. 909.
et en Afrique. Abou-Obéidallah, huitième *iman visible,* selon la doctrine d'Abdallah, proclamé par les siens *mahadi*, ou directeur des fidèles, établit sa résidence dans Mahadia, ville construite sur l'emplacement de l'ancienne Aphrodisium, dans une île à trente lieues au sud de Tunis ; il y fonda la dynastie des Fatimites ou Ismaélites occidentaux, en abattant celle des Aglabites, qui depuis cent dix ans dominaient dans la Libye, celle des Madradites, en possession depuis cent trente ans de la Mauritanie, et celle des Rustamides, maîtres de la côte à partir de Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar. Ses successeurs renversèrent celle des Édrisites, et parvinrent ainsi à commander à toutes les contrées qui jadis avaient obéi aux Romains en Afrique ; de là, des guerres fréquentes avec les califes d'Espagne, qui les avaient en horreur comme des hérétiques, comme des rivaux dans le commerce de la Méditerranée, comme des usurpateurs qui leur avaient enlevé leur terre natale. Nous les avons vus déjà s'étendre dans la Sicile et dans la Calabre ; plus tard Moëz-Ledinillah, leur troi- 968.
sième mahadi, envahit l'Égypte en 968.

Ce dernier pays, qui ne rendait pas moins de cent cinquante Thoulounides.
millions de *direms* par an, avait reçu pour gouverneur un Turc, 869.
nommé Thoulon, dont le fils Achmet s'affranchit de toute dépendance, refusant le tribut et conservant seulement le nom de calife dans ses prières, ainsi que sur les monnaies ; il assujettit Émèse, Jérusalem, Hama, Alep, Antioche et Rakka sur la rive orientale de l'Euphrate, où il n'interrompit ni les travaux ni les pensions des astronomes. Il dépensait en aumônes dix mille direms par jour, et envoya à Bagdad au moins deux millions deux

cent mille daneks ou sequins à distribuer entre les indigents et les hommes de lettres. Ces libéralités ne l'empêchèrent pas de laisser, à sa mort, dix millions de daneks. Il demandait pardon à Dieu, en expirant, de n'avoir pas connu de limites à sa puissance.

Son fils, Khamarowiah, fit sa résidence à Damas ; mais, lors-
895. qu'il eut été assassiné par un de ses serviteurs, Djaïsch, son fils, retourna en Égypte et fut tué bientôt après. Enfin tous ceux qui restaient de cette famille (*Toulonides*) ayant été massacrés, le pays du Nil se réunit à l'empire de Bagdad. Il ne tarda point à être dis-
Ikhsidites. 933. puté entre différents scheiks, et la lutte dura jusqu'à ce que le Turc Al-Ikhsid, envoyé pour gouverner l'Égypte et la Syrie, se rendit indépendant et fonda une nouvelle dynastie (*Jkhsidites*) ; mais il se vit bientôt dépossédé par Moëz-Ledinillah, qui fit du Caire
968. la capitale de son vaste empire. Cette ville, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Fostat-Masr, admirablement située entre deux mers, et sur un fleuve navigable, peuplée de deux cent soixante mille habitants, possédait en grand nombre des citernes, des bains, des abreuvoirs et quatre cents mosquées, dont les plus remarquables étaient celles de Thoulon ; celle d'El-Hakem, qui fut fondée, au commencement du douzième siècle, par Abou-al-Manzor ; celle d'El-Azar, ou grande mosquée des fleurs, qui entretenait avec ses revenus une université et une bibliothèque. Un collége fut aussi annexé à celle qu'éleva plus tard le sultan Has-
1356. san, et qui était surmontée d'une coupole très-hardie et de hauts minarets. En 1176, Salah-Eddyn (Saladin) y fit creuser le puits de Joseph, de quatre-vingt-dix mètres de profondeur, afin d'atteindre le niveau du Nil.

La Syrie ne put résister non plus aux armes de Moëz, qui, modéré et libéral non moins que valeureux, fut fondateur du califat fatimite ; mais ses successeurs dégénérés perdirent, l'une
976. après l'autre, toutes les provinces. Yousouf, fils de Zéiri, fonda dans la Mauritanie la dynastie indépendante des Zéirites ou Zégris, fidèles aux califes ommiades ; les Amadides, issus de leur sang, régnèrent à Bougie ; puis les Badissides, à Kaïrouan, d'où ils s'é-
1050. tendirent sur la Sicile et la Sardaigne, jusqu'au moment où le roi Roger mit fin à leur domination. Dans le Maghreb s'établit la secte religieuse des marabouts, qui construisirent Maroc. Dans cette ville, eut sa résidence la dynastie qui régna ensuite en Espagne sous le nom d'Almoravides.

996-1021. Al-Hakem Bamrillah, l'un des Fatimites du Caire, s'érigea en réformateur de l'islamisme, et reconnut une série d'imans dif-

férente de celle des Ismaélites, d'où vient le nom d'*Imamites*. Cette secte subsiste encore chez les Druses du Liban, qui vénèrent dans Hakem la divinité incarnée, tandis que les Turcs le maudissent comme un tyran et un insensé. Il ressuscita une institution qui avait pris naissance avec la domination fatimite, c'est-à-dire la *Société de la science*, dans laquelle les hommes et les femmes se réunissaient par loges séparées, pour y apprendre des vérités mystérieuses. Le chef des affiliés, qui était un des premiers dignitaires de la cour, s'appelait le *daial doat*, c'est-à-dire défenseur du trône des Alides; ce qui révèle le but politique de cette congrégation. On passait par sept degrés, à mesure que l'on s'instruisait dans les dogmes; puis, dans le huitième, l'initié commençait à voir la lumière en apprenant l'absurdité de toute religion positive; enfin, dans le neuvième, il acquérait la lumière complète, en reconnaissant que la foi et la morale étaient de pures folies. Au palais construit pour leurs réunions, le Darol-Hikemet, se trouvait annexée une académie de savants, à l'entretien de laquelle était assigné un revenu de deux cent cinquante-sept mille pièces d'or.

Sous le fils de Hakem, la Syrie fut enlevée aux Fatimites par 1073.
les Kéladides d'Alep; puis la garde turque acquit une telle prépondérance qu'il fallut employer d'autres Turcs à la réprimer.

Quatre siècles ne se sont pas encore écoulés, et la grande unité politique et religieuse instituée par Mahomet n'existe plus. Les Fatimites dominent en Afrique, fractionnés eux-mêmes par des dynasties toujours nouvelles; en Sicile, divers tyrans ont usurpé le pouvoir au nom des Aglabites, jusqu'au moment où ils ont succombé sous l'épée des Normands. Un descendant de l'amiral Maghrebin, qui avait soumis l'Espagne, s'est rendu indépendant dans l'île de Crète; la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares ont peine à se défendre sous des chefs indépendants. Le califat de Cordoue s'est lui-même séparé des Abbassides; mais, tandis qu'il avait d'abord fait trembler la chrétienté, il est forcé de demander des renforts à l'Afrique. Le califat abbasside n'a plus qu'une suprématie nominale; en effet, la Perse s'en est détachée; les padischahs samanides règnent dans le Khorassan; les Karmates, puis les Béeni-Mousa, sont maîtres de l'Yémen; les Marzabans, de l'Adzerbaïdjan; les Zenghes, du Mekhran. En même temps, de nouvelles sectes subdivisent celles qui, dans le principe, avaient mis l'inimitié entre les musulmans, et de toutes parts surgissent des réformateurs ou des déistes. Le calife a perdu la force des

armes, principal argument de cette foi, et, dépouillé de ses vastes possessions, il n'est plus fait mention de son nom dans la prière solennelle. Les cas de conscience et les points obscurs de la loi, sur lesquels il était appelé à prononcer, sont résolus désormais par les ulémas des différents États indépendants. Enfin, après une série de cinquante-six princes ayant porté le titre de vicaires du prophète, dont quarante-deux ont péri de mort violente,
1258. Mostazem-Billah sera enveloppé avec tous les siens dans un tapis de feutre et traîné par les rues. Le califat finira avec ce dernier des Abbassides.

CHAPITRE XXI.

LES TURCS. — L'INDE.

Parmi les diverses dynasties qui se partagèrent les débris du califat, plusieurs avaient été fondées par des Turcs qui agissaient sans le concours de leur nation; c'est ainsi que nous avons vu, au déclin de Rome, quelques Goths occuper différents pays et même le trône avant les invasions. Désormais, pour les soumettre toutes, s'avançait en masse cette nation destinée à remplacer partout celle des Arabes. Le peuple turc, le plus nombreux parmi tous ceux qui descendirent du centre de l'Asie, est aujourd'hui, après la race indo-européenne, le plus répandu sur l'ancien continent, où il habite depuis les côtes de l'Adriatique jusqu'à l'embouchure de la Léna, dans la mer du pôle boréal.

Les Turcs paraissent être descendus très-anciennement du grand Altaï et des cimes neigeuses du Tang-nou, dans la direction du midi d'abord; partie d'entre eux appuyant à l'est, partie à l'ouest, ils s'établirent principalement au nord des provinces chinoises de Chan et de Chen-si, non loin du mont In-chan (1).

Les Chinois les désignèrent sous le nom de *Ti*, c'est-à-dire chiens, et de *Pe-ti*, ou Ti septentrionaux, les confondant sous cette dénomination avec d'autres peuples, même de race différente; ils les appelèrent aussi *Chan-Hiong*, ou barbares des montagnes, et *Hiong-nou*, ou esclaves détestables.

C'étaient des barbares cherchant le long des fleuves des pâtu-

(1) KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie;* Paris, 1826. — DE HAMMER, *Hist. de l'empire ottoman;* Pesth, 1834.

rages pour leurs troupeaux, leur unique richesse; peu de tribus s'étaient établies à demeure pour s'adonner à l'agriculture. Telle était leur ignorance qu'ils ne connaissaient pas même l'écriture; ils prenaient des noms particuliers qui ne passaient pas à leurs descendants, et la parole était l'unique garantie des promesses. Leurs troupeaux leur fournissaient la nourriture, le vêtement, les étendards; lorsque les jeunes gens avaient mangé ce qu'il y avait de meilleur, ils abandonnaient les restes aux vieillards. Loin de montrer du respect à leurs parents ou à leurs amis, ils méprisaient quiconque était privé par l'âge de la vigueur du corps, qui parmi eux constituait l'unique mérite.

Ils s'exerçaient, dès leur enfance, à la chasse et à la guerre, montés sur des béliers, et poursuivaient à coups de flèches les oiseaux ou les rats des champs; plus grands, ils chassaient les renards et les lièvres, pour en manger la chair. Quand leur âge leur permettait de manier des arcs d'une force extrême, ils recevaient une cuirasse et un cheval de selle, dont ils se servaient pour faire la guerre. Armés d'un arc, d'une épée et d'une lance, ils couraient en avant jusqu'à ce qu'ils trouvassent une occasion propice. Si la chance leur était contraire, ils battaient en retraite sans réputer la fuite un déshonneur; mais souvent même, en fuyant, ils faisaient volte-face et revenaient plus terribles à la charge, secondés par des chevaux très-rapides. Leur manière de combattre était généralement funeste aux troupes disciplinées; car, à peine se voyaient-ils serrés de près, qu'ils se dispersaient dans les déserts, où l'ennemi périssait de faim s'il les y poursuivait. Le guerrier qui parvenait à emporter le cadavre d'un de ses compagnons tué dans le combat devenait son héritier. Ils apportaient un grand zèle à faire des prisonniers, car ils s'en servaient pour soigner leurs chevaux et garder les troupeaux.

Leurs excursions fréquentes désolèrent la Chine septentrionale, surtout quand la puissance des empereurs alla s'affaiblissant; mais, obligés de lutter eux-mêmes contre d'autres barbares, et divisés d'ailleurs par tribus que ne rattachait aucun lien d'obéissance, ils ne pouvaient menacer sérieusement l'empire. Cependant, douze siècles avant Jésus-Christ, un prince chinois, de la maison impériale des Hia, s'étant réfugié parmi eux, y fonda un royaume qui, deux cents ans avant notre ère, devint redoutable sous Téou-man, premier *chen-you* de ce peuple. Son fils Mé-thé, s'étant fait conquérant, soumit les Chan-pi et les Ou-ouan, mit en fuite les Youé-Tchi, et désola les provinces du nord de la Chine.

200 av. J. C. Kao-tsou, fondateur de la dynastie chinoise des Han, marcha contre lui; mais il aurait eu à s'en repentir s'il n'eût envoyé au Tchen-you une jeune fille pleine d'attraits qui sut l'amener à faire la paix; les Hiong-nou se retirèrent donc avec le riche butin qu'ils avaient fait dans le Chan-si.

Mais ils ne tardèrent pas à violer le traité, et, revenant sur leurs pas, ils tombèrent de nouveau sur le territoire chinois. L'empereur, n'osant ni les attaquer, ni se fier à leur parole si l'on cherchait à engager des négociations, était dans une grande anxiété, quand un prince de l'empire proposa de donner en mariage à Mé-thé une des filles de l'empereur : « Elle inspirera, disait-il, aux fils qui naîtront d'elle des sentiments favorables à la Chine, et, par son moyen, cette nation peut-être abandonnera ses habitudes sauvages. » Son avis fut suivi, et ce fut la première fois que l'on dérogea à la dignité nationale, au point de donner une princesse du sang royal à un roi barbare.

La Chine s'en trouva bien, au surplus; car les incursions des
Hiong-nou devinrent plus rares, et les postes établis sur la
frontière du nord purent les arrêter, quand il leur prit fantaisie
de la franchir. Mais, après la mort de Kao-tsou, ils recom-
194. mencèrent leurs hostilités, et les renouvelèrent souvent jusqu'au
140. règne de Hiao-wou-ti. Cet empereur, de la famille des Han, ré-
solu à y mettre un terme, leur fit une guerre acharnée, et les
refoula jusqu'à deux cents lieues de la Chine; puis, afin de don-
ner la main aux nations de l'Asie centrale, ennemies naturelles
des Hiong-nou, il occupa le pays à l'ouest du Chen-si, et,
l'ayant partagé en quatre grands districts, il y construisit des
villes avec de fortes garnisons et des colonies destinées à civi-
liser les peuples limitrophes. Il envoya aussi des ambassades
dans l'Occident, pour faire alliance avec les Youé-tchi et autres,
afin qu'ils soutinssent, d'accord avec lui, la guerre contre l'en-
nemi commun. Les princes alliés se mirent en devoir d'enlever
aux Hiong-nou les vastes possessions d'où ils tiraient leurs prin-
cipales ressources en hommes, en armes et en argent; ayant
26. donc assailli le Tao-ouan, ils s'emparèrent de la personne du
roi, auquel ils firent trancher la tête, et plusieurs pays environ-
nants, effrayés de cet exemple, se reconnurent vassaux du
Céleste Empire. Le centre même de l'Asie fut soumis par les Chi-
nois à un gouvernement militaire, sous les ordres d'un généra-
lissime chargé de surveiller trente-six rois vassaux.

Cette confédération brisa la puissance des Hiong-nou, qui

durent implorer l'amitié des Chinois, et ils vivaient avec eux en paix au commencement de l'ère vulgaire; mais, lorsque Wang-mang usurpa le trône de la Chine, ils en vinrent à de nouvelles hostilités, secondés par d'autres États de l'Asie inférieure, désireux de secouer le joug qui leur avait été imposé. Wang-mang, ayant envahi leur territoire de dix côtés différents avec des forces immenses, soumit les Hiong-nou, et répartit leurs possessions entre quinze de ses fils et de ses petits fils. 9 ap. J. C.

Mais peu à peu les Hiong-nou recouvrèrent leur ancienne puissance, bien que leurs divisions intérieures les empêchassent de la consolider. Depuis plusieurs années, leur pays était dévasté par des nuées d'insectes qui répandaient la disette, accrue 46 ap. J. C.
encore par une sécheresse extraordinaire. Ce fut lorsque ces fléaux les accablaient, qu'ils se virent assaillis par les Ou-ouan et par les Chan-pi; ce qui les obligea de se porter plus au nord. Sous le tchen Pou-nou, un prétendant du nom de Pé s'empara du pouvoir, et, secondé par l'empereur de la Chine, dont il se reconnut le vassal, commença une dynastie nouvelle des 80.
Ou-han-sié dans le pays du midi, toujours opposée aux Septentrionaux.

Ce démembrement n'empêcha point Pou-nou d'envahir le territoire chinois; mais enfin Tchang-ti entreprit une expédition qui porta le dernier coup à la puissance des Hiong-nou du nord. Leur tchen fut contraint d'implorer l'amitié des empereurs chinois, et la faculté pour les siens de venir trafiquer sur la frontière occidentale de l'empire.

Les Hiong-nou du midi virent de mauvais œil cet arrangement; réunis à d'autres peuples, ils assaillirent ceux du nord, dont ils s'étaient séparés, et les refoulèrent vers le nord-ouest; quelques hordes se virent même contraintes de se soumettre à la Chine. Pan-tchao, général de l'empereur, affermissait en 100.
même temps l'autorité de son maître dans la petite Boukharie, et son collègue Téou-hian s'avançait jusqu'au mont Kang-djé, sur la cime duquel il élevait un trophée de sa victoire.

Toujours serrés de plus près, les Hiong-nou septentrionaux se dirigèrent vers le couchant, tantôt dressant leurs tentes, tantôt les reployant, tour à tour amis ou ennemis des tribus avec lesquelles ils se trouvaient en contact, mais diminuant constamment de nombre jusqu'au moment où ils se fondirent tout à fait avec les Chan-pi, dont la puissance commença dès lors à s'étendre.

Quant aux Hiong-nou méridionaux, soumis, comme nous l'avons dit, aux Chinois, ils tentèrent de temps à autre de se soustraire à l'obéissance, mais ils furent toujours subjugués. 216. Enfin Tsao-tsao, père de celui qui fonda la dynastie des Ouei, Royaume de Tchao. abolit le titre de Tchen-you, et transplanta les familles des 304-319. Hiong-nou en Chine, où ils vécurent tantôt tranquilles, tantôt 319-351. frémissants.

Quelques familles des Hiong-nou s'étaient mêlées anciennement avec les Chinois dans la contrée septentrionale de la Chine; elles s'y multiplièrent au point d'occuper une partie du grand empire, de fonder le royaume des premiers Tchao, qui détrônèrent la dynastie des Tsin, et furent eux-mêmes renversés par un autre chef des Hiong-nou, fondateur de la dynastie des seconds Tchao.

Quelques bandes des Hiong, mises en déroute et chassées du royaume des Liang septentrionaux, vivaient sur les rives du Si-haï (lac Baïkal), où elles furent exterminées par une nation féroce; il n'en survécut qu'un enfant de dix ans, qui avait même les pieds et les mains coupés; s'étant traîné près d'un étang, il y fut nourri par une louve qui s'apprivoisa avec lui et devint pleine. Un génie propice les transporta l'un et l'autre sur une montagne, où ils engendrèrent dix fils, lesquels enlevèrent des femmes et se propagèrent ainsi. Hassénas (*loup*), devenu le chef de la tribu, mit sur son étendard une tête de loup, en mémoire de son origine. Leur nombre s'étant accru, ils se dis-
Turcs. persèrent dans les vallées de l'Altaï, sous le nom de Turcs, dont les Chinois firent *Tou-kiou*, qui signifie bouclier. On appelle encore Turkestan les plaines de la haute Asie, confinant à l'est avec la Chine septentrionale, au nord avec la Sibérie, à l'ouest avec le lac Aral et le Khovaresm, au midi avec le Thibet et la Transoxiane; cette contrée, habitée par une belle race d'hommes, est riche en pâturages, et nourrit des chevaux excellents; nous l'avons vue nommée Touran par les Perses, par opposition à l'Iran leur patrie; d'où il résulta que *Tourans* eut pour eux la signification de barbares.

Il semble, d'après le récit précédent, qu'il faille distinguer les Ouïgours ou Turcs orientaux des Ouïgours de la Sibérie, et les Hiong-nou des Huns. Les Ouïgours parlaient le turc pur, dit ensuite djagatique, de Djagataï, fils de Gengis-Khan, maître de ces contrées, dont plus tard les habitants prirent d'Usbeg-Khan le nom d'Usbeks.

Les Turcs voudraient attribuer à Oguz-Khan, contemporain d'Abraham, l'origine de leur puissance et de leur civilisation; il tourna, disent-ils, sa pensée vers Dieu seul, et abandonna les divinités de son père, avec lequel il eut à soutenir pour ce motif une guerre de soixante-dix ans. De Karakum, où son père séjournait l'hiver, il passa à Jassy, capitale du Turkestan, qu'il finit par assujettir entièrement, d'Artéla et de Sirem jusqu'à Boukhara. Il eut pour fils les khans du Jour, de la Lune, de l'Étoile, du Ciel, de la Montagne, de la Mer, et les envoya chercher fortune. A leur retour, ils apportèrent un arc et trois flèches qu'ils avaient trouvés; Oguz donna l'arc aux trois premiers, aux autres les flèches. Les derniers furent en conséquence appelés Utchocks, c'est-à-dire trois flèches; les autres, Bozoucks, ou briseurs, parce qu'ils rompirent l'arc pour le partager. A la mort d'Oguz ils se divisèrent : les premiers formèrent l'aile gauche (Turcs orientaux); les autres, l'aile droite (Turcs occidentaux), et chacun d'eux engendra quatre fils, chefs des vingt-quatre familles les plus illustres parmi les Turcs. Les premiers, qui se dirigèrent vers l'Orient, s'accrurent au point que Tou-Men osa demander en mariage la fille d'un khan des Iouan-louan; sur son refus, il lui fit la guerre, le vainquit et se donna 552.
le titre de *Kacan*.

Lorsque les Turcs élisaient un nouveau kacan (ainsi le racontent les Chinois), ils l'enlevaient sur un tapis en lui faisant faire neuf tours dans le sens du soleil, et en le saluant à chaque tour; puis ils le mettaient à cheval, et, lui jetant au cou une bande de taffetas, la serraient presque jusqu'à lui faire perdre la respiration. A peine dégagé de l'étreinte, ils lui demandaient combien de temps il régnerait, et ils tiraient un bon ou mauvais augure de la réponse qu'il faisait dans cette espèce d'étourdissement.

Tels furent les commencements de l'empire des Turcs, qui souvent menaça la Chine et la Perse, et entretint, à partir de 562, des relations continuelles avec Constantinople, dont ils furent les alliés, pour combattre les Avares. Le roi de Perse Chosroës Nouschirvan voulant les empêcher de vendre la soie aux Mèdes, ils lui firent la guerre : le monarque perse s'allia alors avec les Chinois; les Turcs, avec les Romains.

Il serait inutile de rechercher quel fut le sort de ces populations au centre de l'Asie, où elles acquirent pourtant une grande puissance; mais, au milieu du huitième siècle, les Oueihé,

nation alors prépondérante dans l'Asie centrale, s'emparèrent du pays qu'ils occupaient.

Les Turcs qui s'étaient dirigés vers l'ouest envahirent le pays entre le Si-houn et le Djihoun (l'Iaxarte et l'Oxus); puis, ayant passé ce dernier fleuve, ils s'avancèrent jusqu'au Bosphore de Thrace et au Danube; leurs conquêtes refoulèrent les Avares sur l'empire romain, et peut-être toute la nation turque y aurait-elle fait irruption si elle ne se fût détournée vers la Perse. Ils trouvèrent de ce côté de grands obstacles dans la valeur des nationaux et dans les remparts de Derbend; puis, l'effort des Turcs fut paralysé par leur division en trois principautés, ce qui les rendit impuissants à conquérir et à se défendre : ils se
581. partageaient en Oguzes, en Seldjoucides et en Osmans.

Oguzes. Les Oguzes eurent des guerres nombreuses avec la Perse, puis avec les califes arabes, et surtout avec Katiba, qui conduisit une armée jusque dans le Mawarannahr (Turkestan). S'étant alors dispersés, une partie se réunit aux Ouei-hé; le reste se mit au service des Sarrasins, se pliant facilement à une religion qui
960. faisait un mérite du pillage et de la dévastation. Salour embrassa l'islam avec deux mille familles et s'intitula kara-khan; ses compagnons s'appelèrent Turcomans, c'est-à-dire Turcs croyants (*Turk imam*). Mousa, son fils, réunit les savants, bâtit des mosquées, des cloîtres, des écoles. Bogra-Khan-Haroun, son
993. oncle, qui lui succéda, étendit sa domination jusqu'au frontières de la Chine, et enleva Bokhara aux Samanides de Perse. Plus tard, Hamed-Khan contraignit par les armes les autres Turcs à embrasser l'islamisme, et Arslan, qui fut surnommé Scherf-Eddewlet, soumit tout le pays au delà de l'Oxus. Kadr-
1018. Khan-Yousouf se montra très-favorable aux lecteurs du Coran; mais son fils Kara-Khan-Omar fut fait prisonnier par son frère Mahmoud; puis, celui-ci étant mort empoisonné, le royaume
1069. passa à Tagmadgé, khan de Samarcande; le fils de ce dernier s'allia aux Seldjoucides, dont la puissance allait croissant.

Cette fraction des Turcs qui s'était établie près d'eux avait pris son nom de Seldjouk, son chef. Elle comptait parmi les
Ghaznévides. siens Alp-Tékin, esclave des Samanides, qui, devenu général et gouverneur du Khorassan, se rendit indépendant, et fit
960. sa capitale de Gazna au sud de Kaboul, origine de l'empire des
975. Ghaznévides, qui envahit bientôt une grande partie de l'Asie. Sebek-Tékin, son successeur, affermit l'État nouveau et l'étendit; puis la dynastie des Ghaznévides atteignit l'apogée de sa gloire

avec Mahmoud, son fils, héros animé de l'amour de la justice et du zèle le plus ardent pour la propagation de la foi. Un habitant de la campagne vint lui porter plainte contre un inconnu qui, ayant pénétré dans sa demeure, l'en avait chassé en gardant ses femmes et ses enfants. Mahmoud se rendit la nuit dans cette maison, accompagné de peu de monde, fit éloigner les flambeaux, et mit en pièces l'envahisseur. Il fit ensuite apporter de la lumière; puis, lorsqu'il eut vu celui qui avait été tué, il se prosterna en rendant grâce à Dieu, et demanda à manger. Comme on ne trouva que du pain d'orge, il en mangea avidement, et avoua ensuite qu'il avait cru que son propre fils avait pu seul se permettre un tel excès d'audace; aussi, disait-il, « j'ai voulu agir dans l'obscurité, afin de ne pas être ému en le voyant; mais, la vérité une fois connue, je me suis consolé, et j'ai recouvré l'appétit que la nouvelle de cet attentat m'avait fait perdre. » Afin d'empêcher les émirs de tenter quelque mouvement durant les expéditions qu'il méditait, il résolut de les occuper dans les querelles des États voisins, et surtout dans celles des Samanides; ce qui lui permit de renverser cette famille, et de lui succéder dans les pays au sud-est de la mer Caspienne; puis, se prêtant à un de ces actes de soumission inoffensive à l'aide desquels les souverains nouveaux cherchent à colorer une usurpation, il demanda l'investiture au calife de Bagdad, en lui tenant l'étrier et la bride de son cheval.

997.

999.

Inde.

Sous prétexte de propager la foi, mais en réalité pour assouvir sa cupidité en s'emparant des trésors que le commerce accumulait dans l'Inde depuis tant de siècles, Mahmoud marcha contre ce pays. Depuis Alexandre, aucun conquérant n'y avait pénétré. Le titre de roi de Perse et de l'Inde, que prenait le grand Nouschirvan, se réduisait à percevoir un tribut de quelques provinces de la frontière; si les Arabes y avaient poussé quelques bandes pour faire du butin, elles n'avaient pas dépassé les sources de l'Indus et du Gange; car les princes indigènes oubliaient leurs éternelles inimitiés pour repousser l'ennemi commun. Du reste les rares missionnaires qui étaient allés y prêcher l'islam avaient eu peu de succès.

Après la mort d'Alexandre, un prince se fit couronner à Palibothra sur le Gange; il étendit sa domination sur les deux rives du Gange, du golfe du Bengale jusqu'à l'Indus, et le royaume qu'il fonda était encore puissant au septième siècle. Une autre

capitale, Kandoge, la Κανόγιζα du géographe Ptolémée, s'éleva bientôt au nord du confluent du Gange et de la Djumna, et Palibothra tomba en ruines; mais, en 607, le roi, sectateur fanatique du bouddhisme, fut tué par les partisans des brahmines, et l'unité politique disparut. Parmi les principautés qui se fondèrent alors, les plus considérables furent celle de Caboul, fondée par un Turc; celle du Sind, fondée par un bouddhiste; celle de Malwa, qui comprenait le Guzzerat et le golfe de Cambaye. Les Arabes, comme nous l'avons vu, envahirent le Sind et le Caboul au commencement du huitième siècle; mais ils modifièrent peu l'aspect général de la nation, et l'islamisme y fit peu de prosélytes. Vers l'an 1000, les principaux seigneurs ou rajahs, dans les contrées du nord, étaient ceux de Lahore, de Delhi, d'Adjémir, de Kanodge et de Kallinger. Les provinces du midi appartenaient aux vaillants Radjepoutes, qui, habitués dès l'enfance à la guerre, rendaient inaccessibles les villes de Chintoré, Mandoré, Gwalior, Rotas, Ramapour, dans lesquelles pourtant les frères faisaient couler souvent le sang de leurs frères.

L'Inde méridionale ou Dekkan restait toujours sous la domination de ses anciens maîtres. Les dévots et les savants continuèrent de se livrer à leurs extases, à leurs privations douloureuses, et de chercher l'anéantissement dans les calculs de doctrines abstraites, à l'aide desquelles ils n'arrivaient qu'à la négation de l'existence. Les veuves s'immolaient toujours sur le bûcher de leurs époux, et les enthousiastes se précipitaient sous les roues du char de Brahma et de Shiva. Les sciences élaboraient les grandes vérités qu'avait laissées une tradition évanouie; cependant, bien que les esprits s'appliquassent moins aux sciences naturelles, comme s'il eût été défendu de rechercher une autre origine aux choses que celle qu'avaient assignée les Védas, les Indiens exercèrent la médecine comme l'une des quatorze choses sorties de la mer lorsqu'elle fut fouettée avec le mont Mérou. Ils s'occupaient d'astronomie, et, dans un livre qui en traite, on trouve un système de trigonométrie inconnu aux Grecs et aux Arabes; ils construisaient la sphère armillaire autrement que Ptolémée, employaient les dix chiffres numériques avec une valeur absolue et une autre de position, et connaissaient l'algèbre, les échecs, le papier de coton (1). L'arithmétique décimale fut toujours appelée par les Arabes et par les Grecs calcul des

(1) Edward-Strachey, Colebrooke, de Marlès, vol. III, liv. 1.

Indiens. Colebrooke, Taylor et Strachey ont publié récemment deux travaux d'algèbre indienne de Brahmagoupta, du septième siècle, et de Blaskara Acherya du douzième, qui, s'ils eussent été connus il y a quatre-vingts ans, auraient pu accélérer les progrès de l'analyse algébrique en Europe. Brahmagoupta cite souvent Aryabhatta, qui ne fut pas certainement postérieur à Diophante, et auquel on attribue la résolution des équations de premier degré à deux inconnues, avec la généralité, qui fut toujours ignorée par les Grecs; en outre, on trouve dans ces deux mathématiciens la manière de déduire d'une seule solution les autres solutions entières d'une équation indéterminée de second degré à deux inconnues, analyse que nous devons à Euler; la grande généralité de leurs problèmes indique combien l'analyse était avancée chez les Indiens.

On dit que c'étaient des peuples mous et énervés; cependant leur lutte avec les musulmans dura six siècles (1). Mahmoud com-

(1) L'histoire très-compliquée de la conquête de l'Inde durant cinq siècles peut se résumer comme il suit :

PREMIÈRE ÉPOQUE. *Conquête de l'Indoustan.*

MAHMOUD GHAZNÉVIDE franchit l'Indus en	1004
Occupation de Cachemire	1013
— de Kanodge et Mathra	1017
— de Lahore	1021
— de Summate, partie du Guzzerat	1024
MAHMOUD III franchit le Gange	1110
MOHAMMED GARI prend Hansi et Adjmir	1192
COTHBEDDIN EIBEK prend Delhi et Bénarès	1193
Occupation du Béhar	1202
— du Bengale et Gwalior	1204
— de Malwa	1227
— d'Orissa et Radjapoutna	1300

DEUXIÈME ÉPOQUE. *Conquête du Dekkan.*

Prise de Déoghar, capitale du Maharastra, que l'on appelle Dowlitabad.	1312
Occupation de la côte de Malabar	1319
— de Bider et Warangole dans le Telingana	1322
Formation du royaume de Kolberga	1347
Passage du Toumbedra	1368
FIROUZ-SCHAH-BAHAMANI soumet en vingt-quatre campagnes la plus grande partie du Telingana	1397-1422
Prise de Tcehlna	1469
— de Belgam	1472
— de Goa	1485

Le royaume de Colberga se dissout, et de ses débris se forment les États

mença par assaillir les frontières à la tête de deux cent mille hom-
1001. mes ; parvenu au confluent du Béat et de l'Indus, il fit prisonnier, après avoir combattu deux jours, Djéibal, rajah de Caboul, auquel s'étaient joints tous les rajahs entre l'Indus et le Gange.

Les vainqueurs trouvèrent sur les princes captifs seize colliers de pierreries, dont chacun ne valait pas moins de huit millions de francs; le reste du butin fut en proportion. Djéibal et les autres furent remis en liberté, moyennant une grosse rançon et la promesse d'un tribut; mais, les coutumes nationales ne permettant pas à un prince vaincu de continuer à régner, Djéibal remit le sceptre à son fils Adandapal, et se jeta sur un bûcher embrasé, pour expier par sa mort les crimes qui attiraient sur les siens le courroux des dieux.

1004. Son fils reprit les hostilités, et Mahmoud franchit l'Indus. Avec l'orgueil du conquérant et le zèle farouche de l'apôtre, il ravagea le pays dans douze expéditions successives, soumit le Moultan, le Guzzerat, le Lahore, et fonda un empire qui s'étendit ensuite jusqu'au Gange, avec Delhi pour capitale. Le roi des rois indiens implora la paix, et l'obtint à la condition d'élever un certain nombre de mosquées, de laisser prêcher l'islam, et d'expédier à Mahmoud cinquante éléphants avec des gens pour les soigner, payés par lui sur sa cassette. Le vainqueur laissa aux différents rajahs leurs possessions; mais il poursuivit avec acharnement la religion, et des centaines de pagodes, des milliers d'idoles, tombèrent sous son glaive fanatique. Les hommes en état de porter les armes étaient égorgés, les femmes et les enfants réduits en servitude.

1017. Les sanctuaires de Delhi, de Kanodge, de Bimmè, offrirent de quoi rassasier le zèle avide des musulmans, qui accouraient en foule prendre part à la guerre sainte. Mathoura (*Mottra*) ville natale de Chrisna, toute remplie de temples magnifiques, fut abandonnée à leur fureur, et leurs chameaux emportèrent par centaines les divinités d'or et d'argent brisées en morceaux. Le temple le plus célèbre était celui de Somnat, dans le Guzzerat; il possédait deux mille villages. Le culte y était célébré par autant de brahmines qui, matin et soir, lavaient le dieu avec l'eau du Gange

d'Amednagher, Bedjapour, Bérar, Bider, Golconde, en lutte contre celui de Bidgianagher jusqu'à la bataille de Talikote et à la conquête du Karnatic 1565
Akbar et Aurengzeb tâchent de concentrer de nouveau ces États.

qu'on y apportait de très-loin, et l'ornaient de fleurs cueillies dans la vallée de Kachemyr. Trois cents musiciens, autant de barbiers et cinq cents bayadères obéissaient à leurs ordres. A l'approche de Mahmoud, les prêtres sortirent en pompeux appareil, le menaçant de la colère divine s'il osait porter la main sur ce temple 1024.
ou sur les autres édifices sacrés de l'Inde ; mais, sans tenir compte de leurs paroles, il passa au fil de l'épée cinq mille adorateurs de Shiva, qui s'étaient réunis pour le défendre, se confiant moins dans la force des armes que dans celle des miracles. Alors les prêtres lui offrirent d'immenses trésors pour obtenir qu'il épargnât au moins l'idole, ajoutant que sa destruction ne changerait pas les cœurs, tandis que la somme proposée pourrait être employée au soulagement des fidèles. *Il ne sera pas dit que Mahmoud ait fait trafic d'idoles !* s'écria le musulman, et de sa hache il frappa et brisa le dieu. Soudain il s'en échappa des flots de perles, de diamants, et tout ce que les monts et les mers de l'Inde produisent de pierreries. Les musulmans virent là une récompense accordée par le ciel à la dévotion du héros, qui reçut du calife le titre de gardien de la prospérité et de la foi de Mahomet.

Quand Mahmoud fut de retour de son expédition, il fit placer des trônes d'argent et d'or dans la plaine de Ghaznin pour y tenir une assemblée ; puis il annonça aux siens qu'il y avait dans Mathoura mille palais remplis d'or, la plupart en marbre, qui touchaient le ciel, avec des temples sans nombre, et qu'il faudrait dépenser durant deux siècles deux cent mille pièces d'or par jour pour construire une ville pareille. Les conquérants trouvèrent des richesses encore plus grandes dans le Dekkan ; en 1311, de la province de Kanara, Mélik-Kafour ramena au roi trois cents éléphants, vingt mille chevaux, accompagnés de quatre-vingt-seize mille *nian* d'or, et de grandes boîtes de perles et de pierreries (1). Aussi les vainqueurs n'étaient pas moins émerveillés à l'aspect de tant de richesses que les premiers Européens qui abordèrent au Mexique ou au Pérou.

Lorsque les musulmans envahirent l'Inde, ils y trouvèrent établi dans les campagnes le système municipal le plus indépendant qu'il soit possible d'imaginer ; chaque village formait un État à part, se suffisant à lui-même, avec des agents pour la police et les finances ; il fournissait un salaire soit en terres, soit en pro-

(1) Voy. Férishta.

duits, à tous ceux qui exerçaient un métier, depuis l'astrologue jusqu'au boucher. Un cadastre régulier servait à répartir l'impôt dans l'assemblée publique des propriétaires du village, qui élisait son *patell* (maire ou syndic), et payait au gouvernement, par les mains de ce fonctionnaire, un dixième, en temps de paix, du produit brut des terres, un sixième durant la guerre. Ces municipes ne prenaient, du reste, aucune part au gouvernement central, exclus peut-être de ce droit par une conquête des Kshathryas, qui établirent sur les villages une sorte de pouvoir féodal, sans en troubler l'organisation intérieure (1).

En Europe, où le système municipal embrassait tout, la féodalité envahit tout aussi ; dans l'Inde, au contraire, où les municipalités se bornaient aux villages, la féodalité ne sortit pas des villages, et les familles nobles auxquelles le rajah en donnait un avaient droit de percevoir l'impôt, destiné d'abord au gouvernement central ; mais, ne devenant pas pour cela maîtresses du sol, ces familles ne pouvaient exiger le service militaire attaché à sa possession.

Il y avait là une grande cause de faiblesse. Une bataille écrasait la noblesse, et les villages ne se trouvaient point lésés dans leurs intérêts propres ; car chacun d'eux restait dans la même dépendance et soumis aux mêmes redevances, sans qu'il lui importât à qui il devait les payer.

Les musulmans s'arrangèrent au mieux d'un gouvernement dans lequel ils n'avaient pas besoin de s'inquiéter de l'administration locale, ni de percevoir l'impôt directement des individus. Ils attribuèrent donc à leurs généraux une partie des fiefs de l'ancienne aristocratie indienne, en laissant aux communes leur organisation primitive ; il n'en résulta d'autre mal que l'accroissement des tailles. Les musulmans ne les augmentèrent pas d'abord, soit parce qu'ils étaient encore faibles, soit parce qu'ils étaient gorgés de richesses ; mais, plus tard, Ala-Eddyn-Khildji, obligé d'entretenir une grande armée contre les Mongols, accrut

(1) Les musulmans ne songèrent pas à nous informer de la condition des vaincus ; les Anglais durent s'occuper de l'étudier, à raison des questions politiques et administratives qui se reproduisent à chaque instant touchant ces bases véritables de la société indienne. Voir, sur leurs municipes : J. Briggs, *On the landtax of India* ; Londres, 1830. — T. Coates, *Account of the state of the township of Loni*, dans les Transactions de la Société asiatique de Bombay, t. III. — J. G. Duff, *History of the Mahrattas* ; Londres, 1826. Nous en avons dit quelques mots dans le premier volume.

énormément les impôts et ruina les villages. Pour obtenir quelque soulagement, ils feignaient de se convertir, et recevaient un mollah parmi les officiers de la commune; celui-ci remplissait souvent l'emploi de boucher, les Indiens répugnant à ce métier sanguinaire, dont les musulmans s'acquittent avec des formules et des cérémonies qui rappellent celles des Juifs.

Les différents rois qui se succédèrent aggravèrent de plus en plus la condition des contribuables. Enfin Akbar résolut de faire lever le cadastre de tout le pays; mais il ne put y réussir, et il fallut rendre aux officiers de la commune la perception de l'impôt, qui fut porté à la moitié des fruits.

A mesure qu'une portion de l'Inde était subjuguée par les musulmans, la civilisation brahminique se retirait; mais les croyances se ravivaient, comme il arrive toujours lorsqu'elles sont contrariées : de nouveaux centres de sciences et de culture intellectuelle se formaient à Warangale, à Dévodjiri, à Vidjaganagara, qui devinrent célèbres tour à tour.

La domination étrangère ne pouvait prendre que difficilement racine au milieu d'une semblable organisation ; les naturels, unis par le lien des castes et de la religion, s'insurgeaient aussitôt que l'armée s'était éloignée. Massoud, successeur de Mahmoud, vit son empire décliner dans l'Inde par suite de cet état de choses, comme aussi par les dissensions qui s'élevèrent dans sa famille; puis les révolutions se succédèrent rapidement jusqu'au moment où cette dynastie fut renversée du trône de Ghazna par les Seldjoucides, à qui l'Inde fut enfin ravie par le conquérant mongol Tamerlan. L'invasion musulmane accrut la haine contre les étrangers, déjà ancienne dans ces peuples, qui exclurent même les négociants. Les femmes furent condamnées à la vie de recluses comme chez les Mahométans. Les Arabes, au contraire, purent y puiser beaucoup de connaissances.

Pour revenir à Mahmoud, ses armes ne furent pas moins heureuses contre la Perse, où il mit fin à la dynastie des Bovides. Le schah auquel il faisait la guerre étant mort, sa veuve écrivit à Mahmoud : *Tant que mon mari vécut, je redoutai ton courage, que tu employais contre un prince digne de toi. A l'heure qu'il est, tu ne voudrais pas certainement t'en prévaloir contre un enfant et une femme. La victoire est dans la main de Dieu : si tu l'obtenais, il ne t'en reviendrait aucune gloire ; vaincu, elle ne t'apporterait que de la honte.* Il attendit donc que l'enfant fût devenu homme, et reprit les hostilités.

La Perse fut sauvée par lui des Tartares, qui la menaçaient de nouveau. Il étendit son empire au point de lui donner pour limites à l'ouest la Géorgie et Bagdad; au nord, Bokhara; à l'est, le Bengale et le Dekkan. Au lieu du titre de malek, il prit celui de *sultan* (empereur). Il protégea chaudement les savants, entre autres le grand poëte Ferdoucy. Sentant sa mort prochaine, il voulut visiter les salles, où il avait accumulé, dans son magnifique palais de la *Félicité*, les innombrables trésors que lui avait procurés la guerre; il versa des larmes à leur vue, et referma les portes en pleurant. Le lendemain il passa son armée en revue, et trouva cent mille fantassins, cinquante mille chevaux et treize cents éléphants; ses larmes coulèrent encore, en songeant peut-être que ces richesses et cette armée, qui lui auraient suffi pour soumettre l'Asie, ne pouvaient pas prolonger sa vie d'un seul jour.

Mahmoud avait contracté alliance avec Seldjouk pour abattre les Samanides, dominateurs de la Perse; avec son aide, il continua la guerre contre eux jusqu'à ce qu'elle les eût conduits à Ispahan. Comme Mahmoud demandait à Michel, fils de Seldjouk, combien de soldats il pourrait lui fournir au besoin, Michel lui remit son arc et son carquois en disant : *Si tu envoies à notre camp une de ces flèches, cinquante mille hommes monteront à cheval pour te servir. S'ils ne suffisaient pas, envoies-en une autre à la horde de Balik, et tu en auras encore cinquante mille. Mais, si tu en voulais davantage, fais-moi parvenir mon arc; il ira parmi les tribus, et deux cent mille cavaliers accourront sous tes ordres.*

Mahmoud, effrayé de se voir de pareils amis, plaça les hordes les plus dangereuses dans le cœur du Khorassan; mais à peine eut-il fermé les yeux qu'elles s'en élancèrent avec fureur. Son
1028. fils leur livra une bataille terrible; puis, en promenant son regard autour de lui, il vit qu'à l'exception de la troupe qu'il commandait, toute l'armée, suivant l'expression orientale, avait dévoré les sentiers de la fuite.

Les Seldjoucides réunirent sur le champ de bataille même un faisceau de dards, et inscrivirent sur chacun le nom d'une tribu, puis d'une famille, enfin d'un guerrier, et les tirèrent au sort. Le hasard fit sortir le nom de Togroul-Beg, neveu de Seld-
1038. jouk, seigneur du Khorassan; profitant de l'inimitié qui avait éclaté entre les deux fils de Mahmoud, il chassa les Ghaznévides et les refoula vers le sud-est, d'où ils se retirèrent dans le La-

hore, pour disparaitre tout à fait en 1189, après avoir régné deux cent trente ans.

Les Oguzes ou Turcomans, qui avaient combattu avec les Seldjoucides, pénétrèrent aussi dans l'Inde, et, s'étant dirigés vers l'orient, y fondèrent la dynastie des Gourides, qui établit 1184.
sa résidence à Delhi. La valeur de Cotbeddin-Eibek étendit cet État jusqu'aux frontières de la Chine; mais il finit par succomber sous le glaive de Tamerlan.

Suivant une direction opposée, Togroul conquit en seize ans Balk, le Kharizm, le Tabaristan, autrement Bastra, le Turkestan et la Parthiène; il soumit en outre ceux de ses lieutenants 1063.
qui ne surent pas résister à la tentation, ordinaire parmi les nomades, de se rendre indépendants.

Kaiem-Bamrillah, vingt-sixième Abbasside qui portait le vain titre de calife, voyant la discorde parmi les Bovides de l'Irak-Adjemi, dont il subissait la domination, fit appel à Togroul, 1035.
qui, à la tête de deux cent mille Turcs et de dix-huit éléphants, occupa Bagdad et détrôna les Bovides, puis se fit décerner à lui-même le titre d'émir-el-omra.

Lors de son investiture, le calife siégeait sur le trône, derrière un voile noir, avec le manteau noir de Mahomet et le bâton du prophète à la main. Togroul, après avoir baisé la terre et s'être tenu quelque temps debout, s'assit auprès de lui sur un siége élevé. Quand le firman eut été lu, il reçut un esclave de chacun des neuf royaumes du calife; on le revêtit des sept habits d'honneur, et on lui couvrit la tête d'un voile d'or parfumé, sur lequel furent placés deux turbans; ensuite on lui ceignit deux épées, comme au souverain seigneur des Arabes et des Perses, de l'Orient et de l'Occident.

Togroul donna sa fille en mariage au calife, dont lui-même épousa la fille; en moins de trente ans, dit un historien, les Seldjoucides transportèrent en deçà du Djoun plus d'un million de tentes, de telle sorte que huit à dix millions de nouveaux hôtes turcs s'établirent dans la Perse.

Les descendants de Togroul-Beg dominèrent, avec le titre d'émir-el-omra, les califes de Bagdad jusqu'en 1152. Son premier successeur fut son neveu Alp-Arslan (*fort lion*), qui, ayant 1064.
traversé l'Euphrate, entra dans Césarée de Cappadoce, pour saccager la riche église de Saint-Basile. Après avoir conquis l'Arménie et la Géorgie, il dirigea ses armes vers l'empire de Byzance, et entra dans la Phrygie, où il combattit contre

Romain IV. Cet empereur parvint à repousser les Turcs de l'autre côté de l'Euphrate; il aurait pu, à la tête de cent mille guerriers, réprimer leur audace, si les Francs mercenaires ne s'étaient révoltés, de concert avec les Ouzes, horde moldave
1071. d'origine turque. Romain, vaincu et fait prisonnier à Mauzicerta, dut baiser la terre et se racheter au prix d'un million, en promettant un tribut annuel de cent soixante mille livres d'or.

1072. Alp-Arslan fut assassiné peu de temps après, et cette épitaphe fut placée sur sa tombe, à Merw dans le Khorassan : *Vous qui avez vu s'élever jusqu'au ciel la grandeur d'Alp-Arslan, contemplez-la maintenant, abattue dans la poussière.*

Nisam-al-Molouk, qui avait administré avec éclat sous les deux règnes précédents, continua ses fonctions sous Malek-Schah, fils d'Alp-Arslan. Ce prince, le plus grand des Seldjoucides, parcourut douze fois ses vastes États qui s'étendaient de la mer Caspienne à la Méditerranée, et du pays des Khazars à l'extrémité de l'Yémen, embrassant la Syrie, la Mésopotamie, le Fars, le Kerman, l'Irak persan et arabe, le Khorassan, le Kharizm, l'Anatolie, la grande et la petite Boukharie jusqu'aux frontières du Thibet. Malek fut surnommé Djélaleddin (*gloire de la religion*), à cause de la nouvelle forme qu'il donna à l'année. Étant
Ère djéalique. monté sur le trône le jour de l'équinoxe d'hiver, les astronomes lui exposèrent que la Providence avait fait coïncider le commencement de son règne avec celui de l'année, afin qu'il voulût rétablir, selon l'ancien rit, la solennité du premier jour de l'année; comme c'est un jour de deuil pour les musulmans, ils l'invitèrent à la transporter au printemps, ce qui fut fait, et, depuis lors, la solennité du *Neu-rouz* ne fut plus interrompue. Malek fut un modèle de justice; il favorisa les lettres, fonda des écoles et des académies à l'imitation de celles de Bagdad, qui furent le type des autres établissements musulmans, et donna dans Ispahan un asile aux sciences. Nisam-al-Molouk, son grand ministre, rédigea des institutions politiques (*vassaia*) remplies de détails historiques très-intéressants. Il s'opposa vivement au fameux Hassan, fondateur de la secte des Assassins, connu au temps des croisades sous le nom de Vieux de la Montagne;
1092. mais il périt sous le poignard d'un de ces fanatiques, après avoir, durant cinquante années, dirigé d'une main habile et fait prospérer le naissant empire.

1093. Après la mort de Djélaleddin, ses États furent démembrés. Il avait donné au calife Moktadi sa fille en mariage, à la dure

condition qu'il renoncerait à toutes ses autres femmes. Soliman, son cousin, avait reçu de lui les pays au delà d'Antioche, c'est-à-dire l'Asie Mineure, où il fonda une dynastie des Seldjoucides, ses quatre fils en fondèrent quatre autres qui, durant trois siècles, dominèrent, avec l'Asie Mineure, la Perse proprement dite, le Kerman et les provinces de Damas et d'Alep. Nous les verrons aux prises avec les croisés. Quant à la Perse, elle revint à Barkiarok, qui dut, pour la conserver, soutenir de longues guerres contre ses oncles et ses frères. Il eut pour successeur Mohammed-Schah, l'un de ses frères, puis un autre nommé Sandjar. Leurs règnes furent troublés par la puissance croissante des Assassins, et par plusieurs princes qui se rendirent indépendants, notamment ceux de Karizm et de Gour, comme aussi par l'invasion des Gouzes, qui firent Sandjar prisonnier; mais sa captivité ne put l'amener à leur faire aucune concession, et, parvenu enfin à leur échapper, il réussit à les soumettre.

1105-1115.

Des rois servaient à sa cour, où brillaient les meilleurs poëtes, et le titre de second Alexandre exprimait ses conquêtes; mais il présageait aussi le sort de ses successeurs. En effet, avec lui finit la puissance des Seldjoucides en Perse, et le royaume fut divisé entre les princes de l'Irak, du Karizm, de Gour, et les Atabedjes.

1058.

Nous aurons à nous occuper ailleurs de la race ottomane.

CHAPITRE XXII.

CULTURE INTELLECTUELLE DE L'ORIENT. — FERDOUCY.

Ne quittons pas l'Orient sans payer un tribut d'éloges aux califes pour avoir, dans leur décadence, cherché à faire oublier la haine qu'avaient montrée contre les lettres les successeurs triomphants de Mahomet, imités sur ce point par quelques princes turcs. Une fois que le fanatisme ignorant eut cessé avec les Ommiades, les Abbassides se firent les protecteurs des savants. Les premiers, se renfermant dans les limites du Coran et de la tradition, seuls dépositaires des décrets de Dieu, repoussaient les sciences comme inutiles et dangereuses. Leurs successeurs, partisans de la doctrine unitaire, réconcilièrent la raison et la nature avec l'idée de la religion, re-

cherchèrent l'accord entre les deux mondes physique et intellectuel, et favorisèrent les études, surtout celle des sciences naturelles.

Leurs médecins, syriens et chrétiens, furent chargés de traduire toute sorte de livres. Al-Mansor employa à ce travail le médecin Georges Baktishua ; Haroun institua un collége de traducteurs, dirigés par le savant médecin Jean Mesouéh. Plus hardi encore, Al-Mamoun encouragea l'astronomie, et fit rédiger des tables. Lorsqu'il dicta la paix à Michel II, il exigea un exemplaire de tous les livres grecs. De grandes bibliothèques se formèrent ainsi dans la capitale, à Fez, à Larache ; Alexandrie, le Caire, Bagdad, Grenade, Valence, Séville, Murcie, eurent des écoles qui devinrent célèbres ; à Murcie, Schamsédin, préfet du collége, acquit une grande et légitime renommée. Les colléges, inconnus aux Grecs et aux Romains, mais d'institution très-ancienne chez les Chinois, se multiplièrent parmi les Arabes. Koufa et Bassora eurent des académies littéraires, où des personnes instruites se réunissaient pour lire leurs écrits ; il s'en forma une à Cordoue pour l'explication du Coran, une d'histoire à Xativa, fondée par Mohammed-Abou-Amer ; il y eut aussi des musées d'antiquités et de beaux-arts.

On attribue aux Arabes l'invention des observatoires ; celui de Séville était surtout renommé. Ils faisaient usage de cadrans solaires, d'astrolabes, de clepsydres, d'horloges. Albaténius (Al-Battanny) corrigea plusieurs erreurs de Ptolémée, notamment sur le mouvement des étoiles en longitude ; il détermina l'excentricité de l'orbite solaire, et mesura l'obliquité de l'écliptique ; mais ce qui le rend immortel, c'est qu'il reconnut le mouvement de l'apogée du soleil d'occident en orient, devinant même que des déplacements semblables seraient découverts par la suite dans l'orbitre de chaque planète. Al-Hashel rédigea les tables de Tolède, à l'aide de procédés meilleurs que ceux d'Hipparque et de Ptolémée. Al-Hazem enseigna la doctrine des crépuscules, et Geber la trigonométrie ; enfin, l'an 471 de l'hégire, on divisa l'année en trois cent soixante-cinq jours, cinq heures, quarante-neuf minutes et quinze secondes, calcul d'une précision étonnante.

Leur tâche, au surplus, consista plutôt à conserver qu'à inventer, et c'est peut-être là le caractère et le mérite de la civilisation arabe. En étendant leurs conquêtes, des pays où les Grecs avaient perfectionné les diverses branches de la science

jusqu'à ceux où ils l'avaient puisée, en touchant même à ce grand peuple d'une barbarie érudite, dépositaire mystérieux de tant de savoir et de tant d'institutions sociales, ils purent voir ce qu'il y avait de bon à recueillir et en faire leur profit. Ils empruntèrent à l'Inde l'algèbre et les chiffres numériques; à la Chine, peut-être la boussole, qui leur permit de faire de la navigation une science; à l'extrême Orient, peut-être encore les germes des connaissances dont firent preuve leurs géomètres, notamment Hassen, qui, par la trisection de l'angle et par les recherches sur les deux moyennes proportionnelles pour la duplication du cube, résolut des problèmes insolubles avant lui. Et qui sait s'ils ne retrouvèrent pas dans l'Inde ce système de logique qu'ils avaient déjà puisé dans Aristote, et si cette découverte n'accrut pas leur vénération pour le *maître de ceux qui savent?*

Le zèle des musulmans pour leur religion leur fit entreprendre de longs voyages dans l'intention de la propager; ils étaient fiers de voir qu'elle s'était répandue depuis l'Indus jusqu'à l'océan Atlantique, depuis l'Iaxarte jusqu'à la mer de Perse.

Les Arabes acquirent une plus grande célébrité dans la médecine. Des Juifs et des nestoriens furent les médecins des premiers califes, et ceux que nous trouvons à la Mecque, au temps de Mahomet, s'étaient formés dans les écoles grecques. Lors de la prise d'Alexandrie, où florissait une école de médecine renommée, quelques livres traitant de cette science furent conservés, soit par suite de l'attrait qu'offre toujours ce qui promet la santé, soit dans l'espoir d'y découvrir le secret de faire de l'or. La simplicité d'Hippocrate, sa précision, sa réserve, sa méthode expérimentale, le firent mettre par les Arabes après Galien; mais leurs traductions, étant faites sur le syriaque au lieu de l'être directement sur le grec, perdaient en fidélité, et d'ailleurs le choix de ses ouvrages était le résultat du hasard. Bien que beaucoup d'entre eux cultivassent cette science, les progrès ne furent pas en rapport avec le nombre des adeptes. La dissection des cadavres les aurait souillés; une fausse pudeur ou une jalousie aveugle ne permettait pas les opérations sur les femmes, et la philosophie théiste faisait recourir les praticiens à des causes surnaturelles, Dieu étant considéré comme auteur immédiat de tous les phénomènes; c'est Médecine.

pourquoi ils ajoutèrent à la médecine beaucoup de subtilités, mais aucun principe important (1).

La prognosie était la partie principale de leurs traitements, et, pour la déduire, ils se servaient de l'astrologie, de la chiromancie, des amulettes. Ils devinaient, par l'inspection des urines, non-seulement les maladies, mais encore des secrets très-difficiles à pénétrer, comme aussi ils jugeaient par le pouls des aliments qui avaient été pris. En général, ils rejetaient les purgatifs drastiques, préférant les tamarins, la casse, le séné, divers myrobolans; parfois ils recouraient à des absurdités meurtrières : ce fut ainsi qu'en promettant cinquante années de vie au calife Waltek-Billh, qui était tombé malade, ils le mirent, à plusieurs reprises, dans un four chauffé, jusqu'à ce qu'il en mourut. Abbou-Cassis enseigne à guérir les grandes blessures au bas-ventre, en y appliquant de grosses fourmis dont la morsure produit l'agglutination, et mieux encore si on leur coupe l'abdomen.

Les abus de la dialectique nuisaient, bien plus qu'en Europe, aux sciences abstraites et à leur application ; car on partait, non de la réalité, mais d'une nature fictive, et l'on assignait pour cause directe aux phénomènes la volonté de Dieu. Ebou Tophaïl, Andalous du douzième siècle, dans un traité de physique, pose la divinité comme la source immédiate du mouvement et de tout changement corporel ; en effet, disait-il, en ajoutant les qualités essentielles du corps à un cinquième élément des astres, qui est l'esprit, il en résultait les phénomènes qui ne sont pas accessibles aux sens, mais à la pure intelligence ; l'esprit, qui réside dans les ventricules du cœur, détermine toutes les fonctions des organes (2). Honain, qui a laissé une introduction à la médecine en suivant les traces de Galien, trouve pour les fonctions du corps les vertus occultes, générative, nutritive, immutative, informative, et la dernière est ou assimilative, ou excavatrice, ou perforative, ou adoucissante, ou irritante. En un mot, c'est par les qualités élémentaires qu'il explique les fonctions animales ; dès lors la digestion est favorisée par le chaud et le sec, la rétention par le froid

(1) Haroun-al-Raschid fit traduire le *Sosrouta*, antique trésor de toutes les connaissances médicales des Indiens.

(2) TOPHAIL, *Philosoph. autodit.;* TIEDEMANN, *Esprit de la philosophie spéculative*, p. IV.

et le sec, la sécrétion par l'humide et le froid, et il continue avec un dogmatisme qui répugne à toute recherche physiologique (1). De nouvelles subtilités furent introduites par Al-Kindi, qui appliqua les proportions géométriques et musicales pour déterminer l'action des médicaments composés ; cette théorie devint générale dans les traités des recettes (2).

Il faut mettre hors ligne Al-Manghé, médecin d'Haroun-al-Raschid, qui *avait la blanche main de Moïse et l'haleine du Messie ;* comme il entendait un charlatan annoncer un remède pour tous les maux, il dit à Haroun : *Je ne croyais pas que dans ton empire il fût permis de tuer impunément.* Haroun bannit les charlatans, qui devaient obtenir de gouvernements plus éclairés de la tolérance et des encouragements.

Les Arabes eurent plus de succès dans la chimie ; dans le huitième siècle, le sabéen Abn-Moussa-Schaffar-al-Soli, appelé Geber, parle de préparations mercurielles, comme le sublimé corrosif, le précipité rouge, le nitrate d'argent, l'acide nitrique et l'acide nitro-muriatique. Ils donnèrent un nouvel aspect à la pharmaceutique, et c'est d'eux que nous vinrent les noms d'alcool, de julep, de sirop, de camphre, de bézoard, de naphte et autres ; ils paraissent aussi avoir introduit les formulaires.

Le premier traité de médecine arabe fut fait sous le titre de *Pandectes* par Haroun d'Alexandrie, qui avant tout autre, décrivit la petite vérole, en l'attribuant à une inflammation du sang et à une effervescence de la bile, opinion à laquelle on conforma
le traitement. Cette maladie fut envisagée plus sainement par 850-993.
Rhazès-Ibn-Zakaria, l'un de leurs plus célèbres médecins, chez lequel brillent, au milieu de beaucoup d'erreurs, des connaissances neuves, de bonnes pratiques et d'excellents conseils, surtout dans la séméiologie, la partie la plus étudiée par les Arabes, confor-

(1) JOHANNITII, *Isagoge in artem parvam Galeni.*

(2) Voici un exemple, selon *Al-Kindi, De medicina composit. gradibus,* p. 474 :

Médicaments.	Poids.	Chaud.	Froid.	Humide.	Sec.
Cardamome, dr. . .	I	1	½	½	1
Sucre.	II	2	1	1	2
Indigo.	I	½	1	½	1
Myrobolan	II	1	2	1	2
Dr. . . .	VI	4½	4½	3	6

Dans ce mélange, le chaud et le froid sont égaux ; mais le sec est le double de l'humide, de telle sorte qu'il joue le premier rôle.

mément à leur génie ; mais il prétend qu'il a vu se reproduire une mâchoire, et qu'une hernie humorale a été guérie par le vomissement ; il subordonne aux saisons le choix de la veine pour la saignée, et veut qu'on l'ouvre obliquement, non en long ; avant d'appliquer les emplâtres, il détermine les qualités humides et sèches de la partie lésée ; pour aider aux accouchements, il a recours à des procédés de bourreau.

Peu de temps après, Ali-ben-Abbas écrivit le Royal (*Al-Meleky*), traité sur toutes les branches de la médecine, en suivant les traces des Grecs, mais en les dépassant dans l'anatomie. Il tint le premier rang jusqu'au moment où il fut détrôné par Avicenne (Abou-ibn-Sina), de Schiraz en Perse. Ce

Avicenne. 986-1037.

médecin illustre fut élevé à Bokhara, l'Athènes de l'Orient ; à dix ans il savait par cœur le Coran. Son père lui ayant donné pour maître l'Anatolien Abou-Abdallah, il le quitta, parce qu'il ne put lui résoudre un problème de logique, et s'attacha à un marchand qui lui enseigna l'arithmétique et les chiffres indiens. A douze ans il possédait les *Éléments* d'Euclide et l'*Almageste* de Ptolémée. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à Bagdad, il consacra huit ans à l'étude de la médecine, sous le nestorien Abou-Sachel-Masischi ; il avait appris la botanique dans la Bactriane, où croissent beaucoup de plantes médicinales, notamment l'assa-fœtida, qu'il fit connaître le premier. Des cures brillantes lui acquirent de la réputation parmi les princes, qui se l'arrachèrent à l'envi. Schams-Eddola, calife d'Hamadan, le nomma son vizir ; puis il le fit jeter en prison comme complice d'une sédition. Là il écrivit sur la philosophie et sur la médecine. Rendu à la liberté et rétabli dans ses emplois, il s'enfuit, dans la crainte de nouvelles épreuves, et vécut assez longtemps caché. Mahmoud Ghaznévide chercha en vain à l'attirer à sa cour. Il se rendit à Ispahan, où il se vit traité avec respect par le calife Ala-Eddola ; mais l'usage de remèdes violents le mit au tombeau à l'âge de cinquante ans. Son épitaphe disait que la philosophie ne lui avait pas appris à améliorer ses mœurs, ni la médecine à conserver sa santé.

Il buvait beaucoup d'eau chaude, pour chasser le sommeil, mais non sans y mêler du vin. « Jamais, dit-il, je ne dormais une nuit « entière. Je travaillais continuellement ; au dérangement de ma « santé ainsi qu'à l'affaiblissement des organes, je reconnus qu'il « fallait de la vigueur à la nature, et je préférai le vin, liqueur « salubre, au sommeil, qui m'aurait dérobé un temps précieux. »

Rencontrait-il quelque difficulté, il ne cessait de prier dans la mosquée jusqu'à ce qu'il se sentît éclairé, et souvent il trouvait en dormant ce qu'il avait cherché vainement éveillé; toutefois il paraît qu'il inclinait au scepticisme et à l'incrédulité, tellement que ses livres étaient défendus aux musulmans orthodoxes. Il prodigue des éloges sans fin à Aristote, et pourtant il ne parvint jamais à comprendre sa métaphysique; aussi, après l'avoir lue quarante fois, il y renonça. Il définissait l'amour et la folie deux maladies de l'esprit, dont on est atteint on ne sait comment, qui procèdent on ne sait de quoi, et résident on ne sait où. Esprit vaste sans être un homme de génie, il abonde en subtilités, et adopte des erreurs déjà réfutées, comme les trois ventricules du cœur, sur la foi d'Aristote. Dans la pratique, il suit les Grecs et Rhazès, auxquels il emprunta tous les matériaux de son *Canon*, grand répertoire d'anatomie, de physiologie, d'hygiène, de chimie, de médecine proprement dite, de pharmacie. Cet ouvrage, qui durant six siècles resta le fondement de l'instruction médicale, ne [illegible]n éclat qu'aux ténèbres dont ces temps furent enveloppés.

Nous ne séparerons pas d'Avicenne, bien qu'il lui soit postérieur, Achmet-ibn-Roshd, connu sous le nom d'Averroès, qui naquit à Cordoue et mourut à Maroc en 1200. Il sut tout, écrivit sur tout, et remplit les plus hauts emplois; mais la hardiesse de ses opinions philosophiques le fit accuser d'impiété; en conséquence, ses biens furent confisqués, et il se vit relégué dans le quartier des Juifs, puis obligé de faire amende honorable sur la porte de la mosquée de Maroc, en se laissant cracher au visage par quiconque le voulait. Peu après, cependant, l'opinion changea à son égard, et ses honneurs lui furent rendus.

Il traduisit tous les ouvrages d'Aristote, avec des commentaires interminables dont nous parlerons ailleurs. Dans le *Kollgath*, son principal ouvrage de médecine, on ne trouve point d'idées neuves; il donne la préférence sur Galien à Aristote et à ses commentateurs modernes (1). Il s'efforça de relier la dialectique grecque à la médecine; aussi explique-t-il d'une manière absurde des faits absurdes au moyen des énergies et des entéléchies d'Aristote. Néanmoins Averroès et quelques naturalistes nous fournissent la preuve que les sciences étaient cultivées en Espagne

(1) Voir l'*Essai historique sur Averroès et l'averroïsme* de M. RENAN; Paris, 1852.

avec une méthode meilleure et plus de liberté que dans les autres pays de l'Islam; les chrétiens purent leur emprunter des connaissances et des méthodes.

Abdallah-ben-Achmed-Diaeddin, de Malaga, lui est de peu postérieur : c'est le botaniste le plus instruit qu'aient eu les Arabes; après avoir enrichi d'observations neuves la science qu'il cultivait, il mourut en 1248.

L'Espagnol Abou'l-Kasi a laissé sur les opérations chirurgicales un ouvrage vanté, qui nous fournit la preuve que l'usage des caustiques était général en Espagne.

Ebn-Zoar, de Séville, exerça la médecine à la cour du calife Ebn-Attafsin dans le Maroc, et de son gouverneur Ali à Cordoue; il ose s'éloigner de Galien, évite les définitions sophistiques et les subtilités dialectiques, et s'occupe de l'histoire des maladies plus que de la théorie; il ne recula point devant les opérations chirurgicales, excepté la lithotomie.

Al-Mamoun, schyite et motazélite, méprisant les scrupules des docteurs orthodoxes, étendit les études de ses sujets en dehors des sciences naturelles. On raconte qu'Aristote lui étant apparu en songe, il se hâta de lui demander : *Qu'est-ce que le bien? — Ce que les sages approuvent*, répondit le philosophe. — *Et qu'approuvent-ils?* reprit le calife. — *Ce qu'approuve la loi divine. — Qu'est-ce que la loi divine? — Ce que tout le monde approuve.* Il n'en put rien obtenir de plus. Cette tradition indiquerait que l'attachement d'Al-Mamoun pour la secte des motazélites provenait de ce qu'elle cherchait à concilier la religion avec la raison commune.

Il voulut donc connaître Aristote, dont il fit faire une traduction par les médecins Meshuéh et Honaïn; il fit aussi traduire Porphyre, Théophraste et d'autres commentateurs. Le collége des traducteurs produisit lui-même des commentateurs originaux, qui formèrent une école dans laquelle philosophe et péripatéticien étaient toujours considérés comme synonymes.

Une fois qu'ils se furent armés de la science du Stagirite pour battre en brèche l'orthodoxie musulmane, les orthodoxes durent avoir recours aux mêmes armes pour la défendre. Si la *Physique*, la *Métaphysique* et la *Morale* du philosophe grec se trouvaient en désaccord avec leurs croyances, ils s'en tenaient à la logique. De là le *Kalam* (1), ou théologie scolastique de l'Islam.

(1) De *kalam*, on a appelé les théologiens scolastiques musulmans *mon-*

Il est vrai de dire que les musulmans transportaient facilement à d'autres écrits l'infaillibilité que, selon leur religion, ils attribuaient au Coran, habitués à croire plus qu'à pratiquer; c'est pourquoi, tout en étudiant si assidûment Aristote, ils le commentèrent sans le comprendre, se contentant de subtiliser sur les formes, s'arrêtant aux paroles sans savoir aller au fond des choses. Leur philosophie se réduit donc à une application raisonnée d'axiomes généraux, à trouver la mineure d'un syllogisme, sans vérifier les prémisses. Épris du merveilleux, leur regard en est ébloui au point d'en perdre toute aptitude à interroger la nature. En effet, parmi leurs nombreux ouvrages qui ont trouvé des admirateurs, notamment l'abbé Andrès, et que l'on a prétendu avoir fait l'éducation de l'Europe, on chercherait en vain une idée vraiment neuve, une idée forte, une idée qui touche à des points fondamentaux de la science, et qui signale une époque dans le progrès.

Si l'on se rappelle les extravagances que les Grecs racontent de leurs cyniques, on peut se faire une idée de celles des philosophes arabes. Al-Farabi, de Farab dans la Transoxiane, le plus en renom parmi eux, et dont Avicenne avoue avoir appris tout ce qu'il sait, se rend à Alep, entre au palais et dans la salle même où le prince amadanide Seïf-el-Daulah donnait audience. Celui-ci lui ordonne de prendre place : *En quel lieu?* — *Où il te plaira*. Le philosophe s'assied donc sur le sopha même de Séif, qui ordonne à un officier, dans le dialecte très-corrompu du pays, de lui faire quitter sa place. Al-Farabi l'avertit, dans le même patois, que celui-là est sujet à se dédire qui commande sans réflexion, et ajoute qu'il connaît tous les idiomes de l'Asie. Dans une discussion avec des docteurs, il les réduisit au silence, puis leur exposa des doctrines ignorées d'eux. Des musiciens survinrent; il prit un luth et se mit à chanter, de manière à les surpasser tous. Il commenta divers ouvrages d'Aristote, et son *Encyclopédie des sciences* le rendit surtout célèbre; mais ses écrits originaux se sont perdus.

Philosophes. 950.

Al-Gazell, de Thous dans le Khorassan, fut l'un des plus profonds dans la philosophie et la théologie; son savoir lui valut d'être appelé à la direction du collége de Bagdad, où il se signala, 1058-1111.

takalim, c'est-à-dire dialecticiens; mais il n'est pas exact de dire que cette dénomination soit opposée à celle de motazélites.

ainsi qu'il l'avait fait à Damas, à Jérusalem, à Alexandrie. Ses nombreux ouvrages ont pour unique but de montrer la supériorité de l'islam sur les autres religions et sur la philosophie. Il eut le même sort que d'autres philosophes pour avoir touché aux matières de foi; ses livres furent désapprouvés par les théologiens, et condamnés même au feu.

Historiens. L'amour du merveilleux qui se rencontre dans les moindres récits, le respect aveugle pour les rois, l'insouciance à rechercher les causes des événements, empêchèrent les Orientaux d'avoir des historiens, dans le sens élevé du mot. Plusieurs, néanmoins racontèrent les événements de leur pays. Ainsi Ebn-Batrich écrivit une chronique qui va jusqu'à l'an 303 de l'hégire; Ald-Massoudi, l'histoire des rebelles, c'est-à-dire des révolutions. Al-Tabari, iman renommé pour sa piété et son instruction, ayant demandé à ses amis s'il leur serait agréable d'avoir une histoire de tout ce qui était arrivé jusque-là dans le monde, ils lui répondirent affirmativement; mais, quand il eut ajouté qu'il la composerait en trente mille feuilles, ils réfléchirent qu'il ne suffirait pas pour la lire d'une vie entière. Il promit donc de l'abréger, et fit celle que nous avons sous le titre d'*Al-Tarik al-Tabari,* ouvrage qui est le fondement de l'histoire arabe.

Éloquence. 984. En 335 de l'hégire naquit, en Mésopotamie, Abou-Yahia-ibn-Nobata, le plus grand orateur arabe; il prêcha principalement à Alep, et il mourut du saisissement que lui causèrent l'apparition et un baiser de Mahomet: le prophète avait baisé cette bouche d'où étaient sorties tant de paroles éloquentes. Ses discours sont une série de maximes et de phrases du Coran sur la puissance de Dieu, la mort, la prédestination, lesquelles perdent toute valeur artistique si on les traduit dans une autre langue et si l'on change la disposition des mots. Du reste, les Arabes ne connurent jamais l'éloquence véritable, privés qu'ils étaient de liberté, et c'est à peine s'ils relevèrent leur manière d'écrire en empruntant des formes poétiques.

Poésie. La poésie est, en effet, leur meilleur terrain; mais son allure, entravée par des formes sévères, est trop souvent sentencieuse, et manque de cet art qui produit le beau dans sa perfection. Il est difficile de citer leurs meilleurs poëtes; les musulmans admirent sans distinguer beaucoup, et certains orientalistes portent aux nues ceux dont certains autres ne font pas même mention.

Ebn-Roumi, né en Syrie, mais d'une famille turque, est l'un des plus renommés. *Rien*, disait-il, *n'est plus utile et plus nécessaire à l'homme qu'une bonne épée et une bonne bourse : celle-ci fournit à ses besoins, celle-là défend son avoir*. Mahomet, fils d'Hamed, écrivit *Al-Motaleb*, poëme dont chaque vers contient un mot qui prend diverses significations, selon la différence des voyelles adaptées aux consonnes dont il se compose. 898. 831.

L'adulation est la corde que leurs poëtes font le plus communément résonner, et parfois même ils ne dédaignent pas de descendre au rôle le plus abject. Le fameux Doak, se trouvant en présence du calife et de sa favorite quand on apporta des roses, improvisa des vers dont voici le sens : *Leur coloris ressemble aux joues d'une belle qui rougit de pudeur, quand son amant s'approche pour la saluer*. La jeune fille s'écria que c'était quelque chose de mieux, et, à la prière du calife, elle improvisa en ces termes : *La couleur de ces roses ressemble à mes joues quand le prince me prend par la main pour me conduire dans un lieu d'où il faut passer au bain.*

Le poëte le plus illustre de l'Orient apparut en Perse, dans cette monarchie contemporaine des premières monarchies du monde, qui survécut aux Grecs ses vainqueurs, à Alexandre dont elle subit le joug, aux Romains dont la puissance ne la contint qu'avec peine, aux Césars de Byzance et aux Abbassides de Bagdad, contre lesquels elle lutta ; peut-être est-elle destinée à survivre à l'Angleterre et à la Russie, dont l'ambition la menace de deux côtés opposés.

Histoires persanes.

Dès les temps les plus anciens, les rois perses conservaient le souvenir de tous leurs faits dans des chroniques appelées *Diphthères* (1), qui, commençant au règne fabuleux de Kaïoumaroth, continuaient jusqu'à Chosroès. Yesdedjerd III, le dernier Sassanide, les fit recueillir dans le *Bastan-Naméh* ou *Saïour-al-Molouk*. Lorsqu'il fut tué, après la bataille de Cadésia, sa bibliothèque fut saccagée, et ce livre tomba dans les mains du général arabe Saad-Wakli, qui crut devoir en faire don à Omar. Le pieux conquérant, voyant que ce n'était pas un livre de dévotion, le jeta de côté ; mais un Abyssin guèbre le ramassa, et, l'ayant traduit dans sa langue, l'offrit en présent au négusc ou empereur d'Abyssinie.

(1) Dans le livre d'Esther (VI, 1), il est dit : *Cette nuit le roi ne dormit pas, et se fit apporter les histoires et les annales des anciens temps.* Dans l'Inde, les archivistes sont encore appelés *difterbound.*

La langue officielle de l'empire perse, lors de la lutte avec les mahométans, était le pehlvi, dialecte formé en Mésopotamie d'un mélange de sémitique et de perse. Les Arabes, s'étant établis en plus grand nombre dans les provinces les plus rapprochées de leur patrie, y firent prévaloir leur langage, ce qui contribua beaucoup à consolider leur puissance ; mais l'ancien idiome perse se maintint dans les provinces orientales, et ce signe vivace de la nationalité reprit le dessus dès que le califat vint à s'affaiblir. Alors les grandes familles qui avaient conservé les propriétés de leurs ancêtres et leur supériorité héréditaire, reprirent une grande puissance. L'ancien perse était en usage dans leurs cours, où naquit une littérature nouvelle, et cent poëtes recueillirent les traditions nationales, qu'ils répétèrent à l'envi. Ce fut aussi plus tard, pour les princes qui se soulevèrent contre les mahométans, un moyen de raviver le sentiment de l'indépendance. Le *Bastan Naméh*, ou vieux livre, fut alors retraduit de l'abyssin en langue perse, et quatre historiens eurent ordre de le continuer. Le poëte Dakihi, préposé ensuite à ce travail par Aben-Fazal-Balami, entreprit de mettre en vers ce recueil informe, et pourtant précieux ; mais, lorsqu'il eut composé mille vers, *son bonheur l'abandonna, et en même temps la vie.*

Mahmoud Ghaznévide, le Charlemagne de la Perse, se mit en quête de tout ce qui pouvait éclaircir l'histoire de son pays, et de tous les documents échappés aux incendies, aux guerres, au temps. Les individus qui lui en apportaient quelques-uns d'anciens obtenaient sa faveur, et si c'étaient des exilés, des proscrits, il leur pardonnait. Non content de cela, il excitait les poëtes à célébrer les anciens héros ; mais enfin il se leva un génie qui se trouva au niveau d'une pareille tâche.

Ferdoucy. 940-1020.

De Fakreddin Ahmed, jardinier de Rizvan près de Thous dans le Khorassan, naquit Aboul-Kasem-Mansour, l'an 320 de l'hégire ; aussitôt qu'il fut né, il se dressa dans son berceau, regarda l'occident et poussa un cri, auquel répondit de tous côtés l'écho des montagnes voisines, comme si toutes les voix de la nature se réveillaient au premier accent du poëte. Élevé comme il convenait à un esprit aussi précoce, il passait des journées entières à méditer et à rêver sur les bords d'un ruisseau. Un petit poëme qu'il composa comme essai sur les guerres de Zoak et de Féridoun, thème alors en vogue, et qui excita l'admiration de ses amis, ne le laissa pas longtemps ignoré du gouverneur de la province. Ce fonctionnaire lui conseilla de se rendre à la cour, et le jeune homme, en-

couragé par un songe, partit avec l'habillement de sa province. Comme il approchait de Ghaznah, las et couvert de poussière, il aperçoit sous une treille trois individus occupés à boire et à causer. C'étaient les trois poëtes de la cour, Ansari, Ferroki et Asgindi, qui lui dirent, en le voyant s'avancer vers eux dans ce misérable équipage : *Mon garçon, si tu n'es pas poëte, passe ton chemin. Les poëtes ne sont bien qu'avec leurs pareils.*

Je suis poëte aussi, répond le jeune homme.

Eh bien! reprend l'un d'eux, *faisons-en l'épreuve. Chacun de nous composera un vers sur la même rime, et tu te chargeras du quatrième.*

Ils choisirent donc une désinence qui ne se reproduisait que dans trois mots de la langue perse ; mais le jeune homme avait trouvé dans les vieilles chroniques le nom d'un ancien héros qui rimait avec eux, ce qui lui valut la victoire et l'admiration des trois poëtes.

Mahmoud, dont la cour était une académie où, chaque soir, se réunissaient les esprits les plus distingués, pour lire et critiquer, encouragea la timidité du débutant, et bientôt, émerveillé de ses vers, il lui dit : *Ta poésie répand sur mon palais la splendeur du paradis* (*Ferdous*); mot qui, à partir de ce moment, le fit surnommer Ferdoucy. Ce fut donc lui que le prince chargea de composer le *Chah-Naméh*, poëme épique sur la gloire primitive de la Perse, en lui assignant un appartement dans la résidence royale, dont la bibliothèque fut mise à sa disposition. Il commence ainsi son poëme : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux ; « au nom du Seigneur de l'âme ou de l'intelligence, au delà de « laquelle la pensée ne peut s'étendre ; du maître de la gloire, du « maître du monde, du maître de la fortune, qui envoie les pro- « phètes ; du maître de Saturne et de la rotation des sphères, qui « allume la lune, l'astre du matin et le soleil ; qui s'élève au-dessus « de tout nom, de tout signe, de toute idée, qui sema les étoiles « dans le firmament. Si tu ne peux voir avec tes yeux le Créateur, « ne t'irrite pas contre eux, parce que la pensée elle-même ne « peut atteindre jusqu'à celui qui est au delà de tout lieu et de « tout nom ; or, ce qui outre-passe le monde excède la force de « l'esprit ou de l'intelligence. Si l'esprit choisit les paroles, il ne « saurait les choisir que d'après les choses qu'il voit ; mais per- « sonne ne peut apprécier Dieu selon son essence ; il ne te reste « qu'à te ceindre d'obéissance. Dieu pèse l'âme et la raison ; mais « comment une pensée hardie pourrait-elle jamais le comprendre ;

« comment pourrait célébrer le Créateur dans cet état, avec de « pareils moyens, avec cette âme et cette langue? Tu dois te con- « tenter de croire à son existence, et t'abstenir de vaines paroles; « adore, cherche le chemin véritable et obéis à ses commande- « ments. Quiconque connaît Dieu est puissant, et sa connaissance « rajeunit le cœur des vieillards; mais la parole ne saurait péné- « trer à travers ce voile, ni la pensée atteindre jusqu'à l'être.

« Gloire de l'intelligence! ô sage, il convient ici de parler des « mérites de l'intelligence. Parle, et tire de ta raison tout ce « que tu sais, afin que l'oreille de celui qui t'écoute en soit « nourrie. L'intelligence est le plus grand don de Dieu, et la cé- « lébrer est l'action la plus méritoire. L'intelligence est notre « guide dans la vie; elle réjouit le cœur, elle est notre aide dans ce « monde et dans l'autre. La raison est la source de tes joies et de « tes chagrins, des avantages et des dommages. Si elle s'obscur- « cit, l'homme à l'âme ardente ne peut plus goûter de plaisir. « Ainsi parle un homme intelligent et vertueux, des paroles du- « quel le sage se nourrit : *Quiconque n'obéit point à la raison « se déchirera lui-même avec ses propres actions; le sage l'appelle « insensé, et les siens le tiennent pour étranger*. Grâce à l'intel- « ligence, tu as du mérite dans ce monde et dans l'autre; la rai- « son brisée, l'homme tombe dans la servitude. L'intelligence est « l'œil de l'âme, et, si tu y réfléchis bien, tu verras que sans les « yeux de l'âme tu ne pourrais gouverner ce monde. La raison « est la première des choses créées et la gardienne de l'âme; « c'est elle qu'il faut remercier, et remercier avec la langue, les « yeux et les oreilles; elle est la cause de biens et de maux sans « nombre. »

Ferdoucy récitait par fragments son poëme au roi, à mesure qu'il le composait, peut-être avec accompagnement de musique et de chants. Mahmoud y est l'objet de magnifiques éloges :

« Depuis l'instant où le Créateur fit le monde, jamais n'ap- « parut un roi semblable à lui. Il porte sa couronne, assis sur « le trône comme le soleil, et par lui le monde resplendit comme « l'ivoire. On serait tenté de dire : Quel est ce soleil qui verse « tant d'éclat sur le monde? O Aboul-Kacem! ce roi victorieux « posa son trône au-dessus du diadème du soleil; il ordonna « le monde, de l'orient à l'occident, et sa domination fait naî- « tre des mines d'or. Mon étoile endormie se réveilla; une foule « de pensées surgirent dans ma tête; je reconnus que le moment « de parler était arrivé, et que les anciens temps renaissaient.

« Une nuit je m'assoupis, plein de pensées au sujet du roi de la « terre, et avec ses louanges sur les lèvres. Mon cœur était inondé « de lumière, au milieu de l'obscurité de la nuit; je dormais et « j'avais la bouche fermée, mais le cœur ouvert. Une lampe res- « plendissante s'élevait du sein des eaux, tandis qu'une nuit pro- « fonde était répandue sur la face de la terre; mais la lampe la « rendit lumineuse comme un rubis. Le désert semblait de brocart, « et un trône de turquoise apparut, où siégeait un roi semblable à « la lune, avec une couronne sur la tête, au lieu de casque. Une « armée était rangée sur deux milles de longueur. A la droite du « roi étaient sept cents farouches éléphants; devant lui se tenait « respectueusement un pur destour (1), montrant au roi le che- « min de la foi et de la justice. Mon esprit resta confus de la « splendeur du roi, à l'aspect de ces éléphants de guerre, de cette « nombreuse armée. Quand je vis la face du roi, je demandai « aux grands ; *Est-ce là le firmament et la lune, ou bien un « trône et une couronne? Ai-je devant moi le ciel étoilé, ou une « armée?* Et l'un d'eux me répondit : *C'est le roi de Roum et de « Hind, qui règne de Kanoudjé jusqu'à la mer du Sind; dans « l'Iran et dans le Touran tous sont ses esclaves, la vie de tous « dépend de ses ordres et de sa volonté. Il ordonna le monde « avec justice, et ensuite se mit la couronne au front; c'est le « seigneur du monde, Mahmoud le grand roi. Grâce à lui, les « agneaux et les loups s'abreuvent à la même source. De Ka- « chemyr à la mer de la Chine, les rois lui rendent hommage, « et le premier mot que prononce dans son berceau l'enfant « dont la langue s'humecte à la mamelle est* Mahmoud. *Rends- « lui hommage, toi qui sais parler, et qui cherches par lui à te « faire un nom immortel. Personne ne désobéit à ses ordres, per- « sonne n'ose se soustraire à sa puissance.*

« Je m'éveillai, et me levai aussitôt : que m'importait la nuit « obscure? Je me levai, je proférai des vœux pour le roi, et, « n'ayant pas de pièces d'or à répandre sur sa tête, j'y versai « mon âme. Or je me disais à moi-même : Ce songe aura son « accomplissement, car la gloire de Mahmoud est grande dans « le monde. Rends-lui l'hommage qu'il rend à Dieu. Bénis cette « fortune qui veille, ce diadème et ce sceau royal. Son règne a « converti la terre en un jardin de printemps. L'air est humide « de pluie; la terre, couverte de beautés, se trouve arrosée en

(1) Prêtre de la religion parse.

« des temps opportuns, et le monde ressemble au jardin d'Irem. « Tout ce qu'il y a de beau dans l'Iran est dû à sa justice ; par- « tout où il existe des hommes, il les a pour amis. Dans les fêtes, « c'est un ciel de bonté ; dans la guerre, un dragon avide de « combats. Son corps est d'un éléphant en fureur, et son âme « d'un Gabriel. Sa générosité est semblable à la rosée printa- « nière, son cœur aux eaux du Nil. Celui qui désire le mal par « envie est vil à ses yeux comme une pièce d'argent. La couronne « et les trésors n'ont point produit chez lui d'orgueil ; les batailles « et les fatigues n'ont point troublé la sérénité de son âme. Tous « ceux qui sont éclairés, nobles, bons et dévoués au roi, tous « montrent leur obéissance et leur fidélité envers lui ; chacun « d'eux est roi d'une province, et le nom de chacun vit dans « tous les livres... Oh ! puissent n'être jamais ravis au monde « le roi et sa couronne ! Oh ! qu'il vive toujours, qu'il vive heu- « reux, sain de corps, avec le diadème et le trône, victorieux, « libre de soucis et d'angoisse ! »

Mahmoud voulait lui accorder une pièce d'or par distique; mais Ferdoucy préféra toucher mille deniers, lorsqu'il aurait terminé l'ouvrage. Il destinait cette somme à faire reconstruire la digue de son fleuve natal, qui, se rompant souvent, laissait un libre passage aux eaux qui ravageaient les lieux témoins des jeux de son enfance. Mais Hussein-Méhmandar, favori du sultan, que le poëte avait négligé de louer, le desservit près de Mahmoud, sunnite ardent, en le représentant comme partisan des schiytes ; or, tandis qu'il continue son poëme, que les princes voisins lui adressent des lettres et des présents qu'il refuse, des dégoûts continuels lui font sentir combien le pain des cours est amer, et il se trouve réduit à une misère extrême.

Lorsqu'il eut enfin terminé le poëme à l'âge de soixante-dix ans, on lui compta les mille deniers ; mais ces deniers, au lieu d'être d'or, étaient d'argent. Ferdoucy était au bain lorsqu'il reçut cette récompense, si peu en rapport avec la grandeur du monarque et le mérite de l'ouvrage ; il en donna un tiers au messager, un tiers au baigneur, et paya à boire avec le surplus. Mahmoud, piqué au vif, ordonna qu'il fût arrêté et foulé aux pieds des éléphants ; mais Ferdoucy se prosterne devant lui en suppliant, et ses prières, ses vers surtout lui obtiennent son pardon. Il rentre alors chez lui, détruit tout ce qu'il a écrit en l'honneur du sultan, et il trace ces vers qui terminent le *Chah-Naméh ;* en voici le sens :

« Tu as menti à ta parole et corrompu le bienfait promis « comme une main boueuse, qui trouble, en s'y plongeant, le « cristal d'une onde pure. Roi mendiant, je révélerai ta mes- « quinerie, et la vérité sera entendue. Contemplez cet homme « dépourvu d'esprit, ce cœur préoccupé d'un gain sordide, ce « monarque plus lâche qu'un esclave, ce fondateur d'une race « royale, qui s'efforce de s'élever à la hauteur de son rang.

« O prophète, tu as bien dit que *toutes les choses humaines* « *tiennent de leur origine!* L'âme ignoble reste telle, même sur « le trône. La plante au suc amer distille toujours l'amertume; « arraches-en une branche, transplante-la dans les bosquets du « paradis, plonge dans le miel sa nouvelle racine, arrose-la de « nectar, elle produira toujours des fruits amers. Enlève les œufs « de la corneille de son nid funèbre, et que leur mère vienne « les couver dans les solitudes embaumées de l'Éden; que le « petit soit nourri avec les graines de la figue la plus suave, « qu'il étanche sa soif dans l'eau sacrée de l'Elzebill; que l'ha- « leine de l'ange Gabriel le réchauffe dans son nid : de l'œuf, « fidèle à son origine, il ne sortira que l'oiseau funeste.

« Dieu veut ainsi que tous les êtres restent fidèles à leur nature. « En vain le serpent roule ses spirales sous l'ombrage du rosier « délicieux; en vain le hibou nocturne, arraché de son trou, est « exposé aux rayons du soleil : l'un percera de son dard aigu le « sein qui l'a nourri, l'autre déploiera ses ailes pesantes pour « regagner son asile ténébreux. L'ambre parfume, le charbon « noircit, tout a un caractère indélébile qui lui est propre. Et « toi, Mahmoud, si tu étais un roi, tu serais généreux et noble; « ce chant, cet hymne que j'ai créé, et qui raconte la grandeur « et les exploits des anciens rois, tu l'aurais couvert d'or. Ma « fortune, d'obscure qu'elle est, serait devenue éblouissante. Tu « aurais fait de ma nuit le jour; ma pauvreté se serait changée « par toi en opulence.

« J'ai évoqué les guerriers illustres; j'ai rendu la vie et la « gloire aux héros antiques. Tu n'es pas leur sang, ô Mah- « moud! non, et j'ai dû te déplaire. Tu m'as puni, ô misérable, « de les avoir montrés si grands, d'avoir par leur contraste mis « en relief ton opprobre! Rejeton sans honneur d'une race d'es- « claves, tu voulus payer le chantre des rois comme on paye « un rafraîchissement dans les tavernes! Si un sang royal cou- « lait dans tes veines, tu ornerais le front du poëte d'un diadème « d'or. Né d'un forgeron, tu hais la beauté de la poésie ; fidèle

« à ta nature, tu agis comme tu le dois. Moi aussi j'accomplirai « ma mission avec la vengeance que Dieu m'a accordée : j'at« teindrai le lâche qui me méprise et me frappe. Toi qui t'ap« pelles le conquérant du monde, je dirai que l'ingratitude et « la perfidie te rendent à peine digne de baiser les pieds de l'es« clave. Hais-moi, je te le permets ; mais me mépriser, je te « le défends ; jette les yeux sur mon ouvrage, et porte ton « regard autour de toi jusqu'à l'extrémité de l'horizon, et « dis-moi si pour mille Mahmoud tu vois apparaître un seul « Ferdoucy ! »

Cette invective terminée, le poëte septuagénaire la confie, après l'avoir scellée, à son ami Aïaz, pour la remettre à Mahmoud quand vingt jours se seraient écoulés ; puis, ayant emprunté de cet ami de l'argent et un cheval, il s'enfuit de Ghaznah seul, malgré sa vieillesse, pour se soustraire à la vengeance de son maître. Abandonnant la Perse, il va demander l'hospitalité à Kader-Billah, calife de Bagdad. Le commandeur des croyants ne veut pas le livrer à Mahmoud, mais il lui conseille de chercher un asile plus sûr. Ferdoucy, reprenant donc son bâton de voyage, passa dans le Tabaristan, puis dans le Kouhistan, bien accueilli partout et comblé de présents.

Nasir, gouverneur du Kouhistan, écrit à Mahmoud les infortunes du poëte, en lui faisant craindre les reproches que lui adressera la postérité pour avoir réduit un si grand poëte à s'en aller errant, sans asile et sans pain. Le courroux royal avait fait place au repentir, et Mahmoud, entendant chaque jour les vers du poëte dans la bouche du peuple, redouta une honte éternelle. Ferdoucy lui avait en outre adressé ces mots : *Le poëte offensé est une satire qui reste jusqu'au jour de la résurrection. Alors je me plaindrai au Dieu de justice, la tête couverte de cendres, et je lui dirai : Seigneur, brûle son âme dans le feu et environne de lumière celle de ton serviteur, qui en est digne.*

Mahmoud, étant entré dans une mosquée, y vit ce distique tracé de la main du fugitif : *On dit que l'âme du sultan Mahmoud est une mer de magnificence ; j'y ai longtemps pêché sans en tirer seulement la plus petite perle.* La découverte de la fraude dont avait usé son favori, en substituant des deniers d'argent aux deniers d'or, amena enfin la punition du coupable, et le prince en envoya six mille, sur sa cassette, à Thous ; mais ceux qui les portaient rencontrèrent en route le convoi funèbre de

Ferdoucy, mort octogénaire. Sa fille unique, pauvre comme lui et non moins fière, n'accepta pas la somme offerte en réparation. *La fille de Ferdoucy,* dit-elle, *n'a pas besoin des présents des rois;* mais elle conseilla d'employer la somme à construire, suivant le vœu de son père, un caravansérail et une digue en pierres pour le fleuve aux bords duquel avait rêvé le poëte dans son enfance.

Quels que soient les embellissements ajoutés à ce récit par l'imagination orientale, on y retrouve les jalousies et les persécutions auxquelles le génie est partout et toujours en butte, sa noble fierté, son enthousiasme et ses souffrances.

Jusqu'à quel point Ferdoucy a-t-il tiré parti des anciennes traditions? N'a-t-il fait que mettre en vers le *Bastan-Naméh?* A-t-il trouvé dans les archives des Perses et des Guèbres des documents antiques (1)? Jusqu'à quel point ces documents auraient-ils mérité foi? Combien n'en put-il pas être forgé pour flatter la vanité de Mahmoud ou pour gagner ses faveurs? Combien la vanité privée ne put-elle pas en inventer? Quelle confiance méritait l'exemplaire du *Bastan-Naméh* offert par un descendant de Nouschirvan pour sauver sa tête, ou les chants relatifs à la race de Roustam, recueillis par un petit-fils du héros?

Dans l'incertitude de savoir quelle confiance méritent les récits de Ferdoucy, nous ignorons quelle part lui revient dans l'invention de son poëme. D'ailleurs il a peu de mérite sous le rapport de l'ordre et de la disposition, car l'art manque presque absolument dans la manière dont les épisodes sont rattachés à l'ensemble (2).

(1) Ferdoucy s'exprime ainsi : « Il y avait un livre des anciens temps où se trouvaient écrites beaucoup d'histoires. Chaque mobed (maître ou mage) en possédait une partie, et tout homme sensé en portait sur lui un fragment. Orie était un déhhéwan (*commandant militaire*), d'une famille de Dihkans brave et méritante, qui, plein d'intelligence, aimait à étudier les temps anciens et à recueillir les récits des âges écoulés. Il fit venir de chaque province un vieux mobed, de ceux qui avaient recueilli une partie de ce livre, et leur demanda l'origine des rois et des guerriers illustres; comment ils ordonnèrent le monde dans le principe, et le laissèrent ensuite dans une condition si malheureuse. Les grands lui racontèrent l'un après l'autre l'histoire des rois et les vicissitudes du monde. Il écouta leurs discours et en composa un livre digne de sa renommée; c'est là le souvenir qu'il laissa parmi les hommes, et ses louanges furent célébrées par les grands et les petits. »

(2) WILLIAM JONES nous a fait connaître les premiers fragments de Chah-Naméh, dans son *Traité de la poésie asiatique,* placé à la suite de sa tra-

Ceux qui entendent par poëme une composition dans laquelle on voit un événement important naître, se développer et se terminer par une catastrophe, ne doivent rien chercher de semblable dans le *Chah-Naméh;* en effet il n'embrasse pas une seule action, mais une série de faits qui se succèdent durant trente-sept siècles, depuis Kaïoumaroth jusqu'à l'introduction de l'islamisme. La Perse occupe tout l'intérêt : l'unité réside dans la lutte du mauvais génie contre le bon, de la civilisation contre la barbarie, des rois de l'Iran contre les hordes du Thouran ; dans les vicissitudes de l'ordre social, assis par Schemschid, régénéré par Zoroastre, ébranlé sans être abattu par Alexandre, opprimé par les Arsacides, relevé par les Sassanides, modifié par les Arabes. Afin de ne pas blesser les opinions intolérantes de son maître, Ferdoucy préféra se jeter dans les croyances antérieures à l'islamisme, dans le culte du Soleil, qui sied si bien à

duction de l'*Histoire* de *Nadir-Shah;* Londres, 1770 ; et dans son *Poeseos asiaticæ commentarium;* Londres, 1775, et Leipzig, 1778. — LANGLÈS ajouta une *Notice sur la vie et les ouvrages de Ferdoucy,* aux *Fables et Contes persans,* traduits et publiés en 1788. CHAMPION fit paraître, dans la même année, le commencement du poëme en vers anglais. On publia à Vienne, en 1810, la *Notice sur le Chah-Naméh de Ferdoucy, avec traduction de plusieurs pièces relatives à ce poëme;* ouvrage posthume de M. le conseiller DE WALLENBOURG, qui s'était proposé de traduire le poëme entier. LUMSDEN, professeur à Calcutta, aidé par deux *mollahs* très-versés dans la poésie persane, entreprit la publication du texte collationné sur vingt-sept manuscrits, sous ce titre : *The Shah-Name, being a series of heroic poems on the ancient history of Persia from the earliest times;* mais on n'a vu paraître que le 1er vol. des huit qu'on promettait. ATKINSON paraphrasa en vers anglais la *Mort de Sohrab,* qu'il publia avec le texte et plusieurs notes, en 1814, à Calcutta. SILVESTRE DE SACY, dans le t. IV du *Magasin encyclopédique*, nous a fait connaître des détails fort curieux sur le *Chah-Naméh,* dont il a cité de longs fragments ; il nous avait donné auparavant, dans le t. IV des *Notices et extraits des manuscrits,* la vie de Ferdoucy d'après Daulet-Chah. JOURDAIN parle beaucoup de Ferdoucy dans son ouvrage sur la *Perse*, t. V, et reproduit des passages du poëme. A la Bibliothèque impériale on possède une traduction en prose arabe du *Chah-Naméh.* L'édition complète en persan fut faite à Calcutta en 1829, sous ce titre : *The Shah-Nameh, an heroic poem,* etc. Le professeur Wahl s'occupe d'en faire une traduction en allemand.

Voyez KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie.* — GÖRRES, *Heldenbuch von Iran aus den Shah-Nahmeh de Ferdoucy,* etc. ; Berlin, 1820. Traduction abrégée, avec des figures et une carte. — DE HAMER, *Geschichte der Schönen Redenskünste Persiens,* 1818. — Et surtout le *Livre des Rois, par Aboul-kasim-Ferdoucy, publié, traduit et commenté par* JULES MOHL, 2 vol. in-fol., faisant partie de la *Collection orientale* commencée en 1837. M. Mohl, dont l'érudition est soutenue d'un jugement sûr, place la naissance de Ferdoucy à la 329e année de l'hégire.

la grandeur sauvage et au radieux climat de la Perse. La nécessité de peindre des héros presque divins, comme il le fait en commençant, lui enlève cet intérêt qui ne s'attache qu'à des récits où se montrent des hommes comme nous, en lutte avec les obstacles, les passions que nous avons nous-mêmes à combattre. L'exactitude historique le contraint à rappeler les mérites de Zoroastre; mais il met souvent dans sa bouche des sentences évidemment inspirées par l'islamisme; souvent aussi il le représente comme un magicien, aspect sous lequel il apparaît dans les traditions européennes.

L'héroïsme de nos chevaliers errants peut trouver son pendant, s'il ne faut pas y reconnaître sa source, dans celui de Roustam et des autres héros. Isfendiar, qui n'est vulnérable qu'aux yeux, parce qu'il les ferma quand Zoroaste répandit l'eau enchantée sur lui et ses armes, reçoit de son père l'ordre d'aller attaquer Roustam et de le lui amener enchaîné. Cette entreprise, qui lui est commandée par un maître jaloux, doit avoir pour lui une issue fatale. Isfendiar envoie à Roustam son fils Bahman avec dix mobeds, pour le déterminer à se soumettre. Le jeune homme le trouve à la chasse, *semblable par sa haute taille au mont Bisoutoum, ayant dans la main, en guise de massue, un tronc d'arbre avec lequel il avait tué un âne sauvage qu'il portait à son cou, comme il eût fait d'un oiseau.* Roustam, avant d'entendre le message, invite Bahman à se mettre à table, et mange un lion. Lorsqu'il a prêté l'oreille au message : *Personne*, dit-il, *ne m'a encore enchaîné; mais viens me trouver avec ton armée, et nous passerons deux mois ensemble dans la joie, à chasser et à banqueter. Je t'enseignerai l'art de la guerre, parce que tu es jeune, et moi vieux de sept siècles; quand tu voudras me quitter, je t'ouvrirai mes trésors, et je t'accompagnerai auprès du roi, afin que la haine cesse de troubler son âme.*

Isfendiar, étant venu lui-même pour obéir à son père, le presse à son tour, en ajoutant : *Homme pur, Dieu sait quel chagrin j'éprouverai à te voir dans les fers; mais le roi m'a promis la Couronne, et à peine en aurai-je ceint mon front que je te renverrai dans ta patrie avec des présents.*

Roustam refuse, et la guerre est déclarée; mais il y a un assaut de courtoisie entre les deux héros, qui se racontent réciproquement leurs prouesses. Isfendiar dit en souriant : *Tu es plus fort qu'un lion; tu as la poitrine et les épaules d'un dragon,*

et il lui presse la main avec tant de vigueur que le sang jaillit des ongles. Roustam ne s'en émeut pas, et, se moquant de l'orgueil du jeune homme, il dit : *Heureux Goustaps d'avoir un tel fils!* il lui serre la main à le faire évanouir. Isfendiar dit en riant : *Bois maintenant, demain je te combattrai, et, une fois que je t'aurai abattu, je te délivrerai de tout souci et te comblerai de richesses.* Roustam reprend à son tour : *Demain donc nous verserons du sang, au lieu de vin. Homme contre homme, avec la masse et l'épée, nous engagerons la bataille au chant de guerre, et tu sauras ce que c'est que de combattre avec les héros. Je te désarçonnerai, je te porterai devant mon père Zal, je te placerai sur le trône d'or et je déploierai mes richesses à tes yeux, afin que tu choisisses ce qui te plaira.*

La bataille est terrible ; mais le simourg (1), oiseau qui a recueilli et élevé Roustam enfant, guérit ses blessures, et lui enseigne à vaincre Isfendiar avec une branche d'orme, seule arme avec laquelle il soit permis de le blesser aux yeux. Isfendiar succombe, en recommandant son fils à Roustam, dont le triomphe est empoisonné par la pensée de la mort que les devins ont prédite au vainqueur.

Tout dans ce poëme est grand et resplendissant, conformément au caractère du pays et à la magnificence des Gaznevides. La simplicité du coloris fait ressortir la grandeur des métaphores ; le sang jaillit jusqu'à la lune, le fracas des trompettes détourne le soleil de son cours, et la surface de la terre est agitée comme un vaisseau dans la tempête. On y trouve d'ailleurs en abondance ces réflexions morales qui passent en Orient pour le premier mérite de la poésie et pour un ornement indispensable, comme aussi des contemplations mélancoliques sur le néant de la vie : « O jeune homme, ne t'écarte pas de l'amour et de la joie ;
« l'amour et la joie conviennent à la jeunesse. Après nous re-
« viendra bien des fois la saison des roses ; le printemps se
« renouvellera, bien des nuages passeront, des fleurs éclôront
« en foule, et ton corps se décomposera en se mêlant à la noire
« poussière. »

Chaque règne se termine par des passages moraux. Après avoir raconté celui de Schemschid, le poëte continue en ces termes : « Ainsi disparurent son trône royal et sa puissance ;
« le destin le brisa comme une herbe desséchée. Qui fut plus

(1) Oiseau célèbre dans les poésies persanes.

« grand que lui sur le trône des rois? mais quel fut le fruit de « tant de soucis? Sept cents années avaient passé sur lui, et « lui avaient apporté tous les biens et tous les maux. A quoi « sert une longue vie? Le monde ne révèle jamais le secret des « destinées. Il te nourrit de miel et de sucre, il caresse tes oreilles « de joyeux sons; mais à l'instant où tu t'applaudis de ce qu'il « a répandu sur toi ses faveurs, et où tu te vantes qu'il te mon- « trera toujours un visage favorable, à l'instant où il te flatte « et te caresse, quand tu lui as dévoilé tes secrets, il te trahit « et torture ton cœur. Mon cœur est las de ce monde fugitif. « Seigneur, délivre-moi promptement de ce fardeau. »

De même, après le règne de Kaïcobad : « Il dit, et, abandon- « nant ce monde immense, il changea son palais contre un « cercueil. Telle est l'action et la condition du monde; il tire « les hommes de la poussière, puis il les disperse au vent. »

Les amours, les batailles, les assassinats, les empoisonnements, les fêtes de cour sont entremêlés avec une immense variété par Ferdoucy, qui passe, avec autant de facilité que l'Arioste, du pathétique aux descriptions; néanmoins la forme dominante était le symbole, auquel il a recours pour peindre la soif de pouvoir et de sang, qui devient pour le tyran un besoin et une torture. Zoak (car cet épisode, qui offre le thème de *Faust*, est l'un des plus susceptibles d'être appréciés isolément), l'Arabe Zoak, dans sa jeunesse vertueuse, est dévoré de l'amour de la science; enfin un sage pénètre dans sa solitude, lui offrant le moyen de tout savoir et de tout pouvoir, à la seule condition qu'il lui promettra solennellement d'obéir au moindre de ses ordres. C'était Éblis (1), le diable des Orientaux. Aussitôt que Zoak lui a promis d'obéir et de se taire, l'esprit malin reprend : *Un jeune homme comme toi, si riche de vertu, doit-il ensevelir son âme héroïque dans l'obscurité du repos? doit-il, privé du trône et de la puissance, attendre la mort d'un vieillard? La faible étincelle de la vie de ton père conservera longtemps son éclat vacillant. Il continuera longtemps à régner, à servir. Que les âmes faibles se résignent à souffrir; toi, saisis le pouvoir, sois roi; son trône t'appartient. Tu as promis de m'obéir; je te l'ordonne, tiens ta parole, et deviens maître de la terre.*

Le parricide, devenu roi, suit les conseils du démon : « Il « n'y a plus dans l'âme de Zoak ni craintes ni remords; l'enfer

(1) La racine est la même que celle de l'*Elf* scandinave et allemand.

« le domine. — *Que le destin pèse sur moi, je le défie; je pos-*
« *sède le trône*, dit Zoak.

« Éblis sourit à son triomphe; il se revêt d'une forme gracieuse et belle, et fascine le nouveau prince par une éloquence insinuante. Ce ne sont plus les fruits de la terre et le lait des génisses qui satisfont la faim du monarque; de nouveaux mets s'apprêtent pour l'assouvir, et les habitants de l'air et des eaux, transformés de mille manières, stimulent son appétit. Le corrupteur demande leurs tributs au printemps, à l'hiver, à l'été, à l'automne; les entrailles de la nature sont épuisées pour flatter des sens impérieux.

« Zoak était dans le ravissement. *D'où viennent*, disait-il à Éblis, *d'où viennent tant de délicatesses? ces transformations viennent-elles du ciel ou de l'enfer? Comment puis-je récompenser de tels bienfaits?*

« Éblis alors : *Ô monarque de l'Arabie, toujours heureux jusqu'ici, vous m'aurez largement récompensé si vous m'accordez une seule demande : c'est de me laisser toucher, avec ma tête, votre épaule sacrée. Votre esclave, après une telle faveur, vous servira avec un plus grand zèle.*

« Ignorant le malheur qui le menace, Zoak consent. Éblis approche son front des deux épaules de Zoak, et disparaît soudain. Deux énormes serpents, la gueule ouverte, naissent où sa tête a touché. Tout le monde tremble, les assistants sont dans la stupeur, et les monstres demandent leur pâture. Comment la leur fournir? En vain les sages du pays sont convoqués; plus les monstres sont affamés, plus s'accroissent les souffrances du monarque. Tous les remèdes ont été tentés, l'art des sages est inutile, et l'on désespère de rassasier ces gueules béantes, quand un jeune mage se présente devant le trône. C'était Éblis, qui, sous cette nouvelle forme, parla ainsi au roi : *Un seul aliment peut contenter ces monstres. N'essaye ni des simples ni des médicaments; c'est de la chair humaine qu'il faut; c'est du sang humain. Donne-leur des hommes à dévorer.*

« Le tyran obéit à l'enfer; les serpents se rassasièrent de sang humain; Éblis triompha. »

L'apparition de Zoroastre à la cour de Goustasp, ou, comme disent les historiens grecs et latins, Darius, fils d'Hystaspe, est aussi représentée par des symboles.

« Il y a dans la demeure royale un arbre antique et superbe,

« qui demande de longues années pour croître, et chacun de « ses développements journaliers est un triomphe. Il s'élève « toujours plus altier vers la clarté du soleil; le baume coule « de ses rameaux vigoureux, et il enfonce dans le sol des ra- « cines robustes. Son fruit est la sagesse, son nom Zerdoust. « Vois-le : son pas triomphal annonce qu'il vient dompter « l'enfer ; il s'avance majestueux et grave, assuré de vaincre la « puissance maligne d'Ahrimane, et de restituer à Dieu le monde, « usurpé par le génie pervers.

« *Je viens à toi, ô roi envoyé par le ciel, pour indiquer aux « hommes la voie qui les conduit à la vertu et au bonheur. Le « Seigneur a dit : Que l'on obéisse à la voix du prophète; qu'il « me fasse reconnaître pour le Créateur et pour le maître uni- « versel; que l'antique superstition disparaisse...*

« Le beau cèdre devint chaque jour plus majestueux; bientôt « ses rameaux s'élevèrent au-dessus de toutes les forêts, et per- « sonne n'en put arrêter la croissance, aucun guerrier ne put « l'enlacer dans son filet. Sa grosseur le protégeait contre toute « tentative humaine. Alors le roi voulut en faire le centre d'un « beau temple, et le temple fut construit; noble édifice, élevé « de deux fois vingt coudées, large de deux fois vingt coudées, « ses murailles rayonnèrent d'or pur, et le pavé fut d'un ambre « splendide. »

De ces rêves de l'imagination Ferdoucy passe par moments à la réalité, et dépeint le pays : « Voyez là-bas, dit un héros; « ces vastes plaines, domaine varié du Thouran, tant de prai- « ries verdoyantes, tant de collines ombragées, attrait puissant « pour le guerrier des frontières, qui, dans son incursion ra- « pide, trouve un riche butin et le plaisir. Quelle variété de cou- « leurs et de scènes! quel bonheur de précipiter le galop du « coursier à travers ces plaines immenses! L'air est embaumé « de l'odeur du musc, des ruisseaux limpides scintillent dans « les sinuosités des vallées, et les blés ondoient comme un tapis « de soie étendu. La tige du lis se courbe sous son énorme « calice; la rose altière exhale son parfum; le faisan majestueux « étale son brillant plumage. Dans les forêts voisines, l'ombre « mystérieuse du cyprès n'empêche pas la colombe de gémir « inaperçue; la terre des mortels ressemble au paradis des « dieux. Noble perspective! puissent les dieux la conserver jus- « qu'à la fin des temps! On voit dans les vallées tartares errer « de jeunes filles, qui tantôt descendent en courant les collines,

« tantôt se reposent au fond des vallons. C'est là que je vis Ma-
« nézé, la fille du roi, plus admirable encore que le paysage
« qui l'environnait. Un cercle de jeunes suivantes faisait res-
« sortir sa beauté; tu l'aurais prise pour une fleur au milieu des
« frais boutons qui parent sa tige. Tandis que, pour éviter l'ar-
« deur du jour, elle errait lentement sous les cyprès moins
« sveltes qu'elle, j'ai pu l'observer tout à mon gré. Ses lèvres
« avaient la couleur du vin, ses joues semblaient des roses,
« et un doux sommeil vint fermer ses yeux. Oh! m'écriai-je
« alors, que de trésors à ravir pour celui qui oserait défier les
« flèches et les dards des guerriers qui protégent ces gracieuses
« beautés! »

Ne pouvant louer l'auteur pour l'unité et la grandeur de l'ensemble, nous nous arrêtons à des épisodes, dont quelques-uns (n'en déplaise aux maîtres) ne le cèdent point à ce que la poésie classique a le plus vanté; celui de la mort de Zorab est plein de sentiment. Tandis que Roustam s'en va partout à la recherche de son cheval, comme Renaud fait pour le sien, la belle Théminée vient lui offrir son amour et lui rendre son destrier. Lorsqu'il l'a quittée au matin, il lui a donné un bracelet pour en ceindre le bras de l'enfant dont il la laissait mère. Cet enfant est Zorab, qui finit par apprendre de sa mère le secret de sa naissance, et part pour chercher son père, avec un cavalier qu'elle lui donne pour l'accompagner et l'aider à reconnaître Roustam; mais ce compagnon est tué, et l'on montre à Zorab un autre guerrier comme étant Roustam; il en vient donc à combattre avec son père sans le connaître, le renverse, et déjà il va lui donner la mort quand Roustam l'arrête en lui disant : *Vaillant guerrier, ce n'est pas ainsi que j'agissais. La première fois qu'on abat un adversaire, on ne lui tranche pas la tête, même dans le transport de la fureur. La seconde fois qu'on le renverse, le tuer est un acte de lion; c'est ainsi que j'avais toujours coutume de faire.*

Zorab fait donc ainsi; mais quand, malgré sa répugnance, il rengage le combat, il est percé par Roustam, et s'écrie en tombant : *Je meurs par amour pour mon père; j'aurais voulu voir son visage, et il m'en coûte la vie. Mais toi, quand tu nagerais comme un poisson, quand tu te plongerais dans la plus profonde obscurité de la nuit, quand tu volerais dans les ténèbres comme un oiseau, quand tu te cacherais au ciel parmi les étoiles, tu n'échapperas pas à la vengeance de Roustam, lors-*

qu'il saura que son fils, venu du Thouran par amour pour lui, est tombé victime de la perfidie d'un vieillard.

Ici le poëte décrit la douleur de Roustam, la résignation de Zorab et le désespoir de sa mère. « Elle se frappa le visage, « et tomba sur la terre ; elle n'avait plus ni voix ni sentiment, « et l'on eût dit que la *circulation de son sang* était suspendue. « Enfin l'infortunée revint à la vie, et reprit le cours de ses « lamentations. Elle prit la parure qui couvrait la tête de son « fils, et pleura ; puis elle pressa contre son sein les pieds du « coursier qui avait porté le héros le jour du combat. Cet animal « restait étonné auprès d'elle, tandis qu'elle lui baisait tantôt « les yeux, tantôt la tête, et baignait ses sabots d'un torrent de « sang ; le sang qui coulait de ses yeux empourpra la terre. Elle « prit le vêtement royal de Zorab, l'embrassa comme si c'eût « été un enfant, et plaça devant elle la cuirasse, la cotte de « mailles, l'arc, la lance, l'épée du jeune guerrier. Elle se « frappa la tête de la lourde masse, et, dans son souvenir amer, « elle se déchira le sein. Elle prit la bride, la selle, le bouclier, « et les pressa contre ses joues ; elle prit le baudrier de Zorab, « et l'étendit par terre ; elle pleura sur tout ce qu'il avait pos- « sédé, et se lamenta sans fin. Elle tira l'épée de Zorab, coupa « la bride du cheval, et le laissa errer en liberté ; elle donna « aux pauvres la moitié de ses trésors, et jour et nuit gémit « sans trêve, jusqu'à l'instant où cette mère désolée expira de « douleur et rejoignit son bien-aimé Zorab. »

Ne dirait-on pas une scène de nos romans de chevalerie ? Ajoutez à cela, pour rendre la ressemblance plus frappante, de véritables défis, des joutes, des exercices pour traverser un bouclier d'un coup de lance, comme on le faisait avec la quintaine ; des écussons blasonnés que chacun porte sur ses armes ; des chevaux, des éléphants, des guerriers tout bardés de fer. L'amour n'y est pas toutefois aussi galant et aussi délicat que chez nos paladins ; les belles ne connaissent point la résistance, et, pour les hommes, leur destrier passe avant leur maîtresse : c'est une conséquence de la religion mahométane.

Les paroles par lesquelles Dolet Schah termine la vie de Ferdoucy témoignent de la grande réputation dont il jouissait : « *On ne vit plus de poëte pareil à lui, et cela fut permis par Dieu, afin que les hommes fussent amenés à connaître le mérite de Ferdoucy.* Son poëme offre la langue perse dans la pureté de

son élégance primitive, sans mélange d'arabe, de mongol ni de turc. » Il devint populaire, et, comme il arrive toujours, il trouva des continuateurs et des émules; divers poëmes furent donc composés sur le même mètre et sur les mêmes sujets, notamment sur l'épisode de [illegible] mais ils restèrent loin du mérite de l'original. Le *Barzou-Naméh*, en cent trente mille vers, est une œuvre de ce genre. En 1821, le poëte lauréat du dernier roi publia aussi un poëme en trois cent quarante mille vers sur les exploits de ce souverain. Un autre écrivit le *George-Naméh* sur la conquête des Indes par les Anglais, à l'honneur de Georges III. La muse nationale se prostitue ainsi jusqu'à chanter le conquérant étranger.

CHAPITRE XXIII.

LETTRES ET SCIENCES EN EUROPE.

Empire grec.

Dans l'empire grec, beaucoup d'écoles et de bibliothèques annexées à des couvents furent détruites durant la persécution des images. Le champion le plus énergique et le plus illustre de ces représentations pieuses fut Théodore Studite, martyr de la cause qu'il défendit dans de nombreux écrits conservés jusqu'à nous; il reste aussi de lui des discours adressés à ses moines, deux cent soixante-quinze lettres, cent vingt-quatre épigrammes en vers ïambiques et quelques cantiques de l'Église grecque. L'empereur Léon VI fit des hymnes et des vers, où seul il crut voir de la poésie et de l'inspiration. D'autres s'exercèrent dans le *vers politique*, rapproché du rhythme moderne en ce qu'il se compose de quinze syllabes, scandées selon l'accent, et non d'après la quantité. Le patriarche Nicéphore écrivit un abrégé des événements survenus entre les deux siècles écoulés du règne de l'empereur Maurice à celui d'Irène. Le grand trésorier Métaphraste, de Constantinople, fit, à la suggestion de Constantin Porphyrogénète, un recueil des vies des saints; mais, ne sachant pas en apprécier la pureté primitive, il l'altéra par une foule de merveilles, des dialogues exagérés et des amplifications ampoulées.

Les califes résidant en Syrie firent traduire en syriaque, puis en arabe, les meilleurs auteurs de la Grèce ancienne; ils nous ont conservé ainsi les versions de beaucoup d'ouvrages, mais en cau-

sant la perte des originaux, qu'ils cherchaient, avec une extrême sollicitude, à se procurer à Constantinople.

Un Grec que les hasards de la guerre avaient fait tomber aux mains des Arabes, ayant été conduit à Bagdad, émerveilla, par ses connaissances en astrologie et en mathématiques, le calife Al-Mamoun, qu'il surprit plus encore en lui disant qu'il n'était qu'un faible disciple du philosophe Léon Lécanomante. Le calife fit partir pour Constantinople un envoyé, qui trouva ce savant dans une hutte, où sa misère le forçait de réunir ses écoliers. Il l'invita à se rendre à Bagdad, où le mérite était apprécié, avec promesse de le rendre plus riche que les favoris des despotes byzantins. Al-Mamoun avait écrit en même temps à l'empereur : « J'ai eu désir d'aller te trouver en personne comme ami, même « comme disciple ; mais, puisque je ne puis m'éloigner du poste « que la Providence m'a assigné, je te prie de m'envoyer pour « peu de temps ce prodige de philosophie qui fait la gloire de tes « contrées. Permets que Léon vienne passer quelques jours auprès « de moi, car je me sens plus désireux de ses précieuses doctri- « nes que de toutes les richesses du monde. La diversité de reli- « gion ne mettra point d'obstacles, je l'espère, à ce que tu exau- « ces ma prière, et mon rang me rendra digne d'une telle faveur, « qui sera honorable pour toi aussi bien que pour moi-même. « La science est un bien qui, comme la lumière, se communique « sans préjudice pour celui qui la possède. Le don que je réclame « ne sera pas d'ailleurs sans récompense, puisque je te promets « deux mille livres d'or, et, ce qui importe plus, la paix et une « alliance perpétuelle. »

Ainsi un prince étranger (ce qui est arrivé plus d'une fois) révéla à Théophile le mérite d'un de ses sujets ; alors l'empereur, refusant de laisser partir le philosophe, le retira de la misère, le logea dans le palais de Magnaura, et lui confia l'éducation de la jeune noblesse ; il le promut ensuite à l'archevêché de Thessalonique. Très-opposé au culte des images, Léon excita l'empereur à de nouvelles persécutions.

Le patriarche Photius, auteur du schisme, homme d'une érudition prodigieuse et d'un goût très-délicat, disposa sous quatorze titres, dans le *Nomocanon*, tous les canons acceptés par l'Église grecque, en y joignant les lois civiles qui venaient à l'appui. Durant une ambassade dont il fut chargé en Syrie, il lut un grand nombre de livres dont il voulut faire partager le fruit à son frère Tarassius ; sa Bibliothèque (Μυριόβιβλον), qu'il

écrivit dans ce but, est le premier modèle des ouvrages critiques et bibliographiques. Sur trois cents articles dont elle devait se composer, deux cent quatre-vingts noms sont restés; ils sont disposés, sans ordre, tels que les lui dictait sa mémoire, dont il paraît s'être aidé uniquement (1), dans le principe du moins; car les derniers extraits sont plus étendus et plus précis. Bien que la majeure partie de ses livres traitassent de théologie et de controverse religieuse, il parle aussi de littérature profane; ainsi, quatre-vingts ouvrages peut-être seraient restés inconnus sans les jugements qu'il porte sur la matière, la méthode et le style.

L'empereur Constantin VII entreprit la même tâche pour les ouvrages de pratique et d'application; il renferma dans les vingt livres de ces *Géoponiques* tout ce qui avait été écrit sur l'agriculture, et s'occupa aussi de dresser la statistique de l'empire; en outre, il fit faire un recueil en cinquante-trois livres des traits historiques les plus propres à encourager à la vertu. Ce sont des compilations sans esprit et sans critique. Les descriptions, au lieu de nous informer de la force de l'empire, de ses revenus, du nombre des habitants, nous offrent des origines fabuleuses et des épigrammes sur les différents pays.

Ses *Institutions militaires* sont une série de préceptes sous forme d'aphorismes numérotés, dont quelques-uns méritent d'être lus. Il s'est servi beaucoup (lui-même l'avoue) du *Strategicon* de l'empereur Maurice, antérieur de trois siècles. Les ordres de bataille donnés par Léon sont clairs, ses manœuvres bien conçues, et il nous a transmis plusieurs notions de tactique que nous ignorerions sans lui. Lui seul, enfin, nous donne à connaître la décadence militaire de l'empire, ainsi que les artifices à l'aide desquels on cherchait à suppléer à la valeur, et dont le plus heureux fut le feu grégeois.

Les Grecs possédaient alors tous les trésors de l'antiquité dont nous regrettons aujourd'hui la perte; et pourtant quel fruit en surent-ils tirer? de l'érudition, et rien de plus. Ils traversèrent les siècles sans pouvoir sortir du sillon des anciennes idées. Pour eux, la philosophie se résout en discussions déclamatoires, l'histoire en biographie et en légendes; jamais ils ne font une application, comme si la science s'avilissait en descendant à la pratique,

(1) « Je t'en envoie un extrait comme me le retrace ma mémoire, et dans l'ordre où elle me le rappelle. » Telles sont ses expressions.

comme s'ils voulaient démontrer combien il est inutile de savoir ce que dirent et pensèrent les plus grands génies, quand on n'a ni l'esprit ni l'énergie nécessaires pour écrire et penser par soi-même.

Si l'Occident cultivait moins les études classiques, il s'acheminait pourtant dans des voies nouvelles avec la puissance inexpérimentée, mais pleine d'énergie, de la jeunesse. Charlemagne lui avait donné une impulsion vigoureuse, quoique lui-même sentît que le résultat resterait bien au-dessous de son désir. Ses successeurs ne renoncèrent pas à la tâche, et Louis le Débonnaire enjoignait aux *missi dominici* d'instituer partout des chaires pour l'instruction des jeunes gens et des ministres de l'Église (1); mais l'effet ne devait point répondre aux ordres donnés, car un concile de Paris lui adressait de nouvelles instances, afin qu'à l'exemple de son père il ouvrît des écoles publiques au moins dans les trois villes de son royaume les plus importantes; signalant l'ignorance dans laquelle languissait le clergé, il enjoignait aux évêques d'amener leurs *scholastici* au synode provincial, afin qu'ils fissent preuve de leur savoir (2). Lothaire déclara aussi à Corteolona, en 823, qu'il voulait relever la science. En conséquence il ordonnait que les citoyens de Milan, Brescia, Lodi, Bergame, Novare, Verceil, Tortone, Aqui, Gênes, Asti et Côme se rendissent à *Dungalo* de Pavie, et que l'évêque y pourvût dans Ivrée. Les habitants de Vintimille, Albenga, Vado, Alba, devaient se transporter à Turin; à Crémone, ceux de Reggio, Plaisance, Parme, Modène; à Florence, ceux de la Toscane; à Fermo, ceux du duché de Spolète; à Vérone, ceux de Mantoue et de Trente; à Vicence, ceux de Padoue, Trévise, Feltre, Cénéda, Asolo; à Cividale, ceux des villes du Frioul et de l'Istrie.

Occident.

828.

Charles le Chauve rouvrit les écoles dans son palais, et leur consacra lui-même ses soins (3). Le moine Héric, qui dirigea l'école célèbre de Saint-Germain l'Auxerrois, lui écrivait : « Vous « vous préparez une gloire immortelle non-seulement en faisant « revivre, à l'exemple de votre illustre aïeul, le zèle pour les « sciences, mais en le surpassant par une ardeur incomparable.

(1) Capit. de l'an 822, c. 5.
(2) *Concil. Paris.*, can. 12 et 30.
(3) C'est du moins ce que dit l'auteur contemporain des *Miracles de saint Denis*.

« Afin que notre paresse n'imputât pas l'ignorance au manque « de professeurs, vous avez appelé de toutes parts avec un soin « particulier les maîtres les plus renommés, pour les consacrer à « l'instruction de vos peuples. La Grèce, abandonnée de ses « fils, pleure en perdant le privilége du savoir, qui passe de « de son climat dans le trône. Que dirai-je de l'Irlande? Bravant « les périls de l'Océan, elle s'exile presque tout entière sur nos « rivages avec la foule de ses philosophes, orgueilleux de se « mettre au service d'un autre Salomon. Pour vous parer, ainsi « que vos sujets, des ornements de la science, vous avez enlevé « à la plupart des nations études, professeurs, écoles. Au détri- « ment des autres contrées, l'universalité des arts libéraux s'est « transplantée dans celle que gouverne votre puissance; aussi « est-ce avec raison que le palais est appelé l'école (1). »

La rhétorique adulatrice du moine ne s'accorde nullement avec les plaintes que nous avons rapportées plus haut; comment, en effet, aurait-on pu se livrer aux études sérieuses dans des temps aussi orageux? Les peuples étaient menacés de toutes parts, les rois occupés à sauver quelques restes de leur autorité morcelée, les barons habitués uniquement à la guerre, les prélats absorbés par des soins tout séculiers et par les luttes de suprématie.

816. Le concile d'Aix-la-Chapelle ordonna que les chanoines fussent instruits dans toutes les branches de la science, et que l'un d'eux, d'une doctrine et d'une vertu supérieures, veillât sur les
826. enfants qui fréquentaient l'école de la cathédrale. Eugène II recommandait aussi dans un concile, aux évêques et aux curés, d'instituer des écoles où l'on instruisît gratuitement dans les sciences divines et humaines. Il faut pourtant entendre les plaintes auxquelles se livre le concile de Rome en 823, au sujet de la disette des maîtres dans cette ville même, alors le foyer du savoir : « Il nous a été rapporté de différents lieux qu'on laisse « manquer également à l'étude des lettres les maîtres et l'at- « tention. Que l'on apporte donc une extrême diligence à établir « auprès de chaque églises épiscopale, dans les paroisses et ail- « leurs, des professeurs et des maîtres qui enseignent assidûment « les lettres, les arts libéraux et les dogmes divins. Si pourtant « il ne peut se trouver dans les paroisses des personnes capables « de professer les arts libéraux, qu'il y ait au moins partout quel-

(1) HERICI *Mon. Epist. ad Car. Calvum.*

« qu'un pour enseigner la sainte Écriture et l'office de l'Église. »

De tous côtés, les conciles répétèrent les mêmes recommandations : celui de Valence attribue à la longue interruption des 855.
études l'absence de foi et de doctrine dans les lieux saints ; celui de Kiersy-sur-Oise exhortait Charles le Chauve à ressusciter 858.
l'instruction dans son palais ; celui de Savonnières parlait en faveur de la littérature profane, dont l'accord avec les sciences di- 859.
vines, protégé jadis par les empereurs, avait répandu tant de lumières dans l'Église ; à cet effet, il faisait appel à la science des princes et des évêques, afin que la sainte interprétation des Écritures ne se perdît pas irréparablement. Le concile de Rome, tenu en 1078, renouvela l'ordre aux évêques d'avoir une école pour les lettres (1).

Il est fait mention, à cette époque, d'écoles d'arts libéraux et de droit à Pavie; de théologie à Parme; de deux écoles de philosophie entretenues par l'archevêque à Milan, d'autres aussi à Liége. Saint Brunon en fonda une à Langres, pour la philosophie, la théologie, la littérature. A Fécamp, dans le diocèse de Rouen, il y en avait où l'on admettait des internes et des externes, et les écoliers pauvres recevaient des secours dans les dernières. La musique, le chant, les beaux-arts et les mathématiques étaient enseignés à Dijon ; Paris avait une école de théologie où professèrent Lodolfo de Novare et Bernard de Pise, et plusieurs Italiens allèrent y étudier, entre autres Alexandre II, Grégoire VI, Célestin II, Léon IX, Étienne IX, Urbain II.

Beaucoup d'évêques favorisaient les études auxquelles ils se livraient eux-mêmes. Meinwerck de Paderborn tenait une école dans laquelle on lisait Horace, Virgile, Salluste, Stace, et il exerçait les moines dans la calligraphie, comme aussi dans l'art d'enluminer les majuscules. Bernard d'Hildesheim, maître d'Othon III, était habile en calligraphie, en peinture, en architecture, dans l'art de monter les pierres fines, de faire les mosaïques et dans celui du fondeur. Il imitait les ouvrages étrangers que recevait la cour, les vases d'Écosse, par exemple ; il avait aussi des connaissances en médecine et en chimie. La Germanie lui dut l'introduction des tuiles, qui remplacèrent le chaume pour les couvertures des toits. Il faisait construire des forteresses contre les Normands, fondait des bibliothèques, décorait des églises, et l'école de son diocèse lui dut un grand éclat ; dans

(1) *Concil. Rom., can.* 34, *De scholis instaurandis.*

ses voyages, surtout en Italie, il emmenait avec lui des jeunes gens afin qu'ils se formassent le goût, et apprissent à imiter les ouvrages remarquables qui avaient frappé leurs regards (1).

C'étaient là des impulsions instantanées. Qu'un moine vînt à surgir (car ils occupaient presque exclusivement les chaires), animé de zèle pour la discipline et le savoir, son école prospérait, et il en sortait des élèves et des maîtres qui s'élevaient au-dessus de leur siècle; puis elle retombait aussi promptement, parce que l'élan qu'elle avait pris ne se trouvait pas en rapport avec la marche du temps, et dépendait, comme tant d'autres choses au moyen âge, d'une énergie individuelle. En 855 Loup, abbé de Ferrières, écrivait au pape pour lui demander un Quintilien et un Cicéron *de Oratore*, attendu qu'en France il ne s'en trouvait pas un exemplaire entier. Gerbert fut soupçonné de magie parce qu'il s'élevait quelque peu au-dessus des autres. Le concile tenu dans la même année à Valence, dans le Dauphiné, se plaignait de ce que l'on instituait des évêques tout à fait illettrés. Théodolf, évêque d'Orléans, estime qu'il suffit à un ecclésiastique de savoir réciter le Symbole et l'Oraison dominicale, administrer le baptême, observer les heures canoniques, chanter les hymnes et les psaumes. Le docte Hincmar exige seulement d'eux qu'ils sachent dire le *Pater* et les trois symboles, des apôtres, de Nicée et de saint Athanase; qu'ils en prononcent distinctement les paroles et en comprennent le sens; qu'ils connaissent bien les formules du baptême et de l'exorcisme, les liturgies pour la bénédiction de l'eau, pour l'extrême-onction et pour les funérailles; il les invite en outre à faire en sorte de comprendre les quarante homélies de saint Grégoire (2). Un aussi mince bagage suffisait pour qu'un prêtre ou un évêque fût considéré comme un homme instruit; il est vrai que, pour comble de louange, on pouvait y ajouter le titre de bon soldat.

Les études ne cessèrent pas d'être cultivées chez les moines, et ceux qui s'enfuyaient des couvents saccagés par les Hongrois, les Slaves, les Normands, emportaient, avec les reliques des saints, les livres et les connaissances dont ils conservaient le dépôt. Lorsque les faubourgs de Paris furent la proie des flam-
1003. mes, l'abbaye de Saint-Germain des Prés fut transférée dans l'enceinte des murailles, et resta à la tête de plusieurs écoles

(1) LEIBNITZ, *Script. rer. Brunsw.*, I.
(2) HINCMAR, cap. *Presbyteris*, de l'an 852.

confiées à la surveillance du poëte Abbon, qui chanta ce siége mémorable (1). Saint-Germain l'Auxerrois était une pépinière d'évêques; durant longtemps, en Allemagne, celui qui ne serait

(1) Une épître du moine Abbon à l'empereur Othon mérite d'être conservée, à raison de la combinaison extrêmement difficile des lettres.

OTTO VALENS CAESAR NOSTRO TV CEDE COTVRNO
Tot felix atavis quoT cælo sidera lucenT
Te dominum sibi Saxo Tulit, et Roma notaviT
Orbis et ipse capit, solO contentus alumnO
Virtutum titulis et Vir cognoscerit actV
Ac domitor patriæ pAcis sectator in aulA
Lumen ubique micans jubarLucendo vel soL
Ergo Dei sOlita reddEntur sanCta benignE
Nec deeriT virtus omNis, qua grAtia culmeN
Scandit eT occultiS. . . . . vEnia causiS
Certe nos Omnes ibi Cæsar neScius et nunC
Austrasios quæ terræ mAnet cerAlis opimA
Et fœcunda secu pollEt satis ubeRe glebaE
Summis cara viriS ac sævis plena coloniS
A patris imperio non Absit ismaelitA
Rexit eum solers et Regnans induperatoR
Nunc auguste tuum poNam venerabile nomeN
OTTO VALENS CAESAR NOSTRO TV CEDE COTVRNO
Solus enim regnans abSens, a Cæsaris hæreS
Totus avo similis, si Te nova vita resignaT
Rex fuit ille potens Romanæ legis amatoR
Omne decus patriæ soliO prognatus avitO
Tempora pacis erant, Tali dum jure vigereT
Vir tantus, quem sic dVxi describere versV
Cur ergo nAtale tuum, Cur contrAhis et nunC
Exulis in Bellis defErs pia deBita pompaE
Dum vates Bonus opto Dari miraBilis istuD
Expandes Opus ipse mEum tractAbilis indE
Cæsar ut invictis sCuto munituS, et ex hoC
Omnibus utilior, mirO datus ante trimphO
Terribilis clemens tuTo diademate risiT
Vultus avi patrisque tVi præclarus amictV
Rursus uterque fuit diRo sub tempore victoR
Nunc unum vivens digNum cum patre vocameN
OTTO VALENS CAESAR NOSTRO TV CEDE COTVRNO

Paschasius Ratbert écrivit aussi un acrostiche sur le corps et le sang de Jésus-Christ. Raban Maur, l'ami d'Alcuin, forma avec des vers et des lettres vingt-huit figures de la croix. C'était là un grand amusement pour les papes et les empereurs de l'époque.

pas allé étudier à Fulde n'aurait pas cru pouvoir parvenir aux charges ecclésiastiques. Quelques élèves de cette école célèbre portèrent l'instruction dans les monastères d'Hirschfeld de Reichenau, de Hirschau et dans celui d'Osnabruck, destiné spécialement à l'étude du grec. Les deux écoles de Corbie, celles de Mayence, de Prum, de Trèves, d'Utrecht, d'Hildesheim, n'acquirent pas moins de renommée (1).

L'Allemand Wippon excitait Henri II à faire instruire la jeune noblesse, comme c'était l'usage en Italie (2). Gerbert trouvait un grand nombre d'écrivains dans les villes et les campagnes de l'Italie (3); le poëte qui chanta les louanges de Bérenger invitait sa muse à se taire, parce que personne ne prêtait plus l'oreille à ses accents depuis qu'on faisait partout des vers (4). La chronique de Salerne dit qu'il se trouvait à Bénévent trente-deux philosophes (5); mais c'était un titre dont devait se parer quiconque savait écrire en latin, comme tout faiseur de vers prenait celui de poëte.

Peu de noms au surplus méritent d'être cités honorablement; les plus connus sont : Jean le Diacre, qui écrivit la vie de Grégoire le Grand; Agnello, prêtre de Ravenne, historien sans art dans le récit et l'exposition, qui composa un ouvrage sur les évêques de sa ville; le bibliothécaire Anastase, écrivain un peu meilleur, qui compila le *Livre pontifical* et les vies des papes,

(1) Meiners soutient aussi (*Vergl. der Sistem*, etc., t. II, p. 284) que le onzième siècle valait mieux que le sixième et lui était supérieur, surtout pour la lecture d'ouvrages auxquels on ne pensait pas dans le sixième siècle; de plus, que « en aucun temps l'épiscopat ne donna à l'Allemagne des hommes plus instruits et plus vertueux qu'à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième. »

(2) *Tunc fac edictum per terram Teutonicorum,*
Quilibet ut dives sibi natos instruat, persuadeat illis,
Ut cum principibus placitandi venerit usus,
Quisque suis liberis exemplum proferat illis;
Moribus his dudum vivebat Roma decenter;
His studiis tantos potuit vincire tyrannos.
Hoc servant Itali post prima crepundia cuncti.

(3) *Nosti quot scriptores in urbibus aut in agris Italiæ passim habeantur.* GERBERT, *ep.* 130.

(4) *Desine, nunc etenim nullus tua carmina curat.*
Hæc faciunt urbi, hæc quoque rure viri.
(BERENGARII *Panegyricon*, I.)

(5) *Anonym. Salern. Chron.*, c. 132, à l'année 876.

dans l'intention de les exalter; Atton évêque de Verceil, qui raconta les *Oppressions de l'Église* (1); Rathier, évêque de Vérone, qui composa, sous le titre de *Liber agonosticus*, un traité des devoirs dans toutes les conditions de la vie; il a laissé en outre beaucoup de lettres et des sermons mal écrits, mais énergiques; Pacifique, archidiacre de Vérone, dont la longue épitaphe dit qu'il travailla les métaux, le bois, le marbre, laissa deux cent dix-huit manuscrits et inventa une horloge de nuit (2).

Cette époque ne compte aucun historien, mais seulement quelques chroniqueurs, parmi lesquels Luitprand tient le premier 938.
rang du mérite. Ce Luitprand, après deux ambassades à Constantinople, fut exilé en Germanie, à l'avénement de Bérenger, et promu ensuite à l'évêché de Crémone.

Indépendamment du récit de son ambassade (3), il retraça les événements accomplis depuis la prise du Fraxinet jusqu'au concile de Rome (892-964), dans un style plus châtié que celui de ses contemporains, et avec une fine ironie, qui contraste avec la manière naïve des autres chroniqueurs; mais, souvent frivole et d'une affectation puérile, il recueille sans discernement, et se complaît à donner libre carrière à sa partialité, même aux dépens de la pudeur.

Nous avons fait mention d'autres narrateurs à mesure qu'ils se sont présentés. Nous rappellerons ici Richer, moine de Saint-Remi de Reims sous Gerbert, qui se rendit à Chartres pour étudier les livres d'Hippocrate. De retour à son abbaye, il écrivit l'histoire de son temps, à partir de la naissance de Charles le Simple jusqu'à l'époque de la déposition de Gerbert (879-995). C'est un ouvrage d'un bon style et sagement pensé, supérieur aux préjugés de son ordre et de son siècle, offrant une peinture exacte de l'agonie des Carlovingiens (4). Réginon, qui avait été recueilli comme mendiant dans le monastère de Prum, voulut rivaliser avec ses hôtes studieux, et parvint à diriger leur école. Il composa une histoire universelle allant jusqu'à l'année 907, et employa de bons documents; en outre, il fit un recueil de règles de jurisprudence (*De disciplinis ecclesiasticis*), en substituant à l'ordre chronologique le classement par matières. La *Chronique*

(1) *De pressuris ecclesiasticis*.
(2) Muratori, *antiq. medii ævi*, III, 837.
(3) *Voy.* la note additionnelle *F*.
(4) Pertz a publié à Hanovre, en 1839, Richeri *Historiarum libri VI*.

de France de Flodoard, qui va de 919 à 966, année dans laquelle mourut l'auteur, est aussi très-importante (1).

Le Lombard Papia rédigea l'*Elementarium*, recueil de mots latins qui a servi de modèle aux dictionnaires, cette richesse des siècles modernes.

Parmi les écrivains assez nombreux qui mirent l'histoire en vers, il y en a qui méritent d'être particulièrement distingués : Donizon, évêque de Canossa, qui raconta la vie de la comtesse Mathilde; le panégyriste anonyme de Bérenger; Alfan, moine du mont-Cassin, ensuite évêque de Salerne, auteur de plusieurs hymnes, et Guillaume de Pouille, qui, dans un poëme en cinq livres, chanta les exploits des Normands en Italie; il débute avec grandeur (2), continue en fléchissant, et finit par une bassesse orgueilleuse (3). Milon, moine de Saint-Amand, à la fois poëte, musicien et peintre, composa une églogue intitulée le *Combat du printemps et de l'hiver;* il écrivit en outre la vie de saint Amand en dix-huit cents vers, et un poëme sur la sobriété, avec ce titre bizarre : *De la sainte Modération contre le cuisinier de Babylone.*

De Théodule, italien et évêque, qui avait étudié à Athènes, il nous reste un *Colloquium* en soixante-dix-sept stances de quatre vers chacune, dans lequel il met en scène des personnages allégoriques. Au milieu de l'été, le berger *Pseustis* (mensonge), né près des murs d'Athènes, après avoir rangé son troupeau sous l'ombrage d'un arbre, aperçoit *Alitheia* (vérité), chaste bergère de la race de David, qui touche la harpe du prophète avec tant de douceur que l'onde suspend son cours pour l'écouter, et que les brebis oublient le pâturage. Plein de jalousie, il la défie, et tous deux choisissent pour juge *Phronésis* (prudence), qui leur ordonne de chanter par quatrains, nombre préféré de Pythagore.

(1) M. Guizot a donné une traduction de cette *Chronique* dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

(2) *Gesta ducum veterum veteres cecinere poetæ :*
Aggrediar vates novus edere gesta novorum.
Dicere fert animus quo gens normannica ductu
Venerit Italiam, fuerit quæ caussa morandi,
Quosve secuta duces, Latii sit adepta triumphum.

(3) *Nostra, Rogere, tibi cognoscis carmina scribi :*
Mente tibi læta studuit parere poeta.
Semper et auctores hilares meruere datores.
Tu duce romano dux dignior Octaviano,
Sis mihi, quæso, boni spes, ut fuit ille Maroni.

Pseustis raconte donc l'origine des hommes se on la mythologie et des autres fables relatives aux dieux; Alitheia chante la Genèse; lui, il invoque les divinités païennes; elle implore le vrai Dieu, et la victoire reste à la bergère, qui expose les mystères de l'incarnation.

Pseustis. « Saturne vint le premier des rives de Crète, répandant l'âge d'or sur la terre. Il ne reçut le jour de personne; avant le temps il n'était point de choses créées. La sublime famille des dieux se vante de l'avoir pour père.

Alitheia. « Le premier homme habita le paradis, jardin de délices, jusqu'au moment où la femme l'amena par la séduction à goûter au venin du serpent, en faisant boire tous les hommes à la coupe de la mort.

Pseustis. « Il lança sur l'Océan une tempête terrible, et submergea le monde; la terre fut inondée, et tout ce qui vivait périt. Seul parmi les mortels, Deucalion survécut, et les pierres qu'il jeta derrière lui avec sa femme Pyrrha firent naitre une génération nouvelle.

Alitheia. « La vengeance du Seigneur ouvrit les cataractes de l'abîme, et Noé seul se sauva dans l'arche avec sa famille. L'Éternel fit briller l'arc-en-ciel à travers les nuées, et les mortels connurent que le Seigneur ne les détruirait plus.

Pseustis. « Dieux, protégez le poëte qui chante votre nom. Vous qui habitez la région des étoiles et le séjour de Pluton ou les profonds abîmes, vous tous qui peuplez le monde, divinités nombreuses, protégez le poëte qui change vos louanges.

Alitheia. « Dieu éternel et unique, majesté, gloire, essence divine qui fut et sera, je chante tes louanges, j'obéis à tes commandements. Dieu en trois personnes, toi qui n'as ni principe ni fin, accorde-moi la victoire sur les dieux mensongers.

Pseustis. « Dites-moi comment Proserpine fut emportée au triste séjour, à quelles conditions Cérès put revoir sa fille chérie, et quel perfide révéla aux dieux le fruit qu'elle avait mangé. Dis-moi le secret de la guerre de Troie, et je t'applaudirai.

Alitheia. « Quelles sont les lois qui tiennent les eaux répandues sur la terre, la terre suspendue sous le ciel, l'air répandu dans l'espace? Dis-moi quel lieu du monde est le plus élevé sous les cieux et prononce le nom de l'Éternel, et je t'applaudirai. »

Ne croirait-on pas entendre dans cette poésie, qui n'est pas

sans mérite, la voix de deux générations en lutte dès cette époque et jusqu'à nos jours, pour entraîner la poésie, l'une à imiter et à ne se repaître que de souvenirs, l'autre à seconder le libre essor de l'inspiration et du sentiment?

Nous pourrions facilement ajouter à cette liste d'autres noms de versificateurs. Il suffira de mentionner encore Deprarius Florus, chanoine du diocèse de Lyon, sous les règnes de Louis le Débonnaire et de son fils, auteur d'hymnes et de lamentations sur le malheur des temps; Hugues le Chauve (*Hucbald*), qui écrivit un poëme en l'honneur de Charles le Chauve et de sa calvitie, en hexamètres qui commencent tous par un C (1); Guidon, évêque d'Amiens, qui chanta l'expédition de Guillaume de Normandie et sa glorieuse conquête; Jean de Garlande, qui écrivit un traité d'orthographe et un recueil bizarre de synonymes, dans lequel chaque mot est suivi de ceux qui peuvent lui servir d'équivalents, le tout en sept cent neuf vers (2). Il nous reste un chant

(1) *Carmina clarisonæ calvis cantate camenæ,*
est, dans ce poëme grotesque, un refrain qui reparaît de dix en dix vers. L'auteur, vers la fin, se livrant à l'enthousiasme que son sujet lui inspire, exalte le mérite des chauves, et, après avoir cité Élisée et saint Paul, s'écrie :

Calvitii culmen cœli cognoscite centrum;

« Sachez que le sommet d'une tête chauve est le centre du ciel.» Poursuivant sa comparaison, il dit que la lune subit des éclipses; mais qu'une tête chauve est une lune toujours pleine :

Cinthia cessabit chryseos conferre colores,
Cornua contenebrans cedat concrescere calvis.

(2) Il n'est pas bien prouvé que ce recueil lui appartienne. On le trouve parmi ses autres compositions poétiques. *Voyez* sur ce point LEYSER, *Historia poetarum et poematum medii ævi;* Halle, 1721.

En voici un fragment :

Diversa significant una synonyma voce :
Ut mucro, gladius, ensis; res una vocatur
Nominibus. Rebus his eadem res significatur.
Pluribus officiis animæ sunt nomina plura :
Dum sentit, sensus; ratio, dum indicat; est mens,
Dum quid commemorat; animus, dum cogitat; est cor,
Quando quid affectat; cum vult, est dicta voluntas.
Spiritus est anima, manes, perfectio, vita,
Vis, endelechia, natura, potentia, virtus
Interior, vel homo; prædictis additur umbra,
Orcus habet manes; animabus corpora vivunt;
Spiritus in cœlis; umbræ per busta vagantur.
Annuo, concedo, simul admittoque, tibi do.

populaire, aussi gracieux que simple, où se montrent déjà les formes de la poésie moderne; on l'attribue au Saxon Gotescalk, mort en 868, lequel l'aurait adressé à un ami qui lui demandait des vers. J'incline à le croire des derniers temps de Rome (1).

Tous ces poëtes furent surpassés par une femme de la basse Saxe, qui s'était formée dans un monastère. Hrotsvitha, c'est-à-dire blanche rose (2), née entre 912 et 940, fut élevée avec soin

Abdicat, et contradicit, negat, abnuit, inficiatur,
Obviat, et renuit, his unum significatur.
Cum suffragatur, juvat, adjuvat, auxiliatur,
Subvenit, addatur, succurrit, propitiatur,
Si permittatur a metris, opitulatur.
Subtrahit, attollit, subducit, et eripit, aufert,
Surripit, et spoliat, asportat res alienas,
Privat, prædatur, defraudat, eis sociatur.
Convenit, alloquitur, pariter compellit inter-
pellat, et affatur, prædictis associatur,
Auget, et augmentat, exaggerat, et coacervat,
Aggerat, accumulat, congestat, congerit, addit,
Ampliat, amplificat, apponit, et adjicit una,
Cum supradictis assuit, adjungit, adunit.
Arcet, compescit, inhibet, cohibetque, coercet,
Refrenat, reprimit, angustiat, atque coarctat,
Cogit, constringit, angariat, arctat et angit,
Urget, compellit : his sensus convenit idem.

(1) *Ut quid jubes, pusiole,*
Quare mandas, filiole,
Carmen dulce me cantare,
Cum sim longe exul valde
Intra mare?
O cur jubes canere?

Magis mihi, miserule,
Flere libet, puerule;
Plus plorare quam cantare.
Carmen tale jubes quare,
Amor care?
O cur jubes canere?

Mallem scias, pusillule,
Ut velles tu, fratercule,
Pio corde condolere
Mihi, atque prona mente
Conlugere.
O cur jubes canere? etc.

(2) Suivant Jacques Grimm, le sens de ce mot serait *voix forte*, *voix re-*

dans le couvent Gandersheim; elle étudia toute seule Virgile, Ovide, quelques comédies de Térence, dont elle admirait la forme, qu'elle voulut appliquer non plus au scandale mais à l'édification, non aux passions mais aux legendes pieuses et à la glorification de Dieu et de la chasteté. On a pu s'apercevoir que la Germanie cherchait à polir sa grossièreté par l'imitation de l'élégance latine, et qu'au milieu de ces tentatives, elle tombait souvent dans la pédanterie. L'ignorance n'enlevait point au style la prétention; le peu d'esprits studieux s'efforçaient d'arriver au beau par des tours forcés, et ne conservaient de l'ancienne culture que les défauts. « Je comprends, disait Hrotsvitha, que « j'ai dû commettre des fautes non-seulement contre les règles de « la poésie, mais encore contre celles de la composition. Cependant il semble que l'on doive plutôt un facile pardon et des « corrections amicales à celui qui confesse ses erreurs... Sans assistance, à un âge encore éloigné de la maturité, j'ai dû travailler dans mon isolement; loin du commerce des savants et « solitaire, je suis parvenue presque furtivement, à force de « composer et de corriger, à finir cet écrit, dans lequel je me « suis proposée uniquement d'empêcher que mon peu d'esprit ne « se consumât en moi par négligence sous une rouille obscure; « j'ai voulu que, sous le marteau assidu de la dévotion, il rendît « quelques faibles sons à la louange de Dieu. »

L'ouvrage annoncé dans ce préambule est le récit en vers des *Histoires sacrées*, empruntées aux évangiles apocryphes ou aux légendes (1). Il contient la vie de la vierge Marie, selon le proté-

tentissante, et c'est ainsi que semble l'entendre Hrotsvitha quand elle dit : *Ego clamor validus Gandersheimensis.*

(1) Voici l'introduction à l'histoire de la Vierge :

Mundi labentis lustris nam mille peractis,
Incipit quando felix ætatula sexta
Qua Deus impleri jussit pietate fideli
Quidquid veraces jam præcinere prophetæ,
Qui mundo Jesum prædixere futurum.
Germine de Juda quidam surrexerat ergo,
Israel in terra senior, sub lege vetusta.
Ortus regali David de germine magni,
Quem tradunt etenim nomen tenuisse Joachim,
Hic in mandatis, genitricis ab ubere, legis
Exstiterat justus, nec non digne studiosus.
Hoc quoque continuo fuerat sua maxima cura,
Ut gregis ipse sui bene pasceret agmina magni,

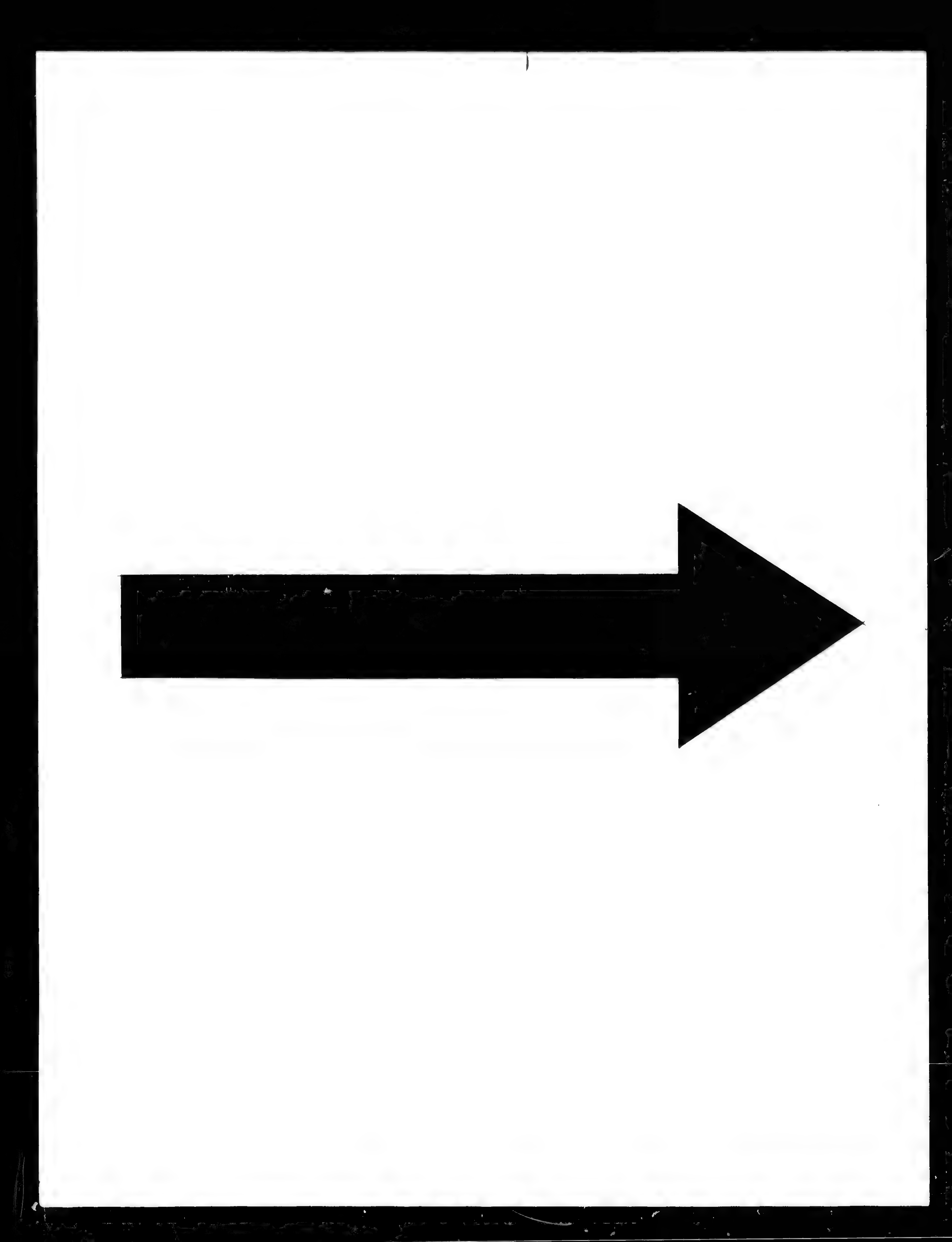
vangile de saint Jacques, l'ascension de Notre-Seigneur; la passion de saint Gengoulf, martyr, de saint Pélage de Cordoue, de saint Denis, de sainte Agnès; la chute et la pénitence de Théophile, archidiacre de l'évêque d'Adona en Cilicie; la conversion d'un esclave exorcisé par saint Basile.

« J'ai voulu substituer des histoires de vierges pures aux éga-
« rements des païennes, et célébrer, selon mon faible pouvoir, les
« victoires de chasteté, surtout quand la faiblesse de la femme
« triomphe, à la confusion de la brutalité des [illegible] » C'est ainsi que Hrotsvitha explique l'intention dans laquelle [illegible] écrit ses comédies *in æmulationem Terentii*. Dans [illegible]achus, on trouve la première peinture de cet amour qu[illegible]venu du mélange du mysticisme chrétien avec l'exalta[illegible]aces barbares, et cette peinture est tracée par une religieuse d'une époque bien éloignée (1).

L'histoire apostolique d'Abdias (2), écrit apocryphe, raconte que, saint Jean étant à Éphèse, un païen du nom de Callimaque s'éprit d'amour pour Drusiane, femme d'Andronic. En apprenant que, depuis qu'elle avait été convertie par l'apôtre, elle habitait dans un tombeau, résistant à son mari et se refusant à ses caresses, Callimaque sentit redoubler l'ardeur de sa passion; mais il ne put réussir à séduire la pieuse chrétienne, et il tomba dans une désolation toujours croissante. Drusiane, profondément affligée des maux causés par ses charmes, finit par mourir. Callimaque, entraîné par sa passion, obtint, à prix d'or, de l'intendant de la maison, le cadavre de celle qu'il avait aimée,

Designans veri sese pastoris haberi
Dignum, quandoquidem terrestri carne parentem,
Qui portare suis humeris non distulit agnos,
In propriis vitæ ducens ad gaudia lætæ,
Passurus mortem, magnum nostri per amorem,
Empturusque reos animæ pretio sibi caræ.
Hic heros etenim (de quo narrabo) Joachim,
Tali per certe felix patriarcha nepote,
Toto se placidis ornans conamine factis,
Quidquid possedit per tres partes resecavit,
Partem dare viduis, peregrinis atque puellis;
Sæpius in templo partem famulantibus ergo,
Particulamque suæ domui servaverat omni, etc.

(1) M. Charles Magnin, dans le *Théâtre européen*, a traduit le *Callimachus*, et publié tout le théâtre de Hrotsvitha; Paris, 1845.
(2) Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testamenti.*



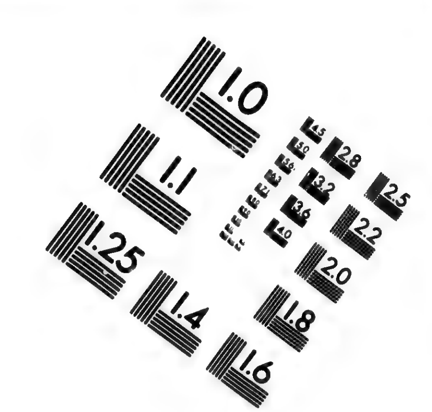
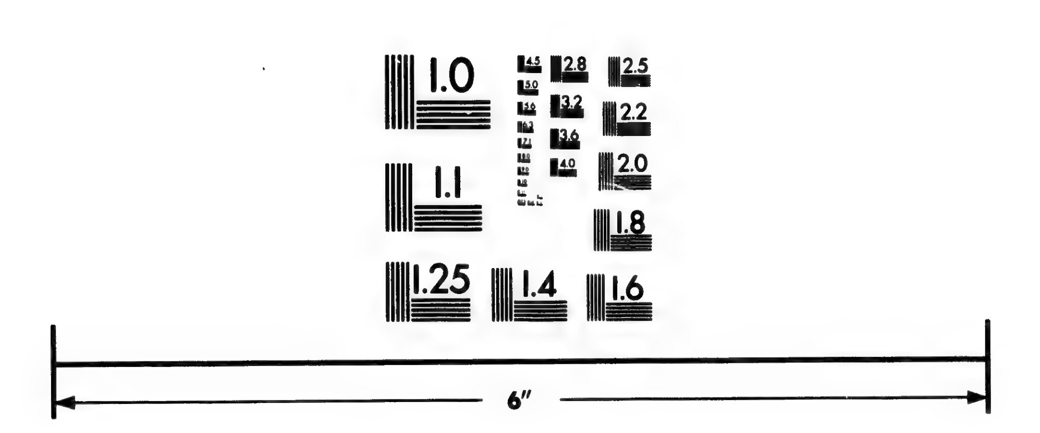
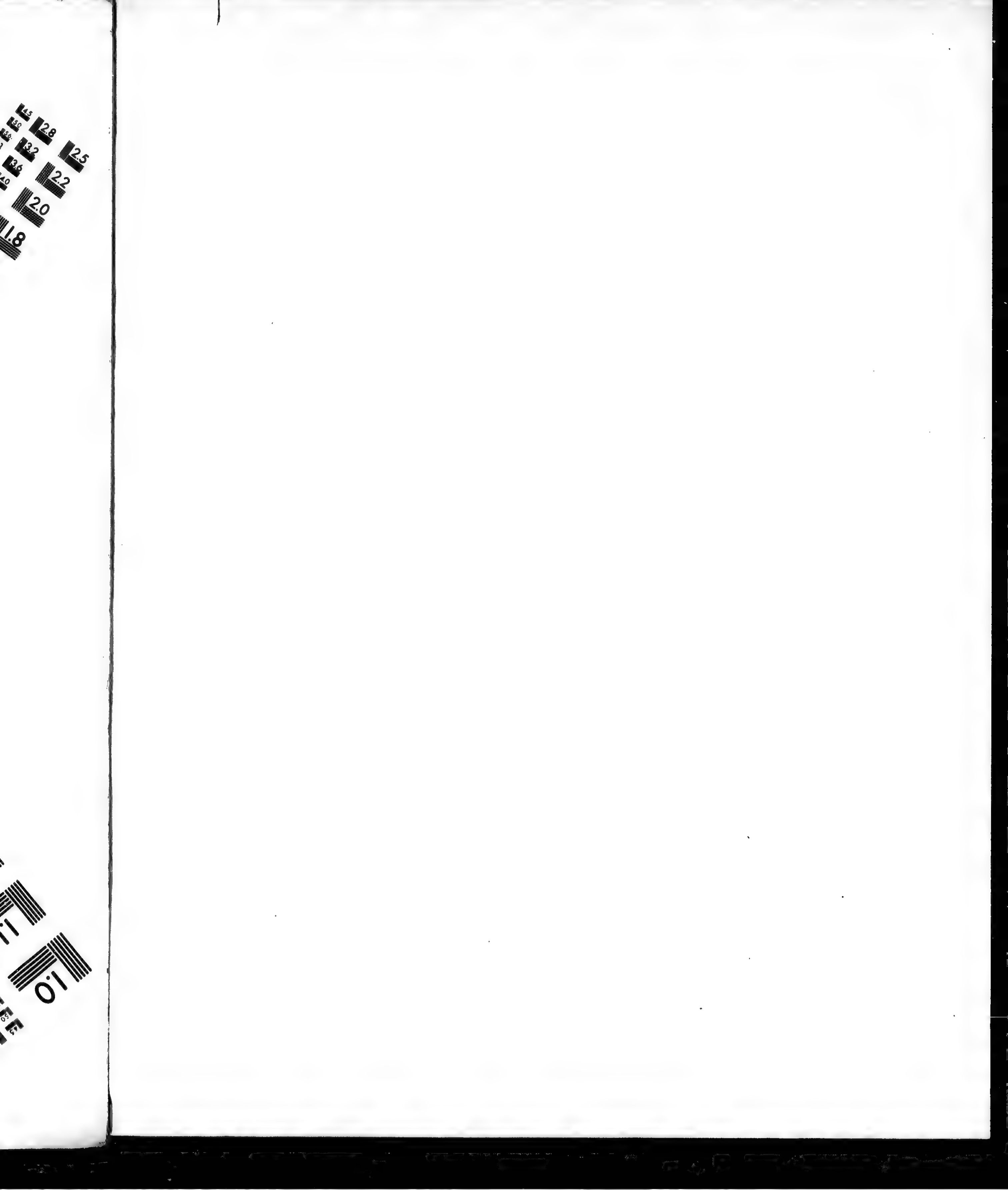


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





et il s'apprêtait à le souiller lorsqu'un serpent s'élança sur lui et le tua.

Andronic et saint Jean, qui venaient pour prier sur les restes de la défunte, ne trouvent pas les clefs du tombeau; soupçonnant quelque événement étrange, ils pénètrent dans l'intérieur, et, à la vue des deux cadavres, ils découvrent le crime qui a été tenté. Alors Jean s'approche de Callimaque, et, après avoir chassé le serpent qui s'était roulé sur sa poitrine, il le ressuscite, puis il reçoit de lui la confession de sa faute et du miracle qui l'a empêché de la consommer. Drusiane est ensuite rappelée également à la vie.

Hrotsvitha a tiré de cette pieuse légende un drame dans lequel la passion, avec ses mouvements les plus vifs, est poussée par degrés jusqu'au crime; on trouve dans plusieurs de ses détails, ainsi que dans le dénoûment, comme un prélude du *Roméo et Juliette* de Shakspeare.

Outre ce drame passionné, elle en a fait un allégorique, *la Foi, l'Espérance et la Charité*; et quelques-uns de dévotion, comme *Dulcitius*, *Abraham*, etc. Dans ce dernier, la simplicité naïve des scènes et des expressions approche du sublime. C'est un ermite dont la nièce Marie se voue à la pénitence, après avoir été pécheresse; elle passe vingt ans dans le désert, puis elle se laisse séduire et retourne au siècle pour vivre de nouveau parmi les prostituées. Abraham se présente à elle au bout de deux ans, sous les dehors d'un débauché, et la ramène à la vertu; elle consacre alors vingt autres années, au milieu des larmes, des jeûnes et des longues veilles, à l'expiation de son péché.

Si l'on s'étonne qu'un pareil sujet et les autres où règne la passion aient été traités par une religieuse, il doit paraître bien plus étrange que la résurrection du théâtre soit due aux pieuses inspirations d'une recluse.

Ces poésies sont encore des restes de la littérature ancienne; mais la nouvelle ne laissait pas aussi de faire entendre ses premiers bégayements. Tandis que la littérature païenne des Goths se conservait au nord chez les Scandinaves, les Goths, qui avaient envahi l'empire et s'étaient faits chrétiens, éveillèrent l'imagination par leurs exploits, et de nouveaux poëtes élevèrent la voix pour les célébrer. Il ne nous reste rien de leurs chants; mais il est probable que Jornandès et Paul Varnfried tirèrent parti de ces compositions; ce furent probablement leurs chants que Charlemagne ordonna de recueillir, et qui, peu de temps après, ser-

virent de matériaux aux *Niebelungen* et à l'*Heldenbuch*. Ce qui prouve qu'ils étaient très-répandus parmi le peuple, c'est la défense que Louis le Débonnaire fit de les chanter, défense dictée par une dévotion timide. Charlemagne et ses paladins devinrent alors le sujet des poëmes populaires, et commencèrent à être entourés de cette auréole dont nous les voyons resplendir dans les romans de chevalerie; dès cette époque, les guerriers marchaient au combat, stimulés par les louanges décernées aux preux qui les avaient précédés. Un poëme en l'honneur de saint Annon de Koln commence ainsi : « Que de fois nous avons entendu des « chants de guerre où l'on disait comment des héros avaient « renversé des forteresses solides, avaient détruit de puissants « royaumes, et glorieusement combattu avec leurs compagnons « d'armes. » Nous avons rapporté les chants par lesquels les Italiens s'animaient à la défense de Modène, et déploraient la captivité de l'empereur Louis; dans un poëme qui célèbre la victoire du roi Louis sur les Normands, se trouvent ces paroles : « Le sang apparaissait sur les joues des Francs belliqueux; *le* « *chant fut entonné*, et la bataille s'engagea. »

Prédications.

Déjà les sermons se faisaient en langue allemande, comme l'attestent ceux qui nous restent d'Ottofried de Wissembourg (1) et du moine Elfric (2). Lothaire fit composer par Raban Maur, dans l'intérêt des prédicateurs, un recueil de sermons. Astolphe, archevêque de Mayence, en fit faire un autre par le même Raban, lequel y inséra plusieurs de ses compositions ; mais peu se font remarquer par l'éloquence, l'art consistant uniquement à coudre ensemble des sentences des Pères, avec peu de discernement. Le plus grand effort à cet égard consistait dans ce qu'on appelait les *chaînes*, invention grecque, au moyen de laquelle, un point de l'Écriture ou tout autre argument une fois fixé, on en faisait la preuve par des citations de sentences empruntées aux anciens. Quelques écrivains traduisirent alors les livres saints en langue vulgaire, et d'autres en discutèrent l'authenticité. C'est à cette époque que semble avoir vécu Hésychius, le modèle des exégètes orientaux.

Théologie.

Un clerc de Novare demande aux moines de Reichenau s'ils tiennent pour Aristote, qui ne croit point aux universaux, ou

(1) LAMBECIUS, *Comm. de Bibl. Vindob.*, II, p. 757.
(2) WHARTON, *Auct. hist. dogm. Usserii*, I, p. 377.

pour Platon, qui les admet, et il reçoit d'eux cette réponse : *Tous deux jouissent d'une telle autorité que l'on n'ose préférer l'un à l'autre* (1). On connaît donc les grands penseurs, on étudie, on doute, on s'enquiert ; des correspondances éloignées sont entretenues sur ces matières. Les problèmes capitaux sont agités, et l'indépendance de la pensée, sous les formes qui conviennent au temps, se perpétue chez des hommes que la règle enchaîne. La théologie reposait uniquement sur l'autorité des Pères, comme le droit, chez les Romains, sur certains axiomes que les jurisconsultes ne faisaient qu'appliquer avec une logique subtile ; or, comme dans la jurisprudence, on négligeait l'étude des faits et le sentiment de la réalité ; naissait-il quelque difficulté, il suffisait de recourir aux Pères, et d'argumenter d'après ce qu'ils avaient établi : c'était une affaire de logique, rien de plus. On pouvait aussi bien par ces interprétations donner dans le faux et l'extravagance que dans la vérité ; mais les hérésies qui prirent naissance dans ce siècle ne furent ni graves ni prolongées. A peine trouvons-nous à citer quelques disputes de moines, écloses et étouffées sans avoir acquis aucune popularité. Un religieux de Corbie prétendit trouver dans saint Augustin qu'une seule âme était répandue dans tous les hommes. Un prêtre de Mayence assurait que Virgile et Cicéron étaient en paradis. Ratrame et Paschasius disputèrent sur la manière dont le Christ se trouve dans l'eucharistie, et sur l'inutile et indécente question de savoir comment la Vierge le mit au monde. Amalaire, directeur de l'école du palais sous Louis le Débonnaire, recherchait si on devait écrire *Hiésus* avec l'H aspirée, au lieu de Jésus, et si le nom de *chérubins* était masculin ou neutre.

1030. Quelques restes des manichéens pénétrèrent d'Orient en Europe ; on en arrêta plusieurs dans le château de Monfort près d'Asti, et l'archevêque de Milan, Héribert, les envoya au bûcher, où ils montèrent joyeux et endurcis. D'autres prêchent en Aquitaine, où le duc réunit un concile pour leur faire imposer silence. A Orléans, une Italienne appartenant à cette secte convertit dix chanoines et plusieurs professeurs ; elle se fait des partisans jusqu'à Rouen, et prédit que la France se ralliera à son Église. Le roi Robert II fait instruire le procès de ces hérétiques ; ils déclarent que le ciel et la terre ont toujours existé, que

(1) Martène et Durant, *Collect. ampl.*, III, 304.

Jésus-Christ n'est jamais né et n'a point souffert, et que la Trinité est une fable; ils rejettent le baptême, l'eucharistie, l'invocation des saints. Ils sont condamnés au feu, et la reine Constance, qui naguère les avait protégés, donna le signal de leur supplice, en arrachant un œil à Étienne, son confesseur. Leur apparition était l'indice précurseur de l'incendie qui devait éclater dans le Languedoc. A Goslar, plusieurs manichéens furent aussi envoyés au gibet par l'empereur (1).

En l'an 1000, Leutard de Virte, dans le diocèse de Châlons, exalté par certains préceptes de l'Évangile qu'il comprend mal, renvoie sa femme, enlève des églises l'image du Christ, en se disant inspiré d'en haut, soutient des discussions, gagne des prosélytes, et finit par se jeter dans un puits. A la même époque, Vilgard, grammairien de Ravenne, se prenait d'une telle ardeur pour l'étude des classiques qu'il crut voir en songe Horace, Virgile, Juvénal le louant de l'amour qu'il leur portait, et lui promettant une gloire égale à la leur; il prétendit donc que l'on devait ajouter foi à tout ce qui était écrit dans les poëtes. Cette hérésie, qui méritait tout au plus le ridicule, fut étouffée par des supplices : c'était la contre-partie de celle de Savonarole, qui voulait anéantir la littérature classique, afin de refondre la société d'après les idées modernes et chrétiennes.

L'Espagnol Claude, promu par Louis le Débonnaire à l'évêché de Turin, déclara la guerre aux images; un concile d'évêques s'étant réuni, il refusa d'y assister, *vocans illorum synodum congregationem asinorum* (2). L'Écossais Dungald, professeur de grammaire à Pavie et poëte, écrivit contre lui.

Le Saxon Gotescalk avait été mis, encore enfant, dans le monastère de Fulde; parvenu à l'âge où il pouvait juger de sa vocation, il demanda à sortir du cloître, et un synode réuni à Mayence le lui eût permis si Louis le Débonnaire ne s'y était opposé. Condamné à la solitude, il se plonge dans l'étude des Pères, et surtout dans celle de saint Augustin. En sondant les problèmes les plus ardus, il en vient à penser que Dieu a prédestiné certains élus à la béatitude, les autres à la damnation; que l'homme, en conséquence, n'a le libre arbitre que pour faire le mal, non pour faire le bien. S'étant mis en route pour Rome, il s'arrête chez Éberhard, marquis de Frioul, avec lequel il engage des

806-68.

(1) HERMANN CONTRACT, année 1052.
(2) DUNGALD, *Adv. Claud. Taur.*

discussions ainsi qu'avec Nothing, évêque de Brescia (1). Ce prélat dénonce ses erreurs à Raban Maur, archevêque de Mayence, homme d'un grand savoir et l'un des auteurs les plus féconds du temps; il avait écrit un ouvrage intitulé *De l'Univers*, c'est-à-dire des créatures de toute espèce, pour l'intelligence historique et mystique de l'Écriture sainte. Raban réfuta le novateur, et fit
848. discuter ses doctrines dans plusieurs synodes; Gotescalk fut dégradé, fustigé et emprisonné. Ne pouvant faire prévaloir d'autres moyens de justification, il avait offert de subir l'épreuve du feu, de l'huile et de la poix bouillante; mais on ne lui avait pas accordé sa demande. Les traitements dont il était l'objet parurent l'effet de la violence; il trouva des partisans, surtout à Lyon, et plusieurs prélats prirent sa défense, le regardant comme une victime de l'injustice. Il eut pour disciple, puis pour secrétaire Valafried Strabon, né vers 806 en Allemagne ou en Angleterre, et parent de Bède le Vénérable, qui composa des hymnes et des vers moraux et pieux; la *Glossa ordinaria*, commentaire de la Bible, qui, durant six siècles, a joui du plus grand crédit, est encore de lui, ainsi que le *Traité des divins offices*, où il désapprouve certaines superstitions, et ramène le culte dans la voie régulière.

Le pain de l'eucharistie donna matière à d'autres disputes. On demanda si l'hostie était réellement le corps de Jésus-Christ, ou une image, ou seulement une commémoration. Les Pères ne s'étaient pas exprimés à ce sujet avec la précision qu'il est d'usage d'employer lorsqu'un point de croyance a déjà été mis en discussion; aussi peut-on trouver dans un même auteur, Bède ou Alcuin, par exemple, des passages favorables à l'une et à l'autre opinion. Paschasius Robert, moine de Corbie, décida que le pain et le vin consacrés sont le corps et le sang que le Christ avait reçus de sa mère. La question, débattue alors sans beaucoup de bruit, resta assoupie durant deux siècles; puis Bérenger, professeur dans l'école de Saint-Martin de Tours, s'éleva contre cette doctrine et contre Lanfranc, qui l'enseignait dans l'école de Bec, en Normandie.

Rome condamna Bérenger (1050), qui, ayant ensuite présenté une profession de foi au légat Hildebrand, reçut de nouveau la bénédiction (1054); mais, peu convaincu et toujours indocile, il se rétracta, puis revint aux opinions de l'Église, pour se rétrac-

(1) Les Français font Éberhard comte de Piémont, et Nothing évêque de Vérone.

ter encore. Il finit cependant par faire une profession de foi explicite.

Les disputes des nicolaïtes, partisans du mariage des prêtres, eurent (nous l'avons vu précédemment) des conséquences plus graves; nous avons parlé aussi des erreurs de Photius, qui séparèrent l'Église grecque de la communion romaine.

D'autres théologiens, sans se détacher de l'unité catholique, donnaient carrière à la liberté de la pensée; le plus illustre fut l'Irlandais Jean Scot, surnommé Érigène (1). Né au commencement du neuvième siècle et élevé probablement dans sa studieuse patrie, il voyagea, puis s'arrêta à la cour de Charles le Chauve, qui le mit à la tête de l'école Palatine (2). Il traduisit plusieurs néoplatoniciens d'Alexandrie, et commenta Aristote, qu'il appela l'*investigateur le plus subtil*, parmi les Grecs, de la diversité des choses naturelles, réservant à Platon le titre du *plus grand philosophe du monde* (3). Il se servit de la logique, qu'il avait apprise dans leurs ouvrages, pour soutenir le libre arbitre dans dix-neuf propositions. Quatre d'entre elles furent condamnées dans un synode réuni à Kiersy, puis défendues dans un autre synode assemblé à Lyon; mais il parut enfin qu'il accordait à la liberté humaine plus que ne le veulent les théologiens. Jean Scot. 866.

Les ouvrages de Denys l'Aréopagite, dont l'authenticité, déjà combattue anciennement par beaucoup d'auteurs, est niée désormais par les modernes, avaient acquis un nouveau crédit en France depuis qu'on avait confondu ce Denys avec le premier évêque de Paris. Michel le Bègue en donna un exemplaire à Louis le Débonnaire, qui le déposa solennellement dans l'abbaye de Saint-Denis, où il resta comme relique vénérée et inutile, attendu que fort peu de personnes savaient le grec. Jean traduisit ces livres comme très-importants, dans le but qu'il poursuivait de concilier la philosophie avec la théologie. Proclamant les droits de la raison, *forme de l'âme*, il détermine les limites auxquelles elle doit s'arrêter, et pose des règles sages pour procéder du connu à l'inconnu par voie d'induction. *Je ne suis pas tellement épouvanté de l'autorité*, dit-il, *je ne redoute pas tellement la colère des esprits peu intelligents, que j'hésite à proclamer*

(1) *Scotus Erigena*, c'est-à-dire *natif d'Erin*, ancien nom de l'Irlande.

(2) Charles, en face duquel il était assis à table, lui demandant un jour en plaisantant quelle distance il y avait entre un Scot et un sot (*inter Scotum et sotum*): *Rien que la table*, répondit Jean.

(3) *De Divisione naturæ*, περὶ φύσεων μερισμοῦ.

hautement les choses que la raison peut démêler et démontrer avec certitude.

Dans son principal ouvrage, *de la Division de la nature*, dialogue en cinq livres entre le maître et le disciple sur l'universalité des choses, il distingue les choses en quatre classes : incréées qui créent, créées qui créent, créées et ne créant pas, non créées et qui ne créent pas. Les choses créées retourneront au sein de celles qui ne le sont pas, et il ne restera que Dieu avec les principes de toutes choses. Il vient donc se heurter au panthéisme, cet écueil de l'école néoplatonicienne ; cependant, afin de pallier sa doctrine, il conservait la personnalité humaine même au sein de l'âme divine, faisait la création éternelle, bien que postérieure à Dieu, dont elle est, non pas une émanation, mais un acte libre; il proclamait encore qu'il n'y a jamais de confusion entre le Créateur et la créature, et se déclarait plein de docilité envers l'Église. Malgré ces concessions, les esprits logiques des théologiens découvrirent l'erreur, et des plaintes s'élevèrent contre sa témérité. Scot n'est plus un compilateur comme Alcuin et Béda ; mais il s'élève jusqu'à la métaphysique, et l'on s'aperçoit qu'il a étudié Plotin et Proclus autant que les saints Pères. Il soutient que la philosophie et la théologie ne sont pas des études distinctes, puisque la religion véritable est une vraie philosophie, et réciproquement ; mais la foi est nécessaire pour arriver à l'intelligence. Tels sont les deux fondements de la philosophie du moyen âge, laquelle eut le champ libre quand elle perdit ce dernier soutien du néoplatonisme. Les Allemands modernes ont voulu lui rendre son ancienne renommée, et trouver dans ses œuvres tous les principes de leur métaphysique.

Jean avait été encouragé à écrire par cet Hincmar qui joua un grand rôle dans l'histoire et les lettres; mais ce protecteur fut un des premiers à le faire condamner quand il reconnut qu'il tombait dans l'erreur. Plusieurs autres penseurs de cette époque étaient des hommes pratiques, comme Agobard, Gerbert, Grégoire VII.

Lanfranc de Pavie et Anselme d'Aoste durent leur élévation à un grand savoir : le premier professa à Avranches, puis à l'ab-
1005-89. baye du Bec, en Normandie; il s'appliqua à collationner les manuscrits du Testament et des Pères, puis il fut appelé dans le conseil de Guillaume le Conquérant, dont il devint le ministre.
Saint Anselme 1034-1109. Anselme d'Aoste, son disciple et son successeur dans le professorat, puis dans l'archevêché de Cantorbéry, écrivit sur toutes

les questions du temps, et subtilisa sur la théologie; car il essaya de prouver les mystères et les dogmes non par l'autorité, mais par la raison. Il est considéré comme le restaurateur de la métaphysique (1); dans le *Traité de la vérité*, il démontra un fait méconnu par quelques philosophes, à savoir que les sens ne nous trompent pas, et que l'erreur provient des jugements portés sur ce qu'ils nous présentent réellement. L'école fondée par son maître et par lui devint féconde en élèves illustres.

Il nous reste de Pierre Damien, l'un des plus savants comme des plus laborieux prélats de cette époque, plusieurs lettres, des opuscules sur la discipline ecclésiastique, des questions exégétiques et théologiques, des sermons, des vies de saints. Le style en est meilleur que celui des ouvrages contemporains, quoiqu'il soit encore loin d'être bon. Saint Anselme, évêque de Lucques, à propos des grandes querelles de Grégoire VII, traita des immunités ecclésiastiques et des investitures, en recueillant des passages des Écritures et des décrets sur cette matière. 998-1072.

C'est aux sciences, plus encore qu'aux lettres, qu'appartient Gerbert (Sylvestre II), natif de l'Auvergne, dont la correspondance atteste une immense instruction. Il réunissait des livres avec un soin extrême; Dithmar dit qu'il avait placé dans Magdebourg une horloge *exactement construite*, et qu'il observait à travers un roseau l'étoile des navigateurs, première idée du télescope. Il associa dans les écoles les mathématiques à la dialectique, afin d'accroître la force et la pénétration de l'intelligence. Sciences.

La mécanique et l'architecture prouvent, par l'éclat dont elles ne tardèrent pas à briller, que les mathématiques, qui après la langue constituent la partie la plus importante des connaissances, n'avaient pas péri. Hermann Contract écrivit sur la musique, et, de plus, sur la composition de l'astrolabe, sur les éclipses, sur la quadrature du cercle, sur le compas, sur la physionomie. Il est compté parmi les bons poëtes, et fit preuve d'érudition en traduisant divers philosophes grecs et plusieurs astrologues arabes. 1013-54.

Il reste dans la cathédrale de Florence un monument d'astronomie qui date de 813 : c'est un calendrier offrant des traces remarquables d'observations célestes, par suite desquelles l'auteur s'était aperçu du déplacement des points équinoxiaux,

(1) Voir le livre suivant, où nous traitons de la scolastique.

postérieurement au concile de Nicée, en s'en tenant au comput julien.

Dicuil, moine irlandais, publia en 825 un livre *De mensura orbis terræ*, dans lequel il mit à profit les travaux des anciens, de ceux surtout qui avaient servi pour la table théodosienne. Nous avons d'un géographe de Ravenne une grossière description du monde, à laquelle peut servir d'éclaircissement une carte de 787, que possède la bibliothèque de Turin dans un commentaire manuscrit de l'Apocalypse.

Gerbert rendit un immense service aux sciences mathématiques, s'il est vrai qu'il introduisit en Europe les chiffres numériques et l'arithmétique fondée sur leur système. On sait que les anciens indiquaient les nombres à l'aide des lettres de l'alphabet. Ainsi les Hébreux exprimaient les chiffres simples par les neuf premières lettres, les dizaines par les neuf suivantes, notant les centaines avec les quatre lettres restantes, plus cinq autres dont ils se servaient seulement à la fin des mots. Les Arabes en faisaient autant, sauf qu'ils avaient une vingt-neuvième lettre, qui indiquait mille. Les Phéniciens, qui furent les maîtres des Grecs, durent en user de même. Les cinq premières lettres de ceux-ci signifiaient 1,2,3,4,5; ils introduisirent, pour le 6, le ϛ au lieu du ו hébraïque, qu'ils n'avaient pas; les autres suivent jusqu'au nombre quatre-vingt-dix, et comme le צ hébraïque leur manquait, pour l'indiquer ils adoptèrent le *koppa*. A commencer du ρ, huit autres lettres expriment les centaines jusqu'à neuf cents, qui sont marqués par le *sampi*. Les mille étaient distingués par un accent placé sous le chiffre. Ainsi η valait 8; ͵η, huit mille.

Les Romains, se conformant peut-être au système des Étrusques, qui notaient les époques avec des clous, se servirent des lettres I, V, X, L, C, D, M, pour indiquer 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000, les combinant diversement pour les nombres intermédiaires et pour les multiples. Des méthodes aussi imparfaites s'opposaient à tout progrès en arithmétique. Mais nous avons vu déjà que très-anciennement les Indiens possédaient une numération plus rationnelle, dans laquelle les chiffres, indépendamment de leur valeur propre, en avaient une de position; de telle sorte que, transportés à la seconde place, ils exprimaient les dizaines, les centaines à la troisième, et ainsi de suite. Bascora Acharay, né en 1114, écrivit le *Lilawati*, traduit récemment par Taylor, dans lequel on voit les quatre premières opéra-

tions en entiers et en fractions exécutées couramment, la règle de trois, l'extraction des racines carrées et cubiques, comme nous les faisons aujourd'hui (1).

Les Indiens furent les maîtres des Arabes, qui appellent cette arithmétique *hendes-séh*, science indienne. Avicenne nous a laissé un livre sur le calcul, dans lequel il traite des opérations mathématiques et de la manière d'en faire la preuve, notamment celle qu'on appelle preuve par neuf; il y est dit que Dieu donna aux fils d'Adam la science des nombres, afin qu'ils pussent dominer les abîmes illimités du temps et de l'espace. Les Espagnols dans leur patrie même, et les Italiens qui trafiquaient dans les échelles du Levant, purent s'instruire, par leurs yeux, des méthodes arabes ou plutôt indiennes, et c'est d'eux sans doute que Gerbert les apprit.

Que Gerbert l'ait apprise des Arabes ou puisée dans Boëce, il n'en a pas moins le mérite d'avoir propagé la notation arabique; ayant fait un abaque de 27 colonnes longitudinales, dans lequel les neuf premiers chiffres numériques prenaient une valeur de position, il exécutait toutes les opérations d'arithmétique; mais fit-il connaître la propriété la plus importante, c'est-à-dire la progression décimale? nous en doutons, et d'autant plus que, dans les manuscrits antérieurs au douzième siècle, nous trouvons une indication particulière pour les dix. Dans le siècle suivant, l'algorithme moderne était connu, non dans l'usage vulgaire, mais dans les livres de science. Léonard Fibonacci de Pise l'employa en 1202, dans son *Traité d'arithmétique et d'algèbre;* Jean de Sacrobosco, dans son *Traité de la sphère*, et Alphonse de Castille dans ses *Tables astronomiques*, qui parurent vers 1252.

CHAPITRE XXIV.

BEAUX-ARTS.

Nous rencontrons beaucoup d'incertitude au sujet du véritable mérite de Gui d'Arezzo, moine bénédictin. On lui attribue l'invention de la notation musicale, et cependant les lignes et les points Musique. 993.

(1) M. Vincent a traité de l'origine des chiffres et de la table de Pythagore dans le *Journal de mathématiques* de M. Liouville, juin 1839, et des notations scientifiques de l'école d'Alexandrie dans la *Revue archéologique* du 15 janvier 1846. Nous recommandons ces savantes et curieuses dissertations. Voir aussi Chasles, *Aperçu historique en géométrie*, 1837.

étaient connus avant lui ; il n'a pas introduit la gamme ou l'échelle chromatique pour apprendre le solfége ; il ne l'a pas non plus étendue en ajoutant cinq cordes aux quinze des anciens. La tradition dit seulement qu'il trouva les notes ; à l'aide desquelles on apprenait la musique en très-peu de temps, ce qui exigeait avant lui plusieurs années, et que Benoît VIII, l'ayant appelé à Rome pour en faire l'essai, en fut très-satisfait. Son échelle est la même que celle des Grecs, un peu plus étendue seulement par l'adjonction d'un tétracorde dans le ton aigu et d'une corde dans le ton grave (1).

Au dire de quelques-uns, on aurait substitué alors aux lettres grégoriennes des points carrés ou ronds, disposés sur des lignes parallèles et dans les intervalles, ce qui rendit presque sensibles à la vue les rapports harmoniques de tons; de même, la facilité de les noter points sur points (contre-point) en rendit l'exécution plus sûre et plus facile.

Déjà saint Ambroise et Grégoire le Grand avaient enlevé à la musique son caractère profane et mondain, en lui assignant un tout autre but que celui d'exprimer la durée des sensations, et d'imiter les nuances des impressions produites par la passion et le sentiment. Le rhythme finit donc par être aboli ; mais on conserva, au contraire, les modes anciens, qui n'étaient que des tons marquant la différence du grave à l'aigu, entre les divers points de

(1) Les Grecs employaient les lettres de leur alphabet depuis A jusqu'à Ω, les variant suivant les modes. Les Italiens aussi eurent une notation alphabétique composée des quinze premières lettres, que Grégoire le Grand réduisit aux sept premières pour l'échelle diatonique, distinguant les octaves avec des lettres majuscules pour l'octave d'en bas, avec des lettres minuscules pour l'octave d'en haut. Gui tira les noms des six notes par lui dénommées des syllabes initiales de la première strophe de l'hymne en l'honneur de saint Jean-Baptiste :

UT queant laxis REsonare fibris
MIra gestorum FAmuli tuorum,
SOLve polluti LAbii reatum,
Sancte Joannes.

Le SI fut ajouté dans le seizième siècle par Van der Putten (*Erycius Puteanus*). Kircher affirme avoir vu, dans la bibliothèque des jésuites à Messine, un ancien manuscrit grec contenant différents hymnes notés d'après la méthode dont l'invention est attribuée à Gui. La corde grave qu'il ajouta fut indiquée par le Γ (*Gamma*) grec ; et par suite l'échelle en tête de laquelle cette lettre se trouvait placée, ainsi qu'il était d'usage alors, en prit le nom de *gamme*. Du reste, chacun sait que la première impression de musique notée fut faite à Milan, et que les différents termes du langage musical sont italiens.

départ des systèmes de succession. Saint Ambroise avait réuni les deux tétracordes pour en former la gamme ; choisissant parmi les modes grecs ceux, au nombre de quatre, qui lui parurent se prêter mieux à la majesté du chant et à l'étendue de la voix ; il bannit les ornements dans la mélopée, ainsi qu'une foule de rhythmes : simplification notable opposée aux innovations corruptrices, afin que la musique elle-même, par sa pureté naïve et majestueuse, reproduisît l'austère sainteté du culte.

Ce qui s'y glissa ensuite de païen et d'hérétique obligea Grégoire le Grand à descendre des soins du monde aux détails du chœur. Suivant les traces d'Ambroise, sans pourtant accepter les inconvénients de son système, il ajouta quatre modes nouveaux, afin d'éviter la monotonie ; mais il supprima entièrement le rhythme, afin que le chant ne fût plus apte à exprimer les sentiments, les passions, et restât exclusivement spirituel. Toutes les notes, en effet, étant d'une égale durée, elles exprimaient mieux, en s'adaptant aux paroles sacrées, le calme inaltérable de la toute-puissance.

La musique chrétienne avait encore à conquérir l'harmonie, inconnue aux Grecs, chez qui les règles ne tendaient qu'à établir des successions de sons, tandis qu'il s'agissait désormais d'en introduire la simultanéité. Il fut enfin possible, malgré les obstacles de l'habitude et du respect pour les anciens, de faire entendre deux voix ne chantant pas à l'unisson ; mais on ignore à quelle époque eut lieu le premier essai. Quelques-uns voudraient trouver les principes de la diaphonie dans Hucbald, moine flamand, né en 840 ; mais, comme il n'admet pour consonnances que la quarte, la quinte et l'octave, il semble plutôt avoir appliqué les règles qu'il donne à la succession qu'à la simultanéité des sons.

Gui d'Arezzo perfectionna la notation musicale plutôt qu'il n'apporta de nouvelles règles à l'art ; mais ses écrits nous donnent la certitude que la diaphonie existait, bien que nous ignorions quelles lois en réglaient la formation. Les uns en voient le germe dans la tierce mineure ; d'autres veulent que l'on n'employât dans le contre-point primitif d'autres consonnances que la quarte et la quinte.

Francon de Cologne ou de Paris, écolâtre de la cathédrale de Liége, composa un traité sur le contre-point (1), qui nous est resté comme témoignage de l'état de la musique à cette époque. Il divise

(1) Franconis *Musica et Cantus memorabilis.*

les intervalles en concordances et discordances, et distingue les premiers en concordances parfaites, qui sont l'unisson et l'octave : imparfaites, c'est-à-dire la tierce majeure et mineure; moyennes, ou la quarte et la quinte. On ne voit pas comment s'employaient les intervalles, et sur quoi leur classement était fondé; mais on y trouve déjà les qualifications conservées jusqu'à présent, malgré leur inexactitude (1).

La musique resta à ce point durant le moyen âge, et ne fit que peu de progrès quant à la combinaison des sons simultanés.

Nous trouvons dans la pratique, au commencement du troisième siècle, quelques exemples de sixte majeure accompagnée par la tierce et terminée sur l'octave, comme aussi de tierce et quinte; ce qui indique l'usage de trois parties, et dès lors un acheminement à l'accord parfait.

On sentit alors de nouveau le besoin de donner au son des valeurs déterminées régulièrement, dont la combinaison eût pour résultat la mesure, bien différente du rhythme. De là provint la *musique mesurée* ou *nouvelle* (2), qui établissait bien des valeurs de durée, mais à laquelle manquaient la variété, la force, la puissance imitative qui naissent de la diverse combinaison de ces mêmes valeurs. C'était donc une espèce d'horloge musicale bien éloignée du rhythme moderne, qui, par la variété infinie de ses combinaisons et par leur analogie avec les modifications organiques du sentiment qu'il produit, en est, pour ainsi dire, le miroir; néanmoins ce fut par l'introduction de la mesure que les pieds rhythmiques purent entrer dans la musique et dans la mesure même.

On rencontre, au commencement du quatorzième siècle, des exemples de septièmes, ménagées comme retard de la sixte, et de quarte, comme retard de la tierce; Francesco Landino, organiste de Florence, faisait usage, vers la moitié de ce siècle, de cette harmonie syncopée (3). A la même époque précisément, Jean de Muris, docteur de Sorbonne, publia son traité *De discantu*, à partir duquel commence l'harmonie moderne (4).

(1) En effet, l'unisson et l'octave ne sont pas des consonnances, mais il y a identité entre eux. Les tierces majeure et mineure sont des consonnances parfaites, et même, à proprement parler, les seules parfaites.

(2) Cette distinction se trouve dans Marchetto de Padoue, qui dédia son ouvrage à Robert de Naples.

(3) M. Fétis a publié une de ses chansonnettes dans la *Revue musicale* de 1827.

(4) M. Riche Latour a présenté en septembre 1841, à l'Institut historique

Nous devons observer ici que l'orgue, ce développement grandiose de la flûte de Pan, unique instrument adopté par l'Église, aux solennités de laquelle il se marie si parfaitement, vint en L'orgue.

de Paris, un mémoire *sur l'ordre dans lequel les divers éléments qui constituent la musique moderne furent introduits dans la composition.* Il ne discute pas même l'invention de Gui, bien que nous en ayons tiré beaucoup de lumières sur les autres parties. Nous nous faisons un plaisir de rapporter ici ce qu'il dit de la musique grecque, pour suppléer à la brièveté avec laquelle nous en avons parlé (t. II, p. 330). Il y trouve dans les théories trop et trop peu : trop avec Pythagore, qui voulut faire de la musique un instrument qui aurait servi au Créateur à former les mondes; trop peu avec Aristoxène et les autres philosophes syllogistiques, qui ne virent en elle qu'un art accessoire de la poésie, de la danse, de la mimique, de l'éloquence. Une théorie infinie et une pratique ingénieusement futile se trouvent donc en lutte; la première devient inapplicable comme trop vaste; la seconde, visant seulement au plaisir, n'atteint pas le but véritable, qui est une représentation vraie des sentiments. L'unité de la musique pythagoricienne était la corde, et ses divisions passaient pour devoir produire les *intervalles successifs* les plus parfaits. La corde étant divisée en deux parties égales, l'octave donnait le rapport le plus consonnant, c'est-à-dire 1 à 2; venait ensuite la quinte, qui résultait de la mise en vibration des $\frac{2}{3}$ de la corde; la quarte, la dernière, était produite par la résonnance des $\frac{3}{4}$ de la corde.

Les successions d'octaves, quintes et quartes étaient donc les seules consonnances admises dans un tel système, et dès lors les accords des Grecs n'étaient qu'un enchaînement de sons se succédant dans certaines proportions; mais ils ignoraient l'art de faire entendre des sons simultanés, ce que nous appelons aujourd'hui harmonie, art d'où ces successions sont exclues. On a donc fait confusion en adoptant le mot d'*accords* pour exprimer tout autre chose.

Comment cependant une musique fondée sur des principes abstraits pouvait-elle plaire à un peuple si délicat? On répond que les Grecs aimaient tout ce qui était ingénieux; qu'en musique les intervalles ne sont pas tout, et qu'on peut leur donner les qualités qui leur manquent, moyennant le timbre de la voix et le *rhythme.* Si celui-ci seul suffit dans les tambours, qui pourtant produisent tant d'effet, les trois consonnances de Pythagore, soumises aux lois de la puissance rhythmique, pouvaient bien produire une musique expressive et efficace, d'autant plus qu'elle s'adaptait à une magnifique poésie.

Sans nous étendre sur les détails du système pythagoricien, il suffira de dire que ces intervalles d'octave, de quinte et de quarte étaient complétés par d'autres appelés dissonnants, parce qu'ils naissent de rapports numériques plus compliqués. Il y avait la seconde mineure (de *mi* à *fa*), la tierce mineure (de *mi* à *sol*); dans le genre diatonique on employait successivement, dans l'enharmonique, la moitié de cette seconde mineure et la seconde mineure (de *mi* à *mi* demi-dièze, et de celui-ci à *fa* naturel), et la troisième majeure (de *fa* naturel à *la*). Les combinaisons se fondaient toutes sur une série de quatre sons, dite tétracorde. Chaque tétracorde était composée de deux cordes fixes, la tonique et la quarte (*mi-la*); les deux autres cordes se tendaient ou se lâchaient, selon que le musicien voulait jouer dans le genre diatonique, chromatique ou enharmonique.

aide à la musique, et conduisit à l'harmonie par la facilité qu'il offrit de rendre simultanément différents sons. Baldric, duc du Frioul, envoya à Louis le Débonnaire un prêtre de Milan, nommé George, qui offrait de construire des orgues; il en fit un à Aix-la-Chapelle, où cet art se perfectionna tellement, que Jean VIII priait Annon, évêque de Freysingen, de lui expédier un orgue parfait, avec un habile organiste. Il est fait mention d'un orgue commandé par Elfeg, évêque de Winchester, en 1001; cet instrument, qui contenait trente soufflets et quatre cents tuyaux, exigeait soixante-dix hommes pour l'animer. Celui de Halberstadt avait vingt soufflets, mus par dix personnes; vingt-quatre, celui

Ainsi liée au calcul et restreinte à l'octave, la musique était pauvre et stérile, en comparaison de la voix humaine, qui, dans l'organe même le plus limité, possède toujours près d'une octave et demie d'étendue.

On sentait donc la nécessité de modifier ce système, afin que la musique satisfît à ce que le sentiment exigeait; et la révolution fut faite par Aristoxène, disciple d'Aristote. A la méthode de calcul rigoureux il proposa d'en substituer une purement empirique, dans laquelle les faits seuls fussent considérés dans leurs rapports avec l'organisation de l'homme. N'osant toutefois répudier les théories abstraites encore en faveur, il se contenta de modifier ce qu'avaient de par trop rigoureux les divisions mathématiques de la corde, en restreignant imperceptiblement les quintes afin que la musique pût parcourir un certain nombre d'octaves sans altérer sensiblement les rapports de justesse entre les différents intervalles.

Tel fut son *tempérament*, expression bien adaptée tant au resserrement des quintes qu'à la *manière tempérée* avec laquelle Aristoxène conciliait les exigences du calcul avec l'inspiration du sentiment; mais les anciennes bases une fois sapées, le jugement de l'oreille, par une conséquence légitime du principe, fut substitué à la preuve mathématique; et une licence effrénée donna lieu à d'innombrables abus, qui vinrent démontrer que, pour les arts comme pour la politique, un peuple ingénieux et avide de nouveautés ne peut être retenu dans le vrai que par le despotisme des lois.

La musique grecque se composait donc de deux seuls éléments, la succession des durées relatives et la succession des intervalles mélodiques; or ces deux éléments provenaient d'un principe unique, que nous pourrions appeler de la *successivité*. Quant aux choses de détail, relatives aux instruments des Grecs, à leurs modes qui n'étaient que des tons, aux divisions arbitraires du ton en très-petits intervalles et autres particularités semblables qui n'ont d'intérêt que pour les érudits de profession, il serait trop long d'en parler ici. Nous noterons seulement, en raison de la connexion des sciences entre elles, que les deux systèmes capitaux de la musique grecque représentent deux phases de la civilisation : celui de Pythagore, fondé sur un calcul immuable, exprime le dogme immobile de l'Orient et le despotisme qui en dérive; celui d'Aristoxène, rappelant assez dans l'application l'infaillibilité du *moi*, à laquelle prétendaient les éclectiques, donnait carrière à la fantaisie et au caprice, et exprimait cette liberté qui, dégénérant en licence, amena la ruine de la Grèce.

de Magdebourg, avec douze individus pour les mouvoir, de telle sorte que l'impulsion de l'air dépendait de la force de chacun. Du reste, comme il fallait employer les poings pour en jouer, les orgues ne pouvaient donner qu'une mélodie simple et lente de plain-chant.

L'orgue est vraiment l'instrument chrétien; il domine, monarque solitaire, toute autre expression de l'art, comme l'indique son nom métonymique, et, dans ces nombreux accords mus par un même souffle, il symbolise la foi unique que les vœux des croyants élèvent vers le ciel. Il est certain aussi que, pour quiconque n'est pas plongé dans la matière, il surpasse immensément cette harmonie qui ne se propose d'autre but que les délices des sens. Dans le chant des psaumes et des laudes, qui ne sont assujettis à aucune précision métrique, chaque note reçoit une valeur abstraite, une durée arbitraire, au gré du sentiment; de telle sorte que l'oreille crée le rhythme selon que l'expression l'exige, et l'absence de mesure éveille comme une vague sensation de l'infini. Que celui qui n'est pas blasé par les habitudes du monde dise si, par exemple, quelques parties de la messe, en mélodies sans rhythme et sans mesure rigoureuse, ne ressemblent pas à un cri pathétique et profond qui émeut avec une force irrésistible; si elles ne font pas sentir la puissance de l'expression, indépendamment de tout moyen d'effet accessoire, et celle de la mélodie pure, dans ses rapports avec le sentiment et avec les lois spirituelles de l'homme.

Les premiers compositeurs se bornèrent à faire accompagner par l'orgue une ou plusieurs voix à l'unisson, sans connaître l'harmonie; mais d'autres firent beaucoup avancer l'art en introduisant les accords, ce que l'on appela *organiser*.

Dans la relation d'un plaid tenu à Spolète par Adatard au commencement du règne de Louis le Débonnaire, nous avons la description d'un palais. On y trouve d'abord le *proaulium*, ou pièce précédant la grande salle (*aula*), d'où l'on passe dans le *salutatorium*, appartement destiné aux réceptions; vient ensuite le *consistorium*, grande chambre pour traiter les affaires secrètes; puis le *trichorum* ou *triclinium*, salle de banquet où les convives étaient assis à trois rangs de tables, et parfumés par les aromates qu'on brûlait dans l'*epicaustorium*. Il y avait en outre les chambres d'été, celles d'hiver, les thermes ou bains, le gymnase, la cuisine, le réservoir d'où venaient les eaux, l'hippodrome destiné aux courses de chevaux. Palais et maisons.

C'était évidemment l'un des palais romains qui avaient échappé aux destructions des barbares. Les édifices, après l'invasion, se faisaient beaucoup plus simplement. Les habitations, en majeure partie, n'avaient que le rez-de-chaussée, et s'appelaient *sallæ*; celles qui avaient plus d'un étage se nommaient *solariatæ*. Quelques-unes étaient couvertes en tuiles (*cupæ* ou *cupellæ*), la plupart avec des planchettes (*scandulæ*) ou du chaume : de là les incendies fréquents. Landolphe dit, en 1106, qu'il ne restait presque pas dans Milan un mur en pierre ou en brique, mais seulement en charpente et en paille. Il fut ordonné, pour obvier au mal, de s'abstenir d'allumer du feu lorsqu'il ferait du vent, remède d'une incommodité extrême. A Ferrare, une prescription plus sage défendit de construire des maisons ou des toits en bois.

Le défaut de cheminées contribuait aussi beaucoup aux incendies. Il paraît que les anciens allumaient le feu au milieu de la pièce, en faisant sortir la fumée par un trou, comme dans quelques huttes de montagnards (1). Il ne paraît pas que les cheminées, avec le tuyau enfermé dans la muraille, fussent en usage dans la Lombardie avant le quatorzième siècle. Fiamma (2) en parle comme d'une invention récente; André Guttaro (3) dit que François Carrara le Vieux, s'étant rendu à Rome en 1368, en rapporta cet usage encore inconnu. Vingt années après, Musso (4) consignait dans sa chronique qu'à Plaisance, les maisons étaient splendides, brillantes, bien fournies de meubles, d'armoire et de poterie, de vaisselle de différente espèce, avec des jardins, des cours, des puits et surtout de belles chambres richement lambrissées, dont quelques-unes avec cheminée.

Il faut donc entendre par les cheminées que nous trouvons mentionnées dans de vieux manuscrits des chambres avec un foyer encaissé au milieu, où l'on allumait le feu, et autour duquel on se réunissait pour se chauffer, tout en s'enfumant.

Il existe à Rome un exemple d'habitation privée dans l'édifice

(1) Sans partager l'avis contraire de Manuce (sur les Épitres de Cicéron) et de Filandro (sur Vitruve), ni croire tout à fait Ferrario (*Electorum* I, 9), on peut consulter une dissertation de Scipion Maffei dans le recueil de Calogena t. XLVII, p. 449. D'après lui, les anciens auraient eu des cheminées, mais fort différentes des nôtres.

(2) *Manip. Florum*.

(3) *Hist. patav. Rer. ital. script.*, t. XVII.

(4) *Chron. Placent.*, ibid.

appelé vulgairement maison de Pilate, demeure qui appartint à un descendant du consul Crescentius. C'est une forteresse comme il était d'usage de les construire alors, et qui, après avoir été démolie en partie, fut relevée par Nicolas Rienzi pour la défense du pont aujourd'hui nommé *Ponte Rotto :* masse pesante, d'une grande solidité, ornée à profusion de morceaux pris çà et là et de chapiteaux bizarres (1).

Ne nous hâtons pas, néanmoins, de prononcer que les beaux-arts avaient péri dans l'Europe, et moins encore à Rome. Outre de nombreuses constructions, Léon III fit recouvrir le pavé de la Confession de Saint-Pierre de quatre cent cinquante livres d'or, et placer à l'entrée du sanctuaire une balustrade d'argent de quinze cent soixante-treize livres. Il releva le baptistère de Saint-André, de forme ronde, avec les fonts au milieu entourés de colonnes de porphyre; un agneau en argent, élevé sur une petite colonne, versait l'onde sacrée. Les vitraux de couleur que ce pontife plaça dans la basilique de Latran sont les premiers dont il soit fait mention. D'autres églises de Rome furent ornées, à cette époque, avec les dépouilles des anciens temples, comme Sainte-Cécile au delà du Tibre, Sainte-Sabine, Saint-Georges en Vélabre, Sainte-Praxède, Saint-Jean à la Porte Latine, Saint-Pierre aux Liens. Et, sans poursuivre cette énumération, il suffira de dire qu'il n'est pas un pape auquel les églises de Rome

(1) Son inscription mérite d'être rapportée, comme témoignage d'une singulière barbarie de langage :

† *Non fuit ignarus cujus domus hæc, Nicholaus,*
Quod nil momenti sibi mundi gratia sentit.
Verum quod fecit hanc, non tam vana coegit
Gloria, quam Romæ veterem renovare decorem.
† *In domibus pulcris memores estote sepulcris,*
Confisique virum non ibi stare diu.
Mors vehitur pennis. Nulli sua vita perennis ;
Mansio nostra brevis, cursus et ipse levis.
† *Si fugias ventum, si claudas ostia centum,*
Servis mille jubes, nec sine morte cubes.
Si maneas castris, ferme vicinus et astris,
Ocius inde solet tollere quosque volet.
† *Surgit in astra domus sublimis. Culmina cujus*
Primus de primis magnus Nicholaus ab imis
Erexit, patrum decus ob renovare, suorum
Stat patris Crescens matrisque Theodora nomen.
† *Hoc culmen clarum caro pro pignere gestum*
Davidi tribuit qui pater exhibuit.

n'aient dû quelque embellissement, chacun d'eux ayant contribué pour sa part à l'éclat du culte et fourni aux beaux-arts un aliment qui leur manquait partout ailleurs.

Peinture. On montre encore des peintures et des mosaïques de ce temps; ce sont, il est vrai, des travaux grossiers, offrant, comme les sceaux et les médailles de la même époque, des personnages aux yeux hagards, aux mains étiques, aux pieds en pointe, dans des attitudes pleines de roideur. Étaient-ce des ouvrages d'artistes du pays ou des produits grecs? Les avis sont différents à ce sujet, et il est difficile de prononcer; car les artistes modifiaient leur manière propre par imitation, et souvent se considéraient comme obligés de suivre certains types invariables. Vers l'an 1000, Léon d'Ostie écrit que Didier, abbé du mont Cassin, a fait venir de la Lombardie, ainsi que d'Amalfi et même de Constantinople, d'habiles ouvriers pour travailler le marbre, l'or, l'argent, le fer, le bois, le plâtre, l'ivoire; il ajoute que l'art latin, qui avait négligé depuis cinq siècles la *musivaria* et la *quadrataria* (1), les recouvra au moyen des nombreux enfants attachés à ce monastère, qui se formèrent à les pratiquer. Quoi qu'il en soit, on rencontre dans les églises de la Cava, de Casuaria, de Subiaco, de mont Cassin des peintures de cette époque.

835. Le devant d'autel de Saint-Ambroise à Milan est un monument remarquable des arts à cette époque. Il fut commandé par l'archevêque Anspert et exécuté par un nommé Volvin, au prix de quatre-vingt mille florins. Il entoure la table entière; la partie antérieure est d'or, le reste d'argent doré, orné de pierreries, et disposé en compartiments représentant la vie du saint. On prétend néanmoins que les Allemands l'emportaient dans cet art sur les Italiens, et qu'il n'y a rien chez les derniers qui puisse supporter la comparaison avec les vases donnés par Henri II à la cathédrale de Bamberg, et que l'on admire aujourd'hui à Munich.

Architecture. L'architecture s'occupait non-seulement de la construction des châteaux à l'abri desquels chaque baron exerçait la tyrannie, mais encore de travaux d'embellissement. L'atrium de Saint-Ambroise à Milan, que fit bâtir le même archevêque Anspert, est de belle construction; les arcs-boutants s'élèvent des piliers, et l'on y retrouve la majesté, sinon l'élégance romaine. L'église des

(1) L'art du mosaïste, *musivum* (μουσεῖον), sous-entendu *opus*, ouvrage en mosaïque.

Saints-Apôtres à Florence, que l'on voudrait attribuer à Charlemagne, est du même style, et mérita d'être prise pour modèle par Brunelleschi. Louis II fit élever la cathédrale de Pola d'Istria d'après les formes des premiers temples chrétiens, sans les irrégularités des septième et huitième siècles.

Mais, vers l'an 1000, les arts parurent se réveiller, soit qu'on honorât avec plus de respect les reliques qu'on cherchait à se procurer par la force et la ruse, soit que les hommes se sentissent rassurés dans ces contrées naguère parcourues par des hordes dévastatrices et des nations entières, soit enfin que l'on revînt à cette existence des villes que la féodalité avait anéantie. Conrad le 1033.
Salique, dans une seule matinée et *sans faire collation ni avant ni dans l'intervalle*, posa la première pierre de l'abbaye de Saint-Jean et de la cathédrale de Spire. Destinée à la sépulture des empereurs, cette dernière église est l'unique monument de l'architecture byzantine en Allemagne; construite en basilique à trois nefs, et terminée par un chœur ovale, elle n'a ni arceaux aigus ni colonnes grêles, et n'offre aucune trace de mauresque ou de gothique.

Après l'an 1000, nous voyons aussi commencer les églises de Dijon, de Reims, de Cambray, d'Orléans, de Limoges, de Nantua, de Perpignan, de Poitiers, d'Autun, d'Avalon et l'ancienne cathédrale de Strasbourg, construite à l'aide des corvées que s'imposèrent les paysans pour obtenir les indulgences accordées par Léon IX. Alors furent aussi reconstruites l'église de Saint- 1008.
Martin de Tours et celle de Cluny, où l'on représenta un Christ au milieu des symboles de l'Évangile. Richard, abbé de Vienne, fit de même représenter saint Henri demandant à revêtir l'habit monacal. La voûte seule était réservée pour les peintures; le reste se couvrait de tapisseries que l'on pouvait changer (1).

(1) Nous ajoutons ici une liste d'autres églises de la même époque :

922. Sainte-Ursule } à Cologne.
954. Saint-André }
978-1009. Cathédrale de Mayence.
980. On commence celle de Winchester.
981. L'ancienne église de Beauvais, qui fit place ensuite à celle de Saint-Pierre.
996-1016. La cathédrale de Worms.
1001. Saint-Germain des Prés à Paris.
1005. L'abbé Guillaume commence la rotonde de Saint-Benin à Dijon.
1013. On finit l'église de Sainte-Croix à Bordeaux.
1020-1028. On rebâtit la cathédrale de Chartres.

En Italie surtout, la prospérité, due au commerce et à un commencement de liberté, se révéla dans les nombreux travaux entrepris à cette époque. L'Église de Saint-Cyriaque à Ancône, élevée à la fin du dixième siècle, eut probablement pour architectes des Byzantins; elle est en forme de croix grecque, avec coupole et arceaux en plein cintre. L'évêque Hildebrand fit construire à Florence, en 1013, l'église de Saint-Miniato du Mont, à laquelle Charlemagne avait attribué le titre de basilique, et où l'on voit une mosaïque d'un bon goût. Saint-Laurent fut agrandi en 1059, Sainte-Agathe édifiée en 1085; l'enceinte des murs de la ville fut élargie en 1078. En 1028, l'évêque Jacques Bavaro fonda Saint-Pierre et Saint-Romolo, cathédrale de Fiésole, dont les trois nefs sont ornées de colonnes et de chapiteaux romains de formes diverses, pris, dit-on, à un temple voisin. On commence, en 1060, Saint-Martin de Lucques, qui est consacré dix ans après, et l'évêque Anselme de Bagio y place la sainte Face à l'endroit où fut ensuite élevé l'élégant petit temple de Matteo Cividale. En 1032, on édifia Saint-Paul de Pistoie; de 1043 à

1025. L'église de Coutances, aux arcs aigus.
1029. L'église de Chartres.
1036. On termine les Apôtres à Cologne.
1037. L'église de l'abbaye de Jumiéges.
1046. La cathédrale de Glocester.
1049. On restaure le Saint-Sépulcre à Jérusalem.
— Saint-Pierre de Lisieux à Caen.
1050. On commence l'abbaye de Westminster.
1053. L'église de Séez.
1064. L'église de l'abbaye de Saint-Étienne à Caen, et la Sainte-Trinité fondée par le duc Guillaume.
1070. On finit Saint-Géréon à Cologne.
1082. L'église de Saint-Mortain.
1088. La cathédrale d'Ély.
1096. Saint-Nazaire de Carcassonne.
— Saint-Saturnin de Toulouse.
— La cathédrale de Norwick.

Le chevalier Viebeking de Munich prétend que la cathédrale de Naumberg fut commencée avant l'an 1000; celle de Minden, en 1009; les trois églises de Hildesheim, en 1022; la cathédrale de Goslar, en 1040; celle de Hildesheim, en 1054; celle d'Osnabruck, en 1101; mais ces dates ne sont pas assez certaines.

L'*Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire du moyen âge, par M.* de CAUMONT (Paris, in-8°, 1837), énumère une centaine d'églises bâties en France entre 1040 et 1100.

1178, fut construit Saint-Zénon de Vérone; la tour de la place de cette ville est de 1172. Les sept abbayes dont Hugues, marquis de Brandebourg, dota la Toscane, de même que Sainte-Marie de la Rotonde près de Ravenne, tiennent du type grec. En 1014, fut élevée l'ancienne cathédrale d'Arezzo, sur le modèle de Saint-Vital de Ravenne; elle eut pour architecte Mainardo, qui la termina en 1022, en se servant des dépouilles ravies au théâtre et à d'autres édifices anciens. Sur la façade de la cathédrale d'Empoli, on lit la date 1093 (1).

Les républiques maritimes voulurent principalement rivaliser avec les monuments antiques que voyaient leurs navigateurs dans les îles de l'Archipel, en Grèce, à Constantinople. Venise déploya ses richesses en construisant un temple fait pour aller de pair avec Sainte-Sophie. L'ancienne cathédrale ayant été la proie des flammes dans une émeute populaire en 976, le doge Pierre Orseolo jeta, l'année suivante, les fondements du nouveau Saint-Marc, qui fut, dit-on, terminé en 1071, tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui. Disposé en croix grecque, couronné au centre par une grande coupole, et chacune de ses ailes par une plus petite, oblongue, percée de fenêtres rondes, Saint-Marc est le plus beau type d'architecture byzantine qui existe. Les colonnes, à chapiteaux carrés, sont unies au moyen de petits arcs-boutants qui soutiennent des galeries destinées aux femmes, autour de la nef et des ailes; le toit s'appuie sur une autre série d'arcs, et un voile couvre le sanctuaire à la manière grecque. Cinq portes s'ouvrent sur la façade, qui est aussi large que l'édifice; les marbres sont des plus fins, des plus rares, et les archivoltes offrent des courbes d'une élégante variété.

La seigneurie décréta qu'aucun bâtiment ne revînt du Levant sans prendre dans son chargement des statues, des colonnes, des bas-reliefs, des marbres, des bronzes et autres matériaux précieux. Ces richesses servirent à la construction et à l'embellissement de ce temple magnifique, où l'art de la mosaïque fit ses preuves; il en résulta cet admirable chef-d'œuvre qui étonne les regards.

Saint-Georges avait été élevé, en 979, par le doge Jean Morosini; avant 1008, l'évêque Orso Orseolo fit construire Sainte-Marie

(1) *Hoc opus eximii præpollens arte magistri*
Bis novies lustris annis jam mille peractis,
Et tribus cœptum post natum a Virgine Verbum.

de Torcello, dans les formes des anciennes basiliques. Derrière un portique assez grossier, s'ouvre la nef principale, séparée des deux plus petites par des colonnes à chapiteaux imitant l'ordre corinthien, et qui supportent de petits arcs-boutants; au-dessus, est un mur percé de fenêtres et surmonté d'une galerie en bois. A l'extrémité de la nef se trouve le chœur, entouré d'une balustrade à colonnettes, alternant avec des morceaux de marbre richement sculptés. Derrière le chœur s'ouvre la crypte, sur laquelle se dresse l'autel. Plus loin est l'abside, de forme semicirculaire; puis un chœur magnifique, avec le trône de l'évêque en marbre, et les stalles pour les prêtres des deux côtés.

Gênes construisait aussi à cette époque son admirable Saint-Laurent, dont la façade, dans sa plus belle partie, fut terminée en 1100. La reine de la mer Ligurienne voulut signaler sa dévotion par ce monument, destiné à recevoir les reliques de saint Jean-Baptiste, qui avaient été apportées du Levant.

Pise, qui, de même que ses rivales, se dédommageait du peu d'étendue de son territoire en l'embellissant, ne voulut pas rester
1063. en arrière. Les Pisans étant entrés de vive force dans le port de Palerme, occupée alors par les Aglabites, s'emparent de six bâtiments sarrasins chargés, en livrent cinq aux flammes, emmènent le sixième, et consacrent les richesses qu'ils y trouvent à édifier leur cathédrale (1). La construction en fut confiée à Bus-

(1) Le fait est attesté par cette inscription :

Anno quo Christus de Virgine natus, ab illo
Transierant mille decies sex tresque subinde.
Pisani cives, celebri virtute potentes,
Istius ecclesiæ primordia dantur inisse
Anno quo siculas est stolus factus ad oras,
Quod simul armati multa cum classe profecti
Omnes majores, medii, pariterque minores
Intendere viam primam sub sorte Panormum
Intrantes, rupta portum pugnando catena.
Sex capiunt magnas naves, opibusque repletas,
Unam vendentes, reliquas prius igne cremantes.
Quo pretio muros constat hoc esse levatos.
Post hinc digressi parum, terraque potiti.
Qua fluvii cursum mare sentit solis ad ortum.
Mox equitum turba, peditum comitante caterva,
Armis accingunt sese classemque relinquunt,
Invadunt hostes contra sine more furentes.
Sed prior incursus mutans discrimina casus,
Istos victores, illos dedit esse fugaces,

chetto, qui s'était fait un style propre en étudiant les ouvrages des premiers temps chrétiens ; en effet, les grands péristyles qui divisent dans sa longueur cette cathédrale, rendue plus majestueuse par le terre-plein sur lequel elle s'élève, en ont le caractère.

Le génie de l'artiste était enchaîné par la nécessité d'employer une multitude de colonnes, les unes apportées d'Orient, d'autres provenant de monuments pisans antérieurs. Il en distribua donc quatre cent cinquante, tant au dedans qu'au dehors, de proportions et de formes diverses, dont quelques-unes ne furent taillées qu'alors, peut-être dans les carrières de l'île d'Elbe. Les plus belles sont à l'intérieur, où l'on en voit vingt-quatre, de trente et un pieds huit pouces de hauteur, se dresser des deux côtés de la nef principale, tandis que celles des bas-côtés n'ont pas plus de vingt-trois pieds; elles ne sont pas liées entre elles par des architraves, mais par des arcs. Au-dessus s'ouvre un autre portique de colonnes plus petites, surmonté d'un plafond en bois qui couvre la nef du milieu, tandis que les colonnades latérales sont voûtées. Le temple a environ deux cent quatre-vingt-treize pieds de longueur sur plus de quatre-vingt-dix-sept de large, dont trente-sept sont occupés par la nef centrale, qui a cent un pieds de hauteur.

Les deux rangs de colonnes de l'intérieur sont répétés au dehors, et encaissés dans le mur; celles du rang inférieur sont surmontées d'arcs, celles du rang supérieur d'une corniche; puis un troisième rang, aussi avec des arcs, soutient le toit du milieu. La coupole fut la première tentative en ce genre de construction.

L'ouvrage était terminé en 1100, et dix-huit ans après, le pape Gélase le consacra à la vierge Marie. Des chefs-d'œuvre d'art apportés de pays lointains enrichirent le monument national, où l'on voit des cimaises brisées, des épigraphes antiques et des inscriptions récentes rappelant les fastes de Pise; mais une confusion de bas-reliefs, de statues grandes et petites, de travaux exquis et d'ébauches grossières, nuit dans les détails à la grandeur du plan.

Quos cives isti ferientes vulnere tristi
Plurima pro portis straverunt millia morti ;
Conversique cito tentoria littore figunt,
Ignibus et ferro vastantes omnia circum
Victores, victis sic facta cæde relictis,
Incolumes multo Pisam rediere triumpho.

On s'étonne, en contemplant ces ouvrages remarquables, qu'ils ne fissent pas école et ne donnassent point au style plus de correction; tant il est vrai qu'en cela encore les améliorations venaient d'une impulsion individuelle, non de la culture générale.

L'art s'était pourtant éveillé, et, libre des entraves de l'imitation et des règles, il montrait, dans son caractère extérieur, le but auquel il tendait; aussi l'on peut rencontrer dans les édifices du temps le contraste qui nous a frappés dans la société de cette époque. D'un côté, des châteaux, des citadelles, avec les prouesses des chevaliers et des rois, avec l'effroi des peuples; de l'autre, des églises, des hospices (1), des monastères avec des secours pour le pèlerin, pour ceux qui souffrent, pour les âmes qui ont besoin d'aimer, d'être utiles, de prier. « Il est d'usage de nos « jours, dit un agiographe (2), que les hommes les plus nobles « et les plus riches, qui, en conséquence, consacrent leur temps « à assouvir par le meurtre leurs haines privées, se procurent un « lieu de sûreté pour se garantir de l'attaque de leurs ennemis, « pour combattre leurs égaux avec avantage, et tenir dans les « fers ceux qui se trouvent les plus faibles. Ils élèvent aussi haut « qu'ils le peuvent un monticule de terre transportée, l'entou- « rent d'un fossé d'une largeur et d'une profondeur effrayantes, « plantent sur le bord extérieur une palissade de pieux carrés et « fortement liés, qui forment muraille. S'il leur est possible, ils « soutiennent cette palissade de tours édifiées de distance en dis- « tance. Au milieu du monticule, ils construisent une maison ou « plutôt une citadelle, d'où leur vue s'étend sur les environs. On « arrive à la porte que par un pont jeté sur le fossé, soutenu par « des piliers accouplés, qui, du bas-fond extérieur, s'élève par « degrés jusqu'au sommet du monticule et à la porte du manoir, « d'où il est dominé par le maître du logis. »

Et quod vix potuit per mare ferre ratis,
Buschetti nisu, quod erat mirabile visu,
Dena puellarum turba levabat onus.

(1) En 1053, douze nobles citoyens de Pise commencèrent l'œuvre de la Miséricorde, en contribuant à raison de vingt-cinq livres chacun. Cette somme dut être employée dans le commerce, pour consacrer le bénéfice à marier de pauvres filles, à racheter des captifs, à subvenir aux pauvres honteux, etc. TRONCI, *Ann. Pisani*. C'est là, sans doute, une belle association de la charité chrétienne avec l'industrie moderne.

(2) *Vita beati Johannis, Morinorum episcopi* (évêque de Térouanne), *auctore* JOANNE DE COLOMEDIO, *ejusdem ecclesiæ archidiacono*, Bolland., 27 janvier.

On sait ce qui se passait à cette époque dans ces résidences seigneuriales; mais, si le regard s'en détourne avec indignation, il peut se reporter sur les abbayes, sur les monastères, s'offrant partout comme le remède à côté du mal. On peut dire qu'avec l'esprit de piété et de bienveillance vivait dans les cloîtres le sentiment du beau, tant leurs habitants apportaient de sagacité à choisir les sites où l'âme, absorbée dans la contemplation des beautés qui l'entourent, s'élève plus volontiers vers son Créateur, pour le bénir de ses bienfaits. Si l'on en veut une preuve entre mille, on la trouvera à sept lieues de Florence, dans la vallée de l'Arno supérieur. C'est là qu'au milieu d'une forêt de sapins magnifiques s'élèvent l'abbaye de Vallombreuse (*Vallis Umbrosa*), et sur la hauteur qui la domine l'ermitage du *Paradisino*, d'où la vue, s'étendant vers un horizon immense, va se perdre sur les flots de la Méditerranée. Les moines pouvaient-ils choisir un lieu plus opportun pour se reposer loin des tempêtes de la société, et se préparer aux chastes jouissances de la vie intérieure? Si, de ce point, on remonte vers la source de l'Arno, à travers le fertile Casentino, on rencontre les Camaldules, asile de saint Romuald de Ravenne et berceau d'un autre ordre de religieux. De là, en gravissant jusqu'au sommet des Apennins, lorsqu'on est arrivé sur le pic des Scali, on trouve l'ermitage, d'où l'on voit les deux versants opposés descendre, parés d'une beauté diverse, jusqu'à la Méditerranée et à l'Adriatique, site admirable, qui semble inviter l'homme à contempler Dieu dans les merveilles qu'il a prodiguées à l'Italie.

De même, en Auvergne, la pieuse retraite de saint François est située sur la cime d'un mont d'où la perspective enchanterait les regards si l'on n'avait pas vu les deux autres. C'était dans ces ravissantes solitudes que se réunissaient ces naïfs admirateurs de Dieu dans ses œuvres; or, tandis que le monde était baigné de sang, ils passaient leurs jours dans la contemplation du beau, dans la recherche du vrai, dans la pratique du bien.

Il n'y a que des âmes glacées, des cœurs de pierre qui soient incapables de sentir la poésie de ces sites incomparables; et nous en dirons autant de ceux qui nous demanderont ce qu'ils ont de commun avec l'histoire et avec les beaux-arts.

ÉPILOGUE.

Il semblait que Charlemagne eût mis un terme à la vie errante des Européens, attachés désormais au sol et agglomérés dans l'unité du vaste empire par lui fondé avec tant de soins et d'habileté; cependant son œuvre s'écroule. Ce n'est pas que l'édifice soit ébranlé par une force extérieure; car si les Slaves, les Hongrois, les Sarrasins se précipitent sur l'empire, ils sont partout arrêtés; les Normands se voient repoussés, et s'ils s'établissent dans un coin de la France, leur activité inquiète cesse d'être menaçante, pour se façonner à la vie sociale. On ne peut dire non plus qu'il est sapé par les dissensions intestines, puisque jamais elles ne furent aussi acharnées que celles des Mérovingiens. L'usage de partager les États entre les héritiers contribua sans doute à sa ruine; mais il était inhérent au système germanique, car on n'en découvre pas de trace parmi les nations gothiques, dont les mœurs s'étaient modifiées dans leurs longues migrations; quelques-uns des successeurs de Charles furent des princes vaillants et dignes d'occuper le trône.

La chute de l'Empire doit donc être plutôt attribuée à ce que Charlemagne avait trop étendu ses conquêtes pour former, avec des nations d'origine et de civilisation diverses, une unité violente, qui jamais ne peut tourner à l'avantage des peuples, entassés et non mêlés. En effet, à peine la Germanie eut-elle été convertie et constituée par lui en un seul corps, qu'elle se trouva l'emporter sur les autres parties de l'empire, et ne put rester assujettie à un roi éloigné. L'Italie, affranchie des barbares, se sentit une nation et aspira à le devenir réellement, bien que son pouvoir ne répondît pas à sa volonté. La France était lasse d'obéir à une famille qui jamais n'oublia son origine allemande. Les guerres et le démembrement de l'empire résultent donc du besoin que les peuples éprouvent de recouvrer leur nationalité.

Cependant les semences jetées par Charlemagne se développent, mais dans un sens différent de celui qu'il avait prévu. Il voulut l'unité impériale, et elle se brise; il voulut l'accord des

deux pouvoirs spirituel et temporel, et les voilà qui sont aux prises et en lutte ; il organisa la juridiction des comtés, et elle tombe en ruines; enfin il accorda par privilége des immunités à certains bénéficiers laïques et ecclésiastiques, et elles deviennent générales. Le règne de Charlemagne constitue donc une transition entre la barbarie et la féodalité. Il chercha à réprimer la tendance aristocratique, à reconstruire, en Europe, une grande puissance aussi vigoureuse qu'il le fallait pour modérer toutes les ambitions et les soumettre à une domination commune. Sans doute il aurait réussi dans cette tâche, s'il n'eût prétendu réunir des peuples trop différents de pays, d'intérêts, de langage. Mais il ne vit que des ecclésiastiques et des soldats; la puissance des premiers resta dès lors consacrée, et l'hérédité des autres produisit la féodalité.

Au milieu d'une telle fermentation, il n'était pas possible d'éviter les troubles, l'immoralité, les usurpations et des actes honteux; mais, quand la révolution est accomplie après l'an 1000, on voit apparaître, se dégageant des obstacles, les effets des causes éloignées.

Cette souveraineté du monde exercée par Charles, et qu'il devait non au mérite de ses aïeux, mais à ses propres exploits, ne pouvait se transmettre héréditairement. A peine eut-il disparu qu'une corruption rapide enleva à la France sa suprématie parmi les autres nations.

Nous avions, au commencement de ce siècle, un vaste empire qui réunissait en un seul corps vingt nations distinctes : Francs, Basques, portion des Visigoths, Bretons continentaux, Saxons, Thuringiens, Frisons, Bavarois, Rhétiens, Allemands, Bourguignons, Lombards y étaient agglomérés. Il avait pour tributaires les Obotrites, les Wilzes, les Lusaces, les Sorabes, les Tsèques, les Moraves, les Arabes, les Croates, les Esclavons.

Vingt-neuf ans après la mort de Charlemagne, son empire est divisé en royaumes de France, de Germanie, d'Italie. Quinze ans plus tard, il se morcelle en sept États, la France, la Navarre, la Provence, la Bourgogne, la Lorraine, la Germanie, l'Italie. Au commencement du dixième siècle, l'Italie est rattachée à la Germanie, et le royaume d'Arles se forme de la Provence réunie à la Bourgogne. Les autres peuples se fondirent en partie ou se séparèrent, et eurent une histoire propre; de sorte que l'Europe se trouva divisée en vingt États : au nord, l'Irlande, l'Angleterre, l'Écosse, le Danemark, la Norvége, la Suède, la Russie et l'Is-

lande; au centre, la France, la Bourgogne, la Hongrie, la Germanie prédominant sur tous les autres, et les Petchenègues entre le Danube et le Don; au midi, le royaume de Léon, la Castille, la Navarre, Cordoue, les seigneuries musulmanes, l'Italie et la grande principauté de Croatie.

Un observateur superficiel ne sait apercevoir dans ces divisions que le résultat du caprice des rois ou de la turbulence inquiète des peuples. Mais ce sont en réalité les limites naturelles, et les races qui se réunissent au milieu de ces vicissitudes; aussi ces distributions, qui paraissent amenées par le hasard ou la force, déterminent encore les frontières des nations modernes. La force pourra les effacer par moments; mais elles survivront à tous les bouleversements, parce qu'elles sont naturelles.

Déjà chaque nation songe à se civiliser à sa manière; une langue diverse distingue les peuples, et selon qu'elle dérive du teuton ou du latin, elle signale presque deux directions suivies par le cours de la civilisation, qui pourtant n'a qu'un point de départ.

L'Allemagne, dans la vigueur d'une civilisation récente, n'obéit pas à des rois que lui donne le hasard de la naissance; elle choisit pour maîtres les plus braves, et donne tour à tour la couronne aux différentes races bavaroise, saxonne, suève, les habituant à se considérer comme sœurs et à constituer l'unité nationale des peuples allemands. La forme élective porta sur le trône de Germanie une série d'hommes illustres, depuis Conrad jusqu'à Rodolphe de Habsbourg, sans les minorités, les régences, la faiblesse des autres pays. Grâce à ces circonstances, l'Allemagne parvint à l'apogée de la grandeur; elle réprima les Hongrois et les Danois, qui la menaçaient d'une barbarie nouvelle, et gagna les Slaves à la civilisation. Henri Ier, Othon le Grand, Conrad le Salique, Henri III, pourraient être comparés aux plus grands princes si, au lieu de diriger leurs forces contre des puissances éloignées, ils eussent aspiré à consolider les franchises de la nation allemande et à se faire les législateurs de la chrétienté.

Seuls, des hommes de cette trempe pouvaient consommer la réunion de l'Italie à l'Empire; mais, si ce fut là une acquisition immense pour les races germaniques qui vinrent se policer dans cet asile de la civilisation, la puissance royale y perdit; car elle ne put ni s'affermir sur les pays qui lui étaient soumis, ni s'étendre où il lui était plus utile de le faire.

Quand on voit la Germanie grande et organisée au temps d'Othon, on s'étonne qu'elle ne soit pas restée puissance prépondé-

rante en Europe et centre d'ordre et de civilisation; mais les éléments de division y prévalent; trois dynasties se succèdent, commençant avec éclat, puis déclinant bientôt par trois causes différentes : l'imitation de la civilisation étrangère, les expéditions en Italie et la lutte avec les pontifes. En France, au contraire, où la monarchie paraissait sans force, elle grandit peu à peu, s'affermit à chaque révolution, de même que Catane se relève sans cesse sur les laves vomies par le volcan qui soixante et dix fois a menacé de l'engloutir.

Occupés à se défendre chez eux et à se faire une existence propre, les peuples sont désormais constitués de manière à rendre impossible le renouvellement des grandes invasions. Les incursions de quelques hordes sont un tourbillon passager; de même que les vagues de l'Océan qui battent les côtés de la Caroline entraînent d'énormes troncs d'arbres pour les jeter sur les plages opposées du Groënland et de l'Islande, les inondations des barbares emportent avec elles quelques germes de la civilisation européenne, pour les féconder dans leur patrie.

Les trois royaumes de la Scandinavie sont constitués; les Normands se sont assis au cœur de l'Europe; les Russes demandent des exemples et des instituteurs à l'empire d'Orient; les Slaves et les Hongrois s'établissent sur les limites de l'Europe, comme pour lui faire un rempart contre l'Asie, fait qui suffirait pour intéresser au récit obscur de leurs entreprises.

Le royaume anglo-saxon s'écroule en Angleterre; mais sur ses débris il s'en élève un autre qui se placera parmi les plus puissants, et lui donnera l'exemple d'une liberté respectée. Les Visigoths pourraient reconstituer en Espagne un État puissant si, au moment où le califat de Cordoue succombe, ils ne se trouvaient pas divisés entre eux et incapables de profiter de cette favorable occasion.

La politique générale consiste, au dehors, à assurer les frontières en soumettant et en convertissant les barbares; au dedans, à lutter contre l'esprit de domination des feudataires, des évêques, des papes, des communes. Dans quelques lieux, les vassaux l'emportent et acquièrent l'indépendance, dans quelques autres, les rois consolident la monarchie; la royauté succombe en Italie, et cette couronne passe sur la tête des empereurs allemands. La position de l'Italie obligea les papes à prendre une part active aux mouvements politiques; ils appelèrent les étrangers à leur aide, comme firent tous les autres potentats du pays,

de Jean de Procida à Louis le More, de Dante à nous, et pourtant l'expérience qui manquait aux anciens avait instruit les modernes.

Afin d'abattre les seigneurs qui se sont attribué héréditairement la juridiction des comtes, les rois nouveaux élèvent les bénéficiers laïques et ecclésiastiques, en même temps qu'ils dispensent largement les immunités; mais de l'élévation des premiers naît la féodalité, qui morcelle le pays en autant de seigneuries qu'il y a de propriétés, toutes possédant des lois particulières, une indépendance réelle, assujetties seulement à une subordination nominale. De l'élévation des ecclésiastiques au rang de seigneurs temporels proviennent la simonie, les désordres, et par suite la guerre entre le sacerdoce et l'empire. Au milieu de ce conflit, les villes s'émancipent du pouvoir épiscopal et deviennent libres; la Rome nouvelle produit autant de républiques que l'ancienne en avait détruit.

Ce mouvement s'était manifesté d'abord dans les pays où les anciennes institutions municipales avaient eu moins à souffrir du système militaire des conquérants. Déjà les cités d'Italie levaient la tête, et leurs marins, apprenant aux rois et aux nobles à respecter le nom de bourgeois, préludaient à des grandeurs ignorées de l'antiquité. D'autres peuples prenaient exemple sur ces villes; or, quand un siècle commence à poursuivre de ses efforts une espérance généreuse, on peut être certain qu'il ne s'arrêtera point jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

Mais par combien de souffrances s'achetèrent ces améliorations! Aux maux des incursions, de la guerre civile, des oppressions de détail, se joignirent d'horribles fléaux naturels. Dans la première moitié du onzième siècle, toute l'Europe fut en proie à la famine, à tel point qu'un sac de blé s'achetait, dit Glaber, soixante sous d'or. Après avoir consommé les racines, dévoré les aliments les plus dégoûtants, et jusqu'à l'argile, on en vint à manger des enfants, et l'on en exposa la chair en vente au marché de Tournus. L'homme accusé de ce forfait ne le nia point, et fut brûlé vif; mais un misérable affamé alla, durant la nuit, déterrer ces lambeaux sanglants, et s'en rassasia. On trouva dans le repaire d'un autre, près de Mâcon, quarante-huit crânes humains. Les gens tombaient dans les rues, et les loups, attirés par cette curée de cadavres, venaient hardiment, au milieu des bourgs, déchirer les mourants; la pitié faisait jeter dans la fosse des parents qui respiraient encore. Raban Maur distri-

buait des aliments à beaucoup de malheureux à la porte de son couvent. Une femme s'y présenta un jour, mais elle tomba évanouie sur le seuil; l'enfant qu'elle avait au sein continuait à téter, et tous à cette vue pleuraient d'attendrissement. Un homme qui mendiait avec sa femme et son fils allait se jeter sur celui-ci pour le tuer et le manger, quand il aperçoit deux loups qui déchirent un chevreau; il les attaque, les met en fuite, et, après s'être rassasié de cette chair, il en vient présenter à la mère qui, en le voyant tout sanglant, frémit d'horreur, pensant qu'il a tué son fils; mais il la rassure, et tous deux alors se mettent à dévorer ces chairs arrachées à la voracité des bêtes fauves (1).

Les prélats réunis en concile pour délibérer sur les mesures à prendre décidèrent que l'on nourrirait les personnes les plus robustes, afin qu'au moins l'espèce humaine ne fût pas exposée à finir.

A la suite vinrent de terribles épidémies; l'Espagne fut dévastée, la Mecque devint déserte, et la Kaaba resta quelque temps fermée. Après l'an mille l'Égypte fut de nouveau désolée par la famine. Le vizir de Mostanser se rend au palais, suivi d'un seul serviteur, parce que les autres n'ont pas la force de se soutenir; trois hommes prennent son cheval et s'en repaissent; il les fait pendre, et leurs cadavres sont trouvés mangés le lendemain. La chair humaine était vendue publiquement, et les nègres du sérail mangeaient les femmes confiées à leur garde; mais ils furent enfin dénoncés par l'une d'elles, qui s'échappa tandis qu'ils se rassasiaient de la chair qu'ils lui avaient enlevée.

Au milieu de ces misères inconnues, au milieu des agitations de la société, d'où les peuples ne pouvaient prévoir qu'il sortirait un jour un bien quelconque, la mort n'était-elle pas la seule ressource qui semblait leur rester? De là cette foi, qui tenait de l'espoir, dans le bruit répandu à cette époque, que le monde devait finir en l'an 1000. On croyait lire dans l'Évangile l'annonce précise de cette catastrophe, et l'on se rappelait certains sectaires qui, dans les premiers temps, avaient prêché que le règne du Christ durerait mille ans. Ce bruit obtint d'autant plus de croyance que l'ignorance était plus profonde, et il devint général. On peut se figurer quel dut être le découragement de gens qui ne voyaient pas de lendemain. On se pressait aux sanctuaires les plus en renom; on demandait des processions

(1) *Ann. Fuld.*, ann. 850.

de reliques; on suppliait Dieu de détourner les fléaux, d'avoir pitié de son peuple qui devait bientôt comparaître en masse devant lui. On allait en foule demander à revêtir l'habit monacal, et c'était à peine si l'on pouvait modérer cette dévotion désordonnée. Guillaume Ier de Normandie voulait se renfermer dans le monastère de Jumiéges; repoussé par l'abbé, il ravit un cilice et un capuce, qu'il garda toujours près de lui. D'autres léguaient aux églises tout ce qu'ils possédaient, afin de se procurer des trésors de miséricorde au prix de richesses qui allaient périr.

Les hommes de bien en prirent occasion d'inculquer la piété dans les âmes, de détourner des vengeances privées, de recommander la pénitence, le respect des églises et celui de l'innocence. Il se fit des réconciliations nombreuses; beaucoup d'esclaves reçurent la liberté; les bandits jetèrent le poignard et abandonnèrent les bois, pour aller au pied des autels implorer le cilice et le pardon.

Lorsqu'enfin cet an 1000 si redouté fut écoulé, les chrétiens, émerveillés de se trouver encore vivants, reprirent confiance, et partout les églises furent restaurées; on découvrit des reliques, et les miracles se multiplièrent.

Les églises, les reliques, les miracles, les moines, les évêques, voilà tout ce qui fait le sujet des arides récits que nous ont transmis les historiens de cette époque; on ne saurait pourtant la comprendre sans s'occuper beaucoup de ces uniques éléments. En vain on chercherait ailleurs une unité quelconque au milieu de tant de mouvements désordonnés, de tant de divisions capricieuses. Sous quel nom général sont indiquées toutes les nations européennes, sinon par celui de chrétiens? L'unité fictive de l'ancienne Rome de Charlemagne n'avait donné rien de durable et de commun aux peuples assujettis, parce que la véritable unité ne peut venir de la matière, mais bien de l'esprit. Or nous la voyons se faire jour avec la suprématie papale, qui relie la société fractionnée dans les fiefs, et qui seule rend possibles, avec la diffusion des sentiments communs et des maximes de justice et de liberté, ces glorieuses entreprises tentées de concert par toute l'Europe.

La loi de perfection du christianisme réagit de l'Église dans la société. En souffrant et en combattant, l'Église tend sans relâche à assimiler ce qui l'entoure et à conquérir les conquérants; elle seule avait des notions bien déterminées sur les gou-

vernements et sur la moralité ; elle ne considérait pas les nations, mais les hommes, et les proclamait égaux, parce qu'ils sont tous des créatures de Dieu; libres, parce qu'ils sont tous les serviteurs d'un maître bien au-dessus des seigneurs de la terre. L'Église sentit combien il importait de civiliser la Germanie : c'était l'unique moyen d'arrêter ce flot des barbares qui, depuis tant de siècles, s'élançait de l'Asie sur la plaine septentrionale sans défense. Elle l'introduisit donc dans la société, œuvre difficile que n'avait pu accomplir la Rome des empereurs ; elle y fonda des villes, y enseigna l'agriculture, y promulgua une loi de moralité individuelle et de perfection domestique. Ambitieuse de conquérir les âmes et de posséder les intelligences, elle est parvenue, en l'an 1000, à rendre chrétienne la plus grande partie de l'Europe. Elle fait connaître la Hongrie, la Pologne, les trois royaumes de la Scandinavie, la Russie, et les reçoit dans le sein de la société policée, en les marquant du signe de la croix; puis, elle leur envoie les arts et les lettres, avec des missionnaires qui s'avancent sans ambition, sans autres armes que la vertu, les exemples, l'amour du bien.

La France s'inquiétait peu de ce que faisait le Danemark ou la Croatie; mais Rome y songeait : elle envoyait des légats et des nonces avant qu'il fût question des ambassadeurs; elle envoyait des juges, établissait des tribunaux de nonciature là où l'on ne connaissait que le droit de l'épée; elle promulguait des lois communes là où la féodalité les détruisait toutes; enfin elle créait une milice permanente de paix et de travail.

Les nouveaux royaumes demandent, pour se constituer, la bénédiction de Rome, lui prêtant volontairement un hommage de pure dévotion, qui légitime leur puissance et les garantit de prétentions rivales.

Le prêtre domine ainsi par la double clientèle de la foi et de l'intérêt. Si l'Église ne put extirper les guerres inhumaines du milieu des chrétiens, elle vit du moins des peuples farouches et sans frein soumettre quelquefois leurs différends à son arbitage pacifique. Elle mit fin aux invasions en attachant les barbares au sol où elle avait élevé l'autel et l'évêché ; elle enseigna à cultiver la terre, à respecter la vie de l'homme, à aimer la cathédrale et le couvent, qui devinrent une patrie, des foyers de civilisation, des modèles de pouvoirs hiérarchiques et d'institutions sociales. Une seule parole se fait alors entendre, celle de la chaire. Supprimez-la, l'Europe deviendra ce que devinrent les pays où

la voix du prêtre fut réduite au silence ou à un langage officiel; mais ici la douleur pieuse, l'égalité proclamée, les sentiments tendres, les menaces prophétiques, la rémunération annoncée, sont des protestations continuelles contre la tyrannie. C'est là ce qui conserve la loi morale malgré ses violations, ce qui perpétue les doctrines qui deviendront la base du droit public. Œuvre immense de la parole, qui triomphe de l'ignorance et de la force brutale, résiste aux rois et rend les nations sœurs. Le peuple, qui ne se trompe pas dans ses sympathies, se tourne vers ce souffle bienfaisant qui rafraîchit l'air embrasé, et il s'instruit de ses droits en accomplissant ses devoirs. L'Église en vient de la sorte à être prépondérante dans l'État comme le pape l'est dans l'Église, et Rome catholique touche à l'apogée de sa grandeur.

Mais aussi, comme elle, l'empereur aspirait à la suprématie : c'étaient deux puissances qui devaient se limiter et se restreindre l'une par l'autre; de là sortit la déplorable guerre des investitures, poursuivie au milieu d'exagérations réciproques, et qui, par suite, met le tort des deux côtés. Lorsqu'une lutte s'engagea entre le pape et l'empereur, lutte où l'opinion jouait un plus grand rôle que les armes, l'un et l'autre durent faire appel à cette opinion; l'homme apprit alors qu'il avait des droits, qu'il pouvait choisir, aidé par sa raison, le parti auquel il prêterait le secours de son or, de son épée, de ses convictions; puis, quand il eut mesuré la puissance de tous ces divers moyens, il voulut les employer pour assurer et accroître ces droits qu'il avait appris à connaître et à estimer.

Cette époque est donc justement appelée siècle de fer, à cause des cruelles souffrances endurées par les individus et les nations; mais l'humanité avança sensiblement à travers ces épreuves. Nous ne saurions, dès lors, nous ranger de l'avis de ceux qui en font la période la plus malheureuse de la race humaine; car les faits attestent qu'à partir de Charlemagne la science, comme la vie sociale, est en voie de progrès. Alors fut accomplie la fusion du monde romain et du monde germanique, pour former le monde chrétien. L'ancien élément du pouvoir central a perdu son énergie, et ne laisse subsister désormais que le nom d'empereur : la société moderne commence. Tandis que tout se fractionne au point que chaque contrée est couverte de peuples divers, avec des lois et des administrations distinctes, l'unité des nations se consolide : grande preuve qu'elle ne consiste pas dans l'unité de nom et de gouvernement, mais dans l'identité des idées, des mœurs,

des sentiments, du langage, de la culture intellectuelle; unité morale qui n'est point assujettie à l'unité politique, et qui seule peut la produire et la conserver.

Alors des tentatives sont faites partout pour sortir de la barbarie. L'œuvre de Charlemagne et d'Alfred est continuée ou imitée ; on rend les lois stables en les rédigeant par écrit; les langues se distinguent, et deviennent le cachet de la nationalité. Les germes de grandes choses sont semés, et c'est dans cette matière informe qu'il faut chercher les causes des opinions, des sentiments, des institutions, de tout ce qui existe aujourd'hui. C'est là que la noblesse trouvera ses titres; les familles illustres, leur origine; c'est là qu'est notre berceau, à nous peuple, parmi ces serfs qui, sous la protection de l'Église, deviennent vilains, c'est-à-dire hommes, et bientôt citoyens.

L'homme qui a dû combattre pour défendre, non plus contre des armées, mais contre les Hongrois ou les Normands, pillards aux bandes détachées, son champ, sa maison, avec tout ce que ce mot comprend de doux et de sacré, s'y attache d'affection et songe à se créer plus de bien-être, au lieu de penser à envahir le bien d'autrui. La législation, la politique et la religion tendent à faire cesser la mobilité des peuples, des hommes, des propriétés. Alors s'arrête ce vertige de changement qui agitait l'Europe depuis plusieurs siècles. La féodalité le rend ensuite impossible en morcelant les nations et les provinces, en enchaînant à la terre les honneurs, les noms, l'existence.

La littérature, en conservant le mouvement qui lui avait été imprimé au temps de Charlemagne, abonda en esprits d'élite; elle est digne d'une attention particulière, sinon par les résultats auxquels elle arriva, au moins par son activité et par sa tendance continuelle vers les idées pratiques, par les efforts qu'elle fait pour marier l'ancien avec le nouveau, la philosophie avec les sciences divines.

Mais, pour partager notre avis, il ne faut pas chercher la littérature de cette époque dans les formes élégantes, dans des inepties sonores, mais chez ces *clercs* qui rédigeaient les lettres des papes et des empereurs, au sujet de leurs différends : lettres énergiques, où brille le feu d'une langue vivante et une raison digne des temps les plus éclairés.

Que de noms illustres nous avons passés en revue ! Alfred, Kanut, Hincmar, Photius, Sylvestre II, Grégoire VII, un Othon,

deux Henri, Hugues Capet, Guillaume de Normandie, l'Allemand Arnolfe, Ferdinand de Castille, le Cid. Nous avons même déjà nommé Godefroy, Urbain II, Bohémond et ses Normands, qui bientôt vont marcher à la glorieuse conquête de la terre sainte, où ils se trouveront en face d'une autre civilisation.

De leur côté, les empires de Constantin et de Mahomet suivaient leur voie. Il y a du mouvement dans le premier, mais c'est un cadavre qui marche à peine ; il porte l'ancien orgueil dans les discussions sophistiques, dans sa prétention de diriger les consciences, dans son éloignement pour cette unité chrétienne qui fait la force de l'Europe. L'autre va aussi se décomposant. Des dynasties s'élèvent et sont renversées tour à tour, conservant toujours quelque chose de leur nature nomade, et se transportant de la Mecque à Damas, à Bassora, à Constantinople : les parricides, les fratricides se multiplient, et le sort de l'espèce humaine ne s'améliore pas ; elle n'obtient ni la dignité personnelle, ni des garanties pour ses droits. Les musulmans édifient, mais sur le sable.

Les musulmans néanmoins, dans la littérature et les arts, sont supérieurs aux Européens ; ils conservent et cultivent la science ; on les considère comme des maîtres, et ils peuvent citer des noms illustres, comme ceux d'Al-Mamoun, d'Al-Mansor, de Mahmoud Gaznevide, de Djelal-Eddyn, de Ferdoucy, d'Avicenne.

Que leur manque-t-il donc ?

Chez eux les princes, investis d'un pouvoir illimité, donnent la mort et la reçoivent ; ils sont cruels parce qu'ils tremblent, et ils ont toujours à trembler parce qu'ils sont cruels ; ils sont faibles, parce qu'ils ne connaissent point de frein. Chez nous, au contraire, la religion, en commandant l'obéissance aux sujets, diminue pour les rois les motifs de crainte ; en enjoignant aux rois de respecter leurs sujets, elle ôte à ceux-ci l'occasion de se révolter, à ceux-là la tentation de se montrer cruels. Chez nous, par suite, tout se consolide et tend au progrès ; les musulmans restent barbares, et continuent à menacer l'Europe du côté de l'Orient, lorsque ses frontières sont assurées au nord.

Qu'est-ce qui s'opposera à eux ?

Ce sera encore cette puissance unique qui l'emporta sur toutes les autres, cette puissance qui, après avoir planté sa croix sur

les plages inhospitalières de la Baltique et du Don, armera de ce signe révéré la poitrine des guerriers, afin qu'ils aillent résoudre, aux bords du Nil et du Jourdain, la grande querelle de l'Orient et de l'Occident.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

De qu
ont faite
les uns

Le ch
qui li
metre e
par esg
que aut
ni en lo
le chie
qu'il po
fait me

(1) N
rédigée
régulièr
avec le
et crin
firent n
les mœ
d'atten
été an
croisés
duites
de Co
ritier
tinopl
de Ve
nitien
ducti
de Sa
tifs d

Vo
au X
publi
roy.,

NOTES ADDITIONNELLES.

A. — PAGE 200.

Extrait des Assises de Jérusalem (1).

DEVOIRS ENTRE FEUDATAIRE ET VASSAL.

CHAP. CC.

De quei le chief seignor est tenus à ciaus des homes de ces homes qui li ont faite la ligece par l'assise; et coment et de quai tos les homes sont tenus les uns a autres par l'assise.

Le chief seignor est tenus as homes des homes dou reiaume de Jerusalem qui li ont faite la ligece par l'assise, quo il ne deit metre main ne faire metre en leur cors ni en lor fiés de quei il li ont faite la ligece, se ce n'est par esgart ou par connoissance de sa court; ni ne deit souffrir à son poeir que autre li mete. Et se aucun de leur seignors met main en laur cors ni en lor fiés, ce il ne le fait par l'esgart ou par la connoissance de sa court, le chief seignor ne le deit soufrir, ains le doit faire délivrer le plus tost qu'il pora, ce il est pris et arresté: et deit celui de ces homes qui se aura fait mener à quanque il porra et devra par sa court. Et se aucun de leur

(1) Nous rappellerons ici que les Assises de Jérusalem sont le recueil des lois rédigées, après la conquête de la cité sainte (1099), pour y établir une organisation régulière, un gouvernement. Le roi de Jérusalem Godefroy de Bouillon, de concert avec les principaux seigneurs de la croisade, réunis en *assises*, rédigea ce code civil et criminel, et en déposa le manuscrit dans l'église du Saint-Sépulcre. Ces lois ne firent naturellement que reproduire les formes du gouvernement féodal entrées dans les mœurs des conquérants, et c'est à ce titre qu'elles sont particulièrement dignes d'attention et d'étude. Destinées à régir l'État chrétien de Palestine, elles auraient été anéanties avec la domination des successeurs de Godefroy de Bouillon et des croisés, et auraient complétement disparu si elles n'avaient été en partie introduites dans le royaume de Chypre par Gui de Lusignan (1193), dans l'empire latin de Constantinople (1204), et dans la Morée sous Godefroy de Ville-Hardoin II, héritier de cette province conquise par son père. Les Latins toutefois, avec Constantinople et Chypre, avaient perdu le texte de ces Assises lorsque le gouvernement de Venise en prescrivit la recherche. En 1531, maitres de l'île de Chypre, les Vénitiens retrouvèrent quatre exemplaires manuscrits complets; ils en firent une traduction italienne, et les manuscrits originaux furent déposés dans la bibliothèque de Saint-Marc, où on les conserve comme un des plus curieux monuments législatifs du moyen âge.

Voir l'*Histoire des croisades* de Michaud, t. IV; *les Lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle* de Pardessus, t. Ier, ch. VII; et l'excellente édition des Assises publiée par le comte Beugnot dans le *Recueil des historiens des croisades*; impr. roy., 1841, in-fol.

seignor faut à aucun d'iaus de faire li dreit par sa court, on ne li tient ou fait tenir ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé, ou le dessaisist de son fié sans esgart ou sanz conoissance de court, et celui à qui l'on a fait aucune des dittes choses le mostre au chief seignor, et li requiert que il à son seignor li face faire dreit par sa court, ou che il li face à son seignor tenir ou faire tenir ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé, ou le face metre en la saisine de son fié de quei il l'a dessaisi sanz esgart ou sanz connoissance de court, le chief seignor deit faire celui venir devant lui à sa court; et quant il i sera, il li deit dire : « Tel votre home » et le nome, » m'a tel chose dite, » et die ce que celui li a dit : « Si voz « comanz si destreitement comme je puis et doi, que voz li faites droit « par votre court, si comme voz devés, dedans quarante jors. » Se il li défaut de droit faire par sa court, et se ce est d'esgart, ou de conoissance ou de recort que il ne li fait faire, si come la court l'a esgardé ou coneu ou recordé. « Si voz comans, come à mon home, si destreitement come « je puis et doi, que voz li fasciés ou faites faire ce que votre court a « esgardé ou coneu ou recordé dedenz quarante jors, et de ce voz semons « je en la presence de mes homes et de ma court qui si est, et les en trai « à garant. » Et se celui à qui le seignor aura fait ledit comandement et qu'il aura ensi semons come est avant dit, ne le fait dedens le terme ou ne dit raison por quei il ne le deit faire et tel que court l'esgardera ou conoistra, et se celui à qui il a fait aucunes des dittes choses revient devant le chief seignor, et li mostre que son seignor ne li a fait ce que il li comanda et de quei il le semonst, ne n'a dit chose par quei court ait esgardé ou coneu que il ne li deive faire, si li prie et requiert, come a celui qui est le chef seignor dou reiaume de Jerusalem, que il li en face ce que il doit par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem, le seignor deit mander querre son home, et dire il en sa court ce que le sien home li a dit; et se il le conoist et ne mostre par les homes de la soe cort que il seit autrement que celui ne li a fait assaveir, et ensi que il li fait ce que le seignor li comande, le chief seignor le deit dès lors en avant faire remettre en saisine de ce de son fié de quei son seignor l'aveit dessaisi sans esgart et sans conoissance de court, et maintenir le tant que il voudra dreit faire à son seignor par sa court. Et se il li a defailli de faire ce que sa cort a esgardé ou coneu ou recordé, et il dedenz quarante jors, n'a fait à son home ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé, et que le seignor li a commandé et de quei il l'a semons, si comme est avant dit, il deit perdre sa court à sa vie, se le seignor le viaut mener à ce qu'il pora par sa court; por ce, ce me semble, que il est assise ou usage que le seignor deit tenir et faire tenir les esgars et les conoissances et les recors que sa court fera, et por ce que le chief seignor est tenus par son sairement de tenir et faire tenir en sa seigneurie les assises et les usages de son reiaume, me semble il que puisque son home qui a la court dou don de lui et de son ancêtre n'en euvre si come il deit par l'assise ou l'usage du reiaume, que il la deit perdre, et que le seignor li peut tolir à sa vie, ce il viaut, par la conoissance de sa court, se il requiert à sa court que elle li conoist quel dreit en deit aveir. Et, après ce qu'il aura les avans dis errements retrais ou fait retraire en sa court, que il ne me semble que celui qui sera defaillant de l'avant dite semonce puisse chose dire par quei la court ne conoisse que il ne deit plus aveir court en sa seignorie à sa vie et après le comandement

et la semonce du chief seignor, puisqu'il a défailli à son home de faire li dreit par sa court ou de faire li ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé.

Chap. CCI.

Si esclarsisse coment toz les homes des homes du chief seignor sont, par la dite assise, tenus les uns as autres, si comme est devant dit; et coment il se deivent aider et conseillier.

Toz les homes doudit reiaume sont par laditte assise tenus les uns as autres, si come est avant dit, et en tel manière que se leur seignor met ou fait metre main el cors ou el fié d'aucun d'iaus sans esgart ou sans conoissance de sa court, que toz les autres homes deivent venir devant leur seignor, se il a son home aresté ou fait arester sans esgart ou sans connoissance de court, et le tient ou fait tenir en prison, et se aucun des parens ou des autres amis de celui qui est aresté les requiert de par lui que eaus le facent délivrer, et que il en euffre à faire dreit par eaus comme par ces pers, il deivent toz venir devant le seignor, et dire li : « Sire, nos avons entendu que voz tel nostre « per avez aresté; si voz prions et requerons si destreitement come voz poons, « que se il est aresté en votre poeir, que voz le faites délivrer sans delai, et « que voz le menés par l'esgart de votre court. » Et se le seignor le fait delivrer, tant come celui qui aura esté aresté vodra faire dreit par ces pers, il le deivent maintenir à droit comme leur per. Et se le seignor ne le fait delivrer à leur requeste, ou ne dit chose par quei il ne le deit faire et tel que court l'esgarde ou conoisse, tos les homes ensemble doivent aler là où il savent que il est aresté, et delivrer le à force ou autrement, se le cors de leur seignor ne lor défent as armes, contre lequel il ne peuvent ni ne deivent porter armes ne faire chose à force, et dire li que tout come il vodra faire droit par ces pers, que il le maintiendront come leur per. Et se le seignor le defent contre eaus as armes ou autrement à force, il li deivent dire : « Sire, voz estes « nostre seignor, ne contre vostre cors noz ne porteremes armes, ni ne fe- « riens chose à force. Et puisque voz noz defendés à force à delivrer « nostre per qui est pris et emprisoné sans esgart ne sanz conoissance de « court, noz voz gaions toz ensemble et chacun par sei dou servise que noz « voz devons tant que voz aiés nostre per tel délivré ou fait délivrer, ou « dite raison por quei voz ne le devés faire, et tel que court l'esgarde ou « connoisse. »

Chap. CCII.

Se le fié d'aucun des homes est aresté par le seignor sans esgart ou sans conoissance de court, coment celui qui est aresté le peut destraindre par l'esconjurement de ces pers.

Et se le seignor a le fié d'aucun d'iaus aresté ou fait arester sans esgart ou conoissance de court, celui de qui le fié est ensi aresté deit assembler tant de ces pers come il porra, et dire leur et mostrer coment leur seignor et le sien a son fié aresté sans conoissance de court; si lor prie et requiert et conjure, come a ses pers que il li facent son fié rendre, ou que il se portent vers lui si come il deivent come vers leur per, et bien euffre à faire droit par eaus, come par ces pers, quand il aura son fié. Et lors toz ensemble et chacun par sei deivent venir devant le seignor, et dire li :

« Sire, nostre per tel, » et le noment, « noz a tel chose ditte et nos a ensi « requis et conjuré, « et dire li coment. « Si vos prions et requerons que « voz à nostre per tel rendés sans delai son fié, et le remetez ou faites re- « metre en saisine; et se voz après li savez que demander, que voz li de- « mandés par vostre court, et que vos vos le menés part vostre court. Et « se voz ne le faites, nos ne porons muer que noz ne fassieens vers lui ce que « noz devons. » Et se le seignor ne le fait, et il en requiert ces pers qui li doignent force et poeir de remetre se en sa saisine, il le deivent faire et metre le en sa saisine par force ou autrement, et maintenir le contre toz homes, mais que contre le cors dou signor ou d'autre home à qui il seent tenus de fei. Et se le seignor lor defent as armes ou autrement que en dit, et il est là present, il li deivent dire : « Sire, voz estes nostre seignor, et contre voz ne « porterons nos mie armes ne forsegerons tant come voz serez présent, mais « contre toz autres que voz feriens noz nostre leau pooir de remetre nostre « per en saisine de son fié, et maintenir le en sa saisine tant come il vodra « faire droit. Et puisque ensi est que voz, qui estes nostre seignor, et contre « qui noz ne poons porter armes ne faire chose à force là où vostre cors est, « et nos defendés à force que nos ne metons nostre per en saisine de ce de « quei il a esté dessaisi sans esgart et sans connoissance de cort, nos toz « ensemble et chascun par sei voz gaions dou servise que noz vos devons, « tant que vos aiéz rendu à nostre per tel, » et le moment, « son fié, ou « dite raison por quei vos ne le devez faire, et tel que court l'esgarde ou « conoisse. » Et après il ne li deivent faire servise ne chose que il lor comande, tant qu'il ait fait ce qu'il li ont requis.

Chap. CCIII.

Se le seignor faut à aucun de ces homes de faire li faire, si come il deit esgart ou conoissance ou recort de court, ou ce que court a esgardé ou coneu ou recordé, ou aucune autre chose le seignor ne li tient ou ne li fait tenir, et celui à qui le seignor faudra d'aucune des avant dittes choses, requerra ces « pers que il facent vers lui ce que il doivent, il deivent leur seignor requerre que il le face, ou gagier le de leur servise en la maniere avant ditte, tant qu'il l'ait fait.

Se le seignor faut de paier si come il deit à aucun de ces homes de son fié, et celui li requiert sa paie, et après le semont si come il deit par les termes qui sont establis à ce, et il ne le paie par les dits termes; se celui qui aura son seignor ensi semons, si come il deit, de aveir sa paie et ne l'aura eue, requiert et conjure ces pers, si come il deit, que il le facent paier de ce que son seignor li deit de son fié, les homes en deivent faire ce qui est après devisié en cest livre qu'il deivent faire quant tel cas avient. Et je qui ais fait cest livre, ai vu pluisors des avant dittes causes faire en la haute cour dou reiaume de Jerusalem, et aucunes en celle de Chypre; et aucunes aie oy dire à pluisors sages homes de mon tens. Car au tens que l'empereor Federic teneit le bailliage du reiaume de Jerusalem fut fait à mon seignor mon oncle le vieill seignor Barut, et au seignor de Cesaire, mon cosin, et à moi et au seignor de Kayphas, messire Rohart, et à sire Phelippe l'Asne et à sire Johan Moriau, que nos pers à nostre requeste nos donarent force de nos ressaisir de nos fiés, de quei le seignor de Seete, mesire Baleem, qui estoit baill de l'empereor Federic, nos aveit dessaisi de nos fiés sans esgart et sans conoissance de court, par le comandement que ledit empereor li

fist. Et vis et oys as homes doudit reiaume, ledit seignor de Seete, qui estoit baill doudit empereor, por ce que il ne teneit ni ne faiseit tenir à la princesse Aalis, qui fut mere du prince Rupin, ce que la haute cour doudit reiaume aveit esgardé dou plait qui estoit entre li et les freres de l'hospitau des Alemans de la seignorie dou Thoron, laquel elle desraina vers eaus par l'esgart de la haute court doudit reiaume; ne por ce que ledit seignor de Seete diseit que il ne se poeit de cel fait entremetre, que l'empereor li aveit mandé desfendant qu'il ne s'entremeist de cel fait, et mostreit le comandement qu'il en aveit eu par lettres de l'empereor, ne remest mie que les homes doudit reiaume, et la requeste de ladite princesse, ne le gaiacent dou servise que il deveint au dit empereor, tant qu'il eust fait à ladite princesse ce que la court avait esgardé. Et après, par le gré et l'otrei de la dite princesse et desdis homes, il se relaissierent de cel gagement, et retournerent audit servise que il deveint audit empereor. En Chipre, au tens le roi Henri, vi ge, à la requeste mesire Phelippe de Gibelet, à qui le rei deveit de son fié, et que le terme de sa paie estoit passé, et que il aveit sa paie requise au seignor pluisors feis, en court et fors court, et après semons par les treis quinsaines et les treis quarantaines, qui sont establies à son seignor semondre de faire le paier de son fié, et que elles estoient passées, et toz les termes qui sont establis que l'on deit son seignor atendre de sa paie par l'assise, que toz les homes qui là furent vindrent devant le rei, et li prierent et requistrent qu'il feist paier ledit Phelippe de ce que il li deveit de son fié ou paiast ou feist faire son gré, et que le rei le fist et ne vous atendre que l'on le gaiast, si come l'on deit faire par l'assise, ainz li fist maintenant son gré de ce que il li deveit. Et lor ledit Phelippe mercia les homes liges, et lor dist que le rei avoit tant fait de sa paye que il s'en teneit apaié : et parce demorra que les homes ne gagierent le roi de leur servise.

Chap. CCV.

Si le seignor congée son home de sa seignorie sans esgart ou sans conoissance de la court de là où il est son home, que l'home qui est ainsi congéé deit dire et requerre à son seignor et quei à ces pers, et que ces pers deivent dire et faire.

Se il avient que un seignor de sa volonté congée un de ces homes de sa seignorie, sans que il l'ait ataint des choses par quei il le face congérer par esgart ou par conoissance de court, il me semble que il deit dire au seignor et en la présence de partie de ces homes : « Sire, je suis votre home, « et apresté sui de dreit faire en votre court, se voz ou autre me savez « que demander; et tant come je sui dreit offrant par votre court, voz « prie je et requier et conjur come à mon seignor, que voz ne me congéés « de votre terre, ni ne viauz que voz le fassiés, se vostre court ne conut « que vos faire le dées, et de ce voz requier je l'esgart ou la conoissance « de la cour. » Et mete son retenaill. Et se le seignor ne se sueffre por tant de lui congéer, ne cel esgart ne celle conoissance ne li fait faire, il deit venir à ces pers, et leur deit dire : « Seignors, mon seignor et le « vostre m'a congéé de sa seignorie sur ce que je li ais offert à faire dreit « par sa court, et esgart ou conoissance li en ais requis, » et dire li coment il li a requis, « ne il l'esgart ne la conoissance ne me viaut « faire, ne de mei congéer ne se sueffre. Por quei je voz prie et requier « et conjur, come mes pers, que voz aillés à mon seignor, et li priés et

« requerés qu'il ne me congée de sa seignorie tant come je vodrai faire dreit « par sa court, come celui qui euffre à faire dreit par voz, qui mes pers estez, « à lui ou à aucun qui viens me saura que demander, et ce li euffrés de par « mei; et tant come je euffre à faire dreit par mes pers, je n'entens qu'il me « puisse ne dée par raison congéer de sa seignorie. Por quei je voz pri et re- « quier et conjur, comme à mes pers, que voz ne me soufrés si à surmener, « tant come je euffre dreit à faire par voz, ainz me maintenés, si come vos « devés, come vostre per. » Et à mei semble que, après ce, toz les homes deivent venir devant le seignor, et dire li : « Sire, tel votre home, » et le moment, « est venu à noz, et nos a dit que voz l'avez congéé de votre sei- « gnorie sur dreit offrant; et dit que il voz a offert à faire dreit par ces pers « en votre court, et à nos meismes l'a il offert, et prié et requis que noz le « voz offrons de par lui : et noz le vos offrons de par lui; et noz a conjuré que « noz le fassions tenir à dreit par l'esgart de la court, ou que noz le mainte- « nons si come noz devons come nostre per. Por quei noz voz prions et re- « querons, come le nostre seignor, que voz nostre per tel tenez à dreit, et « menés par l'esgart de votre court, et li faites faire l'esgart que il voz a re- « quis, ou que vos vos sueffrés de lui congéer de vostre seignorie, tant que « voz li aiés fait faire l'esgart que il voz a requis, ou ditte raison par quei vos « ne li devés faire et tele que vostre court l'esgarde ou conoisse. Et se voz ce « ne faites, noz toz ensemble, et chascun par sei, vos gaions dou servise que « noz voz devons; et bien sachiez que tant come il vodra faire dreit en vostre « court par ces pers, noz ne soufririens que voz le surmenés, ainz le main- « drons a dreit si come noz devons. » Et se le seignor li viaut apres ce mau faire, il le deivent aider et défendre contre totes genz, sauf le cors dou sei- gnor, tant come il vodra dreit faire par ces pers.

Chap. CCVI.

Coment et de quei l'home ment sa fei vers son seignor, et coment et de quei le seignor ment sa fei vers son home; et coment l'un peu ataindre l'autre et quel amende l'un en deit aveir de l'autre par l'assise.

Si home ment sa fei vers son seignor ou le seignor à son home, et il l'ocit ou fait ocirre ou porchassier sa mort, ou la consent ou la sueffre, se il la seit, et il le peut garder ou défendre à son poeir; et se il faire ne le peut, que au meins l'en garnisse le plus tost qu'il porra por sei garder; ou se il le prent ou fait prendre ou porchasse; ou consent ou sueffre que il seit pris par ses enemis, c'il le peut défendre ou garder, se il ne le fait à son poeir; et se il faire ne le peut, que il l'en garnisse par sei ou par autre le plus tost qu'il porra; ou se il tient ou fait tenir come en prison, ou sueffre que autre le teigne, c'il l'en peut geter et il ne le gete à son poeir à bonne foy; ou c'il le fiert par irre ou fait ferir, ou consent ou sueffre à son poeir qu'il seit ferus ou laidis, et il le peut défendre et ne le fait à son poeir; ou se il li cort sus ou fait corre, ou mets main en son cors ou en ces choses de sa seignorie, de celle dont il est son home; ou se le seignor met main ou cors de son home ou el fié, ou por lui desiriter, tot ne le face il, ou se il le fait faire, ou c'il li met sus qu'il y a esté ou est ou a volu estre ou viaut estre mesprenant vers lui de sa fey, ou que il fist trayson vers lui, ou porchassa ou soufri ou consenti ou sot et ne l'en garda ou au meins ne l'en garni, ou aucune autre maniere de trayson vers lui, ou de fei mentie li met sus, et il ne l'en ataint, si come est devisié en l'autre chapitle, que le seignor peut son home ataindre de sa fei, ou l'home

son seignor ; ou c'il gist charnellement o sa fille, ou la requiert de folie ; ou la porchasse por autre affaire ; ou ce il quiert ou fait ou porchasse l'une des choses dessus ditte à la fille dou seignor ou à le suer, tant come elle est damoiselle en l'ostel de son frere, ou sueffre ou consent que autre li face, c'il le peut destorner et il ne le fait ou au meins en face son poeir ; et de laquel des choses dessuz dittes que l'un mesprent vers l'autre, il ment sa fei vers l'autre. Et se le seignor en ataint son home, il est encheu en sa merci de cors et de fié et de quanque il a ; et se il en viaut aveir dreit et il le requiert à sa court qu'elle li conoisse quel dreit il en deit aveir, je cuit que la court conoistra qu'il en peut de son cors faire justice, selonc ce que le mesfait sera, de trayson ou de fei mentie, et que il peut son fié et totes ces autres choses prendre et faire ent come de choze de traïtor ou de fei mentie. Et se l'home ataint son seignor en court que il a mespris vers lui de sa fei, et il en requeirt à aveir dreit par esgart ou par connoissance de court, je cuit que la court esgardera ou conoistra que l'home est quitte vers lui de sa fei, et a son fié sans service tote sa vie.

Et se l'ome met sus à son seignor en court que il a mespris vers lui de sa fei et il ne l'en ataint si come il deit, il aura sa fei mentie vers lui et sera encheu en la merci dou seignor come de fei mentie. Et bien se gart le seignor que il ne met sus à son home en court que il a sa fei mentie vers lui ; que c'il le fait et il ne l'en ataint si come il est devant dit, il mentira sa fei vers lui, et l'ome aura de lui l'amende dessus dite, ce il viaut. Ne l'un ne peut de ce ataindre l'autre, se n'est par reconoissance qu'il en ait faite en court ou par quei l'un mespreigne vers l'autre en court de aucunes de devant dites choses : car seignor ne peut prover vers son home aucune chose qui mente à sa fei, ne l'ome vers son seignor, autrement que par le recort des homes de la court dou seignor. Mais un home peut bien metre sur un autre home qu'il est traistre vers son seignor ou qu'il a mespris vers lui d'aucune des avant dites choses ; et se la trayson est aparant, en tel maniere le peut il apeler qu'il y aura bataille ; et c'il en est ataint ou prové par bataille ou autrement, il en sera fait de lui come de traitor ou de fei mentie, selonc ce que le cas sera : et la maniere coment ce se peut faire est devant devisié là où il parle comme on deit bataille gagier de fei mentie ou de trayson aparant.

Chap. CCVII.

Si dit qui fait justice en sa terre, c'il ne le fait par comandement dou seignor de qui la seignorie est, ou se le chief seignor ou son ancestre n'ait donée à lui ou à son ancestre le justice, il se mesfait vers son seignor ; et quel amende le seignor en dei aveir, et quei le seignor le peut mener par sa court, sera devisié si dessout en cest chapitle.

Et qui est home d'autre et fait justice d'ome ou de feme ou d'enfant en la seignorie de son seignor, c'il ne le fait par son comandement, ou se le seignor ou son ancestre n'ont doné à lui ou à son ancestre la justice dou leuc ou celui la fait ; il mesprend de sa fei vers son seignor, et le seignor, en pora aveir de lui dreit et amende par sa court come de fei mentie, ce il en est ataint ou prové. Et se autre que home dou seignor fait justice d'ome ou de feme ou d'enfant en la seignorie du seignor, s'il ne le fait par son comandement, le seignor de la seignorie où il fait la justice peut par raison faire de lui ou tel justice come il a fait de celui ou de celle qu'il a justifié sans congié, et plus

grant, ce il viaut. Que par le mesfait qu'il a fait est il encheu en la merci dou seignor, en qui il a fait la justice, de son cors et de tos quanque il a : si le peut le seignor prendre et aveir ent quanque il a en sa seignorie, et son cors justicier à sa volonté.

Chap. CCVIII.

Se le seignor fait prendre son home et emprisoner sans esgart ou sanz conoissance de court, que les pers de celui qui est ensi enprisoné deivent faire et dire à lui delivrer.

Se aucun seignor prent ou fait prendre aucun de ces homes, se ce n'est par l'esgart ou par la connoissance de sa court de la seignorie dont celui est son home, il mesprend de sa fei vers lui, et ces autres homes ne le deivent soufrir, ainz doivent toz ciaus qui le sauront, maintenant qu'il l'auront seu qu'il l'a pris ou fait prendre un ou plusiors de ces homes, venir devant le seignor et dire li : « Sire, l'on nos a dit que voz tel nostre per, » et le noment, « ou nos pers tels, » se il sont plusiours « avez pris ou fait prendre et « arester sans esgart ou sans connoissance de court. Si vos prions et reque- « rons que se vos l'avez pris ou fait prendre ou arester, ou se il est en vos- « tre poeir, que voz maintenant le faites delivrer et le faites venir en la court, « si saurons c'il euffe à faire dreit par vostre court, à voz ou autre qui riens « li saura que demander ; et noz le maintendrons, si come nos devons, come « nostre per, tant come il vodra dreit faire par ces pers. Ne vos ne poés « par l'assise ne l'usage de cest reiaume mettre main ne faire metre sur lui, « se ce n'est par esgart ou par conoissance de court, ne tenir le pris ni aresté « tant come il euffre à faire dreit en vostre court par ces pers ; que sa fei et « son fié le plege. » Et se le seignor l'a pris ou fait prendre, il le deit maintenant faire laissier aler, et garder sei que il ne die devant ces homes que il l'ait pris ne fait prendre, ne que il le teigne en prison ne aresté, c'il ne peut mostrer par recort de court que il l'ait fait par esgart ou par conoissance de court, que ledit son home, que il a ensi aresté, en aura, ce il viaut, tel amende de lui, qu'il sera quitte vers son seignor tote sa vie de la fei et dou servise que il li deveit, et aura son fié sans servise et por ce ne sera pas quitte le seignor de sa fei vers lui que il li deit : et por ce est il ensi, que le seignor a sa fei mentie vers son home, et que l'ome ne l'a pas vers son seignor. Car qui ment sa foi l'un à l'autre, celui à qui l'on la ment est quitte de sa fei que il deit à celui qui li a la fei mentie ; et celui qui la ment n'est mie quitte por tant, ainz en est aussi bien tenus come devant. Et se il avient que le seignor die qu'il le délivrera, si li dient quant ; et se il lor met jor ou terme, et il a cel jor a dit qu'il le délivrera, et ne le délivre et ne le tient plus en prison , il li deivent dire : « Sire, vos avés entendu coment noz voz avons requis que voz « faites tel qui est nostre per delivrer, et voz ne l'avés fait encores, que nos « sachons ; si voz requerons et conjurons ; come au nostre seignor, que voz, « par la fei que voz noz devez , come à voz homes, que voz delivrés ou « faites delivrer sans delai nostre per tel » et le noment « que vos tenés ou « faites tenir en prison. Et, sire, sachiés que se voz ne le faites, noz ne po- « vons laissier que noz ne fassiens ce que noz devons. » Et se le seignor née que il ne l'a pris ne fait prendre, ni ne le tient ne fait tenir en prison, si li deivent dire : « Sire, donc noz abandonés que noz le puissions querre en toz les « leus où noz cuiderons que il seit enprisoné ; et se noz le trovons, que noz « le delivrerons, c'il viaut faire dreit par vostre court à qui li saura riens

« que demander? » Et le seignor le deit faire. Et c'il l'abandonne, il le deivent querre en tos les leus où il cuideront que il seit enprisoné. Et si il le trevent, il li deivent dire : « O voz tel, vos estes nostre per : se voz volés « faire dreit, par la court dou nostre seignor et dou vostre, de ce que l'on vos « requerra ou que l'on vos metra sus, noz voz delivrerons et maintiendrons « come nostre per. » Et c'il l'euffre, il le deivent delivrer et maintenir comme leur per, tant comme il offrira à faire dreit par ces pers. Et c'il ne l'euffre, il le deit laissier en prison, ne plus ne se deivent de lui entremetre. Et se le seignor ne lor viaut abandonner à querre, il ne le deivent mie por ce laissier que il ne le quierent, ainz le deivent querre en toz les leus où il cuideront que il seit en prison. Et c'il le treuvent, et il veuille offrir à faire dreit par ses pers, il le deivent delivrer à force au autrement, se le cors de leur seignor ne le defent à force, à armes ou autrement ; car il ne peuvent porter armes contre le cors de leur seignor, ne fait li force. Et se le seignor le defent contre eaus à force ou autrement, il deivent li dire : « Sire, « puisque voz, qui estes nostre seignor, noz defendés à force nostre per à « delivrer et maintenir à dreit en vostre court, tant come il vodra faire « dreit par ces pers, nos qui somes voz homes et qui ne poons armes « porter contre voz ne faire force, voz gaions toz ensemble, et chascun « par sei, dou servise que noz voz devons, jusqu'à tant que voz aiés tel « nostre per » et le noment « delivré et remis en sa lige poesté. » Et de celui jor en avant il ne li deivent obeir ne faire servise que il li deivent, ne faire comandement qu'il leur face, tant que il aie leur per délivré, si come il li ont requis. Et se le seignor ne le delivre à leur requeste, et ne leur defent, si come est avant dit, et il le delivrent, il le deivent maintenir contre chascun, tant come il vodra dreit faire par ces pers, mais que contre le cors dou seignor, contre cui nul de ces homes ne deit autre maintenir, se n'est aucun autre sien seignor à qui il ait avant fait hommage.

Chap. CCIX.

Se devise autre maniere de conjurement, quant aucun home et menassié, coment il deit conjurer son seignor se il est en doutance de son son cors.

Quant aucun home est menassié ou en perill d'aucun contens que il a eu à aucun riche home ou povre, il deit venir devant le seignor, et dire li : « Sire, tel home me menace, ou je sui en tel perill, et je entens que « je ais dreit, et celui tort, et sui prest que par voz qui estes mon seignor, « ou par vostre court, ou par vostre comandement, ou par mise de bone « gent, en soie à dreit, tot ensi come vos comanderés. Et ce faisant je voz « prie et requier et conjur, come à mon seignor, par la fei que voz me devés, « que de ce me fassiez asseurer et me maintenés à dreit, selonc votre poeir. » Et le seignor li deit respondre que il enquerra celui fait et le adressera, se il peut, ou par pais ou par aucunes des manieres qu'il li a offertes. Et se l'ome viaut ce faire que il li a offert, et l'autre est home dou seignor, il deit bien requerre l'autre que il l'asseure, et en receive dreit par aucunes des manieres dessus dittes, et il deit faire grant defence que il outre ce riens ne face. Et se riens en avenist sur ce, il en deit faire connoissement quanque il porra par sa court. Et se il n'est son home, il deit maintenir celui qui est home et defendre le à bone fei, ce il ne defaut de faire ce que il a offert au comensement, ce il n'est plus tenus à celui à qui il a à faire que à lui.

Chap. CCX.

Se le seignor ne fait tenir à son home esgart ou conoissance que la court a fait, ou defaut à l'homme de faire ce qu'il li a requis en la court, coment celui peut conjurer ces pers por avoir l'esgart.

Quant l'home requiert au seignor escheete qui escheue li seit ou aucune autre requeste, et en la fin de sa parole en requiert esgart, et le seignor le delée en aucune maniere et ne se prent à l'esgart de l'ome que il a premier requis, et l'ome li requiert par plusiors feis, et le seignor sur ce por aucun point le defaut, l'ome peut bien requerre et conjurer ces pers qui sont en la court, que il li doivent prier et requerre le seignor, si destroitement come il peuvent et deivent, que il li face aveir l'esgart que il a premier requis, et que il le maint raisonablement par sa court come son home et leur per. Et les homes liges en deivent requerre le seignor tot ensi come leur per les en a requis. Et se il a en la court poi d'omes liges, celui qui requiert peut aler fors de la court, et assembler les homes liges là où il porra. Et se il ne le peut assembler, il peut aler à chascun la où il le trovera, et requerre leur et conjurer les, come ces pers, que il veignent en la court, et prient et requierent au seignor qu'il escoute et entende sa requeste et le maint à dreit par l'esgart de sa court; et ce il a requis esgart, que il li face aveir son esgart premier requis, ou li fornisse dreit par l'esgart de sa court. Et ces pers le deivent faire tot ensi sanz faille. Et ce il avenist que le seignor ne les escoutast, et par leur esgart ou par leur conoissance ne vosist fornir dreit à leur per ou li fausist d'esgart, il pevent et deivent aussi bien gagier le seignor de leur servise por ce, come il pevent por aucun esgart, se il l'ont fait. Et se le seignor ne le tient et fornist, se leur per le requiert, que il ensi le facent, et que eaus, de tot ce que il en auront veu et seu, se conteignent vers lui come vers leur per.

Chap. CCXI.

Coment et por quei home qui a plusiors seignors peut porter armes contre son seignor, sans mesprendre vers lui de sa fei.

Se un home a plusiors seignors, il peut, sans mesprendre de sa fei, aidier son premier seignor, à qui il a fait homage devant les autres, en totes choses et en totes manieres, contre toz ces autres seignors, por ce que il est devenu home des autres sauf sa feauté, et aussi peut-il aidier à chascun des autres, sauve le premier, et sauve ciaus à qui il a fait homage avant que à celui à qui il vodra aidier. Car à moi semble que se un seignor eust un home ou plusiors qui fust home ou fucent homes de autre seignor devant lui, et il l'eust semons de venir li aidier à défendre sa terre contre ces ennemis mortels qui venicent por deseriter lui et ces homes, et que se il n'i vient, il est en peril d'estre deserité, car il li covient se combatre à eaus sans delai. Et quant it fust venus à sa semonce, et il fust armés el champ, aprestés de soy combatre, et il seust sertainement que un de ces seignors de qui il seroit home devant celui o qui il seroit el champ par semonce, si com est dessus dit, et son premier seignor fust armé d'autres parts en la compagnie de ciaus qui venroient celui deseriter et à tort, cel home, por garder soi de mesprendre vers son seignor de sa fei, devroit venir devant son seignor, quant il seroit venus el champ, et dire li en la presence de ces homes : « Sire, je suis « vostre home, sauve la feauté de tel, » et le nome; « et il vient as armes

« contre voz, et moult me peise que je ne voz puis aidier à cest besoin, qui « est vostre et mien, por ce que celui qui est mon seignor devant voz est de « celle part, ne je ne deis ni ne puis porter armes contre lui en leuc où son « cors seit : por laquel chose je me trais à une part, et n'aiderois de mon « cors à cest besoin, ne à voz ne à lui. Mais je viaus bien que mes gens voz « aident contre celui qui voz vient deseriter, et qui est chief de la guerre « contre voz. » Et son seignor li peut dire : « Vos savez que je voz semons « que voz me venissiés aidier à defendre moi et ma terre contre mes mortels « ennemis qui à tort me vueulent deseriter, et voz mandai que se voz ne me « venissiez aidier, que je ne me combaterée pas à eaus, et voz venistes à « ma semonce. Et sur cest mandement et par fiance de voz, me sui je venu « combatre à eaus. Et voz me volés orres guerpir en champ, por dire que « vostre seignor est venus o mes ennemis. Et c'il i est venus, il est venus, « par son outrage, sanz ce que la guerre amonte de riens à lui. Por quei je « n'entents pas que voz por ce me dées guerpir en champ, qui por vostre « fiance me sui venus combatre à mes ennemis. Et je voz pri et requier ei « conjur par la fei que voz me devés, et semons sur quanque voz tenés de « mei, que vos ne me guerpissiés en champ, ainz voz venés combatre o met « à mes ennemis. Et voz vos poés bien garder de metre mains el cors de « vostre seignor, et ensi poreit escheir que voz li aurées besoin. » A ce peut l'ome répondre : « Sire, vos entendés si come il vos plaira, et dirés ce que « vos vodrés ; mais sachiés que je ne porterai jà armes por voz en champ où « celui qui est mon seignor devant vos seit armés de l'autre part. Car quant « je devins vostre home, si i fu sauve sa feauté. Por quei je ne puis porter ar- « mes contre lui por voz. Mais vés si que je vos lais tot le servise que voz « deis dou fié que je tiens de voz, mais que mon cors ne plus ; ne vos ne me « poés requerre autre par raison ; car je ne voz sui pas tenus de aidier contre « lui ; et n'entends que faire le puisse sans ma fei mentir. Et por ce que je « n'acueil ni ne viaus acueillir la semonce ni le conjurement que voz me avés « fait. Et vos di come vostre home, sur la fei que je vos dei, come à mon « seignor, que ce que je ne vos aide à cest besoin de mon cors, et que je « part de cest champ, n'est que por garder ma fei vers tel, » et le nome, « qui est mon seignor devant vos, et que on ne me puisse de trayson arres- « ter, se je portoie armes en champ contre lui. » Et à tant se part et se traie à une part dou champ. Et se il ensi le fait, je cuit que il fera ce que il devra vers chascun de ces seignors : car c'il ne le fait ensi, il mentira sa fei vers son premier seignor, et l'on poreit l'en apeler de trayson, et son seignor aveir ent dreit par sa court. Et se il ensi le fait, le segont seignor ne le peut, ce me semble, par raison ataindre de sa fei ni de fei mentie, ne de défaut de servise.

Chap. CCXX.

Coment le seignor peut et deit semondre et faire semondre ces homes dou servise que il li doivent, et où ; et quand il les a semons ou fait semondre, que il deit faire et dire, quant l'home faut dou servise que il deit, après ce que il en a esté semons si come il deit ; et quel droit le seignor en deit avoir, et coment il le peut avoir ; et se le seignor ne le fait come il deit, quel amende l'ome en deit aveir ; et qui est semons dou servise que il deit, et il est essoigniés, coment et par qui il deit contremander s'essoine.

Se le seignor a besoin dou servise de toz ces homes ou d'aucun d'iaus, il les peut, si come est devant dit, semondre ou faire semondre. Et il meismes les peut semondre. Et c'il meismes fait la semonce, il la deit faire devant deus de ces homes ou plus, por ce que il ait recort de court, se mestier li est. Et quant le seignor semont son home, il deit dire à celui que il semont : « Je « voz semons de tel chose, en tel maniere, » et de dire de quei et coment il le semont, et où il le semont; et face la semonce en la maniere après devisiée. Et quant il l'aura faite, traire à garanz ciaus de ces homes qui là seront où il fait la semonce. Et se il la fait faire par treis de ces homes, l'un en leuc de lui et les deus come court, die celui qui est establi en leuc dou seignor à celui que il viaut semondre : « Je voz semons de par mon seignor tel, » et le nome, « que voz soiez à tel jor, en tel lieu, » et die le jor et nome le leuc « aprestés de tel servise faire come voz devés à mon seignor : et aiés ce que « besoin voz est à demeurer là jusqu'à tel terme, » et die le terme, « et seés à « comandement de tel, » et le nome, « que mon seignor a establi à estre là en « son leuc. » Et se le besoin est hastif, le seignor peut bien faire semondre à orre moutie ou à moveir maintenant, selonc ce qu'il en aura besoing. Et se il le viaut ensi semondre, le semoneor le deit semondre si come et devant dit, mais que tant que il li die l'orre à quei il le semont et le leuc. Et se le seignor le fait semondre par banier, le banier deit faire la semonce en la maniere devant devisiée. Et se aucun des homes dou seignor défaut dou servise de quei il a esté semons en la maniere devant ditte, par le seignor ou par home en leuc ou par banier et le seignor en vueille aveir dreit, le banier en deit estre creu c'il dit qu'il l'a semons, se celui ne dit, par la fei qu'il deit au signor, que le banier ne le semonst de celle semonce si come il dit; et à tant en est quitte : ou se non, il pert son fié, tant come il est devisié en cest livre que l'on pert son fié par défaute de servise. Et se le seignor le semont devant deus de ces homes ou plus, ou le fait semondre par treis de ces homes, l'un en leuc de lui et les deux come court, il pert son fié en la manière après ditte; car escondite que le semons face ne li vaut neent, ce il n'esteit essoignies; si qu'il ne peust aler à la semonce, et qu'il a s'essoine faite assaveir au seignor à orre et à tens si come il deit, ou que il l'a contremandée si com il deit a hore et a tens. Et quant le seignor a semons son home ou fait semondre tel par treis de ces homes, si come est avant devisié, en sa personne ou en son hostel ou en son fié, de son servise que il deit, il deit faire retraite en la court à ciaus de ces homes qui ont esté là où la semonce fut faite; et celui qui l'a faite deit retraire en la court coment il a la semonce faite, et les autres le deivent garentir. Et quant il ont ce dit à la court, le seignor deit commander à la court que elle seit bien membrant de celle semonce que la court a recordée; et après que le terme de la semonce est passé, se celui qui a esté semons dou servise que il deit au seignor n'est venuz ou allez là où il estoit semons ou ditte ou mostrée au seignor s'essoine, ou à celui qui est en son leuc, ou contremandée là si come il deit à orre et à tens, le seignor en peut en aveir dreit par sa court totes les feis que il vodra. Et se il viaut aveir dreit, si face dire ensi, en la presence de sa court : « Je fis semondre tel en tel maniere, » et die coment, « la quel semonce « fut retraite, en la presence de moi et de ma court, par tels, » et les nome, « qui furent present là où la semonce fut faite. Et celui fut semons n'a fait « ce de quei il fut semons, né contremandé n'a à ore ne à tens s'essoine si « come il deit, se il ot essoine. Si voz requier, si come je dei, que vos me

« conoissiez quel dreit je en deis aveir. » Et la court li deit conoistre se cuit que il se peut saisir dou fié de quel il deit le servise de quel il l'a fait semondre, et faire s'ent servir un an et un jor, se il a esté semons en persone; mais se il a esté semons en son hostel ou en son fié, la court deit conoistre que le seignor peut son fié saisir et faire s'ent servir tant que celui qui a esté semons en son hostel ou en son fié, si come est dessuz dit, veigne en la presence de lui et de la court, et li requiert la saisine de son fié, et que le seignor li deit maintenant rendre la saisine de son fié, quand il requerra dou defau dou servise, se celui est defailli dou servise, si come est avant dit, requierre la saisine de son fié. Et quant le seignor l'aura saisi de ce dont il ot la saisine, si come est avant dit, le seignor se peut maintenant, se il viaut, clamer de lui de ce que il li est defailli de servise, de quel il le fist semondre en la maniere avant ditte. Et quant il se clamera, celui de qui il se claime n'aura pas jor à cel claim. Et se il née que il n'est defailli de servise, le seignor le doit prover par le recort de la court; et se il le preuve ensi, la court deit esgarder que il se peut ressaisir de son fié et faire s'ent servir un an et jor. Et por ce qu'il est plus seure chose au seignor, quant il a semons devant deus de ces homes ou plus, ou fait semondre par treis de ces homes come cort, aucun de ces homes, et il est defailli de servise, que il face la semonce retraire en la court à ciaus de ces homes qui furent là où il le semonce ou as de vanz dis homes; que se il se claisme et la semonce a esté retraite, ciaus de la court sont certains que la semonce a esté faite, si pevent et deivent les garens faire si come est devant dit. Mais se le seignor ne fait la semonce retraire en la court as avans dis, et dit que il a fait semondre tel son home, et le home, si come il deit, et il est defailli de servise, et requiert à la court elle il conoist quel dreit il en deit aveir, la court deit conoistre, ce me semble, que se il est ensi come il dit, que il se peut saisir de son fié et faire s'ent servir an et jor, ou tant que celui que il dit qui li est defailli de servise li requiert la saisine de son fié, selonc ce que la semonce aura esté faite à son cors ou à son fié ou en sa maison. Et quant celui que le seignor a dit qui li est defailli de service, et de qui fié il est saisi en la ditte maniere, vient en la court et requiert la saisine de son fié et l'a, et le seignor se claime, à lui si come est avant dit, et il née que le seignor ne l'a fait semondre si come il a dit, ne que il ne li est defailli de son servise que il li deit, et le seignor ne le peut prover par recort de court, ce est assaveir de ciaus siens homes devant qui il fut semons, celui ne sera pas ataint de defaut de servise. Et qui se claime dou seignor de ce que il aura mis main en son fié autrement que il ne deit, et que il en viaut aveir tel amende come la court conoistra que il aveir en dée, la court conoistra, se cuit, que il deit estre quitte vers le seignor tote sa vie de la fei et dou servise que il li deit de cel fié, et que le seignor n'est mie quitte vers lui de la soe fei. Et por ce ais ge dit devant que le seignor deit faire retraire à sa court la semonce à ciaus treis de ces homes, si come il l'ont faite, ou à ciaus qui furent là où il le semonst, que ce il le fait ensi, il est hors de celui devant dit perill. Et se le seignor fait semondre ces homes par banier ou par treis de ces homes come court, d'aler à court et il n'i vont, il sont defailli de servise, se il ne sont essoignés et il ne facent assaveir leur essoine as treis homes ou au banier. Et se il vont en la court par la semonce dessus ditte, celui qui se partira de la court de son seignor sanz son congié, tant come elle se tendra à celle feis, sera defaillant de servise : car ce est un preupre servise que toz ciaus qui deivent servise au seignor de leur cors li deivent; que se il tel servise ne li deussent, et les autres qui sont devant de-

visiés en cest livre, il ne poreit tenir cort ne faire dreit ni justice à ciaus qui la li requeroient. Et por ce sont les dits servises establis, que il peust ces homes destraindre de venir à court et démorer y et des avant dites choses faire, por les plais et les corelles oyr et jugier : car court ne vodreit, ne plais ne seroient oyr, se le seignor ne poeit ces home destraindre d'estre y et faire en la court les avant dittes choses, que le seignor ne peut jugement faire ne estre au jugement. Et se le seignor semont ou fait semondre aucun de ces homes dou servise que il li deit, et il ne le fait en la maniere avant ditte, et il en défaut, et le seignor en viaut aveir dreit, il le deit faire en la maniere avant ditte. Et se le seignor fait semondre aucun de ces home qui seit essoigniés, il li deit faire assaveir son essoine, et dire ensi à celui qui le semont : « Je ai tel essoine, » et die quel, « por quei je ne viaus accueillir « cest semonce, se court n'esgarde ou conoisse que je acuillir la deie : et de « mon essoine et de mon responz voz trais ge à garanz. »

B. — PAGE 202.

SUR LES MARIAGES DES VASSALES.

Chap. CCXXVII.

Comment et où par qui le seignor deit faire semondre, feme qui tient fié qui li deit service de cors, de prendre baron; et quand la feme est semonce si come elle deit de prendre baron et ne le prent, quel amende le seignor en deit aveir.

Quant le seignor viaut semondre, ou faire semondre si come il deit, feme de prendre baron quant elle a et tient fié qui li deie servise de cors, ou à damoiselle à qui fié est escheu qui li deit servise de cors, il li deit offrir treis barons, et tels que il scient à li oferans de parage ou à son autre baron, et la deit semondre en la presence de deux des homes ou de plus, ou faire la semondre par treis de ces homes, l'un en son leuc et les deus come court. Et celui qu'il a establi en son leuc à ce faire, deit dire ensi : « Dame, je « vos euffre, de par mon seignor tel, » et le nome, treis barons, tel, et « tel, et tel, » et les nome, « et voz semons, de par mon seignor tel, » et le nome, « que voz, dedenz tel jor, » et il moutisse le jor, « aiés pris à « baron l'un de treis que je vos ai només : et de ce trais ge à garant ces « homes de mon seignor qui sont si come court. » Et ensi le die en leur presence treis feis. Et se le seignor la semont, se li euffre treis barons, et la semone en la manière avant dite; et se on ne treuve ou semondre en sa persone, on la deit semondre en son ostel ou en son fié, ou en l'ostel où elle fut dereinement, se elle n'a ostel sien en quei elle maigne. Et qui la vodra semondre en un des dis leus, si le face si come est devisié devant en cest livre que l'on semont l'ome de son servise en son ostel, disant les paroles avant devisiées que l'on deit dire ou semondre de la feme. Et quant feme est ensi semonce, et elle ne prent el dit terme l'un des treis barons que l'on li a offers et de quoi l'on la semonce d'espouser l'un d'iaus, ou elle vient, dedens le jor qui li est donné à barons prendre, devant le seignor c'elle le treuve, et die raison pour quei elle ne vueille se semonce acuillir et tel que court l'esgarde ou conoisse, ou celle ne treuve le seignor en sa court, qu'elle le die en la pre-

sence de deus homes de la court ou de plus, qu'elle estoit là venue où elle cuidoit trover le seignor, et que c'elle l'eust trové elle eust ditte raison por quei elle n'entent quelle deie sa semonce acuillir de prendre baron si come il l'a faite semondre, et que de ce trait elle la cour à garant, et lor prie et requiert qu'il en seient recordant dou jor qu'elle est la venue et des parolles qu'elle a dittes, si qu'ils les puissent recorder en la court, se mestier li est. Ou c'elle est essoignée dedens les jors de la semonce, que elle face assaveir au seignor son essoine par tel que li euffre, en la presence de deus de ces homes ou de plus, à certifier ce qu'il est son message, et qui elle li a enchargié ce que il a dit por lui et qu'elle a mandé faire assaveir son essoine par message, et que le message deit dire : « Sire, tel, » et la nome, « voz fai as- « saveir par moi que elle est si essoigniée, qu'elle ne peut venir devant voz « respondre voz de vostre semonce, et dire vos por quei elle ne li deit faire ; » ou dire qu'elle est si essoignée, qu'elle ne peut faire ce de quei il la semonce, et dire ce por quei elle ne le peut faire. « Sire, et se vos mescreés que je ne « sée son message et quelle ne m'ait enchargié ce que je ais por lui dit, je en « euffre à faire ce que la court esgardera ou conoistra que je en dée faire. » Et se le seignor l'en mescroit, il deit comander à la court qu'elle li conoisse qu'il en deit faire. Et la cour deit conoistre, ce me semble, qu'il deit jurer sur sains que il est son message, et qu'elle li a enchargié a dire ce qu'il a dit por li. Et se il le fait, il deit bien estre creus, et elle a bien contremandé son essoine si come elle deit. Et c'il ne fait ce que la court aura coneu, elle n'aura mie contremandé son essoine si come elle deit : si sera defaillant au seignor dou servise que elle li deit de sei marier à sa semonce. Que celui qui se fait message en court d'ome ou de feme qui a esté semons de servise ou de venir faire dreit, n'en euffre à faire ce qui est devant dit et ne le fait, ne deit estre creus ne tenus à message. Et c'elle ne vient dedens ledit terme en la court devant le seignor, et elle ne dit ou faire dire chose par quei court esgarde ou conoisse qu'elle n'est tenue d'acuillir la semonce de quei le seignor l'aura fait semondre, elle sera defaillant dou servise qu'elle deit au seignor : si en pora le seignor aveir dreit et amende d'elle, se il viaut, si come de defaut de servise de baron prendre. Et c'elle fait assaveir au seignor son essoine, si come est devant dit, et le terme de la semonce passé, le seignor la deit faire semondre de rechief si come est devant devisié. Et se la feme qui est semonce de prendre baron, si come est avant dit, ne le prent dedenz le jor de la semonce, ou elle ne fait l'une des choses devant devisiées por quei elle n'est defaillant dou servise si elle le fait ; et elle, après ce que le jor de la semonce sera passé, ait le seignor saisi son fié par esgart ou par conoissance de court, ou ne l'ait, vient devant le seignor, et li dit : « Sire, vos me feiste, un jor qui passés est, offrir des « treis barons et semondre que je en preyne l'un dedenz tel jor, » et li moutisse. « Et ce, sire, que je ne le fiz, fu par essoine que je os ou par mauvais « conseil, et je suis ores preste de faire vostre comandement, et de espouser « l'un des treis barons que voz m'offristes. » Et se le seignor s'en tient à paié, et il a le fié saisi, il li deit rendre, et elle deit faire son comandement. Et se il ne s'en tient à paié, ainz vueille miaus aveir l'amende dou défaut de servise, si lie die : « Dame, il est veir que voz me devés servise de voz ma- « rier, et je voz en fiz semondre si come je dus et à jor nomé, et voz de- « denz cel jor ne me feistes le servise que voz me deveés, ni ne deistes en « court raison por quei voz ne le deveés faire, et tel que court l'esgardast ou « coneust ; ni ne fustes essoigniée por quei voz ne deussés ma semonce

« acuillir ne mon servise faire : por quei je entens que vos me soiés defaillie « dou servise que voz me devez de baron prendre, si en viaus aveir tel dreit « et tel amende come je dis par la conoissance de ma court; ni ne viaus « que il demorre, por chose que voz aiés ditte, que je ne l'aie, se ma court « ne conoisse que je aveir ne la deie. Et de ce me met je en la conoissance de « ma court, sauf mon retenaill. » Et après il ne me semble que la feme puisse chose dire por quei la court ne deie conoistre que le seignor en peut et deit aveir, ce il le viaut, tel amende come de defaut de servise. Et après laditte conoissance, se le seignor comande à la court que elle conoisse quel dreit et quele amende il en deit aveir, la court li deit conoistre, se cuit, qu'il s'en peut faire servir dou fié un an et un jor, et après l'an et le jor, totes les feis qu'elle requerra son fié, que elle l'ait. Et quant la feme aura recouvré son fié, le seignor la peut de rechief semondre de prendre baron en la maniere avant dite, et en sera si come est avant devisié.

Chap. CCXXX.

Quant feme tient un fié ou plusiors de un ou de plusiors seignors, et elle se marie sanz le congié de celui à qui elle deit le mariage, quel amende il et les autres seignors en deivent aveir par l'assise.

Quant feme qui a et tient un fié ou plusiors d'un seignor ou d'une dame ou de plusiors, a irritage ou en doaire ou en baillage, se marie sanz le congié de celui à qui elle deit le mariage, et celui ou celle ou ciaus de qui elle tient le fié ou les fiés en pevent aveir dreit et amende. Et tel, ce me semble, que il aura, ce il viaut, cel fié que elle tient en fié, par la conoissance de sa court, tant come elle sera en celui mariage. Et quant le seignor viaut aveir fié de feme por tel mesfait, il le deit, ce m'est avis, ensi faire. Que quand il est certain que elle est ensi mariée, si deit faire assembler sa court, et dire ou faire dire à ciaus de la court : « Tel feme, » et nomer la, « qui a et tient de « mei tel fié ensi, » et dise quel le fié est, et coment elle le tient de lui et ce quel deit de cel fié, « c'est mariée sans mon congié. Dont je voz comans que « voz me conoissiés quel amende et quel dreit je en deis aveir. » Et la court deit faire celle conoissance; et ensi, se cuit, que le seignor se peut saisir dou fié que elle tient de lui et faire s'ent servir tant come elle sera en cel mariage, se la feme a coneu en la court que elle ensi se seit mariée. Et se la court n'en est certaine que par le dit dou seignor, elle deit faire la conoissance ensi, se me semble : que celle c'est mariée sanz le congié de celui de qui elle tient le fié, si come il dit, que il peut saisir son fié et faire s'ent servir tant come elle sera en celui mariage. Et se feme tient plusiors fiés de plusiors seignors, et elle se marie en la maniere avant ditte, je cuit que chacun de ciaus de qui elle tient fié peut aveir ce que elle tient de lui en fié, en amende dou mesfait que elle a fait de marier sei de s'auctorité; et qui en vodra aveir l'amende, il la peut aveir par la court dou seignor en la maniere avant devisiée.

C. — PAGE 212.

DÉFIS JUDICIAIRES.

CHAP. LXXIV.

Coment l'on deit garenz enpeescher, et coment rebuter, et coment torner.

Se vostre aversaire viaut prover contre voz par garenz, se il sont tels que il puissent celle garantie porter par court, et vos les conoissiés, et voz ne volés que celle garantie seit portée contre voz, se voz avés dreit en celle corelle, et que voz cuidiez que celle leur garantie vos tolle vostre dreit, metéles, avant qu'ils portent celle garantie, en tel point por quei il ne la puissent porter contre voz. Et se voz ce volés faire, si le faites ensi : que quant vostre aversaire aura jor par court de ses garens amener, vos venés en la court avant de celui jor, et vos clamés ou faites aucun autre clamer d'aucun de ciaus que voz savés qui deivent celle garantie porter encontre voz, et au claim lor metés sus ou faites metre aucune mallefaite, et tel que il conveigne à prover par garens, et en quoi il y a tornes de bataille ; et offrés à prover ce que voz li metés sus, si come la court esgardera, ou conoistra que voz prover le deés. Et la court esgardera, ce crei, que voz le deés prover par deus leaus garens de la lei de Rome. Et quant la court aura ce esgardé, voés vos garens si loins que vos aiés si lonc jor à voz garens amener, que le jor que la court voz aura doné à vostre aversaire de ses garens amener seit ains passé, que le jor veigne que la court voz aura doné de voz garens amener à prover contre celui qui la garantie deit porter contre voz. Et puis que vos aurez ce fait, se vostre aversaire ameine à son jor le garent à qui voz ou autre aurés mis sur la mallefaite et offert à prover le par garens, et celui vueille porter la garantie contre voz, quant vostre aversaire l'amenera en la court et l'offrira à garant por la garantie porter ; dites au garant tôt maintenant ainz que il porte la garantie, ne que il s'agenoille por faire le sairement que garant deit faire, « Tient tel, » et le nome par son nom ; et puis dites au seignor : « Sire, je ne viaus que cestui seit receu à garant contre mei, ne « que il garantie porte contre mei, tant que il se seit aleauté de la mallefaite « que l'on li met sus ; que il ne peut garantie porter, ne faire ce que garent « peut et deit faire contre celui qui vodra sa garentie fausser ; se il n'est avant « aleauté de la mallefaite que l'on li a mise sus en vostre court, et que l'on a « offert à prover contre lui, si come vostre court l'a esgardé, et de quei l'on « a jor par court à ses garens amener à prover li ce que l'on li met sus : car home à qui l'on a mis sus en court tel mallefaite, comme on l'a mis à cestui, et que on a offert à prover si come court esgardera ou conoistra, et « que court a esgardé ou coneu coment l'on le deit prover, ne peut ni ne « deit garentie porter par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jérusalem, tant « que il se seit aleauté si come il deit de la mallefaite que on li a mise sus, « si que il puisse la garentie porter et faire que leau garant deit faire : et « por totes les raisons que je ai dites ou por aucunes d'elles, ne viaus ge que « sa garentie seit portée contre mei, ne que elle vaille à mon aversaire, ne à « mei griege, se la court ne l'esgarde. Et de ce me met je en l'esgart de « la court, sauf mon retenaill. » Et le garant, ne celui qui l'a amené en

la court por la garantie porter, ne peut chose dire, ce me semble, por quel la court dée esgarder que celui dée estre receu en cort en garentie, tant que il se seit aleauté en court si come il deit de la mallefaite que l'on li a mise sus en la court, et avant que il ait esté mouti, ne offert à garant. Et se vos volés le garent enpeeschier en la maniere dessus dite, si notés le dit que l'avanparlier des garanz dira por eaus au plus soutilement que voz porés et saurés, et le empeeschiés et desfaites au miaus que voz saurés, mostrant raisons et semblances de dreit por cel dit casser et varier. En se voz ce ne poez faire, ou ne volés ou ne savés quant le avanparlier aura dit por eaus, et il se trairont avant por le sairement faire, ainz que il s'agenoillent por faire le sairement, dites à celui que voz vodrés geter de garentie : Tien tei, je te dis que tu n'es pas tel que tu puisses ast garentie porter contre mei; et di por quei : por ce que tu es tel. Et dites ce que voz saurés de lui, c'est assaveir une des choses qui devant sont devisées en cest livre, por quei on ne peut garentie porter en la haute-cour; et offrés à prover ce que voz li metés sus, si come la court esgardera ou conoistra que voz prover li deés; car autrement vostre dit ne vaudreit riens. Et ce faites ainz qu'il aient fait le sairement : que se celui que voz volés ensi geter de la garantie porter aveit fait le sairement, voz ne li povées puis metre sus nulle des choses avant dites qui voz vousist à geter le de la garentie. Car se il font ce que leau garent deivent faire, et il ne séent contredis ou empeeschiez avant en l'une des manieres dessus dites, vostre aversaire aura celui plait gaaignié contre voz et sa carelle desrainiée, se ce n'est de carelle de quoi voz volés torner come faus garent l'un des garens par gage de bataille, et lever come esparjure. Et se ce est de carelle de quei il y a torne de bataille, et voz volés l'un des garens tornez de garentie come faus garent et lever come esparjure, et aerdre vos en à lui, se lor dit est tel que voz ne le poés contredire, et les personnes sont tels que voz ne les puissiés corrompre ne empeeschier ne contredire par les raisons dessus dittes, quant il auront ce juré que il voz metront sus, si en porés l'un d'iaus lever, lequel que voz vodrés, et combatre vos en à lui de vostre cors, ou metre champion en vostre leuc, se vos estes tel que voz faire le puissiéz et deéz par raison. Et se vos ce volés faire, si le faites ensi : que si tost come celui que voz vodrés torner aura le sairement fait, prenez le maintenant par le poin, ains que il se lieve, et dites li : « Tu mens come faus garent, et je te lieve comme esparjure. » Et l'en levés, et dites maintenant : « Et je suis prest que je « le te prouve de mon cors contre le tien, et que je te rende mort ou recreant en une orre de jor : et vés ci mon gage. » Et tende son gage au seignor à genoills, por ce que l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem est tel, que de carelle d'un marc d'argent ou de plus que il a tornes de bataille, quant l'on l'euffre à prover si come la court esgardera ou conoistra que prover le deie, et que la court esgarde ou conoisse que l'on le deit prover par deux leaus garenz de la lei de Rome, et que l'on peut l'un des garenz torner come faus garent et lever come espajure et combatre soi à lui, di ge que l'on le face en cest cas après le sairement : car il ne porroit le garant lever come parjure devant le sairement. Car nul n'est esparjure de sairement que il ait à faire, tant que il ait fait le sairement; ne il n'est faus garent, tant que il ait la garantie portée faucement; ne il ne la faucement portée, tant que il se seit esparjurés; et qui l'en levereit devant ce que il eust le sairement fait, il ne le levereit mie come esparjure ni ne tornerait come faus garent. Et se il se combateit à lui, il se metreit en faus gages se il disoit

que il fust parjures, et il ne le fust : que nul ne peut à dreit dire que nul seit esparjure tant que il ait le sairement fait ; ne bataille ne poreit estre, par assise ne par usage, ne par raison, de chose que on veuille faire tant que elle seit faite. Et qui vodreit un homme murtrir ou seignor traïr, et il eust juré sur sains de faire le, ne le poreit-on par apeler dou murtre ne de la trayson, tant que il eust le murtre ou la trahison faite : que moult de choses enprent l'on à faire, et dit l'on que l'on fera, que l'on ne fait pas. Et par ces raisons, et par pluisors autres que l'on i peut dire, est il clere chose à conoistre que l'on deit garent laissier faire le sairement ainz que l'on le lieve come esparjure, ne torne comme faus garent, ne s'aerde à lui par gage de bataille, ne se mete en dreite lei de bataille vers lui. Et le garent que l'on lieve, si come est dessuz dit, come parjure, deit maintenant respondre à celui qui ensi l'a levé : « Tu mens, et je suis prest que je m'en aleaute contre tei, et me defent de « mon cors contre le tien, et te rendre mort ou recreant en une orre de jor ; « et vés ci mon gage. » Et tende au seignor à genoills son gage : et le seignor deit le gage receveir et asseir le jor de la bataille au quarantisme jor, se ce n'est d'omicide ; en quoi il n'a que trois jors de respit de la bataille aussi comme de murtre. Et deivent, à celui jor que le seignor lor aura assené, venir devant le seignor et eaus por offrir de la bataille faire, apareilliés et adressiés de lor armeures, si come est après dit en cest livre que champion le dei[illegible]ire de tel carelle come il auront les gages donés. Et le garent qui es[illegible]torné et levé come est avant dit, s'il ne s'en aleaute si come il est dess[illegible]zé, il a perdu à toz jors vois et respons en court, et sera tenu à faus et à desleau tote sa vie, et celui aussi por qui il deveit celle garentie porter perdra sa carelle, por ce que la garentie ne sera mie fornie ; que garentie n'es mie fornie, puisque l'on torne maintenant le garent come faus garent, et lieve come esparjure, et l'euffre à prover, tant que le garent se seit aleauté si come il deit.

Chap. LXXV.

Quant chevalier porte garentie contre home qui n'est chevalier, coment il le peut rebuter et coment torner.

Se un chevalier porte garentie contre un home qui n'est pas chevalier, de chose en que si il a y tornes de bataille, et celui qui n'est chevalier le viaut torner par gage de bataille, et combattre sei à lui ; il le deit faire en la manière avant dite que on doit torner garenz ; et se il le fait ensi, il ne me semble que le chevalier en cest cas s'en puisse defendre de aerdre sei à lui de bataille, par ce que il est chevalier et l'autre ne l'est mie : tot seit ce que chevaliers n'est pas tenus de aerdre sei de bataille à home qui n'est pas chevalier qui l'appelle de murtre, ou de traïson ou de pluisors autres choses, se il ne viaut, tant que il soit chevalier. Car puisque le chevalier se met de sa volonté à porter garentie contre home qui n'est mie chevalier, de chose de quei il y a torne de batailles, il est bien aparant que il de sa volonté se met en la bataille, se celui contre qui il porte la garentie le viaut faire et lever le come esparjure, et torner come faus garent ; que nul seignor ne autre ne le peut esforier ni destraindre de porter garentie en la haute-court, s'il ne le fait de sa volonté. Et l'assise ou l'usage dou reiaume est tel, que qui porte garentie en la haute-court de chose de quei il y a carelle d'un marc d'argent ou de plus ou de chose de quei l'on pert vie ou membre ou son honor qui en est ataint,

que il le peut torner come faus garent et lever come esparjur, et aerdre sei à lui par gage de bataille. Ne chevalier ne autre n'en est excepté en l'assise ne en l'usage. Et est bien dreit, ce me semble, que ensi deit estre : que se ensi n'estoit, et que chevaliers peussent porter garantie sur autres gens, et que l'on ne les peust torner par gage de bataille, chevaliers auroient trop grant avantage sur les autres genz, et autres genz que chevaliers seroient trop maubaillis, que il poreient toz estre mors et destruis, quant les chevaliers vodroient ce qui ne peut ni ne deit estre par raison ne par l'assise, ne par l'usage dou reiaume de Jerusalem ; que l'assise est tel, que qui porte garentie contre autre de chose de quei la carelle est d'un marc d'argent ou de plus, ou de chose de quei se deit perdre vie ou membre ou son honor, que il peut torner le garent par gage de bataille ; ne en ces cas ne deit pas estre ce que l'on dit que chevalier ne ce doit aerdre par gage de bataille à home qui n'est mie chevalier, por ce que celui n'est mie son per. Que celui contre qui l'on deit porter la garentie ne saura pas espeir que chevalier dée porter la garentie contre lui, por quei il ne se sera mie fait faire chevalier ; et se il ne le peut torner ou rebuter, ce il n'est chevalier, il aureit perdue sa carelle. Que l'on deit le garent rebuter ainz que il face le sairement et torner maintenant que il a fait le sairement ; si ne le poreit celui qui est chevalier faire contre celui qui est chevalier ; por quei il me semble que il le peut bien torner, tot ne soit il chevalier et combattre se à lui. Mais que il seit chevalier, quant il se rendra por offrir. Que se il n'esteit chevalier au poroffrir et à la bataille faire, il ne me semble que le chevalier fust tenus de combattre sei à lui : que chevalier n'est tenuz par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem de combatre sei à home qui l'apelle, se il n'est chevalier, que par l'assise ou l'usage dou dit reiaume, l'apeleor deit sivre le defendeor en sa lei : ne home qui n'est chevalier ne se peut combattre à lei de chevalier. Si est clere chose, ce me semble, que quant home qui n'est chevalier appelle chevalier, que il covient que il se face faire chevalier, ainz que il se combate à lui ; et ce ensi en cest cas. Mais en l'autre cas covient il que il seit chevalier ainz que il l'apelle, ou le chevalier ne s'aerdra pas à lui. Mais le cas de quei home qui n'est mie chevalier ne per dou chevalier ne peut dire chose ne faire contre chevalier qui li vaille, est devisé en cest livre, là où il parole de la franchise que les chevaliers ont sur les autres gens. Et se un chevalier viaut porter garentie contre un home qui n'est mie chevalier, et celui le viaut geter de la garentie, metant li sus l'une des choses devant devisées par quei l'on ne peut porter garentie, et l'euffre à prover, si come la court esgardera ou conoistra que il prover la dei, faire le peut. Et se il le fait, il me semble que la court deit esgarder ou conoistre que il le deit prover par deus leaus garens de la lei de Rome, qui facent que leaus garenz et que il seient chevaliers. Et il me semble que ensi deit estre come je ai dit en cest chapitre, par deus raisons : l'une, que les chevaliers portent garentie de leur volonté, sanz ce que nul les puisse esforzier, et que il set ou deit saveir que qui porte garentie contre autre, que il le peut torner ou rebuter par l'assise ou l'usage du dit reiaume, si come est devant dit. L'autre raison si est, que le chevalier se aleaute contre celui qui li met desleauté sus de ce que il dit que il ne peut garentie porter contre lui. Que chevalier né de leau mariage, qui n'a esté ataint ou prové en court de l'une des choses por quei on pert vois et respons en court, se peut et deit aleauter contre chascun, seit chevalier ou seit autre, qui desleauté li met sus, ou aucune des avant dites choses por quei l'on ne peut garentie porter en la haute-

court. Et se home qui n'est chevalier porte garentie contre chevalier, et le chevalier le viaut torner de la garentie et lever comme esparjùre et combattre sei à lui, il se combatra à pié comme sergent, parce que l'apeleor deit sivre le defendeor en sa lei, car le chevalier en cest cas est l'apeleor, et le sergent defendeor. Et se chevalier viaut rebuter de garentie home qui n'est mie chevalier, et li met sus l'une des choses por quei l'on ne peut porter garentie, et l'euffre à prover si come la court esgardera ou conoistra que il prover le dee, la court deit esgarder ou conoistre, ce cuit que il le deit prover par deux leaus garens de la lei de Rome; et que à ceste preuve faire soufist bien autre que chevalier, ce me semble, por ce que la preuve est contre autre que chevalier.

D. — PAGE 234.

ÉLECTION DE CHARLES LE CHAUVE PAR LES ÉVÊQUES ET LES GRANDS DU ROYAUME D'ITALIE.

Gloriosissimo et a Deo coronato, magno et pacifico imperatori domino nostro Carolo, perpetuo Augusto, nos quidem Anspertus cum omnibus episcopis, abbatibus, comitibus ac reliquis, qui nobiscum convenerunt Italici regni optimates, quorum nomina generaliter subter habentur inserta, perpetuam optamus prosperitatem et pacem.

Jam quia divina pietas vos, beatorum principum apostolorum Petri et Pauli interventione per vicarium ipsorum, dominum videlicet Joannem, summum pontificem et universalem papam vestrum, ad profectum sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque omnium, incitavit, et ad imperiale culmen Sancti Spiritus judicio provexit, nos unanimiter vos protectorem, dominum ac defensorum omnium nostrum et italici regni regem eligimus, cui et gaudenter toto cordis affectu subdi gaudemus, et omnia quæ nobiscum ad profectum totius sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque omnium salutem decernitis et sancitis, totis viribus, annuente Christo, concordi mente et prompta voluntate observare promittimus.

Anspertus sanctæ Mediolanensis ecclesiæ archiepiscopus subscripsi.
Joannes sanctæ Aretinæ ecclesiæ humilis episcopus subscripsi.
Joannes episcopus sanctæ Ticinensis ecclesiæ subscripsi.
Benedictus Cremonensis episcopus subscripsi.
Theudulphus Tortonensis episcopus subscripsi.
Adalgaudus Vercellensis episcopus subscripsi.
Azo Eporediensis episcopus subscripsi.
Gerardus exiguus in exigua Laudensi ecclesia episcopus subscripsi.
Hilduinus Astensis ecclesiæ episcopus subscripsi.
Leodoinus Mutinensis episcopus subscripsi.
Hildradus Albensis episcopus subscripsi.
Ratbonus sedis Augustanæ episcopus subscripsi.
Bodo humilis sanctæ Aquensis ecclesiæ (episcopus) subscripsi.
Sabbatinus Januensis ecclesiæ episcopus subscripsi.
Filbertus Comensis episcopus subscripsi.
Adelardus servus servorum Dei Veronensis episcopus subscripsi.
Ego Paulus sanctæ Placentinæ ecclesiæ episcopus subscripsi.

Ego Andreas sanctæ Florentiæ ecclesiæ episcopus subscripsi.
Ragniensis abbas subscripsi.
Signum Bosonis incluti ducis, et sacri palatii archiministri, atque imperialis missi.
Signum Ricardi comitis.
Signum Walfredi comitis.
Signum Luitfredi comitis.
Signum Alberici comitis.
Signum Supponis comitis.
Signum Hardingi comitis.
Signum Bodradi comitis palatii.
Signum Cuniberti comitis.
Signum Bernardi comitis.
Signum Airboldi comitis.

Juramentum Ansperti archiepiscopi :

Sic promitto ego, quia, de isto die in antea, isti seniori meo, quamdiu vixero, fidelis et obediens et adjutor, quantumcumque plus et melius sciero, et potuero, et consilio, et auxilio secundum meum ministerium in omnibus ero, absque fraude et malo ingenio, et absque ulla dolositate vel seductione seu deceptione, et absque respectu alicujus personæ; et neque per me, neque per literas, sed neque per emissam vel intromissam personam, vel quocumque modo, vel significatione contra suum honorem, et suam ecclesiæ atque regni sibi commissi quietem et tranquillitatem atque soliditatem machinabo, vel machinanti consentiam, neque aliquod unquam scandalum movebo, quod illius præsenti vel futuræ saluti contrarium vel nocivum esse possit. Sic me Deus adjuvet, et patrocinetur.

Quod rex Carolus juravit Ansperto archiepiscopo, atque optimatibus regni italici :

Et ego quantum sciero et rationabiliter potuero, Domino adjuvante, te, sanctissime ac reverendissime archiepiscope, et unumquemque vestrum secundum suum ordinem et personam honorabo et salvabo, et honoratum et salvatum absque ullo dolo, ac damnatione, vel deceptione conservabo, et unicuique competentem legem ac justitiam conservabo, et qui illam necesse habuerint, et rationabiliter petierint, rationabilem misericordiam exhibebo. Sicut fidelis rex suos fideles per rectum honorare, et salvare, et unicuique competentem legem, et justitiam in unoquoque ordine conservare, et indigentibus et rationabiliter petentibus rationabilem misericordiam debet impendere, et pro nullo homine ab hoc, quantum dimittit humana fragilitas, per studium aut malevolentiam, vel alicujus indebitum hortamentum deviabo, quantum mihi Deus intellectum et possibilitatem dabit; et si per fragilitatem contra hoc mihi surreptum fuerit, cum recognovero, voluntarie illud emendare studebo, sic, etc.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Incipiunt capitula, quæ domnus imperator Carolus, Hludovici piæ memoriæ filius, una cum consensu et suggestione reverendissimi ac sanctissimi domini Ansperti, archiepiscopi sanctæ Mediolanensis ecclesiæ, nec non venerabilium episcoporum et illustrium optimatum, reliquorumque fidelium suorum in regno Italico, ad honorem sanctæ Dei Ecclesiæ, et ad pacem ac profectum totius imperii sui, fecit anno Incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCLXXVII, regni vero sui in Fran-

cia XXXVI; imperii autem sui primo, indictione IX; mense februarii, in palatio Ticinensi, etc., etc.

(*Rerum Italicarum Script.*, t. I.)

E. — PAGE 238.

ÉLECTION DE GUI PAR LE SYNODE DE PAVIE.

Post bella horribilia cladesque nefandissimas, quæ meritis facinorum nostrorum acciderunt huic provinciæ, disponente jura regni hujus cum tranquillitate, sopitis hostibus suis, insigni rege et seniore nostro Widone in aula Ticinensi, nos humiles episcopi ex diversis partibus Papiæ convenientes, pro ecclesiarum nostrarum ereptione et omnis christianitatis salvatione, quæ pene jam ad interitum desolationis inclinata erat, annuente nobis eodem principe, in uno congregati sumus collegio, ea videlicet ratione ut his per quos homicidia, sacrilegia, rapinæ et cætera facinora perpetrata erant dignam pœnitentiam adcapiendam salutem, subtractis eis a male cœpto negotio per veram confessionem, Deo adjuvante, imponeremus. Ac ne ulterius tantum nefas excrescere aut vires sumere valeret, pastorali provisione et auxilio regio compescendum decrevimus.

In primis oramus, optamus, operamque damus ut mater nostra sancta Romana Ecclesia in statu et honore suo, cum omnibus privilegiis et auctoritatibus, sicut ab antiquis et modernis imperatoribus atque regibus sublimata est, ita habeatur, teneatur, et perenniter custodiatur illæsa. Nefas est enim ut hæc, quæ totius corporis ecclesiæ caput est et confugium, atque relevatio infirmantium, a quoquam temere propulsari vexarive permittatur præsertim cum sanitas ipsius nostrorum omnium sit salubritas.

Ipse quoque summus pontifex a cunctis principibus et christiani nominis cultoribus digno semper veneretur honore, debitaque præcellat reverentia.

Singulorum episcoporum ecclesiæ cum suis privilegiis et possessionibus, tam interioribus quam exterioribus, inconvulsæ et incorruptæ absque aliqua sui deminoratione, vel quorumlibet pravorum hominum injusta vexatione, permaneant, sicut præcepta regum et imperatorum sibi collata continent.

Rectoresque earum libere pontificalem exerceant potestatem, tam in disponendis ecclesiasticis negotiis quam in comprimendis legis Dei transgressoribus universis.

Sancimus etiam ut neque in episcopatibus, neque in abbatiis, vel xenodochiis, aut ullis Deo sacratis locis ulla violentia aut novæ conditionis gravamina imponantur; sed secundum antiquam consuetudinem omnes in suo statu suoque privilegio perpetuo maneant.

Ut sacerdotum omnium et ministrorum Christi unusquisque in suo ordine condigno veneretur honore et reverentia, et cum omnibus rebus ecclesiasticis ac familiis ad se pertinentibus sub potestate proprii episcopi quietus et inconcussus permaneat, salva ecclesiastica disciplina.

Plebei homines et universi Ecclesiæ filii libere suis utantur legibus, ex parte publica, ultra quam legibus sancitum est ab eis non exigatur, nec violenter

opprimantur. Quod si factum fuerit, legaliter per comitem ipsius loci emendetur, si suo voluerit deinceps potiri honore; si verò ipse neglexerit, vel fecerit, aut facienti præbuerit assensum, a loci episcopo usque ad dignam satisfactionem excommunicatus habeatur.

Palatini, qui in regio morantur obsequio, pacifice sine deprædatione regi deserviant, suis contenti stipendiis.

Hi vero qui, tempore Placiti, diversis ex partibus conveniunt nullam pertranseuntes in villis seu civitatibus rapinam exerceant, sibi necessaria, antiqua consuetudine, digno pretio ementes.

Quicumque ab exteris provinciis adventantes deprædationes atque rapinas infra regnum hoc exercere præsumunt, hi cum quibus morantur aut ad audientiam eos adducant, aut pro eis emendent, neque eos ulterius in talibus ausis sua potestate defendere audeant; quod si fecerint, inter excommunicatos habeantur, quousque resipiscant.

Præterea quia gloriosus rex Wido dignatus est nobis promittere conservaturum se præscripta capitula necessitate non minima confecta, et quæ in eis continentur, curam habens, Deo inspirante, suæ nostræque salutis, sicut apertis indeciis jam demonstrat, ideo nobis omnibus complacuit eligere illum in regem, et seniorem atque defensorem, quatenus amodo et deinceps illo nos secundum regale ministerium gubernante, singuli nostrum in suo ordine obedientes et adjutores pro posse existamus illi ad suam regnique sui salvationem.

Decretum electionis.

Post obitum recordandæ memoriæ domini Karoli gloriosi imperatoris et senioris nostri, quot quantaque pericula huic Italico regno usque in præsens tempus supervenerint nec lingua potest evolvere, nec calamus explicare. Ipsis denique diebus quasi ad certum signum supervenerunt, qui pro hoc regno ut sibi volentes nolentesque adsentiremur, minis diversis et suasionibus irretitos, furtive ac fraudulenter, adtraxerunt. Sed quia illi, superveniente perspicuo principe Widone, bis jam fuga lapsi ut fumus evanuerunt, nosque in ambiguo reliquerunt tamquam oves non habentes pastorem, necessarium duximus ad mutuum colloquium Papiæ in aula regia convenire, ibique de communi salute et statu hujus regni sollicite pertractantes, decrevimus uno animo eademque sententia præfatum magnanimum principem Widonem ad protegendum et regaliter gubernandum nos in regem et seniorem nobis eligere, et in regni fastigium, Deo miserante, præficere, pro eo quod isdem magnificus rex divino, ut credimus, protectus auxilio, de hostibus potenter triumphavit, et hoc non suæ virtuti, sed totum divinæ misericordiæ prudenter attribuit. Insuper etiam sanctam romanam Ecclesiam ex corde se diligere et exaltare, et ecclesiastica jura in omnibus observare, et lege proprias singulis quibusque sub sua ditione positis concedere, et rapinas de suo regno penitus extirpare, et pacem reformare et custodire se velle, Deo teste, professus est.

Pro his ergo, et aliis multis ejus bonæ voluntatis indiciis ipsum, ut prælibavimus, ad regni hujus gubernacula ascivimus, eique toto mentis nisu adhæsimus, seniorem piissimum, et regem excellentissimum pari consensu; ex hinc et in posterum, decernentes.

F. — PAGE 256.

Ambassade de Luitprand, évêque de Crémone, à Constantinople, en 968.

Aux Othon, très-invincibles empereurs augustes, à la très-glorieuse Adélaïde, impératrice auguste, Luitprand, évêque de la sainte église de Crémone, augure, désire, souhaite ardemment salut, prospérité, triomphe.

La teneur de ce qui suit vous apprendra pourquoi vous n'avez pas reçu plus tôt des lettres ou un message de moi. Nous arrivâmes le 4 juin à Constantinople, et, à votre honte, nous fûmes honteusement reçus, honteusement traités; on nous renferma dans un palais assez vaste et tout ouvert, qui ne garantissait ni du froid ni de la chaleur; des sentinelles armées y étaient placées, qui interdisaient la sortie à tous les miens et l'entrée aux autres. L'habitation elle-même, trop grande pour nous seuls qui y étions reclus, est tellement loin du palais que l'on perd haleine non en s'y rendant à cheval, mais en y allant à pied. Outre cela, pour notre malheur, le vin grec est absolument imbuvable pour nous, à cause du mélange de poix et de plâtre qu'il contient. Cette maison n'a point d'eau, et nous ne pouvons éteindre notre soif à moins d'en acheter. Une autre calamité se joint à celle-là, qui est grande : je veux parler de l'intendant de la Sicile, qui fournit à nos besoins quotidiens, dont le semblable n'existe pas sur la terre, peut-être même dans l'enfer. Tout ce qu'on peut imaginer de désagréments, de rapines, de gaspillage, d'ennuis, de misères, il l'a versé sur nous comme un torrent grossi, et, sur cent vingt jours, il ne s'en est pas passé un qu'il ne nous ait donné motif de plainte.

Le 4 juin, comme je l'ai dit, nous arrivâmes à Constantinople devant la la Porte d'Or, et nous attendîmes jusqu'à onze heures avec nos chevaux sous la pluie. A onze heures, l'empereur Nicéphore, ne nous croyant pas dignes d'aller à cheval, nous que vous avez élevés si haut, ordonna que nous entrassions à pied, et nous fûmes conduits dans la susdite maison de marbre, laide, sans eau, sans abri.

Puis le 6, qui était le samedi d'avant la Pentecôte, je fus introduit en présence de son frère Léon, curopalate et logothète, où il ne fut pas disputé pour peu au sujet de votre nom impérial. Il vous appelait non pas empereur, c'est-à-dire *basilea* dans sa langue, mais par mépris *rega*, c'est-à-dire roi dans la nôtre. Et comme je lui disais que ce qui est signifié est identique, tandis que ce qui signifie est divers, il répondit que je venais non pour la paix, mais pour soulever des querelles; alors, se levant tout en colère, il prit vos lettres avec un vrai dédain, non par lui-même, mais par l'intermédiaire de l'interprète. C'est un homme assez grand de sa personne, ayant une fausse humilité, sur lequel celui qui s'appuiera en aura la main percée (1).

Le 7, c'est-à-dire le saint jour de la Pentecôte, je fus conduit à la maison appelée *Stephana*, autrement dite couronnée, devant Nicéphore, homme monstrueux en vérité, pygmée à grosse tête, à petits yeux de taupe, à barbe courte, large, touffue et grisonnante, dont le front, qui n'a pas un pouce de haut, est surmonté de cheveux épais et crépus; son teint est celui d'un Éthiopien, et vous ne voudriez pas le rencontrer à minuit. Ajoutez à cela une panse

(1) Expression de l'Écriture, qui compare les secours humains au roseau; celui qui s'appuie dessus s'expose à se percer la main.

obèse, un derrière sec, des cuisses très-longues et sans proportion avec des jambes courtes et des pieds pareils aux talons. Il était couvert d'un manteau de bysse, mais vieux et déteint par un long usage, et portait des brodequins de Sicyone. Il a la langue hardie : c'est un renard pour l'esprit, Ulysse pour le parjure et le mensonge.

O mes seigneurs, si toujours vous me paraissez beaux, combien vous étiez plus beaux alors! Si vous êtes toujours ornés, combien plus alors! Si vous êtes toujours puissants, toujours débonnaires, toujours pleins de vertus, combien me paraissiez-vous tel alors!

A sa gauche, non sur la même ligne, mais à l'écart et plus bas, siégeaient deux petits empereurs, autrefois ses maîtres, aujourd'hui sujets; il se mit à parler ainsi : « Nous devions, nous voulions même te recevoir bénignement « et magnifiquement; mais l'impiété de ton maître ne le permet pas; car il a, « par une invasion hostile, occupé Rome, arraché la vie, contre toute loi et « justice, à Bérenger et à Adalbert; il a fait périr une foule de Romains, les « uns par l'épée, les autres par le gibet; il en est qu'il a privés de la vue « ou envoyés en exil, et il a tenté de soumettre par l'effusion du sang ou « par l'incendie les villes même de notre empire. Et, comme ses intentions « mauvaises n'ont pas eu le résultat désiré, il t'a envoyé maintenant vers « nous, toi le conseiller et l'instigateur de ces méfaits, sous de feintes appa- « rences de paix, pour faire l'espion. »

Je lui répondis : « Mon maître n'a point envahi la ville de Rome par force « et tyranniquement; mais il l'a délivrée du joug d'un tyran ou plutôt des « tyrans. N'était-elle pas dominée par des efféminés? Et, ce qui est plus hon- « teux, par des prostituées? Votre puissance sommeillait alors, je crois, et « celle de vos prédécesseurs, appelés de nom seulement, non de fait, empe- « reurs romains. S'ils étaient puissants, s'ils étaient empereurs romains, « pourquoi laisser Rome à la merci de prostituées? Des papes très-saints « n'ont-ils pas été les uns relégués, les autres affligés par vous, au point de « n'avoir ni leurs besoins journaliers, ni même l'aumône? Albert n'a-t-il pas « adressé des lettres injurieuses à Romain et à Constantin, vos prédécesseurs? « n'a-t-il pas dépouillé les églises des saints Apôtres? Lequel de vous autres « empereurs, mû du zèle de Dieu, songea à venger un si indigne méfait, et à « rétablir la sainte Église dans l'état qui lui appartient? Vous l'avez négligée; « elle ne l'a pas été par mon maître, qui, s'avançant des confins du monde « et venant à Rome, extirpa les impies, et restitua aux vicaires des saints « apôtres la puissance et l'honneur. Quant à ceux qui s'étaient révoltés con- « tre lui et contre le seigneur apostolique, ces violateurs sacriléges du ser- « ment, persécuteurs et ravisseurs de leur seigneur apostolique, aux termes « des décrets des empereurs romains Justinien, Valentinien, Théodose et « autres, il les a tués, pendus, étranglés, exilés; s'il ne l'eût fait, il serait « cruel, impie, injuste. Il est connu que Bérenger et Adalbert, s'étant faits « ses vassaux, reçurent de sa main le royaume italique avec le sceptre d'or, et « lui promirent fidélité sous serment, en présence de vos serviteurs, qui sont « encore vivants et habitent cette ville. Or, comme ils ont, à la suggestion du « démon, violé leur foi avec perfidie, il les a privés justement du royaume « comme déloyaux et rebelles, ainsi que vous le feriez à vos sujets rebelles. »

Et lui : « Mais ce n'est pas ainsi que dit le chevalier d'Adalbert. »

Et moi : « S'il dit autrement, demain un de mes chevaliers, à l'instant « qu'il vous plaira, éclaircira la chose par le duel. »

Alors lui : « Eh bien ! soit ; admettons qu'il l'ait fait justement. Mais dis-
« moi pourquoi il a envahi avec le fer et le feu les confins de notre empire.
« Nous étions amis ; nous songions à faire une paix durable au moyen d'un
« mariage. »

Je répondis : « Le territoire que vous dites appartenir à votre empire, la
« population qui l'habite et le langage qu'elle parle démontrent qu'il ap-
« partient au royaume d'Italie. Les Lombards l'eurent en leur pouvoir, et
« Louis, empereur des Lombards ou des Francs, le délivra par force des
« mains des Sarrasins. Puis Landolf, prince de Bénévent et de Capoue, le
« tint pendant sept ans, et il ne serait pas sorti de son joug et de celui de
« ses successeurs si l'empereur romain n'eût acheté, moyennant une grande
« somme d'argent, l'amitié du roi Hugues d'Arles. L'empereur, en outre,
« donna pour cela en mariage, à son neveu Othon, une bâtarde de Hugues.
« Vous attribuez, à ce que je vois, non à bonté, mais à faiblesse, si mon
« maître, après avoir acquis l'Italie et Rome, vous a laissé ce territoire pen-
« dant tant d'années. L'amitié, que vous dites avoir eu l'intention de con-
« tracter au moyen d'un mariage n'est, à nos yeux, que fraude et tromperie.
« Vous exigez une trêve que nul motif ne nous porte à vous accorder ; mais,
« tout en repoussant la calomnie, je ne tairai pas la vérité. Mon maître
« m'a envoyé, afin que, s'il vous plaît d'unir la fille de l'empereur romain et
« de l'impératrice Théophanie avec son fils Othon, mon maître, empereur
« auguste, vous m'en donniez serment ; et moi en retour je promettrai que
« mon maître fera ceci et cela. Mais déjà mon maître a offert un gage d'a-
« mitié excellent à votre paternité ; car il s'est emparé de toute l'Apulie, et
« sans mon intervention, bien que tu dises que ce mal est arrivé à ma sugges-
« tion, j'en ai pour témoins tous ceux qui habitent l'Apulie. »

Alors Nicéphore : « Déjà la seconde heure est passée, et nous devons faire
« la procession. Maintenant que l'on fasse attention à ceci ; nous répondrons
« au reste en temps plus opportun. »

Qu'il ne déplaise pas à nos seigneurs d'ouïr le récit de cette procession : une grande quantité de marchands et de personnes non nobles, réunis pour cette solennité en l'honneur de Nicéphore, occupait, avec de petits boucliers et des lances menues, les deux côtés de la voie, comme deux murs, depuis le palais jusqu'à Sainte-Sophie. Mais, pour achever le coup d'œil, la majeure partie du vulgaire vint pieds nus, pour la plus grande gloire de l'empereur, croyant peut-être orner mieux ainsi la procession (1). Ses grands même, qui défilèrent avec lui au milieu de la foule plébéienne aux pieds nus, étaient vêtus d'amples tuniques déchirées par vétusté ; ils auraient été mieux avec leur habillement de tous les jours, et il n'en est pas un dont le costume ait été renouvelé par son bisaïeul. L'or et les pierreries ne brillaient que sur le seul Nicéphore, que rendaient plus difforme les ornements impériaux, faits pour un corps autrement taillé que le sien. Par votre salut, qui m'est beaucoup plus cher que le mien, un riche vêtement de vos grands vaut beaucoup mieux que cent de ceux-là.

Conduit donc à la procession, je fus placé, dans un lieu élevé, à côté des chanteurs et des musiciens, et, tandis que ce reptile s'avançait en se traînant, les chants adulateurs répétaient : *Voici que vient l'étoile du matin, Éous se*

(1) Le malin ambassadeur fait parfois étalage de grec, disant et παρέλευσις et μέδων et πολλὰ ἔτη, et d'autres mots encore dont nous faisons grâce au lecteur.

lève ; il éclipse les rayons du soleil ; pâle mort des Sarrasins ; Nicéphore prince. On chantait aussi : *Beaucoup d'années au prince Nicéphore ! Nations, adorez-le, vénérez-le, courbez le front devant lui.*

Oh ! qu'il aurait été mieux de dire : *Viens, charbon éteint, vieille femme pour la démarche, sylvain pour le visage, rustique, sauvage, capripède, cornu, bimembru, porte-soies, revêche, agreste, barbare, dur, velu, rebelle, Cappadocien* (1).

Tout gonflé de ces litanies menteuses, il entre dans Sainte-Sophie, suivi, à distance, par les deux jeunes empereurs ses maîtres, et adoré par eux aussi jusqu'à terre dans le baiser de paix. Son écuyer, mettant le dard dans l'encrier, trace dans l'église l'ère qui commence de son règne.

Ce même jour il voulut m'avoir à dîner. Comme il ne crut pas que je méritasse le pas sur aucun de ses grands, je m'assis le quinzième, sans nappe. Quant à mes compagnons, loin de prendre place à table, aucun d'eux ne vit même la maison où j'étais convié. Dans ce repas, assez long et obscène, à la manière des ivrognes, aspergé d'huile et d'une autre liqueur de poissons extrêmement mauvaise, il me demanda beaucoup de choses concernant votre puissance, vos royaumes, vos soldats. Je répondais avec droiture et sincérité, quand il s'écria : « Menteur ! Les soldats de ton maître ne savent pas « monter à cheval ni combattre à pied. La grandeur des boucliers, le poids « des cuirasses, la longueur des épées, la lourdeur des casques les gênent « dans leurs mouvements. » Il ajouta : « Leur plus grand embarras, c'est la « gastrimargie, c'est-à-dire l'avidité de ceux dont le ventre est le dieu, dont « les grasses lippées font la hardiesse, l'ivresse la force ; pour qui le jeûne est « découragement, et l'abstinence peur. Ton maître n'a pas de flotte à la mer. « Moi seul ai des marins redoutables ; je l'assaillirai avec mes vaisseaux, dé- « molissant ses villes maritimes, et brûlant celles qui sont bâties sur les fleu- « ves. Qui pourrait me résister, même sur terre avec peu de troupes ? Je « sais que son fils, sa femme, Saxons, Suèves, Bavarois, Italiens, sont avec « lui ; or, quand tous réunis n'ont pas su ni pu même prendre une seule pe- « tite ville résolue à faire résistance, comment s'opposeraient-ils à ma venue, « quand je serai suivi par autant de soldats qu'il y a

« D'étoiles dans le ciel et de flots dans la mer ? »

Comme je voulais lui répondre, et lui cracher une apologie digne d'une pareille fanfaronnade, il ne me le permit pas, et il ajouta avec une sorte de dédain : « Vous n'êtes pas Romains, mais Lombards. »

Je grillais de répliquer, et il me faisait signe de la main d'avoir à me taire ; mais, n'en pouvant plus, j'éclatai en ces mots : « Le fratricide Romulus, de « qui prirent leur nom les Romains, né d'un adultère, est connu dans la « chronographie. Il ouvrit un asile où il réunit des débiteurs, des fugitifs, « des esclaves, des meurtriers, des échappés du gibet ; il en fit une bande « qu'il appela Romains. De cette noblesse vinrent ceux que vous appelez « cosmocrateurs, c'est-à-dire empereurs, tandis que nous, Lombards, « Saxons, Francs, Lorrains, Bavarois, Suèves, Bourguignons, nous les « méprisons tellement que si, dans la colère, nous voulons adresser à nos

(1) Les injures lancées contre un empereur par un évêque, et consignées dans un acte officiel adressé à un empereur, peuvent donner une idée des usages du temps.

« ennemis une grosse injure, nous les appelons Romains, comprenant dans « ce nom tout ce qu'il y a d'ignoble, de lâche, d'avare, de luxurieux, de « menteur, de vicieux, en un mot. Et puisque vous nous dites inhabiles à « combattre et à chevaucher, si, pour les péchés des chrétiens, vous persistez « dans cette obstination, les prochaines batailles prouveront ce que nous « sommes en guerre. »

Irrité de ces paroles, Nicéphore m'imposa silence avec la main ; puis, ayant fait lever la table longue et étroite, il m'ordonna de retourner à cette maison abhorrée, ou, pour mieux dire, à cette prison. J'y fus pris au bout de deux jours d'une grande langueur, tant par l'effet du dépit que par la chaleur et la soif. Il ne fut personne de ma suite qui, abreuvé au même calice, ne se crût près de son dernier jour. Eh ! comment ne pas tomber malade quand on a pour vin de choix une espèce de saumure ; pour lit, non du foin, non de la paille, ni même la terre, mais un marbre dur ; pour oreiller, une pierre ? quand cette maison tout ouverte ne garantissait ni de la chaleur, ni de la pluie, ni du froid ? La santé même, comme l'on dit, ne nous aurait pas tenus bien portants.

Abattu donc par mes souffrances et par celles d'autrui, je fis venir mon gardien ou plutôt mon persécuteur, et j'obtins de lui, non pas seulement par des prières, mais pour de l'argent, qu'il portât au frère de Nicéphore une lettre ainsi conçue :

« A Léon, curopalate et logothète, Luitprand, évêque.

« Si le très-sérénissime empereur songe à satisfaire à la demande pour « laquelle je suis venu, je ne regrette pas les souffrances que j'éprouve. Je « réclame seulement, par ces lettres, que mon maître soit informé que je « ne m'arrête pas ici inutilement. Si la chose va autrement, comme un bâ- « timent de transport vénitien est pour partir, qu'on me laisse m'en aller ma- « lade avec lui, afin que, si je suis menacé de mort, elle m'atteigne sur le sol « natal. »

Lorsqu'il eut lu, il m'ordonna, après quatre jours, de me rendre auprès de lui. Les hommes les plus doctes s'assirent avec lui pour traiter de la chose, comme c'est leur usage : le parakimoménos (chambellan) Basile, discoureur attique, le proto-secrétaire, le proto-vestiaire et deux maîtres ; alors ils me dirent : « Par quel motif, frère, t'es-tu dérangé pour venir jusqu'ici ? »

Quand j'ai exposé que c'est pour conclure un mariage qui pourrait être le gage d'une paix perpétuelle, ils répondent : « C'est chose inouïe qu'une por- « phyrogénète, c'est-à-dire une fille née dans la pourpre, se soit alliée à des « étrangers ; mais, puisque vous demandez une chose si sublime, vous ob- « tiendrez votre demande si vous nous concédez ce qui est convenable, à « savoir, Ravenne et Rome, avec ce qui est à la suite jusqu'à nous. Si ensuite « vous désirez amitié sans mariage, que ton maître laisse Rome libre, et « qu'il rende les princes rebelles de Salerne et de Capoue, jadis nos sujets, à « leur ancien servage. »

Ce à quoi je répondis : « Vous savez bien que mon maître a des sujets plus « puissants que Pierre, roi des Bulgares, qui épousa la fille de l'empereur « Christophe ; mais, direz-vous, la fille de Christophe n'était pas une porphy- « rogénète. Je réponds : Rome, que vous désirez libre, qui sert-elle ? à « qui paye-t-elle tribut ? N'était-elle pas d'abord esclave de prostituées ? Et « tandis que vous dormiez ou ne pouviez, mon maître ne la délivra-t-il pas « de ce servage immonde ? Constantin Auguste, qui fonda cette ville de son

« nom, étant cosmocrateur, fit beaucoup de dons à la sainte Eglise romaine, « non-seulement en Italie, mais presque dans tous les royaumes d'occident, « d'orient, du midi, en Grèce, en Judée, en Perse, en Mésopotamie, en Ba- « bylonie, en Egypte, en Libye, comme en font foi les priviléges que nous « conservons. Tout ce que l'église des bienheureux Apôtres possède, non-seu- « lement en Italie, mais en Saxe, en Bavière et dans tous les États de mon « maître, il l'a laissé à leur vicaire; et s'il a retenu ou ville, ou bourg, ou « hommes, ou serfs, que Dieu me châtie! Pourquoi l'empereur n'en fait-il « pas autant, en rendant à l'Église ce qui se trouve dans ses États, en la « laissant plus libre et plus riche qu'elle ne l'est par la générosité de mon « maître? »

Basile, parakimoménos, répondit : « Il le fera quand Rome et l'Église ro- « maine seront ordonnées à son gré. »

Alors moi : « Un homme ayant reçu d'un autre une injure parla ainsi au Seigneur : *O Dieu, venge-moi de mon adversaire*. Ce à quoi Dieu répondit : *Je le ferai au jour où je rendrai à chacun ce qui lui est dû*. Et l'autre de s'écrier : *Combien tu tardes!* Tous alors se mirent à rire, à l'exception du frère; on coupa court à la discussion, et l'on me renvoya dans l'odieuse maison, où je fus gardé avec soin jusqu'au jour des Saints-Apôtres. Dans cette solennité, l'empereur ordonna que nous allassions au devant de lui, moi souffrant encore et les ambassadeurs des Bulgares. Après les cantilènes sans fin et les messes dites, nous fûmes invités au banquet impérial. J'y fus placé au bout de la table très-longue et étroite, au-dessous de l'envoyé des Bulgares, tondu à la hongroise, ceint d'une chaîne de faux or, et, pour autant qu'il me souvient, catéchumène; cela à coup sûr en mépris de votre majesté, à votre honte et pour vous faire injure. Mais je remercie le Christ d'avoir été jugé digne de souffrir des outrages pour votre nom. Considérant pourtant, seigneur, considérant non mon affront, mais le vôtre, j'abandonnai la table, et, comme je voulais m'en aller, Léon curopalate et le grand secrétaire Siméon s'en vinrent derrière moi en aboyant : Quant Pierre, roi des « Bulgares, épousa la fille de Christophe, il fut convenu, avec serment par « écrit, que les ambassadeurs des Bulgares auraient parmi nous le pas sur « tous autres, et qu'ils seraient honorés, aimés. Cet ambassadeur des Bulgares, « bien qu'il soit, comme tu le dis, tondu, sale et ceint d'une chaîne de clin- « quant, est pourtant patrice, et nous croirions lui faire injure en le mettant « après un évêque. Comme nous voyons cependant que tu le prends mal, « nous te laisserons aller à ton logis; mais nous t'obligeons à manger ici « près avec les serviteurs de l'empereur. »

La rage m'empêcha de trouver des paroles pour répondre, et je fis ce qu'ils voulurent, croyant injuste le motif pour lequel, non pas moi, l'évêque Luitprand, mais votre ambassadeur, était mis au-dessous de celui des Bulgares. Cependant le saint empereur adoucit ma douleur en m'envoyant de ses friandises les plus délicates : un chevreau dont lui-même avait mangé, bien assaisonné avec de l'ail, des oignons, des poireaux et de la sauce de cavial. J'aurais bien désiré que le tout eût été servi à la table de votre majesté, afin qu'en y goûtant elle pût croire combien sont pleines d'enchantement les délices du saint empereur.

Lorsque après huit jours les Bulgares furent partis, croyant que je fisse grand cas de ses repas, il m'obligea à revenir, bien que j'eusse peu de santé. Je m'y trouvai avec plusieurs évêques et le patriarche lui-même,

en présence desquels il me proposa plusieurs questions de la sainte Écriture, auxquelles je satisfis convenablement, avec l'aide du Saint-Esprit. Revenant à la charge, il me demanda, afin de se jouer de vous, combien nous reconnaissions de conciles. Lorsque je lui eus répondu : Ceux de Nicée, de Chalcédoine, d'Éphèse, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de Constantinople : « Ah, ah ! dit-il, tu ne t'es pas rappelé celui de Saxe. Or, si tu me demandes « pourquoi celui-là ne se trouve pas mentionné dans nos codes, je réponds « qu'il est nouveau, et n'a pu encore arriver jusqu'à nous. »

Je repris alors : « Quand un membre est malade, il faut le brûler par la « cautérisation. Toutes les hérésies sont nées parmi vous, c'est parmi vous « qu'elles grandirent. Chez nous, Occidentaux, elles furent étouffées et étein- « tes. Je n'ai pas énuméré le synode de Rome et celui de Pavie, bien qu'il en « ait été tenu plusieurs; car un clerc romain, qui fut ensuite le pape uni- « versel Grégoire, appelé parmi vous *Dialogos*, délivra de l'hérésie le pa- « triarche de Constantinople Eutychius. En effet Eutychius disait, et même « il enseignait, proclamait, griffonnait, que lors de la résurrection nous ne « revêtirions pas notre chair actuelle, mais une autre fantastique; or son li- « vre fut justement brûlé par Grégoire. Mais Évode, évêque de Pavie, fut « envoyé ici à Constantinople par le pontife romain pour une autre hérésie; « après l'avoir comprimée, il ramena cette Église à la foi catholique et ortho- « doxe. La nation saxonne, depuis l'instant où elle reçut l'eau salutaire et la « connaissance de Dieu, ne fut jamais entachée d'aucune hérésie pour laquelle « un concile fût nécessaire. Que les Saxons aient une foi nouvelle, je l'affirme « moi-même, car la foi du Christ est nouvelle et elle ne vieillit pas chez « ceux dont les œuvres sont conformes à la foi. Ici la foi n'est pas récente, « mais vieillie; les œuvres ne l'y suivent pas, mais elle est négligée comme « un vêtement dont on fait fi à cause de son âge. Je sais bien qu'il a été fait « un synode en Saxe, où il fut discuté et établi que l'on combat mieux avec « l'épée qu'avec la plume; que l'on doit mourir plutôt que de tourner le dos ; » et j'ajoutai en moi-même : « Comme fait ton armée. »

Ce même jour dans l'après-dînée, comme j'étais affaibli et tout changé, il m'ordonna d'aller au-devant de lui lorsqu'il retournerait au palais. Si bien que les femmes, qui d'abord s'écriaient en me rencontrant : « Mamma, Mamma, « s'écriaient maintenant, en se frappant la poitrine à l'aspect de ma triste mine : « Pauvret et pauvre malheureux ! » Aussi puisse-t-il arriver ce que je souhaitai alors, les mains au ciel, à Nicéphore près de moi, et à vous éloigné ! Mais, croyez-m'en, il ne me donna pas peu envie de rire; car, assis sur un grand cheval ombrageux et effréné, lui petit comme il est, il me rappela ce mannequin que vos Slaves attachent sur un jeune poulain pour le faire courir derrière sa mère.

Cela fait, je fus ramené à mes concitoyens et cohabitants, cinq lions, dans la susdite odieuse habitation. Je n'y fus visité, pendant l'espace de trois semaines, par nul autre que par les miens. Je me figurai en conséquence que Nicéphore ne voulait plus me renvoyer. Ma tristesse s'en accrut tellement que j'en serais mort si la mère de Dieu n'eût obtenu pour moi la vie, comme il m'apparut dans une vision non fantastique mais véritable.

Durant ces trois semaines, Nicéphore demeura hors de Constantinople au lieu appelé les Sources; enfin il m'ordonna de m'y rendre aussi. Mais, faible comme j'étais à ne pouvoir me tenir non pas sur pieds, mais assis même, il m'obligea à rester devant lui, la tête découverte, au péril de ma

santé, et il me dit : « Les envoyés de ton roi Othon, venus avant toi l'an passé, « me promirent sous serment, et j'ai les lettres de serment, que jamais il ne « causerait dommage à notre empire. Or quel dommage plus grand que d'oc- « cuper les *thèmes* de notre empire, parce qu'il s'appelle empereur ? L'une « et l'autre chose sont intolérables; mais on ne doit pas même l'entendre « s'attribuer le titre d'empereur. Si tu confirmes ce qui a été fait par les au- « tres, la majesté de notre empire te renverra heureux et riche. »

Il ne dit pas cela dans l'espoir de vous obliger, si ma sottise avait accédé à son désir, mais pour avoir en main un acte à montrer à l'avenir, à sa gloire et à notre déshonneur. Je répondis donc : « Avant de partir, mon maître, « très-sage comme il est, plein de l'esprit de Dieu, dans la prévoyance de « ce que vous venez de me déclarer, m'a remis, afin que je ne dépassasse pas « les bornes prescrites, une instruction par écrit avec son sceau, qui m'em- « pêche de faire plus ni moins de son contenu.... »

Je désirais me retirer; mais il voulut encore m'avoir à sa table, où s'as- sit son père, homme qui, à le voir, paraît avoir cent cinquante ans, et pourtant les Grecs dans leurs chants lui souhaitaient, comme à son fils, que Dieu multipliât ses années. On peut juger par là combien les Grecs sont niais, combien ils sont avides de ce genre de gloire et jusqu'où ils poussent l'adulation, puisqu'ils souhaitent ce que la nature ne peut accor- der.....

A ce souper, chose nouvelle, il fit lire une homélie de saint Jean Chry- sostome sur les Actes des apôtres. Le repas fini, je lui demandai à retourner près de vous, et, en me l'accordant par signes, il ordonna à mon persécu- teur de me reconduire parmi mes lions, comme il appelait mes compagnons; ce qui fut fait, et il ne me revit plus jusqu'au 20 juillet, tandis que l'on veil- lait attentivement à ce que je ne parlasse à personne qui pût m'instruire de ses actions.

Cependant il appelait près de lui Grimizon, ambassadeur d'Adalbert, auquel il commanda de partir avec son armée navale. Ce furent vingt-quatre *che- landies*, deux bâtiments russes et deux gaulois; s'il en envoya plus, je ne les vis pas. Le courage de vos soldats, auguste empereur, n'a pas besoin d'être animé par l'impuissance de leurs adversaires... Mais, de même que je ne vous effrayerais pas en vous les disant très-forts et pareils à Alexandre le Grand, je vous stimule quand je vous raconte de leur faiblesse ce qu'il en est. Je voudrais que vous me crussiez, et je sais que vous me croirez; or vous pourriez tuer toute leur armée avec quatre cents des vôtres, pourvu qu'il n'y eût ni murs ni fossés pour leur faire obstacle. Il mit à la tête de cette armée quelque chose, attendu que ce n'est plus un homme, et qu'il n'y a pas moyen que ce soit une femme. Adalbert annonça à Nicéphore qu'il avait huit mille cuirassiers, avec lesquels, secondé par l'armée grecque, il se vante de vous abattre et de vous mettre en fuite.

Mais oyez les fraudes grecques. Nicéphore a donné à cet esclave, auquel il a confié cette armée ramassée au hasard, une grosse somme d'argent, et l'ordre, si Adalbert se réunissait à lui avec sept mille cuirassiers ou plus, de la lui consigner en don. Mais si le nombre de ses troupes ne s'élève pas à ce chiffre, il devra être pris, lié et livré entre vos mains, en y joignant l'argent qui lui était destiné. O guerrier ! ô fidèle ! L'un songe à trahir celui qu'il de- mande pour défenseur; l'autre se fait défenseur de celui qu'il désire trahir. Foi dans aucun, déloyauté chez tous deux......

Étant retourné souper avec lui...... il plaisanta beaucoup sur les Francs, nom sous lequel il comprend les Latins et les Teutons, et il me demanda en quel lieu était la ville de mon évêché : « Crémone, répondis-je, voisine « du Pô, roi des fleuves d'Italie; or, puisque votre empire s'apprête à en- « voyer là des navires, que j'aie à profiter de vous avoir vu et connu ! Accor- « dez la paix à ce lieu, afin que par vous puisse subsister ce qui ne peut vous « résister. »

Le fourbe s'aperçut que je parlais ironiquement, et, baissant le visage, il dit qu'il le ferait, me jurant par son saint empire qu'il ne m'arriverait aucun mal, mais que j'arriverais bientôt heureusement à Ancône avec ses vaisseaux; il m'en fit serment en me touchant la poitrine. Mais vous verrez comme il se parjura. Cela arriva le 20 juillet, et, dans les neuf jours suivants, je ne reçus pas un sou, tandis qu'à Constantinople la cherté est telle que les vingt-cinq personnes de ma suite et quatre gardiens grecs ne peuvent être rassasiés dans un repas avec trois pièces d'or.

Le samedi, étant allé à Imbria, à dix-huit milles de Constantinople, il me fit appeler; après avoir traité des affaires et m'avoir donné à dîner, il me demanda si vous aviez des parcs et dans ceux-ci des onagres. Je lui répondis que vous aviez des bois pour la chasse, et qu'il y avait toute espèce d'animaux, à l'exception des onagres, autrement des ânes sauvages. M'ayant donc mené dans un parc assez vaste, montueux, fertile, point âpre, comme je chevauchais avec mon chapeau, le curopalate m'envoya dire que, là où était l'empereur, il n'était permis à personne d'avoir la tête couverte...... M'étant tourné, j'aperçus, mêlés avec des chèvres, des ânes sauvages ; mais comment sauvages? comme les ânes domestiques à Crémone. Même couleur, même forme, mêmes oreilles, même manière de braire, sans plus de différence dans la taille et dans la vélocité. Croyez-moi, dom Antoine, mon coévêque, peut vous en fournir qui ne leur céderont en rien parmi ceux qu'on voit sur les marchés de Crémone, sauf que ceux-là ne sont pas sauvages, mais domestiques, et ne vont pas sans charge, mais la somme sur le dos........ Nicéphore, après m'avoir donné deux chèvres, me congédia......

Ayant reçu de lui l'autorisation de m'en retourner, quand je fus revenu à Constantinople, le patrice Christophe, eunuque qui n'agit que par Nicéphore, m'annonça que je ne pouvais partir, attendu que les Sarrasins occupaient la mer, les Hongrois la terre, et qu'il fallait attendre qu'ils se fussent éloignées; mais c'étaient des mensonges. Des gardiens furent placés pour empêcher moi et les miens de sortir du logis. Ils arrêtèrent les pauvres de langue latine qui vinrent me demander l'aumône, et les jetèrent en prison. Ils ne laissaient pas sortir mon grécolalon, c'est-à-dire homme qui parle le grec, même pour faire la dépense, mais seulement un cuisinier qui ne sait pas un mot de grec, et qui devait s'exprimer par signes; aussi n'achetait-il pas pour quatre autant que le grécolalon pour un. Mes amis m'ayant envoyé du pain, du vin, des fruits, ils jetèrent le tout par terre, et souffletèrent les messagers......

Pour mettre le comble à mes peines, il arriva des lettres du pape, exhortant l'empereur grec Nicéphore à contracter alliance et amitié durable avec Othon, empereur auguste des Romains. Je ne sais comment cette qualification injurieuse et téméraire, à ce qu'ils disent, n'a pas valu la mort au porteur (1).....

(1) LUITPRANDI *Legatio*, etc. La relation de cette ambassade, si précieuse pour

Luitprand continue longuement dans ce style ses plaintes sur les lésineries de la cour grecque et des ministres, qui lui enlevèrent jusqu'aux vêtements de pourpre qu'il se proposait d'offrir en don à l'empereur Othon, à moins que ce ne fût là une invention de l'évêque pour s'excuser de n'avoir rien apporté, comme aussi toutes les exagérations de ce récit tendent évidemment à détourner Othon du mariage projeté.

Déjà, dans sa jeunesse, Luitprand avait été une autre fois à Constantinople, comme envoyé de Bérenger, et il lui présenta la cour d'Orient sous un aspect bien différent. Écoutons-le (1) :

Ayant quitté Pavie le 1er d'août, je me rendis par le Pô à Venise en trois jours, où je trouvai aussi Salomon, comte des Grecs, eunuque, qui, de retour d'une ambassade en Espagne et en Saxe, désirait me conduire à Constantinople, et emmenait avec lui Liutfred de Mayence, ambassadeur de notre seigneur Othon, alors roi, aujourd'hui empereur, porteur de riches présents. Partis de Venise le 25 août, nous arrivâmes le 17 septembre à Constantinople, où j'écrirai de quelle manière admirable et inouïe nous fûmes reçus. Il y a dans Constantinople une maison contiguë au palais, d'une grandeur et d'une beauté admirable, que les Grecs, changeant l'*l* en *r*, appellent Megara, comme pour dire grand hôtel. Ce fut donc elle que l'empereur Constantin fit disposer tant pour les ambassadeurs d'Espagne, qui venaient d'arriver, que pour moi et Luitfred. Devant les yeux de l'empereur était un arbre de cuivre doré, dont les branches du même métal, de genres divers, étaient pleines d'oiseaux qui, selon leur espèce, faisaient entendre un ramage différent. Le trône ensuite était construit avec tant d'art qu'on le voyait tantôt bas, tantôt plus haut, tantôt très-élevé; mais le siége, d'une grandeur immense, était gardé par des lions en cire ou en bois, je ne sais, mais revêtus d'or. Je fus donc conduit dans cette salle, appuyé sur les épaules de deux eunuques, en présence de l'empereur. A mon arrivée, les lions ayant poussé un rugissement et les oiseaux s'étant mis à chanter, je ne montrai ni terreur ni étonnement, attendu que j'avais été prévenu de ce qui en était. Après avoir adoré par trois fois l'empereur en me prosternant, je relevai la tête; mais, au lieu de le voir quelque peu exhaussé au dessus de terre comme avant, il m'apparut siégeant près du plafond et couvert d'autres vêtements. Je ne sais comment cela peut arriver, à moins qu'il ne soit poussé en haut par une machine.

Il ne m'adressa point la parole; car, l'eût-il même voulu, la distance ne l'aurait pas comporté décemment, et ce fut par l'intermédiaire du logothète qu'il me questionna sur Bérenger et sur sa santé. Lorsque j'eus répondu, je sortis sur un signe de l'interprète, et je me retirai dans le logement qui m'avait été assigné.

Je rappellerai ce que je fis pour Bérenger, afin que l'on comprenne de quelle affection je l'ai aimé, et comment j'en ai été récompensé. Les ambassadeurs d'Espagne et Liutfred, nonce de notre seigneur Othon, alors roi, avaient apporté de grands dons de la part de leurs maîtres à l'empereur Constantin. Je n'avais rien à lui remettre de la part de Bérenger qu'une lettre,

l'histoire du temps, a été traduite par le président Cousin dans le tome second de son *Histoire de l'empire d'occident*; et c'est sa traduction qui est ici reproduite.

(1) LUITPRANDI *Ticinensis ecclesiæ levitæ Hist.*, lib. VI.

encore était-elle pleine de mensonges. J'éprouvais de la honte, et je songeais à ce que je ferais, quand l'idée me vint de donner à l'empereur, au nom de Bérenger, ce que j'avais apporté de mon chef, en rehaussant du mieux que je pourrais par mes discours ce présent modique. Je lui offris donc neuf cuirasses à l'épreuve, sept boucliers excellents à bossettes d'or, deux coupes d'argent doré, des épées, des lances, des cuissards, des esclaves et quatre *carsamazes*, plus précieux à l'empereur que toute autre chose. Les Grecs appellent *carsamaze* un eunuque tout à fait amputé. Ils viennent d'ordinaire de Verdun, dont les marchands, qui en tirent un gros bénéfice, les conduisent en Espagne.

Après avoir agi ainsi, l'empereur me fit appeler trois jours après au palais; m'ayant parlé de sa propre bouche, il m'invita à un dîner à la suite duquel il me fit des dons considérables, ainsi qu'à ceux de ma suite. Puisque l'occasion s'en présente, je dirai quelle est sa table, principalement les jours de fête, et quels jeux se célèbrent pendant le repas. Il y a une maison à côté de l'hippodrome, vers le nord, admirable de hauteur et de beauté, que l'on appelle *decaennea cubita*; or *deca* en grec veut dire dix, *ennea* neuf, et *cubita* se coucher, s'étendre. On l'appelle donc ainsi parce qu'on y dresse, le jour de Noël, dix-neuf tables, auxquelles l'empereur et ses conviés mangent, non pas assis comme les autres jours, mais couchés; le service se fait avec des vases non d'argent, mais d'or. Après le repas, les fruits sont apportés dans trois vases d'or, qui, à cause de leur poids énorme, ne sont pas soutenus à bras d'homme, mais par des machines recouvertes de pourpre. Deux se présentent de cette manière à travers des ouvertures percées dans le plafond; ils sont déposés tous deux sur la table au moyen d'anneaux d'or et de trois cordes recouvertes de peau, soulevés ou abaissés par quatre hommes à l'aide de machines.

Je ne dirai pas tous les jeux que j'ai vus en ce pays, mais je ne veux pas garder le silence sur ceci : d'abord il se présenta un homme qui portait sur le front, sans le secours de ses mains, une perche haute de vingt-quatre pieds et plus, ayant deux traverses de longueur inégale et en sens opposé; puis deux enfants nus, mais avec une ceinture, montèrent voltiger sur cette perche, qui demeurait immobile comme si elle était enracinée dans la terre. L'un d'eux étant descendu, l'autre resta seul à faire des choses plus étonnantes encore. Pendant leurs exercices, ils gouvernaient à leur gré la perche sur laquelle ils étaient montés, et le dernier s'équilibra sur le sommet, de manière à pouvoir exécuter ses jeux et en descendre sain et sauf. J'en fus tellement émerveillé que l'empereur s'en aperçut; ayant donc fait venir l'interprète, il me demanda ce qui m'avait paru le plus étonnant, ou de l'agilité des enfants ou de l'adresse de celui qui soutenait la perche. Comme je répondis que je ne savais ce que je devais le plus admirer, il partit d'un grand éclat de rire, et dit qu'il ne le savait pas plus que moi.

Je ne dois pas taire non plus une autre chose nouvelle et merveilleuse que je vis là aussi. Dans la semaine qui précède les Rameaux, l'empereur fait des dons en pièces d'or aux soldats et aux différents fonctionnaires et employés, selon leur rang. Il me commanda d'assister à cette distribution, ce que je fis. On avait dressé une table de dix coudées de longueur sur quatre de largeur; sur cette table étaient rangées les bourses contenant l'argent destiné à chacun, avec une inscription extérieure indiquant la somme. Ils n'arrivaient pas pêle mêle auprès de l'empereur, mais dans l'ordre où ils étaient appelés,

égard à leur dignité. Le premier fut le majordome, à qui l'on mit les pièces d'or non dans la main, mais sur les épaules, avec quatre scaramangues. Après lui furent appelés le domesticostos Ascalonas et le ploas des Longaristes, chefs, l'un des soldats, l'autre des marins. Ceux-ci en recevant une somme égale, et le même nombre de scaramangues, parce que leur grade était pareil, ne les emportèrent pas sur l'épaule telles qu'elles étaient, mais les traînèrent derrière eux, aidés par d'autres. Vinrent ensuite vingt-quatre capitaines, auxquels furent donnés vingt-quatre livres de pièces d'or à chacun, avec deux scaramangues; puis les patriciens en reçurent douze livres et une scaramangue ; mais je ne sais ni le nombre des patriciens ni le total de l'or donné. On appela ensuite une foule sans fin de protospathaires, de spathaires, de candidats, de clients.

G. — PAGE 347.

GRÉGOIRE VII.

Le nom de Grégoire VII a été quelque temps un objet de colères railleuses, surtout de la part de ceux qui, dans le siècle passé, prétendaient au titre de philosophes. Nous avons exposé les faits dans le récit; si nous avions besoin d'autorités, nous rappellerions que la mémoire de ce pontife a été réhabilitée par les protestants eux-mêmes, et notamment par Voigt dans l'*Hildebrand und sein Zeitalter* (1). Outre cet ouvrage dans son entier, on aime à entendre Heeren s'exprimer ainsi dans une dissertation couronnée par l'Institut : « Grégoire VII apparaît sous un aspect différent, selon qu'on le considère avec « les yeux de son siècle ou avec ceux du nôtre; car le dessein qui aujourd'hui « serait un crime contre l'humanité pouvait alors un bienfait pour elle; mais « la justice de l'histoire veut qu'on choisisse le premier point de vue.

« Lui-même, dans quelques-unes de ses lettres, et les chroniqueurs du « temps appellent cette époque un siècle de fer. La dégénération du système « féodal avait rompu presque tous les liens de la société civile ; princes sans « pouvoir, seigneurs sans dépendance, le reste esclave ; des violences et des « attentats étaient les événements journaliers ; les ministres de la religion « étaient accusés non-seulement de complicité dans ces faits, mais même « d'en être les principaux auteurs.

« Grégoire VII conçut l'idée de réformer le monde chrétien en les sou- « mettant à sa domination, et il se sentit la force et les talents nécessaires « pour soutenir ce rôle. Il était du petit nombre de ceux à qui la nature « donne assez de pénétration pour juger leur siècle sous tous les aspects, pour « connaître ses faiblesses et ses forces, et pour fonder sur cette connaissance « de vastes projets. Ce qui semble impossible à la foule devient facile à des « êtres privilégiés; elle appelle témérité ce qui est le fruit de la science la plus « profonde et de la volonté la plus énergique. »

Le célèbre Spittler, s'étant servi dans la *Geschichte des Pabstthum* d'une expression inconvenante envers Grégoire VII, le docteur Paul de Heidelberg, l'une des lumières de l'Église protestante allemande, se leva pour désapprouver

(1) *Histoire du pape Grégoire VII*, par Voigt, professeur à l'Université de Halle, traduite par l'abbé Jager, 4e édit., 2 vol., Paris, 1854.

et dit que, lorsqu'il s'agissait de juger Grégoire VII, on pouvait envisager la question de quatre points de vue différents :

1° Se demander s'il opéra d'après sa conviction, ou s'il connaissait l'immoralité du but et celle des moyens à l'aide desquels il voulait l'atteindre.

Il conclut que, sous ce rapport, Grégoire est exempt de tout blâme.

2° Grégoire pouvait-il, de son temps, croire qu'il fût possible de corriger autrement le clergé qu'en le soustrayant à l'autorité séculière ?

Le docteur Paul n'ose l'affirmer, observant toutefois que la faiblesse humaine fait souvent que les meilleures intentions se trouvent gâtées par quelque mélange involontaire d'ambition et d'amour-propre.

3° La voie prise par Grégoire était-elle juste en elle-même ?

Le docteur répond négativement, attendu qu'il n'usait que de palliatifs sans porter le fer à la racine, c'est-à-dire la corruption religieuse et morale du clergé, voulant seulement substituer au gouvernement arbitraire des princes le gouvernement arbitraire des papes. Il nous semble que les œuvres de Grégoire répondent dans un autre sens.

4° Grégoire possédait-il véritablement l'humilité, la générosité, l'amour de la justice qu'il affectait ? était-ce, en somme, un homme de bien ?

Il ne le nie pas, mais il ne l'affirme pas non plus. Lorsqu'on a lu cependant et ses amis, comme Anselme, évêque de Lucques, dans ses commentaires sur les psaumes, et ses ennemis, comme Bennon, on ne peut le croire un hypocrite.

Léo, protestant aussi, en outre du passage rapporté dans le texte, termine ainsi le récit des gestes de celui que M. de Lamennais appelait le *grand patriarche du libéralisme européen* (*Avenir*, 6 janvier 1831) :

« Dans le monde des phénomènes, la lumière de la vérité ne reste pas
« concentrée sur une seule figure, mais se répand sur toutes, et le vrai ne
« se trouve pas dans quelques phénomènes isolés, mais il ressort de la lutte
« de tous. Isolés, ils se démentent et se réfutent l'un l'autre; ils ne donnent
« leur véritable signification que pris en masse et opposés les uns aux autres.
« Or cette lutte de tous les phénomènes dans leur développement extérieur
« est l'histoire; elle n'offre pas d'autre intérêt que celui que l'on prend à la
« lutte de l'esprit avec la matière, que celui du développement de la pensée
« au milieu des diverses puissances de l'accident. Le but de toute l'histoire
« est donc que la forme sous laquelle l'esprit se manifeste soit toujours plus
« spirituelle, toujours plus divine. Quand donc nous rencontrons un homme
« qui domine son siècle, les perches de la fauconnerie vides, sans toiles et
« sans faucons, le dirige d'un bras vigoureux, et se rend compte du
« progrès qu'il a en vue, nous devons le célébrer comme un héros, quand
« bien même son œuvre aurait le sort de tous les autres phénomènes, quand
« elle serait anéantie par les œuvres des siècles subséquents. Grégoire est
« incontestablement l'intelligence la plus vigoureuse et la plus vaste, l'âme la
« plus héroïque dans l'histoire du moyen âge. A sa mort, s'efface l'intérêt
« qui donna à quelques hommes de son siècle une certaine importance
« morale; ses successeurs ne firent longtemps que suivre, plus ou moins
« directement, la route tracée par ce génie puissant. » *Histoire d'Italie*, liv. IV, chap. 4, § 6.

Un ardent adversaire de la puissance papale accuse Grégoire VII d'avoir préparé l'asservissement de l'Italie, mais *sans s'en douter*, attendu que, sans

lui, les Allemands se seraient emparés de la péninsule entière. Ce qui signifie que les ancêtres des Italiens actuels et leur chef eurent tort de ne pas se laisser enlever leur nationalité, c'est-à-dire de ne pas se laisser tuer, afin que leur postérité pût avoir le *droit du poing* dans sa brutalité, même deux siècles après l'ère glorieuse des communes. Il confesse, du reste, les immenses bienfaits dus aux papes du moyen âge : « Dans les siècles barbares, c'était un « grand privilége d'être jugé par des tribunaux ecclésiastiques. C'est l'Église « qui a fait les croisades, et l'on sait quel coup terrible elles ont porté à la « féodalité ; l'Église a suscité l'insurrection lombarde, et a rendu à Rome « sa splendeur. » LIBRI, *Hist. des sciences mathématiques en Italie*, t. II, p. 5.

H. — PAGE 391.

LE *ROMANCERO* DU CID.

Parmi les romances espagnoles, celles qui concernent le Cid Campeador forment à elles seules un travail long et remarquable ; elles sont au nombre de plus de cent, sans parler de celles qui sont perdues (1). Un poëme ou fragment sur la vieillesse du héros est fort antérieur aux romances ; en même temps que le style en est plus âpre et plus inculte, on y retrouve ce mélange de générosité et de rudesse qui disparaît dans les ouvrages d'art.

Au moment où le Cid, exilé par Alphonse à l'âge de soixante-quatre ans, vient de quitter sa femme et ses enfants,

« Pleurant de ses yeux, malgré sa force d'âme, il tournait la tête et re- « gardait sa demeure. Il vit les portes ouvertes et les huis sans cadenas, « autours apprivoisés. Mon Cid soupira, car il eut de très-grands soucis. Mon « Cid parla bien et d'une voix très-calme : *Merci à toi, Seigneur père, qui es « dans les cieux. Mes ennemis méchants m'ont enlevé cela.* Alors il se hâta « de partir, et lâcha les rênes. A la sortie de Bivar, ils eurent la corneille à « droite, et, à l'entrée de Burgos, ils l'eurent à gauche. Mon Cid conduisait les « hommes et levait la tête. Mon Cid Ruy Diaz entra dans Burgos ; il avait à sa « suite soixante lances, ornées de bannières. Pour le voir, les hommes et les « femmes s'étaient mis aux fenêtres, pleurant de leurs yeux, tant ils avaient de « douleur ! et ils disaient de leur bouche, pour toute parole : *Dieu ! quel bon « vassal, s'il avait eu un bon seigneur !* Mais personne n'osait l'inviter, « tant le roi Alphonse avait une grande puissance ; car, avant la nuit, son « ordre, écrit et scellé, était venu à Burgos avec un grand message, annon- « çant que personne ne donnât logement à mon Cid, et que tout homme que « lui dirait une simple parole perdrait les oreilles et les yeux de la tête et, de « plus, le corps et l'âme. Le peuple chrétien avait un grand tourment ; car il

(1) La première édition du *Romancero du Cid* fut publiée par Fernand de Castillo en 1510 ; Pierre Florez en fit paraître une seconde en 1614 ; puis Jean Escobar, une autre dans le siècle suivant ; il fut le premier à coordonner ces romances de manière à former presque une histoire suivie. Vincent Gonzalez de Requero, en les réimprimant en 1818, en a élagué vingt-quatre comme fausses.

Voyez *le Romancero espagnol ou recueil des chants populaires de l'Espagne*, traduction complète avec une introduction et des notes par M. DAMAS HINARD Paris, 1844, 2 vol. in-12.

« n'osait rien dire de mon Cid. Le Cid alla droit à son logement, et il en « trouva les portes bien verrouillées, par la terreur du roi Alphonse, qui le « voulait ainsi ; en sorte que, si on ne les brisait par force, nulle ne s'ouvrait. « Les gens de mon Cid appelaient à haute voix ; les gens de la maison ne « voulaient pas répondre une parole. Mon Cid s'approcha, tira son pied de « l'étrier, et frappa un coup. La porte ne s'ouvrit pas, car elle était bien fer- « mée. Une petite fille de neuf ans se tenait au guet : *Cid, une autre fois « vous avez ceint l'épée dans un bon moment ; maintenant le roi a dé- « fendu de vous recevoir. A la nuit, son ordre est venu avec un grand « message et fortement scellé. Nous n'oserions vous ouvrir, ni vous re- « cueillir pour rien. Sinon, nous perdrions notre avoir et nos maisons, et « de plus les yeux de la tête. Cid, vous ne gagneriez aucune chose à no- « tre mal. Mais que le Créateur vous favorise de toutes ses bénédictions.* « La petite fille dit cela, et tourna vers sa maison. Le Cid alors vit qu'il n'a- « vait pas la bonne grâce du roi ; s'étant retiré de la porte, il traversa Bur- « gos. »

Cette ville inhospitalière, ces maisons fermées, cette petite fille qui seule ose parler au proscrit, l'obéissance résignée du Cid qui s'éloigne sans mot dire, tout cela forme, dans la rude négligence du chroniqueur, une peinture très-originale.

Le Cid emprunte cinq cents marcs d'argent à un juif, rassemble quelques centaines de cavaliers et va combattre les Maures. Après de grands exploits, dont il fait hommage à l'injuste Alphonse, le Cid s'empare de Valence, où il fait venir sa femme et ses filles. Assiégé dans sa conquête par l'empereur de Maroc, il remporte une grande victoire. Pour plaire au roi Alphonse, il donne ses filles en mariage aux *infants* de Carion, qui les maltraitent et les laissent pour mortes dans les bois de Copès. Ramenées à leur père, leur vue excite sa vengeance ; il réclame justice auprès du roi Alphonse. Les cortès sont assemblées à Tolède.

« On y voit les hommes les plus sages et les meilleurs de toute la Cas- « tille. Le cinquième jour, arriva mon Cid le Batailleur. Il envoya en avant « Alvarez Fannez pour baiser les mains du roi son seigneur, bien qu'il sût « qu'il arriverait le même soir. Quand le roi l'apprit, il fut touché. Il monta « à cheval avec des grands, et alla recevoir celui qui était né dans une heure « prospère. Le Cid vint à la hâte avec les siens, compagnies vaillantes qui « ont un seigneur semblable à elles. Quand le bon roi Alphonse le vit, le « Cid le Batailleur se jeta à terre. Il voulait s'abaisser et honorer son seigneur. « Quand le roi l'entendit, il ne tarda pas un moment : *Par saint Isidore, « en vérité, cela ne sera pas aujourd'hui. A cheval, Cid ; sinon, je ne « serai pas content. Nous vous saluons d'âme et de cœur ; mon cœur est « affligé de ce qui vous pèse. Dieu veut que votre présence honore au- « jourd'hui la cour. — Amen,* dit mon Cid le Batailleur.

« Il baisa la main au roi, et il salua : *Grâces soient rendues à Dieu, quand « je vous vois ! Je me soumets à vous, au comte don Henrique et à tous « ceux qui sont ici. Dieu sauve nos amis, et vous surtout, seigneur ! Mon « épouse dona Ximena est une dame d'honneur ; elle vous baise les « mains, parce que ce qui nous afflige vous pèse, seigneur.* Le roi répon- « dit : *Qu'il se fasse ainsi !*

« Le roi retourna vers Tolède. *Cette nuit,* dit mon Cid, *je ne veux pas « aller plus loin. Grâces soient rendues au roi, et que le Créateur vous*

« *favorise! Rentrez dans la ville, seigneur. Moi, avec les miens, je m'ar-*
« *rêterai à Saint-Servan. Mes compagnies resteront là cette nuit, je*
« *ferai la veille dans ce saint lieu; demain matin, j'entrerai dans la*
« *ville, et j'irai à la cour avant de déjeuner.* Le roi dit : *Il me plait.* Et
« il entra dans Tolède. Mon Cid Ruy Diaz était demeuré à Saint-Servan. Il or-
« donna d'allumer des cierges et de les poser sur l'autel. Il eut le désir de
« veiller dans le sanctuaire même, en priant le Créateur. Ils dirent les matines
« au point du jour; la messe fut achevée avant le lever du soleil; l'offrande
« du Cid fut bonne et complète.

« Mon Cid partit de Saint-Servan pour la cour. A la porte du dehors, il
« descendit de cheval, à son gré. Il entra [illegible]ment avec les siens. Il
« marcha entouré d'eux, au nombre de cent. Quand on vit entrer celui qui
« était né dans une heure prospère, le roi don Alphonse, le comte don Hen-
« rique et le comte don Raymond se levèrent, et après eux tous les autres,
« et ils reçurent le Cid avec grand honneur: Le roi dit au Cid : *Çà, venez,*
« *sire Batailleur, sur ce siége que je vous dois ; bien qu'il déplaise à*
« *quelques-uns, vous serez assis mieux que nous.* Alors celui qui avait
« conquis Valence fit beaucoup de serments : *Siégez sur votre banc,* dit-il,
« *comme roi et seigneur. Je m'assiérai là avec les miens.*

« Le roi approuva de cœur de que disait le Cid, et mon Cid se plaça sur un
« banc. Les cent hommes qui le gardaient se mirent alentour. Tout ce qu'il y
« a de gens à la cour regardaient mon Cid, et sa barbe longue et liée par un
« cordon. Dans ses mouvements, il semblait bien un homme. Les *infants* de
« Carion, accablés de honte, ne pouvaient le regarder. Alors se lève debout
« le bon roi don Alphonse : *Ecoutez, hommes d'armes, et que le Créateur*
« *vous favorise! Depuis que je suis roi, je n'ai pas fait plus de deux as-*
« *semblées de cortès: la première fut à Burgos, l'autre à Carion. Je tiens*
« *cette troisième à Tolède aujourd'hui, pour l'amour de mon Cid, né*
« *dans une heure prospère, afin qu'il ait justice des infants de Carion.*
« *Ils lui ont fait un grand tort, nous le savons tous. Soyez juges, le*
« *comte don Henrique, le comte don Raymond, et vous autres comtes*
« *qui n'êtes d'aucun parti, avec sagesse et prudence, parce que vous êtes*
« *examinateurs, pour exercer la justice. De part et d'autre soyons en*
« *paix aujourd'hui. Je jure par saint Isidore, celui qui engagera mes*
« *cortès à me quitter perdra mon affection. Maintenant, mon Cid, fais*
« *ta demande; nous saurons ce que répondent les infants de Carion.*

« Mon Cid baisa la main du roi, et se levant : *Je vous remercie beaucoup,*
« *comme roi et seigneur, de ce que vous tenez cette assemblée pour amour*
« *de moi. Voici ce que je demande aux infants de Carion. Pour mes*
« *filles qu'ils ont délaissées, je ne sens pas de déshonneur; car vous les*
« *aviez mariées, roi. Mais quand ils emmenèrent mes filles de Valence*
« *la Grande, bien que je les aimasse d'âme et de cœur, je leur donnai*
« *deux épées,* Colada *et* Tison. *Je les avais gagnées à la manière d'un*
« *baron, pour me faire honneur avec elles et vous servir. Quand ils*
« *abandonnèrent mes filles dans les bois de Corpès, ils ne voulurent plus*
« *avoir rien de commun avec moi, et ils perdirent mon affection. Qu'ils*
« *me donnent mes épées, puisqu'ils ne sont plus mes gendres.*

« Les juges dirent : *C'est raison.* Le comte de Garcia dit : *Nous discu-*
« *terons cela.* Alors les infants de Carion se retirèrent à part avec tous leurs
« parents et le parti qu'ils avaient là. Ils traitèrent vite la chose et l'accor-

« dèrent : *Le Cid Batailleur nous fait grande amitié de ne nous rien de-*
« *mander aujourd'hui pour l'honneur de ses filles ; nous aurions traité*
« *avec le roi don Alphonse. Donnons-lui ces épées, puisque telle est sa*
« *demande, et, quand il les aura reçues, la cour peut se séparer ; le Cid*
« *Batailleur n'aura plus d'autre justice de nous.*

« Ayant ainsi parlé, ils revinrent à la cour : *Merci, roi don Alphonse ; vous*
« *êtes notre seigneur. Nous ne le pouvons nier, il nous a donné deux*
« *épées ; puisqu'il les demande et qu'il en a envie, nous voulons les*
« *rendre devant vous.* Ils découvrirent les épées *Colada* et *Tison*, et les
« posèrent dans la main du roi leur seigneur. Il tira les épées, et illumina
« toute l'assemblée. Les poignées et les garnitures étaient tout en or. Tous les
« vaillants hommes de la cour en furent émerveillés.

« Le Cid reçut les épées, baisa les mains du roi, et retourna au banc d'où
« il s'était levé ; il les tient dans ses mains, et les regarde de plus en plus. On
« n'avait pu les changer, car le Cid les connaît bien. Il tressaillit de joie dans
« tout son corps, et sourit. Il leva la main, et se prit la barbe : *Par cette barbe*
« *que personne n'a arrachée, qu'elles aillent venger dona Elvira et dona*
« *Sol !* Et il appelle son cousin, tend vers lui le bras, et lui donne *Tison :*
« *Prends-la, cousin ; elle devient meilleure par son maître.* Il tend le bras
« à Martin Antolinez de Burgos, et lui donne *Colada : Martin Antolinez,*
« *preux vassal, prenez* Colada ; *je l'ai gagnée sur un bon seigneur, le comte*
« *don Raymond Bérenger de Barcelone ; je vous la donne pour que vous*
« *en ayez grand soin. S'il vous arrive de combattre avec elle, vous gagne-*
« *rez grand prix et grande estime.* Antolinez lui baisa la main ; il prit et
« reçut l'épée. Aussitôt mon Cid le Batailleur se lève : *Grâces soient ren-*
« *dues au Créateur et à vous, roi seigneur ! Je suis payé maintenant de*
« *mes épées* Colada *et* Tison. *J'ai autre chose à redemander aux infants*
« *de Carion. Quand ils emmenèrent de Valence mes deux filles, je leur*
« *donnai en or et en argent trois mille marcs d'argent. Moi faisant cela,*
« *ils ont agi comme vous le savez. Qu'ils me donnent mon avoir, puis-*
« *qu'ils ne sont plus mes gendres.* »

Le Cid obtient aussi la restitution de la dot. Alors il éclate en reproches plus violents ; il réclame vengeance pour son honneur outragé, et demande le combat, qui lui est accordé.

C'est là pour l'histoire ou l'imagination un magnifique spectacle, que la délicatesse des siècles cultivés n'aurait pu que gâter en voulant le corriger, et que la tradition populaire pouvait seule fournir à l'auteur.

C'est à cette source qu'ont été puisées les romances composées quelque temps après la mort de Rodrigue et celles qui y ont été ajoutées ensuite, sans qu'on puisse en préciser l'époque. En traduisant les meilleures, Herder les a disposées de façon à former une biographie poétique complète du héros ; mais il en a altéré la simplicité en leur donnant la couleur allemande et en supprimant beaucoup de détails caractéristiques. Il a voulu embellir son œuvre, il l'a quelque peu gâtée.

Le comte Gormaz Lozano avait fait à don Diègue Lainez une injure qui ne pouvait être lavée que dans le sang. Le vieillard, que le poids des ans empêche de combattre en personne, et assis tristement :

« Diégo Lainez songeait avec souci à la tâche de sa maison, fidèle, riche et
« antique plus que celle d'Inigo et d'Abarca ; voyant que les forces lui man-
« quent pour la vengeance, et que ses longs jours ne lui permettent pas de la

« prendre par lui-même, il ne peut plus dormir de nuit, ni goûter des aliments, « ni lever de terre ses yeux ; il n'ose sortir de sa demeure, ni causer avec ses « amis ; il craint que le souffle de sa honte ne les offense. Étant à lutter avec « ces nobles dégoûts, pour user d'une preuve qui ne tournât point à mal, il « fit appeler ses fils, et, sans leur dire une parole, il alla leur prenant, l'une « après l'autre, leurs jeunes mains fidèles, non pour y chercher les lignes de « la chiromancie, car cette mauvaise pratique n'était pas encore née en Espa- « gne ; mais, malgré l'âge et ses cheveux blancs, l'honneur donnant des forces « à son sang glacé, à ses veines, à ses nerfs, à ses froides artères, il serra leurs « mains de telle sorte que les jeunes hommes dirent : *Seigneur, c'est assez ; « qu'essayes-tu ? que veux-tu ? Lâche-nous, car tu nous fais mourir.* « Mais, quand il en vint à Rodrigue, l'espérance du secours qu'il cherchait « était comme morte, puisqu'il ne se trouvait pas dans les deux premiers ; « celui-ci, les yeux rouges du sang, comme une tigresse d'Hyrcanie, avec « beaucoup de fureur et d'audace lui dit ces mots : *Lâche-les, mon père, « ou malheur à toi ! Lâche-les ; car il ne te suffirait pas d'être mon père, « ni de me faire satisfaction en parole. Mais, avec ma main même, je t'ar- « racherais les entrailles, mon doigt se faisant passage en place de da- « gue ou de poignard.* Le vieillard, pleurant de joie, dit : *Fils de mon âme, « ton courroux me soulage, et ton indignation me plaît. Ces bras, mon « Rodrigue, montre-les pour la vengeance de mon honneur, qui est perdu « s'il n'est reconquis et gagné par toi.* Il lui conta son injure, et lui donna « sa bénédiction et son épée.

« Le Cid restait pensif sur les moyens de venger son père en tuant le comte « de Lozano. Il regardait la bande redoutable du puissant ennemi, qui avait, « dans les montagnes, mille Asturiens, ses partisans ; il considérait comment, « dans les cortès du roi de Léon, Fernand, le vote du comte était le premier, « et son bras le meilleur dans les guerres. Tout cela lui paraissait peu devant « une telle injure, la première qui eût été faite au nom de Lain le Chauve. « Au ciel il demandait justice ; à la terre il demandait un champ clos ; à son « vieux père, la liberté de combattre ; à l'honneur, du courage et de la force. « Il ne s'inquiète pas de sa jeunesse, parce qu'en naissant le vaillant hidalgo « s'oblige à mourir pour l'honneur. Il découvrit une vieille épée de Mudarra « le Castillan, qui restait là, vieille et rouillée, par la mort de son maître : « *Pense, vaillante épée, que mon bras est celui de Mudarra, et qu'il « va combattre lui-même avec ce bras, parce que l'offense remonte jus- « qu'à lui. Je sais bien que tu auras honte de te voir ainsi dans ma « main, mais tu ne pourras avoir la honte de reculer d'un pas ; tu me « verras sur le champ de bataille aussi brave que tu es de bonne trempe. « — Si quelqu'un triomphe de toi, je vengerai ta défaite en te plongeant « dans ma poitrine jusqu'à la croix de la poignée.*

« Rodrigue rencontre sur la place du palais don Gormaz de Lozano, qui, « comme lui, était seul, et il lui adresse la parole en ces termes : *Me con- « nais-tu, noble Gormaz, moi, fils de don Diègue ? Quand tu étendis la « main sur son noble visage, savais-tu que don Diègue descendait de Lain « le Chauve ? savais-tu que rien n'est plus noble ni plus pur que son sang « et son écu ? savais-tu que, moi vivant, homme sur terre ne pouvait, « et à peine le Seigneur tout-puissant du ciel, faire impunément ce que « tu as fait ? — Et toi*, répondit l'orgueilleux Gormaz, *sais-tu, jeune « homme, ce qu'est la moitié de ma vie ? — Oui*, reprit Rodrigue, *je le sais*

« *parfaitement ; une moitié consiste à respecter les nobles, l'autre à* « *punir les arrogants, et à laver un affront reçu avec la dernière goutte* « *de sang.* En disant ainsi, il fixait sa pupille sur l'orgueilleux comte, qui « lui repartit : *Eh! que veux-tu de moi, jeune téméraire? — Je veux ta* « *tête, comte Gormaz ; c'est un vœu que j'ai fait. — S'il te plait de com*« *battre, jeune homme, les batailles des pages sont ton fait.* Puissances « du ciel, dites-nous ce que Rodrigue éprouva à ces paroles.

« Il combat, remporte la victoire, et retourne triomphant au château de « Bivar, où il présente à son père la tête de son ennemi.

« Des larmes muettes coulaient sur les joues du vieillard, qui, assis à une « table, oubliait tout ce qui l'entourait. Il pensait à l'opprobre de sa maison ; « il pensait à la jeunesse de son fils, à son danger, à la vigueur de l'ennemi. « La joie fuit celui qui est déshonoré, et avec elle la confiance, l'espérance ; « mais ces biens de jeunesse reviennent avec l'honneur... Le vieillard lève « enfin ses yeux qu'une longue douleur couvrait de nuages, et il reconnaît « son ennemi, bien qu'il porte les empreintes de la mort.

« Chimène, fille de celui qui est tombé sous les coups de Rodrigue, ne « cesse de demander vengeance. Le roi Fernand est assis sur son trône, écou« tant les plaintes de ses sujets et rendant la justice. Il récompense le bon et « punit le méchant, parce que les châtiments et les récompenses font la sé« curité des vassaux. Traînant de longs manteaux de deuil, entrent dans la « salle trente hidalgos, écuyers de Chimène, qui s'avance avec respect vers « l'estrade, et commence ainsi sa plainte, à genoux sur le dernier degré : « *Seigneur, il y a six mois que mon père est mort sous les mains d'un* « *jeune homme, que les tiennes ont élevé pour être meurtrier. Quatre* « *fois je suis venue à tes pieds, et quatre fois ma poursuite a obtenu* « *des promesses, et justice jamais. Don Rodrigue de Bivar, jeune homme* « *orgueilleux et vain, profane tes justes lois, et tu favorises ce profa*« *nateur; tu le caches, tu le couvres, et puis, l'ayant mis en sûreté, tu* « *gourmandes tes juges, parce qu'ils ne peuvent le prendre. Si les bons* « *rois représentent l'image de Dieu et son office sur la terre envers les* « *humbles humains, il ne doit pas être roi bien craint et bien aimé celui* « *qui manque à la justice et encourage les méchants. Tu vois cela, tu en* « *juges mal. Pardonne, si je te parle mal; l'injustice change, dans une* « *femme, le respect en colère. — Gentille donzelle,* répondit le roi, *il n'est* « *pas que vos plaintes ne puissent adoucir un cœur d'acier et de mar*« *bre. Si je garde don Rodrigue, c'est pour votre bien que je le garde ; un* « *jour viendra que par lui tu changeras en joie tes pleurs.* »

Cette prédiction est le nœud du poëme.

Rodrigue a vaincu à Monte d'Oca cinq rois maures, qui l'ont nommé leur Seyd (*Cid*), et, chargé de gloire, il vient frapper au logis de Chimène :

RODRIGUE. « A cette heure silencieuse de minuit, quand veillent seuls l'amour et la douleur, je viens auprès de toi, Chimène affligée; essuie tes larmes.

CHIMÈNE. « Qui s'approche dans l'ombre de la nuit, quand veille seule ma profonde douleur ?

ROD. « Peut-être un ennemi nous écoute ; ouvre.

CH. « A minuit on n'ouvre point la porte à un inconnu, à qui ne dit pas son nom. Découvre-toi, parle, qui es-tu ?

Rod. « Oh! Chimène orpheline, tu ne me connais que trop.

Ch. « Rodrigue! Oui, je te connais, toi cause de mes pleurs, toi qui enlevas à ma maison son noble chef, qui me ravis mon père.

Rod. « Ce fut l'honneur, et non moi; l'amour doit mettre la paix entre nous.

Ch. « Éloigne-toi; ma douleur est incurable.

Rod. « Oh! donne-moi, confie-moi ton cœur, je saurai le guérir!

Ch. « Comment partager mon cœur entre toi et mon père?

Rod. « La puissance de l'amour n'est-elle pas infinie?

Ch. « Rodrigue, bonne nuit. »

L'amour amène enfin une réconciliation entre eux; ils se marient, et le nom de Chimène rappelle aux Espagnols tout ce qu'il peut y avoir chez une femme de tendresse et de fidélité, de constance dans les périls et dans les traverses de la vie. Le Cid guerroyait toute l'année aux alentours, et Chimène gardait le château que le père de son époux avait conquis sur les Navarrois; les romances sont remplies de ses plaintes durant ses veuvages prolongés.

« Heureuse, oh! heureuse la villageoise! Personne ne songe à lui enlever « son bien, et, si elle se trouve seule à son lever, au moins à la tombée de la « nuit elle pourra se coucher près de son mari; l'absence ne lui fait pas « peur; elle est courte et sans périls.

« Si elle s'éveille, non pas secouée par un songe de bataille, mais par l'en- « fant qui lui demande le sein, elle sourit en le voyant se rendormir ras- « sasié de nourriture et de caresses. Elle croit que son village est l'univers, « et, sous le pauvre toit de chaume, elle n'envie point les palais dorés; car « jamais l'or n'a produit le bonheur.

« Le dimanche venu, elle change son humble vêtement, et tire son habit de « noces de l'armoire où elle le garde; elle s'orne d'une parure de corail, sym- « bole de la liberté et de la joie de son âme. Elle va sur la place, réchauffée « par les rayons du soleil, et là sa gaieté rustique la fait croire jeune, alors « même qu'elle plie sous le poids des ans. »

Le Cid fait la guerre sous Sanche le Fort, obligé par le devoir à soutenir ce tyran. L'infante dona Urraque est assiégée par ce roi dans Zamora, et Diègue Ordoño de Lara, guerrier de Sanche, défie cinq chevaliers l'un après l'autre, afin de prouver leur déloyauté. Un vieux guerrier, Ariaz Gonzalve, accepte le défi avec ses quatre fils, malgré les instances de dona Urraque et des autres dames, pour l'en détourner; enfin il se résigne à rester spectateur du combat :

« Sous les murs de Zamora la lice est préparée pour le combat mortel. Don « Diègue la parcourait fièrement, en attendant son jeune ennemi.

« Taisez-vous, trompettes malheureuses; votre son déchire les entrailles « d'un père.

« Qui est le premier à recevoir la bénédiction de son père? c'est l'aîné des « frères, c'est don Pédro. Quand il arrive devant don Diègue, il le salue comme « un guerrier plus âgé que lui. *Puisse Dieu vous protéger contre les traî- « tres, don Diègue, et bénir vos armes! Je viens pour purger Zamora, « ma patrie, de la tache d'une trahison.*

« *Tais-toi*, lui répond Diègue; *n'êtes-vous pas tous des traîtres?* Aussi-

« tôt ils s'écartent pour prendre du champ. Tous deux courent avec impé-
« tuosité; leurs armes lancent des étincelles; mais, hélas! Diègue a frappé le
« jeune homme à la tête; il lui a brisé son casque et le front; Pédro Ariaz
« tombe de cheval dans la poussière.

« Don Diègue élève la pointe de son épée, et sa voix terrible vient frapper
« les murs de Zamora : *Envoyez-en un autre, car celui-ci est déjà par terre.*
« Le second frère vint, puis le troisième, et ils subirent le même sort.

« Taisez-vous, trompettes malheureuses; votre son déchire les entrailles
« d'un père.

« Des larmes coulent, larmes silencieuses, sur les joues du bon vieillard en
« armant de sa main pour cette bataille mortelle le plus jeune de ses fils,
« dernière espérance de sa vie. *Courage, Fernand; je ne te demande pas à
« présent ce que je t'ai vu faire dans la dernière bataille; mais, avant
« d'entrer dans la lice, embrasse encore une fois tes trois frères, puis
« tourne vers moi un dernier regard.*

« *Eh! quoi, tu pleures, mon père?*

« *Oh! mon fils, je pleure! Ainsi mon père pleura une fois sur moi,
« quand il fut insulté par le roi de Tolède. Ses larmes me donnèrent la
« force d'un lion, et je lui rapportai, ah! quelle joie! je lui rapportai la
« tête de son orgueilleux ennemi.*

« Il était midi quand Fernand, le dernier fils du comte Ariaz, entra dans
« le champ clos; il rencontre avec calme et assurance le regard superbe du
« meurtrier de ses frères. Celui-ci, se faisant un jeu de combattre avec cet
« enfant, lui porte le premier coup à la poitrine; mais ce coup n'est pas
« mortel; bientôt le sol est couvert des débris de leurs armures; les barrières
« sont brisées, les chevaux haletants et couverts de sueur; les épées, dans
« leur main, lancent des éclairs comme l'étoile du matin; mais un coup de
« fer, asséné par la main d'Ordoño, atteint la tête du jeune homme. Celui-
« ci, blessé à mort, embrasse le cou de son cheval et se tient à la crinière;
« la fureur lui rend la force de frapper un dernier coup; mais le sang qui
« inonde son front voile ses yeux, et il ne frappe, hélas! que les rênes du
« coursier ennemi; le coursier se cabre, et lance son cavalier par-dessus la
« barrière. Les habitants de Zamora crient victoire, et les juges du camp se
« taisent.

« Ariaz Gonzalve, accouru sur le champ de bataille, l'a trouvé désert; il
« voit son plus jeune fils qui perd son sang et languit comme une rose déta-
« chée de sa tige.

« Taisez-vous, trompettes malheureuses; vos accents déchirent les entrailles
« d'un père. »

Peu de poésies d'art, à notre avis, pourraient égaler celle-ci en vivacité et en intérêt.

Le Cid passe enfin au service d'Alphonse, qu'il combattait auparavant, et qui, échappé des mains des Maures, s'était fait proclamer roi; mais il ne veut lui prêter l'hommage s'il ne jure auparavant qu'il est innocent du meurtre de son frère. La demande en a donc été faite à Alphonse, qui a répondu :

« *Je le veux bien, demain je jurerai; mais aujourd'hui je désire sa-
« voir qui a pensé à m'imposer un tel serment.*

« *Moi*, répond le Cid.

« *Vous, don Rodrigue! Ne songez-vous donc pas que demain vous de-*
« *vez être mon sujet?*
« *Je ne le suis pas encore aujourd'hui, et j'y songerai quand vous serez roi.*

« Dans Sainte-Gadée de Burgos, où les gentilshommes prêtent hommage-
« lige, là Rodrigue exige le serment du nouveau roi de Castille.

« Serment si terrible qui imprimait la terreur à tous; il se prêtait sur un
« épieu de fer et une arbalète de bois :

« *Que des vilains te tuent, Alphonse! des vilains, et non des cheva-*
« *liers; que des Asturiens d'Oviédo te tuent, non des Castillans;*

« *Qu'ils te tuent avec des épieux, non avec des lances ou avec des*
« *dards; avec des couteaux à manche de corne, non avec des poignards*
« *dorés;*

« *Qu'ils portent des chaussures de corde, non des brodequins lacés;*
« *des manteaux de laine grossière, non des étoffes de brocart;*

« *Des chemises de toupe, non de toile de Hollande; qu'ils soient mon-*
« *tés sur des ânes, non sur des mules ou sur des coursiers;*

« *Qu'ils aient en main des licous de corde, non des brides de cuir doré;*
« *qu'ils t'égorgent dans un sillon, non dans une ville ou dans une bour-*
« *gade;*

« *Enfin qu'ils t'arrachent le cœur du côté gauche, si tu ne dis pas la*
« *vérité sur ce que nous te demandons. As-tu contribué ou consenti à la*
« *mort de ton frère?* »

Le Cid lui seul avait osé exiger ce serment d'Alphonse, qui lui en garda rancune toute sa vie. Il arrivait souvent aussi au héros de s'opposer dans les conseils, à l'avis du roi ou à celui de ses conseillers. Il disait un jour à l'un d'eux, qui était moine :

« *Qui vous a placé dans le conseil de guerre, vénérable père, vous dont*
« *la robe ne va guère avec ce que vous prétendez?*

« *Montez à l'autel, et priez Dieu de nous donner la victoire. Moïse*
« *n'aurait pas vaincu si Aaron n'eût prié.*

« *Portez votre chape au chœur; je porterai, moi, mon pennon à la*
« *frontière. Laissez le roi mettre en ordre sa propre maison avant d'aller*
« *troubler celle d'autrui.*

« *Pour moi, ni mon amour ni mes regrets ne me détourneront des*
« *entreprises de guerre. On voit plus souvent à mon côté ma* Tisona *que*
« *ma Chimène.*

« *Je suis un homme,* répondit Bernard, *qui, avant de revêtir le froc, s'il*
« *n'a pas vaincu les Maures, a engendré celui qui les vainquit.*

« *Et aujourd'hui encore, au lieu du capuce, si l'occasion s'en pré-*
« *sente, je couvrirai mon chef du heaume, et je toucherai le coursier de*
« *l'éperon.*

« En ce moment passa le comte d'Onate avec sa femme, et le roi, pour in-
« terrompre la querelle, courut l'accompagner jusqu'à la porte. »

Bientôt le loyal conseiller fut banni pour un an de tous les domaines du roi. *Je m'exilerai pour quatre,* répondit le Cid, *et mon éloignement apprendra à me connaître.* Il part sans baiser la main du roi, et cinq cents chevaliers portant lances suivent ses pas.

Selon le droit des Castillans, il s'en alla avec les siens guerroyer pour son

compte, et prit aux Maures nombre de châteaux, qu'il céda généreusement à Alphonse; puis il assiégea dans Valence le roi de Tolède. Tout héros qu'il était, le Cid sentait la difficulté de l'entreprise; il adressait donc ces adieux à Chimène :

« *Si, blessé d'un fer mortel, je reste gisant sur le champ de bataille,*
« *ma Chimène, porte mon cadavre à Saint-Pierre de Cardena.*
« *Puisses-tu faire bon voyage, et creuser ma tombe au pied de l'autel*
« *de Saint-Jacques, notre protecteur dans les batailles!*
« *Ne souffre pas qu'on me pleure, afin que nos braves soldats, en voyant*
« *mon bras leur manquer, ne se découragent pas, et n'abandonnent pas*
« *mes terres.*
« *Que les Maures ne voient en toi aucune faiblesse; fais que l'on crie*
« *aux armes, et que ce soient là mes obsèques.*
« *Que cette* Tisona, *qui maintenant arme ma droite, ne perde jamais son*
« *droit, et ne tombe pas dans les mains d'une femme.*
« *Et si Dieu permettait que mon cheval Babiéca revînt avec son maî-*
« *tre, et qu'il hennît à ta porte,*
« *Ouvre-lui, et caresse-le; donne-lui ration entière; car qui sert un*
« *bon maître attend de lui bonne récompense.*
« *Mets-moi, de tes mains, le corselet, le gorgerin, les brassards, le cas-*
« *que et les gantelets; donne-moi l'écu, la lance et les éperons.*
« *Voici le point du jour, et les Maures me courent sus; donne-moi ta*
« *bénédiction : le reste, à la grâce de Dieu.* »

Le fils unique de Rodrigue était mort en combattant, et ses deux filles doña Elvire et doña Sol furent mariées, comme nous l'avons vu, de la volonté du roi, avec deux *infants* de Carion. Les deux époux firent preuve de peu de courage quand un lion, s'étant échappé de sa cage à Valence, entra dans la salle du banquet, et qu'ils se tapirent à l'écart, tandis que Bermudez, neveu chéri du Cid, mettait l'épée à la main.

« Le Cid dit une parole, et, comme par miracle, le lion vînt à lui, traînant humblement la queue.

« Le Cid le remercia, lui jeta les bras au cou, et le reconduisit à sa prison en lui faisant de grandes caresses.

« Les soldats du Cid restaient étonnés, en voyant ce qu'ils n'auraient pas pensé : que tous deux étaient *lions*, mais que Rodrigue était le plus redoutable. »

Les deux comtes se montrèrent plus lâches encore lorsque, ayant emmené leurs femmes pour se rendre à Carion, arrivés dans une forêt, ils les dépouillèrent de leurs vêtements, les frappèrent outrageusement, et les laissèrent dans cet état, enchaînées à des arbres. Leurs cris attirèrent à leur secours, et elles furent délivrées; mais le Cid dédaignant de punir lui-même l'outrage, son neveu Bermudez s'en chargea. Comme les deux comtes s'enfuyaient devant lui, voici les paroles que met dans sa bouche le *Romancero* :

« *Ne fuyez pas, comtes perfides; la fuite ne peut vous servir à rien. La*
« *vengeance divine devient un aigle quand l'injustice est un vautour.*
« *Un homme seul court après vous; ne fuyez pas, faites-le fuir. Mais*
« *le bon droit est un géant accompagné de mille épées.* »

Les coupables, cités devant les Cortès, furent obligés d'accepter le combat singulier. Bermudez, Antolinez et Buttos, champions du Cid, désarçonnèrent

leurs adversaires, les désarmèrent, et les contraignirent à demander la vie; mais ils restèrent déshonorés, condamnés à l'exil et à la pauvreté. Des princes de sang royal recherchèrent la main des deux filles du Cid, qui recouvra ses deux épées, imprudemment données à ses gendres, et les retrouva bien dorées au dehors et bien altérées de sang au dedans.

« La renommée du Cid arriva jusqu'aux frontières de la Perse; car elle al- « lait par tout le monde, disant ce qu'il était. Et comme le soudan l'apprit, et « qu'il sut bien la vérité des actions du vaillant guerrier, il lui prépara un pré- « sent. Il chargea plusieurs chariots de grenades, de pourpre, de soie, d'or, « d'encens, de myrrhe et de beaucoup d'autres richesses. Et avec un de ses « parents, de sa maison et de sa table, il envoya ce présent au Cid, en ajou- « tant ces mots : *Tu diras à Ruy Diaz le Cid que le soudan se recom-* « *mande à lui, parce que j'ai grand désir d'apprendre de ses nouvelles.* « *Et, par la vie de Mahomet et par ma tête royale, je lui donnerais ma* « *couronne, seulement pour le voir dans mon pays. Qu'il reçoive de ma* « *grandeur ces faibles dons en signe que je suis son ami, et le serai jus-* « *qu'à sa mort.* L'Arabe se mit en route, et bientôt parvint jusqu'à Valence, « où il demanda la permission au Cid de lui parler en face. Le Cid sortit pour « le recevoir, et, quand le Maure le vit, il trembla d'être en sa présence. Et « comme il hésitait dans son trouble à faire son message, le Cid lui prit la « main, et dit : *Tu es bien venu, Maure, tu es bien venu dans ma ville de* « *Valence. Si ton roi était chrétien, j'irais pour le voir dans son pays.* Avec « ces discours et d'autres semblables ils allèrent tous deux à la ville, où les ha- « bitants firent une grande fête. Le Cid lui montra sa maison, ses filles et « Chimène ; de quoi le Maure était ébloui, voyant une si grande richesse. Le « Maure y resta quelques jours à se reposer, jusqu'à ce qu'il voulût s'en aller, « et qu'il demanda permission de partir. Et, en retour du présent qu'il recevait « du soudan, Rodrigue lui renvoya d'autres choses qu'il n'avait pas. Le Maure « congédié, Rodrigue, avec sa Chimène et ses deux filles, rendit de grandes « grâces à Dieu. »

Les Maures frémissaient de voir Valence au pouvoir du Cid ; et, de temps à autre, ils faisaient des courses jusque sous ses murailles :

« *Vois là-bas, vois venir le Maure, courant sur la route, cavalier armé* « *à la légère, monté sur une jument brune.*

« *Il a des bottines de maroquin, des éperons d'or aux talons, une targe* « *devant sa poitrine, une zagaye à la main.*

« *Il s'arrête à contempler Valence, Valence ceinte de hautes murailles ;* « *O Valence, Valence ! puisse le feu de l'enfer te dévorer !*

« *N'étais-tu pas aux miens avant d'être vaincue par les chrétiens ? mais,* « *si ma lance ne me fait défaut, tu seras rendue aux Maures.*

Elle leur fut rendue, en effet, dès que le Cid eut fermé les yeux. Voici comment le poëte le fait parler à son lit de mort :

« *Je sais bien, mes bons amis, que, dans une si dure séparation, vous* « *n'avez aucun motif de vous réjouir, que vous avez au contraire mille* « *motifs de douleur.*

« *Montrez pourtant que vous avez profité de mes enseignements contre* « *les adversités qu'amène avec lui le temps ; car vaincre la fortune est* « *plus que vaincre cent royaumes.*

« *Ma mère m'enfanta mortel, et, puisque j'aurais pu mourir dès lors,*

« *pourriez-vous exiger comme droit ce que le ciel m'a donné par grâce ?*
« *Je ne meurs pas en terre étrangère, mais sur ma propriété. Du reste,*
« *si terre est, n'est-elle pas le véritable héritage du mourant ?*
« *Je ne me désole pas de me voir mourir; car, si cette vie est un exil,*
« *quand nous nous acheminons vers la mort, c'est pour retrouver notre*
« *patrie.* »

Les miracles ne pouvaient manquer à la mort du héros de l'Espagne :

« Épuisé par tant de guerres, par tant de combats, le Cid est grand sur son
« lit; il pense à l'avenir, aux périls de Chimène, quand il voit apparaître près
« de sa couche une lumière éblouissante.

« Il aperçoit près de lui un homme au front serein, aux noirs cheveux
« bouclés; il était assis, l'air vénérable, et ceint d'une auréole céleste :
« *Dors-tu, ami Rodrigue? Allons, console-toi,* lui dit-il. — « *Qui es-tu,*
« répond le capitaine, *toi qui me parles ainsi dans mes veilles ?* » — « *Je*
« *suis l'apôtre Pierre, celui dont le temple t'est cher. Envoyé d'en haut*
« *pour calmer tes soucis, je viens t'annoncer que, sous trente jours, Dieu*
« *t'appellera dans l'autre monde; ce monde où t'attendent tous tes amis,*
« *tous les saints. Ne reste pas en crainte pour Chimène, ni pour tous*
« *ceux que tu laisses ici-bas. Mon cousin saint Jacques aura soin de leur*
« *victoire; apprête-toi donc au voyage, et mets ordre à ta maison.*

« A ces mots Rodrigue se leva, tout joyeux, de sa couche, pour se jeter
« aux pieds du saint apôtre; mais la vision avait disparu, et il se trouva
« seul. »

Le Cid a rendu le dernier soupir, et la muse populaire fait entendre ses gémissements :

« Bannières antiques et affligées qui souvent avez accompagné le Cid dans
« les batailles et en êtes revenues victorieuses avec lui, vous frémissez triste-
« ment dans l'air; car vous n'avez pas de voix, vous n'avez pas de larmes.
« Ses yeux se ferment, et il vous regarde pour la dernière fois. Adieu, riantes
« montagnes de Teruel et d'Albarrazin, immortels témoins de sa gloire, de
« ses traverses, de son courage! Adieu, collines attrayantes, et toi, vaste mer
« répandue au-dessous d'elles! Hélas! la mort nous enlève tout; la mort nous
« dépouille comme l'épervier. C'en est fait! ses yeux s'éteignent; ils voient
« pour la dernière fois. Qu'a dit le vaillant Cid? Il gît étendu sur son lit.
« Qu'est devenue sa voix de fer? A peine peut-on entendre qu'il demande à
« revoir encore une fois son fidèle Babiéca.

« Babiéca vient; ce cheval qui, dans tant de combats, fut le compagnon
« d'armes du preux. Quand il voit les antiques bannières, si bien connues de
« lui, qui naguère s'agitaient au vent, abaissées maintenant sur un lit de mort
« et sous elles son ami, il sent que sa carrière de gloire est finie. Il reste muet,
« les yeux grands ouverts, immobile comme un agneau. Son maître ne peut
« plus lui parler, ni lui parler à son maître. Babiéca le contemple d'un regard
« lugubre; le Cid le regarde pour la dernière fois.

« Alvarez Fañez combattrait volontiers à cette heure avec la mort elle-
« même; Chimène est assise en silence; le Cid lui serre encore la main; mais
« le frémissement des bannières redouble; à travers les fenêtres ouvertes souffle
« le vent des collines; tout à coup le vent et les bannières se taisent : le Cid
« s'est endormi. Allons, trompettes, fifres et clairons, faites-vous entendre,
« couvrez de vos sons les lamentations et les soupirs; le Cid l'a ordonné. Ac-
« compagnez l'âme d'un héros qui s'est endormi. »

C'est au lecteur à revêtir par l'imagination cette prose décolorée de phrases poétiques et de vers harmonieux, et il comprendra combien doivent sembler belles dans l'original ces romances, où l'on peut encore trouver tant de mouvement, de variété et de sentiment.

Les victoires du Cid ne se terminent pas même avec sa vie :

« Le bon Cid de Bivar a rendu l'âme, et Gil Diaz s'occupe d'accomplir sa « volonté. On dirait que son corps embaumé vit encore. Il siége les yeux ou- « verts, avec sa barbe blanche et vénérable. Une planche soutient ses épaules, « une planche soutient son menton et ses bras, et le noble vieillard est ainsi « immobile sur son grand fauteuil accoutumé. Déjà douze jours étaient passés « quand les trompettes retentirent, et firent frissonner le roi maure qui assié- « geait Valence.

« Il est minuit, et l'on place, droit et ferme, le héros défunt sur le bon che- « val Babiéca, avec les chausses noires et blanches qu'il portait d'habitude, « avec le manteau semé de croix d'argent ; son écu flottait suspendu à son « cou ; sur sa tête il avait un casque de parchemin peint, qui paraissait de fer ; « le reste de son corps était revêtu de l'armure entière, et *Tisona* était atta- « chée à sa main droite.

« D'un côté marchait l'archevêque Géronime, de l'autre Gil Diaz, condui- « sant par la bride Babiéca, qui se réjouissait de sentir encore son maître sur « son dos. La porte qui conduisait vers la Castille fut ouverte à petit bruit ; « Pedro Bermudez en sortit avec les bannières déployées du Cid, et derrière « lui quatre cents chevaliers pour protéger le convoi, puis le cadavre du Cid, « cent chevaliers alentour, et derrière doña Chimène, gardée par six cents « gentilshommes.

« Le convoi s'avançait lent et silencieux, comme s'il n'eût été que de vingt « personnes. Tous étaient hors de Valence quand l'aube parut. Alvarez Fañez « s'élance avec furie sur les Maures, conduits au siége par Boukar en nombre « infini. Il frappa d'abord une femme maure qui, armée d'un arc turc, lançait « des traits empoisonnés avec tant de sûreté qu'on l'appelait l'Étoile du destin. « Elle et toutes ses sœurs, cent négresses, furent renversées sur la poussière « par Alvarez Fañez.

« En le voyant, les trente-six rois maures furent frappés d'épouvante. « Boukar pâlit de terreur ; l'armée chrétienne lui paraissait d'au moins six cent « mille combattants, tous blancs et luisants comme neige ; et l'un d'eux, plus « terrible, plus grand que tous, se montrait devant les autres avec une ban- « nière blanche à la main, une croix coloriée sur la poitrine et une épée flam- « boyante qui, dès qu'elle atteint les Maures, sème le trépas autour de lui. « Tous se réfugient vers leurs vaisseaux, beaucoup se précipitent dans la mer ; « plus de dix mille furent submergés par les flots avant d'atteindre leurs na- « vires. Vingt rois maures périrent ; Boukar s'échappa avec peine.

« Ainsi le Cid est vainqueur même après sa mort, parce que saint Jacques « marcha devant lui. D'immenses richesses restent pour butin, les tentes des « Maures étant remplies d'or et d'argent. Le plus pauvre devient riche. Le « convoi suit paisiblement sa route, comme saint Pierre l'avait ordonné, vers « Saint-Pierre de Cardena. »

Guilhem de Castro, contemporain de Lope de Véga, a fait, sur les aventures du Cid, un drame ou plutôt deux, où Corneille a puisé plusieurs des beautés d'une de ses plus célèbres tragédies.

Voici, dans l'auteur espagnol, la scène du serment, prise presque littéralement dans les anciennes romances castillanes :

« Les sujets du nouveau roi lui prêtent l'hommage-lige, et le Cid reste à l'écart.

« Le roi. *Don Rodrigue de Bivar, pourquoi gardez-vous seul le silence?*

« Le Cid. *Je vous dirai, sire, quels motifs m'empêchent de prêter le serment; ils n'ont rien qui doive vous offenser. On a osé répandre le bruit que j'étais votre complice dans la mort de votre frère, il faut démentir cette accusation.*

« Le roi. *De quelle manière?*

« Le Cid. *En posant la main sur le crucifix.*

« Le roi. *Si je faisais le serment, qui oserait le recevoir?*

« Le Cid. *Moi, qui ne connais pas la peur.*

« Diègue de Lara. *Comme ses yeux lancent la flamme!*

« Le Cid. *Alphonse, puissiez-vous être tué, non avec des épées à poignée d'or, mais avec des couteaux de montagnards; non par des nobles des Asturies, mais par des manants étrangers à la Castille; par des gens portant des galoches et non des bottes, du bouracan et non du drap fin! Puissent-ils vous arracher le cœur du flanc gauche, si vous avez eu part ou si vous avez consenti au meurtre de votre frère!*

« Le roi. *Je jure, et j'en prends le ciel à témoin.*

« Le Cid. *Puissiez-vous mourir comme votre frère, traversé d'un javelot par un autre Bellide, si vous avez donné l'ordre, si vous avez eu connaissance de la mort de don Sanche. Dites :* Ainsi soit-il.

« Le roi. Ainsi soit-il.

« Le Cid. *Mettez la main sur votre épée, et jurez, foi de chevalier, que vous n'avez ni ordonné, ni même rêvé la mort que déplore la Castille. Le jurez-vous?*

« Le roi. *Je le jure. Mais je vous avertis, Cid, que c'est manquer de respect à un roi que de le presser ainsi. Est-il bien de vous montrer aussi hardi envers celui dont vous devriez baiser les mains à genoux?*

« Le Cid. *Cela pourra arriver, si je deviens votre sujet.*

« Le roi. *Que m'importe que vous le deveniez, ou non? Ne répondez pas!*

« Le Cid. *Je me tais, et je pars.*

« Le roi. *Allez. Qu'attendez-vous davantage?*

« Le Cid. *Je vais vaincre des rois et conquérir des royaumes.* »

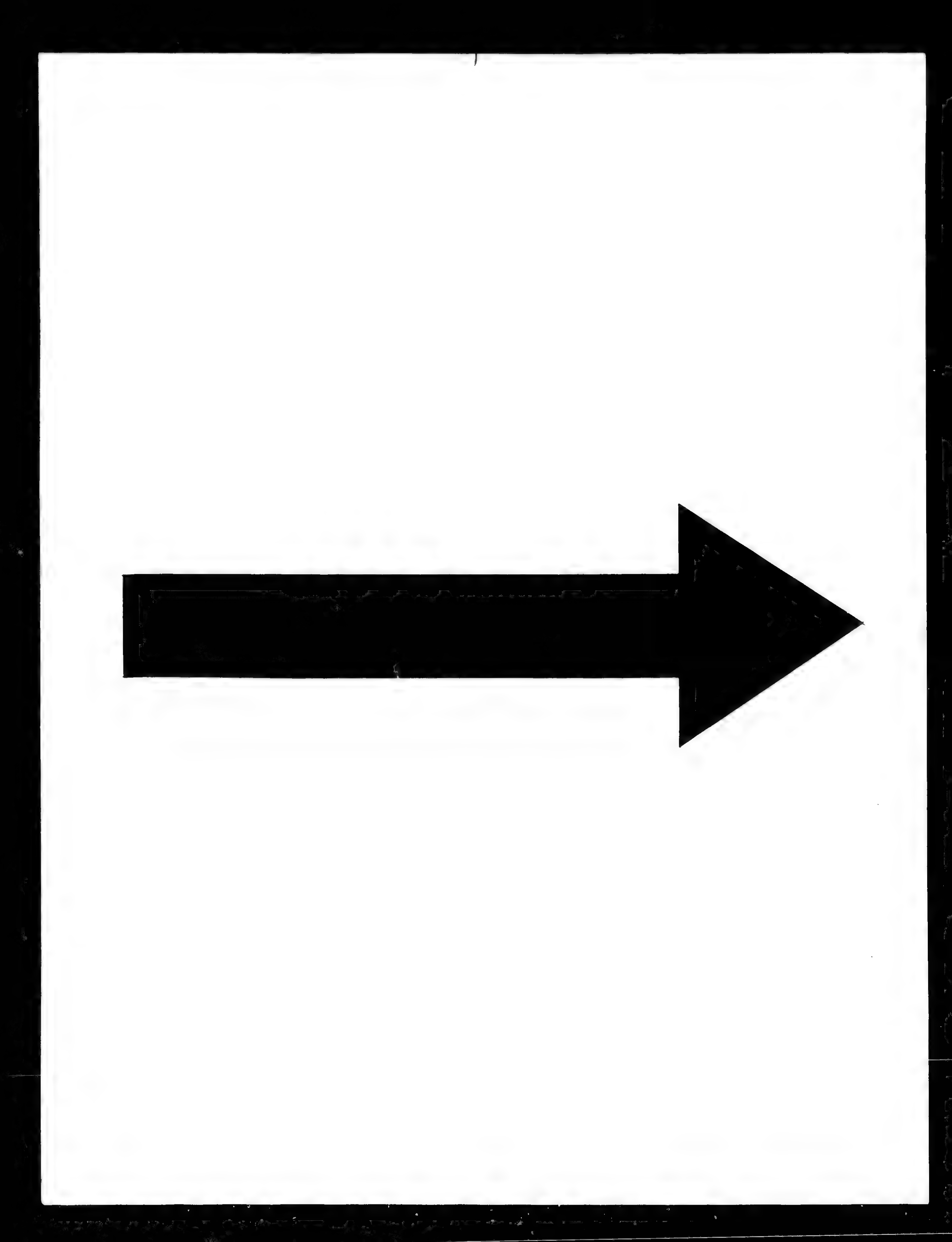
FIN DES NOTES DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME.

LIVRE X.

DIXIÈME ÉPOQUE. (800-1096.)



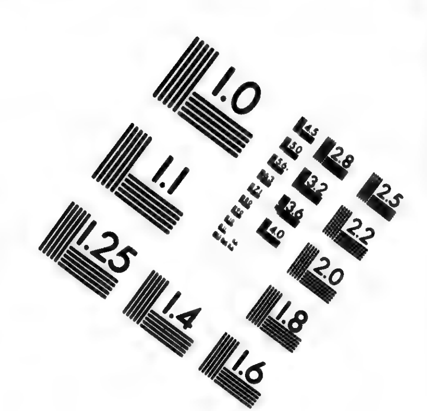
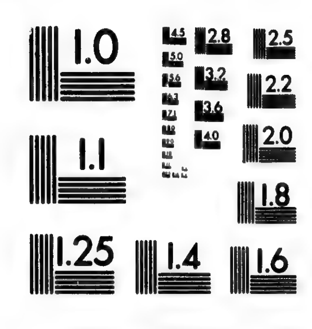
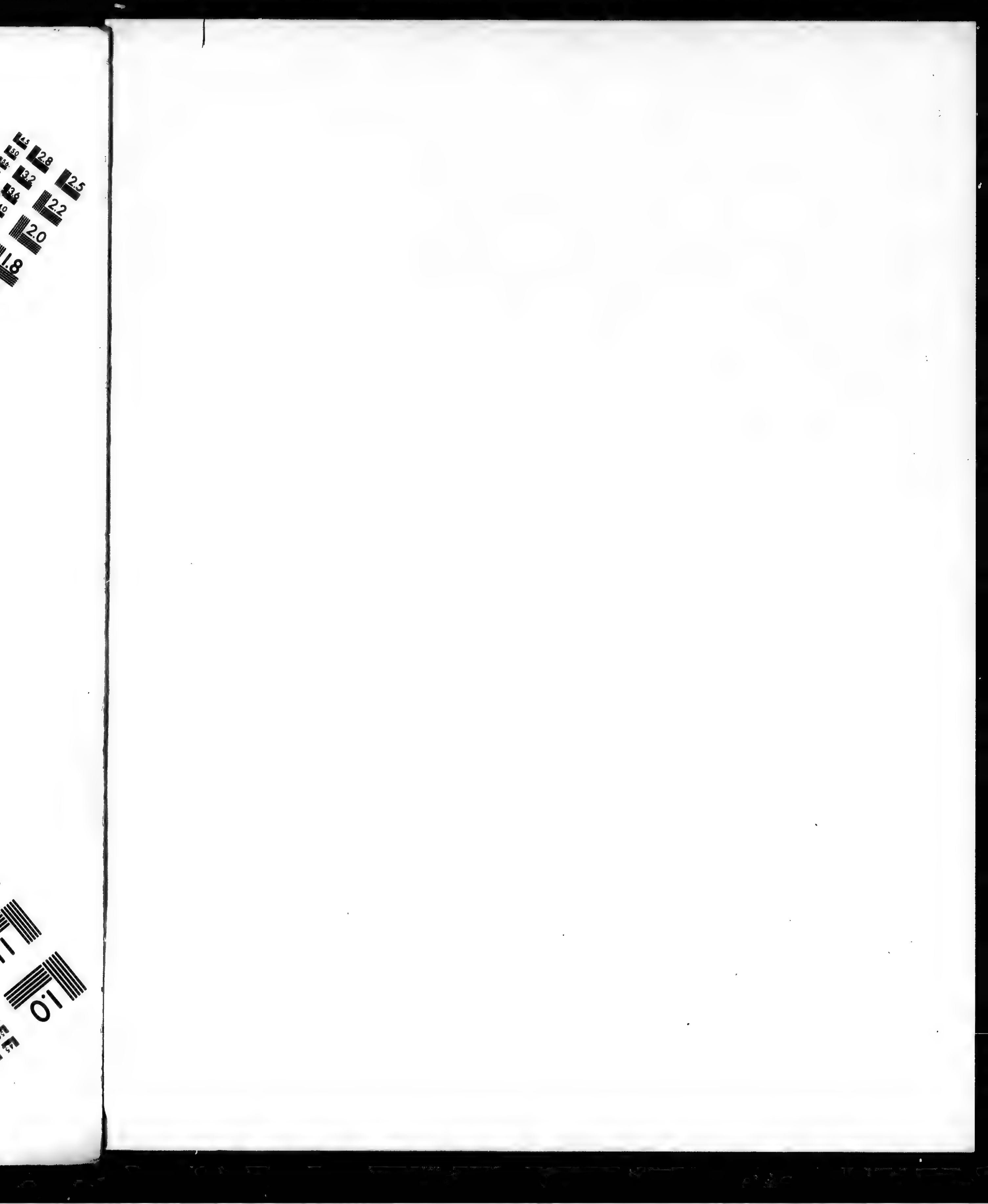


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.